

DOCUMENT D'OBJECTIFS

« PLAINE DE NIORT NORD OUEST »

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

25 novembre 2015



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Zone de Protection Spéciale n° FR5412013

« **Plaine de Niort Nord-Ouest** »

Volume de synthèse

Niort le **9 NOV. 2015**

Vu pour être annexé au présent arrêté

Le Préfet de la Vendée



Jean-Denis ALBERTINI

Le Préfet des Deux-Sèvres



Jérôme GUTTON



Maîtrise d'ouvrage :

MEDDE – Ministère de L'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Structure porteuse :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de POITOU-CHARENTES

Suivi de la démarche : **Dupeu Céline, Ménard Catherine**

Opérateur local :

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) associé à la LPO de Vendée

Chargé de mission : **Berthomé Jean-François**

Rédaction du diagnostic écologique

Rédaction : **Chiron Damien** (GODS)

Cartographie : **Berthomé Jean-François** (GODS)

Rédaction du diagnostic socioéconomique

Rédaction et cartographie : **Berthomé Jean-François** (GODS)

Rédaction du volume de synthèse

Rédaction et mise en page : **Berthomé Jean-François** (GODS)

Contributions (relecture)

Boisseau Martine, Fichet Xavier (GODS), **Guégnard Aurélie, Sudraud Julien** (LPO85), **Dupeu Céline, Ménard Catherine** (DREAL PC)

Validation scientifique :

Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Poitou-Charentes

Rapporteur : **Attié Carole**

Sommaire

SOMMAIRE	5
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	10
PORTRAIT SYNTHETIQUE DU SITE NATURA 2000	12
ÉTAT DES LIEUX	18
DIAGNOSTIC	39
STRATEGIE DE CONSERVATION	59
OBJECTIFS	64
PROGRAMME D’ACTIONS	68
CHARTRE NATURA 2000	142
ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	166

Table des Figures

Figure 1 : Localisation de la ZPS.....	14
Figure 2 : Dynamisme démographique des communes de la ZPS.....	32
Figure 3 : Évolution des surfaces bâties (ha) du côté deux-sévrien de la ZPS (1800-2008).....	33
Figure 4 : Surfaces construites depuis les années 70 (côté deux-sévrien de la ZPS).....	33
Figure 5 : Infrastructures THT et fermes éoliennes sur la ZPS.....	34
Figure 6 : Chute du nombre d'exploitations agricoles sur les communes de la ZPS.....	35
Figure 7 : SAU moyenne des exploitations agricoles (communes de la ZPS).....	35
Figure 8 : Recul des Surfaces Toujours en Herbe (données communales).....	36
Figure 9 : Abondance et distribution du Busard cendré en France.....	46
Figure 10 : Abondance et distribution du Busard des roseaux en France.....	47
Figure 11 : Abondance et distribution du Busard Saint-Martin en France.....	47
Figure 12 : Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs par grandes unités paysagères en France.....	49
Figure 13 : Mesures Agro-Environnementales territorialisées sur la ZPS.....	63
Figure 14 : Fauche "sympa" - source LPO France.....	164
Figure 15 : Autres exemples de récolte ou fauche centrifuge Source DDAF Picardie.....	164
Figure 16 : Effort de contractualisation en Mesures Agro-Environnementales surfaciques.....	167
Figure 17 : Parts relatives des volets de mise en œuvre du DOCOB.....	169

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Membres du Comité de pilotage (COPIL).....	7
Tableau 2 : Réunions du comité de pilotage local du site « ZPS plaine de Niort nord-ouest».....	9
Tableau 3 : Étapes de l'élaboration du DOCOB.....	9
Tableau 4 : Les ZPS "à Outardes" du Poitou-Charentes.....	11
Tableau 5 : Contexte administratif.....	15
Tableau 6 : Données abiotiques – tableau des milieux physiques.....	16
Tableau 7 : Description synthétique du site d'après la FSD.....	16
Tableau 8 : Liste de la totalité des espèces observées sur la ZPS.....	20
Tableau 9 : Liste des espèces d'intérêt communautaire observées sur la ZPS jusqu'en 2012.....	24
Tableau 10 : Données socioéconomiques principales.....	38
Tableau 11 : Espèces recensées en effectif d'intérêt mineur sur la ZPS pour leur conservation à large échelle.....	41
Tableau 12 : Représentativité des espèces prioritaires recensées sur la ZPS.....	42
Tableau 13 : Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012.....	43
Tableau 14 : Synthèse méthodologique de "Classement" par critères des espèces sur la ZPS en 2012.....	44
Tableau 15 : "Classification" des espèces sur la ZPS en 2012 en fonction de 4 niveaux de priorisation.....	45
Tableau 16 : Niveau d'enjeu des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS.....	49
Tableau 17 : Autres espèces remarquables non inscrites à l'Annexe I de la "Directive Oiseaux".....	50
Tableau 18 : Synthèse des interactions entre activités socio-économiques et avifaune de plaine de la ZPS.....	55
Tableau 19 : Périodes sensibles au dérangement pour chaque espèce prioritaire du site.....	56
Tableau 20 : Principales menaces pour les espèces prioritaires du site Natura 2000.....	57
Tableau 21 : Synthèse des objectifs de conservation des espèces prioritaires 1 et 2 sur la ZPS.....	61
Tableau 22 : Synthèse des Orientations de Conservation à Long Terme et Objectifs de Développement Durable.....	66
Tableau 23 : Récapitulatif des actions par priorité.....	71
Tableau 24 : Tableau de correspondance entre les grands types de milieux et les espèces de l'Annexe I de la ZPS de la Plaine de Niort nord-ouest.....	148
Tableau 25 : Périodes sensibles (dérangement) pour les espèces prioritaires du site.....	163
Tableau 26 : Effort de contractualisation "Charte Natura 2000".....	168
Tableau 27 : Budget prévisionnel "Suivi de l'état de conservation des espèces prioritaires du site.....	168
Tableau 28 : Estimation budgétaire de la mise en œuvre du DOCOB en euros.....	169
Tableau 29 : MAEt éligibles sur NINO en 2012.....	170

AVERTISSEMENT : La lecture de ce document s'accompagne de la consultation de l'annexe cartographique (ATLAS) à laquelle de nombreux renvois aux cartes font mention.

Cadre d'élaboration du Document d'objectifs

Cadre réglementaire

Pour constituer le réseau Natura 2000¹, la démarche française repose sur trois principes : anticiper sur la gestion des sites, affirmer l'approche contractuelle et obtenir l'adhésion des populations locales. L'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 transpose en droit français les directives européennes concernant Natura 2000 et donne ainsi une valeur réglementaire aux sites. Elle définit en particulier le document d'objectifs (DOCOB) qui doit être établi pour chaque site. En tenant compte du contexte écologique, économique, social et culturel, ce document-cadre précise les objectifs et les actions de conservation avec leurs cahiers des charges ainsi qu'il donne les éléments d'information pouvant contribuer à l'évaluation des plans et projets d'aménagement du territoire. Ces éléments sont complétés par les textes de deux décrets du 8 novembre et du 20 décembre 2001.

Enfin, la loi relative au développement des territoires ruraux (n°2005-157 du 23 février 2005), dans ses articles 140 à 146 instaure en particulier le concept de Charte Natura 2000. Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 précise que la Charte Natura 2000, élément à part entière du DOCOB, doit « faire reconnaître » la gestion passée qui a permis le maintien des habitats.

Les ZPS sont désignées sur la base des données scientifiques disponibles concernant leur richesse en oiseaux de l'annexe I de la Directive oiseaux. Les oiseaux migrateurs dont la présence est significative et régulière, ainsi que les espèces de la liste rouge nationale, doivent également être pris en compte (listes établies par le MnHN).

Création de la Zone de Protection Spéciale

Au cœur des années 90, l'ornithologie française constate une régression massive des populations d'outardes canepetières et de Busards cendrés dans les grandes plaines céréalières.

En 2000, la préparation des désignations de zones de protection spéciale (ZPS) pour répondre à la directive européenne, mène à une révision de périmètre des zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO). De part et d'autre de la limite départementale, est dessinée la ZPS de 24450 ha (23290 en Deux-Sèvres et 1161 ha en Vendée). Après consultation, la France en a transmis les caractéristiques à la Commission Européenne en 2002. Puis le ministère chargé de l'Environnement a publié l'arrêté du 26/08/2003 au J.O du 25/09/2003.

Le comité de pilotage (COPIL)

En octobre 2010, par arrêté inter-préfectoral, le Préfet des Deux-Sèvres a institué sous sa présidence le comité de pilotage local (voir Tableau 1, ci-dessous). Celui-ci s'est réuni à quatre reprises (voir Tableau 2, page 9).

Tableau 1 : Membres du Comité de pilotage (COPIL)

Représentants des Services de l'État et de ses établissements publics

M. le Préfet des Deux-Sèvres
M. le Préfet de la Vendée
M. le Directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes
M. le Directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire
M. le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles des Pays-de-la-Loire
M. le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Poitou-Charentes Limousin
M. le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Bretagne - Pays-de-la-Loire
M. le Délégué Régional au tourisme de la région Poitou-Charentes
M. le Délégué Régional au tourisme de la région Pays de la Loire
M. le Directeur Départemental des finances publiques des Deux-Sèvres
M. le Directeur Départemental des finances publiques de la Vendée
M. le Chef de service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres
M. le Chef de service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée
M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Poitou-Charentes
M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire
M. le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes
M. le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
Mme la Déléguée Interrégionale Bretagne – Pays de la Loire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements associés

Mme la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes
M. le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
M. le Président du Conseil Général de la Vendée
Mmes. et MM. les Maires des communes deux-sévriennes d'Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouennne, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine
Mmes. et MM. les Maires des communes vendéennes de Benet, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges
M. le Président de la Communauté de Communes GATINE-AUTIZE
M. le Président de la Communauté d'Agglomération de NIORT
M. le Président de la Communauté de Communes du VAL d'EGRAY

¹ Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009

M. le Président de la Communauté de Communes VENDEE, SEVRE, AUTISE
M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)
Mme la Présidente du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du MARAIS POITEVIN
M. le Président du SIVOM de Coulonges-sur-L'Autize
M. le Président du Syndicat des eaux du centre ouest
M. le Président du Syndicat Intercommunal du personnel de GERNOND-ROUVRE et de SAINTE-OUENNE
M. le Président du SIVOM du Pays du MARAIS POITEVIN des Deux-Sèvres
M. le Président du SIVOM du Pays du MARAIS POITEVIN, bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes

Représentants des Propriétaires

M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété privée rurale des Deux-Sèvres
M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété privée rurale et agricole de Vendée
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs des Deux-Sèvres
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers privés de la Vendée

Organismes consulaires

M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme

M. le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres
M. le Président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
M. le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Vendée
M. le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres
M. le Président de la Confédération Paysanne de la Vendée
M. le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres
M. le Président de la Coordination Rurale de la Vendée
M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres
M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de la Vendée
M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vendée
M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vendée

Associations agréées de protection de l'environnement

M. le Président de Deux-Sèvres Nature Environnement
M. le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vendée
M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels du Poitou-Charentes
M. le Président de la Société botanique du Centre-Ouest
M. le Président de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
Mme. la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée

Organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel

M. le Directeur du Centre d'Études Biologiques de Chizé – CNRS de Chizé
M. le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

Gestionnaires d'Infrastructures

M. le Directeur de Réseau de Transport d'Électricité (RTE)
M. le Délégué régional EDF en Poitou-Charentes
M. le Délégué régional EDF des Pays de la Loire
M. le Délégué régional GDF en Poitou-Charentes
M. le Directeur général des Autoroutes du Sud de la France (ASF)
M. le Directeur régional de France Télécom de Limousin-Poitou-Charentes
M. le Directeur régional de France Télécom des Pays de la Loire
M. le Président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)
M. le Directeur de l'Écogestion des Routes – Conseil Général des Deux-Sèvres
M. le Directeur des Infrastructures Routières et Maritimes – Conseil Général de la Vendée

Personnes associées

MM. les conseillers Généraux des cantons de Champdeniers, Coulonges-sur-L'Autize, Niort-Ouest, Niort-Nord
MM. les conseillers Généraux des cantons de Maillezais et de Saint-Hilaire-des-Loges

Tableau 2 : Réunions du comité de pilotage local du site « ZPS plaine de Niort nord-ouest »

Installation du COPIL - Villiers-en-Plaine.	15 juin 2011
Présentation par l'opérateur local de la démarche Natura 2000, et de la méthode d'élaboration du DOCOB - Villiers-en-Plaine.	21 Février 2012
Présentation des inventaires : biologique (espèces de la directive Oiseaux et leurs habitats) et socio-économique ; du diagnostic ; de la hiérarchisation des enjeux et de la stratégie de conservation - Villiers-en-Plaine.	28 novembre 2013
Validation du DOCOB et de la Charte Natura 2000 – Saint-Pompain.	20 février 2015

Élaboration du document d'objectifs (DOCOB)

En octobre 2011, l'État lance un appel d'offre pour élaborer le DOCOB de cette ZPS. La proposition du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) associé à la délégation LPO de Vendée a été retenue.

Le coordonnateur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Jean-François Berthomé, a ainsi animé les comités de pilotage et les ateliers de travail thématiques (voir Tableau 3, ci-dessous). Pour les approches techniques, le GODS s'est entouré des compétences des DREAL et des DDT des Deux-Sèvres et de Vendée. En intégrant les contributions individuelles et celles des ateliers de travail, le GODS a rédigé les synthèses ornithologiques et socio-économiques, le diagnostic, la stratégie de conservation ainsi que les fiches actions et la Charte Natura 2000 afin de constituer le DOCOB de la ZPS.

Tableau 3 : Étapes de l'élaboration du DOCOB

COPIL de présentation par l'opérateur local de la démarche Natura 2000, et de la méthode d'élaboration du DOCOB - Villiers-en-Plaine.	21 Février 2012
Réunion publique de présentation de la démarche Natura 2000 – Champbertrand (commune de Villiers-en-Plaine).	22 mars 2012
Groupe de travail et d'échanges « Inventaire biologique » - Champbertrand.	18 octobre 2012
Groupe de travail et d'échanges « Inventaire socio-économique et diagnostic » - Champbertrand.	20 décembre 2012
COPIL de présentation des inventaires, diagnostic, hiérarchisation des enjeux et stratégie de conservation - Villiers-en-Plaine.	28 novembre 2013
Groupe de travail et d'échanges « Aménagement » et « Agriculture » : présentation des projets de fiches-actions et de Charte Natura 2000 - Villiers-en-Plaine.	5 juin 2014
COPIL de validation du DOCOB et de la Charte Natura 2000 – Saint-Pompain.	20 février 2015
Arrêté interpréfectoral portant approbation du DOCOB	9 novembre 2015

Avertissement aux porteurs de projet ou de manifestation

En raison de l'échelle et de la date de réalisation des inventaires biologiques de 2011-2012, leurs résultats, même s'ils constituent pour ce moment-là une référence de l'état des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire du site pour ce DOCOB, ne dispensent aucunement les porteurs de projet de réaliser les inventaires localisés dans le cadre de leur évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.

Consulter le site de la DREAL Poitou-Charentes :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/presentation-du-nouveau-regime-r513.html>



Natura 2000 : présentation générale

Ce préambule décrit la démarche Natura 2000 depuis la mise en place du réseau européen jusqu'au mode opératoire retenu par la France et son application locale. Un chapitre dépeint les principales caractéristiques administratives du site.

Un réseau de sites européens prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. **Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.** Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. **L'ambition de Natura 2000 est de tenir compte des activités humaines dans la préservation de la biodiversité, en faisant appel aux principes d'un développement durable.**

Natura 2000 en Europe (UE-décembre 2013)

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 30268 sites pour les deux directives dont 2960 sites marins :

- 23608 sites terrestres en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 601175 km²,
- au titre de la directive Oiseaux, les 536840 km² des 5491 sites terrestres en ZPS représentent 12,50 % de la surface terrestre de l'UE-28.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France (décembre 2013)

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre des ZPS.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1752 sites (1368 au titre de la Directive « Habitats » et 384 pour la Directive « Oiseaux ») dont 1543 terrestres couvrant 90 280 km² :

- 1366 sites terrestres en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats représentant 8,5 % de la surface terrestre de la France, soit 4,68 millions ha,
- 392 sites terrestres en ZPS au titre de la directive Oiseaux représentant 7,9 % de la surface terrestre de la France, soit 43 354 km².

Natura 2000 dans la région Poitou-Charentes

Aujourd'hui, en Poitou-Charentes, le réseau Natura 2000 terrestre compte 84 sites (12,5% du territoire régional) dont 24 ZPS (242 250 ha). Onze accueillent régulièrement (parfois occasionnellement), à un moment ou à un autre de son cycle biologique, l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*).

Source : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-en-poitou-charentes-r1742.html>

Tableau 4 : Les ZPS "à Outardes" du Poitou-Charentes

N° du site	Dpt	Nom du site	Superficie (ha)
FR5212006	86	CHAMPAGNE DE MÉRON	1 334
FR5410100	17, 79	MARAIS POITEVIN	68 023
FR5412007	79	PLAINE DE NIORT SUD-EST ⁽¹⁾	20 760
FR5412013	79-85	PLAINE DE NIORT NORD-OUEST	17 040
FR5412014	79	PLAINE D'OIRON-THENEZAY	15 580
FR5412016	86	PLATEAU DE BELLEFONDS	2 584
FR5412018	86	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS ⁽¹⁾	37 430
FR5412021	16	PLAINE DE VILLEFAGNAN	9 531
FR5412022	79, 86	PLAINE DE LA MOTHE-SAINT-HERAY-LEZAY ⁽¹⁾	24 450
FR5412023	16	PLAINES DE BARBEZIERES A GOURVILLE ⁽¹⁾	8 108
FR5412024	17	PLAINE DE NERE A BRESDON ⁽¹⁾	9 261

Source : http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3089/tab/rep

Natura 2000 dans le département des Deux-Sèvres

La « Zone de Protection Spéciale de la Plaine de Niort nord-ouest fait partie des 4 ZPS du département des Deux-Sèvres accueillant l'Outarde canepetière et son cortège d'oiseaux de plaine associé (Voir Tableau 4, ci-dessus et cartes 1 et 4 de l'atlas).



Portrait synthétique du site Natura 2000

« Plaine de Niort nord-ouest »

Fiche d'identité administrative du site

Nom officiel ; Désignation au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE (ex 79/409/CEE) ; numéro officiel du site Natura 2000 :

Site Natura 2000 de la PLAINE DE NIORT NORD-OUEST (Zone de Protection Spéciale) ; par arrêté le 26/08/2003 publié au J.O. du 25/09/2003 ; FR5412013.

Aire biogéographique :

Atlantique.

Localisation du site Natura 2000 :

Régions Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire. Partie sud-ouest des Deux-Sèvres et au sud-est de la Vendée, voir carte page 14.

Circonscriptions territoriales concernées :

13 Communes : Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouene, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine (79) et Benet, Nieul-sur-l'Autize, Saint-Hilaire-des-Loges (85). Voir carte 2 de l'atlas.

7 Cantons : Champdeniers-Saint-Denis, Coulonges-sur-L'Autize, Maillezais, Niort, Niort-Ouest, Niort-Nord, Saint-Hilaire-des-Loges.

3 Communautés de Communes : Gâtine-Autize, Val d'Egray, Vendée-Sèvre-Autize et la Communauté d'Agglomération de Niort. Voir carte 3 de l'atlas.

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 2009/14/CE (ex79/409/CEE) :

17 040 ha (dont 12 240 en 79 et 4 800 ha en 85).

Préfet coordinateur :

Préfet des Deux-Sèvres.

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB :

Secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres.

Structure porteuse :

DREAL Poitou-Charentes — 15 rue Arthur Ranc — B.P. 60539 — 86020 POITIERS CEDEX.

Opérateur :

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES — 48 rue Rouget de Lisle — 79000 NIORT,
Associé en groupement solidaire à la LIGUE pour la PROTECTION des OISEAUX- Vendée — Le Grand Mothais — 85450 Champagné-les-Marais.

Commissions ou groupes de travail :

Agriculture, Aménagement du territoire.

Figure 1 : Localisation de la ZPS



Données administratives

Tableau 5 : Contexte administratif

Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
Région	2	Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire	IAAT
Départements	2	Deux-Sèvres, Vendée	IAAT
Communautés de communes	4	Gâtine-Autize, Val d'Egray, Vendée-Sèvre-Autise et une Communauté d'Agglomération de Niort	IAAT
Communes	13	DEUX-SÈVRES : Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouenne, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine VENDÉE : Benet, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges	INSEE
Démographie	Environ 7700 habitants sur la ZPS en 2009 sur les 17700 habitants des communes concernées par le site.	Densité de 54 hab. /km ² sur la ZPS	INSEE
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes	-	-	MNHN
ZNIEFF	1	ZNIEFF (modernisation) de type II n° 656 : Plaine de Niort nord-ouest (ex Plaine de Villiers).	MNHN
ZICO	1	ZICO PC 10 : Plaine de Niort nord-ouest (12 283 ha dont 9082 ha en Poitou-Charentes).	MNHN
SDAGE ²	1	SDAGE du Bassin Loire-Bretagne	SANDRE
SAGE ³	1	SAGE de la Sèvre niortaise et Marais poitevin	SANDRE
Périmètres de protection de captages pour l'adduction d'eau potable	1	Secteur du Centre-Ouest (Deux-Sèvres)	CG79 et SECO

² SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux

³ SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux

Données abiotiques

Tableau 6 : Données abiotiques – tableau des milieux physiques

Objet	Quantification	Qualification	Origine des données
Climat	1	Tempéré à influence océanique : Précipitations en cumul annuel entre 760 et 800 mm La moyenne annuelle des températures s'élève à 12,04° : temp. maxi. du mois le plus chaud 24,8° - temp. mini. du mois le plus froid 1,5°.	worldclim.org
Géologie	1 grand ensemble	Roches sédimentaires du Jurassique moyen.	BRGM
Pédologie	3 ensembles	Terres de groies superficielles à moyennement profondes. Terres rouges moyennement profondes. Vallées et terrasses alluviales	BRGM IGCS P-C
Hydrographie	1	L'Autize et le ruisseau du Tail.	IGN
Topographie		La topographie du secteur décline progressivement de 125 à 10 mètres d'altitude, par paliers du nord au sud vers le Marais poitevin. Ce plateau à la partie centrale dépressive de quelques dizaines de mètres est entaillé de légères petites vallées sèches qui tranchent avec le caractère monotone de « plaine » ondulée.	IGN

Le cadre : les paysages de la ZPS

Un grand type de paysage domine très largement la ZPS (voir carte 5 de l'atlas) : 90 % du site est couvert par les vastes espaces ouverts de plateau ondulé, légèrement entaillés par de petites vallées sèches. Marginalement au sud, un secteur bocager (7% du site) domine la dépression verte du Marais Poitevin, au nord, la vallée de l'Autize « fait frontière ».

Tableau 7 : Description synthétique du site d'après la FSD⁴

Le paysage est ouvert (carte 5 de l'atlas) et légèrement vallonné. La partie centrale est constituée d'un plateau calcaire (carte 6 de l'atlas) de faible altitude (carte 7 de l'atlas) principalement exploitée pour la culture de céréales et d'oléoprotéagineux (carte 52 de l'atlas).

En périphérie les pratiques agricoles sont plus diversifiées. Au nord- nord-est, la plaine est plus vallonnée et forme une enclave dans une zone bocagère où persistent des haies basses, quelques prairies pâturées ainsi que des murets calcaires. Au sud, les paysages sont aussi plus diversifiés grâce au maintien du système polyculture élevage. Çà et là subsistent quelques coteaux calcaires et quelques vignes.

Durant les 20 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rend cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune.

D'après l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes⁵

« Le relief est peu marqué, ou pas du tout, et c'est un caractère essentiel du paysage, qui en conditionne fortement la perception. Les points de vue sont plus fréquemment présents depuis les secteurs voisins légèrement plus élevés. C'est le cas par exemple à Ste-Ouenne, lorsque l'on vient de la Gâtine, et où le grand dégagement, presque annonciateur de la mer, forme un beau contraste avec l'univers cloisonné du bocage.

⁴ Fiche Standard des Données établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle en 2000.

⁵ Conservatoire Régional d'Espaces Naturels du Poitou-Charentes.

La culture généralisée du sol, qui procure le grand dégagement visuel des plaines, forme avec le relief plat l'essentiel du caractère des paysages. Les cultures elles-mêmes, leurs matières, les couleurs qui se succèdent selon la saison, forment donc la principale substance paysagère de ces secteurs. Et du fait de la platitude du relief, le moindre objet se remarque et apparaît le plus souvent et le plus distinctement à l'horizon. Dans ces grands dégagements cultivés, les poteaux, les pylônes [et les éoliennes] apparaissent nettement, souvent seuls objets auxquels l'œil peut s'accrocher. Le contexte de paysage de plaine en accentue fortement l'impact.

Traditionnellement, et de longue date, les secteurs de grandes cultures sont aussi des territoires où l'habitat est fortement regroupé, c'est là un caractère essentiel de ces paysages. Il existe une véritable composition des villages, non seulement compacts, mais aussi pourvus, sur leur zone de contact avec la plaine, d'un vocabulaire de transition fait de jardins, de bosquets, de vergers, et de murs d'enceinte, qui font que les fenêtres des maisons ne s'ouvrent pas directement sur l'immensité des cultures et sur le vent qui les balaie. Villiers-en-Plaine représente le cas type de village inscrit dans cette structuration de paysage. Quant aux routes, ce sont les modes de perception presque uniques, dans des secteurs peu attractifs pour la randonnée : les plaines forment plutôt des paysages que l'on traverse, rapidement, entre deux points. Les alignements de grands arbres, quand ils existent, s'accordent particulièrement bien à cette circonstance paysagère.

[La plaine de Niort nord-ouest] fait partie de ces paysages qui prennent une place importante dans notre région et qui sont marqués en terme de dynamique par deux phénomènes actuellement parmi les plus porteurs de transformation : les évolutions de l'agriculture d'une part et le développement urbain et péri urbain d'autre part. Les plaines, espaces principalement voués aux productions céréalières et oléagineuses, ont particulièrement été transformées par les évolutions de l'agriculture depuis les années 1950 1960 et continuent à l'être au gré des modifications de la Politique Agricole Commune et de l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces évolutions ont entraîné un accroissement de la taille des exploitations dont la principale conséquence en terme paysager est l'agrandissement et le regroupement des parcelles (avec ou sans procédure d'aménagement foncier) et donc une élimination des effets de mosaïque et de maillage. S'il n'est pas possible de prévoir avec précision les effets des modifications de la PAC, il est certain qu'il y a là une dynamique en cours et un enjeu majeur pour la qualité des paysages régionaux. Il y a peut-être également l'occasion, pour les agriculteurs soucieux de la qualité de leur environnement et de la vitalité des territoires, d'inscrire la qualité des paysages dans leurs projets de développement.

[Comme] un certain nombre de secteurs de plaine, [celui de Niort nord-ouest] est situé dans ou à proximité de bassins de développements économique et démographique importants. Dans ces paysages d'habitats groupés, le développement des grandes agglomérations et bourgs mais également des villages (habitations, zones artisanales ou commerciales) se fait hors des limites anciennes inscrites dans le paysage, et bien souvent sans cohérence ni continuité. Cette évolution bouleverse les compositions, souvent de qualité, des espaces de transition et des dégagements visuels et constitue à ce titre un facteur important de modification de nos paysages régionaux

Les mouvements de sol des aménagements routiers et autoroutiers apparaissent bien souvent de manière incongrue dans le paysage même si des efforts sont souvent entrepris pour les végétaliser ».



État des lieux

Se reporter au volume de diagnostic pour les informations exhaustives sur les inventaires socio-économiques et biologiques.

Diagnostic avifaunistique

L'ensemble des résultats biologiques présentés ci-dessous a été effectué à partir des observations issues de protocoles⁶ standardisés et mis en œuvre sur l'ensemble des espèces ayant valu la désignation de la ZPS. Ceci permettra une évaluation de l'évolution de leur population au sein de la ZPS par la reproduction de ces protocoles.

Toutefois, l'utilisation des données historiques obtenues sur la ZPS entre 2000 et 2012, et remontant jusqu'à 1981 pour l'Outarde canepetière et l'Édicnème criard lors de diverses études et inventaires a été nécessaire pour obtenir un recul suffisant et établir une évaluation du statut (occurrence, effectifs, tendances...) de ces espèces. Ces références historiques recueillies sur ces espèces sont essentiellement issues d'études protocolaires non aléatoires et réalisées dans le cadre de suivis permettant la comparaison des effectifs dans le temps mais également dans l'espace. Ces données concernent :

- les données d'inventaires réalisés en 2000 ;
- les comptages de « rassemblements postnuptiaux » (1979 – 2011) ;
- les données de l'enquête nocturne 1999-2000 et 2009-2010 (Deux-Sèvres) ;
- les données « suivis et protection des busards » depuis 1999 (Vendée) depuis 2008 (Vendée et Deux-Sèvres) ;
- les données des « enquêtes plaine » : (2000 – 2002 – 2004 – 2008 - 2012) ;
- les données d'inventaire issues de la construction de l'autoroute A83 ;
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Chizé) -Communication personnelle de Jean-Marie Boutin.

Synthèse des données ornithologiques

A. Liste des espèces inventoriées de 2000 à 2012

La synthèse des données historiques et des données complémentaires recueillies au cours des différents protocoles a permis de mettre en évidence la diversité avifaunistique présente sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » puisque 140 espèces ont été observées au moins une fois durant la période considérée (voir Tableau 8, ci-dessous). **Les espèces de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » sont en gras.**

Tableau 8 : Liste de la totalité des espèces observées sur la ZPS

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	Prunellidae	LC	-	-
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Prunellidae	LC	?/S/?	-
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Ardeidae	LC	?/S/?	I
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Alaudidae	LC	3/(Dp)/-2	II/B
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Alaudidae	LC	2/(Dp)/-2	I
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Accipitridae	LC	?/S/?	-
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Scolopacidae	VU	2/V/?	II/B
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Scolopacidae	LC	3/(D)/-1	II/1 & III/B
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Scolopacidae	EN	3/(D)/-1	II/1 & III/B
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i>	Motacillidae	-	-	-
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Motacillidae	LC	?/S/?	-
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Motacillidae	LC	?/S/?	-
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Motacillidae	LC	?(S)/?	-
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Accipitridae	LC	?/(S)/?	I
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Emberizidae	LC	?/S/?	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Emberizidae	NT	?(S)/?	-
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Emberizidae	NT	2/(D)/-1	-
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Emberizidae	LC	?/S/?	-
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Accipitridae	VU	?/S/?	I
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Accipitridae	VU	?/S/?	I
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	Accipitridae	-	1/E/-2	I
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Accipitridae	LC	3/Dp/-2	I
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	Accipitridae	-	-	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Accipitridae	LC	?/S/?	-
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Phasianidae	LC	3/Dp/-2	II/B
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Anatidae	LC	?(S)/?	II/1 & III/A
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Scolopacidae	-	?/S/?	II/B
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Scolopacidae	-	3/(D)/-1	II/B

⁶ Voir Inventaire biologique 2011-2012

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Scolopacidae	-	?/S/?	-
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Scolopacidae	LC	2/D/-1	II/B
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Scolopacidae	LC	3/(D)/-1	-
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Scolopacidae	-	3/Dp/-1	I
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Strigidae	LC	3/(D)/-1	-
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Corvidae	LC	?/(S)/?	II/B
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Strigidae	LC	?/S/?	-
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Ciconiidae	LC	2/Dp/-2	I
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Ciconiidae	EN	2/R/0	I
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Accipitridae	LC	3/(R)/0	I
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Alaudidae	LC	3/(Dp)/-1	-
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Scolopacidae	NA b	2/(D)/-1	I, II/B
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Corvidae	LC	?/(S)/?	II/B
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Corvidae	LC	?/S/?	II/B
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Cuculidae	LC	?/S/?	-
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Scolopacidae	VU	2/D/-1	II/B
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Tytonidae	LC	3/(D)/-1	-
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Accipitridae	LC	?/S/?	-
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Sturnidae	LC	3/D/-1	II/B
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Phasianidae	LC	?/(S)/?	II/1 & II/1
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Falconidae	LC	3/D/-1	-
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Falconidae	-	?/(S)/?	I
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Falconidae	LC	?/(S)/?	-
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Falconidae	NA b	-	-
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Falconidae	LC	?/S/?	I
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Sylviidae	NT	?/S/?	-
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Rallidae	LC	?/(S)/?	II/1 & III/B
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Rallidae	LC	?/(S)/?	II/B
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Corvidae	LC	?/S/?	II/B
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Muscicapidae	VU	3/Dp/-1	-
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Laridae	LC	?/S/?	II/B
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	Laridae	LC	?/S/?	II/B
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Turdidae	LC	?/(S)/?	I
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Phalacrocoracidae	LC	?/S/?	-
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Charadriidae	VU	?/(S)/?	-
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Ardeidae	NT	?/S/?	I
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Podicipedidae	LC	?/S/?	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Certhiidae	LC	?/(S)/?	-
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Turdidae	LC	?/S/?	II/B
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Turdidae	LC	?/(S)/?	-
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Turdidae	-	?/(S)/?	II/B
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Turdidae	LC	?/S/?	II/B
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Gruidae	CR	2/Dp/-2	I
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Ardeidae	LC	?/S/?	-
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Ardeidae	LC	?/S/?	-
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Strigidae	VU	3/(Dp)/-2	I
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Strigidae	LC	?/(S)/?	-
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Hirundinidae	LC	3/(D)/-1	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Hirundinidae	LC	3/Dp/-1	-
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Upupidae	LC	3/(D)/-1	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Sylviidae	LC	?/(S)/?	-
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Fringillidae	VU	2/D/-1	-
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Oriolidae	LC	?/S/?	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Apodidae	LC	?/(S)/?	-
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Turdidae	LC	?/S/?	-

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Turdidae	LC	?/S/?	II/B
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Aegithalidae	LC	?/S/?	-
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Paridae	LC	?/S/?	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Paridae	LC	?/S/?	-
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Paridae	NT	?(S)/?	-
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Paridae	LC	3/D/-1	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Accipitridae	LC	3/V/?	I
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Accipitridae	VU	2/D/-1	I
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Passeridae	LC	3/D/-1	-
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Passeridae	NT	3/(D)/-1	-
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	Passeridae	LC	?(S)/?	-
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Laridae	LC	?(S)/?	II/B
Edicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Burhinidae	NT	3/(V)/?	I
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Anatidae	VU	?/S/?	II/1 & III/B
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Otididae	VU	2/V/?	I
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Phasianidae	LC	3/(V)/?	-
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Phasianidae	LC	2/D/-1	II/1 & III/B
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	Strigidae	LC	2/(Dp)/-1	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Picidae	LC	?/S/?	-
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Picidae	LC	?(S)/?	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Picidae	LC	2/(Dp)/-1	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Corvidae	LC	?/S/?	II/B
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Laniidae	NT	2/(D)/-1	-
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Laniidae	LC	3/(Dp)/-1	I
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	Columbidae	-	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Columbidae	LC	?/S/?	II/1 et III/B
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Fringillidae	-	?/S/?	-
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Motacillidae	LC	?/S/?	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Motacillidae	VU	?(S)/?	-
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Charadriidae	-	?(S)/?	I, II/2 & III/B
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	Charadriidae	LC	?(S)/?	I
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Sylviidae	NT	?/S/?	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Rallidae	EN	1/Dp/-2	I
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Sylviidae	LC	?(S)/?	-
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Turdidae	LC	?(S)/?	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Turdidae	LC	?/S/?	-
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Turdidae	LC	2/(Dp)/-2	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Turdidae	LC	?/S/?	-
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Sittidae	LC	?/S/?	-
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Anatidae	LC	?/S/?	-
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Turdidae	VU	?(S)/?	I
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Turdidae	LC	?(S)/?	-
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Fringillidae	NT	?/S/?	-
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Picidae	NT	3/(D)/-1	-
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Columbidae	LC	3/D/-1	II/B
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Columbidae	LC	?/S/?	II/B
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Turdidae	NT	3/(D)/-1	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodytidae	LC	?/S/?	-
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Charadriidae	LC	2/V/?	-
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-

Légende :

Liste Rouge France des oiseaux nicheurs

RE : Espèce disparue de métropole

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi-menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NA : Non applicable (a : introduite après 1500, b : occasionnelle ou marginale non annuelles, c : régulière en migration ou hivernage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, d : régulièrement présente mais manque de données)

NE : Non évaluée

Statut nicheur: Birds in Europe- Their Conservation Status, période 1970-1990 – Birdlife International, 1994.

a) SPEC (Species of European Conservation Concern) /b) Vulnérabilité 1970-1990 / c)Tendance des effectifs entre 1970 et 1990.

a) SPEC1 : menacée à l'échelle mondiale, SPEC2 : population mondiale concentrée en Europe et statut de conservation défavorable en Europe, SPEC3 : population mondiale non concentrée en Europe avec statut défavorable en Europe, SPEC4 : population mondiale concentrée en Europe avec statut de conservation favorable en Europe, ? : statut de conservation européen non connu.

/b) E : en danger, V : vulnérable, R : rare, D : déclin, S : à Surveiller, Dp : "depleted" la population de l'espèce n'est ni rare ni en déclin, mais n'a pas récupéré le effectifs antérieur à un déclin ancien, () : peu connu, aucune donnée quantitative disponible.

/c) -2 : large déclin, -1 : déclin modéré, effectif couple. 0 : stable, 1 : augmentation modérée, ? : tendance inconnue.

Exemple de lecture : Vanneau huppé, *Vanellus vanellus* – 2/V/ ? – SPEC2/vulnérable/tendance inconnue.

Directive « Oiseaux » : Directive n°79/409/CEE du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages

Annexe I: espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

Annexe II : espèces pouvant être chassées :

A : dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

B : seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.

Annexe III : espèces pouvant être commercialisées : la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que de toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau, facilement identifiables.

A: les activités visées ne sont pas interdites, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

B : Les États membres peuvent autoriser sur leur territoire, pour les espèces mentionnées à l'annexe III, partie B, les activités visées et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

.....

B. Espèce inscrites à l'Annexe I « Directive Oiseaux » recensées de 1979 à 2012 sur la ZPS

Il est important de rappeler que la désignation de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » se justifie uniquement par la présence d'effectifs majeurs d'espèces inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux ».

Ainsi, parmi les 140 espèces recensées sur le site au cours des 12 dernières années, ce sont 27 espèces inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux » (2009/147/CE) qui ont été observées, que ce soit durant les phases d'inventaires ou durant les différentes études réalisées au cours de la période 2000-2012. Il va de soi que certaines d'entre elles ont pu être observées toute l'année tandis que d'autres sont présentes sur le site uniquement durant leur période de reproduction, d'hivernage ou bien même de migration. Le Tableau 9, ci-dessous, présente synthétiquement l'ensemble de ces espèces ainsi que leur période de présence sur la ZPS et également leur statut de protection à différentes échelles (régionale, nationale, européenne).

Remarquons qu'en comparaison avec la Fiche Standard des Données de 2000 (MNHN⁷) ce sont **12 nouvelles espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »** qui ont été observées (ou renseignées) sur la ZPS entre 2000 et 2012 tandis que 2 d'entre elles l'ont été pour la première fois depuis 2012 :

Il s'agit de :

- la Grande Aigrette *Egretta alba*
- le Busard pâle *Circus macrourus*

Tableau 9 : Liste des espèces d'intérêt communautaire observées sur la ZPS jusqu'en 2012.

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut ZPS PNNO 2012	Liste Rouge Nationale	Critère ZICO 2000	Protection nationale
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	non observé	Préoccupation mineure		×
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	Hivernant	Quasi-menacée		×
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	Non observé	En danger		×
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	Migrateur	Préoccupation mineure		×
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	Nicheur possible	Préoccupation mineure		×
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	Nicheur certain	Préoccupation mineure		×
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	Halte migratoire et Hivernant	Vulnérable		×
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	Migrateur	Préoccupation mineure		×
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	Nicheur certain	Vulnérable	×	×
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	Nicheur certain	Préoccupation mineure	×	×
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	A083	Migrateur occasionnel	-		×
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	Nicheur certain	Vulnérable	×	×
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	Halte migratoire et Hivernant	-		×
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	Halte migratoire et Hivernant	Préoccupation mineure		×

⁷ <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5412013/tab/especes>

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut ZPS PNNO 2012	Liste Rouge Nationale	Critère ZICO 2000	Protection nationale
Râle des genets	<i>Crex crex</i>	A122	Non observé	En danger		×
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	Migrateur	En danger		×
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	Nicheur possible ⁸ Etape migratoire	Vulnérable	×	×
Œdicnème criard	<i>Burhinus œdicnemus</i>	A133	Nicheur certain	Quasi-menacée	×	×
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	Halte migratoire	Rare		×
Pluvier doré	<i>Pluvialis araucaria</i>	A140	Halte migratoire et Hivernant	-		
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	Non observé	-		×
Chevalier sylvain	<i>Tringa glaerola</i>	A166	Non observé	-		×
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222	Nicheur possible, Hivernant	Vulnérable		×
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	A246	Halte migratoire et Hivernant	Préoccupation mineure		×
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	A272	Nicheur certain	Préoccupation mineure		×
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	A275	Halte migratoire	Vulnérable		×
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	Nicheur certain	Préoccupation mineure		×

	Espèce inscrite à la FSD ZPS «PNNO» en 2000
	Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et observée en 2012, pour la première fois sur la Zone de Protection Spéciale
STATUT	Indique à quelle(s) période(s) du cycle annuel, l'espèce est présente sur le site
Critères ZICO 2000	X indique les espèces dont les effectifs sur le site atteignent les critères d'importance nationale.
Espèces en gras	Espèce dont l'abondance sur le site justifie à elle seule la désignation d'une zone de Protection Spéciale (une part importante de la population européenne est présente sur le site à un moment de son cycle annuel)

Du fait de l'existence de fortes divergences d'abondance/densité, de distribution et d'occurrence au sein des différentes espèces inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux », il a été convenu d'évaluer l'état de conservation de chacune d'elles en tenant compte d'une part, de facteurs temporels (évolution des effectifs sur un temps donné) et d'autre part, de facteurs spatiaux (statut local, départemental, régional, national, européen et international) relatifs à ces espèces.

Nous présentons ci-après la synthèse des résultats par espèce en prenant soin de distinguer les données issues des protocoles effectués lors de la période de nidification de ceux réalisés en période inter-nuptiale (i.e. migration et hivernage).

⁸ Présence de femelles

C. Synthèses de résultats d'inventaires (2011-2012) : évaluation des statuts de conservation

a) Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus*

Nous estimons la population nicheuse actuelle d'Œdicnème criard au sein de la ZPS « PNNO » comprise entre **70 et 100 couples** à laquelle s'ajoute une vingtaine d'autres couples dans les zones périphériques à la ZPS (19 à 22 couples). En effectuant un simple rapport nombre de couples/superficie, on obtient alors densité relative moyenne comprise entre 0,45 et 0,6 couples/km² sur l'ensemble de la zone d'étude⁹.

L'Œdicnème criard est présent sur l'ensemble de la zone d'étude à l'exception du secteur sud-ouest du site. La distribution de l'espèce apparaît néanmoins hétérogène en suivant une répartition agrégée où des noyaux de couples se dessinent notamment en pourtour de l'agglomération de Coulonges-sur-L'Autize. Les principaux facteurs potentiels pouvant expliquer cette distribution sont la présence de cultures de printemps formant alors des terres nues lors des premières phases de nidification de l'espèce. On peut toutefois considérer que l'ensemble de la ZPS (hors intra-urbain et milieu boisé) est utilisé régulièrement par l'espèce que ce soit pour l'alimentation, la reproduction ou le repos.

Concernant les tendances de populations (voir Tableau 13, page 43), les résultats issus des protocoles standardisés tendent à montrer **une légère diminution du nombre d'Œdicnèmes criards nicheurs dans la zone d'étude** entre 2000 et 2010 ; que ce soit à partir des recensements exhaustifs ou durant des prospections nocturnes échelonnées. Cette légère diminution a également pu être notée entre 2009 et 2012 sur les rassemblements postnuptiaux. Toutefois, il convient de rester vigilant quant à cette timide baisse des effectifs, ne signifiant pas formellement un déclin de l'espèce sur la zone.

L'évolution spatiale des effectifs mise en évidence par les points d'écoute nocturne réalisé en Deux-Sèvres, apparaît très peu modifiée au cours de ces 12 dernières années, si ce n'est quelques individus qui semblent avoir déserté le plateau de Ternanteuil à l'extrême est du site d'étude.

En période de rassemblement postnuptial, les Œdicnèmes criards apparaissent fidèles à certaines parcelles réutilisées d'année en année, certaines étant les mêmes depuis au moins 10 ans (Le Clousseau/Le Bois Naud – Villiers-en-Plaine). Bien que certains sites de rassemblement soient désertés alors que d'autres restent occupés par l'espèce, **trois rassemblements principaux sont présents sur la zone en accueillant plus de 90% des effectifs globaux de la ZPS** (voir carte 21).

b) Outarde canepetière *Tetrax tetrax*

Comme nous le montrent les résultats des différentes phases d'inventaires en période de reproduction ou lors des comptages postnuptiaux, les effectifs d'Outardes canepetières ont progressivement diminué sur la ZPS, jusqu'en 2012 où nous n'avons plus aucune preuve de reproduction de l'espèce sur la zone, malgré la présence de quelques individus (mâles et femelles) en périodes pré et postnuptiale.

Alors qu'une vingtaine de mâles chanteurs étaient présents en 1997, la dernière preuve de reproduction probable de l'espèce date du 18 juin 2008 (zone périphérique de Nieul-sur-l'Autise). Les résultats issus des « enquêtes plaine » complétés par une étude protocolaire¹⁰ en 1997 montrent un premier déclin de l'espèce à la fin des années 1990 suite à la construction de l'A83 et des remembrements associés où le nombre de mâles chanteurs a été divisé par 2 en moins de cinq ans. Ensuite, ce déclin, accompagné par une contraction de l'aire de distribution de l'espèce, s'est accentué progressivement avec une fragmentation de la population en 2002. En 2004, un seul mâle chanteur a pu être contacté. Bien qu'un peu plus tardivement, les effectifs en période de rassemblements postnuptiaux se sont également effondrés, passant de 27 individus en 2005 à 5 en 2009 et 2010, puis 7 individus en octobre 2011. Carte 25.

c) Busard cendré *Circus pygargus*

Espèce migratrice, sur la ZPS, la population nicheuse de Busard cendré fluctue de **20 couples** lors des années à faible densité de campagnols, à **70 couples** lorsque la ressource alimentaire est abondante. L'espèce utilise l'ensemble de la ZPS en tant que territoire de chasse, et très majoritairement les céréales (blés, orges) pour nicher. Chaque année, plusieurs colonies relativement fidèles sont présentes sur la zone, formant une distribution en noyaux tandis que des couples dits « satellites » bien plus éloignés les uns des autres nichent sur une grande partie de la ZPS. Carte 29.

d) Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Bien qu'également lié à la disponibilité en micromammifères, le Busard Saint-Martin a un régime alimentaire plus diversifié ; ce qui pourrait expliquer le fait que ses populations nicheuses varient dans une moindre mesure. **Ainsi chaque année, 6 à 10 couples nichent au sein de la ZPS, sur des secteurs géographiques différents d'année en année, même s'ils utilisent essentiellement les céréales pour assurer leur nidification.** Notons que chaque année certains couples se situent à proximité de colonies de Busard cendré. Nicheur assez rare sur cette ZPS, le Busard Saint-Martin est pourtant une espèce bien plus régulièrement observée en

⁹ Voir carte 8 de l'atlas. La zone d'étude lors des inventaires comportait la ZPS et des secteurs périphériques.

¹⁰ Dans le cadre du projet autoroutier de l'A83.

automne-hiver, du fait de la présence de renforts migrateurs et hivernants. En moyenne une trentaine d'individus utilisent la zone durant cette période.

e) Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

La nidification du Busard des roseaux sur la ZPS est moins connue que chez les deux autres espèces puisqu'il s'agit d'un nicheur rare et récemment présent sur le site. Chaque année, sont observés plusieurs couples cantonnés dans des parcelles notamment de Ray-Grass. Ces cultures bénéfiques à la nidification de l'espèce tôt en saison du fait de leur hauteur de végétation favorable à cette période sont généralement fauchées peu de temps après la ponte ce qui induit inévitablement l'abandon de la nichée ou la mortalité des poussins. De ce fait, plusieurs couples sont observés chaque année sans que l'on puisse certifier leur nidification, excepté en 2010 où deux nids ont été trouvés, tout comme en 2012, dans des parcelles de céréales. Ainsi nous estimons la population nicheuse de Busard des roseaux sur la ZPS comprise entre 2 et 5 couples.

Au cours de la période internuptiale, l'espèce est plus commune, notamment en novembre avec plus d'une vingtaine d'individus observés, pour diminuer légèrement en hiver. Nous estimons la population hivernante à une quinzaine d'individus présents essentiellement sur la partie sud-ouest de la zone. Carte 28 de l'atlas.

f) Gorgebleue à miroir blanc *Luscinia svecica namnetum*

La Gorgebleue à miroir blanc *Luscinia svecica namnetum*, en provenance du littoral centre-atlantique, est apparue sur la ZPS durant la fin des années 1990. En 1997 un mâle chanteur est observé à l'est de Champbertrand. Depuis, la population de l'espèce connaît une augmentation importante sur la zone. Alors qu'en 2000, la taille de la population nicheuse était estimée à 5 couples nicheurs, les résultats de 2012 permettent d'évaluer la population actuelle comprise entre 300 et 400 mâles possiblement nicheurs sur le site.

Cela rejoint alors l'expansion connue de l'espèce vers l'est depuis la côte atlantique jusque dans les terres. En 2000, le nombre de couples de cette sous-espèce était estimé à plus de 10 000 en France (Dubois & al. 2008).

La distribution de la Gorgebleue à miroir blanc est étroitement liée à la présence de colza sur la zone, culture dans laquelle l'espèce assure sa nidification en plaine céréalière intensive. Ceci explique en grande partie la distribution partiellement agglomérée de l'espèce, présente sur des îlots de colza.

Toutefois, notons qu'en dehors de cette corrélation, l'espèce est mieux représentée sur certains secteurs supposant des zones plus attractives à sa nidification. Ainsi, nous suggérons des milieux moins attractifs dans le nord et l'est de la ZPS (carré 5). Carte 30 de l'atlas.

g) Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Il y a encore une dizaine d'années, nous ne connaissions que peu de choses sur les effectifs de la Pie-grièche écorcheur au sein de cette ZPS de plaine céréalière intensive. En 2012, la réalisation de parcours pédestres (carte 12 de l'atlas) couplés de points d'observation, nous a permis de détecter 21 individus. En complément de ces observations et suite aux règles de décision théoriques intégrant les données non protocolaires ainsi que les 3 contacts de l'enquête plaine pour nous permettre d'obtenir une fourchette basse et haute des effectifs (Cf. page 78 de l'inventaire biologique, carte 33 de l'atlas), nous estimons la population nicheuse comprise entre 20 et 30 couples. La répartition (carte 32 de l'atlas) de la Pie-grièche écorcheur se scinde en deux noyaux majeurs, situés sur les mêmes secteurs que ceux répertoriés en 2000. En effet, les mâles adultes de cette espèce auront tendance à revenir sur les mêmes sites ou leurs alentours d'année en année. Cette fidélité à ces sites sur la ZPS est sans nul doute accentuée par la présence relictuelle de réseaux de haies encore bien marqués associés à des milieux prairiaux.

De ce fait, les effectifs les plus importants se situent au sud de la ZPS, dans une bande bocagère marquant la transition entre le marais mouillé de Coulon et les plaines céréalières. Le second noyau de population présent dans la ZPS se situe, quant à lui, au nord-ouest de la ZPS, toujours dans un secteur avec un réseau de haies bien marqué, en limite de la Gâtine. D'autres secteurs, situés entre ces deux noyaux, accueillent quelques couples épars. L'espèce a pourtant été très peu observée dans les vallées sèches mais plusieurs mâles se sont cantonnés dans des milieux plus inhabituels avec des haies délimitant des parcelles cultivées.

h) Rapaces forestiers

Le Milan noir *Milvus migrans*

Le Milan noir est une espèce régulièrement observée en chasse sur la zone (carte 35 de l'atlas). Un couple a niché tardivement dans le bois Picot où un jeune volant en compagnie des 2 adultes a été observé au mois de juillet 2012. Un nid est souvent occupé chaque année par l'espèce, où un couple nicheur avait été par ailleurs noté en 2000 au sein de ce même bois.

La Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Les différentes prospections menées dans le cadre des inventaires 2012 n'ont pas permis de détecter de Bondrée apivore potentiellement nicheuse sur la ZPS. Pourtant l'espèce a déjà nidifié au sein du bois « Picot » dans les années antérieures (nicheuse certaine en 2000).

Le Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

Bien que l'espèce ne niche pas au sein de la ZPS « PNNO », 1 puis 2 individus ont pu être observés en chasse (carte 36 de l'atlas) à la fin du mois de juin tandis qu'un individu en migration fut noté au nord de la zone périphérique de Coulonges-sur-L'Autize le 1er septembre 2012.

i) Espèces migratrices et hivernantes

Le Pluvier doré *Pluvialis apricaria* et le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus*

En 2000, les populations de Pluvier doré hivernantes et/ ou en halte migratoire étaient évaluées entre 200 et 1 000 individus. Les différents passages effectués au cours de la période internuptiale 2011- 2012 permettent d'estimer le nombre de Pluviers dorés variant de 20 à 600 individus contre 500 à 2 200 Vanneaux huppés. Carte 37 de l'atlas.

Le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* et le **Faucon émerillon** *Falco columbarius*

Alors que le nombre de Faucons émerillons hivernants au sein de la ZPS était évalué à 1 ou 2 individus en 2000, nous l'estimons compris entre 5 à 15 individus en 2012. Les chiffres concernant le Faucon pèlerin sont, quant à eux, sensiblement les mêmes entre 2000 et 2012, à savoir entre 1 et 3 hivernants. Carte 38 de l'atlas.

Le Milan royal *Milvus milvus*

L'espèce est observée annuellement en période internuptiale sur la ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest. Carte 39 de l'atlas.

Le Hibou des marais *Asio flammeus*

L'espèce a été notée à deux reprises en hiver 2011-2012 au lieu-dit « Champmoireau ». Ces deux observations distantes d'environ 1250 mètres concernent probablement le même individu. Carte 39 de l'atlas.

Le Pluvier guignard *Charadrius morinellus*

Bien moins commun que le Pluvier doré, le Pluvier guignard est un hôte rare en Deux-Sèvres et Vendée. Les observations de ce limicole en halte migratoire dans les plaines agricoles sont donc exceptionnelles mais quasi annuelles sur ces départements. L'espèce a d'ailleurs été contactée à deux reprises sur la ZPS durant les phases d'inventaires. Ainsi, **deux individus ont été observés en halte migratoire le 9 mai 2012**, ce qui constitue la seconde donnée pré-nuptiale de l'espèce sur la ZPS (voir Chiron, 2012). Par la suite, **6 autres individus ont été inventoriés en période de migration post-nuptiale, le 29 septembre 2012** non loin d'une parcelle où l'espèce avait déjà été observée en septembre 2005 (6ème donnée pour le site obtenant l'effectif record pour la ZPS). Carte 40 de l'atlas.

La Grande Aigrette *Egretta alba*

La Grande Aigrette constitue la seule espèce d'ardéidés, inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux observée durant la période internuptiale 2011- 2012. Une première observation le 16 janvier 2012 concerne 6 individus en alimentation dans une luzerne récemment fauchée à Villiers-en-Plaine. Tandis que 8 individus répartis sur deux parcelles adjacentes ont été observés deux jours plus tard au sud de la commune de Faye-sur-Ardin. Carte 41 de l'atlas.

j) Autres espèces protégées remarquables Non inscrites Annexe I « Directive Oiseaux » (2009/147/CE)

Rapaces diurnes :

Le Faucon hobereau *Falco subbuteo*

Le Faucon hobereau est une espèce à surveiller sur la ZPS. En Poitou-Charentes il est mentionné « rare » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région comme en Vendée. Les vallées sèches situées à proximité des plaines peuvent potentiellement constituer de bons réservoirs de ressources alimentaires donc des territoires de chasse proches des zones ouvertes, adaptées à l'espèce. De plus, ce plateau céréalier est entouré par des secteurs propices à sa nidification avec notamment la vallée de l'Autize et ses petits boisements alentours.

Malgré sa discrétion en période de nidification, deux indices probables de nidification suggèrent la présence d'au moins deux couples potentiels sur la ZPS, tandis que plusieurs observations ponctuelles ont été réalisées durant la saison de reproduction 2012 (carte 42 de l'atlas).

Nous n'avons que très peu de recul sur les effectifs de l'espèce dans la ZPS, mais il se pourrait qu'elle soit en diminution due à l'assèchement et la disparition de milieux humides auxquels l'espèce est liée.

Le Faucon kobez *Falco vespertinus*

Bien plus anecdotique, un mâle de Faucon kobez a été observé le 23 mai 2012 au lieu-dit « Gatevin » sur la commune de Béceleuf. Il s'agit de la première observation connue de l'espèce sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Rapaces nocturnes :

Le Petit-duc scops et la Chevêche d'Athéna sont deux rapaces nocturnes qui nidifient au sein de la ZPS (cf. carte 43 de l'atlas) en étant inscrites sur la liste rouge des « Oiseaux nicheurs » du Poitou-Charentes. Bien qu'aucune prospection spécifique à ces espèces n'ait été proposée en 2012, nous avons fait le choix de les mentionner du fait de leur valeur patrimoniale non négligeable pour le site. Les données présentées ci-dessous sont issues d'une enquête nocturne réalisée en 2009-2010 en Deux-Sèvres.

Le Petit-duc scops *Otus scops*

Espèce essentiellement cavicole, bien qu'il puisse occuper d'anciens nids de corvidés, le Petit-duc scops est étroitement lié au milieu bâti en plaine céréalière. Ce rapace migrateur est mentionné comme « vulnérable » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes. Un seul contact a été noté durant la période considérée (le 7 juin 2010) dans le village de Villiers-en-Plaine cf. carte 43 de l'atlas. À titre indicatif, 4 individus étaient présents en 1999/2000 sur la ZPS, au sein de hameaux situés sur les communes de Villiers-en-Plaine (n=3) et Saint-Pompain (n=1).

La Chevêche d'Athéna *Athene noctua*

Exclusivement cavernicole cette espèce est étroitement liée aux zones bâties de la ZPS. L'ensemble des contacts de Chevêche d'Athéna ont alors été recueillis à proximité ou dans les villages et hameaux de la zone d'étude (carte 43 de l'atlas), lieux de nidification stratégiques à proximité de territoires de chasse. Nous estimons la population de Chevêche d'Athéna **au sein de la ZPS entre 35 et 50 couples potentiellement nicheurs en 2010** contre 20 et 30 en 2000. Bien que cette espèce ne soit pas inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », ses effectifs augmentent la valeur de la ZPS. L'espèce a bénéficié par ailleurs d'un plan d'actions (2000-2006).

Espèces migratrices et hivernantes :

Le Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis*

Plusieurs Hérons garde-bœufs ont été inventoriés à deux reprises sur le plateau calcaire de Ternanteuil comptabilisant environ une vingtaine d'individus à chaque fois (carte 41 de l'atlas).

Conclusion générale de l'inventaire biologique

Voir également le Tableau 13 : Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012, page 43

Les différents inventaires réalisés ont permis d'identifier le cortège d'oiseaux de plaine et pour la plupart des espèces le composant, d'en estimer les effectifs sur la ZPS que ce soit en période de reproduction (nombre de couples/mâles chanteurs) ou lors de la période internuptiale (nombre d'individus).

Bien qu'il y ait encore des incertitudes sur les effectifs reproducteurs de certaines espèces (Pie-grièche écorcheur, Gorgebleue à miroir blanc), la synthèse des résultats obtenus durant ces divers protocoles spécifiques permet d'obtenir, outre une réactualisation des effectifs, des résultats souvent plus précis que ceux obtenus en 2000. Du fait d'une pression d'observation différente et de protocoles différents, les tendances d'évolution ont été parfois impossibles à établir pour certaines espèces. Ces dernières pourront être corrigées ou améliorées dans le cadre des suivis qui seront prévus dans une fiche action spécifique du DOCOB.

En période de reproduction, il est notable que l'Outarde canepetière a connu un fort déclin. Au moment de la rédaction de ce document, nous n'avons pas de preuves de reproduction sur le site bien que, récemment, des femelles soient encore observables. Les effectifs d'Édicnèmes criards, quant à eux, enregistrent un léger déclin, ceux des Busards sont globalement stables avec une fluctuation interannuelle liée principalement à la ressource alimentaire cyclique. La Pie-grièche écorcheur connaîtrait une légère hausse. Se distingue la population de Gorgebleue à miroir blanc qui enregistre une forte augmentation de ses effectifs conforme à la dynamique actuelle de cette sous-espèce, liée aux surfaces de colza sur la ZPS.

De nombreuses espèces utilisent le site en période migratoire (repos, alimentation) et/ou en hivernage, de façon plus ou moins régulière en fonction des conditions météorologiques. Si des facteurs météorologiques influent de façon importante sur les effectifs et les répartitions du Pluvier doré, du Vanneau huppé et du Milan royal, en revanche la présence du Faucon pèlerin et du Faucon émerillon apparaît relativement stable. Enfin, d'autres facteurs, liés à la disponibilité alimentaire sur la ZPS, peuvent en partie expliquer la présence d'autres espèces d'intérêt communautaire comme le Hibou des marais, espèce erratique, ou encore la Grande Aigrette.

Au regard de l'importance des effectifs de chaque espèce, de l'effectif et de l'état de conservation des populations régionales, nationales ou européennes, et en considérant le niveau de menace d'origine naturelle ou anthropique, il convient de déterminer dans un objectif opérationnel, les espèces qui seront prioritaires pour la mise en place d'actions de gestion spécifiques (voir Priorisation des enjeux ornithologiques, pages suivantes).

Portrait socioéconomique

Introduction à la partie socio-économique

Rappel de l'objectif de l'inventaire socioéconomique, décrit pages 13 et 14 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR 5412013 dit de la Plaine de Niort Nord-Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 (directive « Habitats ») et la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE) du 30 novembre 2009 » :

« L'objectif de cet inventaire est de pouvoir analyser les facteurs agissant sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont valu la désignation du site.

Il devra s'appuyer sur des données administratives et réglementaires, des données techniques et des données socio-économiques et culturelles. L'aire d'étude doit permettre d'inventorier l'ensemble des activités qu'elles soient dans le site ou à proximité et qui ont une conséquence sur les habitats et espèces du site (zone fonctionnelle). Elle pourra, le cas échéant, servir de base pour un nouveau périmètre du site qui ainsi élargi permettra la contractualisation d'actions nécessaires à la pérennité des habitats et espèces.

Au-delà d'une liste, une analyse succincte pourra être envisagée afin de comprendre des logiques économiques, de gestion et de production dans le temps et dans l'espace, et en particulier de cerner les perspectives.

Cette phase de l'étude pourra être menée à l'aide de rencontres individuelles des acteurs ou de leurs représentants, ou de groupes de travail thématiques, ...

Elle devra permettre de réaliser un certain nombre de cartographies de synthèse des activités sur l'aire d'étude précisée antérieurement. »

Il ne s'agissait donc pas de réaliser un inventaire exhaustif de toutes les activités humaines sur l'aire d'étude mais de sélectionner celles qui, à quelle qu'échelle qu'elles soient, ont ou pourraient avoir une conséquence - positive ou négative-, sur l'état de conservation des espèces ayant valu la désignation du site Natura 2000.

L'état de la démographie et l'ensemble des activités humaines sur le site ou à proximité ont donc été « filtrés » par leurs impacts potentiels sur l'état de conservation des espèces du site. Ces « filtres » sont connus comme les principales causes du déclin de la biodiversité. À savoir : Mortalité directe, perte, altération et fragmentation d'habitats, obstacles aux déplacements d'espèces, dérangement, pollutions, changement climatique et espèces invasives. Il est reconnu que la disparition et la détérioration des habitats sont les causes principales du déclin de la biodiversité.

Les sources des données sont principalement issues d'instituts statistiques : AGRESTE, INSEE, la DDT79, la DDTM85 et d'inventaires du GODS et de la LPO Vendée de fin 2011 et 2012.

Un territoire dans l'aire d'attraction de Niort

La ZPS se situe entre deux pôles urbains d'inégales forces polarisantes : Niort (79) et Fontenay-le-Comte (85). Le poids démographique et économique de cette dernière ville ne lui permet pas de générer des flux quotidiens à partir des communes du site Natura 2000, ou si peu. Ainsi, la ZPS est très nettement dans l'aire d'attraction de Niort (voir carte 44 de l'atlas). Seules deux des trois communes vendéennes de l'ouest du site, Saint-Hilaire-des-Loges et Nieul-sur-l'Autise, semblent « naturellement » pencher par proximité vers Fontenay-le-Comte. La troisième commune vendéenne, Benet, elle, n'hésite pas ; c'est vers Niort que la très grande partie de ses habitants vont travailler, se ravitailler et rechercher les services du tertiaire (administration, médecine spécialisée, commerces...).

La particularité de Benet s'explique, outre sa proximité vis-à-vis de Niort, par sa position sur l'axe direct reliant Niort à Fontenay-le-Comte, la D148 (D648 en 79).

De cette appartenance à l'aire péri-urbaine de Niort résulte un dynamisme qui, nous le verrons, impose des conséquences concrètes à la ZPS, espace dédié dans notre cas à l'avifaune de plaine dite d'intérêt communautaire (décrite dans la partie Inventaire biologique).

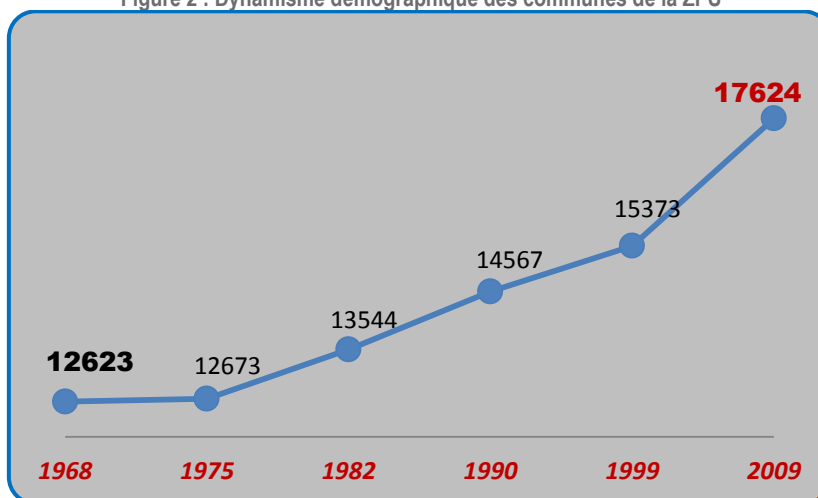
Une croissance démographique continue depuis 40 ans

Population générale

En 2009, date des données disponibles de l'INSEE, la population des treize communes de la ZPS s'établissait autour de 17700 habitants. Depuis 1975, la croissance générale est continue avec un score de près de 40% (36,6), voir Figure 2, page 32. Certes, toutes les communes n'ont pas connu le même profil de croissance. Les communes de la première couronne péri-urbaines de Niort ont enregistré très tôt (1975) une croissance qui ne s'est pas démentie depuis. Dans un deuxième temps, comme un « raté à l'allumage », celles de la seconde couronne n'ont décollé démographiquement qu'à partir des années 1990 : Faye-sur-Ardin, Sainte-Ouenne par exemple. Certaines communes ont un profil plus chaotique : Béceleuf, Saint-Pompain, plus marqué pour Ardin et Surin, qui, après avoir connu un « déclin », enregistrent une embellie remarquable pour retrouver leur plein démographique des années 1970.

Nous assistons là au schéma classique en zones péri-urbaines dit en « saut de grenouille » ; pendant que le centre proprement dit du pôle urbain connaît un déclin léger voire une stagnation, les communes alentour enregistrent par ondes successives une poussée démographique, voire une renaissance pour les plus éloignées du pôle. Cette croissance démographique n'est pas sans conséquence spatiale comme nous le verrons plus loin.

Figure 2 : Dynamisme démographique des communes de la ZPS



Des données plus précises fournies par l'INSEE, permettent de calculer la densité de population en 2009 sur la ZPS proprement dite (voir carte 45 de l'atlas). Elle s'établit à **54 hab. au km²**. Ce qui en fait la plus peuplée des quatre ZPS à avifaune de plaine du département des Deux-Sèvres, devant celle de Niort Sud-Est (37 hab. au km²), puis celle de La Mothe-Saint-Héray-Lezay (18 hab./km²) et enfin Plaine d'Oiron-Thénezay (14 hab./km²).

Les dernières données disponibles de l'INSEE, indiquent qu'en 2010, le nombre d'habitants par commune s'établit comme suit, par ordre décroissant :

Communes	Nombre d'habitants
BENET	3696
COULON	2224
SAINT-HILAIRE-DES-LOGES	1957
VILLIERS-EN-PLAINE	1694
NIEUL-SUR-L'AUTISE	1243
ARDIN	1218
SAINT-MAXIRE	1131
SAINT-RÉMY	1027
SAINT-POMPAIN	937
SAINTE-OUENNE	788
BÉCELEUF	698
FAYE-SUR-ARDIN	632
SURIN	610

Au total, avec un taux de croissance annuel non négligeable de 1,31% (comparaison 2010-2009), en 2010, 17855 personnes habitent les communes de la ZPS.

Part de la population agricole

Voir carte 48 de l'atlas

Dans un mouvement contraire, lors de la décennie intercensitaire 1999-2009, les 13 communes ont perdu 88 agriculteurs (-1,65%). En 2009, la part des agriculteurs s'établit à 2,26 % de la population communale, bien au-deçà des pourcentages de référence deux-sévriens (4,72%), du Poitou-Charentes (4,18%) et métropolitain (3,98%). Cet indice montre bien que le secteur est dans une dominante urbaine tout en conservant son caractère paysager rural avec de grandes exploitations professionnelles.

Malgré ce tableau déprimé, certaines communes réussissent à installer de nouveaux agriculteurs à l'instar de Sainte-Ouennne (+12 en 10 ans), Ardin (+8), Villiers-en-Plaine (+5) ou encore Saint-Pompain (+3). Les plus fortes régressions se situent au nord de la zone dans le secteur de « l'entre plaine et Gâtine » : Faye-sur-Ardin et Surin (-24), Saint-Hilaire-des-Loges (-20), Béceleuf (-16). La zone bocagère du sud de la ZPS n'est également pas épargnée : Coulon (-12 agriculteurs). En définitive le centre de la ZPS résiste mieux, mais peut-être que ces communes ont atteint leur étiage.

Une forte pression du bâti

Cette situation dans l'aire péri-urbaine de Niort et cette croissance démographique entraînent corrélativement une forte demande de logement.

Forte croissance des surfaces bâties

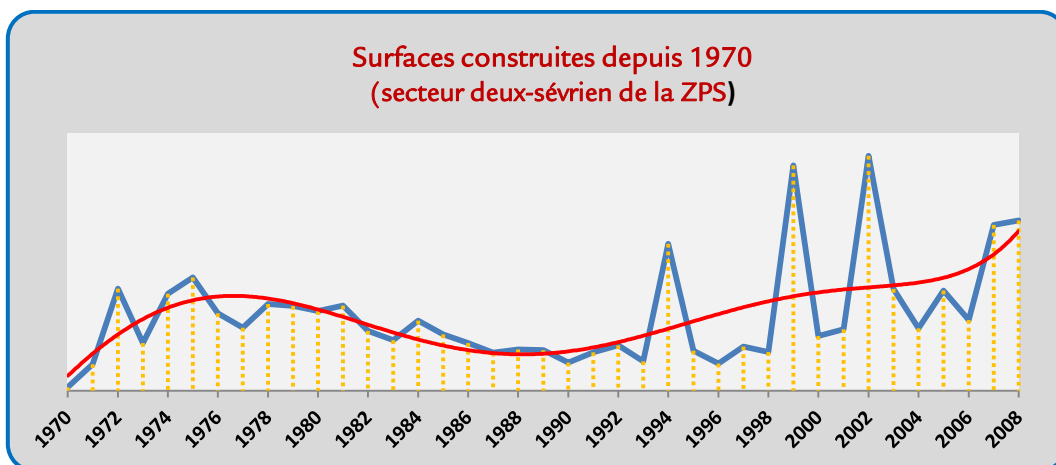
Sans vouloir remonter aussi loin que les données (fournies par la DDT79) nous le permettent (voir Figure 3, ci-dessous) les surfaces construites ont fortement crû depuis les années 1970 sur le secteur deux-sévrien.

Figure 3: Évolution des surfaces bâties (ha) du côté deux-sévrien de la ZPS (1800-2008)



Une attention particulière montre que c'est surtout depuis les années 1990 que l'emprise du bâti se fait spatialement ressentir (voir Figure 4, ci-dessous).

Figure 4 : Surfaces construites depuis les années 70 (côté deux-sévrien de la ZPS)



Le nombre de permis de construire de logements accordés en 2012 (sources SI@DEL2) témoigne de la vitalité de cette croissance. Celle-ci montre néanmoins des disparités locales ; par l'effet proximité, les communes les plus proches des deux pôles urbains accusent des taux supérieurs à ceux des communes plus éloignées (voir carte 46 de l'atlas).

1050 ha de bâti sur la ZPS

Au total, aujourd'hui, avec un taux moyen annuel de croissance de 1,6% depuis les années 70, la superficie du bâti sur la ZPS proprement dite est de 1050 ha, soit un peu plus de 6 % des 17050 ha du site.

Là encore, toutes les communes n'ont pas la même propension à artificialiser l'espace de la ZPS. Notamment, par le fait même du périmètre de la ZPS qui peut englober complètement une commune (Saint-Rémy, Villiers-en-Plaine, Faye-sur-Ardin) ou bien concerner la partie la plus urbanisée d'une commune (Benet).

Des aménagements structurants « fragmentant » le territoire

Outre les 1050 ha de bâti, la ZPS est particulièrement concernée par de nombreux aménagements qui contribuent à artificialiser son espace et, par contrecoup, rétrécir celui, vital, de l'avifaune de plaine et de la biodiversité en général : réseau routier, infrastructures électriques, fermes éoliennes, ...

Le réseau routier

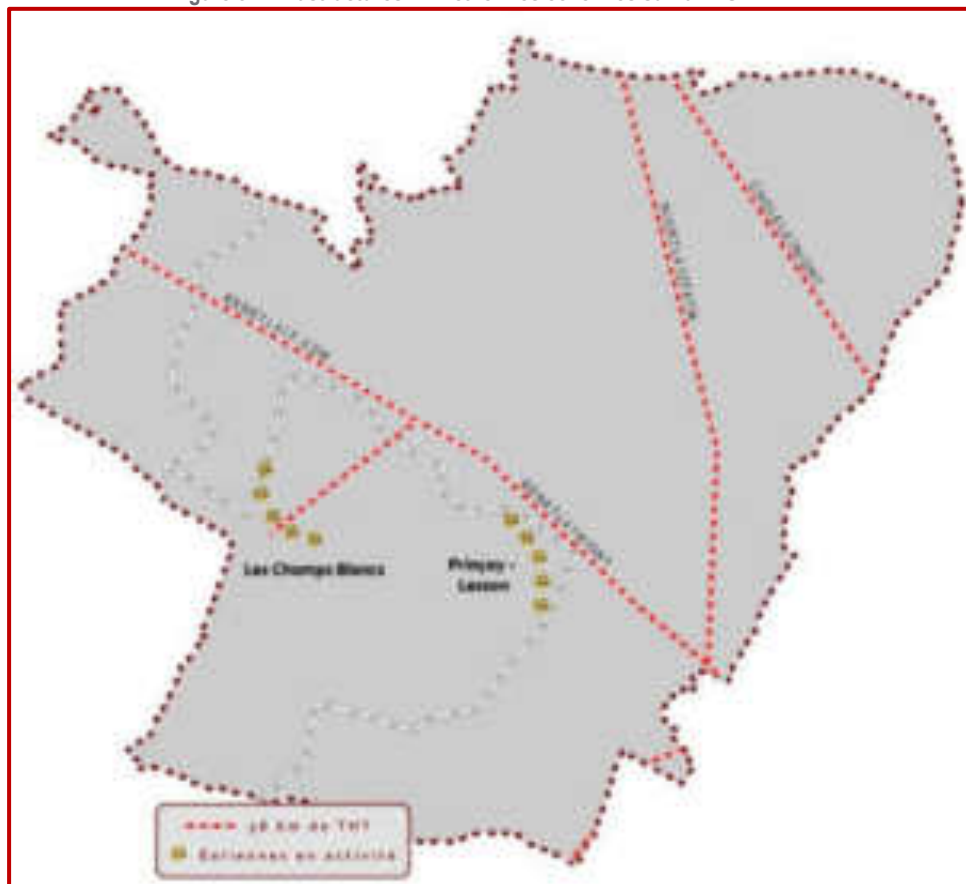
La carte 47 de l'atlas représentant le réseau routier souligne les voies majeures (> 2000 véhicules-jour) qui empruntent la ZPS : l'autoroute A83 d'est en ouest, la D148 (D648 côté deux-sévrien) axée sud-est-nord-ouest et la D744 orientée nord-sud, axes de l'étoile rejoignant Niort. Au total, pour ces voies, leur emprise directe sur la ZPS est d'environ 315 ha. Nous verrons plus loin leur impact spatial sur le territoire relictuel dévolu à l'avifaune de plaine pendant la période de reproduction.

Énergie : infrastructures électriques et fermes éoliennes

38 km de lignes Très Haute tension (THT) supérieures à 90 Kilo Volts sillonnent la ZPS (voir Figure 5, page 34). Ces lignes THT (également symboles de l'artificialisation de l'espace) participent concrètement à la fragmentation du paysage (voir plus bas). A ce jour, nous n'avons pas connaissance¹¹ de section « à problème » générant des cas de mortalité par impact d'espèces d'intérêt communautaire. En tout cas, nous pouvons relever que l'opérateur électrique RTE (Réseau de Transport d'Électricité – de France) collabore autant que possible avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et la LPO sur cette question.

On peut noter qu'au regard de la forte responsabilité du Poitou-Charentes pour la conservation des oiseaux de plaine, et de l'Outarde canepetière en particulier, l'État a classé dans son schéma régional Climat-Air-Énergie (SRCAE¹²) les ZPS en zones non favorables pour le développement éolien, ce qui n'est pas le cas en Pays-de-la-Loire ; ainsi, deux opérateurs ont obtenu des permis de construire sur le versant vendéen de la ZPS à la limite départementale avec les Deux-Sèvres. Au total, 10 éoliennes en activité depuis 2007 sont réparties en deux fermes : « Les Champs Blancs » et « Prinçay – Lesson » exploitées respectivement par Wolkswind et Vendée-Energie. Leurs impacts spatiaux seront examinés dans la partie « diagnostic » de ce document.

Figure 5 : Infrastructures THT et fermes éoliennes sur la ZPS



¹¹ Sur Niort nord-ouest nous n'avons pas également relevé d'études ou de rapports sur ce sujet.

¹² Voir les SRCAE des deux régions sur les sites internet des DREAL respectives.

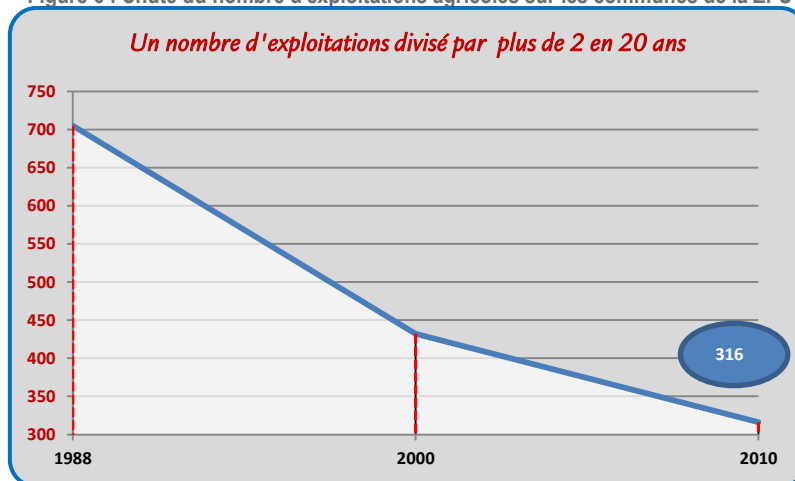
L'activité agricole

La plaine de Niort Nord-Ouest dans laquelle se localise la ZPS est un vaste plateau calcaire favorable à l'activité agricole, activité qui a enregistré de puissantes mutations (régression de la polyculture-élevage au profit des exploitations spécialisées).

Plus haut (page 32) nous avons vu que la part de la population agricole dans la population totale communale avait fortement diminué. Cela aurait pu vouloir dire que la croissance de la population agricole était beaucoup plus faible que l'augmentation générale de la population. Mais, l'on s'en doute, comme partout en France, le nombre d'agriculteurs a fortement décliné dans les communes de la ZPS en lien avec les modifications structurelles de l'agriculture ces dernières décennies.

Le nombre d'exploitations agricoles diminue

Figure 6 : Chute du nombre d'exploitations agricoles sur les communes de la ZPS



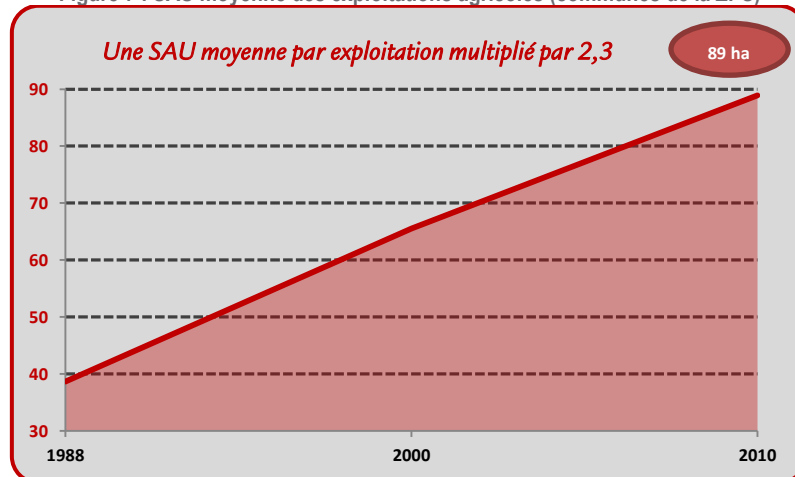
Depuis le recensement de la fin des années 80, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 2,3 (Figure 6, ci-dessus) pour se réduire à 316 en 2010 sur les communes de la ZPS.

La carte 48 de l'atlas, nous permet de visualiser à la fois les disparités communales en nombre d'exploitations (maximum, 45 exploitations pour Benet – 9 pour Saint-Maxire) ainsi que les taux de décroissance lors des 3 décades censitaires. **L'évolution a été très nettement négative pour l'ensemble des communes** mais très accusée pour Benet, Saint-Maxire, Villiers-en-Plaine, Ardin et Saint-Hilaire-des-Loges. Dans ce déclin généralisé, Saint-Pompain, Saint-Rémy et Sainte-Ouenne se distinguent par une « très relative » perte d'unités en comparaison des autres communes.

Les exploitations agricoles s'agrandissent

Mécaniquement, la chute du nombre d'exploitations a entraîné une augmentation corrélée de la surface agricole utile (SAU) par exploitation : autrement dit, la surface des exploitations agricoles a été multipliée par 2,3 entre 1988 et 2010 (mini, 1,8 fois pour Saint-Pompain et maxi, 2,9 pour Béceleuf, pour atteindre près de 90 ha de moyenne (voir Figure 7, ci-dessous).

Figure 7 : SAU moyenne des exploitations agricoles (communes de la ZPS)



Nous pouvons préciser, que dans les faits, les exploitations de ces communes sont presque à 100 % professionnelles¹³. En retirant celles dites « non professionnelles », la SAU moyenne des moyennes et grandes¹⁴ exploitations est de 89,5 ha. Chiffre correspondant à la moyenne deux-sévrienne, proche de celle du Poitou-Charentes (95 ha) et bien supérieur à celui de la moyenne nationale (80 ha).

La lecture des cartes 50 et 51 de l'atlas, nous permet de différencier les disparités locales : dans le peloton de tête, dépassant les 100 ha, se distinguent Nieul-sur-l'Autise (125,1 ha), Villiers-en-Plaine (116 ha), Faye-sur-Ardin (109 ha) et Saint-Rémy (102,8). Ce sont les communes de la périphérie nord et est qui enregistrent les valeurs les plus basses. L'OTEX¹⁵ (Orientation Technique des Exploitations) est pratiquement inchangée depuis le dernier recensement général agricole (RGA) de 2000 : la dominante sur l'ensemble de la ZPS est la polyculture et polyélevage nécessitant fourrage et céréales.

Un océan de cultures annuelles

Les résultats de la prospection du terrain de 2012 représentés sur la carte 52 de l'atlas montrent que 85 % de la SAU de la ZPS est composé de cultures annuelles. Les céréales dominent sur les deux-tiers des surfaces (64%) et les oléoprotéagineux composent principalement (32%) le reste de la sole en cultures annuelles.

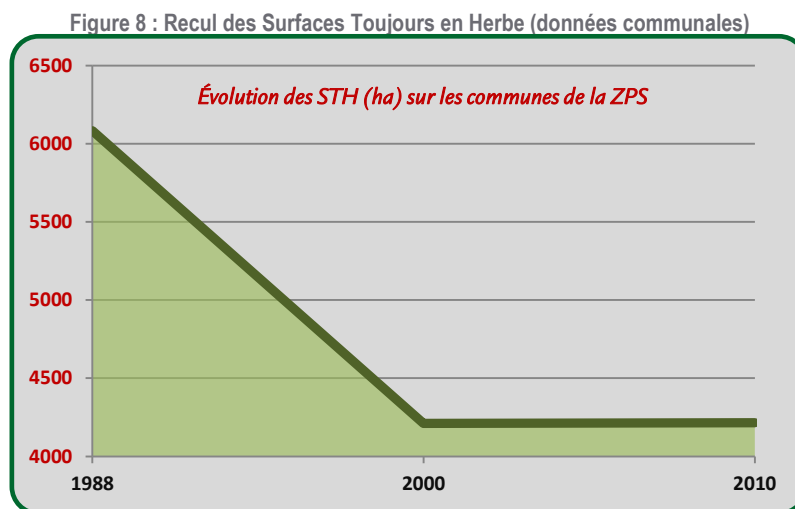
L'évolution des cultures annuelles pendant la dernière décennie censitaire (00-10) a été remarquable. En effet, les surfaces en cultures céréalières ont crû de 51% ; les exploitations s'y consacrant, ont progressé de 20%. Quant aux surfaces en oléoprotéagineux, leur score est impressionnant : il a été multiplié par 3,5.

Cette progression spectaculaire des surfaces céréalières et protéagineuses est corrélée au recul de l'élevage qui enregistre une chute également spectaculaire. Le cheptel bovin a encore chuté d'un tiers dans entre les deux derniers recensements ; le troupeau de vaches laitières enregistre un recul de 25 %. Ce sont les élevages d'engraissement bovins qui accusent le plus grand recul.

Des surfaces enherbées encore non-négligeables

Le corolaire à la progression des surfaces en grandes cultures a été le recul net des surfaces enherbées, notamment des STH (Surfaces Toujours en Herbe).

Depuis 2000, les STH résistent et se stabilisent autour de 2200 ha sur l'ensemble des communes de la ZPS (voir Figure 8, ci-dessous) après avoir accusé un très spectaculaire retrait surfacique. On peut en conclure que dans la dernière décennie censitaire, ce sont les surfaces enherbées fourragères qui ont enregistré la régression la plus manifeste.



Malgré tout, en 2012, les couverts en herbe sur la ZPS proprement dite, représentent encore 12,5 % de sa SAU. Ce qui est loin d'être dérisoire au regard des autres ZPS à avifaune de plaine du département des Deux-Sèvres.

Les pourcentages communaux indiquent globalement la répartition spatiale de ces couverts herbacés nécessaires à l'avifaune (nidification, nourriture, élevage des jeunes) : ce sont les zones périphériques bocagères, moins propices à l'avifaune de plaine, qui recueillent les plus forts taux de STH (Surface Toujours en Herbe). Néanmoins les 1500 ha de parcelles enherbées localisées en milieu ouvert représentent 9,80 % de la SAU du site.

¹³ L'exploitation professionnelle doit satisfaire à deux conditions : approximativement 12 ha de blé de production et au moins 0,75 UTA. Les autres exploitations, dites par opposition "non-professionnelles" sont de petites unités dirigées par des exploitants qui perçoivent une retraite ou exercent principalement leur profession hors de l'agriculture.

¹⁴ Unité dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros.

¹⁵ Toutes les données agricoles proviennent de la statistique agricole : AGRESTE

Activité de plein air : la chasse

Les réserves de chasse et de faune sauvages sont des zones de refuge primordiales pour l'avifaune pendant la période automnale. Elles assurent, sur environ 2800 hectares, la tranquillité des rassemblements postnuptiaux d'Outardes canepetières et d'Édicnèmes criards sur la ZPS.

L'assiette actuelle des réserves (voir carte 57 de l'atlas) n'appelle pas de remarque particulière quant à leur localisation précise. A l'heure de la rédaction de ce document, aucune modification de leur périmètre, afin de s'adapter à la localisation des rassemblements, n'est à envisager.

Résumé de la partie socio-économique

Ce résumé est complété par le Tableau 10 : Données socioéconomiques principales, page 38

La ZPS FR 54012013 se situe dans l'**aire péri-urbaine** nord-ouest de Niort. Le site est représentatif d'un paysage à caractère rural de plaines ouvertes avec des bourgs qui connaissent depuis les années 1970 une **forte poussée démographique**. La densité de population intra-site atteint aujourd'hui 54 habitants au km², ce qui en fait **la plus peuplée des ZPS à avifaune de plaine du département des Deux-Sèvres**.

En corollaire, la demande de logements a crû proportionnellement et **le bâti atteint aujourd'hui une emprise de 6% de la surface du site**. Un **réseau routier assez dense** (A83 notamment), traverse la ZPS. Au total une **fragmentation préjudiciable à l'espace dédié aux oiseaux de plaine**. Depuis 2007, **deux fermes éoliennes sont en activité** sur le versant vendéen du site augmentant ainsi la pression « spatiale ».

La population agricole ne représente plus en 2010 que quelques pourcents de la population locale. En effet, la **décroissance du nombre d'exploitations** a été très marquée, là comme ailleurs, engendrant proportionnellement un **agrandissement de la taille des exploitations** atteignant pour les moyennes et grandes exploitations presque 100 ha.

La **croissance spectaculaire des cultures céréalières et protéagineuses** fait qu'aujourd'hui ces dernières atteignent plus de 85% de la SAU de la ZPS. Ce phénomène traduit le **déclin de l'élevage bovin** qui entraîne du même coup la **diminution des surfaces enherbées** même si celles-ci représentent encore un taux de **12,5%** dans la moyenne des ZPS du département.

Notamment sur les secteurs de plaine ouverte, le maintien et l'augmentation des surfaces enherbées, comme habitat favorable aux espèces d'intérêt communautaire ayant valu la désignation de la ZPS, est l'enjeu majeur de la démarche Natura 2000 sur le site.

Tableau 10 : Données socioéconomiques principales

Activité	Importance de l'activité	Éléments descriptifs	Tendance d'évolution
Agricole (RGA¹⁶ 2010)	2,26 % de la population communale de la ZPS.	Cette moyenne est sensiblement inférieure à celles de la France métropolitaine (3,96%), des Deux-Sèvres (4,72%) et de Vendée (3,15%).	↘↘↘
	316 exploitations agricoles.	Depuis 1988, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 2,3.	
		Surface moyenne des exploitations : ~ 90 ha.	↗↗↗
Orientation technico-économiques des exploitations agricoles (OTEX) (RGA 2010)	85 % de la SAU de la ZPS en Grandes cultures ~ 13000 ha	Céréaliculture et oléoprotéagineux	↗↗→
	Élevage laitier : ~ 2600 têtes	Les communes de la périphérie de la ZPS accueillent ~90% du cheptel.	↘↘↘
	Elevage bovin : ~ 8300 têtes		↘↘↘
	12,5 % de la SAU de la ZPS en couverts herbacés. 7000 ha consacrés à la polyculture, polyélevage sur les communes de la ZPS (-27% entre 2000 et 2010)		
Artisanale ou industrielle	11 ZAE	7 en ZPS Benet : 3 : « Les Champs francs » 14 ha et en projet d'extension « le Moulin du Joug » et « la Petite Cambaud ». Béceleuf Saint-Rémy : « La Larginière » -1,60 ha, Saint-Pompain : « Le Fief Reneau-La Gare » - 5,7 ha, Villiers-en-Plaine : « Grandes Versennes » - 1,35 ha	↗
Projets structurants	2 fermes éoliennes	« les Champs blancs » et « Prinçay-Lesson » 10 éoliennes	↗↗↗
Chasse	~2800 ha de réserves de chasse sur la ZPS	2120 ha en Deux-Sèvres 675 ha en Vendée	→
Randonnées	Très marginale	PR « Val d'Autize »	-
Tourisme	Non évaluée	-	-
Pratique de sports motorisés	Annuelle	Moto « verte » par Motoclub 79	→

Évolution : croissance ↗ diminution ↘ stabilité → - Degré d'évolution : faible, moyenne, très forte -



Diagnostic

Partie charnière entre l'état des lieux et les actions, le diagnostic débute par une hiérarchisation des enjeux ornithologiques et l'exposé des enjeux corrélés. De la confrontation des inventaires biologique et socioéconomique seront dégagées les interactions entre activités humaines et avifaune.

C'est en s'appuyant sur cette analyse que les chapitres suivants exposeront les objectifs de conservation sous la forme d'orientations à long terme puis leurs déclinaisons en lignes d'action.

Hiérarchisation des enjeux biologiques

L'état des lieux réalisé au cours de l'inventaire biologique (voir supra), a permis de déterminer le statut (effectif, répartition, évolution) des espèces d'intérêt communautaire présentes sur la zone ainsi que leur représentativité à l'échelle populationnelle - autrement dit, la part et le rôle de ces effectifs dans la conservation de ces mêmes espèces à différentes échelles (locales et générales).

D'un point de vue opérationnel, il est donc nécessaire de mettre en place une hiérarchisation des enjeux pour orienter les actions à court, moyen et long terme en fonction de « l'état de santé » (tendance, représentativité) et des menaces pesant sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire présentes en effectif d'intérêt sur la ZPS.

I. Priorisation des enjeux ornithologiques sur la ZPS

Comme nous avons pu le constater tout au long du chapitre précédant, chaque espèce occupe et utilise le site de façon singulière (phénologie, effectifs, distribution...) leur conférant un statut spécifique sur la Zone de Protection Spéciale. De plus, si leur présence peut s'avérer commune à l'échelle du site, cela n'est pas forcément le cas lorsque l'on prend en compte l'état de leur population à plus large échelle (échelle européenne), expliquant notamment le fait qu'elles soient inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux ». Ainsi, afin d'être le plus opérationnel quant à la conservation de ces espèces d'intérêt communautaire, il convient d'effectuer une priorisation des enjeux (puis des actions à entreprendre en faveur de chacune d'elle) sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ». Cette hiérarchisation, dont la méthodologie est explicitée ci-dessous, tiendra compte des aspects temporels (échéance des actions de conservation) comme des facteurs spatiaux (champ d'application).

A. Méthode de priorisation des espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur ornithologique sur la ZPS «PNNO» :

Tout d'abord, rappelons qu'en 2000 la première phase d'évaluation basée sur les critères ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), a souligné la présence de 3 espèces dont les effectifs sur la zone justifiaient à eux seuls la désignation de cette zone en tant que ZPS « PLAINE DE NIORT NORD-OUEST ». Ces espèces sont l'Outarde canepetière – *Tetrax tetrax* ; l'Édicnème criard – *Burhinus oedicnemus* et le Busard cendré – *Circus pygargus*.

Afin d'aboutir à des priorisations de conservation :

- nous prendrons prioritairement en compte les effectifs des espèces remarquables observées sur la zone en 2012 tout en se référant aux données recueillies en 2000.
- Cette structuration des enjeux se verra par ailleurs complétée par l'occurrence des espèces sur le site en comparaison à leurs effectifs sur des échelles plus larges (régionales, nationales et européennes).
- D'autre part, les principales tendances d'évolution de ces espèces sur la ZPS sur ces 12 dernières années seront utilisées pour évaluer l'état des populations actuelles sur la ZPS et de ce fait, affiner ces priorisations de conservation par espèce.

Rappelons enfin, qu'en dehors de ces espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux », la ZPS accueille également en période de reproduction d'autres espèces au statut précaire voire très défavorable au niveau régional ou national (Petit-duc scops, Faucon hobereau...). Lors des diverses phases de recensement réalisées en 2012 (voir volume Annexes techniques), une attention particulière a été également portée à ces espèces, lesquelles ont été systématiquement notées. En outre, des protocoles spécifiques à certaines d'entre elles ont été récemment réalisés (enquête nocturne départementale - 79), ce qui nous permet d'évaluer leur effectif sur le site. À partir de cela, nous avons pu montrer que la ZPS abrite des effectifs non négligeables constituant pour certaines un intérêt particulier pour leur conservation à l'échelle départementale et/ou régionale. Il convient donc de les intégrer dans ces enjeux de priorisation.

B. Espèces recensées écartées de la sélection par effectif d'intérêt mineur pour leur conservation

Dans un premier temps, nous débiterons cette priorisation en se séparant des espèces dites « anecdotiques », qui ont fréquenté la zone de façon occasionnelle ces dernières années ; ce qui se justifie de plus par l'absence ou les faibles effectifs de celles-ci lors des recensements de 2011-2012.

En effet, en tenant compte d'une part de la période de présence sur le site et de leur utilisation, et d'autre part de leur état de conservation, à l'échelle départementale, régionale, ou nationale, de nombreuses espèces ne peuvent prétendre à un statut prioritaire pour la mise en place des mesures sur la ZPS (Cf. Tableau 11, ci-dessous).

Tableau 11 : Espèces recensées en effectif d'intérêt mineur sur la ZPS pour leur conservation à large échelle

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut au sein de la ZPS PNNO			Nombre d'individus observés (2011 - 2012)
			Nicheur	Migrateur	Hivernant	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	-	rare	occasionnel	0 ind.
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	-	rare	rare	6 -8 ind.
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	-	rare	-	0 ind.
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	-	peu fréquent	-	0 ind.
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	-	régulier	peu fréquent	3 ind.
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	-	peu fréquent	-	2 - 3 ind.
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	A083	-	très rare	-	1 - 2 ind.
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	A122	-	occasionnel	-	0 ind.
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	-	peu fréquent	très rare	~ 160 ind.
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	-	occasionnel	-	0 ind.
Chevalier sylvain	<i>Tringa glaerola</i>	A166	-	occasionnel	-	0 ind.
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222	occasionnel	rare	très rare	2 - 3 ind.
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	A246	-	régulier	rare	2 ind.
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	A275	-	régulier	-	< 7 ind.

C. Représentativité des populations d'espèces évaluées sur la ZPS pour leur conservation à large échelle

Pour chaque espèce de présence régulière, il est essentiel de déterminer l'importance (« représentativité ») de la population évaluée sur la ZPS en rapport avec la population globale de l'espèce évaluée à différentes échelles. L'objectif est ainsi d'apprécier le rôle de la ZPS « PNNO » pour la conservation de ces mêmes espèces et de statuer sur des priorisations d'actions de conservation à mener.

Le Tableau 12, ci-dessous, vient alors synthétiser cette information en comparant les effectifs des espèces dites « prioritaires » sur la ZPS avec ceux évalués à l'échelle régionale et nationale.

Tableau 12 : Représentativité des espèces prioritaires recensées sur la ZPS

	Nom français	Effectifs estimés ZPS «PNNO» (2011-2012)	Effectif France*	ZPS / France	Effectif en PC**	ZPS/ Région PC	Effectif en PDL***	ZPS/ Région PDL
Espèces Annexe I de la "Directive Oiseaux"	Bondrée apivore	0 - 1 c	10 000 – 15 000	< 1‰	190 - 350	0 - 3 ‰	-	-
	Milan royal	1 – 2 ind.	3000 – 3800 c	-	-	-	-	-
	Milan noir	0 - 1 c	20 000 – 25 000	< 1‰	515 - 650	2 - 3 ‰	332-566	~ 3‰
	Busard des roseaux	2 - 5 c	1 600 – 2 200	~ 1 ‰	176 - 243	1,1 - 2 %	166-268	1,2% - 1,8%
	Busard Saint-Martin	6 - 10 c	7 000 – 11 000	~ 1 ‰	460 - 640	1,3 - 1,6 %	399-566	1,5% - 1,8%
	Busard cendré	60 - 70 c	4 000 – 5 000	~1,5 %	580 - 750	10%	119-367	19,7% - 50,4%
	Faucon émerillon	5 - 15 ind.	-	-	-	-	-	-
	Faucon pèlerin	1 - 3 ind.	-	-	-	-	-	-
	Outarde canepetière	0 mc	1 486 - 1 675	0%	299 mc ***	0%	17-30	0%
	Œdicnème criard	70 – 100 c	7 000 – 10 000	1%	1750 - 2650	~ 4%	2010-2440	4% - 5%
	Pluvier guignard	8 ind.	-	-	-	-	-	-
	Hibou des marais	1 – 2 ind.	100 – 200 c	-	9 – 22 c	-	15 -60 c	-
	Pie-grièche écorcheur	20 - 30 c	150 000 – 350 000	< 1‰	1400 - 3200	0,9 - 1,4 %	886-1200	2,26% - 2,50%
	Gorgebleue à miroir	300 - 400 mc	> 10 000 c	~ 5%	1005 - 3015	13,3 - 30%	2700-3600	~ 11,11%
	Pluvier doré	20 - 600 ind.	20 000 – 100 000	-	4000 – 25 000	-	-	-
Autres espèces remarquables	Chevêche d'Athéna	35 -50 c (2010)	11 000 – 50 000	~ 1 ‰	2050 - 3000	~1,5%	-	-
	Petit-duc scops	1 mc (2010)	5 000 c	< 1‰	171 - 255	> 1 %	15-28	3,6% - 6,67%

Ind. : individu ; c : couple

Références bibliographiques * Dubois, P-J., Le Maréchal, P., Oliosio, G., & Yésou, P., 2008 : Nouvel Inventaire des Oiseaux de France.

** Rigaud T. & Granger M. (coord.) 1999 : Livre Rouge des oiseaux nicheurs en Poitou-Charentes. *** Enquête régionale Outarde 2009.

D. Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012

Tableau 13 : Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012

	Nom français	Nom scientifique	ESTIMATION 2000	ESTIMATION 2012	Tendances	Commentaires
PÉRIODE DE REPRODUCTION	Œdicnème criard	<i>Burhinus œdicnemus</i>	80 - 120 c	70 - 90 c	léger déclin	19 - 22 couples dans les zones périphériques
	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	10 - 12 mc	0 mc	fort déclin	Pas de preuve de nidification de l'espèce sur la ZPS
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	20 - 60 c	60 - 70 c	fluctuation interannuelle	Corrélée en majorité à la disponibilité alimentaire
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	5 - 6 c	2 - 5 c	fluctuation interannuelle	-
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2 - 5 c	6 - 10 c	fluctuation interannuelle	-
	Gorgebleue à miroir blanc	<i>Luscinia svecica namnetum</i>	3 - 5 c	300 - 400 mc	forte augmentation	60 - 150 mâles chanteurs dans les zones périphériques. Conforme à dynamique actuelle de la sous-espèce
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	8 - 12 c	20 - 30 c	stabilité - légère hausse	Pression d'observation différente entre 2000 et 2012. 2012 a été une bonne année pour l'espèce
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	1 c	1 c	stabilité	-
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1 c	0 c	disparition ? - fluctuations	0 à 1 couple selon les années
	Autres espèces remarquables					
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	20 - 30 c	35 - 50 c	augmentation	Densité importante sur la ZPS
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	2 - 4 c	1 c	diminution ?	-
HIVERNAGE ET/OU HALTE MIGRATOIRE	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	200 - 1000 i	500 - 600 i	forte variabilité interannuelle	Fluctuations importantes en fonction des conditions météorologiques
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	1 - 2 i	5 - 15 i	Augmentation ?	-
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1 - 3 i	1 - 3 i	Stabilité ?	-
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	-	1 - 3 i	fluctuation interannuelle	Espèce erratique
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	1 - 3 i	1 - 2 i	Stabilité ?	-
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	1 - 5 i	8 - 10 i	Stabilité ?	-

mc = mâle chanteur ; c=couple ; i = individu

II. Détermination des enjeux de conservation des espèces de la ZPS

En cumulant les différentes informations présentées ci-dessus, et à partir du statut de conservation générale des espèces à différentes échelles, il nous est alors possible d'établir une priorisation des enjeux de conservation. Pour ce faire, nous proposons un système hiérarchique à 4 niveaux de priorité tenant compte de l'évaluation de ces enjeux sur la ZPS par espèce et ainsi de définir un niveau de priorité adapté à chacune d'elle (voir Tableau 15 : "Classification" des espèces sur la ZPS en 2012 en fonction de 4 niveaux de priorisation, page 45).

Cette priorisation tient compte de diverses étapes de sélection exposées précédemment ; autrement dit : de la période et de la durée de présence des espèces d'intérêt communautaires sur le site, de leur occurrence sur la ZPS, de la proportion de leurs effectifs respectifs à différentes échelles en fonction de la saison (Reproduction, Migration, Hivernage) et de leur tendance d'évolution au cours de ces 12 dernières années.

- **Niveau de priorité principale**

Désigne les espèces pour lesquelles il est impératif de mettre en place des actions de conservation à court terme et moyen terme ; la ZPS jouant un rôle majeur du fait qu'elle abrite (ou a récemment abrité) des **effectifs déterminants pour leur conservation à l'échelle communautaire**. Cette priorité principale de conservation s'adapte de plus aux espèces de l'Annexe I de la « Directive Oiseaux » dont l'évolution des effectifs atteste d'un déclin à l'échelle de la ZPS « PNNO » voir d'une extinction récente (i.e. Outarde canepetière).

- **Niveau de priorité secondaire**

Désigne les espèces dont le statut général est très défavorable et pour lesquels les effectifs présents sur la ZPS constituent un enjeu fort à court et moyen terme pour leur conservation à l'échelle européenne. La prise en compte de ces espèces est alors nécessaire dans la mise en place des mesures de gestion au sein de la ZPS « PNNO ».

- **Niveau de priorité tertiaire**

Désigne les espèces d'intérêt communautaire mais dont les effectifs actuels sur la ZPS ne représentent qu'un intérêt mineur pour leur conservation à l'échelle départementale, régionale, nationale ou européenne. Les espèces en expansion sont inscrites dans cette catégorie (i.e. Gorgebleue à miroir blanc).

- **Niveau « autres espèces remarquables »**

Qualifie les espèces non inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux » mais qui présentent néanmoins des effectifs d'intérêts majeurs sur la ZPS pour leur conservation à plus large échelle. Ainsi, le statut actuellement défavorable de ces espèces doit justifier leur prise en compte dans les actions de conservation.

Pour résumer :

Tableau 14 : Synthèse méthodologique de "Classement" par critères des espèces sur la ZPS en 2012

Critères	Niveau de priorité	Espèces
Inscrites à l'Annexe I de la DO Effectifs très représentatifs ou En Déclin ou en Extinction	I	Outarde canepetière Œdicnème criard Busard cendré Pie-grièche écorcheur
Inscrites à l'Annexe I de la DO Effectifs représentatifs	II	Busard des roseaux Busard Saint-Martin Pluvier doré
Inscrites à l'Annexe I de la DO Effectifs peu représentatifs et/ou Stabilité ou En expansion	III	Bondrée apivore Faucon émerillon Faucon pèlerin Pluvier guignard Gorgebleue à miroir blanc
Non Annexe I de la DO Effectifs représentatifs Statut défavorable – en déclin	Autres espèces remarquables	Héron garde-bœufs Faucon kobez Faucon hobereau Vanneau huppé Chevêche d'Athéna Petit-duc scops Cochevis huppé Tariet pâtre Moineau friquet Moineau soulcie

Tableau 15 : "Classification" des espèces sur la ZPS en 2012 en fonction de 4 niveaux de priorisation

Nom français (ordre systématique)	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Effectifs estimés ZPS «PNNO» (2011-2012)	Niveau de priorité
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	20 - 70 c	I
Œdicnème criard	<i>Burhinus œdicnemus</i>	A133	70 - 100 c	I
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	0 mc	I
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	20 - 30 c	I
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	2 - 5 c	II
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	6 - 10 c	II
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140	20 - 600 ind.	II
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	0 - 1 c	III
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	5 - 15 ind.	III
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	1 - 3 ind.	III
Gorgebleue à miroir blanc	<i>Luscinia svecica namnetum</i>	A272	300 - 400 mc	III
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	8 ind.	III
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	A218	35 -50 c (2010)	AER
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	A244	5 - 10 ind.	AER
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	A099	1 - 3 c	AER
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	A097	1 ind.	AER
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	A696	15 - 25 ind.	AER
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	A356	2 ind.	AER
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	A357	Non observé mais présence avérée	AER
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	A214	1 c (2010)	AER
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	A276	10 - 20 ind.	AER
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	A142	500 - 2200 ind.	AER

Légende

(Ind : individu ; mc : mâle chanteur ; c : couple).

I	Espèce de priorité principale
II	Espèce de priorité secondaire
III	Espèce de priorité tertiaire
AER	Autres espèces remarquables

III. Espèces de priorité I :

A. L'Œdicnème criard - *Burhinus oedicnemus*:

Avec une population sur la ZPS « Plaine de Niort-Ouest » comprise entre 70 et 100 couples, l'Œdicnème criard est bien représenté sur la zone.

Cette bonne représentativité de l'espèce sur la zone est par ailleurs confortée par le fait qu'une vingtaine de couples nichent dans les zones périphériques de la ZPS. L'espèce occupe alors la quasi-totalité du territoire en période de reproduction à l'exception de quelques zones où elle est absente (sud de Benet – extrême ouest de la ZPS), voir carte 16 de l'atlas.

Ces éléments permettent de classer **l'Œdicnème criard en espèce de priorité principale**.

B. L'Outarde canepetière – *Tetrax tetrax* :

Plusieurs raisons conduisent à désigner **l'Outarde canepetière en tant qu'espèce de priorité principale** :

Tout d'abord, son statut extrêmement défavorable à l'échelle européenne (la régression de ses effectifs migrateurs a été de 90 % en trente ans, s'accompagnant d'une régression importante de sa distribution à la fois nationale et régionale) lui vaut une attention toute particulière sur cette ZPS où elle était encore nicheuse il y a quelques années.

L'absence actuelle de l'espèce sur le site illustre le fait que l'espèce a connu un déclin très marqué (diminution de 100%) sur la zone au cours de ces 15 dernières années. En effet, en 2000, 10 à 12 mâles chanteurs représentaient une population non négligeable sur la zone, ce qui contribua largement à la désignation de cette Zone de Protection Spéciale. Désignation en site Natura 2000 qui oblige à maintenir l'espèce en bon état de conservation.

Retenir **l'Outarde canepetière en tant qu'espèce de priorité principale a ainsi pour objectif premier la recolonisation de l'espèce sur la ZPS «PNNO» représentant ainsi le premier des plus forts enjeux du site**. La ZPS a bien évidemment la possibilité d'abriter des parcelles favorables à la nidification de cette espèce ; le potentiel d'accueil est actuellement en cours de reconquête par la contractualisation de mesures agroenvironnementales favorables à l'avifaune de plaine.

C. Le Busard cendré - *Circus pygargus* :

La population de Busard cendré dans la ZPS «PNNO» peut atteindre 70 couples nicheurs comme en témoignent les effectifs de 2012.

En se référant aux estimations évoquées dans le *Nouvel Inventaire des Oiseaux de France* (Dubois *et al.*, 2008), cet effectif maximum représente près de 2% de l'effectif national, justifiant clairement l'enjeu prioritaire de cette espèce au cœur de cette ZPS, d'autant plus que l'aire de distribution (cf. Figure 9¹⁷, ci-contre) du Busard cendré en France est annoncée en régression.

Cette priorisation majeure en tant qu'« **espèce de priorité principale** » se voit de plus renforcée par le fait que ces effectifs au sein de la ZPS représentent environ 10% de la population régionale. Le Poitou-Charentes étant par ailleurs la première région de France en termes d'effectifs pour le Busard cendré.

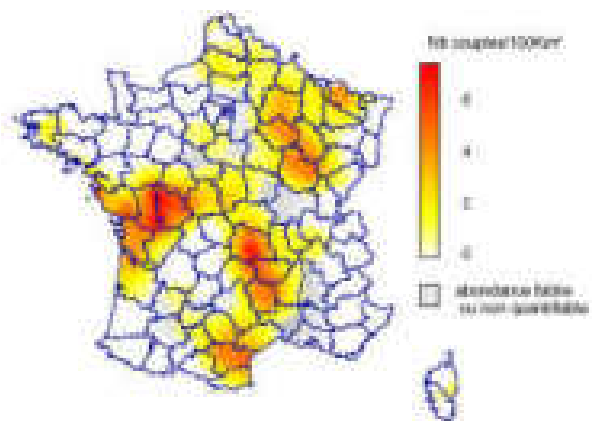


Figure 9 : Abondance et distribution du Busard cendré en France

D. La Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio* :

En régression marquée au cours de la seconde moitié du XXème siècle dans les plaines françaises (Dubois *et al.*, 2008), la Pie-grièche écorcheur est encore présente sur le site Natura 2000 où sa population avoisine les 20 – 30 couples. La distribution de l'espèce, scindée en deux noyaux distincts sur la zone, est très hétérogène et localisée, avec des densités notables dans la limite sud-ouest de la ZPS. Cette zone de transition entre marais mouillé et plaine céréalière est particulièrement appréciée (Lefranc, 1993) par l'espèce cumulant près de 90 % des observations recueillies sur la zone. Bien que loin des densités évaluées sur d'autres secteurs

¹⁷ D'après Thiollay J.M. et Bretagnolle V., 2004. Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation.

(ZPS Plaine-de-La-Mothe-Saint-Héray-Lezay), ces effectifs demeurent remarquables à l'échelle de cette ZPS où les haies, favorables à l'espèce, sont très rares.

Il est donc nécessaire de maintenir ces deux noyaux de populations existants par la pérennisation des quelques zones bocagères encore présentes sur le territoire, ce qui justifie que la Pie-Grièche écorcheur soit classée en tant qu' « **espèce de priorité principale** » sur la ZPS« PNNO ».

IV. Espèces de priorité II :

A. Busard des roseaux – *Circus aeruginosus* :

A l'origine inféodé aux zones humides, le Busard des roseaux est connu pour avoir colonisé de nouveaux types d'habitats au cours des années 1970 - 1980, et particulièrement les cultures de céréales (Bavoux et Burneleau, 2004). C'est dans ce contexte que l'espèce est devenue un nicheur rare mais régulier dans l'enceinte de la ZPS où **moins de 5 couples nichent chaque année**. Bien que les effectifs ne soient guère élevés, ils demeurent toutefois non négligeables au regard du statut de l'espèce à l'intérieur des terres de Deux-Sèvres et Vendée.

Par ailleurs, l'espèce a connu une nette régression de 1960 à 1980 en Europe, et il convient donc de rester très vigilant quant à la conservation de ses populations, d'autant plus que parmi les 3 espèces de busards nicheurs en France, le Busard des roseaux demeure l'espèce la moins abondante avec 1 600-2 200 couples reproducteurs (Thiollay et Bretagnolle, 2004- Figure 10, ci-contre). C'est pourquoi nous estimons pertinent de classer cette espèce : « **espèce de priorité secondaire** ».

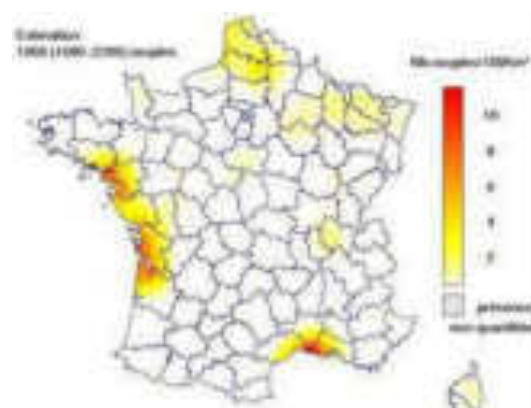


Figure 10 : Abondance et distribution du Busard des roseaux en France

B. Busard Saint-Martin – *Circus cyaneus* :

Cinq à 10 couples nichent chaque année en fonction de la disponibilité en proies, représentant environ 1% de la population régionale. Malgré cet effectif mineur, il est à noter que le Poitou-Charentes et le sud Vendée représentent un enjeu fort pour la conservation de l'espèce en France, en accueillant environ la moitié des effectifs européens (Thiollay, Bretagnolle 2004 Figure 11, ci-contre).

Le statut général défavorable de l'espèce justifie qu'elle soit classée « **espèce de priorité secondaire** ». Ce choix se voit conforté par le fait que, contrairement à d'autres sites, l'espèce niche, sur la ZPS, par défaut en milieu céréalier (i.e. blé, orge...) la rendant encore plus vulnérable lors des moissons bien que sa phénologie de reproduction soit en moyenne plus précoce que celle du Busard cendré.

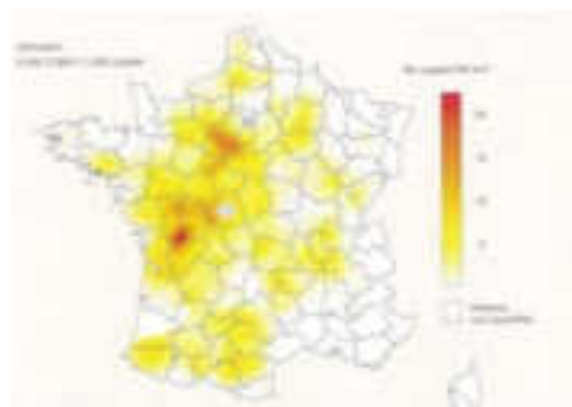


Figure 11 : Abondance et distribution du Busard Saint-Martin en France

C. Pluvier doré – *Pluvialis apricaria* :

Les populations nicheuses de Pluvier doré dans le nord-ouest de l'Europe subissent un déclin lent mais régulier depuis les années 1970 où dorénavant près de 75% de la population mondiale de Pluvier doré hiverne en Europe occidentale.

Avec un statut nicheur précaire, qualifié en « légère diminution » (BirdLife, 2004), et au vu des effectifs qui passent l'hiver en France, il est nécessaire que l'on accorde une attention particulière aux populations hivernantes de Pluvier doré. C'est pourquoi il a été décidé de classer cette espèce comme : « **Espèce de priorité secondaire** ».

Migrateur et hivernant régulier sur la ZPS, la phénologie et les effectifs du Pluvier doré apparaissent toutefois largement corrélés aux conditions météorologiques. Les premières observations ont généralement lieu à partir de novembre pour se terminer à la fin du mois de mars. Au regard des données acquises sur l'espèce au cœur de la ZPS, le Pluvier doré apparaît fidèle à certains sites d'hivernage où on le retrouve en compagnie du Vanneau huppé.

V. Espèces de priorité III

A. Gorgebleue à miroir – *Luscinia svecica namnetum* :

Cette sous-espèce de Gorgebleue à miroir blanc est cantonnée principalement le long de la façade atlantique (Constant et Eybert, 1995) entre le sud Finistère et Arcachon (Delaporte, 1999). Toutefois, il apparaît que depuis plusieurs années, l'espèce colonise de nouveaux habitats (i.e. colza) autres que ceux du littoral atlantique (i.e. marais salants, roselières fluvio-marines, végétation rivulaire) qui se traduit par une nette expansion de son aire de distribution depuis plusieurs années (De Cornulier *et al.*, 1997). Si en 2000 seulement 5 à 6 couples avaient été inventoriés sur la ZPS « PNNO » alors que l'espèce était considérée anecdotique dans les plaines céréalières de Niort (Delaporte, 1999), ce ne sont pas moins de 300 à 400 mâles chanteurs qui ont été estimés en 2012 sur cette même zone.

De telles densités au sein des plaines céréalières bordant le Marais poitevin n'avaient encore jamais été évoquées auparavant (Joyeux *et al.*, 2010). Si l'on en vient à comparer ces effectifs avec la population régionale de cette sous-espèce (bien que cette dernière soit à ce jour sous-estimée), la ZPS abriterait un cinquième des effectifs de Poitou-Charentes et Vendée. Cette population actuelle induit de fait une responsabilité particulière pour la ZPS « PNNO » quant à sa conservation. Même si la dynamique actuelle de l'espèce la rend non vulnérable, il convient tout de même de classer la Gorgebleue comme « espèce de priorité III » sur cette ZPS « PNNO » aux regards des effectifs qu'elle abrite.

Les actions mises en place pour les autres espèces prioritaires sur la ZPS devraient permettre, en améliorant les ressources alimentaires (amélioration globale des niveaux trophiques primaires), de pérenniser et consolider les populations fréquentant le site.

B. Faucon émerillon – *Falco columbarius*

Les milieux ouverts que sont les plaines céréalières, constituent la majorité des sites fréquentés en hiver par l'espèce. Avec entre 10 et 15 individus hivernants sur le site, le Faucon émerillon est bien représenté. Cependant sa répartition est trop aléatoire en France pour que l'on puisse établir des relations avec les espaces protégés. Les effectifs hivernant de l'espèce sont par ailleurs très peu connus mais au regard des observations départementales (Deux-Sèvres, Vendée) l'espèce est bien représentée en milieux ouverts.

Étant donné la superficie de la zone et le nombre d'individus observés sur site, il est fortement probable qu'un ou plusieurs dortoirs d'une dizaine d'individus se forment, constituant une plus-value avifaunistique pour cette ZPS.

C. Faucon pèlerin – *Falco peregrinus*

Récemment prouvé nicheur dans les plaines du nord du département, le Faucon pèlerin est pour l'instant observé uniquement en période d'hivernage sur la ZPS « PNNO ». Les observations de 1 à 3 individus chaque hiver concernent majoritairement des oiseaux nordiques (Scandinavie) venant hiverner dans les plaines, ou encore des jeunes partiellement migrateurs, vagabondant dans toutes les directions. Bien que la population nicheuse française dans les années 1970 était très basse (env. 200 couples), elle demeure actuellement comprise en 1 100 et 1 400 couples (Thiollay et Bretagnolle 2004). L'espèce est par ailleurs inscrite à la liste rouge des espèces menacées dans la catégorie « préoccupation mineure » (liste rouge, 2008).

Bien que les quelques individus observés sur le site augmentent l'intérêt avifaunistique global de la ZPS en période internuptiale, elle ne constitue pas un enjeu majeur pour la conservation de cette espèce à l'échelle européenne.

D. Pluvier guignard – *Charadrius morinellus*

Le Pluvier guignard, limicole très rare mais d'occurrence annuelle en Deux-Sèvres et Vendée, apparaît relativement exigeant quant à la sélection de ses sites de halte migratoire, recherchant de vastes étendues à végétation rase, voire même absente. Les nombreuses terres nues présentes dans les plaines céréalières sont des lieux propices au stationnement de l'espèce, comme nous le montrent notamment les observations sur la ZPS « PNNO ». Confortée par une fidélité singulière à ses sites de haltes migratoires, la ZPS accueille le Pluvier guignard lors de ses stationnements automnaux et printaniers.

VI. Récapitulatif des niveaux d'enjeux des espèces d'intérêt communautaire du site

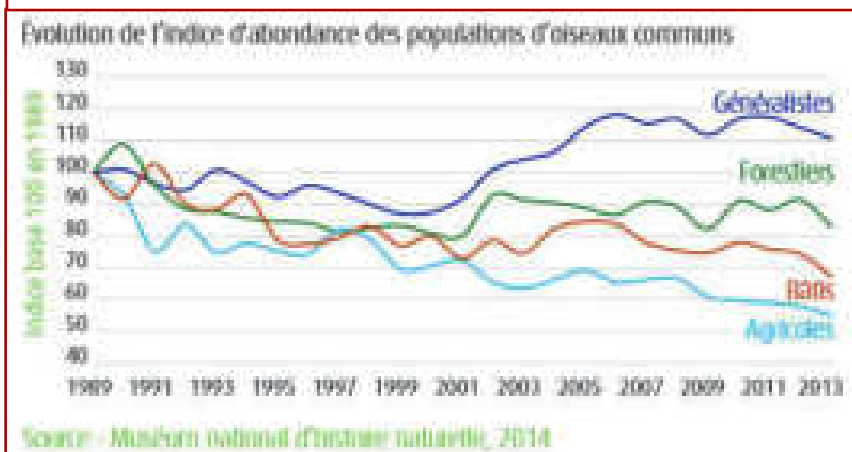
Tableau 16 : Niveau d'enjeu des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS

NIVEAU D'ENJEU	ESPÈCES	NOM SCIENTIFIQUE	CODE NATURA 2000
Priorité I	Œdicnème criard	<i>Burhinus œdicnemus</i>	A133
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084
	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338
Priorité II	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140
Priorité III	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica namnetum</i>	A272
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139

VII. Autres espèces remarquables non inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux »

Même si ces espèces ne s'intègrent pas aux critères de désignation d'une ZPS en n'étant pas inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux », il n'en demeure pas moins que leur présence sur la ZPS constitue un enjeu plus ou moins élevé pour leur conservation à plus petite échelle (départementale, inter-régionale). En effet, ces espèces, inféodées pour la plupart aux milieux bâtis et/ou agricoles, demeurent les plus en déclin à l'échelle nationale (cf. Figure 12, ci-dessous).

Figure 12 : Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs par grandes unités paysagères en France



D'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs)

Tableau 17 : Autres espèces remarquables non inscrites à l'Annexe I de la "Directive Oiseaux"

<p>Faucon hobereau - <i>Falco subbuteo</i></p> <p>A l'échelle de la ZPS, les couples nicheurs de Faucon hobereau semblent en grande partie corrélés à la présence de vallées humides, avec notamment la vallée de l'Autize bordée de peupliers. De plus, les vallées sèches abritent probablement une ressource alimentaire adaptée à l'espèce (passereaux, insectes...); milieu sur lequel plusieurs individus en chasse ont été observés. Il convient donc de rester vigilant quant aux tendances d'évolution de l'espèce, abondante nulle part, par ailleurs en déclin en Deux-Sèvres.</p>		<p>Tarier pâtre – <i>Saxicola torquatus</i></p> <p>L'évolution du Tarier pâtre en France ainsi qu'en Europe est difficilement appréhendable du fait de sa complexité. Très sensible au vague de froid, l'espèce semble bénéficier du réchauffement climatique mais reste néanmoins à surveiller de par son déclin marqué localement en France. Par ailleurs, sa tendance d'évolution depuis le début des années 2000 est plutôt à la diminution à l'échelle nationale. Quelques couples ont été observés sur la ZPS « PNNO », ce qui atteste du maintien de quelques zones de prairies et de friches sur le site.</p>	
<p>Chevêche d'Athéna – <i>Athene noctua</i></p> <p>Certains villages des communes intégrées dans le périmètre de la ZPS « PNNO » accueillent une densité remarquable de Chevêche d'Athéna totalisant entre 35 et 50 couples nicheurs sur l'ensemble de la zone. Ces effectifs représentent un fort intérêt départemental et inter-régional surtout lorsque l'on sait qu'en France, la Chevêche d'Athéna est le rapace nocturne ayant subi le déclin le plus marqué dans les années 1980. Cette espèce a d'ailleurs bénéficié de la mise en place d'un Plan National d'Action (PNA) qui devrait se voir reconduit.</p>		<p>Moineau friquet – <i>Passer montanus</i></p> <p>A l'échelle nationale ou bien même européenne, la situation de l'espèce devient alarmante. Espèce cavernicole, le Moineau friquet souffre à la fois des modifications du paysage agricole (arrachage des haies, raréfaction des arbres creux et vergers), ainsi que celles du paysage urbain (rénovation du bâti...). Malgré l'absence d'un recensement propre à l'espèce, 2 individus de Moineau friquet ont été observés au cours de l'hiver 2011 - 2012 dans le bourg de Benet. Par ailleurs, des données récentes mettent en évidence la présence de plusieurs couples sur cette même commune, constituant un des principaux noyaux des populations de l'espèce en Marais poitevin.</p>	
<p>Cochevis huppé - <i>Galerida cristata</i></p> <p>Inféodé essentiellement aux espaces agricoles, ou à des zones de substitutions telles que les terrains vagues urbanisés (zones de chantiers, parking...), le Cochevis huppé est une espèce peu abondante de manière générale. En Europe, ces populations se sont fortement effondrées dans les années 1980 -1990 et bien que sa tendance d'évolution en France apparaisse stable, le statut de l'espèce reste précaire. Quelques couples subsistent sur la ZPS « PNNO » sur des secteurs encore semi-naturels, lesquels pourraient perdurer par le maintien des quelques zones en friches et la limitation de l'utilisation de pesticides.</p>		<p>Moineau soulcie - <i>Petronia petronia</i></p> <p>Tout comme le Moineau friquet, le Moineau soulcie est une espèce à surveiller du fait qu'elle puisse souffrir de l'intensification de l'agriculture comme de la disparition du vieux bâti. En Europe tout comme en France, les effectifs de l'espèce semblent relativement stables tandis qu'une hausse serait notée sur les populations nichant dans des villages du Marais Poitevin entre 2003 et 2011. Bien que non observé en 2011-2012 lors des divers protocoles, le Moineau soulcie est également encore bien représenté sur les communes les plus à l'est du Marais Poitevin, dont fait partie Benet. Ainsi, l'espèce serait encore présente au sud-ouest de la ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest et il est nécessaire de veiller à la préservation de ces couples.</p>	
<p>Petit-duc scops – <i>Otus scops</i></p> <p>Nettement moins connu que la Chevêche d'Athéna, le Petit-duc scops est toutefois indiqué en régression dans certains pays d'Europe (Marchesi & Sergio 2004, BirdLife international 2004, Martinez & al. 2007). Sa présence sur la ZPS « PNNO », bien que minime, constitue l'une des données situées les plus au nord-ouest de son aire de répartition et représente ainsi une nouvelle valeur avifaunistique pour le site.</p>	<p>Données non disponibles</p>	<p>Source des figures : http://vigienature.mnhn.fr/page/resultats-par-especes</p>	

Références bibliographies – consulter le volume « Inventaires biologiques » du DOCOB.

Interactions des activités socio-économiques avec les espèces prioritaires

I. Analyse des interactions

Il s'agit ici d'envisager les interactions entre les espèces d'oiseaux prioritaires et les diverses activités humaines. Elles peuvent être directes, lorsqu'elles portent sur tout ou partie des individus d'une population, mais aussi indirectes quand elles concernent l'habitat de l'espèce. La directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992) demande de s'intéresser à « l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé ». Il convient donc de tenir compte des diverses exigences écologiques de chaque espèce pour répondre à leurs différents besoins vitaux (alimentation, abri, migration, reproduction...), eux-mêmes variables en fonction de la saison, du sexe ou de l'âge.

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site ou à proximité sont susceptibles lors de leur exercice et par leur développement d'avoir une influence sur les populations d'espèces prioritaires. Selon l'activité ou la manière dont elle est entreprise, elle peut concourir au maintien des espèces, par préservation de leurs conditions écologiques nécessaires, ou bien participer à leur raréfaction, par dégradation de ces mêmes conditions ou par destruction directe d'individus.

Les tableaux ci-dessous présentent, pour chaque espèce de l'Annexe I, les interactions avec les situations actuelles, pratiques et activités, dans un cadre général. Un commentaire précise, pour les espèces représentatives de la ZPS, le poids relatif de l'agriculture, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des loisirs pour leur bonne conservation.

Nota bene : Dans certains cas définis par le code de l'environnement (art. R414-19 et suivants), les projets spécifiques envisagés devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000. C'est-à-dire que le porteur de projet devra examiner au cas par cas, et de manière proportionnée, les interactions précises entre son projet et les enjeux de conservation des oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS. Il pourra à ces fins, se baser en partie sur l'analyse des interactions et le diagnostic établis ci-après.

A. L'Œdicnème criard

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de zones sèches dénudées ou avec une végétation basse et clairsemée pour installer le nid (principalement prairies rases, semis de tournesol, de maïs, inter rang de vigne).	Destruction des habitats de l'espèce par modification des pratiques agricoles (disparition des zones en herbe riches en proies, irrigation).
	Mosaïque de parcelles de culture et des zones en herbes (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies.	Diminution des ressources alimentaires disponibles due aux traitements pesticides.
	Maintien des chaumes à l'automne.	Destruction des nichées lors des travaux agricoles (labour, semis et binage des tournesols et maïs notamment).
	L'intégrité spatiale de ses milieux de vie.	Artificialisation et morcellement du paysage.
	Quiétude.	Dérangement pendant les périodes de nidification et de rassemblement postnuptial.
	Réserves de chasse et de faune sauvage.	Déplacement des réserves ACCA.

Contexte et pratiques agricoles majeures pour sa conservation :

Les zones rases, les cultures non-irriguées tardives, pour y installer son nid, et les prairies ou jachères, en particulier quand elles sont extensives et âgées de plusieurs années, pour s'y nourrir d'insectes, sont indispensables à la reproduction de ce limicole. L'alimentation des adultes, mais surtout le nourrissage des poussins, sont altérés par le manque d'insectes-proies dans les parcelles traitées ainsi que par la forte rémanence de certains produits antiparasitaires qui intoxiquent ou éliminent les insectes coprophages (prairies pâturées).

Urbanisme et aménagement du territoire importants pour sa conservation :

Les délaissés et bords de voirie participent à l'approvisionnement alimentaire.

Activités de loisirs importantes pour sa conservation :

Avant leur départ vers les zones d'hivernage, les œdicnèmes se regroupent en des lieux privilégiés et réguliers, parfois près de zones habitées. La plus grande tranquillité est alors requise car ils y constituent des réserves énergétiques pour le voyage.

B. Les Busards (cendré, des roseaux et Saint-Martin)

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de prairies, de luzernes, de jachères enherbées, friches, chemins enherbés pour l'alimentation.	Récoltes (blé, orge, colza) et fauches (Ray-Grass) intervenant avant l'envol des jeunes.
	Sauvetage des nichées dans les cultures.	Réduction des surfaces en herbe (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies.
	Pour le Busard Saint-Martin Régénération forestière.	Broyage en période de reproduction.
	Absence de « phytosanitaires »	Traitement contre les Campagnols
	Quiétude	Dérangement pendant les périodes de nidification et de rassemblement postnuptial

Contexte et pratiques agricoles majeurs pour leur conservation.

Faute de landes basses, de friches et de marais, les trois espèces de busards installent désormais leurs nids au sol dans des cultures de céréales. Mais la réussite de la reproduction est rendue très aléatoire par la précocité et la rapidité des moissons qui détruisent un certain nombre de jeunes.

Les prairies et les jachères, en particulier dans les vallées sèches du site, quand elles sont extensives et âgées de plusieurs années, fournissent la grande majorité des ressources alimentaires principalement constituées de campagnols.

Urbanisme et aménagement du territoire importants pour leur conservation.

Les délaissés, les bords de chemins, les bas-côtés et talus, les pieds de haies, etc. sont eux aussi des réservoirs de proies pour les busards. Ces rapaces très agiles en vol sont peu sensibles aux risques de collision sur les lignes électriques. Par contre, pour leur nidification, ils montrent une certaine défiance vis-à-vis des zones d'occupation humaine ; nid à plus de 500 mètres du bâti¹⁸.

Pratiques agricoles et activités de loisirs importantes pour leur conservation.

Après la reproduction, les busards forment, en des lieux privilégiés, des dortoirs nocturnes où stationnent aussi des individus en halte migratoire. Il s'agit d'une étape clé dans le cycle annuel et d'un stade sensible puisque les busards cendrés et des roseaux préparent alors un voyage au-delà du Sahara. Le besoin de quiétude pendant cette période est vitale.

C. L'Outarde canepetière

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence sur le territoire de milieux herbeux (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) favorables à la nidification et riches en proies, disposées en mosaïque au sein des cultures diverses.	Diminution de la diversité des cultures. Diminution de la surface des milieux herbeux (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) Diminution de la ressource alimentaire par les « Pesticides ». Broyages ou fauches en période de reproduction (destruction des femelles et poussins).
	Maintien dans l'assolement de cultures de printemps sèches, notamment du tournesol.	Arrêt des rotations incluant le gel ou les légumineuses.
	Maintien des chaumes (notamment repousses de colza) favorable à l'alimentation en rassemblement automnal.	Destruction des chaumes.
	Quiétude.	Dérangement pendant les périodes de nidification et de rassemblement postnuptial. Déplacement des réserves ACCA.

¹⁸ Thèse de De Cornulier T. (2005). Composantes de la distribution spatiale d'un prédateur : effets respectifs de l'habitat, des ressources alimentaires et des interactions comportementales, page 79. CEBC-CNRS de Chizé : www.cebc.cnrs.fr/Fthese/PUBLI/Cornulier.pdf

Contexte et pratiques agricoles majeurs pour sa conservation.

Les parcelles nues ou d'herbe rase sont prisées par les mâles qui parquent tandis que les femelles exigent des milieux herbacés pour y cacher leur nid. Après l'éclosion, abri et nourriture riche en protéines sont aussi trouvés dans des parcelles de type prairies, friches et luzernes. Un pourcentage minimum (10 à 15 %) de ces cultures fourragères dans la SAU, à la conduite adaptée (récolte ou fauche hors période de reproduction, sans apport d'intrants) est la condition essentielle pour la conservation de l'espèce.

Urbanisme et aménagement du territoire importants pour sa conservation.

Pour leurs déplacements en vol (lors des parades notamment), ces oiseaux sont très vulnérables face aux obstacles aériens. Durant leur nidification, les canepetières montrent une très forte défiance vis-à-vis de l'occupation humaine (voir page 63 et suivante).

Activités de loisirs importantes pour sa conservation.

Avant leur départ pour hiverner dans la péninsule ibérique, les outardes se rassemblent en des lieux privilégiés et réguliers (fidélité aux sites) où elles font leurs réserves énergétiques. Elles doivent y trouver la plus grande tranquillité car toute dépense physique inutile ampute leur capital énergétique nécessaire à la migration.

D. La Pie-grièche écorcheur

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de prairies pâturées encadrées par un réseau de haies buissonnantes (avec de grands arbres ou non).	Disparition du biotope favorable à l'espèce par modification des pratiques agricoles (arrachage ou entretien inadéquat des haies, transformation des milieux prairiaux en terres arables notamment).
Milieux d'alimentation riches en insectes.	Mortalité induite par l'utilisation excessive de pesticides).	

Contexte et pratiques agricoles importants pour sa conservation.

La Pie-grièche écorcheur utilise pour nidifier les haies hétérogènes, les milieux et linéaires buissonnants « épineux », et particulièrement les zones riches en insectes (orthoptères, lépidoptères...). De ce fait, sa répartition est localisée sur le site, dépendante des milieux gérés favorablement à la nidification (haies variées) et à l'alimentation (prairies, jachères, fossés, chemins, bandes enherbées).

E. Le Pluvier doré et le Pluvier guignard

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de prairies, labours, chaumes ; zones rases, caillouteuses et bombées pour le Pluvier guignard.	Moindre intérêt alimentaire des cultures en hiver.
Techniques culturales favorables à la vie du sol et notamment des lombrics (non labour).	Labour profond et régulier. Utilisation de pesticides.	
Réserves de chasse et de faune sauvage	Tirs occasionnels de P. guignard pouvant se confondre parfois avec le P. doré, espèce chassable.	

Contexte et pratiques agricoles importants pour sa conservation.

Ces limicoles nichent dans le nord de l'Europe et s'associent volontiers en hiver dans les plaines. Ils se nourrissent d'invertébrés qu'ils trouvent dans les champs et prairies. La disponibilité alimentaire est la première des clés de réussite de leur hivernage et/ou halte migratoire.

Activités de loisirs importantes pour sa conservation

La seconde clé de réussite est l'établissement de réserves de chasse et de faune sauvage.

Au total, il faut veiller à maintenir des espaces fonctionnels d'accueil combinant les zones d'alimentation et celles de repos.

F. Gorge-bleue à miroir blanc

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence importante de champs de colza.	Utilisation intensive de pesticides.

Contexte et pratiques agricoles majeurs pour sa conservation.

Ce petit passereau habitant préférentiellement les zones humides des marais littoraux et arrière-littoraux connaît depuis une vingtaine d'années une conquête spatiale vers l'intérieur des terres. L'importance surfacique des champs de colza dans les zones de cultures intensives détermine la densité de mâles chanteurs.

G. Le Faucon émerillon

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence d'une mosaïque de milieux (terres nues, chaumes, jachères en herbes, prairies) accueillant des bandes de passereaux (alouettes, fringilles).	Diminution de la diversité des habitats

H. Le Faucon pèlerin

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	Présence de proies abondantes (rassemblements de vanneaux huppés et pluviers dorés notamment).	Risques d'électrocution et de collision sur les lignes électriques.

II. Récapitulation des facteurs favorables et défavorables à l'avifaune de plaine

Les tableaux suivants récapitulent les facteurs favorables et défavorables aux espèces d'oiseaux inféodés à la plaine de Niort Nord-Ouest.

A. Synthèse des interactions négatives et positives

Le Tableau 18 (page suivante) synthétise les facteurs favorables et défavorables aux espèces d'oiseaux de priorités principale et secondaire sur le site. Le Tableau 19, page 56, quant à lui, précise les périodes sensibles pour chaque espèce prioritaire pendant lesquelles les activités humaines sont susceptibles d'être impactantes.

Tableau 18 : Synthèse des interactions entre activités socio-économiques et avifaune de plaine de la ZPS

Activités	Interactions négatives et menaces	Interactions positives
AGRICULTURE	<p>BAISSE de la DISPONIBILITE ALIMENTAIRE et des HABITATS FAVORABLES</p> <ul style="list-style-type: none"> -Évolution vers l'uniformisation des cultures, -Diminution des prairies temporaires (fourrages dont luzerne), -Diminution des prairies permanentes et pâturées, -Jachères PAC « industrielles », -Suppression du gel, -Rotation rapide des cultures, -Labour profond fréquent, -Utilisation de produits phytosanitaires et antiparasitaires chimiques (herbicides, insecticides, fongicides, rodenticides), -Augmentation de la taille des parcelles ou blocs de cultures, -Aménagement foncier volontaire, -Destruction des haies ou arbres isolés (destruction d'habitats, diminution des corridors biologiques), -Mise en culture des vallées sèches. <p style="text-align: center;">DESTRUCTION DES NICHEES</p> <ul style="list-style-type: none"> -Précocité des récoltes, -Date, fréquence et vitesse des fauches inadaptées (ex : luzerne), -Récolte ou fauche centripète, -Gestion des haies par broyage et/ou en période inadaptée, -Chargement UGB élevé des prairies pâturées. <p style="text-align: center;">CONTEXTE GENERAL</p> <ul style="list-style-type: none"> -Diminution de l'activité polyculture-élevage, -Déficit d'installations / Départs à la retraite, -Méconnaissance ou indifférence des enjeux patrimoniaux, -Évolution de la PAC ? 	<p>MAINTIEN de la DISPONIBILITE ALIMENTAIRE et des HABITATS FAVORABLES</p> <ul style="list-style-type: none"> -Maintien de la diversité des cultures, -Maintien de la surface en prairies semi-permanentes (fourrages dont luzerne), -Gestion extensive des prairies (temporaire et permanentes), -Maintien des chaumes en hiver (repousses après récoltes), -Travail du sol simplifié ou superficiel, semis direct -Cultures biologiques, lutte intégrée, -Maintien de « petites » parcelles, -Maintien des haies existantes, -Maintien de bandes enherbées, de chemins enherbés, -Maintien en prairies des fonds de vallées sèches. <p style="text-align: center;">RESPECT DES NICHEES</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conduite des cultures fourragères adaptée : -Récolte ou fauche centrifuge, -Date, nombre, fréquence, vitesse des fauches adaptées, -Non-broyage des jachères pendant la période de nidification, -Gestion adaptée des haies -Protection physique des nids, -Faible chargement en UGB des prairies pâturées. <p style="text-align: center;">CONTEXTE GENERAL</p> <ul style="list-style-type: none"> -Maintien de l'activité polyculture-élevage, -« Sensibilité » des agriculteurs aux enjeux patrimoniaux, et implication dans la conservation des espèces, -Mise en place des mesures agri environnementales, -Évolution de la PAC ?
URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ACTIVITES DE LOISIRS.	<p>RESTRICTION DE L'HABITAT FAVORABLE (fragmentation du paysage et disparition des habitats favorables)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Absence ou insuffisance de prise en compte des enjeux lors de l'élaboration des projets, -Expansion urbaine hors dents creuses, -Expansion (en surface) des « Grands équipements » (routes, ZAE, etc.), -Aménagement foncier (article 10), -Gestion inadaptée (ou disparition) des bords de chemins (dégradation des corridors biologiques), <p style="text-align: center;">EFFAROUCHEMENT/DERANGEMENT et OBSTACLES DANGEREUX</p> <ul style="list-style-type: none"> -Trafic intense de véhicules, -Lignes électriques (tous voltages), -Implantation d'éoliennes, -Sports motorisés, -Tourisme de nature (dont ornithologique) non responsable, -Animaux domestiques errants, -Chasse non responsable. 	<p>MAINTIEN DE L'HABITAT FAVORABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prise en compte des enjeux en amont des projets, -Orientation et maîtrise de l'urbanisation, -Expansion spatiale maîtrisée des ZAE, -Absence d'aménagement foncier ou avec minimum d'emprise, -Réserves foncières avifaunistiques, -Bonne gestion des bords de chemins (maintien des corridors biologiques), -Implantation de jachères, bandes enherbées, chemins enherbés, -Réserves de chasse et de faune sauvage. <p style="text-align: center;">LIMITATION DES EFFAROUCHEMENTS ET OBSTACLES DANGEREUX</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réserve de Chasse et de Faune sauvage, -Absence d'obstacles, de dérangements, -Équipements anticollision sur les lignes électriques, -Cahier des charges adapté à l'avifaune lors de grands travaux, -Tourisme de nature (dont ornithologique) responsable.
DIVERS	<ul style="list-style-type: none"> -Ignorance et indifférence vis-à-vis du patrimoine écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> -Connaissance et sensibilité vis-à-vis du patrimoine écologique, - Suivi de l'évolution des populations des espèces.

Tableau 19 : Périodes sensibles au dérangement pour chaque espèce prioritaire du site

Périodes sensibles	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Reproduction												
Oulartie sarropetière												
Ondolisme croisé												
Bouard croisé												
Bouard Saint Martin												
Bouard des hommes												
Pie grèche dorée												
Rassemblements												
Oulartie sarropetière												
Ondolisme croisé												
Bouard (Mortier)												
Haute végétation ou blocage												
Pluvier doré												
Pluvier赶ard												

Période non sensible	Correspond, selon son genre, aux conditions météorologiques normales, au pH d'acidité ou de basicité (de 5 à 9), à l'absence de pollution (de la zone, d'origine agricole) ou à l'absence de dérangement (de la zone).
Période sensible	Correspond, selon son genre, aux conditions météorologiques normales, à des phases de répartition, de rassemblements ou simplement de présence, qui bien que possibles, sont néanmoins moins importantes en terme d'effectifs.

B. Menaces sur les zones de la ZPS les plus vitales pour les espèces prioritaires du site

Les informations recueillies lors de l'inventaire socio-économiques font ressortir deux menaces majeures qui, si les projets sont maintenus, vont impacter très défavorablement les populations d'espèces d'intérêt communautaire du site.

Deux projets éoliens

Voir carte 55 de l'atlas.

Une première ferme de 9 éoliennes est programmée sur la commune de Nieul-sur-l'Autise en périphérie de la ZPS. Une seconde veut « insérer » 6 autres éoliennes entre les deux fermes déjà en activité sur le site sur la commune de Benet.

Outre le risque de mortalité par collision directe (en parade, en chasse, migration) et l'effet « barrière » générant des pertes énergétiques par le contournement de l'obstacle, il faut souligner la perte d'habitats favorables à l'Outarde canepetière estimée à environ 685 ha.

Un projet d'échangeur routier

Un autre aménagement dit « structurant » projeté par le SCOT de la CAN (Schéma de Cohérence Territoriale du territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort) s'avérerait une menace très sérieuse concernant les sites de rassemblement d'Outardes canepetières au nord de Villiers-en-Plaine (voir carte 56 de l'atlas). Il s'agit d'un projet d'échangeur routier au niveau du croisement de l'A83 et de la D66.

Synthèse des menaces pour les espèces prioritaires

Tableau 20 : Principales menaces pour les espèces prioritaires I et II du site Natura 2000

ESPÈCES	MENACES												
	Urbanisation hors dents creuses	Projet d'échangeur A83	Sites éoliens	Conversion des prairies en terres arables	Agrandissement du parcellaire	Irrigation des parcelles après semis	Déclin de l'élevage	Broyage de Pierres	Broyages ou fauches en période de nidification	Biocides chimiques	Disparition des éléments fixes du paysage	Dérangement en hiver	Pratiques culturales : binages et labours
Œdicnème criard	X	X	X	X	X	X	X	X		X			X
Busard cendré¹⁹	X	X	X	X	X	X	X		X	X			X
Outarde canepetière	X	X	X	X	X	X	X		X	X			
Pie-grièche-écorceur	X			X	X		X			X	X		X
Busard des roseaux	X	X	X	X	X		X		X	X			X
Busard Saint-Martin	X	X	X	X	X		X		X	X			X
Pluvier doré	X	X	X		X		X		X	X	X	X	

¹⁹ Nota bene : les premières études menées dans le cadre de l'évaluation des impacts du parc éolien de Benet n'ont montré aucun cas de mortalité, ni de dérangement de l'espèce par les éoliennes (voir Guégnad, 2012). Hors, un premier cas de mortalité a été récemment découvert sur le second parc de Benet.

Conclusion de la partie DIAGNOSTIC

L'inventaire « Activités agricoles » a souligné une baisse très significative du nombre d'exploitants agricoles, donc d'exploitations dans les communes de la ZPS, et particulièrement d'exploitations en polyculture-élevage au cours des 40 dernières années (voir page 35 et suivantes).

Ce phénomène a entraîné « mécaniquement » une augmentation de la surface agricole utilisée des exploitations (multipliée par 2,3 en 20 ans). Dans la même période, la surface moyenne des exploitations a progressé pour atteindre près de 90 ha aujourd'hui. La taille des parcelles s'est agrandie à l'instar des plaines céréalières intensives comme celle de Niort-Brioux, site d'étude du CNRS de Chizé (Thomas, 2005). Les conséquences directes sont un essor constant des cultures céréalières au dépend des prairies.

L'homogénéisation de l'assolement et la diminution rapide des surfaces enherbées entraînent une rétraction de l'habitat favorable préjudiciable à l'ensemble des espèces prioritaires : nidification, alimentation, repos. (Voir Bretagnolle, 2009).

La ZPS dispose encore d'un stock non négligeable de surfaces enherbées — 12,5 % de la SAU (carte 52 de l'atlas) — mais dont la nature, la gestion ou la localisation ne sont toutefois pas souvent spécifiquement adaptées aux besoins des espèces d'intérêt communautaire prioritaires.

L'inventaire « Aménagement du Territoire » a mis en évidence les impacts prévisibles ou potentiels susceptibles de peser directement ou indirectement sur la conservation des espèces prioritaires :

- Développement du milieu urbain et périurbain.
- Créations de parcs éoliens dans et proches de la Zone de Protection Spéciale (carte 55 de l'atlas),
- Grande infrastructure routière (A83) et projet associé (carte 56 de l'atlas).

Au total, l'ensemble de ces phénomènes entraîne une rétraction et une fragmentation de l'habitat favorable pour l'ensemble des espèces.

Stratégie de conservation

L'orientation à long terme, c'est-à-dire le but fondamental de la ZPS « plaine de Niort nord-ouest », est d'assurer le bon état de conservation des espèces représentatives : **Œdicnème criard, Outarde canepetière, Busard cendré, Pie-grièche écorcheur, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Pluvier doré.**

Pour ce faire, il est proposé d'arrêter, dans le cadre du Document d'Objectifs (DOCOB), la première étape pour atteindre cette orientation à long terme. Cette « première marche » à gravir, issue de la concertation, prend en compte les contraintes sociales et économiques et se veut réaliste et atteignable. On la décrit par une série d'objectifs dits de « développement durable » présentés dans le chapitre suivant.

Le bon état de conservation est la situation où l'espèce prospère, avec de bonnes perspectives pour son maintien à long terme. Le fait qu'une espèce ne soit pas menacée (c.-à-d. n'est pas en face d'un risque direct d'extinction) ne signifie pas qu'elle est dans un statut favorable de conservation. Le but de la directive Oiseaux est défini en termes positifs, orientés vers une situation favorable, qui doit être déterminée, atteinte et maintenue (obligation de résultat).

La réalisation de l'orientation à long terme peut prendre plusieurs voies selon l'état de la population de chacune des espèces d'intérêt européen de la ZPS. Ainsi, si l'on peut envisager le « simple » soutien d'une espèce montrant les signes d'un bon état de conservation, il faut chercher à restaurer celui d'une espèce dont les effectifs ne sont plus en mesure d'assurer sa pérennité. Dans tous les cas, la prudence est de mise notamment à cause des lacunes dans les connaissances des dynamiques de populations d'espèces. Le seuil irréversible au-delà duquel une espèce ne peut se remettre ne sera connu que trop tard, après sa disparition !

Le bon état de conservation d'une espèce passe assurément par celui de ses milieux de vie qui constituent son habitat. Il s'agit du « milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique » (dans Directive Habitat-Faune-Flore). On pense rapidement au milieu d'alimentation et au site de nidification ou de repos. Mais l'habitat d'une espèce se compose aussi de tous les milieux, aériens et terrestres, parcourus pour aller de l'un à l'autre. Il comprend encore les éléments particuliers qui servent aux mâles à marquer leur territoire ou à être vus des femelles. Enfin, l'habitat d'espèce intègre les lieux singuliers comme les sites de rassemblements postnuptiaux - où se prépare la migration -, de halte migratoire - où les oiseaux reconstituent leurs forces -, ainsi que les lieux d'hivernage. Ainsi, des territoires espagnols font partie de l'habitat de l'Œdicnème criard (en hiver) qui niche en plaine de Niort nord-ouest, tandis que celle-ci fait par exemple partie de l'habitat du Faucon émerillon (en hiver aussi) qui se reproduit, entre autres, en Scandinavie.

Ces interrelations illustrent l'intérêt fondamental de fonctionner en réseau à l'échelle européen. Ce réseau fonctionne aussi à l'échelle régionale ou interrégionale. C'est notamment le cas pour la population d'Outarde canepetière du Centre-Ouest, dernière population migratrice d'Europe. De nombreux échanges d'oiseaux entre les ZPS de plaines céréalières ont été observés. Or, en 2013, plus de 80% des mâles d'Outarde chanteurs du Poitou-Charentes sont cantonnés dans ces sites contre moins de 70% en 2000. En termes de métapopulation, une dynamique positive de conservation voudrait qu'une ZPS devienne non pas un « puits », c'est-à-dire une zone refuge drainant les individus périphériques de plus en plus rares, mais une « source » fournissant des oiseaux pour la reconquête des milieux abandonnés.

Les objectifs de développement durable constituent la partie opérationnelle du DOCOB. Ils composent par ailleurs la première étape, la première marche vers l'orientation à long terme, l'état de conservation favorable. Par nature issus de la concertation, les objectifs de développement durable sont susceptibles de changements pour s'adapter aux nouvelles conditions (amélioration ou dégradation de la population d'une espèce, nouvelle connaissance de l'écologie, nouvelle contrainte sociale, économique ou politique...).

Au vu des données récoltées lors de la phase d'inventaire/« état des lieux », les grands objectifs de conservation ainsi que les unités de gestion pertinentes sont énoncés pour chaque espèce, suivant l'ordre de priorité établi précédemment.

Tableau 21 : Synthèse des objectifs de conservation des espèces prioritaires 1 et 2 sur la ZPS

Espèce	Code Natura 2000	Politique de conservation		Objectifs de conservation pour 2020	Unité de gestion
		Priorité	Objectif		
Outarde canepetière	A128	1	Restauration	Reconquête (en période de reproduction) 3 leks de 4 mâles chanteurs	Secteurs de présence historique et zones « favorables »
Édicnème criard	A133	1	Restauration	80-120 couples	SAU de la ZPS
Busard cendré	A084	1	Maintien	60-70 couples (en période de pics de campagnols)	
Pie-grièche écorcheur	A379	1	Maintien	Confortation des noyaux existants 20-30 couples et expansion de territoire	
Busard des roseaux	A081	2	Maintien	2 -5 couples	
Busard Saint-Martin	A082	2	Maintien	6-10 couples	
Pluvier doré	A140	2	Suivi	Caractérisation de la tendance populationnelle	
Faucon émerillon	A098	3	Suivi	Évaluation de la tendance populationnelle	
Faucon pèlerin	A103	3	Suivi	Évaluation de la tendance populationnelle	
Pluvier guignard	A139	3	Suivi	Évaluation de la tendance populationnelle	
Gorgebleue à miroir blanc	A272	3	Suivi	Évaluation de la tendance populationnelle	

Restauration des populations

Espèce de priorité I

L'Outarde canepetière :

L'objectif est de permettre la réapparition en période de reproduction d'une population locale viable estimée à un minimum de 12 mâles chanteurs sur la ZPS (3 leks de 4 mâles chanteurs). Cet objectif local participera ainsi à la conservation générale de la dernière population migratrice européenne (plus de 90% des mâles chanteurs d'Outarde canepetière migratrice se trouve en Poitou-Charentes). **Une réintroduction par des lâchers de jeunes issus du centre d'élevage de Chizé sur des sites historiques de rassemblement doit être envisagée en parallèle d'une reconquête de milieux attractifs** (prairies, couverts herbacés, ...). **Les objectifs surfaciens sont évalués, selon les études menées par le CNRS de Chizé sur son site d'étude (Attié et Bretagnolle, 2003, p. 52), à au moins 10-15% de la SAU de la ZPS soit entre 1700 et 2550 ha.** Les 300 ha de MAEt contractualisés entre 2007 et 2012 indiquent l'effort à fournir pour atteindre cet objectif. A des fins stratégique et d'efficacité, **on se doit de mener graduellement la démarche de conservation en priorisant d'abord l'effort de reconquête de milieux favorablement gérés pour l'espèce sur les sites de présence historique**

(carte 54 de l'atlas) **de l'espèce en reproduction et ceux des rassemblements postnuptiaux**, puis sur l'ensemble des zones dites « favorables », que l'on doit également considérer globalement comme unité de gestion nécessaire pour la conservation de cette espèce.

L'Œdicnème criard :

Le maintien de la quiétude et du réservoir alimentaire des zones de rassemblements postnuptiaux de l'espèce est primordial pour le maintien de cette population.

Du fait du statut vulnérable de l'espèce en Europe (BirdLife, 2004), et au regard des inventaires récents sur le site, **l'objectif est de rétablir puis de maintenir les effectifs de 2000 (80 – 120 couples nicheurs) sur la ZPS.**

Maintien des populations

Espèce de priorité I

Le Busard cendré :

Le maintien de cette population passe par une amélioration globale des niveaux trophiques associée à un effort de protection des nichées lors des récoltes précoces.

La Pie-grièche écorcheur :

La confortation des noyaux existants et l'expansion de cette population passe par le maintien et la reconquête d'un maillage de milieux favorables (prairies pâturées, prairie de fauche, chemin enherbés, haies..) gérés favorablement à la reproduction et à l'alimentation (gestion extensive).

Espèce de priorité II

Busard Saint-Martin:

L'objectif est de maintenir une population de 10 couples nicheurs lors des années d'abondance de micro-mammifères ; cette espèce profitera des mesures mises en place en milieu de plaine pour les autres espèces de priorité principale (Busard cendré, Outarde canepetière).

Le Busard des roseaux :

Les actions développées (pour les autres espèces), visant à améliorer l'habitat et la ressource alimentaire, devraient favoriser la **conservation et la consolidation de la population actuelle (2-5 couples).**

Le Pluvier doré :

L'objectif pour cette espèce est d'**assurer régulièrement un suivi quantitatif** pour analyser la tendance d'évolution de population dont les effectifs hivernaux connaissent d'importantes fluctuations en fonction des conditions météorologiques.

Espèce de priorité III

Un suivi attentif est l'objectif pour les quatre espèces de priorité III de ce DOCOB. Pour **la Gorgebleue à miroir blanc**, notamment, un **suivi quantitatif est à entreprendre régulièrement pour l'acquisition de connaissances écologiques à son sujet.**

Enjeux corrélés à la stratégie de conservation des espèces

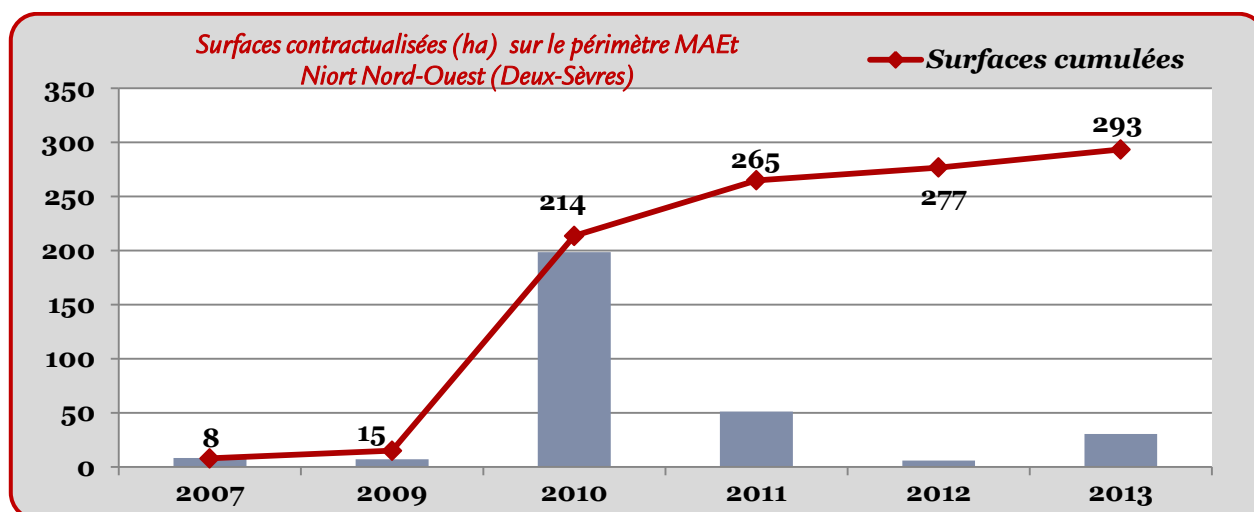
Nous avons vu plus haut (voir page 37) que les surfaces enherbées, habitat nécessaire à l'avifaune concernée, représentaient un peu plus de 12% de la SAU du site.

Un autre enjeu majeur de la démarche Natura 2000 sera de favoriser une implantation conséquente de couverts enherbés favorablement gérés sur les secteurs de plaine ouverte et notamment sur les secteurs de présence historique de l'Outarde canepetière (Carte 54 de l'atlas) qui seront désignés comme les plus favorables aux objectifs de conservation vus dans la partie précédente.

I. Objectif : Maintien et reconquête des surfaces en herbe favorablement gérées pour les espèces cibles

La perte surfacique d'habitats favorables est préjudiciable aux espèces d'intérêt communautaire et explique pour partie la disparition de l'Outarde canepetière sur ce site. Pour réengager un cercle vertueux, un dispositif de mise en place de Mesure Agro-Environnementales territorialisées (MAET) a été éligible sur le territoire pour répondre à l'Enjeu Avifaune. Le dispositif a reçu un engagement volontaire favorable au sein du monde agricole —302 ha ont été implantés sur la ZPS entre 2007 et 2013 (Figure 13, page 63) — néanmoins encore très largement insuffisants pour répondre aux enjeux de conservation.

Figure 13 : Mesures Agro-Environnementales territorialisées sur la ZPS



NB : le côté vendéen du site sera éligible aux mesures agroenvironnementales, lorsque ce DOCOB sera approuvé.

L'objectif étant de maintenir et consolider les populations d'espèces prioritaires existantes et de recoloniser par des effectifs viables à long terme d'Outardes canepetières, l'expert environnemental s'attachera, dans le cadre du nouveau dispositif de mesures agro-environnementales dites climatiques (MAEC), à orienter, prioritairement dans un premier temps, les contractualisations sur les zones « historiques » de présence de l'Outarde canepetière.

II. Vigilance quant à l'évolution de l'aménagement du territoire :

- **maintenir l'intégrité de la SAU de la ZPS**, garantissant une surface agricole suffisante pour maintenir et atteindre les objectifs de conservation définis ci-avant,
- **évaluer les impacts du cumul des projets** au sein de la ZPS et à sa périphérie immédiate, pouvant entraîner l'enclavement et ainsi la fragilisation des populations dont les domaines vitaux sont sensibles à l'évolution de la trame urbaine et paysagère (ex : Outarde canepetière, Busard cendré, ...).



Objectifs

Les grandes orientations de gestion du site, également appelées Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT), ont été définies sur la base de la hiérarchisation des enjeux de conservation. Il s'agit de grandes lignes directrices de la vie du site Natura 2000 :

- ✓ A - Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.
- ✓ B- Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site.
- ✓ C- Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site.
- ✓ D- Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

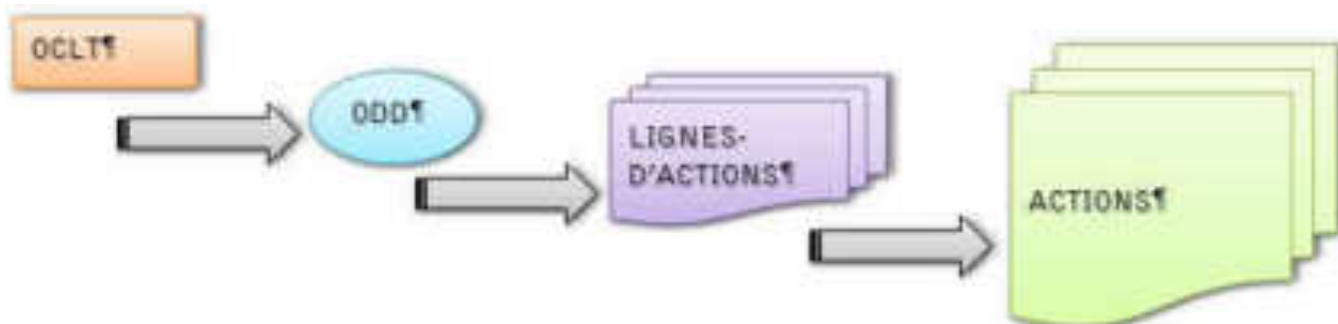
Les espèces prioritairement²⁰ visées sont :

- ✓ L'Œdicnème criard,
- ✓ L'Outarde canepetière.
- ✓ Le Busard cendré.
- ✓ La Pie-grièche écorcheur.
- ✓ Le Busard des roseaux.
- ✓ Le Busard Saint-Martin.
- ✓ Le Pluvier doré.

Ces objectifs de Conservation à Long Terme sont déclinés en un ou plusieurs objectifs opérationnels à court terme appelés Objectifs de Développement Durable.

Ces OCLT et ODD ont été discutés en groupe de travail avec les acteurs locaux le 20 décembre 2012 et validés par le Comité de Pilotage (COPIL) le 28 novembre 2013.

Ces objectifs ont été déclinés en lignes d'action à la base du contenu des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs à court terme. Le programme d'actions a été soumis à discussion aux groupes de travail thématique Agriculture et Aménagement du territoire-loisirs, le 5 juin 2014.



²⁰ Les mesures qui seront mises en œuvre pour les espèces de priorité principale et secondaire bénéficieront à celles de priorité III.

Tableau 22 : Synthèse des Orientations de Conservation à Long Terme et Objectifs de Développement Durable

OCLT ²¹	ODD ²²	Justification de l'objectif retenu	Actions
A - Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site	Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction	Développer spatialement les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire pour atteindre les objectifs de conservation	<ul style="list-style-type: none"> -Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles *** -Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables *** -Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux*** -Préserver la ceinture verte des villages et hameaux * -Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche **
	Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques	Maintenir et développer le réseau de corridors biologiques et améliorer sa fonctionnalité	<ul style="list-style-type: none"> -Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage** -Gérer favorablement les bords de voies**
	Minimiser les impacts des équipements et projets structurants	Adapter les programmes et projets d'aménagement du territoire en faveur des espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> -Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire*** -Limiter les impacts des lignes électriques THT, HT et HTA* -Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux*
	Soutenir, appuyer, valoriser les activités de polyculture – élevage	Soutenir les acteurs impliqués dans la conservation des espèces et créer une dynamique territoriale favorable	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables (formation, labellisation, échanges techniques) **
B- Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site	Protéger et favoriser la nidification	Assurer la réussite de la reproduction	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser la protection physique des nichées*** -Prendre en compte l'avifaune dans la gestion des milieux forestiers*
	Assurer la pérennité des rassemblements postnuptiaux	Assurer les bonnes conditions locales des migrations postnuptiales	<ul style="list-style-type: none"> -Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence des rassemblements postnuptiaux*
	Réduire le dérangement	Assurer les bonnes conditions locales de la reproduction et des migrations postnuptiales	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les pratiques de loisirs de plein air (hors chasse) – activités sportives, événements, tourisme*

21 OCLT : Objectifs de Conservation à Long Terme

22 ODD : Objectifs de Développement Durable = Objectifs opérationnels

OCLT ²³	ODD ²⁴	Justification de l'objectif retenu	Actions
C- Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site	Sensibiliser l'ensemble de la population	Développer la prise de conscience de la richesse patrimoniale du site et des conditions de sa préservation	-Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs** -Apporter un appui aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État***
D- Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB	Faire vivre le site	La mise en œuvre du DOCOB repose sur la mission d'animation	-Animer la mise en œuvre du document d'objectifs***
	Évaluer les actions du DOCOB	Assurer et adapter les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation	-Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site*** -Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB**

²³ OCLT : Objectifs de Conservation à Long Terme

²⁴ ODD : Objectifs de Développement Durable = Objectifs opérationnels



Programme d'actions

Les fiches actions constituent la partie opérationnelle du DOCOB. Elles détaillent les modes opératoires à appliquer pour la mise en œuvre des objectifs.

20 fiches actions présentent avec le plus de détails possibles au moment de leur rédaction l'ensemble des actions de gestion qui découlent des diagnostics et des discussions avec les acteurs locaux et les personnes ressource concernées.

Se référer aux pages 166 et suivantes pour avoir une vision globale des budgets de mise en œuvre de ce programme d'actions.

Liste des fiches actions

Numéro de fiche – Intitulé de la fiche action – Degré de priorité – Page

MODELE DE CONTENU D'UNE FICHE ACTION	72
1-MAINTENIR OU CREER UNE MOSAÏQUE DE PARCELLES ★★★.....	74
2-MAINTENIR, RECONQUERIR ET GERER DES SURFACES EN HERBE FAVORABLES ★★★.....	77
3-AMELIORER LE COUVERT AUTOMNAL SUR LES ZONES DE RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX ★★★.....	81
4-PRESERVER LA CEINTURE VERTE DES VILLAGES ET HAMEAUX ★	84
5-AMELIORER LE POTENTIEL D'ACCUEIL DES MILIEUX DE VALLEE SECHE ★★.....	88
6-CONSERVER ET RENFORCER LES ELEMENTS FIXES DU PAYSAGE ★★	91
7-GERER FAVORABLEMENT LES BORDS DE VOIES ★★	95
8-PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ★★★	100
9-LIMITER LES IMPACTS DES LIGNES ELECTRIQUES THT, HT ET HTA. ★	103
10-MENER DES AMENAGEMENTS FONCIERS FAVORABLES AUX OISEAUX PATRIMONIAUX ★	106
11-ACCOMPAGNER ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES ★★.....	111
12-ORGANISER LA PROTECTION PHYSIQUE DES NICHEES ★★★.....	114
13-PRENDRE EN COMPTE L'AVIFAUNE DANS LA GESTION DU MILIEU FORESTIER ★.....	117
14 -FAIRE COÏNCIDER LES RESERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE AVEC LES ZONES DE PRESENCE DE RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX ★.....	120
15-ACCOMPAGNER LES PRATIQUES DE LOISIRS DE PLEIN AIR (HORS CHASSE) ★	123
16-METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION VERS LES ACTEURS LOCAUX ET LES VISITEURS ★★.....	127
17-APPORTER UN APPUI TECHNIQUE AUX PORTEURS DE PROJET ET UNE EXPERTISE AUX SERVICES DE L'ÉTAT ★★★	130
18-ANIMER LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ★★★.....	133
19-SUIVRE L'EVOLUTION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES PRIORITAIRES DU SITE ★★★.....	136
20-SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB ★★★	140

Hiérarchisation des actions

La priorité d'actions (nombre d'étoiles) proposée ci-dessous, pour la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, est établie, au regard du statut et de la tendance actuels de ces espèces, dans un objectif opérationnel à court et moyen termes (6 ans). L'état des lieux biologiques actuel montre une tendance critique pour les espèces de priorités principale et secondaire ce qui implique et justifie la nécessité de travailler en premier lieu au maintien et à la consolidation de leurs populations d'aujourd'hui pour assurer ensuite leur pérennité.

L'ensemble des actions listées reste nécessaire pour la viabilité à long terme et la restauration des populations. Mais la nécessité d'enrayer le déclin, nous contraint, au jour de la rédaction de ce DOCOB, à **prioriser des actions dans la première phase de la mise en œuvre du DOCOB**. D'où la hiérarchie suivante :

Mesures indispensables à court terme (mise en œuvre prioritaire) : ***

Mesures nécessaires à moyen terme : **

Mesures à mettre en œuvre si nécessité : *

Stratégie en faveur de l'Outarde canepetière : pour réintroduire une population viable, puis la consolider et la pérenniser, il est indispensable dans un premier temps de viabiliser les zones de reproduction historiques, puis de reconquérir un milieu favorable sur la SAU en secteur de plaine ouverte, et enfin de veiller à connecter les noyaux de population entre eux.

Tableau 23 : Récapitulatif des actions par priorité

N° action	Libellé de l'action	Priorité
1	Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles	***
2	Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbes favorables	
3	Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux	
8	Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire	
12	Organiser la protection physique des nichées	
17	Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État	
18	Animer le document d'objectifs	
19	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site	**
5	Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche	
6	Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage	
7	Gérer favorablement les bords de voies	
11	Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables (formation, échanges techniques)	
16	Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs	*
20	Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB	
4	Préserver la ceinture verte des villages et hameaux	
9	Limiter les impacts des lignes électriques THT, HT et HTA	
10	Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux	
13	Prendre en compte l'avifaune dans la gestion du milieu forestier	
14	Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence de rassemblements postnuptiaux	
15	Accompagner les pratiques de loisirs de plein air (hors chasse) – activités sportives, évènements	

Modèle de contenu d'une fiche action

Numéro de la fiche – Intitulé de la fiche – Degré de priorité

Modèle de contenu d'une fiche action

Orientations de conservation à long terme :

Objectifs de développement durable :

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : les espèces classées en priorité principale. P2 : priorité secondaire. P3 : priorité 3 (espèces remarquables Annexe I Directive Oiseau). Autres : autres espèces remarquables Non Annexe I Directive Oiseaux.					
Localisation						
Surface concernée						
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir :

Localisation :

Modalité de gestion optimale :

Communication :

Conditions particulières d'exécution

Outils

- ✓ Contrat MAE.
- ✓ Charte Natura 2000 (page 142)

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Coûts, Budget et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

Partenaires et Structures ressources

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

Indicateurs de performance :

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

Fiches Charte Natura 2000 :

1-Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles ★★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Créer ou maintenir une mosaïque diversifiée de cultures sur l'ensemble de la ZPS. (Atteindre une diversité significative de l'assolement : cultures d'hiver, de printemps, pérennes, annuelles). Créer un réseau de lisières (écotones) formant des mailles de l'ordre de 10 ha.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Œdicnème criard, Busard cendré, Pie grièche écorcheur, Outarde canepetière. P2 : Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Pluvier doré. P3 : Gorgebleue à miroir, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Pluvier guignard.					
Localisation	Toute la Zone de Protection Spéciale (hors intra-urbain et forestier).					
Surface concernée	≈ 15250 ha (Surface Agricole Utile du site)					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

En milieu agricole, on observe dorénavant des rotations de plus en plus rapides, une forte uniformisation des cultures, une augmentation constante de la taille des blocs culturaux et la suppression régulière des haies, ce qui, au total, fait décliner fortement :

- ✓ le linéaire de lisières (écotones) favorable à la biodiversité.
- ✓ La diversité floristique des interfaces propices à l'entomofaune, elle-même représentant une ressource alimentaire importante des espèces d'oiseaux de plaine d'intérêt communautaire.

L'objectif de l'action est d'améliorer la diversité des cultures (effet mosaïque) et d'augmenter le linéaire de lisières (interface entre cultures).

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir :

- ✓ Assolement diversifié de cultures.
- ✓ Blocs de culture inférieurs à 10 hectares.

Localisation : Toute la zone agricole de la ZPS, prioritairement les zones à fort enjeu pour les espèces prioritaires d'intérêt communautaire.

Modalité de gestion :

- ✓ Organiser le parcellaire afin d'obtenir des parcelles culturales de surface inférieure à 10 ha.
- ✓ Favoriser les îlots de forte longueur et de faible largeur (augmentation du linéaire d'écotones).
- ✓ Diversifier l'assolement afin de fournir au moins 3-4 types de cultures (céréale à paille d'hiver, céréale à paille de printemps, colza, tournesol-sorgho, légumineuse, herbe, jachère...) différentes à l'échelle de l'exploitation agricole.
- ✓ Conserver ou implanter des bandes de couverts herbacés au sein des grands blocs de culture sinon en bordure, afin de créer des interfaces culture/prairie.
- ✓ Maintenir la part de la culture la plus représentée en-dessous de 50% de la surface de SAU.

Communication : Organisation de réunions d'information.

Conditions particulières d'exécution

Solliciter une expertise environnementale et l'avis de la structure animatrice afin de localiser de façon pertinente, au regard des enjeux Natura 2000, les surfaces de couvert herbacé réglementaire.

Outils

- ✓ Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandée en préalable de chaque contrat.
- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Sur parcelles agricoles (en SAU) : mesure agro-environnementales, Cf. Tableau 29, page 170).

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB. Voir page 135.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres.

Partenaires et Structures ressources

Animateur mesure MAE, DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de contrats dédiés.
- ✓ Nombre de personnes contactées.
- ✓ Nombre de réunions d'information réalisées.
- ✓ Nombre d'expertises réalisées.

Indicateurs de performance :

- ✓ Surfaces en herbe gérées favorablement.
- ✓ Diversité de l'assolement (diversité des cultures par mailles km²).
- ✓ Longueur de lisières.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs du paysage de la ZPS (exploitation agricole, commune...) : cultures, prairies, jachères, bords de chemin, haies, arbres isolés, talus, mares, bosquets... ainsi que la structure du parcellaire.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N°11 - Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables.
- ✓ Fiche N° 3 - Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.
- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°9 - Vignes.
- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.

2-Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables ★★★

Orientation de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Atteindre au moins 10% de la SAU en couvert herbacé géré favorablement* à la reproduction et à l'alimentation des espèces d'intérêt communautaire. * Respect de la période de nidification de l'avifaune d'intérêt communautaire lors des opérations de gestion. Atteindre les effectifs d'Outarde canepetière en 2020 de 12 mâles sur 3 leks.						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busard cendré et Pie grièche écorcheur. P2 : Busard Saint-Martin, Busard des roseaux et Pluvier doré.						
Localisation	La Zone de Protection Spéciale (hors espaces forestiers et urbains). Zones prioritaires : zones favorables à la nidification de l'Outarde.						
Surface concernée	≈ 15250 ha (SAU) dont ≈ 600 prioritaires (zones historiques de présence de l'Outarde canepetière).						
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020	

Justification de l'action

L'action a pour objectif d'améliorer la disponibilité alimentaire et d'éviter la destruction importante des nichées pendant les travaux agricoles en :

- ✓ Conservant les milieux herbacés qui seront gérés spécifiquement pour la nidification des espèces nichant au sol et pour l'élevage de leurs jeunes afin d'améliorer la réussite de reproduction des espèces d'intérêt communautaire.
- ✓ Restaurer l'habitat des espèces d'intérêt communautaire par création de nouveaux milieux prairiaux permettant la reproduction et l'alimentation des espèces de plaine.

Le paysage agricole de la ZPS doit comporter une trame minimum de 10 à 15% de ces milieux spécifiques répartis en priorité sur les zones favorables à la nidification des espèces prioritaires du site.

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir ou à créer:

- ✓ Conserver les surfaces en herbe. C'est-à-dire que le boisement (y compris l'agroforesterie) et le retournement pour la mise en culture des prairies sont proscrits, sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice. Possibilité de faire un réensemencement ou un sur-semis avec travail superficiel du sol une fois en 5 ans lors d'un appauvrissement important du couvert.
- ✓ Pour l'implantation de couverts, purs ou en mélange (graminées et/ou légumineuses), rechercher une faible densité (12kg/ha préconisé, 40 kg/ha maximum). Favoriser l'alternance de bandes de 20 à 60 m de compositions différentes ou en implanter pour fractionner les parcelles culturales de surface supérieure à 10 ha.

Localisation :

- ✓ Les nouvelles surfaces en herbe se feront prioritairement sur les secteurs de présence historique de l'Outarde canepetière (voir carte 54 de l'atlas).
- ✓ Orienter la localisation de milieux herbacés de manière à développer un réseau reliant les éléments existants : prairies, jachères, haies, chemins en herbe, talus, mares, bosquets, etc.
- ✓ Solliciter l'avis de la structure animatrice afin de localiser de façon pertinente, au regard des enjeux Natura 2000, les surfaces de couvert herbacé réglementaire (BCAE).

Modalité de gestion :

- ✓ Appliquer une gestion propice à la reproduction et/ou à l'alimentation de l'avifaune d'intérêt communautaire : pratiques extensives, entretien idéalement par fauche ou pâturage entre le 01/09 et le 30/04, absence de traitement chimique (application ponctuelle possible après avis de la structure animatrice), fauche centrifuge à vitesse réduite (\leq à 12 km/h et 6 km/h pour les dernières lamées) avec une barre d'effarouchement (pour les parcelles de grande surface), maintenir le couvert au moins 3 années (période minimale nécessaire au développement des cycles de la microfaune-proie).
- ✓ Appliquer une gestion adaptée aux bords de routes et chemins, en dehors des secteurs contraints par des règles de sécurisation (voir fiche spécifique, page 159).
- ✓ Porter une attention particulière aux adventices indésirables susceptibles de coloniser les milieux naturels associés à l'espace agricole. Appliquer une lutte appropriée au plus tôt après tout repérage en accord avec la structure animatrice.

Cas des parcelles de production :

- ✓ Privilégier une utilisation raisonnée ou exempte de traitements phytosanitaires de synthèse et d'amendements azotés afin de favoriser une diversité floristique elle-même support d'une richesse et d'une diversité d'invertébrés, micromammifères ou reptiles (proies de plusieurs espèces d'intérêt communautaire).

- ✓ Préserver la tranquillité de la parcelle et surtout éviter la destruction des nichées en n'intervenant pas entre le 15 avril et 31 août. Seules les opérations de récolte d'une première fauche peuvent se poursuivre jusqu'au 20 mai (fourrage sorti de la parcelle notamment, possibilité de stockage provisoire en bordure de parcelle).

En cas de dortoir de busards :

En cas d'information par la structure animatrice de la présence ponctuelle d'un dortoir de busards, (dans la période du 15 août au 15 septembre), adapter les périodes d'entretien ou d'exploitation de la parcelle en fonction de la période de présence des espèces.

Conditions particulières d'exécution

- ✓ Signaler à la structure animatrice toute présence d'espèce d'intérêt patrimonial (Outarde, busards, Œdicnème) et à fortiori la découverte de leur nid ou de poussins dans la parcelle.
- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs du paysage de son territoire (exploitation agricole, commune...) : prairies, jachères, bords de chemins, haies, arbres isolés, talus, bosquets...
- ✓ En préalable de chaque contrat, réaliser une expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e, définissant des enjeux et précisant le plan de gestion souhaitable.

Outils

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Sur parcelles agricoles (en SAU) : mesure agro-environnementales ou équivalent.
- ✓ Sur parcelles non agricoles (hors SAU) : contrats Natura 2000.
- ✓ Espaces Naturels Sensibles.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités...

budget et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : estimation 305€/ha/an

Budget prévisionnel : inclus dans l'effort global de contractualisation de mesures agro-environnementales surfaciques estimé pour 10 à 15 % de la SAU. Voir page 166.

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités, Coopératives, autres...

Partenaires et Structures ressources

Structure animatrice, Structure animatrice MAEt, DREAL, DDT, DRAAF, ONCFS, FDC, APN, OPA, ...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Surface totale en herbe et nombre de MAE, contrats Natura 2000 et de Charte N2000.

- ✓ Temps d'animation par an (nb hj).

Indicateurs de performance :

- ✓ Évolution de l'effectif d'Outarde canepetière de la zone concernée.
- ✓ Surface totale contractualisée.
- ✓ Ratio d'herbe gérée favorablement en faveur de la nidification de l'Outarde canepetière.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Recenser et cartographier annuellement les surfaces en herbe de la ZPS (notamment les MAE contractualisées).

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 3 - Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N°10 - Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux.
- ✓ Fiche N°12 - Organiser la protection physique des nichées.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.
- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.

3-Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux ★★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Surface en couvert favorable égal à 15% de la SAU dans un rayon de 1 km autour des rassemblements connus pour accueillir plus de 10 individus.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Œdicnème criard. P2 : Pluvier doré. Autres : Vanneau huppé, passereaux, phasianidés.					
Localisation	Secteurs accueillant les rassemblements					
Surface concernée	≈ 1000 ha. Priorité pour les rassemblements d'outardes.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

L'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard forment, à la fin de la saison de reproduction, des « rassemblements postnuptiaux ». Ces espèces sont particulièrement fidèles à leur site de rassemblement mais utilisent les parcelles de ces sites (alimentation, repos) en fonction du couvert présent.

Cette étape est primordiale dans leur cycle biologique, elle permet de préparer physiologiquement les individus (particulièrement les juvéniles) à la migration automnale vers leur site d'hivernage.

La régression des cultures de printemps (intercultures longues), les labours entraînent un fort déclin des milieux favorables et donc une diminution de la ressource alimentaire en période de rassemblement postnuptial (mi-août à début novembre).

La mise en œuvre de cette action doit permettre d'améliorer les conditions d'accueil des rassemblements postnuptiaux en termes de couvert, de ressource alimentaire et de tranquillité sur les zones de rassemblements postnuptiaux, notamment dans les réserves/refuges ACCA.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir :

Les champs avec repousses de cultures (chaumes, notamment de crucifères) offrent une alimentation variée et un refuge attractif pour l'Outarde canepetière sur les zones de rassemblement.

Localisation :

Secteurs accueillant les rassemblements. (cf., cartes 21 et 25 de l'atlas)

Modalité de gestion :

- ✓ Maintenir les repousses spontanées sur au moins 15% de la SAU, entre le 15/08 et le 31/10. Éviter le déchaumage autant que faire se peut. Un déchaumage simple (broyage ou travail superficiel du sol, sans traitement chimique) est toutefois possible avant cette période. Aucune intervention (chimique ou mécanique) n'est autorisée pendant cette période (sauf dérogation de la structure animatrice).

Conditions particulières d'exécution

Mise en place de support de sensibilisation.

Gestion à effectuer dans le respect de la réglementation « Directive Nitrate » (Arrêté Préfectoral du 30 juin 2009 relatif au 4ème PAZV).

Outils

- ✓ Animation du site Natura 2000.
- ✓ Sur parcelles non agricoles (hors SAU) : contrats Natura 2000.
- ✓ Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandée en préalable de chaque contrat.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités, ACCA, ...

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : estimation 314€/ha/an

Budget prévisionnel : inclus dans l'effort global de contractualisation de mesures agro-environnementales. Voir page 166.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres

Partenaires et Structures ressources

Opérateur et Animateur Mesures Agro-Environnementales, DREAL, DDT, ONCFS, FDC, ACCA, APN...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de Chartes N2000 et de Contrats Natura 2000 dédiés.
- ✓ Surfaces déclarées dans les zones de rassemblement.
- ✓ Nombre d'exploitants rencontrés.

Indicateurs de performance :

- ✓ Effectifs des rassemblements d'outardes ou d'œdicnèmes.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Cartographie des sites de rassemblements connus.
- ✓ Cartographie des réserves de chasse.
- ✓ Cartographie des surfaces contractualisées.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N°11 - Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°14 - Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence de rassemblements postnuptiaux.

Fiches Chartes Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°11 - Activité cynégétique de loisir.

4-Préserver la ceinture verte des villages et hameaux ★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Assurer le maintien et le développement d'une ceinture verte de haute qualité biologique autour des zones bâties.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Œdicnème criard. Autres : Chevêche d'Athéna, Petit-duc scops.					
Localisation	Les périphéries des bourgs, villages et hameaux de la ZPS.					
Surface concernée	≈ 1000 à 2500ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

La pression des constructions à la périphérie des hameaux et villages entraîne une réduction ou une destruction de l'habitat des espèces ayant valu la désignation de la ZPS. De plus, elle s'exerce souvent sur de petites parcelles : jardins, vergers, prairies, haies et vieux arbres. Ces espaces riches en biodiversité jouent de plus un rôle d'espace tampon entre les hameaux, bourgs, villages et les zones de champs ouverts, habitats des espèces de plaine.

L'évolution des techniques et des matériaux de construction, la restauration du bâti ancien limitent le nombre de cavités indispensables à la nidification d'espèces ne pouvant pas nicher au sol.

Certains désagréments (bruits, odeurs dues aux déjections, dégradation des pierres de taille par les fientes...) entraînent souvent des démarches d'obturation des ouvertures de la part des propriétaires. Ainsi, nombre d'espèces anthropophiles voient le nombre de sites potentiels de nidification diminuer de façon drastique.

L'utilisation des pesticides, outre sa dangerosité sur la santé humaine (et animale), limite les disponibilités alimentaires indispensables au maintien des populations animales.

La mise en œuvre de cette action permettra :

- ✓ D'inciter les collectivités à intégrer la biodiversité dans la gestion des périvillages, afin d'améliorer le réseau de corridors biologiques, de créer une zone tampon, visant à favoriser la ressource alimentaire et la nidification de l'avifaune en périvillage.
- ✓ D'intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir : Maintenir une trame verte en périvillage (prairies, jachères, haies, chemins enherbés).

Localisation : Tous les périvillages de la ZPS.

Modalité de gestion :

- Cartographie des espaces tampons des bourgs de la ZPS.
- Élaboration des nouveaux documents d'urbanisme :
 - ✓ Recenser et cartographier les parcelles en prairie, les haies, les noyers, amandiers des ceintures vertes des zones bâties.
 - ✓ Inscrire les linéaires de haies et les arbres isolés dans les documents d'urbanisme après avoir réalisé une expertise environnementale (cartographie de la trame verte et bleue : linéaire et qualité des haies, fonctionnalité du réseau).
 - ✓ Porter une attention particulière au maintien et à la reconstitution de la ceinture verte favorisant la biodiversité lors de la programmation de projets d'urbanisme.
 - ✓ Engager un projet de développement urbain économe en espace par densification du bâti et en verticalité avec espaces de loisirs collectifs.
 - ✓ Privilégier les constructions neuves en semi-collectifs.
 - ✓ Inciter les urbanistes et les architectes à prendre en compte l'intégration de la flore et faune sauvages dans leurs projets (intégration dans le cahier des charges des consultants).
 - ✓ Programmer l'atténuation des pollutions lumineuses en périphérie des agglomérations.
 - ✓ Inciter à proscrire les pesticides (sensibilisation à des méthodes alternatives).
 - ✓ Inciter les équipes communales et les habitants à des actions concrètes qui auront pour objet de garantir la présence de ces espèces proches de l'homme.

Communication :

Sensibilisation aux enjeux avifaunistiques péri-urbains par des conférences, animations découvertes, plaquettes.

Conditions particulières d'exécution

Lors de l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme :

- ✓ Veiller à la cohérence du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des orientations d'aménagement communales pour les zones AU (Zone à urbaniser) dans le cadre de l'élaboration ou révision d'un PLU sur les sites NATURA 2000.
- ✓ Veiller à anticiper (très en amont du projet) la réalisation d'une évaluation environnementale de qualité dès lors que le PLU ou la carte communale est susceptible d'avoir une incidence notable sur

l'environnement (cf. Article R 121-14 du code de l'urbanisme). Une concertation très en amont permet de faire évoluer un projet avant que les études ne soient trop engagées. C'est un gain d'efficacité et de temps et d'argent !

Outils

- ✓ Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000.
- ✓ Sur parcelles agricoles (en SAU) : mesure agro-environnementales.
- ✓ Adhérer à la [Charte « des maires pour l'environnement »](#) de l'Association des maires de France.
- ✓ Adhérer à la [Charte « Agriculture, Urbanisme et Territoire »](#) des Deux-Sèvres.
- ✓ Adhérer à la [Charte « Terre saine »](#) du Conseil régional.
- ✓ Adhérer à la campagne «[Acceptons les herbes sauvages](#)» du Conseil général des Deux-Sèvres.
- ✓ communication (conférences, animations, plaquettes).

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion, fédérations, associations...

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB, voir page 166.

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités, Coopératives, autres...

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Chambres consulaires, structures professionnelles...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre : Nombre de Contrats Natura 2000 et de Chartes Natura 2000 dédiés.

Indicateurs de performance :

- ✓ Nombre de communes sensibilisées (réunions, conférences, animations, plaquettes).
- ✓ Nombre de communes intégrant concrètement de la gestion favorable à la biodiversité des pévillages.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs des pévillages : cultures, prairies, jachères, bords de chemin, haies, arbres isolés, talus, mares, bosquets... ainsi que la structure du parcellaire.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N° 8 - Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.

5-Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche ★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site

Objectifs de développement durable :

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Développer spatialement les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire pour atteindre les objectifs de conservation					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Busard cendré, Pie-grièche écorcheur. P2 : Busard Saint-Martin, Busard des roseaux. Autres : Milan noir, Bondrée apivore, autres espèces remarquables inscrites à l'Annexe I Directive Oiseaux.					
Localisation	Les vallées sèches réparties sur la ZPS.					
Surface concernée	Estimation de l'emprise 1900 ha soit ~ 12% de la ZPS.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Cette action vise à augmenter la ressource alimentaire accessible à l'avifaune de plaine par réouverture et entretien d'une partie des zones embroussaillées par absence d'entretien sur les pentes et fonds de vallées sèches.

Cette ouverture du milieu sera favorable d'une part à la végétation des affleurements calcaires et à des espèces proies d'oiseaux de plaine. D'autre part cette ouverture, complétée par un réseau de connections de milieux herbeux, assurera une meilleure diffusion de la ressource alimentaire dans l'openfield.

Selon les modalités de gestion, ces zones resteront ou deviendront un milieu propice à la nidification (Pie-grièche écorcheur, Busard Saint-Martin...).

Description de l'action

L'entretien de ces habitats nécessitera un entretien par pâturage ou fauche.

Modalités techniques de mise en œuvre

Restauration par débroussaillage des pentes (fourrés et arbustes) :

- Identification préalable au maintien des milieux favorables à la Pie-grièche écorcheur.
- en priorité, intervention sur les fourrés en cours de formation. Utilisation de débroussailleuse portée (automne), exportation des produits de coupe, sauf constitution ponctuelle d'abris à petite faune.
- secondairement, intervention par travaux de coupe, abattage, dessouchage, broyage, export, nettoyage du sol, mise en place d'un couvert herbacé.

Type de milieu à maintenir : pelouses sèches et fond de vallée enherbée (mosaïque paysagère).

Localisation : Priorité sur les vallées sèches proches des colonies de Busards.

Modalité de gestion optimale : Intervention automnale.

Communication : Lettre Natura 2000.

Conditions particulières d'exécution

-L'ouverture de ces milieux se fera en concertation avec l'animateur du site afin que le type (fauche, débroussaillage), la période (octobre à février) et la localisation des travaux soient judicieux et non préjudiciables aux espèces de l'avifaune inféodée à ces zones : maintien d'une mosaïque de milieux en favorisant des ouvertures en « patchwork ».

-Un diagnostic sera établi pour définir les espaces d'ouverture prioritaires en prenant en compte la nature des couverts, les modalités de gestion en cours, le statut des propriétaires et gestionnaires, la situation des parcelles au regard de la PAC, les objectifs et les possibilités d'entretien après ouverture... Il permettra de définir avec les gestionnaires le programme à mettre en place et les modalités et les outils financiers les plus adéquats, pour l'ouverture des milieux et pour leur entretien.

Outils

- ✓ MAEC, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000 du site (page 142).

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires fonciers.

Coûts, Budget et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels basés sur les modalités actuelles :

Ouverture des habitats : contrat Natura 2000 A32201P – 750€/ha

Entretien : contrat Natura 2000 A32303/04/05R- 1000€ pour 5 ans d'engagement ou MAE type ouvert01 – 183,60€/ha/an pendant deux ans ou MAE ouvert 01+herbe 03 (91,8€/ha/an) =275,4€/ha/an.

Budget prévisionnel : 10 ha contractualisés sur 5 ans soit environ 21270 €

Financeurs potentiels : État, Europe.

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), opérateur MAE, structures professionnelles agricoles, Fédérations de chasse, ACCA ou Sociétés de chasse, GODS, LP085, ...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre : nombre d'hectares « ouverts » ou entretenus.

- ✓ Nombre et surfaces de MAE, contrats Natura 2000 et de Charte N2000.

Indicateurs de performance :

- ✓ Respect des cahiers des charges des engagements, qualité de la flore et de la faune en réponse aux actions.
- ✓ Fréquentations du site par les espèces-cibles (alimentation/reproduction).

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs : Diagnostic initial et suivi biologique en fin de contrat.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°19 - Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage : haies, talus, fossés, arbres isolés, bosquets.
- ✓ Fiche N°7 - Les boisements.

6-Conservier et renforcer les éléments fixes du paysage ★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien ou reconquête des linéaires et éléments fixes du paysage (corridors). Adoption d'une gestion adaptée sur la moitié des éléments topographiques des zones prioritaires.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Pie grièche écorcheur. P2 : Busard Saint-Martin. Autres : Bondrée apivore - phasianidés, ardéidés, passereaux, colombidés, strigiformes.					
Localisation	Les secteurs arborés de la ZPS.					
Surface concernée	≈ 300 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

La trame verte (et bleue) favorable à l'avifaune subit des dégradations par :

- ✓ Simplification du paysage par disparition ou dégradation des haies, arbres isolés, vignes et vergers, de type familial notamment.
- ✓ Entretien intensif des haies très défavorable à l'avifaune (destruction des nichées, et des ressources alimentaires).
- ✓ Baisse globale de la ressource alimentaire et disparition progressive des ressources en auxiliaires de culture.

La mise en œuvre de cette action permettra de :

- ✓ -Créer et maintenir une trame verte indispensable à l'avifaune liée aux éléments arborés en maintenant les éléments fixes et linéaires du paysage (chemins enherbés, haies, arbres isolés, vignes, vergers).

- ✓ -Améliorer la qualité des sites de nidification et de la ressource alimentaire de l'avifaune par adoption d'une gestion des éléments fixes et linéaires du paysage adaptée aux espèces d'intérêt communautaire.

Cela contribuera à maintenir et pérenniser les populations d'espèces prioritaires dépendantes des éléments fixes de la ZPS (Pie grièche écorcheur).

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir ou à reconquérir :

- ✓ Maintenir en appliquant une gestion favorable à l'avifaune (réf. Modalité de gestion), les haies et autres éléments constitutifs du paysage (chemins enherbés, vignes, arbres isolés).
- ✓ Développer un réseau de haies reliant les éléments existants : déterminer les segments de haies à restaurer ou à créer afin de relier entre eux les autres haies ainsi que les bosquets, chemins, prairies, jachères, bandes herbacées, talus, mares...

Localisation :

- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs du paysage de son territoire (exploitation agricole, commune...) : haies, arbres isolés, talus, bosquets, chemins, mares, prairies, jachères, murets, vignes.
- ✓ Les secteurs à privilégier sont ceux accueillant (et périphériques) la Pie-grièche écorcheur et le Busard Saint-Martin.

Modalité de gestion :

- ✓ Maintenir une largeur de haie supérieure à 1 mètre.
- ✓ Utiliser des essences adaptées au milieu dont les fruitiers traditionnels (noyer, amandier...) et exclure les espèces exotiques ou invasives (ailante, buddleia ou robinier notamment) et les cultivars horticoles. Ne pas utiliser de paillage plastique.
- ✓ Appliquer une gestion propice à la reproduction et/ou à l'alimentation de l'avifaune d'intérêt communautaire : préférer le lamier à l'épareuse, les essences locales adaptées au milieu, la taille des végétaux ligneux et le débroussaillage des emprises entre le 01/09 et le 28/02, l'absence de traitement chimique (application ponctuelle possible après avis de la structure animatrice). Certaines essences (à croissance lente ou ne fructifiant que sur du bois d'un an) profiteront d'un entretien limité à 1 fois tous les 2 ou 3 ans. Toutes ces pratiques favoriseront la pérennité et la qualité biologique de ces boisements linéaires.
- ✓ Rechercher une mixité de structure à l'échelle du site afin de fournir des haies basses buissonnantes comme d'autres comportant des arbres de haut-jet.
- ✓ Conserver les arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sur pied présents dans les haies (sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avérés).

- ✓ Conserver une banquette enherbée en pied de haie sans labour ni pesticide sur une emprise minimale de 3 m.
- ✓ Porter une attention particulière aux plantes indésirables susceptibles de coloniser les milieux naturels associés à l'espace agricole. Appliquer une lutte appropriée au plus tôt après avis de la structure animatrice.

Communication :

- ✓ Mettre en place des supports de sensibilisation et d'information technique (plaquettes, cahier technique, site internet).
- ✓ Organisation de réunions techniques avec les collectivités.

Conditions particulières d'exécution

- ✓ Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandée en préalable de chaque contrat individuel.

Outils

- ✓ MAE, contrats Natura 2000, Charte Natura 2000 du site (page 142).

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités territoriales, ACCA.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : estimation de 0,28 à 0,52 €/mètre linéaire/an

Budget prévisionnel : Voir pages 135 et suivantes.

Financeurs potentiels : État, Europe, Conseils généraux, Collectivités, Coopératives, autres.

Partenaires et Structures ressources

Animateur mesure MAE, DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN, collectivités territoriales, Prom'haies.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de MAE, contrats Natura 2000 et de Charte N2000.
- ✓ Quantité de linéaires (km) et d'arbres inscrits dans les documents d'urbanisme.
- ✓ Quantité de linéaires (km) et d'arbres gérés favorablement en faveur de l'avifaune.

Indicateurs de performance :

- ✓ Évolution quantitative du réseau d'éléments fixes du paysage (kilométrage de linéaires, quantité d'arbres).

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Réalisation d'une cartographie quinquennale des éléments fixes des paysages de la ZPS.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N°12 - Organiser la protection physique des nichées.
- ✓ Fiche N°13 - Prendre en compte l'avifaune dans la gestion des milieux forestiers.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°7 - Les boisements.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.

7-Gérer favorablement les bords de voies ★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable : Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Linéaire de voies gérées conformément au cahier des charges.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Nidification : P1 : Outarde canepetière. Autres : Perdrix grise, Bruants. - Ressource alimentaire : toutes les espèces. 					
Localisation	Toute la Zone de Protection Spéciale (Priorisation : bords de chemins ruraux ou d'AF***, communaux** et de routes*).					
Surface concernée	17050 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Dans le respect des impératifs de sécurité routière, la mise en œuvre de cette action permettra d'améliorer le réseau de corridors biologiques contribuant ainsi à :

- ✓ L'amélioration de la disponibilité alimentaire en favorisant le cycle de vie, le déplacement et la colonisation des plantes, insectes et petits mammifères, proies de l'avifaune.
- ✓ L'enrichissement biologique de la mosaïque de couverts favorables aux espèces sauvages.

Par la mise en œuvre d'une fauche tardive, après le 15 septembre, elle permet un cycle végétatif presque complet et laisse ainsi aux plantes et aux familles d'insectes tardives (criquets, sauterelles, ...) le temps de se développer et de se reproduire. Elle évite aussi la destruction des nids au sol (Perdrix, Bruant proyer, Tarier pâtre...).

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

- a- La structure animatrice fera la promotion du cahier des charges suivant auprès des gestionnaires, elle récupère les informations auprès des gestionnaires et renseigne les indicateurs.
- b- Une fiche récapitulant les grands principes de gestion douce des bords de voie sera créée et diffusée à destination des agents chargés de cet entretien (pour affichage dans leurs véhicules ou locaux techniques).

Type de milieu à maintenir et gérer favorablement : Linéaires de couvert herbacés (Bords de voies, chemins enherbés, bordures de fossés...).

Localisation : Toute la ZPS (Prioritairement les zones favorables aux espèces d'intérêt communautaire).

Modalité de gestion optimale :

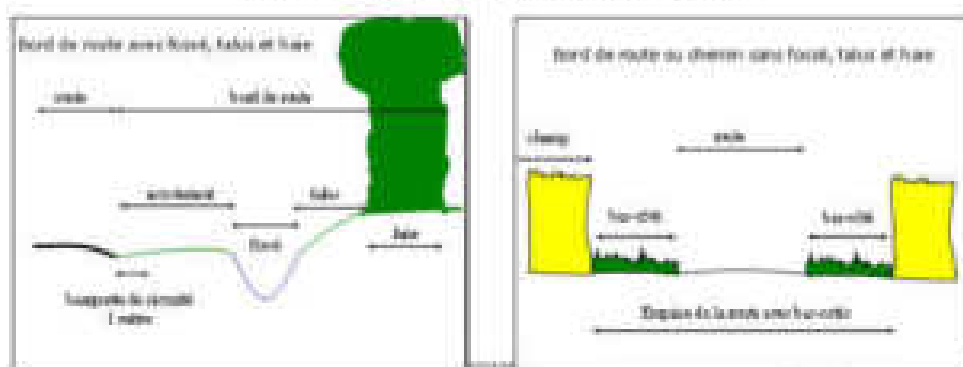
Appliquer aux bords des chemins et de route une gestion optimisant la fonction de corridor biologique et d'alimentation :

- ➔ Préférer le fauchage. Éviter les rouleaux broyeurs (épareuse) qui doivent être abandonnés à terme.
- ➔ Hauteur de coupe minimum autour de 15 cm (pas < à 10 cm) pour éviter de labourer l'accotement car cette pratique favorise l'implantation de certaines plantes pionnières, indésirables (Rumex, Chardons, Ambroisie,...) et use rapidement le matériel.
- ➔ Proscrire les traitements chimiques généralisés. Pour le dégagement des supports de signalisation ou d'élément de sécurité, appliquer des techniques mécaniques (« rotofil », faux, faucille) ou thermiques, voire des solutions alternatives telles des embases béton élargies, un paillage de broyats de branches ...
- ➔ Pour les secteurs présentant des sensibilités environnementales fortes (localisés par la structure animatrice), il serait intéressant de mettre en place une récupération du produit de fauche. Cela permettrait de favoriser un cortège de plantes typiques des prairies maigres, plus intéressantes d'un point de vue biodiversité. Car, en effet, le produit de fauche, abandonné sur place lors de la gestion par broyage, rend le milieu de plus en plus riche en azote (eutrophisation) et rend donc la croissance des plantes beaucoup plus rapide et favorise les plantes nitrophiles indésirables (Ortie dioïque, Gaillet grateron, chardons, ...).

Enjeu de sécurité : L'enjeu de sécurité recouvre les besoins de visibilité aux abords des carrefours, des virages et des panneaux de signalisation. Il peut aussi concerner la longueur de la voie par la nécessité d'entretien d'une banquette de sécurité constituée par la bande d'accotement au contact de la voie.

Il ne peut être appliqué de restriction quant aux dates d'entretien pour la sécurité d'usage des voies. Cependant, il peut être proposé les recommandations suivantes :

Profils de bords de chemin ou de route



Fauchage (à terme supprimer le broyage) :

Coupe(s) précoce(s) — (banquette de sécurité : 1er mètre) : une ou deux coupes avant le 15 mai.

Coupe tardive — (toute la largeur de l'accotement + bord du fossé ou de talus) : un passage après le 15 septembre, le plus tard possible de préférence.

Nettoyage des fossés :

Traitements chimiques interdits par la loi (arrêté préfectoral du 8 juin 2009).

- Curage léger possible (vieux fonds et vieux bords) hors période du 1^{er} mai au 15 septembre.

Élagage des haies :

Période d'exécution :

Période d'intervention très favorable :

- Du 1^{er} août au 30 mars pour les haies basses (< 1.50 m).
- Du 1^{er} septembre au 30 mars pour les haies hautes (> 1.50m) (nidifications tardives).
- Tailler en février permet de laisser les oiseaux consommer les baies en hiver (églantier, aubépine,...).

Périodes d'intervention à proscrire : en période de gel intense et de nidification, de mars à fin août.

Modalité d'exécution :

Matériel : le lamier de préférence notamment dans le cas de « reprise » d'une haie ancienne.

- En cas d'utilisation d'une épareuse, ne pas appuyer le matériel contre la haie mais sur les pousses de l'année afin d'éviter l'éclatement des grosses branches préjudiciable à la santé des arbres en risquant notamment de favoriser le feu bactérien.
- En cas d'élagage du dessus de la haie (carrefours, courbes, servitude de visibilité), appliquer une taille droite et proscrire la taille de la canopée en biseau.
- Ne pas creuser la haie entre les arbres.
- Ne pas varier la largeur de coupe.
- Conserver une largeur de haie suffisante (minimum 1 mètre) pour bénéficier du rôle de brise-vent (circulation, cultures, bétail), d'accueil des animaux et conserver l'aspect paysager.
- Éviter la taille en rideau étroit : laisser s'installer la haie en largeur, ne tailler qu'à l'aplomb du fossé.
- Favoriser le maintien d'un houppier pour la production de fruits pour la faune sauvage.

Conditions particulières d'exécution

→ Priorité

Le kilométrage des voies routières et de chemins à « traiter » peut entraîner des difficultés quant au respect de la date limite de fauche du 15 mai. L'entretien des bords de chemins ruraux et d'aménagement foncier (AF) doit être priorisé*** pour respecter cette date.

→ Information

Une fiche récapitulant les grands principes de gestion douce des bords de voie sera diffusée à destination des agents chargés de cet entretien (pour affichage dans leurs véhicules ou locaux techniques).

→ Engagements complémentaires du gestionnaire

Faire respecter les dispositions de l'article R161-14 du code Rural.

« Il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voiries, notamment :

- Alinéa 3° de labourer ou de cultiver le sol des emprises de ces chemins et de leurs dépendances ;
- Alinéa 6° de détériorer les talus, accotements, fossés, ainsi que les marques indicatives de leurs limites ;
- Alinéa 9° de mutiler les arbres plantés sur ces chemins ».

Outils

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142), procédures de travail des collectivités, cahier des clauses techniques des marchés passés à des prestataires, documents d'information (Plaquettes ou livret).
- ✓ Plan « écophyto » 2018. Cf. www.pesticides-poitou-charentes.fr
- ✓ Fiche "La gestion différenciée des bords de route" de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie - <http://www.arehn.asso.fr/publications/cpa/cpa07.pdf>

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Conseil Général, intercommunalités, communes, associations foncières, exploitants agricoles, entreprises chargées de l'entretien des bords de voies.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB, voir page 166 et suivantes.

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités, autres.

Partenaires et Structures ressources

DSNE, PROM'HAIES, CREN, la Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes Vendée, APN, FDC.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre : Nombre de réunions, nombre de contrats Natura 2000, nombre de Chartes N2000 dédiées.

Indicateurs de performance :

- ✓ Linéaire de voies gérées conformément au cahier des charges.
- ✓ Linéaire de voies gérées connectant entre elles les parcelles favorables aux espèces -cibles.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Acquisition et actualisation des indicateurs : données fournies par les gestionnaires des bords de chemins et de routes gérés conformément au cahier des charges.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°13 - Prendre en compte l'avifaune dans la gestion des milieux forestiers.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.

8-Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire ★★★

Orientation de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable : Minimiser les impacts des équipements et projets structurants.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintenir et conserver les domaines vitaux des populations d'espèces prioritaires. Minimiser les pertes de SAU notamment hors zones d'évitement.						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busard cendré, Pie grièche écorcheur. P2 : Busard des Roseaux, Busard Saint-Martin et Pluvier doré.						
Localisation	Toute la ZPS et les deux propositions d'extension du site (voir fiche 6).						
Surface concernée	17000ha.						
Planification	2014	2015	2016	2017	2018	2019	

Justification de l'action

Le développement spatial du bâti, des équipements et des infrastructures a pour effets directs et cumulés la perte d'habitats favorables à la conservation des espèces d'intérêt communautaire par :

- ✓ La destruction quasi définitive de milieux de nature.
- ✓ La fragmentation des espaces de nature et les ruptures des continuités écologiques (TVB).
- ✓ L'augmentation des surfaces potentielles d'évitement (effet repoussoir) défavorables réduisant les domaines vitaux des espèces – au premier chef ceux de l'avifaune prioritaire du site.

La mise en œuvre de cette fiche action a pour objet de minimiser les impacts du développement du bâti, des équipements (productifs, collectifs...), du réseau routier et ferré et des aménagements fonciers associés par l'intégration, en amont des projets, des enjeux de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les porteurs de projets doivent impérativement :

- ✓ Prendre en compte les domaines vitaux et les distances d'évitement des espèces prioritaires dans tout projet de construction, de travaux ponctuels ou durables.
- ✓ Réduire la fragmentation du paysage afin de conserver la surface agricole et la trame verte et bleue nécessaires à la nidification, à l'alimentation et au repos des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

- ✓ Adapter les périodes de travaux pour préserver celles de la reproduction et des rassemblements postnuptiaux de ces espèces.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir :

- ✓ Maintien du milieu agricole (SAU), principalement dans les zones de milieux ouverts.
- ✓ Maintien des éléments linéaires et ponctuels du paysage (haies, arbres isolés, vignes), via leur inscription dans les documents d'urbanisme si nécessaire.
- ✓ Maintien du caractère ouvert des zones agricoles (Openfield).

Localisation :

- ✓ Toute la ZPS est à prendre en compte, avec une attention toute particulière envers les zones de reproduction et de rassemblements actuelles et historiques des espèces prioritaires.
- ✓ Orienter la localisation des projets d'aménagements (construction, entretien, rénovation) et la période des travaux en tenant compte des domaines vitaux des espèces d'intérêt communautaire.

Modalité de gestion :

- ✓ Éviter les projets impactants sur la ZPS.
- ✓ En amont des projets, solliciter les conseils/l'éclairage de la structure animatrice de manière à bien appréhender les enjeux du DOCOB afin de les intégrer ensuite dans les projets.
- ✓ Orientation (spatiale et temporelle), si nécessaire, des travaux ou aménagements en fonction des enjeux avifaunistiques décrits dans l'étude d'incidence.
- ✓ Respecter les périodes de travaux les plus favorables : hors reproduction, de septembre à mars ; en cas de rassemblements ou dortoirs, de novembre à mi-juillet.

Communication :

- ✓ Réalisation et diffusion de documents d'information et de sensibilisation pour la prise en compte des enjeux avifaunistiques en amont des projets.
- ✓ Création et mise à jour d'un site internet ressource.
- ✓ Initiation de réunions thématiques (infrastructure, urbanisme, milieu agricole...) selon le besoin identifié (par l'animateur, le COPIL, la DREAL, la DDT), ou les demandes formulées par les acteurs du territoire.

Conditions particulières d'exécution

- ✓ Réalisation d'une étude d'incidence lorsqu'elle est réglementairement nécessaire.
- ✓ Mise à disposition des données biologiques collectées lors des inventaires du DOCOB.

Références législatives : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/references-legislatives-et-r516.html>

Outils

Voir documents à télécharger depuis :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-evaluation-environnementale-des_25703.html

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r234.html>

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-d-incidences-natura-r239.html>

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Supports de communication et de sensibilisation.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

DREAL, DDT, porteurs de projet d'aménagement du territoire (urbanisme, équipements, infrastructures linéaires, aménagements fonciers), bureaux d'études environnementaux, maîtres d'œuvres, bureaux des collectivités des Préfectures.

Coûts et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB, voir pages 166 et suivantes.

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités, autres.

Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, FDC, ACCA, APN, OPA, agriculteurs et animateurs du site.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

Indicateur de mise en œuvre :

- ✓ Surfaces en SAU.
- ✓ Nombre de réunions.
- ✓ Nombre de collectivités/bureau d'études rencontrés.
- ✓ Nombre de plaquettes réalisées et distribuées.
- ✓ Site internet mis à jour.

Indicateur de performance :

- ✓ Évolution de la SAU.
- ✓ Évolution des zones d'évitement.
- ✓ Évolution de la fragmentation du paysage.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°9 - Limiter les impacts des lignes électriques THT, HT et HTA.
- ✓ Fiche N°10 - Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux.
- ✓ Fiche N°12 - Organiser la protection physique des nichées.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.

9-Limiter les impacts des lignes électriques THT, HT et HTA. ★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable : Minimiser les impacts des équipements et projets structurants.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Établir une convention de partenariat entre les opérateurs et la DREAL portant sur une procédure d'intégration des enjeux avifaunistiques dans les interventions : -Sécuriser/Baliser ou enfouir les lignes sur les zones sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire. -Sécuriser les nouvelles lignes sur la ZPS. -Planifier les travaux de construction ou d'entretien des lignes pour réduire leur impact sur les espèces prioritaires du site.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS (notamment les plus sensibles aux collisions : Outarde canepetière, rapaces, ciconidés).					
Localisation	Sur les secteurs identifiés comme sensibles (sites reproduction ou de rassemblements postnuptiaux notamment) et d'une manière générale sur la ZPS.					
Linéaires prioritaires concernés	38 km de lignes THT sur la ZPS.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Les lignes électriques sont des obstacles parfois dangereux pour les oiseaux lors de leur évolution à différents stades de leur vie biologique : reproduction, rassemblement, migration, déplacements locaux.

Les lignes électriques peuvent être à l'origine de mortalité par percussion sur les câbles conducteurs et de garde. La collision est ainsi l'une des principales causes de mortalité non naturelle d'espèces d'intérêt communautaire.

Certains tronçons, de par leur orientation et/ou leur configuration (regroupement ou recoupement de lignes), peuvent être potentiellement mortifères pour l'avifaune du site. A ce jour, sur la ZPS, il n'a pas été repéré de tronçons sensibles. Cette fiche action pourra être mise en œuvre si nécessaire (apparition de tronçons sensibles ou cas de création de nouvelles lignes).

L'objet de cette fiche action est d'assurer la protection physique des espèces d'intérêt communautaire du site par la sécurisation des lignes électriques de la ZPS sur les secteurs qui, à l'avenir, pourraient

s'avérer sensibles et de réduire les perturbations lors des travaux de balisage ou de maintenance des réseaux de lignes électriques.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Localisation : A ce jour il n'a pas été repéré de tronçons mortifères sur la ZPS. Un dispositif de veille est à mettre en place avec l'opérateur.

Modalité de gestion :

a) Identifier les secteurs sensibles :

Une cartographie des zones sensibles devra être réalisée grâce aux connaissances futures sur la répartition des zones de nidification, d'alimentation ou de déplacements des espèces d'intérêt communautaire. Elle devra être réactualisée tous les cinq ans.

b) Transmettre la cartographie des zones sensibles aux opérateurs de lignes électriques.

La structure animatrice communiquera aux opérateurs la cartographie des secteurs sensibles de la ZPS qu'il serait nécessaire de sécuriser pour réduire l'impact vis-à-vis de l'avifaune d'intérêt communautaire du site. Cette cartographie comportera une échelle de priorisation dans un objectif de planification opérationnelle.

➔ Sécurisation des lignes électriques HT et THT sur les secteurs prioritaires : sans objet à ce jour.

➔ Étude de la réponse des oiseaux aux équipements installés (balisage).

Engager des études ornithologiques sur les secteurs à enjeux forts désignés ci-dessus afin de mesurer l'efficacité des équipements mis en place vis-à-vis des impacts sur l'avifaune (suivi pré et post installation du balisage).

c) Cahiers des charges des interventions

➔ Sécuriser des lignes lors des travaux de renouvellement ou de créations dans le périmètre de la ZPS.

L'opérateur, maître d'ouvrage, associera la DREAL et l'animateur du site Natura 2000 aux études préliminaires d'un projet de renouvellement ou de création de lignes du réseau sur la ZPS.

➔ L'extrême sensibilité de l'avifaune aux dérangements conduira le maître d'ouvrage à :

- Limiter les travaux de maintenance programmée ou d'élagage sous les lignes pendant la période de reproduction entre le 1^{er} avril et le 31 août.
- Ne pas engager, de mi-août à fin octobre, de travaux de maintenance ou d'élagage sous les lignes dans un rayon de 1 km d'un site de rassemblement postnuptial d'Outarde canepetière ou d'Œdicnème criard.

Conditions particulières d'exécution

➔ Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'exécuter tous travaux revêtant un caractère d'urgence (sécurité et exploitation). Il informera dans un délai raisonnable la DREAL et l'animateur du site Natura 2000 des dates et lieux d'intervention.

➔ En cas de nécessité de travaux en période sensible, mettre en place un protocole de suivi ornithologique sur les secteurs à enjeux forts pour évaluer les enjeux et impacts potentiels pour les

populations d'espèces patrimoniales qui permettra d'orienter/planifier spatialement les interventions, ou dans l'absolu adopter des mesures de protection adaptées.

Références (entre autres) : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-et-integration-de-l-r80.html>

Outils

- ✓ Convention de partenariat entre les opérateurs et la DREAL associant le GODS et ou la LP085.
- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Valorisation de la démarche par des articles dans les supports de communication (presse, bulletin d'information communal, etc.).

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Réseau de Transport d'Électricité, SEOLIS, ERDF.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB. Voir pages 166 et suivantes.

Financeurs : porteurs de projet, Europe, État,

Partenaires et Structures ressources

DREAL, animateur Natura 2000, APN, ...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Convention de partenariat signée/Charte signée.
- ✓ Calendriers et plans des interventions sur les lignes électriques sur la ZPS, réactualisés et intégrant le cahier des charges.
- ✓ Cartographie actualisée des zones sensibles.

Indicateurs de performance : Linéaires de lignes sécurisées (enfouies, balisées, pylônes mis en sécurité).

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 8 - Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°13 - Gestion des infrastructures électriques linéaires.

10-Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux ★

Orientations de conservation à long terme : Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable : Minimiser les impacts des équipements et projets structurants.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Création de surfaces enherbées gérées en faveur de l'avifaune de plaine équivalentes à 3% des surfaces remembrées.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces.					
Localisation	La Zone de Protection Spéciale.					
Surface concernée	17050 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Lors des aménagements fonciers volontaires ou liés à un grand ouvrage public, apporter de « l'additionnalité » environnementale au regard de la préservation des espèces d'intérêt communautaire. En effet, les conséquences constatées des aménagements fonciers sont la diminution de la mosaïque agricole, l'uniformisation de l'habitat par :

- ✓ Augmentation de la taille des parcelles.
- ✓ Augmentation de la taille des blocs de cultures.
- ✓ Perte de chemins enherbés.
- ✓ Diminution des effets de lisière (écotones) ...

...entraînant la perte d'habitats favorables aux espèces d'oiseaux de plaine, au premier chef desquelles celles d'intérêt communautaire et celles d'intérêt cynégétique.

L'objectif de cette fiche action est d'intégrer dans les règlements départementaux d'aménagement foncier des dispositions spécifiques aux Zones de Protection Spéciale au regard de l'obligation de résultats relative à la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Description de l'action

Champ d'application : Il faut distinguer deux types d'aménagements fonciers :

- ➔ Les aménagements fonciers classiques (dits volontaires) suite à la demande de propriétaires et/ou exploitants agricoles accompagnée d'une délibération favorable du/des conseil/s municipal/aux.
- ➔ Les aménagements fonciers « article 10 » suite au passage des grandes infrastructures linéaires.

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir :

- Surface en couverts herbacés.
- Mosaïque de cultures et de milieux.

Localisation : Secteurs concernés par des aménagements fonciers.

Modalité de gestion : Dispositions communes aux deux types d'aménagement :

1. Amélioration des habitats favorables à l'avifaune de plaine connus par :

➔ « **Additionnalité** » **environnementale** par la création de surfaces enherbées gérées en faveur de l'avifaune de plaine équivalent à 3% de la surface remembering. Ce pourcentage s'entend hors prélèvement 1% paysage.

➔ **Réduction des impacts** liés à la diminution des effets lisières et de l'effet mosaïque, notamment en cas de suppression de chemin.

Le Conseil général s'engage à financer les mesures de gestion couvrant ces surfaces. Elles seront contractualisées dans le cadre d'une convention pluriannuelle (et conformément à un cahier des charges de gestion favorable aux oiseaux de plaine).

2. **Les chemins conservés**, ou nouvellement créés, doivent avoir au moins 2 m de large par bas-côté avec une gestion favorable obligatoire (voir fiches gestion des bords de voies).
3. **Les chemins nouvellement créés** ne doivent pas recevoir de revêtement imperméable (préférer un stabilisé calcaire ou un mélange terre-pierres).
4. **Limiter la fréquentation** sur les chemins aux véhicules automobiles des exploitants agricoles, du service public, des services d'entretien (loi du 3 janvier 1991 dite « loi 4X4 »).

Recommandations pour un cahier des charges des parcelles avifaune :

Sélection des surfaces d'accompagnement :

1. Taille des parcelles :

➔ Chaque parcelle doit avoir une superficie minimale de 0,5 hectare.

2. Forme des parcelles :

Deux cas de figure sont possibles, avec possibilité de mélange :

➔ Forme en lanière, (largeur entre 10 et 20 mètres).

➔ Parcelles en plein : une partie de celle-ci au moins étant située à plus de 50 m de tout chemin, construction ou bois et bosquet.

3. Nature des cultures :

Il est souhaitable que ces parcelles ne soient pas exclues de la production (Cf. les actions agro-environnementales du moment).

Trois cas de figure sont envisagés :

- ➔ Prairie permanente.
- ➔ Luzerne.
- ➔ Mélange Graminées et/ou Légumineuses.

Entretien et gestion des parcelles :

1. Pratique-entretien des parcelles :

- ➔ La première année, l'implantation et le renouvellement du couvert sont financés par le gestionnaire des surfaces. Par la suite, une ou deux fauches ou broyages annuels sont prévus, à des dates qui seront fixées précisément compte tenu de la biologie des espèces ciblées. Enfin, tous les 5 à 10 ans selon la nature et l'état du couvert, un réensemencement est à effectuer.

2. Gestion :

- ➔ La gestion sera définie à travers **un plan de gestion** réalisé et validé par un Comité (inter)communal où siègeront les représentants de : la/les commune/s, les associations foncières, le Comité technique de la Convention départementale relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune des plaines des Deux-Sèvres, les ACCA, l'animateur du DOCOB de la ZPS. Ce comité assure le suivi du plan de gestion.
- ➔ Le plan de gestion sera établi sur la base des fiches « Pour les surfaces en herbe favorables », « Pour la mosaïque de parcelles » et « Pour les éléments fixes du paysage ».

Communication :

Consultation, par l'équipe chargée des études préalables, du comité technique de la Convention départementale relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune des plaines des Deux-Sèvres à l'équipe chargée des études préalables aux projets. L'avis du comité devra être intégré dans l'étude d'incidences.

Conditions particulières d'exécution

Mise en œuvre sur l'initiative des Conseils généraux des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Engagements de la maîtrise d'ouvrage départementale : Inscription dans le règlement départemental d'aménagement foncier des dispositions suivantes :

- Reconnaissance des spécificités des zones de protection spéciale au regard de la préservation des espèces d'intérêt communautaire des sites et de l'obligation de résultat.
- En cas d'aménagement « article 10 » : Idéalement, priorité à l'aménagement foncier avec exclusion d'emprise.

1. **Financement** des mesures agro-environnementales de réduction d'impacts :

- ➔ À la charge du maître d'ouvrage et contrats Natura 2000.

Financement de la gestion agro-environnementale à la charge du maître d'ouvrage qui peut la confier à des exploitants agricoles ou à une structure appropriée.

Suivi scientifique :

2. Le suivi scientifique :

➔ Une étude scientifique sur l'évolution de l'avifaune de plaine sera entreprise pour étudier les impacts de chaque aménagement foncier : elle sera entreprise par un membre scientifique du comité technique de la Convention départementale relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune des plaines des Deux-Sèvres et comprendra :

- Un état des lieux avant l'aménagement.
- Une étude post-aménagement foncier pluriannuelle.

➔ Le suivi scientifique tiendra compte des espèces prioritaires, d'intérêts patrimonial et cynégétique :

- Un suivi obligatoire pour les espèces prioritaires (protocole CNRS et ONCFS), sous forme d'un suivi annuel sur chaque commune concernée par l'aménagement foncier (dénombrement des mâles territoriaux) avec cartographie.
- Un suivi recommandé pour toutes autres espèces jugées d'importance dont la Perdrix grise, la Caille des blés, l'Alouette des champs.

3. Restitution :

➔ Le Comité (inter)communal produira un bilan annuel des opérations d'entretien des surfaces compensatoires et du suivi scientifique.

➔ Ce bilan annuel sera porté à connaissance de la population des communes de la ZPS, et à un plus large public par tous les médias possibles.

4. Financement du suivi scientifique :

➔ Ce suivi scientifique sera financé par le maître d'ouvrage.

Outils

- ✓ Règlement départemental d'aménagement foncier.
- ✓ Évaluation d'incidences Natura 2000.
- ✓ Communication (réunions, rencontres).

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Conseils généraux, Comité (inter)communal où siègeront les représentants de : la/les commune/s, les associations foncières. Les CREN PC et PdL.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en fonction de l'aménagement foncier considéré

Budget prévisionnel : sans objet à ce jour.

Financeurs potentiels : Porteur des acquisitions, Europe, État, autres

Partenaires et Structures ressources

Le Comité technique de la Convention départementale (79) relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune des plaines des Deux-Sèvres, les CREN PC et PdL, les ACCA, le GODS, la LPO 85, la structure animatrice du site Natura 2000...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- Nombre de rencontres avec le Conseil Général.
- Nombre de supports techniques communiqués.
- Pourcentage de surfaces dédiées à l'avifaune de plaine lors de l'opération d'aménagement foncier.
- Niveau de prise en compte des préconisations par le maître d'ouvrage de l'aménagement.

Indicateurs de performance :

Bilan annuel des opérations d'entretien des surfaces d'accompagnement et du suivi scientifique.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 1 - Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles.
- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 3 - Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Fiche N° 4 - Préserver la ceinture verte des villages et hameaux.
- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N° 7 - Gérer favorablement les bords de voies.
- ✓ Fiche N° 8 - Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire.
- ✓ Fiche N°12 - Organiser la protection physique des nichées.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.
- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.

11-Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables ★ ★

(Formation, labellisation, échanges techniques)

Orientations de conservation à long terme : Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable : Soutenir, appuyer, valoriser les activités de polyculture – élevage.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	20 exploitations impliquées dans la mise en place d'actions agronomiques favorables à la biodiversité					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces prioritaires.					
Localisation	ZPS.					
Surface concernée	Objectif ≈ 2000 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

- ✓ Depuis plusieurs décennies, on assiste sur une majeure partie du territoire à une intensification des pratiques agricoles, à une simplification des assolements (homogénéisation), à une forte décroissance des surfaces en herbe ; ce qui conduit inexorablement à un appauvrissement des niveaux trophiques primaires illustré par le déclin de nombreuses espèces d'oiseaux (prédateurs et consommateurs indicateurs de l'état de « santé » de l'écosystème).
- ✓ La mise en place, l'accompagnement et la valorisation d'itinéraires techniques ou d'orientations agronomiques favorables à la biodiversité, sont fondamentaux pour viabiliser et favoriser les populations d'espèces patrimoniales à long terme. **Une approche collective** permettra également de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs dans une dynamique de développement durable.

La mise en place de cette action cherche à créer une dynamique territoriale par l'animation de groupes locaux d'acteurs (agriculteurs au premier chef) et par la valorisation de leur engagement visant à promouvoir et diffuser les pratiques de gestion favorisant la présence d'espèces proies pour l'avifaune (lutte intégrée, réduction des intrants, pâturage, production de fourrage, diversité des productions, rotation longue...).

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu ou d'action à maintenir :

- ✓ Milieu agricole diversifié.
- ✓ SAU.
- ✓ Parcelles en herbe.
- ✓ Techniques culturales favorables à l'avifaune de plaine (alimentation, nidification).

Modalité de gestion :

Soutien technique et formation :

- ✓ Accompagner la mise en place de techniques culturales et d'itinéraires techniques favorables au maintien d'une ressource alimentaire pour les espèces patrimoniales, de diversification culturale, de tête de rotation en prairie temporaire.
- ✓ Favoriser des itinéraires techniques et des stratégies/orientations d'exploitation favorables aux espèces d'intérêt communautaire.

Promotion de l'agriculture engagée dans la conservation des espèces d'intérêt communautaire :

- ✓ Valorisation des engagements et implication des exploitations agricoles dans les enjeux environnementaux (pancarte de sensibilisation, édition de plaquette).
- ✓ Soutien des exploitations locales et de la diversité des productions (mise en place de journées « portes ouvertes » dans les exploitations pour la sensibilisation du grand public, des écoles et des habitants de la commune d'exploitation).
- ✓ Création d'une dynamique collective par l'organisation de réunions techniques d'acteurs impliqués (Groupe d'Action et d'Animation Locale) et la création d'une journée annuelle de rencontres et d'échanges réunissant tous les acteurs - au premier chef les agriculteurs - engagés en faveur de la préservation des espèces d'intérêt communautaire du site.

Conditions particulières d'exécution : Engagement collectif.

Outils

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Groupes d'animation et d'action locale (Graal).
- ✓ Supports de communication et de sensibilisation (pancartes, plaquettes).
- ✓ Journées portes ouvertes.
- ✓ Journées évènementielles.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

DREAL, DDT, ONCFS, INRA, Conseil général, Communes, CEBC-CNRS de Chizé, FDC79, agriculteurs et animateur du site, organismes agricoles, ACCA.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres.

Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN, INRA, CNRS, GODS, LPO 85, Structure animatrice MAE, Chambre d'agriculture, Organismes agricoles formateurs.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre d'exploitations impliquées dans la mise en place d'actions agronomiques favorables à la biodiversité.
- ✓ Nombre de groupes d'action et d'animation locale.
- ✓ Nombre de journées portes-ouvertes.
- ✓ Nombre de journées événementielles.

Indicateurs de performance :

- ✓ Surfaces concernées sur la ZPS.
- ✓ Nombre d'exploitants agricoles sensibilisés.
- ✓ Nombre de contrats/ adhésions charte.
- ✓ Évolution de la diversité et de l'abondance des espèces d'oiseaux sur les secteurs concernés (indicateurs de biodiversité).

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°18 - Animer le Document d'Objectifs.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.
- ✓ Fiche N°3 - Champs cultivés.
- ✓ Fiche N°4 - Jachères et terrains rudéraux.
- ✓ Fiche N°5 - Prairies.
- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°7 - Les boisements.
- ✓ Fiche N°8 - Cours d'eau.
- ✓ Fiche N°9 - Vignes.
- ✓ Fiche N°10 - Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies.

12-Organiser la protection physique des nichées ★★★

Orientations de conservation à long terme :

Mettre en œuvre des actions favorables aux oiseaux.

Objectifs de développement durable :

Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintenir le suivi et la protection des nichées de busards sur les zones de colonie. Développer le réseau de protection des nichées d'outardes. Sensibiliser à la protection des nichées d'Ædicnème criard.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Busard cendré, Ædicnème criard. P2 : Busard des roseaux, Busard Saint-Martin.					
Localisation	Toute la Zone de Protection Spéciale hors intra-urbain (parcelles de blé, orge, jachères, prairies, luzernes, Ray-Grass, friches, jeunes régénérations forestières).					
Surface concernée	≈ 15240 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Du fait de l'évolution rapide des techniques et pratiques agricoles (dates de récolte plus précoces, fréquence plus importante et vitesse d'intervention de plus en plus rapide), les phases de nidification (couvaision, élevage des poussins) sont de plus en plus impactées entraînant une mortalité croissante des nichées qui impacte considérablement la dynamique des populations d'oiseaux nicheuses, d'intérêt communautaire notamment.

Ainsi les espèces d'oiseaux nichant au sol dans les parcelles agricoles telles que les Busards (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux), l'Outarde canepetière, l'Ædicnème criard ont de grandes difficultés à mener à bien leur nidification. La viabilité de ces populations (particulièrement celles des busards) étant dépendante de l'action de sensibilisation, de suivi et de protection menée par les acteurs du territoire.

La mise en place de cette action a pour but **d'améliorer la réussite de reproduction en assurant la protection des nichées.**

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à surveiller:

- ✓ Outarde canepetière : milieux herbacés (jachères, prairies).
- ✓ Œdicnème criard : labours, cultures de printemps, prairies rases, vignes.
- ✓ Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des Roseaux : blés, orges, luzernes, Ray-Grass, prairies de fauche, friches, jeunes régénérations forestières.

Localisation :

- ✓ Outarde canepetière : ZPS.
- ✓ Œdicnème criard : ensemble des zones culturales (prioriser les noyaux denses (cartes 17 et 18 de l'atlas).
- ✓ Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des Roseaux : principalement les secteurs de colonies.

Modalité de gestion :

- ✓ Informer les autorités (DREAL, ONCFS, Collectivités), les exploitants agricoles de la campagne de surveillance (conférences, plaquettes de sensibilisation, articles de presse locale).
- ✓ Mettre en place un Réseau d'alerte nichée opérationnel.
- ✓ Organiser la prospection et la localisation des nids (mai et juin principalement) selon les protocoles spécifiques (voir page 136).
- ✓ Après repérage, identifier et prendre contact avec les exploitants pour les alerter de la présence des nids et les informer des mesures favorables à appliquer pour les préserver.
- ✓ Intervenir si nécessaire et en collaboration avec l'exploitant (ex : mise en place d'un équipement de protection de la nichée n'empêchant pas la récolte).

Communication :

- ✓ Mise en place d'un « réseau d'alerte nichée » (distribution de plaquette, site internet) permettant aux acteurs locaux d'alerter en cas de découverte fortuite d'une nichée.

Conditions particulières d'exécution

- ✓ Toute action de recherche et protection des nichées à l'intérieur des parcelles doit se faire en accord avec l'exploitant (ex : accès à la parcelle, mise en place de mesures de protection).
- ✓ Une collaboration est nécessaire entre les experts environnementaux et les exploitants pour adapter les mesures de protection aux nécessités agronomiques et économiques de l'exploitation et aux nécessités biologiques des espèces concernées (ex : stade de nidification, type de protection).

Outils

- ✓ Réseau alerte nichées.
- ✓ Supports de communication et de sensibilisation.

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et/ou exploitants agricoles, APN, ACCA, ONCFS, FDC, fédérations de randonnées motorisées, pédestres, cyclistes, équestres.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres.

Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Surfaces de suivis.
- ✓ Nombre de jour×homme de suivi.
- ✓ Nombre de contacts.
- ✓ Nombre de sollicitations.

Indicateurs de performance :

- ✓ Nombre de nid protégés.
- ✓ Nombre de jeunes à l'envol grâce à la protection.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N°11 - Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables.
- ✓ Fiche N°15 -Accompagner les pratiques de plein air (hors chasse).
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°12 - Activités de loisir de plein air.
- ✓ Fiche N°1 - Engagements et recommandations de portée générale.
- ✓ Fiche N°2 - Activité agricole.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

13-Prendre en compte l'avifaune dans la gestion du milieu forestier ★

Orientations de conservation à long terme : Mettre en œuvre des actions favorables aux oiseaux.

Objectifs de développement durable : Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien de la surface forestière de la ZPS. Développement d'une gestion forestière favorable à la nidification des espèces d'intérêt communautaire. Diminution progressive des surfaces en essences non locales. Augmentation progressive des surfaces en boisement âgé (supérieur à 30 ans).		
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P2 : Busard Saint-Martin. Autres : Passereaux, Picidés, Rapaces diurnes (Milan noir, Bondrée apivore) et nocturnes.		
Localisation	Milieux forestiers de la ZPS		
Surface concernée	120 ha de boisements > 5ha, dont 20 ha du bois « Picot » sur Faye-sur-Ardin.		
Planification	2015		2025

Justification de l'action

Le milieu forestier arboré (boisements de plus de 5 ha) ne représente pas 1 % de la ZPS (cf., carte 14 de l'atlas).

Au bois « Picot », un nid de Milan noir est souvent occupé chaque année par l'espèce.

Lors des inventaires de 2012, il n'a pas été noté de menace notable sur les secteurs boisés mais à toutes fins utiles, l'objet de cette fiche action est de souligner les éléments garantissant le bon état de conservation des espèces liées à ces milieux boisés :

- ✓ Maintenir les surfaces forestières existantes.
- ✓ Favoriser une certaine diversité spatiale dans les peuplements : conserver des trouées afin de permettre le maintien de certaines espèces.
- ✓ Favoriser et gérer pertinemment les zones de régénération naturelle.
- ✓ Minimiser les impacts des travaux forestiers sur l'avifaune nicheuse.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir :

- ✓ Conserver la surface forestière à long terme. La suppression ou le « déplacement » de parcelles forestières sont proscrits, sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice.
- ✓ Maintenir les types de boisements indigènes : limiter les nouvelles plantations de résineux ou d'essences exotiques.
- ✓ Conserver dans les peuplements, des arbres de haut-jet propices à la nidification des rapaces.
- ✓ Conserver quelques chandelles après exploitation (Enjeu Pucidés).
- ✓ Conserver des îlots âgés.
- ✓ Conserver sur pied des arbres à cavités, fissurés ou creux, dans toutes les catégories d'âge mais principalement dans le gros bois (hors bords des routes et chemins pour la sécurité des usagers).

Localisation :

- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs du milieu forestier de son territoire (exploitation agricole, commune...) : forêt, bois, bosquet, friches.

Modalité de gestion optimale :

- ✓ Pas de broyage des zones de régénération forestière de mi-avril à début août.
- ✓ En cas d'exploitation ou de travaux forestiers (dont défrichage), respecter une période de quiétude pour la faune : aucune intervention mécanique entre mi-mars et mi-juillet et pas de travaux lourds prolongés entre le 15 juillet et le 15 août.
- ✓ Favoriser la diversité d'âges et d'essences des boisements, conserver des trouées pour favoriser la diversité des habitats.
- ✓ Laisser des arbres au sol, quel que soit le mode de gestion pratiqué, y compris lors de coupes rases.
- ✓ En lisière, favoriser une succession de strates : arborée, arbustive, herbacée, pour éviter les transitions brutales avec les autres secteurs (grandes cultures par exemple).
- ✓ Favoriser le caractère irrégulier de la lisière en pratiquant des éclaircies fortes tous les 6 ans.

Communication :

- ✓ Mettre en place des supports de sensibilisation et d'information techniques (plaquettes, cahier technique, site internet).

Conditions particulières d'exécution : Réalisation d'une Expertise environnementale.

Outils

- ✓ Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000 du site (page 142).

- ✓ Supports de communication et de sensibilisation.
- ✓ Chartre de gestion forestière, code de bonnes pratiques forestières : <http://www.crfp-poitou-charentes.fr/Code-des-Bonnes-Pratiques.html>
- ✓ Fiches « Le forestier et l'oiseau »²⁵.
http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/Forestier_et_Oiseau_Partie_1.pdf
http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/Forestier_et_Oiseau_Partie_2.pdf

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires forestiers, communes, agriculteurs et animateurs du site.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres.

Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONF, ONCFS, CRPF, Syndicats forestiers, Centre régional de la propriété forestière, Prom'Haies, FDC, ACCA, APN.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de consultations de l'animateur du DOCOB.
- ✓ Nombre de contrats et chartes N2000 engagées.

Indicateurs de performance :

- ✓ Surface de contrats et charte en milieu forestier.
- ✓ Surface par type de boisement (âges, essences).
- ✓ Évolution du statut de l'espèce prioritaire de milieux boisés.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Entreprendre une cartographie « état des lieux » du milieu forestier de la ZPS.
- ✓ Actualisation des surfaces engagées et bilan quinquennal.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 6 - Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°6 - Éléments fixes du paysage.
- ✓ Fiche N°7 - Les boisements.

²⁵ Certains items du cahier des charges de cette fiche sont repris de ces publications – source <http://www.foret-de-bourgogne.fr>

14 -Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence de rassemblements postnuptiaux ★

Orientations de conservation à long terme :

Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Assurer la pérennité des rassemblements postnuptiaux.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Toutes les zones de rassemblements stables en réserve de chasse.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Outarde canepetière, Œdicnème criard. P2 : Pluvier doré.					
Localisation	Secteurs accueillant les sites de rassemblement.					
Surface concernée	Surface des réserves de chasse : ≈ 2800 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Les rassemblements postnuptiaux ont pour fonction de « préparer » physiologiquement les oiseaux à leur migration vers les quartiers d'hivernage. Ces oiseaux nécessitent donc une ressource alimentaire importante (accumulation de graisses) et une quiétude suffisante (repos, préparation des jeunes à l'émancipation et à la migration...). Cette période est extrêmement importante pour ces espèces car elle permet d'assurer la réussite de reproduction de l'année en permettant aux juvéniles de l'année de se préparer physiologiquement à la migration et à l'hivernage (étapes de mortalité juvénile importante).

Cette action a pour objectif d'améliorer la stabilité et la pérennité des sites de rassemblements postnuptiaux en ajustant, **si nécessaire**²⁶, les réserves / refuges de chasse et les zones des rassemblements postnuptiaux (15 août- 31 octobre). Cette action implique d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs concernés (ACCA en Deux-Sèvres, Sociétés de chasse en Vendée, FDC, Agriculteurs, APN).

Description de l'action

²⁶ Au jour de la rédaction de ce document, aucun problème relevant de cette fiche n'est à signaler.

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir :

- ✓ Maintien ou ajustement des zones de Réserve de Faune Sauvage en fonction des rassemblements postnuptiaux.

Localisation :

- ✓ Zone de Rassemblements Postnuptiaux (cf. cartes 21 et 25 de l'atlas)

Modalité de gestion :

- ✓ L'ACCA ou la Société de chasse peut s'engager volontairement à intégrer les zones d'alimentation utilisées localement par les espèces-cibles en rassemblement dans le périmètre de leur réserve. Et donc, si nécessaire, l'ACCA ou la Société de chasse s'engage à modifier l'assise de la RCFS à la date anniversaire du renouvellement de la réserve de chasse pour l'adapter à la géographie des sites de rassemblements des espèces-cibles. Avant cette date, les parties prenantes (ACCA et Société de chasse, ONCFS, FDC79, les Communes, GODS, DREAL, DDT, animateur du site) s'engagent à participer à une concertation pour étudier une éventuelle optimisation du nouveau périmètre de la réserve envisagée par l'ACCA ou la Société de chasse au regard de la question évoquée ci-dessus.
- ✓ Dans le cas de rassemblement postnuptial d'outardes ou d'œdicnèmes extérieur à la réserve, l'ACCA ou la Société de chasse locale peut de sa propre initiative mettre en place une zone temporaire de refuge jusqu'au départ effectif du rassemblement.
- ✓ Sur les zones de rassemblements, le détenteur de droit de chasse concerné, en concertation avec la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres ou de la Vendée et la structure animatrice, pourra s'engager ponctuellement, pour assurer la quiétude du rassemblement, à ne pas entreprendre de battues dans le périmètre ou aux abords (50 mètres minimum) de la réserve de chasse pendant la période du rassemblement postnuptial.
- ✓ L'ACCA ou la Société de chasse s'engage à sensibiliser et à informer les adhérents, actionnaires et invités, de l'importance des réserves vis-à-vis des enjeux de conservation du site Natura 2000.

Communication :

- ✓ Valoriser la démarche par des articles dans les supports de communication locaux (presse, bulletin d'information communal, etc...).
- ✓ Mise à disposition des ACCA ou Sociétés de chasse d'une plaquette présentant la ZPS et ses enjeux avifaunistiques.

Conditions particulières d'exécution

- ✓ Engager une concertation avec les partenaires pour optimiser l'emplacement et le périmètre de la réserve de chasse avant la date anniversaire du renouvellement de la réserve.

- ✓ Instaurer une réunion annuelle de concertation avec les partenaires pour étudier conjointement les actions à mener sous l'égide des mairies concernées par les rassemblements, (date à préciser).

Outils

- ✓ MAEt, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000 du site (page 142), subventions.
Supports de communication et de sensibilisation.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

ACCA et Sociétés de chasse, DREAL, DDT.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres.

Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, FDC, APN, agriculteurs et animateurs du site.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de réunions. Bilan annuel de l'animation et des actions mises en place spécifiquement pour les rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Nombre de Charte N2000.
- ✓ Nombre de sites de rassemblement pris en compte.

Indicateurs de performance :

- ✓ Bilan annuel de suivi et d'analyse de la localisation des rassemblements.
- ✓ Pourcentage de rassemblement en Zone de Reserve Faune Sauvage ou Refuge ACCA.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Superposition régulière des sites de rassemblement postnuptiaux et des données actualisées des réserves de chasse et de faune sauvage fournies par les FDC.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 3 - Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°19 - Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°11 - Activité cynégétique de loisir.

15-Accompagner les pratiques de loisirs de plein air (hors chasse) ★

(Sports, évènements, tourisme)

Orientations de conservation à long terme :

Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site.

Objectifs de développement durable :

Réduire le dérangement.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Éviter les dérangements intempestifs dommageables aux espèces d'intérêt communautaire. Faire acquérir aux organisateurs et aux pratiquants une culture de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans leurs activités.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site.					
Localisation	Les communes des Zones de Protection Spéciale (ZPS).					
Surface concernée	Toute la ZPS hors bourg : ≈ 16000 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Selon des spécialistes nationaux et internationaux (Frid et Dill. 2002), le dérangement par les activités humaines serait devenu pour certaines espèces d'oiseaux sensibles, notamment des espèces rares et / ou menacées, un facteur agissant sur la dynamique de leurs populations, c'est-à-dire pouvant influencer leur survie à moyen terme.

On note une certaine montée en puissance d'activités de loisirs de plein air (sports terrestres ou aériens, motorisés ou non, rencontres événementielles). Il est donc nécessaire de travailler en amont de ces projets pour éviter tout impact sur la pérennité des espèces d'intérêt communautaire.

Cette action a pour objectif de réduire les dérangements pendant les périodes de reproduction et celles des rassemblements postnuptiaux en accompagnant les pratiques de plein air et en encadrant les rencontres événementielles, hors les bourgs.

Description de l'action

Les recommandations décrites ci-dessous feront l'objet de l'édition et de la diffusion d'une brochure de « bonnes pratiques » en partenariat avec les instances représentatives, les clubs concernés du site et les collectivités locales.

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir :

Les domaines vitaux des espèces d'intérêt communautaire.

Localisation :

Toute la ZPS hors intra-urbain.

Modalité de gestion :

Dans tous les cas :

- ✓ **Pendant la période des rassemblements postnuptiaux (du 15 août au 31 octobre), s'interdire toute activité à moins d'un kilomètre d'un site de rassemblement d'Outardes canepetières connu depuis les 5 ans précédant la manifestation et depuis 3 ans pour ceux d'Ædicnèmes criards (selon la carte fournie par la structure animatrice du DOCOB).**
- ✓ **Les organisateurs des manifestations devront porter un soin particulier au respect des jachères, des prairies et des chemins enherbés ; en fonction de la période, les sites peu favorables aux espèces prioritaires seront privilégiés comme site de manifestation ou de parking.**
- ✓ **Éviter la divagation des chiens en les gardant à proximité immédiate.**

Sports de randonnées motorisées ou pédestres de masse:

- ✓ **En période de reproduction (1er avril-31 juillet), et/ou de rassemblements postnuptiaux, s'interdire d'emprunter les chemins enherbés sur l'openfield (champs ouverts) en zones favorables (selon la carte fournie par la structure animatrice du DOCOB) pour l'avifaune de plaine et s'interdire la proximité de parcelles contractualisées en MAE (fournies par la structure animatrice MAE).**

Rencontres évènementielles :

Sans préjudice de la réglementation en vigueur :

- ✓ **Pendant la période de reproduction (1er avril-31 juillet), toute manifestation localisée sur une (ou des) parcelle(s) d'un système d'herbage (prairies, jachères) devra faire l'objet d'une consultation de la structure animatrice afin d'évaluer les enjeux vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.**

- ✓ S'interdire, pour les déplacements pédestres (supérieurs à 100 personnes) ou motorisés, les chemins en trait plein sur la carte IGN au 1/25000^{ème} et la proximité de parcelles contractualisées en MAE (fournies par la structure animatrice MAE).

Sports aériens :

- ✓ Hors les pistes dédiées, éviter l'utilisation des parcelles enherbées (prairies, jachères) comme piste d'envol ou d'atterrissage sur la ZPS.
- ✓ S'interdire, autant que possible, le survol de la ZPS à moins de 300 mètres d'altitude.

Aéromodélisme :

- ✓ S'interdire le survol des parcelles en herbe (luzerne, prairie, jachères) de mai à juillet.

Outils

http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_natura2000-bis_cle021422.pdf

http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_EI_manif-sportive_cle04d951-1.pdf

- ✓ Guide méthodologique « Évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000 » téléchargeable à partir de :

http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_EI_manif-sportive_cle04d951-1.pdf

- ✓ Références pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-d-incidences-natura-r239.html>

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Brochure « bonne conduite » à l'usage des pratiquants empruntant ou survolant les ZPS.
- ✓ Code de bonne pratique du Conseil Général des Deux-Sèvres à l'usage des pratiquants motorisés.
- ✓ Plan départemental des itinéraires de petites randonnées.
- ✓ Plan départemental d'itinéraires de randonnées motorisées.
- ✓ Circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.
- ✓ Guide méthodologique « Évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000 ».

Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion.

Signataires potentiels : Fédérations et associations sportives et de loisirs (randonnées pédestres et VTT, moto « vertes », sports aériens et animations événementielles).

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels et Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB (voir pages 133 et suivantes).

Financeurs potentiels : Europe, État, Comités Olympique et sportifs départementaux, autres.

Partenaires et Structures ressources

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), DRJSCS du Poitou-Charentes et Pays de la Loire, DDCSPP des Deux-Sèvres et de Vendée, Comités départementaux olympiques et sportif 79 et 85), Associations sportives de randonnées et de sports motorisés.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

Nombre de contacts avec les structures concernées.

Nombre de consultations de l'animateur du DOCOB.

Nombre d'engagements à la Charte et/ou aux codes de bonne conduite.

Indicateurs de performance :

Nombre d'évènements appliquant le cahier des charges et les recommandations de l'animateur.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Fiche N° 2 - Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables.
- ✓ Fiche N° 5 - Améliorer le potentiel d'accueil des milieux de vallée sèche.
- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.
- ✓ Fiche N°18 - Animer le Document d'Objectifs.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Fiche N°12 - Activités de loisir de plein air.

16-Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs ★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site.

Objectifs de développement durable :

Sensibiliser l'ensemble de la population.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Diffusion annuelle toutes boîtes de la lettre Natura 2000.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes.					
Localisation	Communes ZPS et communes périphériques.					
Surface concernée	≈ 500 km ² .					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

La sensibilisation et l'information des acteurs du territoire sont des clés majeures de la mise en application des objectifs du DOCOB.

La « patrimonialisation » des espèces prioritaires d'intérêt communautaire et l'implication de chacun dans la conservation et la protection des espèces nécessitent une information régulière, accessible et adaptée à tous les publics.

La mise en œuvre de cette action a pour objectif l'information et la sensibilisation de la population locale pour **l'appropriation des enjeux et des actions du DOCOB**. En proposant des actions de sensibilisation et des supports d'information aux propriétaires et exploitants agricoles, aux collectivités locales et aux habitants concernés par la ZPS pour la prise en compte des espèces sensibles d'intérêt européen.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Localisation :

- ✓ Communes de la ZPS et périphériques.

Modalités de gestion et de Communication :

Agriculteurs

- ✓ Les exploitants agricoles de la ZPS seront tenus informés des particularités de la reproduction des espèces d'intérêt européen et des possibilités d'intervention pour leur préservation. Une coopération est recherchée pour l'application des mesures de sauvegarde des nichées.
- ✓ Éditer un document présentant les enjeux et les modalités de la protection des nichées, en particulier d'outardes et de busards, en zone agricole.
- ✓ Proposer des visites de terrain, des actions individuelles, des rencontres avec des agriculteurs impliqués, des comptes rendus de suivi, etc.
- ✓ Éditer et envoyer à chaque participant à la protection les bilans annuels : des actions de protection mises en place avec les agriculteurs, des MAE et de suivis des espèces.

Population locale

- ✓ Sensibiliser aux enjeux biologiques par des conférences communales, des animations scolaires, etc.... pour une meilleure implication des acteurs locaux (Conseils municipaux notamment).
- ✓ Éditer des bilans annuels valorisant les actions de conservation mises en place avec les différents acteurs locaux diffusés lors des actions de sensibilisation.
- ✓ Proposer des visites de terrain, des actions individuelles, des rencontres avec des acteurs locaux déjà impliqués, des comptes rendus de suivis, etc.

Conditions particulières d'exécution

Voir également les fiches 12 et 13 : Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables (formation, labellisation, échanges techniques) et Organiser la protection physique des nichées.

Outils

- ✓ Charte Natura 2000 du site (page 142).
- ✓ Supports de communication et de sensibilisation (plaquettes, diaporamas, conférences, animations de terrain, lettre Natura 2000).

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Élus, collectivités locales, habitants et leurs associations, écoles, agriculteurs et leurs représentants.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : Lettre Natura 2000 – 1 par an – estimation 2000 à 3000 €, dépliants spécifiques (gestion des bords de voies, protection des nichées, ACCA, Loisirs de plein air, autre : 300 à 500 € par publication.

Budget prévisionnel : support de communication - 2300 à 3500 €/an.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres

Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, Conseils régionaux et généraux, communes, FDC, APN.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateur de mise en œuvre :

- ✓ Édition et diffusion de support d'information (Lettre Natura 2000, Bilans annuels, Powerpoint, plaquettes).
- ✓ Nombre de contacts d'exploitants agricoles.
- ✓ Nombre de contacts avec les élus.
- ✓ Nombre total de personnes touchées par les actions (courriers, animations, conférences).

Indicateurs de performance :

- ✓ Nombre de personnes participant aux animations.
- ✓ Nombre d'exploitants impliqués dans les actions de protection.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Toutes les fiches actions du DOCOB.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Toutes les fiches de la Charte Natura 2000.

17- Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État ★★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site.

Objectifs de développement durable :

Sensibiliser l'ensemble de la population.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	5 à 10 contacts annuels avec les porteurs de projet et les services de l'État.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire.					
Localisation	Les communes de la ZPS et les communes périphériques.					
Surface concernée	≈ 500 km ² .					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Cette fiche action a pour objet d'identifier les principaux points de la mission d'assistance technique de la structure animatrice de la mise en œuvre du DOCOB dont l'objectif est de permettre le maintien dans un bon état de conservation, ou la restauration des espèces justifiant la désignation du site.

Description de l'action

La structure animatrice assurera auprès des porteurs de projet d'aménagement un porter à connaissance afin que les enjeux biologiques du site soient appréhendés lors de l'élaboration de ces projets. D'une manière générale, la structure animatrice appuiera par son expertise les services de l'État sur tout point relatif au site Natura 2000 et aux espèces d'intérêt communautaire justifiant sa désignation et particulièrement dans le cadre d'études d'incidences déposées par des porteurs de projets.

Modalités techniques de mise en œuvre

- ✓ Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques : la structure animatrice est chargée d'inciter à ce que la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion, de planification ou d'aménagement, des documents d'urbanisme, des programmes d'actions, prennent en compte les préconisations du DOCOB, les enjeux communautaires et le respect du patrimoine naturel dans les processus de décision.
- ✓ La structure animatrice peut jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs concernés par les plans et programmes publics. Pour s'y préparer, elle est amenée à travailler en collaboration avec les différents services de l'État (DREAL, DDT,...) et les établissements publics (ONEMA, ONF, ONCFS, CRPF, ...).

L'assistance technique consiste en :

- ✓ Une assistance technique auprès des porteurs de projets répondant aux objectifs de développement durable du DOCOB, coordination des partenaires, vérification de la conformité de l'action aux objectifs du DOCOB.
- ✓ Un appui technique aux rédacteurs de documents de gestion.
- ✓ Un porter à connaissances auprès des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'évaluation d'incidence Natura 2000 de leur projet.
- ✓ La réalisation, dans la mesure du possible, d'une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000.
- ✓ La fourniture auprès des services de l'État de données biologiques du site dans la mesure de l'actualisation des connaissances.

Outils

- ✓ La mission d'animation du DOCOB.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

La structure responsable de l'animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres

Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, Conseils régional et général, communes, FDC, APN.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de sollicitations de la structure animatrice par des porteurs de projets.
- ✓ Nombre de sollicitations de la structure animatrice par les services de l'État.

Indicateurs de performance :

- ✓ Appréciation du niveau d'intégration locale des enjeux communautaires.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

Fiches action liées ou complémentaires

Fiches actions du DOCOB :

- ✓ Toutes les fiches actions du DOCOB.

Fiches Charte Natura 2000 :

- ✓ Toutes les fiches de la Charte Natura 2000 du site (page 142 et suivantes).

18-Animer le document d'objectifs ★★★

Orientations de conservation à long terme :

Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Objectifs de développement durable :

Faire vivre le site.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Mise en œuvre du DOCOB.					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire.					
Localisation	Les communes de la ZPS et les communes périphériques.					
Surface concernée	≈ 62710 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Justification de l'action

Assurer par la mission de la structure animatrice la mise en œuvre des actions du document d'objectifs du site Natura 2000 dans le but d'atteindre les objectifs quantitatifs de conservation des espèces désignées prioritaires.

La communication, la coordination et l'assistance technique sont les déclinaisons de la mission d'animation du DOCOB.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

L'animation :

- ✓ Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de communication : la structure animatrice est chargée de communiquer, sensibiliser et informer, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB, les publics concernés par le site : propriétaires de terrain ou mandataires, les exploitants agricoles,

les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site, les chasseurs, les randonneurs, les pratiquants de sports motorisés ou tous autres usagers de l'espace de la Zone de Protection Spéciale.

- ✓ Les outils d'information, de communication et de sensibilisation doivent être adaptés à chaque cible et au but recherché – voir la fiche spécifique Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.

Coordination :

- ✓ Échanger avec d'autres structures de sites Natura 2000 : la structure animatrice contribue aux échanges avec d'autres animateurs de sites Natura 2000 notamment ceux en charge des zones de protection spéciale des plaines « à Outarde » du centre-ouest de la France afin de mutualiser les expériences de gestion des sites. Elle favorise la mutualisation des outils et actions qu'elle réalise en les communiquant aux services de l'État et aux autres opérateurs. Elle participe à la journée des animateurs/opérateurs organisée annuellement par la DREAL.
- ✓ Suivi biologique du site : la DREAL est responsable du suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site. La structure animatrice est chargée de concourir à la mise en œuvre des mesures d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques sur le site prévus dans le DOCOB : il s'agit d'inventaires ou d'études complémentaires, de suivis prévus dans le DOCOB (voir fiche 20, page 136). La structure animatrice est chargée de coordonner et de rendre compte des suivis scientifiques qui sont confiés à des structures d'expertises idoines.
- ✓ Suivi et évaluation des contrats : la structure animatrice est chargée de suivre, évaluer et rendre compte des opérations contractualisées : suivi de la réalisation des actions, bilan des types de mesures souscrites, des habitats et/ou espèces concernés, des effets observés, des difficultés rencontrées, formulation de préconisations vis à vis de certaines mesures.
- ✓ Suivi et mise à jour des actions du DOCOB : la structure animatrice s'assurera du bon déroulement de la mise en œuvre des actions préconisées par le document d'objectifs et de la conformité aux préconisations des actions réalisées. D'une manière générale, la structure animatrice propose des mises à jour du DOCOB en fonction de toutes informations (scientifiques, juridiques, économiques, ...) qu'elle reçoit ou collecte de la part des services de l'État et des partenaires mobilisés par la mise en œuvre du DOCOB.

Mission d'information :

- ✓ La structure animatrice apportera un appui technique aux services de l'État (voir fiche 18, page 130) et une information sur les enjeux identifiés dans le DOCOB.

Conditions particulières d'exécution

Outils

Mission d'animation du DOCOB.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

La structure responsable de l'animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : estimation 3/4 temps à plein temps.

Budget prévisionnel : estimation 27500 à 35750 €/an. Voir page 166 et suivantes.

Financeurs potentiels : Europe, État, collectivités, autres.

Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ONCFS, Conseils régional et général, communes, CEBC-CNRS de Chizé, APN.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Désignation d'une structure animatrice.
- ✓ Nombre de jours d'animation.
- ✓ Nombre de sorties de terrain.
- ✓ Nombre d'actions du DOCOB mises en œuvre.
- ✓ Nombre de fiches actions actualisées.
- ✓ Nombre de réunion de COPIL.
- ✓ Nombre de sollicitations de la structure animatrice par des porteurs de projet.
- ✓ Bilan d'activité.

Indicateurs de performance :

- ✓ Évolution du nombre d'actions du DOCOB mises en œuvre.
- ✓ Évolution du coût moyen nécessaire à la mise en œuvre des actions.
- ✓ Répartition de l'effort d'animation par action prioritaire.
- ✓ Évaluation des modalités d'animation retenue pour chaque action prioritaire.
- ✓ Appréciation du niveau d'intégration locale des enjeux communautaires.
- ✓ Ratio coût d'animation/objectifs quantitatifs de conservation.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

- ✓ Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

Fiches action liées ou complémentaires

- ✓ Toutes les fiches action du DOCOB dont Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Toutes les fiches de la Charte Natura 2000.

19-Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site



Orientations de conservation à long terme :

Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Objectifs de développement durable :

Évaluer les actions du DOCOB.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Atteindre et maintenir les objectifs d'effectifs fixés dans le diagnostic. Reconquête progressive des zones historiques de présence de l'Outarde canepetière.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 et P2 : Outarde canepetière, Cédicnème criard, Pie grièche écorcheur, Busards, Pluvier doré. P3 : Gorgebleue à miroir blanc.
Localisation	Toute la ZPS.
Surface concernée	24450 ha.
Planification	Voir protocoles spécifiques.

Justification de l'action

Le suivi et le bilan de l'état de conservation des espèces sont des opérations essentielles pour permettre l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB et d'orienter l'adaptation des actions de conservation des espèces (modification de contenu, priorisation des actions).

L'analyse des données ornithologiques au regard de la mise en œuvre des mesures contractuelles (MAE, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000) et de l'assolement de la ZPS permettront de :

- ✓ Suivre l'évolution des populations d'oiseaux et celle de leurs habitats et contribuer ainsi à l'évaluation de la réussite des actions menées.
- ✓ Affiner les connaissances scientifiques sur l'écologie générale du site, permettant à terme, d'ajuster et d'améliorer les stratégies de conservation des espèces.

Autrement dit, la mise en place d'une démarche de veille environnementale permettra de : vérifier l'état de conservation des espèces prioritaires d'intérêt communautaire ; mesurer la réponse des espèces à l'offre de milieux favorables ; confirmer l'efficacité, l'orientation, le renouvellement et l'efficience de la

mise en place des mesures contractualisées ; ou si nécessaire, d'adapter, améliorer les couverts et leur localisation.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Localisation :

Toute la ZPS.

Modalité de gestion :

Pour le détail des protocoles voir « inventaires espèces de plaine » des annexes techniques du DOCOB.

✓ Outarde canepetière :

- **Enquête nationale** tous les 4 ans :

Protocole : échantillonnage IPA (points d'écoute standardisée). 5 passages de 2 jours, soit 10 jours par année de prospection.

- **Suivi mensuel des mâles chanteurs** tous les deux ans. Soit 10 jours par année de prospection.

Protocole : prospection de tous les milieux favorables et historiques de la présence de l'espèce.

- **Suivi annuel des rassemblements postnuptiaux**, familiaux, par lek et « régionaux » : l'analyse des succès de reproduction locale des leks, des déplacements, des causes de déplacement des individus et l'utilisation des couverts permettront d'estimer la pertinence de la mise en place des mesures de gestion.

Protocole : 7 comptages (un par quinzaine) des rassemblements à partir du 1^{er} août jusqu'au 1^{er} novembre. Soit 10 demi-journées (5 jours/an).

✓ Edicnème criard :

- **Recherche des couples nicheurs tous les deux ans**, soit 12 jours/année de prospection.

- **Inventaire et suivi des rassemblements postnuptiaux** (jumelés avec rassemblements Outardes).

Protocole : repérage puis comptage bimensuel des rassemblements du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre.

✓ Busards :

À partir d'une année à forte densité de campagnols, **suivi trisannuel et inventaire des nids et dortoirs de Busards** (cendrés, Saint-Martin, des roseaux).

Protocole :

-Inventaire des nids pendant la période de reproduction. 8 jours tous les 3 ans.

-Inventaire des dortoirs en août. 2 jours/an

✓ Pie-grièche écorcheur :

Protocole : Suivi tous les 4 ans – un transect par commune et suivi quasi exhaustif sur les deux communes témoins. Soit 5 jours/année de prospection.

✓ Gorgebleue à miroir blanc :

Protocole : Suivi tous les 4 ans – 84 points d'observation dans 10 carrés de 400 ha. Soit 4 demi-journées de prospection (14 heures d'observation).

✓ **Hivernants** : Busard Saint-Martin, Pluvier doré, Vanneau huppé, Faucon pèlerin, Faucon émerillon,

...

Protocole : comptage trisannuel sur les mêmes transects, à 3 dates fixes (2^{ème} décade de décembre, janvier et février) soit 8 jours/année de prospection.

Conditions particulières d'exécution

Validation des protocoles par le CNRS-CEBC de Chizé.

Outils

Protocoles spécifiques validés par le CEBC-CNRS Chizé.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

ONCFS, CEBC-CNRS, FDC 79, GODS, ACCA, propriétaires et/ou exploitants agricoles, collectivités, animateurs DOCOB, LPO.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Entre 400 et 480 € /journée homme

Budget prévisionnel :

PROTOCOLE	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Outarde enquête nationale				10		
Outarde mâles chanteurs	10		10		10	
Outarde réussite reproduction		3		3		3
Rassemblements postnuptiaux	5	5	5	5	5	5
Busards	2	10	2	2	10	2
Cedicnème		12		12		12
Pie-grièche écorcheur		5				5
Gorgebleue à miroir blanc	2			2		
Hivernants		8			8	
Totaux jours/an	19	43	17	34	33	27
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
BUDGET (mini-maxi)	7600	17200	6800	13600	13200	10800
	9120	20640	8160	16320	15840	12960

Financeurs potentiels: État, Europe, Conseil régional, Conseil général, ...

Partenaires et Structures ressources

DREAL, ONCFS, CNRS-CEBC, GODS, FDC 79, ACCA.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Outarde : Nombre de mâles chanteurs d'Outarde canepetière, surfaces utilisées et indicateur du succès de la reproduction (nombre total de juvéniles, nombre de familles).
Nombre d'individus en rassemblements postnuptiaux.
- ✓ Busards : Nombre de nids par espèce et nombre d'individus en dortoir.
- ✓ Ædicnème : Nombre d'individus en rassemblement.
- ✓ Pie-grièche écorcheur : Densité d'individus.
- ✓ Gorgebleue à miroir blanc : Évolution de la population du site.
- ✓ Hivernants : Évolution des densités sur 5 ans.

Indicateurs de performance :

- ✓ Maintien des populations de Pie-grièche écorcheur, Ædicnème criard, Busards et Pluvier doré.
- ✓ Reconquête de populations viables d'Outarde canepetière.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Enquêtes de terrain spécifiques et restitution par rapports.

Fiches action liées ou complémentaires

- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.
- ✓ Fiche N°18 - Animer le Document d'Objectifs.
- ✓ Fiche N°20 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.

20-Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB ★★★

Orientations de conservation à long terme :

Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Objectifs de développement durable :

Évaluer les actions du DOCOB.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	100% des objectifs atteints dans les 6 ans de mise en œuvre du DOCOB (Tableau de bord du DOCOB : suivi des actions du DOCOB, Évaluation du programme d'action).					
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes.					
Localisation	La ZPS.					
Surface concernée	17050 ha.					
Planification	2015	2016	2017	2018	2018	2020

Justification de l'action

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB est certes une obligation administrative mais c'est avant tout un outil nécessaire à l'évaluation de l'efficacité de ce document cadre.

Description de l'action

Modalités techniques de mise en œuvre

Création et animation d'un observatoire de l'évolution de l'état de conservation des populations d'espèces d'intérêt communautaire au regard de la mise en œuvre du programme d'actions du DOCOB :

- ✓ Établir les données quantifiables.
- ✓ Mettre en place une base de données.

Rendre compte de la réalisation des opérations programmées par le DOCOB :

- ✓ Suivi et évaluation de l'état de conservation des populations d'espèces-cibles.
- ✓ Suivi et évaluation des usages du sol et de la mosaïque paysagère.

- ✓ Suivi et évolution des activités socio-économiques.
- ✓ Suivi de la mise en œuvre du programme d'actions du DOCOB.
- ✓ Analyse croisée de ces suivis et évaluations.
- ✓ Évaluation de la pertinence des opérations menées.
- ✓ Propositions d'objectifs prévisionnels.

Outils

- ✓ Base de données : avifaune, MAEt, RPG, ...
- ✓ Système d'information géographique (SIG).
- ✓ Bilans d'activités.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

DREAL, DDT, animateur du site.

Coûts, BUDGET et plan de financement

Budget prévisionnel : inclus dans la mission d'animation du DOCOB, voir page 166 et suivantes.

Financeurs potentiels : Europe, État, autres

Partenaires et Structures ressources

DREAL, DDT, ATEN, Comité technique de la Convention départementale relative à la reconquête des paysages et la préservation de l'avifaune de plaine des Deux-Sèvres.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Indicateurs de mise en œuvre :

Voir description de l'action.

Indicateurs de performance :

Amélioration du statut local des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs :

Rapports sur l'avancement des missions de la structure animatrice.

Fiches action liées ou complémentaires

- ✓ Fiche N°16 - Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs.
- ✓ Fiche N°17 - Apporter un appui technique aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État.
- ✓ Fiche N°20 - Animer le Document d'Objectifs.
- ✓ Fiche N°21 - Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site.



Charte Natura 2000

du site FR 5412013
« ZPS de la plaine de Niort nord-ouest »

Formulaire de la charte Natura 2000

du site FR 5412013 « ZPS de plaine de Niort nord-ouest »

I - CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des États de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le Document d'Objectifs (DOCOB) du site : les mesures agro-environnementales (pour les milieux de production agricole uniquement), les Contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000 (tous milieux et activités).

I.1 - OBJET DE LA CHARTE

Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document d'objectifs (DOCOB) d'un site. Son objectif est donc la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. **La Charte Natura 2000 vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation.** Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans, renouvelable. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

I.2 - CONTENU DE LA CHARTE NATURA 2000

La charte contient :

- ✓ **Des engagements contrôlables** permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion ni de perte de production pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.
- ✓ **Des recommandations**, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble, ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux ou d'activités.

I.3 - QUELS AVANTAGES ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

☛ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB, parts communales et intercommunales) :**

Cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un DOCOB complet approuvé par arrêté préfectoral. Elle ne s'applique pas aux quatrièmes et septièmes catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières. Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable. Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

☛ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :**

Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDT) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de dix-huit ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793 2.7° du Code général des impôts). L'exonération s'élève à ¾ des droits de mutations.

☛ **Garantie de gestion durable des forêts :**

L'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé. La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon pour les droits de mutation, et Impôt sur les grandes fortunes).

I.4 - MODALITES D'ADHESION

I.4.1 - Qui peut adhérer à la Charte Natura 2000 ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des « mandataires » (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il devra veiller à informer ses « mandataires » des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée. Il devra également modifier les « mandats », au plus tard lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

REMARQUE : **Dans le cas de parcelles dont le propriétaire a confié par bail une partie de ses droits** (ex : bail rural ou bail de chasse...), **alors l'adhésion devra être obligatoirement cosignée pour que le propriétaire puisse prétendre à l'exonération de TFPNB.**

I.4.2 - Modalités d'adhésion

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il est possible d'engager des parties de parcelle). L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

- **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Avec l'aide de la structure animatrice du DOCOB, l'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondants à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable,
- établit un plan de situation des parcelles engagées, qui permette de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25 000^e ou plus précise).

Selon les cas (Cf.1.4.1), il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire ou le mandataire.

Puis, l'adhérent transmet à la DDT une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée d'adhésion court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDT, indiquée sur l'accusé de réception, que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

1.4.3 - Engagements de la structure animatrice

2. Fournir au signataire toutes les informations disponibles concernant les habitats et les espèces remarquables présentes sur ses parcelles engagées ainsi que les éléments de gestion préconisés dans le document d'objectifs.
3. Réaliser un état de l'existant sur les parcelles engagées et préalablement à la signature de la charte.
4. Mettre à disposition du signataire les résultats des études et inventaires concernant les parcelles engagées et réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000.

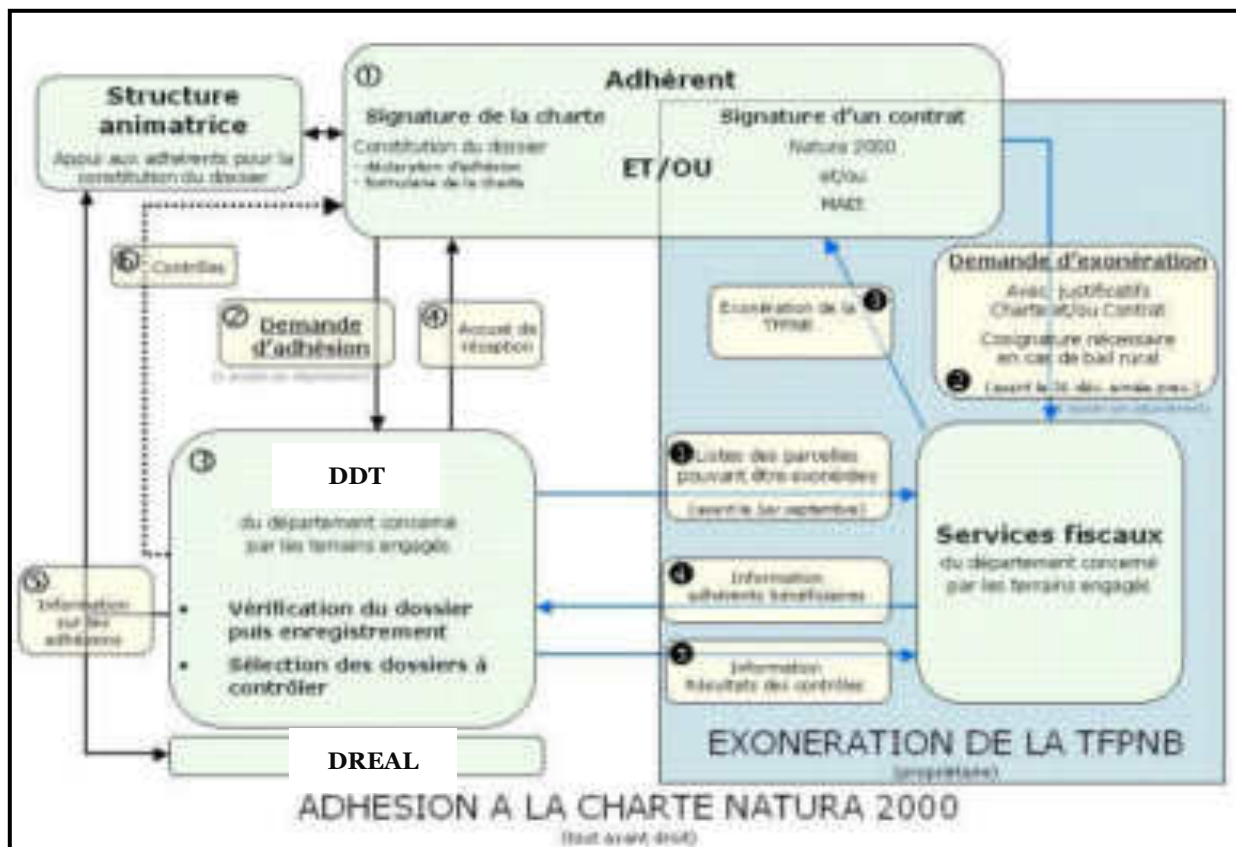


Schéma de la procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFPNB (d'après Circulaire DNP/SDEN N°2007-n°1/DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007).

I.5 - LE CONTROLE

Les contrôles sont effectués par la DDT prioritairement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements.

.....

La suspension de l'adhésion à la charte par le préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R 414-12-1) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés.

.....

II - PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000 FR 5412013

« ZPS de plaine de Niort nord-ouest »

II.1 DESCRIPTIF ET ENJEUX DU SITE

II.1.1 Situation géographique et présentation générale du site

Vaste de près de 170 km², le site Natura 2000 FR5412013²⁷, Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la « Plaine de Niort nord-ouest » est situé sur le territoire de 13 communes localisées dans la partie sud-ouest des Deux-Sèvres : **Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouenne, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-plaine** et sud-est de la Vendée : **Benet, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges** (Carte ci-après).



II.1.2 Les espèces d'intérêt communautaire du site

Parmi les **140 espèces d'oiseaux recensées sur la ZPS** de la plaine de « Plaine de Niort nord-ouest », **27 espèces sont inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux** (Tableau page 148). Cependant, parmi ces espèces d'intérêt communautaire, on observe une forte disparité de l'abondance ou de la fréquentation de ces espèces sur la ZPS :

- **7 nichent de manière régulière** (Busard cendré, Busard Saint Martin, Busard des roseaux, Gorgebleue à miroir Milan noir, Cédicnème criard, Pie grièche écorcheur)
- **2 de manière irrégulière** (Bondrée apivore, Hibou des marais,).

²⁷ Arrêté du 26 août 2003 publié au J.O. du 25 septembre 2003

Par ailleurs, **19 espèces remarquables sont régulièrement observées en période internuptiale** sur le site de septembre à avril : Aigrette garzette, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Grande Aigrette, Cigogne noire, Cigogne blanche, Circaète Jean-le-Blanc, Combattant varié, Chevalier sylvain, Faucon pèlerin, Faucon émerillon, Grue cendrée, Hibou des marais, Milan royal, Outarde canepetière, Pluvier doré, Pluvier guignard et Tarier des prés.

Notons qu'une espèce de fort intérêt patrimonial (non inscrite à l'Annexe 1 de la directive Oiseaux) s'y reproduit en effectif d'intérêt au niveau départemental et régional :

- Chevêche d'Athéna (*Liste rouge régionale 1999, bénéficie de la mise en place d'un Plan National d'Actions*).

II.1.3 Enjeux, objectifs et actions décrits dans le DOCOB

L'analyse croisée des enjeux de conservation et des enjeux socioéconomiques du territoire a permis de définir une stratégie de conservation déclinée en objectifs de développement durable (ODD) puis en actions :

Maintenir suffisamment de milieux propices répondant aux différents besoins des oiseaux sur l'ensemble de leur cycle de reproduction : l'objectif est de développer spatialement les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire pour atteindre les objectifs de conservation.

- Maintenir ou créer une mosaïque de parcelles ;
- Maintenir, reconquérir et gérer des surfaces en herbe favorables (dont repousses spontanées) ;
- Améliorer le couvert automnal sur les zones de rassemblements postnuptiaux ;
- Préserver la ceinture verte des villages et hameaux ;
- Réorienter les milieux embroussaillés de vallées sèches en surfaces herbacées ;

Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques : afin de maintenir et développer le réseau de corridors biologiques et améliorer sa fonctionnalité.

- Conserver et renforcer les éléments fixes du paysage ;
- Gérer favorablement les bords de voies ;

Minimiser les impacts des équipements et projets structurants : l'objectif est d'adapter les programmes et projets d'aménagement du territoire en faveur des espèces d'intérêt communautaire.

- Prendre en compte les enjeux avifaunistiques dans l'aménagement du territoire ;
- Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux ;
- Limiter les impacts des lignes électriques MT, HT et THT ;
- Apporter un appui aux porteurs de projet et une expertise aux services de l'État ;

Soutenir, appuyer, valoriser les activités de polyculture-élevage : soutenir les acteurs impliqués dans la conservation des espèces et créer une dynamique territoriale favorable.

- Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables ;

Protéger et favoriser la nidification : pour assurer la réussite de la reproduction.

- Organiser la protection physique des nichées en milieu de plaine ;
- Prendre en compte l'avifaune dans la gestion du milieu forestier ;

Assurer la pérennité des rassemblements postnuptiaux : pour garantir les bonnes conditions locales des migrations postnuptiales.

- Faire coïncider les réserves de chasse et de faune sauvage avec les zones de présence de rassemblements postnuptiaux ;

Réduire le dérangement : pour garantir les bonnes conditions locales des migrations postnuptiales.

- Accompagner les pratiques de loisirs de plein air (hors chasse) ;

Sensibiliser l'ensemble de la population : pour développer la prise de conscience de la richesse patrimoniale du site et des conditions de sa préservation.

- Mettre en place des actions de communication vers les acteurs locaux et les visiteurs ;

Faire vivre le site : la mise en œuvre du DOCOB repose sur la mission d'animation.

- Animer le DOCOB ;

Évaluer les actions du DOCOB : pour assurer et adapter les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation.

- Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces prioritaires du site ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.

II.2 MILIEUX RECENSES SUR LE SITE

II.2.1 Grands types de milieux

Les engagements et les recommandations de la charte sont proposés sous la forme de fiches organisées en fonction des grands types de milieux identifiés sur le site : **les champs cultivés, les prairies, les jachères et terrains rudéraux, les éléments fixes du paysage, les boisements, les vignes.**

II.2.2 Correspondance entre les grands types de milieux et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le tableau suivant précise la correspondance entre les grands types de milieux et les espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site par le DOCOB. La charte a pour objectif de préserver en priorité ces habitats et espèces, mais s'applique à l'ensemble des milieux qui y sont fonctionnellement associés, dans le périmètre du site.

Tableau 24 : Tableau de correspondance entre les grands types de milieux et les espèces de l'Annexe I de la ZPS de la Plaine de Niort nord-ouest

Code Natura 2000	Espèce	Nom Latin	Statut sur le site	Grands types de milieux				
				Champs cultivés	Prairies	Jachères et terrains rudéraux	Éléments fixes du paysage	Boisements
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	E, H	A	A	A		
A027	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	P, H		A			
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	P	A	A	A		
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	P	A	A	A		
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nc	A		A	A	R
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nc	A	A	A	A	R
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	P, H	A	A	A		
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A	A	A	A	A	
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nc, H	R, D	A	A	A	
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Nc, H	R, A	R, A	A	A	R, A
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nc	R, A	R, A	A	A	
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	P, H	A, D	A	A	A	
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	P, H	A	A	A	A	A
A122	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	An		A			
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	P					
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Nc	R, A, D	R, A, D	R, A, D		
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Nc	R, A	R, A	R, A		
A139	Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	P	A	A	A		
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	P					
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Np, H	R, A	R, A, D	R, A, D		
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	P, H	A	A	A		
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	P, Np	R, A				
A275	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	P	A	A	A		
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nc	A	A	A	R, A	
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	H					
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	P	D	A			

Statuts : H : hivernant ; E : estivant ; Np : nicheur probable ; Nc : nicheur certain ; P : passage ; An : Anecdote / A : alimentation / D : dortoir, Repos / R : reproduction
NB : les espèces en gras sont identifiées comme prioritaires pour la mise en œuvre des actions.

III - ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

La charte se décline sous la forme d'une liste d'engagements et de recommandations de gestion qui sont présentés par fiche :

- ✓ Une fiche regroupant un ensemble d'engagements et de recommandations de portée générale pour lesquels tout signataire doit systématiquement souscrire :

[Fiche N°1 – Engagements et recommandations de portée générale](#)

- ✓ Une fiche que doit souscrire tout signataire des fiches 3, 4, 5, 6 et 8 :

[Fiche N°2 – Activité agricole](#)

- ✓ Plusieurs fiches pour lesquelles les engagements et recommandations sont spécifiés par grands types de milieux, l'adhérent signe les fiches correspondant aux milieux présents sur la/les parcelles qu'il souhaite inscrire à la charte :

[Fiche N°3 – Champs cultivés](#)

[Fiche N°4 – Jachères et terrains rudéraux](#)

[Fiche N°5 – Prairies](#)

[Fiche N°6 – Éléments fixes du paysage](#)

[Fiche N°7 – Les boisements](#)

[Fiche N°8 – Vignes](#)

- ✓ Quatre fiches relatives aux activités en vigueur sur le site :

[Fiche N°9 – Entretien des bords de chemins et routes ; création et entretien des haies](#)

[Fiche N°10 – Activité cynégétique de loisir](#)

[Fiche N°11 – Activités de loisir de plein air](#)

[Fiche N°12 – Gestion des infrastructures électriques linéaires](#)

CHARTRE NATURA 2000 - FICHE N°1 – ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTÉE GÉNÉRALE

NB : Ces engagements et recommandations doivent être proposés à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte.

Engagements

Pour ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à protéger les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats : en cas de découverte d'un nid (Outarde, Œdicnème, Busard ou Courlis cendré) sur une parcelle, par moi-même ou par un tiers, je m'engage à prévenir la structure animatrice afin de mettre en œuvre des mesures de protection nécessaires ; notamment je m'engage à autoriser la mise en place d'un équipement de protection de la nichée de Busard, cette mesure n'empêche pas la récolte.

Point de contrôle : absence de destruction d'espèces (enlèvement, destruction des œufs et des nids ; enlèvement, destruction, mutilation, capture des oiseaux) ou de destruction d'habitats (par terrassement, extraction de matériaux, dépôts ou enfouissement de déchets).

2. Je m'engage à autoriser l'accès de mes parcelles pour les missions de terrain permettant aux experts d'évaluer l'état de conservation des espèces présentes sur ma propriété et plus généralement, j'autorise les scientifiques ou les naturalistes à réaliser des relevés faunistiques et floristiques sur mes parcelles. Lors de la signature de la présente charte, je serais informé de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, ainsi que des périodes et du type d'interventions envisagées. Je pourrais me joindre à ces opérations et je serais tenu au courant de leurs résultats.

Point de contrôle : absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.

3. Je m'engage à signaler à la structure animatrice les travaux ou les interventions concernant des habitats d'espèces d'intérêt communautaire en dehors de travaux de gestion courante et ne relevant pas d'opérations prévues dans le Document d'objectifs. Ceci afin que la structure animatrice puisse donner son avis sur les modalités d'intervention et proposer le cas échéant des alternatives de gestion plus favorables à la conservation du milieu et des espèces.

Point de contrôle : absence de travaux réalisés sans information préalable de la structure animatrice.

4. En dehors du cadre du bail rural, je m'engage à faire respecter les engagements par les tiers :
 - a. Informer par écrit mes mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement écrit afin de les rendre conformes à la charte.
 - b. Informer par écrit toute personne (mandataire, personnel, entreprise ou prestataire de service) intervenant sur les parcelles soumises à la charte des dispositions retenues dans celle-ci.

Point de contrôle : document signé par les tiers attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits et document attestant de la modification du mandat. Co-signature de la charte par tous les ayant droits.

Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Maintenir et développer des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.
2. Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute atteinte aux oiseaux et dégradation de leurs habitats d'intérêt communautaire qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle.
3. Ne pas introduire ou favoriser le développement d'espèces exotiques invasives végétales et animales : Ailante, Buddleia, Jussie, Élodée du Canada, Myriophylle aquatique, Renouée du Japon, Ambroisie, Baccharis, Tortue de Floride, Écrevisse de Louisiane, Écrevisse américaine, Grenouille taureau... Signaler leur apparition éventuelle à la structure animatrice.
4. Proscrire la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles en dehors de ceux nécessaire à la gestion courante (ne sont pas visés ici les engins agricoles et forestiers).
5. Veiller à ne pas démanteler les talus, haies, murets, et autres éléments structurant le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridors de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire.
6. Privilégier des pratiques et des produits les moins dangereux pour l'environnement notamment en limitant l'apport de produits chimiques de synthèse, amendements ou fertilisants.

7. Ne pas stocker de produits chimiques et organiques ni de matériaux sur les parcelles, sauf accord écrit de la structure animatrice.
8. Veiller à ne pas laisser sur place de déchets d'activité liés à une opération de gestion (huile de vidange,...).
9. Ne pas réaliser d'extraction de matériaux sur les parcelles ni de remblaiement.

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°2 – ACTIVITÉ AGRICOLE

L'adhésion à cette fiche seule n'ouvre pas droit à une exonération fiscale et vient en complément obligatoire pour les exploitants agricoles des fiches « milieu » correspondantes : 3 – 4 – 5 - 6 et 8.

Espèces concernées : Alouette lulu (hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Busard cendré (reproduction alimentation) ; Busard Saint Martin (reproduction, hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Busard des roseaux (reproduction, hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Faucon émerillon (hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Faucon pèlerin (hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Gorgebleue à miroir blanc (reproduction halte migratoire, alimentation) ; Hibou des marais (reproduction, erratisme, alimentation) ; Milan noir (halte migratoire, alimentation) ; Milan royal (halte migratoire, alimentation) ; Œdicnème criard (reproduction, regroupement postnuptial, alimentation) ; Outarde canepetière (reproduction, regroupement postnuptial, alimentation) ; Pie-grièche écorcheur (reproduction, alimentation) ; Pluvier doré (hivernage, halte migratoire, alimentation) ; Pluvier guignard (halte migratoire, alimentation) ; Tarier des prés (halte migratoire, alimentation).

Engagements

Pour ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à solliciter la structure animatrice pour m'accompagner dans la localisation pertinente des couverts en herbe obligatoires (et conseils pour les autres éléments des « particularités topographiques »).

Point de contrôle : sollicitation de la structure animatrice pour la localisation pertinente des couverts en herbe obligatoires.

Recommandations

Pour la gestion courante de mon exploitation, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Maintenir et développer des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ; dont notamment, mettre en œuvre les conseils de l'annexe 2, page 163, pour préserver la faune pendant la récolte (fauche ou moisson).
2. Réduire au strict nécessaire l'utilisation d'insecticides et d'herbicides sur les cultures.
3. Fractionner le parcellaire en implantant des bandes enherbées (largeur entre 5 et 30 mètres) afin de multiplier les zones d'interface.
4. En accord avec les textes d'application de la Directive nitrate maintenir les chaumes de céréales et colza dans la mesure du possible.
5. Maintenir mes surfaces en jachères et veiller à les localiser de manière pertinente, c'est-à-dire : dans les grandes parcelles afin de les fractionner, en bordures d'éléments fixes du paysage ou à proximité des prairies pour jouer le rôle de zone tampon.
6. Privilégier une gestion différenciée des bords de parcelles en adoptant une pratique « Zéro intrant » sur une bande périphérique de 5-10 mètres (5 au minimum) favorisant ainsi le développement de plantes messicoles et la présence d'auxiliaires des cultures. Cette bande non traitée chimiquement préservera aussi pour partie la parcelle cultivée de l'intrusion des plantes indésirables type chardon des prés.
7. Pour l'entretien des parcelles de grande surface, pratiquer une fauche centrifuge de jour avec une barre d'effarouchement sur le tracteur et bandes refuges. Le maintien d'une vitesse de fauche modérée constitue aussi une recommandation importante. Afin de laisser toutes les chances à la faune d'atteindre la bande refuge, il est préférable de ralentir à moins de 6 km/h dans les dernières lamées (voir annexe 2, page 163).
8. En cas de traitement antiparasitaire des troupeaux avec des produits contenant des molécules de la famille des ivermectines confiner les animaux quelques jours soit en stabulation soit dans une parcelle à faible valeur environnementale et adopter une attitude raisonnée en ne traitant, si possible, que les animaux fortement parasités.
9. Éviter d'irriguer ou de drainer les parcelles.
10. En cas d'occupation d'une parcelle en dortoir de Busards ou pour le regroupement postnuptial des Outardes et Œdicnèmes, prévenir la structure animatrice et différer si possible toute intervention prévue au sein de la parcelle.

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°3– CHAMPS CULTIVÉS

Espèces concernées : Grande aigrette ; Alouette lulu ; Bondrée apivore ; Busard cendré; Busard Saint Martin; Busard des roseaux; Chevalier sylvain ; Combattant varié ; Faucon émerillon ; Faucon pèlerin ; Gorgebleue à Miroir ; Hibou des marais ; Milan noir ; Milan royal ; Œdicnème criard ; Outarde canepetière ; Pie-grièche écorcheur ; Pluvier doré (alimentation) ; Pluvier guignard; Tarier des prés.

Engagements

Pour ma/mes parcelles(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir entre le 15 août et le 15 novembre²⁸, et en cohérence avec la réglementation en vigueur concernant la mise en place de Cultures Intermédiaires Piège à Nitrates²⁹, les repousses spontanées sur au moins 15% des parcelles engagées. Un déchaumage simple (sans travail du sol en profondeur, sans traitement chimique) est possible avant cette période; aucune intervention (chimique ou mécanique) n'est autorisée pendant.

Point de contrôle : présence de repousses spontanées sur au moins 15% des surfaces engagées.

2. Si la structure animatrice m'informe que ma parcelle est utilisée pour le rassemblement postnuptial d'Outardes, d'Œdicnèmes, je m'engage à ne pas y intervenir entre le 15 août et le 15 novembre³⁰.

Point de contrôle : respect du délai d'intervention en cas de présence d'un rassemblement.

Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Favoriser la diversification de l'assolement.
2. Réduire au strict nécessaire l'utilisation d'insecticides et d'herbicides sur les cultures.
3. Maintenir des chaumes en place (déchaumage superficiel ou broyage sans intervention phytosanitaire) le plus tard possible avant l'implantation de la culture suivante.

²⁸ 15/10 si blé ; 15/11 si tournesol.

²⁹ Directive européenne « Nitrates ».

³⁰ 15/10 si blé ; 15/11 si tournesol.

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°4 – JACHÈRES ET TERRAINS RUDÉRAUX

(parcelle en gel non industriel, éléments topographiques, friches herbacées, pelouses sèches, délaissés de voirie, abords de fossés)

Espèces concernées: Alouette lulu ; Busard cendré ; Busard Saint Martin ; Busard des roseaux ; Chevalier sylvain; Cigogne blanche, Cigogne noire ; Combattant varié ; Gorgebleue à miroir blanc; Hibou des marais ; Milan noir ; Milan royal ; Œdicnème criard ; Outarde canepetière ; Pie-grièche écorcheur ; Pluvier guignard (alimentation) ; Tarier des prés.

Engagements

Pour ma/mes parcelles(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir le caractère ouvert de la parcelle : pas de plantation ligneuse (hormis remplacement d'arbres isolés).

Point de contrôle : absence de plantation ligneuse en plein.

2. Je m'engage à ne pas réaliser d'intervention sur ma parcelle pendant la période sensible pour la faune et la flore : pas d'intervention entre le 1^{er} mai et le 31 août. Si nécessaire, je m'engage à réaliser l'entretien mécanique de ma parcelle de préférence avant le 1^{er} mai, sinon après le 31 août. L'entretien régulier des abords de fossé doit être limité aux nécessités de sécurité.

Point de contrôle : respect des dates d'intervention.

3. Pour l'entretien de ma parcelle, je m'engage à ne pas utiliser de traitements chimiques de synthèse (sauf traitement localisé conforme à l'arrêté préfectoral éventuel de lutte contre les plantes indésirables) ni de fertilisation minérale ou organique.

Point de contrôle : absence de traces visuelles liées à l'utilisation de traitements chimiques ou d'amendement.

Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. En cas de traitement antiparasitaire des troupeaux avec des produits contenant des molécules de la famille des ivermectines, confiner les animaux au minimum quelques jours soit en stabulation soit dans une parcelle à faible valeur environnementale et adopter une attitude raisonnée en ne traitant si possible que les animaux fortement parasités.

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°5– PRAIRIES

Espèces concernées : Aigrette garzette; Grande Aigrette ; Alouette lulu ; Bondrée apivore ; Busard cendré ; Busard Saint Martin ; Busard des roseaux ; Cigogne blanche ; Cigogne noire ; Hibou des marais ; Milan noir ; Milan royal ; Œdicnème criard ; Outarde canepetière ; Pie-grièche écorcheur ; Tarier des prés.

Engagements

Pour ma/mes parcelles(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir la prairie temporaire ou permanente sans boisement (en plein) ; le retournement et la mise en culture des prairies sont proscrits y compris l'agroforesterie, sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice.
Possibilité de faire un sur-semi avec travail superficiel du sol une fois sur les 5 ans après avis de la structure animatrice.

Point de contrôle : absence de retournement, de mise en culture ou de boisement des prairies.

Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Éviter les amendements et traitements chimiques de synthèse.
2. À des fins de récolte de foin, faucher la parcelle avant le 15 mai et ne pas intervenir entre le 15 mai et le 10 août.
Hors production respecter la non-intervention entre le 1^{er} mai et le 31 août.
3. En cas d'appauvrissement du couvert ou d'un échec d'implantation, le réensemencement d'un couvert est possible en réalisant un travail superficiel du sol, en semi-direct ou sur-semi et après avis favorable de la structure animatrice,

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°6 – ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE : haies³¹, talus, fossés, arbres isolés, bosquets

Espèces concernées : Bondrée apivore ; Milan noir ; Milan royal ; Pie-grièche écorcheur ; Tarier des prés.

Engagements

Pour ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir les haies³², talus, arbres isolés, bosquets, et autres éléments constitutifs du paysage afin de ne pas rompre les corridors de déplacement des oiseaux et des autres espèces (insectes et Chauves-souris) assurant ainsi la connectivité des habitats.

Point de contrôle : non-destruction de ces éléments au regard de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

2. Je m'engage à conserver des arbres sénescents ou morts, à cavités et/ou à fentes, sur pied présents dans les haies sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avérés.

Point de contrôle : présence de ces arbres au regard de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

3. Pour le renouvellement d'un arbre isolé ou d'une haie, je m'engage à utiliser des essences adaptées au contexte local (voir liste fournie en annexe 3, page 165) et de ne pas utiliser de paillage plastifié.

Point de contrôle : renouvellement des arbres isolés ou d'une haie par des essences locales.

4. Je m'engage à maintenir l'emprise des haies.

Point de contrôle : maintien de la largeur de la haie au moins équivalente à celle déterminée au moment de la signature de la charte (maintenir au moins 1 m après taille et atteindre au moins 1 m pour les haies < 1m).

5. Pour l'entretien des haies, procéder par une coupe mécanique de préférence au lamier à scies ou à la tronçonneuse entre octobre et février inclus.

Point de contrôle : respect de la période d'intervention.

6. Pour l'entretien des talus, ne pas utiliser de traitements chimiques et ne pas intervenir entre le 1er mai et fin septembre.

Point de contrôle : absence de traces visuelles liées à l'utilisation de produits chimiques et respect des périodes d'intervention.

Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Privilégier une haie stratifiée (strates arborée, arbustive, buissonnante et herbacée) et une mixité de types de haies dans le paysage: haies basses buissonnantes, haies comportant des arbres de haut-jet, et avec banquettes enherbées.
2. Préserver lierres, ronces, clématites et chèvrefeuilles qui poussent sur les arbres isolés ou dans les haies.
3. En cas de création d'une nouvelle haie, prévoir un paillage naturel ou dégradable ; consulter la structure animatrice ou Prom'haies³³ pour cela.
4. Prévoir l'implantation d'une banquette enherbée, de 1 à 5 mètres, en appui de la haie nouvellement créée.
5. Pour les nouvelles haies, privilégier une plantation sur 2 ou 3 rangs avec des plants très jeunes.

Rappel réglementaire(2009) concernant l'entretien des fossés

Voir <http://www.reduction-pesticides-poitou-charentes.fr/Arretes-prefectoraux-interdiction.html>

³¹ Voir également fiche 10 de la Charte.

³² Engagement possible qu'à partir de 5 mètres linéaires de haies pour 5 ares de parcelle.

³³ <http://www.promhaies.net/>

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°7 – LES BOISEMENTS feuillus et résineux

Espèces concernées : Bondrée apivore ; Milan noir (alimentation-reproduction).

Engagements

Pour ma/mes parcelles inscrites à la charte :

1. Je m'engage à maintenir les surfaces de boisements : pas de défrichement hors éclaircissement, pas de nouvelles plantations de résineux ou d'essences exotiques.

Point de contrôle : absence de défrichement ou de nouvelles plantations.

2. En cas d'exploitation ou de travaux forestiers, je m'engage à respecter une période de quiétude pour la faune : aucune intervention mécanique entre mi-mars et fin-juin et pas de travaux lourds prolongés (>2 jours) entre le 1^{er} juillet et le 15 août.

Point de contrôle : respect des périodes d'intervention.

3. Je m'engage à ne pas intervenir sur les zones de régénérescence forestière, friches et allées enherbées du 1^{er} mai au 15 août (sauf en cas de mise en danger du public, de risques incendies avérés ou de nécessité de circulation).

Point de contrôle : respect des périodes d'intervention.

Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Maintenir des surfaces significatives en boisement âgé (1 à 3% de la surface).
2. Conserver une partie des arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avérés.
3. En cas de découverte d'un nid ou d'une cavité d'une espèce d'intérêt patrimonial (Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Busards, Pic noir, Engoulevent...) à l'occasion de travaux, établir un périmètre d'exclusion de travaux avec la structure animatrice afin de respecter les arrêtés d'interdiction de destruction d'espèces protégés et de leurs nids.

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°8 – VIGNES.

Espèces concernées : Alouette lulu; Bondrée apivore ; Œdicnème criard ; Outarde canepetière ; Pie-grièche écorcheur ; Tarier des prés.

Engagements

Pour ma/mes parcelles inscrites à la charte :

1. Je m'engage à maintenir les surfaces de vignes et/ou en verger.

Point de contrôle : maintien des vignes et/ou verger.

2. Je m'engage à conserver ou renouveler les arbres fruitiers présents dans les vignes.

Point de contrôle : présence d'arbres fruitiers tels qu'ils ont été cartographiés au préalable.

3. Je m'engage à maintenir le couvert herbacé, prévoir si nécessaire une fauche annuelle en mars ou en septembre – octobre.

L'utilisation de produits chimiques de synthèse est proscrite sauf en traitement localisé.

Point de contrôle : présence d'un couvert herbacé. Absence de traces visuelles liées à l'utilisation de produits chimiques de synthèse.

4. Je m'engage à ne pas pratiquer de travail mécanique du sol sur ma parcelle entre le 5 avril et le 10 août.

Point de contrôle : respect de la période d'intervention.

Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrais mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Privilégier les produits autorisés en agriculture biologique.
2. Sinon, réduire au strict nécessaire l'utilisation de traitements chimiques sur les arbres fruitiers et la vigne. Éviter le traitement chimique du couvert herbacé, privilégier le traitement mécanique.

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°9 – ENTRETIEN DES BORDS DE CHEMINS ET DE ROUTES ; CREATION ET ENTRETIEN DES HAIES

A l'attention des syndicats, collectivités et communes chargés de l'entretien des espaces verts

Engagements

1. Je m'engage à faire entreprendre une formation spécifique et pratique aux agents ou personnels chargés de la gestion des bords de voies de ma collectivité.

Point de contrôle : absence de formation spécifique auprès des agents techniques.

Entretien des bords de routes et chemins :

2. Pour l'entretien des surfaces enherbées (bords de chemins, talus, fossés,...) je m'engage à ne pas pratiquer de traitement chimique sauf en traitement localisé (panneaux de signalisation, éléments de sécurité routière, bornes kilométriques) si aucune alternative ne peut être mise en œuvre (débroussaillage à la machine à lacets, paillage par un broyat de branche par exemple, réalisation d'une embase béton...). Voir également rappel ci-dessous.

Point de contrôle : absence de traces visuelles liées à l'utilisation de produits chimiques.

3. En dehors des secteurs contraints par des règles de sécurisation, je m'engage à pratiquer l'entretien des banquettes enherbées par fauche au maximum en deux passages annuels (un avant le 1^{er} mai pour les chemins³⁴ - 15 mai pour les autres voies - et le second après le 15 septembre, le plus tard possible). Faucher à une hauteur supérieure à 10 cm et sur une largeur correspondant à une largeur de barre de coupe. En cas de pullulation de plantes indésirables se réserver la possibilité d'une intervention localisée avec l'accord de la structure animatrice.

Point de contrôle : respect de la fréquence, des dates et des modalités d'intervention sur les secteurs identifiés au préalable.

Entretien des haies :

4. Pour la taille des végétaux ligneux (haies, arbres et arbustes) et le débroussaillage des emprises je m'engage à respecter une période d'intervention entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars.

Point de contrôle : absence de travaux réalisés en dehors de la période d'intervention, qualité de la coupe.

Création de haies :

5. Pour la création de nouvelles haies en zone naturelle ou agricole, je m'engage à utiliser des essences locales (voir annexe 3, page 165) à l'exclusion des espèces exotiques, invasives (ailante, buddleia ou robinier) et des cultivars horticoles ; je m'engage également à ne pas utiliser de paillage plastique mais biodégradable.

Point de contrôle : absence d'essences exotiques, invasives ou horticoles et pas de paillage plastique dans les nouvelles haies.

* Dans le cas de la passation d'un marché public pour l'entretien des milieux, intégrer ces 5 points dans le cahier des clauses techniques particulières (cahier des charges).

Recommandations

1. Pour l'entretien des haies, privilégier une coupe mécanique au lamier à scies ou à couteaux (éviter l'épareuse) ou à la tronçonneuse ; privilégier les tailles bisannuelles pour permettre la floraison et la fructification de l'ensemble des espèces arbustives.
2. Maintenir l'emprise en largeur des haies.
3. Privilégier une haie stratifiée (strates arborée, arbustive, buissonnante et herbacée) et une mixité de types de haies dans le paysage: haies basses buissonnantes et haies comportant des arbres de haut-jet.
4. Pour les nouvelles haies, privilégier une plantation sur 2 ou 3 rangs avec des plants très jeunes.
5. Conserver des arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sauf en cas de mise en danger du public.
6. Préserver lierres, ronces, clématites et chèvrefeuilles qui poussent sur les arbres isolés ou dans les haies.

Rappel réglementaire(2009) concernant l'entretien des fossés

Voir <http://www.pesticides-poitou-charentes.fr/Arretes-prefectoraux-interdiction.html>

³⁴ Le kilométrage des chemins et des voies routières peut entraîner des difficultés quant au respect des dates limite de fauche. Le « traitement » des bords de chemin ruraux doit être priorisé, c'est-à-dire réalisé le plus tôt possible dans la saison, en dehors de la période de reproduction des oiseaux, suivi par celui des routes peu fréquentées puis passagères.

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°10 – ACTIVITÉ CYNEGETIQUE DE LOISIR

A l'attention des Associations Communales de Chasse Agréées concernées par le site Natura 2000.

Espèces concernées : *Outarde canepetière, Œdicnème criard, Pluvier doré*

Engagements

1. L'ACCA s'engage à sensibiliser et informer les adhérents, actionnaires et invités, des enjeux de conservation liés au site Natura 2000.

Point de contrôle : existence de supports d'information.

2. L'ACCA s'engage à ne pas entreprendre de battues à proximité (\approx 100 mètres) des sites de rassemblements postnuptiaux avant leur départ effectif, sauf requête exceptionnelle de la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres.

Point de contrôle : respect de la distance d'évitement.

3. L'ACCA s'engage à contacter la structure animatrice l'année précédant la date anniversaire du renouvellement de la réserve pour optimiser l'emplacement et le périmètre de la réserve de chasse.

Point de contrôle : Contact de la structure animatrice.

4. L'ACCA s'engage à signaler à la structure animatrice toute observation de rassemblements, d'espèces remarquables ou de mortalité anormale.

Point de contrôle : respect de l'engagement.

Recommandations

1. Mise en place des zones temporaires de préservation, type zones de refuge à gibier en cas de rassemblement postnuptial d'Outardes ou d'Œdicnèmes au sein d'une parcelle en dehors d'une réserve de chasse.
2. Privilégier le développement de dispositifs jachères faune sauvage composées d'espèces locales.

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°11 – ACTIVITÉS DE LOISIRS DE PLEIN AIR (HORS CHASSE) EN DEHORS DES BOURGS

A l'attention des structures organisatrices de manifestations à caractère événementiel (sports de plein air, terrestres ou aériens, motorisés ou non ; autres manifestations de loisirs, ...)

Espèces concernées : Toutes les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site

Périodes concernées : du 1^{er} avril-31 août (reproduction), du 15 août au 31 octobre (rassemblements postnuptiaux)

Rappel de la réglementation spécifique : Sont soumis à évaluation d'incidences au titre de Natura 2000, les manifestations définies dans l'article R414-19 du code de l'environnement (items n°22 à 28). Code de l'environnement : L414-R + R414-19 à 28.

Engagements

Pour mes activités inscrites à la Charte :

1. Dès la prise de décision de l'organisation d'une manifestation événementielle, je m'engage à prendre conseil auprès de la DREAL et de la structure animatrice du site, afin d'adapter les conditions d'organisation assurant la tranquillité des espèces pendant leurs périodes de reproduction et de rassemblements postnuptiaux.

Point de contrôle : contacts auprès de la DREAL et de la structure animatrice.

2. Je m'engage à sensibiliser les adhérents et participants au respect des espèces d'oiseaux du site Natura 2000 en diffusant des outils de vulgarisation (plaquettes d'information, panneaux, ...). La DREAL, la DDT et la structure animatrice pourront mettre à disposition du signataire, à sa demande, les outils dont elles disposent.

Point de contrôle : existence de supports d'information.

Dans tous les cas :

3. Pendant la période des rassemblements postnuptiaux (15 août - 31 octobre), s'interdire toute activité à moins d'un kilomètre d'un site de rassemblement d'Outardes canepetières ou d'Œdicnèmes criards (selon la carte fournie par la structure animatrice).

Point de contrôle : absence d'activité dans le rayon d'un kilomètre du site de rassemblement.

4. Éviter la divagation des chiens en les gardant à proximité immédiate.

Point de contrôle : absence de divagation de chiens.

Sports de randonnées motorisées ou pédestres de masse :

5. Pendant la période sensible (voir annexe 1, page 163) de reproduction (1er avril-31 août), s'assurer auprès de la DREAL et/ou de la structure animatrice que la (ou des) parcelle(s) d'un système d'herbage (prairies, jachères) utilisée(s) par la manifestation n'est (ne sont) pas occupée(s) par une ou des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

Point de contrôle : absence d'occupation de parcelles du système d'herbage.

6. S'interdire, dans la mesure du possible, d'emprunter les chemins en trait plein sur la carte IGN au 1/25000ème.

Point de contrôle : pas d'emprunt des chemins en trait plein.

7. Hors site de rassemblement postnuptial, privilégier les chaumes pour le choix des sites de manifestations ou de parking et porter un soin particulier au respect des jachères, des prairies et des chemins enherbés.

Point de contrôle : absence d'occupation de parcelles du système d'herbage.

Sports aériens :

8. S'interdire l'utilisation des parcelles enherbées (prairies, jachères) comme piste d'envol ou d'atterrissage sur la ZPS.

Point de contrôle : absence d'occupation de parcelles du système d'herbage.

9. S'interdire, autant que possible, le survol de la ZPS à moins de 300 mètres d'altitude.

Point de contrôle : absence de survol à moins de 300 mètres d'altitude.

Aéromodélisme :

10. S'interdire du 10 mai au 15 juillet le survol des couverts enherbés et en particulier des parcelles de luzerne et de jachères.

Point de contrôle : absence de survol des couverts herbacés entre le 10 mai et le 15 juillet.

CHARTRE NATURA 2000 FICHE N°12 – INFRASTRUCTURES LINÉAIRES ÉLECTRIQUES

Espèces concernées : Outarde canepetière, busards, Œdicnème criard, cigognes, Grue cendrée...

Engagements

Pour mes activités inscrites à la Charte :

- 1- En cas de création d'une ligne sur la ZPS, je m'engage à équiper les nouvelles lignes électriques, HT, THT ou HTA, avec des dispositifs de protection de l'avifaune.

Point de contrôle : sécurisation des nouvelles lignes.

- 2- Je m'engage à prendre conseil le plus en amont possible auprès de la structure animatrice du site, en cas de programmation de travaux d'entretien pouvant avoir lieu pendant la période de reproduction, entre le 1^{er} avril et le 31 juillet (voir annexe 1, page 163).

Point de contrôle : prise de contact auprès de la structure animatrice.

- 3- Je m'engage à ne pas réaliser de travaux de maintenance et d'élagage de la mi-août à la fin octobre sous les lignes dans un rayon d'un kilomètre autour des sites des rassemblements postnuptiaux d'Outarde canepetière ou d'Œdicnème criard.

Point de contrôle : absence de travaux pendant la période sensible.

Recommandations

Pour mes activités dans la ZPS, je pourrais aussi mettre en œuvre les conseils suivants :

- 1- Privilégier l'enfouissement des lignes électriques.
- 2- Assurer la sécurisation³⁵ des tronçons de lignes HT, THT ou HTA reconnus mortifères pour l'avifaune de plaine d'intérêt communautaire de par leur orientation ou en configuration de recoupement de lignes.
- 3- Engager des études ornithologiques sur les secteurs désignés à enjeux forts afin de mesurer l'efficacité des équipements mis en place vis-à-vis des impacts sur l'avifaune (suivi pré et post installation du balisage).

NB : La structure animatrice de la mise en œuvre du DOCOB fournira toutes données cartographiques sur les zones à enjeux forts du site NATURA 2000.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'exécuter tous travaux revêtant un caractère d'urgence (sécurité et exploitation) à condition d'informer la structure animatrice du site Natura 2000 des dates et lieux d'intervention.

³⁵ Dispositif de dissuasion (cierges, silhouettes), spirales avifaunes, perchoirs de substitution ou isolation des gaines.

IV-ANNEXES DE LA CHARTE NATURA 2000

ANNEXE 1

Tableau 25 : Périodes sensibles (dérangement) pour les espèces prioritaires du site

Espèce	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Oiseau des prés												
Fauvette à tête noire												
Fauvette à gorge blanche												
Fauvette à tête grise												
Fauvette à gorge noire												
Fauvette à gorge rousse												
Fauvette à gorge verte												
Fauvette à gorge orange												
Fauvette à gorge bleue												
Fauvette à gorge violette												
Fauvette à gorge blanche												
Fauvette à gorge noire												

ANNEXE 2 - RÉCOLTE OU FAUCHE DE LA PARCELLE DU CENTRE VERS LA PÉRIPHÉRIE

Cette pratique vise à éviter que des oiseaux (nichées et femelles) ou des mammifères ne soient tués lors des opérations de fauche, en leur laissant la possibilité de fuir par les côtés de la parcelle. Lors d'une fauche traditionnelle (détourage), les espèces farouches (Outarde, Perdrix) ont tendance à fuir les zones fauchées (car à découvert) et se réfugier au centre de la parcelle.

Recommandations pour la fauche :

Fauche avant le coucher du soleil ; hauteur de coupe minimale de 15 cm ; utilisation de barres d'effarouchement très fortement recommandée ; maintien de bandes refuges d'au moins 5 mètres entre les « planches » d'une même parcelle ; vitesse de fauche ou de broyage inférieure à 10-12 km/heure, moins de 6 km/h dans les dernières lamées.

La fauche centrifuge, dite « sympa » (extrait du site lpo.fr)

Elle est préconisée afin de sauvegarder les individus qui se concentrent dans la partie non fauchée de la parcelle. Lors des fauches classiques (de l'extérieur vers l'intérieur), les animaux se retrouvent piégés au centre de la prairie et bon nombre d'entre eux, en majorité des jeunes oiseaux, se font tuer par les machines. Face à ce risque, il a été proposé un moyen de réduire la mortalité des oiseaux, sans pour autant bouleverser complètement l'exploitation des prairies : les fauches centrifuges. Elles consistent à faucher en repoussant la faune vers l'extérieur de la parcelle ou vers une zone refuge, en commençant par le centre. Un détourage est cependant permis sur deux extrémités de la parcelle. Afin d'optimiser le temps de fauche, une parcelle de grande largeur peut être fauchée en deux ou plusieurs fauches centrifuges (ou « planches »). Cependant, afin de respecter la définition de la fauche centrifuge, il est impératif de laisser des bandes refuges d'au moins 5 mètres de large comme échappatoires entre les « planches » d'une même parcelle.

Le maintien de bandes refuges de 5 à 10 mètres de large sur pied en fin de fauche permet aux oiseaux de s'y réfugier et de s'y maintenir pendant l'été.

Le maintien d'une vitesse de fauche modérée constitue aussi une recommandation importante. Afin de laisser toutes les chances à la faune d'atteindre la bande refuge, il est préférable de ralentir à moins de 6 km/h dans les dernières bandes.

Enfin, la modernisation du matériel utilisé est à suivre. Le matériel moderne consiste en faucheuses conditionneuses et multibarres de coupes. Jusqu'à trois barres sont utilisées simultanément, permettant la coupe sur une largeur de 9 à 12 mètres ! L'utilisation de tel matériel doit être absolument combattue dans les vallées alluviales.

Le maintien de bandes herbeuses non fauchées.

Il consiste à laisser sur pied, de chaque côté de la parcelle, quelques largeurs de coupes (idéalement 2 ou 3, soit 4 à 6 m de large), afin que les oiseaux adultes et jeunes puisse s'y réfugier lors de la fenaison.

Figure 14 : Fauche "sympa" - source LPO France

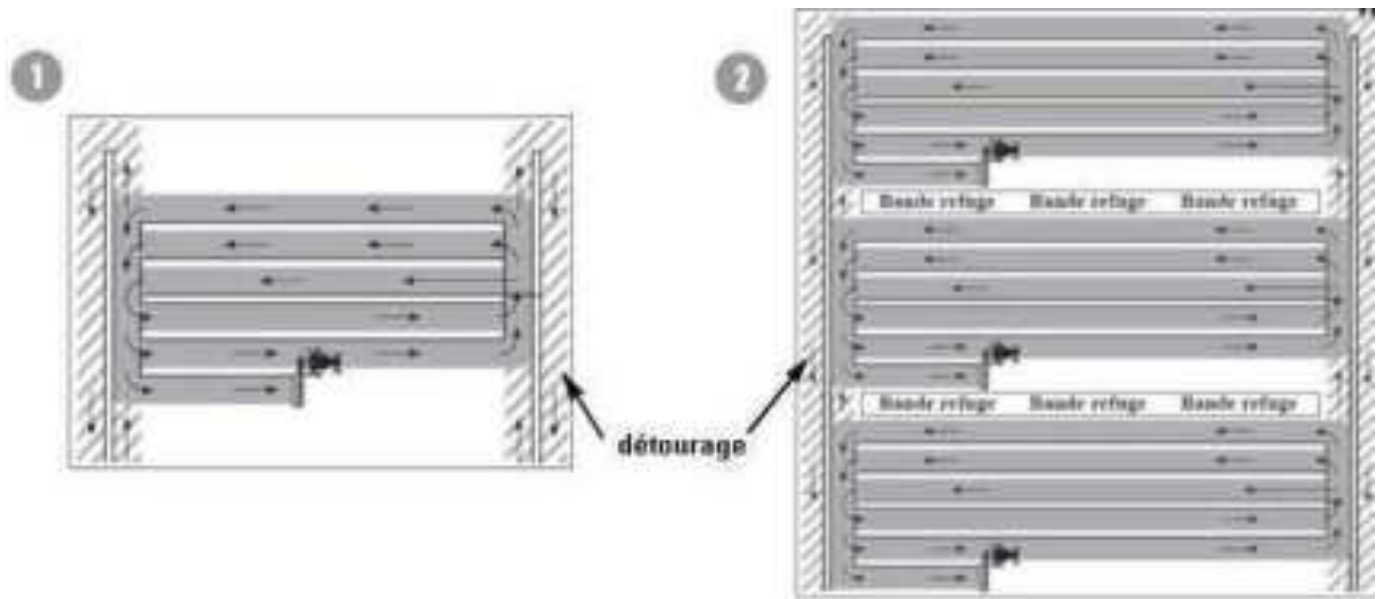
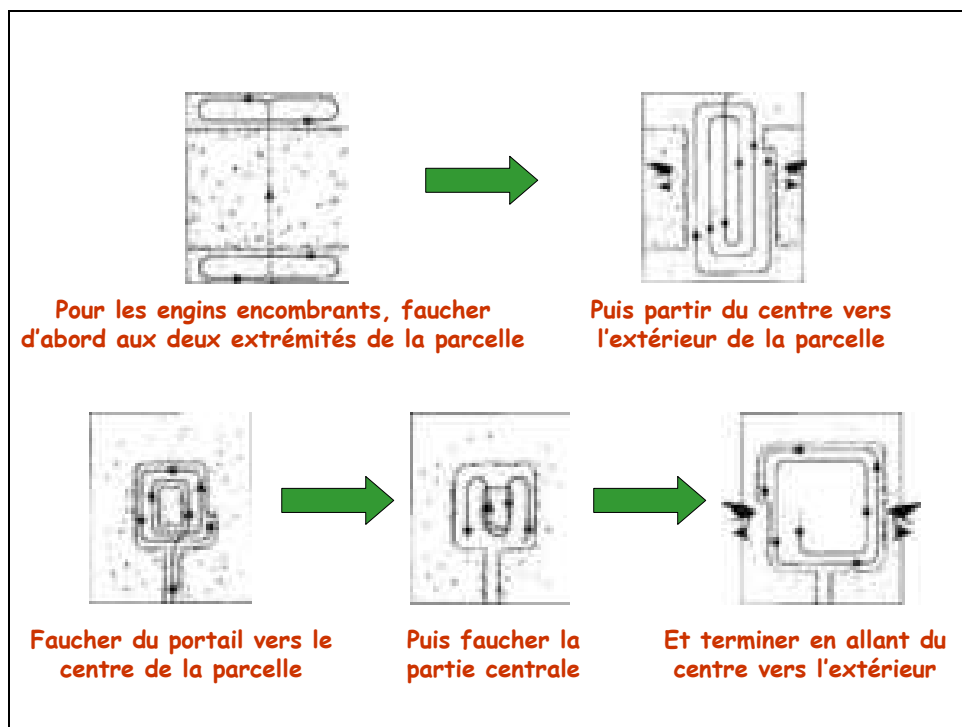


Figure 15 : Autres exemples de récolte ou fauche centrifuge Source DDAF Picardie



Recommandations pour la récolte (hors prairie) :

Sensibiliser les conducteurs de moissonneuses et des faucheuses ; procéder au plus près des travaux à un effarouchement en parcourant les parcelles à pied pour faire fuir les animaux présents ; régler les barres de coupe (15 cm au moins) ; utiliser une barre d'effarouchement à chaînes ou à peigne ; moisson par le centre ou centrifuge ; broyage des pailles de préférence en même temps que la moisson ; opérations de pressage ou de broyage des pailles au plus près de la moisson. Pour plus de précisions, lire « Machinisme agricole et faune sauvage », pages 49 à 54 du n° 291 de Faune Sauvage³⁶.

36 www.oncfs.gouv.fr/.../FS291_maillard_machinisme_faune_sauvage.pdf

ANNEXE 3 - ESSENCE LOCALES POUR CRÉATION OU RENOUELEMENT DE HAIE

Liste des essences éligibles⁽¹⁾

Nom commun	Nom latin	Niveau de vie				Conditions particulières	Type de sol	Sécheresse	Sols	Bords de haie	Bords de fossés	Bords de ruisseaux
		1	2	3	4							
Arbre-pâturin	Arbus patricus	+	+	+	+	Sol frais						
Batain commun	Batain commun	+	+	+	+							
Batain putacorn	Batain putacorn	+	+	+	+	Sol humide						
Colligat	Colligat sp.	+	+	+	+	Sol frais	(1)					
Orme patricorn	Orme patricorn	+	+	+	+	Sol frais	(1)					
Orme putacorn	Orme putacorn	+	+	+	+	Sol sec	(1)					
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+		(1)					
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol sec	(1)					
Corail	Corail commun	+	+	+	+		(1)					
Frêne commun	Frêne commun	+	+	+	+	Sol frais	(1)					
Frêne spontané	Frêne spontané	+	+	+	+							
Merisier	Merisier commun	+	+	+	+		(1)					
Noyer commun	Noyer commun	+	+	+	+		(1)					
Peuplier blanc	Peuplier blanc	+	+	+	+	Sol frais à humide						
Peuplier tremble	Peuplier tremble	+	+	+	+	Sol frais à humide						
Peuplier noir	Peuplier noir	+	+	+	+	Sol frais à humide						
Sauze blanc	Sauze blanc	+	+	+	+	Sol frais à humide						
Sauze noir	Sauze noir	+	+	+	+	Sol frais à humide						
Tilleul à petites feuilles	Tilleul commun	+	+	+	+							
Alisier commun	Alisier commun	+	+	+	+		(1)					
Bois	Bois commun	+	+	+	+	Supperte fraîche						
Comarostaphylis	Comarostaphylis	+	+	+	+							
Chêne	Chêne commun	+	+	+	+	Supperte fraîche						
Corail blanc-vert	Corail blanc-vert	+	+	+	+	Supperte fraîche, sol sec	(1)					
Frêne d'Amérique	Frêne d'Amérique	+	+	+	+							
Frêne de Maryland	Frêne de Maryland	+	+	+	+	Supperte fraîche, sol sec						
Garoupe commun	Garoupe commun	+	+	+	+		(1)					
Haie	Haie commun	+	+	+	+	Supperte fraîche						
Merisier	Merisier commun	+	+	+	+		(1)					
Merisier	Merisier commun	+	+	+	+	Supperte fraîche	(1)					
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+							
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						
Orme noir	Orme noir	+	+	+	+	Sol humide						
Orme blanc	Orme blanc	+	+	+	+	Sol humide						

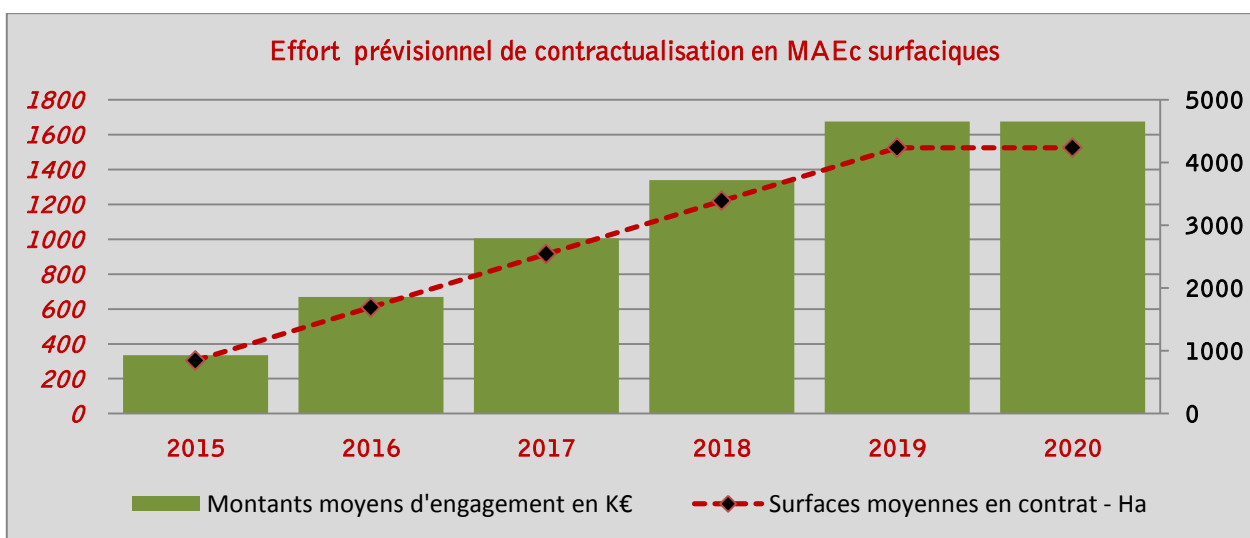
ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

CONTRATS

Cette estimation est essentiellement basée sur notre connaissance³⁷ de mise en place du dispositif de Mesures Agro-Environnementales territorialisées sur site (voir Figure 13 ; page 63).

L'objectif du DOCOB (voir Stratégie de conservation, pages 59 et suivantes) est d'atteindre 10 à 15 % de la SAU, soit 1525 à 2280 ha, en surfaces enherbées gérées favorablement pour la conservation des espèces prioritaires du site de la Plaine de Niort nord-ouest. Cela représente un effort minimum de contractualisation de 305 ha/an. Sur cette base, en sachant qu'il a été consacré en moyenne 305€/ha/an, que la nouvelle campagne MAEC³⁸ débute en 2015, on peut proposer comme budget estimatif pour les **MAE surfaciques** une enveloppe d'au moins 4 650 K€ annuelle en période de croisière dès 2019 (Voir Figure 16, ci-dessous).

Figure 16 : Effort de contractualisation en Mesures Agro-Environnementales surfaciques



Concernant la contractualisation « **Charte Natura 2000** », nous estimons une montée en puissance progressive de 50 ha en année n à 150 ha en année de « croisière » à partir de l'année n+4. Avec une estimation de l'ordre de 20 à 25 €/ha/an, on peut estimer l'effort budgétaire autour de 15 K€ à partir de l'année n+6 (voir Tableau 26, page 168).

³⁷ Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, opérateur local pour l'élaboration du DOCOB de la ZPS Plaine de Niort nord-ouest est également opérateur MAET sur le même secteur ainsi que sur les autres périmètres « avifaune de plaine ».

³⁸ Mesures Agro-Environnementale Climatique

Tableau 26 : Effort de contractualisation "Charte Natura 2000"

Année		n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	n+6
ha contractualisés	par an	50	75	100	125	150	150	150
	Renouvellement de contrats						50	75
	cumulés	50	125	225	350	500	600	675
budget	20 à 25 €/ha	1 125 €	2 813 €	5 063 €	7 875 €	11 250 €	13 500 €	15 188 €

ANIMATION

Budget pour l'animation « MAE » : environ 7500 à 10000 €/an.

Mission d'animation du DOCOB : 20000 à 25750 € / an soit l'équivalent d'un ½ à ¾ temps salarié.

COMMUNICATION

Tous les ans une « lettre Natura 2000 » distribuée « toutes boîtes » : 2000 à 3000 €/an.

Une série de dépliants thématiques : Gestion des bords de voie, protection des nichées, ACCA, Loisirs plein air, ... ; 300 à 500 € par publication.

SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION

Se reporter également à la fiche action 20, page 35.

Tableau 27 : Budget prévisionnel "Suivi de l'état de conservation des espèces prioritaires du site"

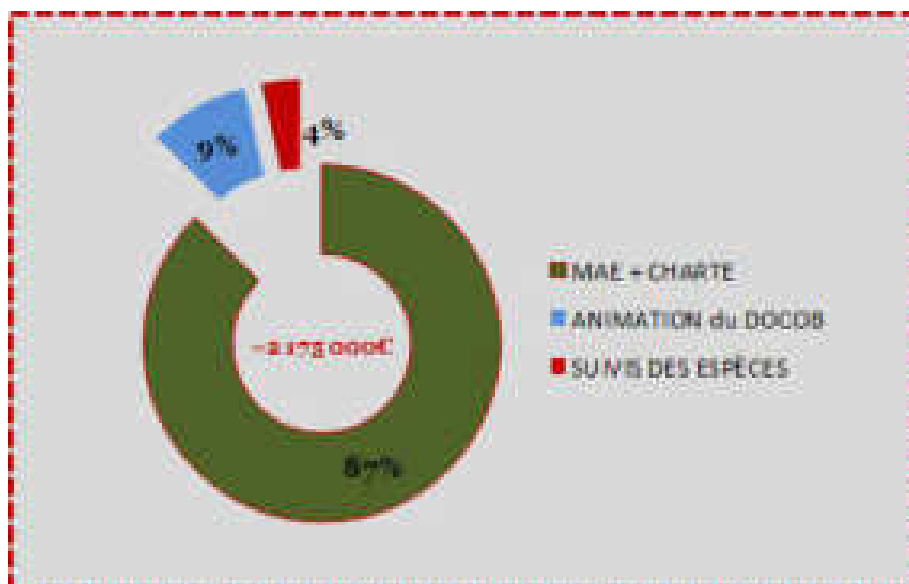
PROTOCOLE	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Outarde enquête nationale				10		
Outarde mâles chanteurs	10		10		10	
Outarde réussite reproduction		3		3		3
Rassemblements postnuptiaux	5	5	5	5	5	5
Busards	2	10	2	2	10	2
Cedicnème		12		12		12
Pie-grièche écorcheur		5				5
Gorgebleue à miroir blanc	2			2		
Hivernants		8			8	
Totaux jours/an	19	43	17	34	33	27
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
BUDGET (mini-maxi)	7600	17200	6800	13600	13200	10800
	9120	20640	8160	16320	15840	12960

RÉCAPITULATIF

Tableau 28 : Estimation budgétaire de la mise en œuvre du DOCOB en euros

Volets de mise en œuvre du DOCOB	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	TOTAUX
MAE surfaces	93025	186050	279075	372100	465125	465125	1860500
Charte Natura 2000	1125	2813	5061	7875	11250	13000	41626
Animation MAE	8000	8000	8000	8000	8000	8000	48000
Mission animation DOCOB	22000	22000	22000	22000	22000	22000	132000
Communication	2900	2900	2900	2900	2900	2900	17400
Suivi état de conservation	8360	18920	1480	14720	14520	13880	75880
TOTAUX	135410	240683	324518	427585	523795	523405	2175406

Figure 17 : Parts relatives des volets de mise en œuvre du DOCOB



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES ÉLIGIBLES SUR LE PERIMÈTRE NINO (Niort nord-ouest)

Tableau 29 : MAE éligibles sur NINO39 en 2012

Couvert éligible	Code MAE	Mesure	Cahier des charges	Rémunération par ha ou ml et par an
Gel, Pt**	GE1	Entretien d'une surface en herbe non productive, éligible au gel	Absence d'intervention du 15 mai au 31 août Absence de fertilisation Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes)	126€
Pp*, Pt	HE1	Gestion extensive des prairies pâturées	Fertilisation : max. 40UN/ha/an, P90, K160 Couvert de graminées Chargement maximal sur la parcelle de 1,4 UGB/ha	179€
Pp, Pt	HE4	Gestion adaptée des prairies de fauche	Absence de fauche ou pâturage du 20 mai au 31 juillet Fertilisation : max. 125 UN/ha/an (max. 60UN minérale), P90, K160 Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes)	339€
GC***, Gel, Pt < 2ans	HE3	RTA : création et entretien d'une surface en herbe productive gérée spécifiquement pour les oiseaux de plaine	Légumineuses ou mélange légumineuses/graminées Fertilisation : max.125UN/ha/an (max. 60UN minérale), P90, K160 Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes) Absence de fauche ou pâturage du 20 mai au 31 juillet	430€
GC, Gel, Pt < 2ans	AU1 AU2 AU3	RTA : création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique	Légumineuses ou mélange légumineuses/graminées Absence de fauche ou pâturage du 20 mai au 31 juillet Absence de fertilisation Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes) Possibilité de rotation en cours de contrat	548€ ou 274€ sur 50% de la surface (1 rotation possible tous les 2 à 3 ans).
GC, Gel	ZR1	Création et entretien d'un maillage de régulation écologique	Légumineuses ou mélange légumineuses/graminées Absence de fertilisation Absence de désherbage chimique (sauf plantes envahissantes) Absence de fauche ou pâturage du 15 mai au 31 août Largeur minimale de 5mètres et maximale de 20 m.	392€
GC, pt ou gel non productif	GC1	Réduction progressive des traitements herbicides	Réduction progressive de 40% de l'IFT Suivre une formation sur le raisonnement des phytosanitaires	84€
GC	GC2	CONV BIO	Cahier des charges AB	200€
GC	GC3	MAINT BIO	Cahier des charges AB	100€
GC	GC4	Limitation de l'irrigation sur grande culture		253€

Pp* –Prairie permanente ; Pt** – Prairie temporaire ; GC*** – Grande culture

Remerciements

Qu'ici, soient remerciés tous les membres du Comité de Pilotage et des groupes de travail et d'échanges ayant contribué à l'amélioration de ce document par leur participation active.

Que soient, également et tout particulièrement, remerciés les agriculteurs qui, de par leur engagement lors de la sauvegarde de nichées de Busards et/ou de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales, contribuent à la conservation de l'avifaune de plaine et de la biodiversité en générale du site Natura 2000 Plaine de Niort nord-ouest.

Bibliographie succincte et orientée

ADASEA de la Vendée. (2011). *Document d'Objectifs et Charte Natura 2000, ZPS 5212011 Plaine calcaire du sud Vendée*, La Roche-sur-Yon.

Attié, C. & Bretagnolle, V. (2003). *Conséquence de l'intensification agricole et mécanismes d'action sur les populations d'oiseaux de plaine : cas spécifiques et propositions de mesures de conservation*. CEBC-CNRS, Chizé.

Attié, C., & Dalloyau, S. (2010). *Évolution et tendances des effectifs d'Outarde canepetière dans le Cantre Ouest de la France*. LPO, Rochefort.

Bretagnolle, V. (2009). *Conséquences des pratiques agricoles sur l'avifaune en zones céréalières*. Actes du colloque régional 'Agriculture et Biodiversité' – 7 avril 2009, lycée agricole Xavier Bernard de Venours.

Frid, A. et L.M. Dill. (2002). Human-caused Disturbance Stimuli as a Form of Predation Risk. *Conservation Ecology* 6(1) : 11. <http://www.ecologyandsociety.org/vol6/iss1/art11/>

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Berthomé, J.-F., coord. (2011). *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412007 ZPS Plaine de Niort Sud-Est*. Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Niort.

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Berthomé, J.-F., coord. (2011). *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412014 ZPS Plaine d'Oiron-Thénezay*. Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Niort.

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Berthomé, J.-F., coord. (2012). *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412022 ZPS Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay*. Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Niort.

LPO Vienne. (2011). *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR5412018 ZPS Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois*, Poitiers.

Muséum national d'Histoire naturelle (2012). *Tome 8 des Cahiers d'habitats Natura 2000 (3 volumes)*. La Document française, Paris.

Rocamora, G. & Yeatman-Berthelot, D. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Études Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris.

Deuxième Plan de restauration national en faveur de l'Outarde canepetière en France (2011-2015) : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-de-restauration-national-de-l,25152.html>

ACRONYMES

ACCA : Association communale de chasse agréée.
CAD : Contrat d'agriculture durable (contrat agro-environnemental).
CDJA : Centre départemental des jeunes agriculteurs.
CTE : Contrat territorial d'exploitation (contrat agro-environnemental)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDT : Direction départementale des territoires
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DOCOB : Document d'objectifs
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FGMN : Fonds de gestion des milieux naturels
GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun
GODS : Groupe ornithologique des Deux-Sèvres
GPS : Global positioning system= système de positionnement par satellite
IPA : Indice ponctuel d'abondance
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAEt : Mesure agro-environnementale territorialisée (contrat agro-environnemental)
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
N2000 : Natura 2000
SIC : Site d'intérêt communautaire
UE : Union Européenne
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPS : Zone de protection spéciale
ZSC : Zone spéciale de conservation

GLOSSAIRE

Aire de distribution : Territoire actuel où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DOCOB une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Agence de service et de paiement (ASP) : Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'État et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par l'ASP.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (Copil) : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les

représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne : Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Oiseaux sauvages » : Appellation courante de la Directive 2009/147/CE (anciennement 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction Départementale des Territoires (DDT) : Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, ex-DIREN) : Service déconcentré du ministère en charge de l'Écologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Document d'objectifs (DOCOB) : Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce indicatrice : Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire : Espèce menacée de disparition, vulnérable à certaines modifications de ses habitats ou considérée comme rare, énumérée à l'Annexe I de la directive « Oiseaux sauvages » ainsi que toute espèce migratrice.

Espèce migratrice régulière d'oiseaux : Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection Spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formulaire standard de données (FSD) : Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque État membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail : Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du document d'objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations, etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce : Ensemble des compartiments de vie d'une espèce. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation..., vitales pour une espèce lors de l'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Mesures agro-environnementales : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'État, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal ; il définit notamment la liste des mesures éligibles au fond européen pour le développement rural, le FEADER.

Raisons impératives d'intérêt public majeur : À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6, paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des directives Habitats et Oiseaux (26 300 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Inventaire scientifique national dressé en 1992 en application d'un programme international de BirdLife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive Oiseaux dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les directions régionales de l'Environnement. La désignation des Zones de protection spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive Habitats-faune-flore où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Fiche technique

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Structure porteuse

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de POITOU-CHARENTES

Suivi de la démarche : CÉLINE DUPEU, CATHERINE MÉNARD.

Opérateur

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES (associé à la LPO Vendée).

48 rue Rouget de Lisle

79000 Niort

05 49 09 24 49

contact@ornitho79.org

Rédaction

Coordination : JEAN-FRANÇOIS BERTHOMÉ (GODS).

Rédaction et cartographie : JEAN-FRANÇOIS BERTHOMÉ, DAMIEN CHIRON (GODS).

Relecture : AURÉLIE GUÉGNARD, JULIEN SUDRAUD (LPO Vendée); MARTINE BOISSEAU, XAVIER FICHET (GODS); CÉLINE DUPEU, CATHERINE MÉNARD (DREAL PC).

Validation scientifique : CSRPN (rapporteur : CAROLE ATTIE)

Crédits artistiques

ALAIN BUCHET (GODS).

Référence à utiliser

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES, BERTHOMÉ J.F., coord. ; CHIRON D. (2015). *Document d'objectifs du site FR5412013 ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest*. GODS, Niort, 175 pages.



NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



ATLAS du DOCOB Niort Nord-Ouest FR5412013

août 3

2015

Cet atlas est l'annexe indissociable du DOCOB de la plaine de Niort Nord-Ouest. En effet, la lecture du DOCOB fait maintes fois référence aux cartes de cet atlas.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
DONNÉES GÉNÉRALES	3
INVENTAIRE BIOLOGIQUE.....	11
INVENTAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE	48
FICHE TECHNIQUE	63

Liste des cartes

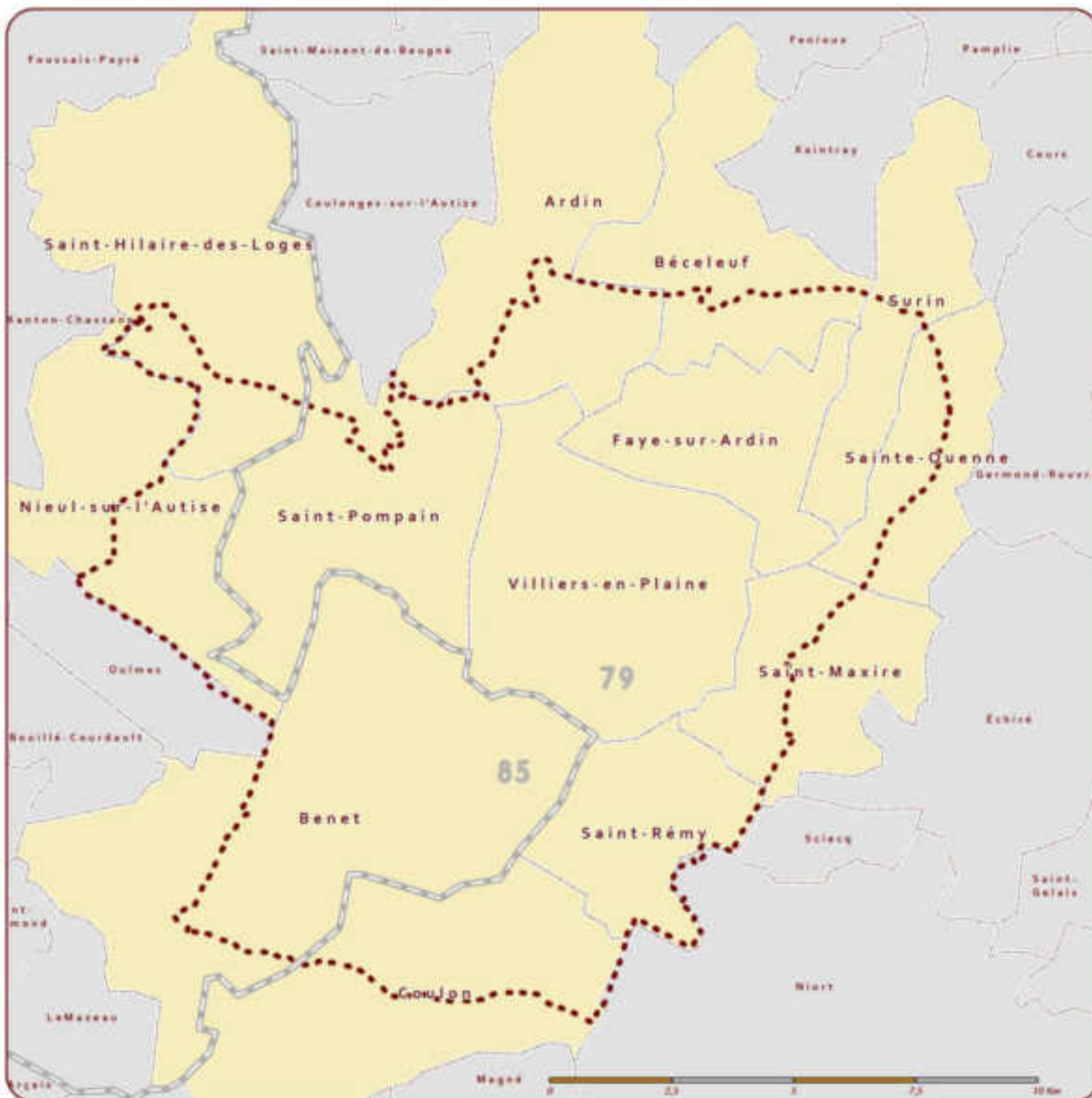
1 - LOCALISATION DE LA ZPS.....	4
2 - LES COMMUNES DE LA ZPS	5
3 - COMMUNAUTES DE COMMUNES SUR LA ZPS	6
4 - LES ZPS "AVIFAUNE DE PLAINE" DU CENTRE-OUEST DE LA FRANCE.....	7
5 - LES PAYSAGES DE LA ZPS	8
6 - CARTE GEOLOGIQUE DE LA ZPS.....	9
7 - TOPOGRAPHIE DE LA ZPS.....	10
8 - LA ZONE D'ÉTUDE	12
9 - INDICES PONCTUELS D'ABONDANCE (ENQUETE OUTARDE)	13
10 - PARCOURS "BUSARDS"	14
11 - CARRES DE L'ECHANTILLONNAGE GORGEBLEUE A MIROIR BLANC	15
12 - TRANSECTS PIE-GRIECHE ECORCHEUR	16
13 - POINTS D'ECOUTE NOCTURNES.....	17
14 - LE BOIS PICOT.....	18
15 - PARCOURS "MIGRATEURS-HIVERNANTS"	19
16 - COUPLES NICHEURS D'ŒDICNEMES CRIARDS EN 2012.....	20
17 - OBSERVATIONS HORS PROTOCOLE D'ŒDICNEMES CRIARDS MAI ET JUIN 2012	21
18 - CONTACTS AUDITIFS D'ŒDICNEMES CRIARDS LORS DES ENQUETES NOCTURNES DEPARTEMENTALES (79) DE 1999-2000 ET 2009-2010.....	22
19 - RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX D'ŒDICNEMES CRIARDS EN AUTOMNE 2012	23
20 - REGROUPEMENTS OCCASIONNELS D'ŒDICNEMES CRIARDS DURANT L'HIVER 2011-2012	24
21 - LOCALISATION DES RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX D'ŒDICNEMES CRIARDS DE 1981 A 2012	25
22 - LOCALISATION D'UNE FEMELLE D'OUTARDE CANEPETIERE EN JUILLET 2012	26
23 - LOCALISATION DES MALES CHANTEURS D'OUTARDE CANEPETIERE EN 1997	27
24 - DISTRIBUTION DE L'OUTARDE CANEPETIERE EN PERIODE DE REPRODUCTION DE 2000 A 2008	28
25 - RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX D'OUTARDES CANEPETIERES DE 1979 A 2011	29
26 - REPARTITION ET INDICES DE REPRODUCTION DES TROIS ESPECES DE BUSARDS (PROTOCOLE 2012).....	30
27 - LOCALISATION DES NIDS TROUVES DES TROIS ESPECES DE BUSARDS EN 2012	31
28 - OBSERVATIONS DE BUSARDS SAINT-MARTIN ET DES ROSEAUX ENTRE NOV. 2011 ET FEV. 2012.....	32
29 - LOCALISATION DES NIDS TROUVES DES TROIS ESPECES DE BUSARDS ENTRE 2004 ET 2012	33
30 - GORGEBLEUES A MIROIR BLANC DANS LES CARRES ECHANTILLON EN 2012.....	34
31 - LOCALISATION DES PIES GRIECHES ECORCHEURS EN 2012 (PROTOCOLE TRANSECT).....	35
32 - LOCALISATION DES PIES GRIECHES ECORCHEURS EN 2012 (COMPILATION DES DONNEES AD LIBITUM).....	36
33 - REGLES DE DECISION APPORTEES POUR L'ESTIMATION DU NOMBRE DE COUPLES DE PIE-GRIECHE ECORCHEUR	37
34 - LOCALISATION DES PIES-GRIECHES ECORCHEURS DE 2000 A 2011 (COMPILATION DES DONNEES)	38
35 - LOCALISATION DES OBSERVATIONS DE MILAN NOIR EN 2012	39
36 - OBSERVATIONS DU CIRCAETE-JEAN-LE-BLANC EN 2012	40
37 - PLUVIERS DORES ET VANNEAUX HUPPES ENTRE NOV. 2011 ET MARS 2012	41
38 - OBSERVATIONS DE FAUCONS PELERIN ET EMERILLON DE NOV. 2011 A MARS 2012	42
39 - OBSERVATIONS DU MILAN ROYAL ET DU HIBOU DES MARAIS DE NOV. 2011 A MARS 2012	43
40 - LOCALISATION DES OBSERVATIONS DE PLUVIER GUIGNARD EN 2012	44
41 - OBSERVATIONS DE LA GRANDE AIGRETTE ET DU HERON GARDE-BŒUF DE NOV. 2011 A MARS 2012	45
42 - OBSERVATIONS DU FAUCON HOBEREAU EN 2012.....	46
43 - CONTACTS DE PETIT-DUC SCOPES ET DE CHEVECHE D'ATHENA 2009-2012.....	47
44 - LA ZPS DANS L'AIRE D'ATTRACTION DE NIORT.....	49
45 - DENSITE ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUES SUR LA ZPS.....	50
46 - BATI SUR LA ZPS.....	51
47 - LE RESEAU ROUTIER	52
48 - PART DES AGRICULTEURS DANS LA POPULATION COMMUNALE EN 2009.....	53
49 - LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010	54
50 - MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS AGRICOLES	55
51 - UNE SAU MOYENNE DE 89 HA PAR EXPLOITATION AGRICOLE	56
52 - OCCUPATION DU SOL AGRICOLE SUR LA ZPS EN 2012	57
53 - MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES "AVIFAUNE DE PLAINE" CONTRACTUALISEES JUSQU'EN 2012.....	58
54 - SECTEURS D'ACTIONS PRIORITAIRES EN FAVEUR DE L'OUTARDE CANEPETIERE	59
55 - PROJETS EOLIENS A TRES FORTS ENJEUX SUR LA ZPS	60
56 - PROJET D'ECHANGEUR A83 AU NORD DE VILLIERS-EN-PLAINE.....	61
57 - RESERVES DE CHASSE SUR LA ZPS EN 2012	62

DONNÉES GÉNÉRALES

LOCALISATION DE LA ZPS



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



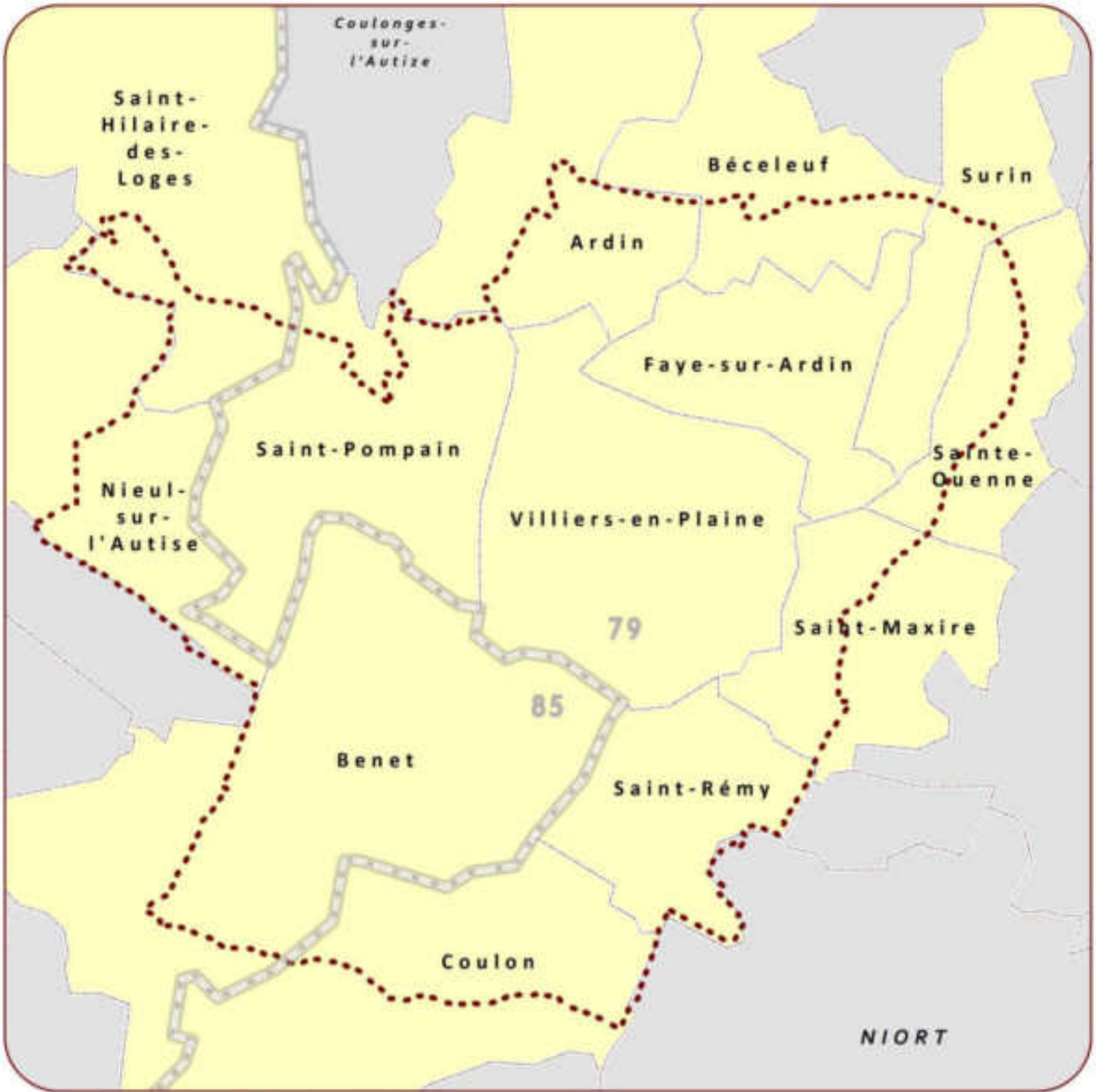
ZPS NIORT NORD-OUEST
 Communes de la ZPS

© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : IGN, 2013
 Source du fond de carte : IGN, DRIE (Pôle-Chasse)
 Révisé par : Jean-François Berthoin ■ 2013

LES COMMUNES DE LA ZPS



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



ZPS (Néno) (FR5412013)
 Communes de la ZPS

COMMUNE	sa en ZPS	% communal en ZPS
Saint-Hilaire-des-Loges	505,15	100%
Ardin	756,69	28%
Béceleuf	512,09	27%
Sainte-Ouenne	490,34	43%
Surin	581,61	42%
Nioul-sur-l'Autize	948,16	42%
Saint-Maxire	676,72	44%
Coulon	1302,4	44%
Benet	3428,89	67%
Saint-Pompain	2142,15	56%
Saint-Rémy	1262,68	100%
Faye-sur-Ardin	1462,83	100%
Villiers-en-Plaine	2891,17	100%

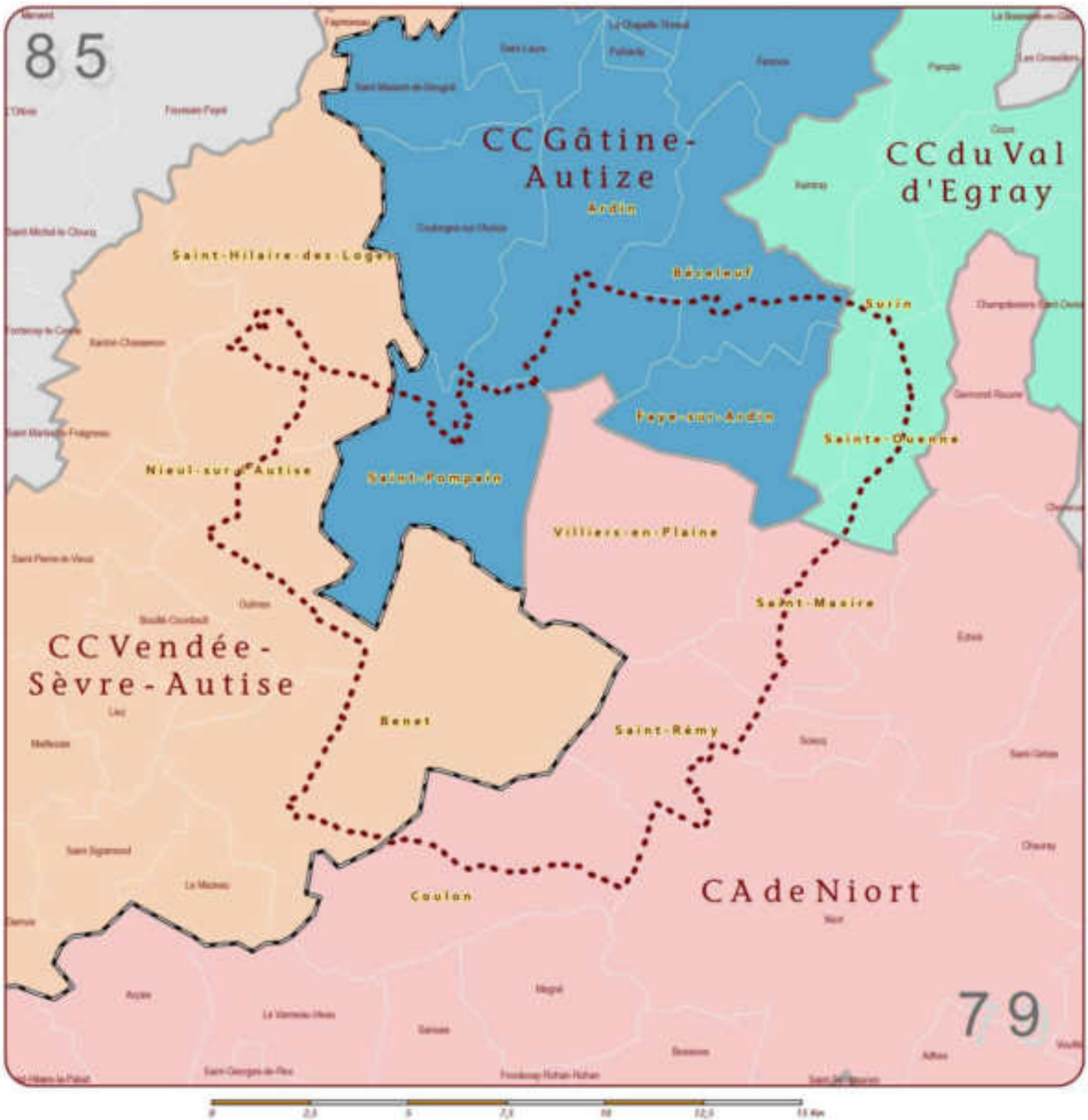
© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : IGN, 2012
 Source de fond de carte : IGN, IGN, IGN, IGN, IGN
 Rédaction : Jean-François Berthod, 2012



COMMUNAUTÉS de COMMUNES sur la ZPS



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



- Communauté d'Agglo. de Niort
- CdC du Val d'Egray
- CdC Gâtine-Autize
- CdC Vendée - Sèvre - Autize

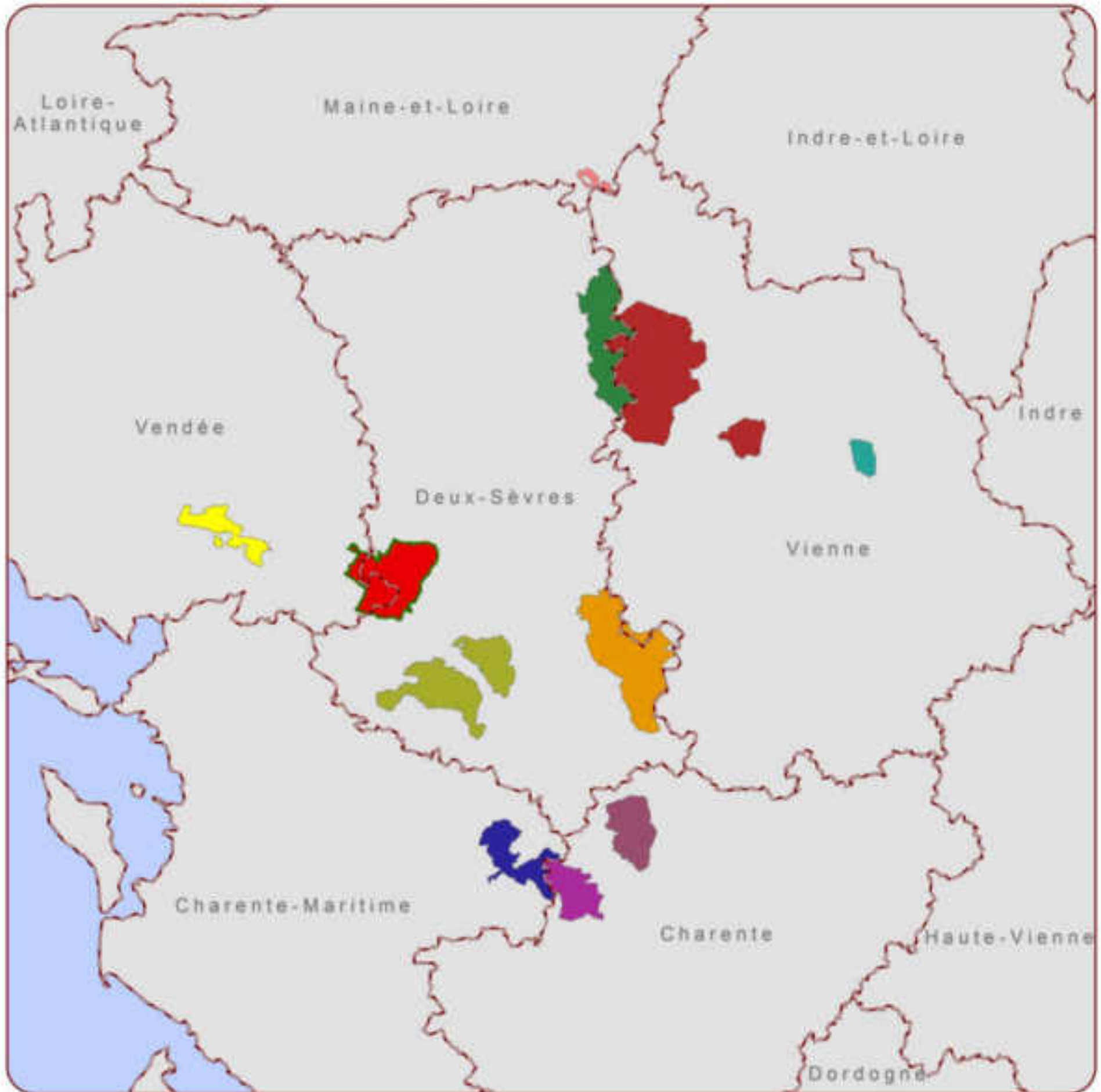
© Drapeau Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : IGN, 2011
 Source de fond de carte : IGN, DSDS Poitou-Charentes
 Réalisation : Jean-François Berthouet ■ 2013



LES ZPS "AVIFAUNE de PLAINE" du CENTRE-OUEST de la FRANCE



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| PLAINES CÔTIÈRES DU SUD VENDÉE | PLAINES DU MIRABALAIS ET DU MÉVOULLON |
| PLAINES DE NIORT NORD-OUEST | PLATONS DE BELLAFOSSE |
| PLAINES D'ISSON-THÉNÉZY | PLAINE DE HERBÉ À BRESSON |
| PLAINES DE LA MOTTE SAINT-HÉRAY-LÉZAT | PLAINE DE VILLED'AUNAY |
| PLAINES DE NIORT SUD-EST | PLAINES DE BARBAZIERS À COURVILLE |
| CHAMPAGNE DE MERON | |

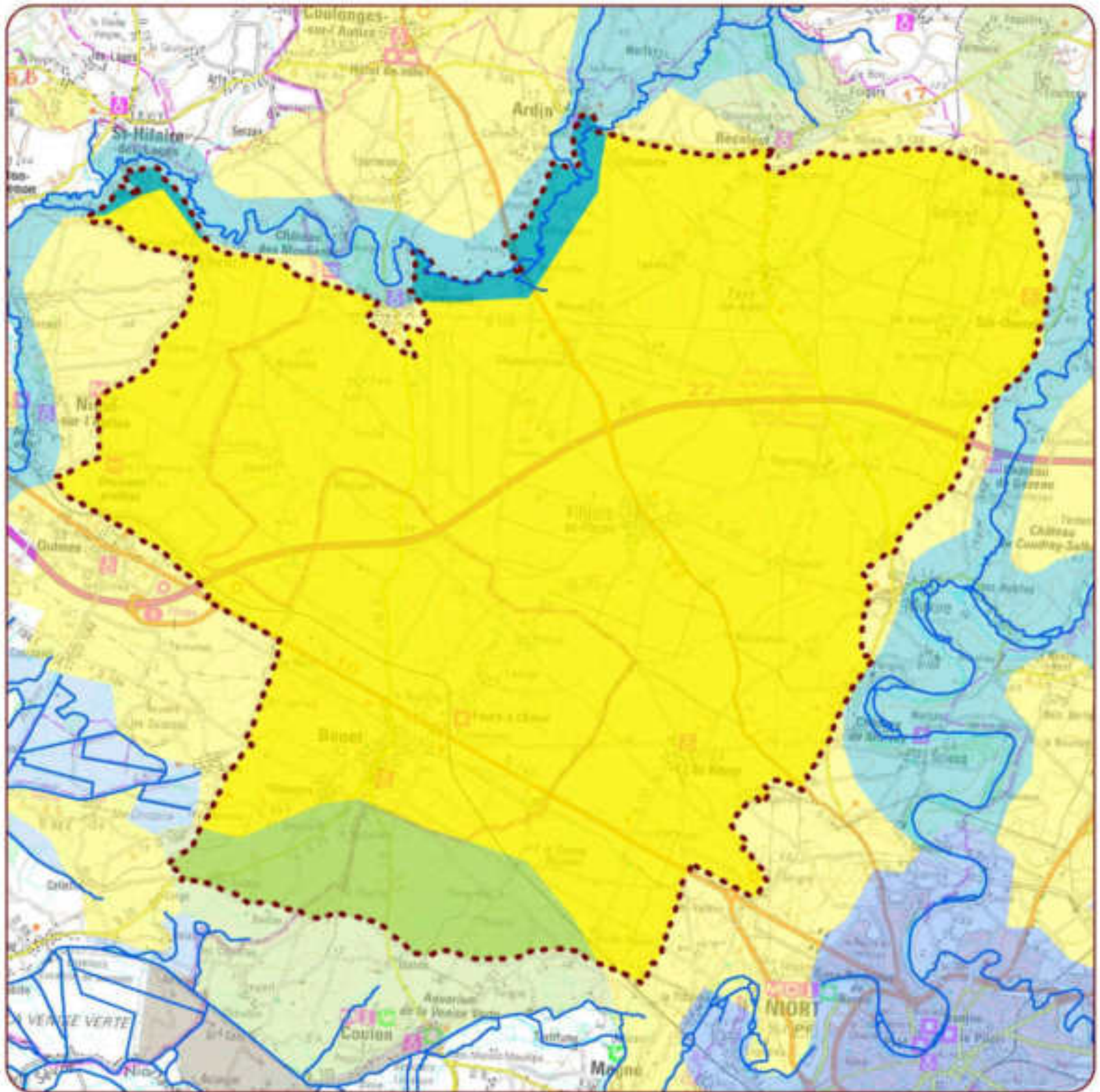
© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Service des données : 2008, 2012
 Service de fond de carte : IGN, OREO, Polina-Cherelles
 Réalisation : Jean-François Barthelet ■ 2012



LES PAYSAGES de la ZPS "PLAINE de NIORT NORD-OUEST"



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



- Cours d'eau permanents
- ZPS NINO : 15570 ha
- Vallées principales : 380 ha - 2%
- Bocages : 1200 ha - 7%
- Plaines de champs ouverts : 15570 ha - 91%



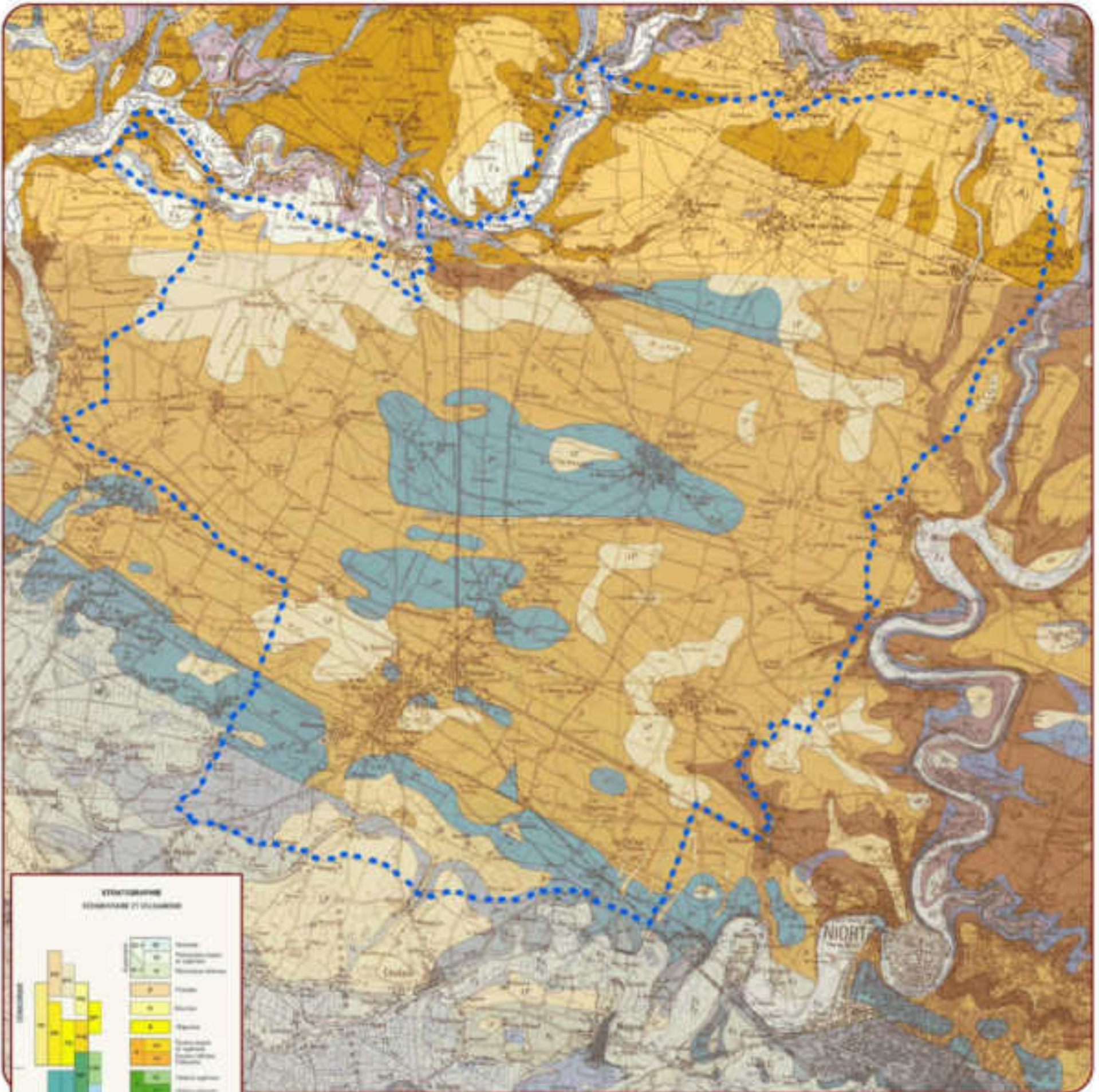
© Service Ornithologique des Deux-Sèvres
 Service des données - d'après l' Inventaire des paysages
 de Poitou-Charentes de CER PC
 Source de fond de carte : IGN, IGNAL Poitou-Charentes
 Rédaction : Jean-François Berthouet - 2013



CARTE GÉOLOGIQUE



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



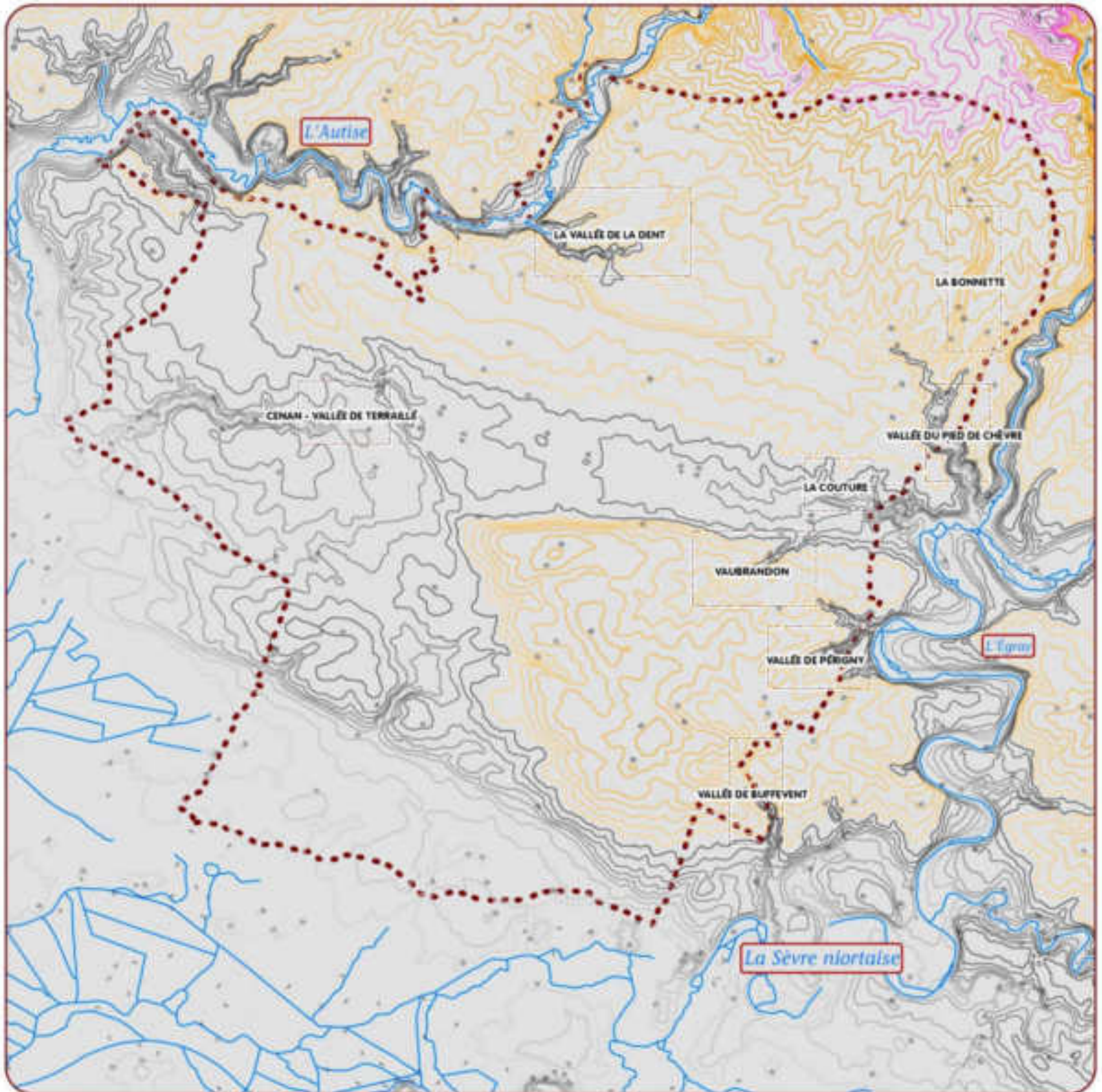
© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Source des données : BRGM
Source de fond de carte : IGN, DREAL Poitou-Charentes
Réalisation : Jean-François Berthoulet ■ 2013



CARTE TOPOGRAPHIQUE



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Source des données : IGN
Source du fond de carte : IGN, BRGM, Portes-Cherelles
Réalisation : Jean-François Bouthaud, 2012

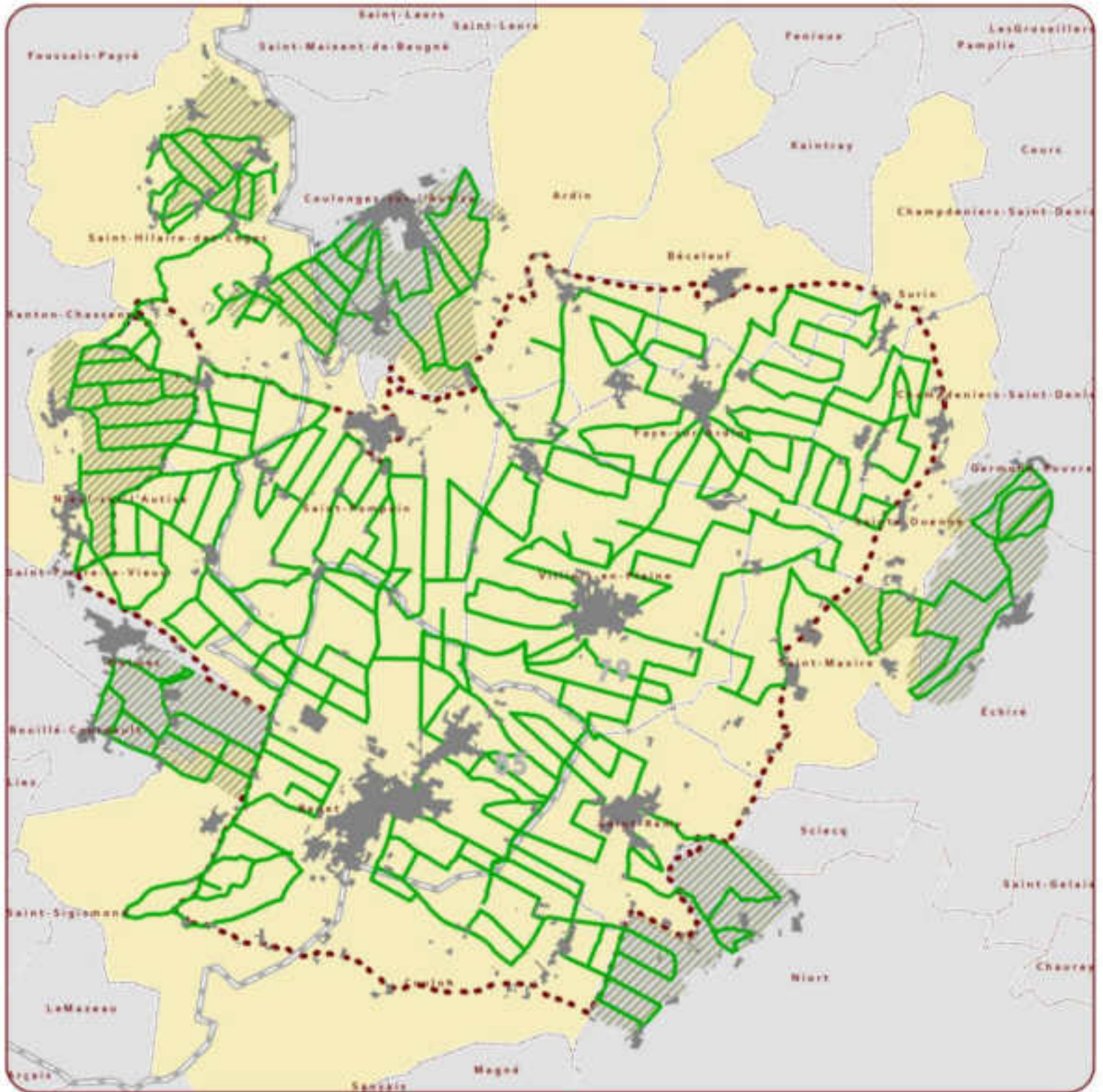


INVENTAIRE BIOLOGIQUE

PARCOURS "BUSARDS"



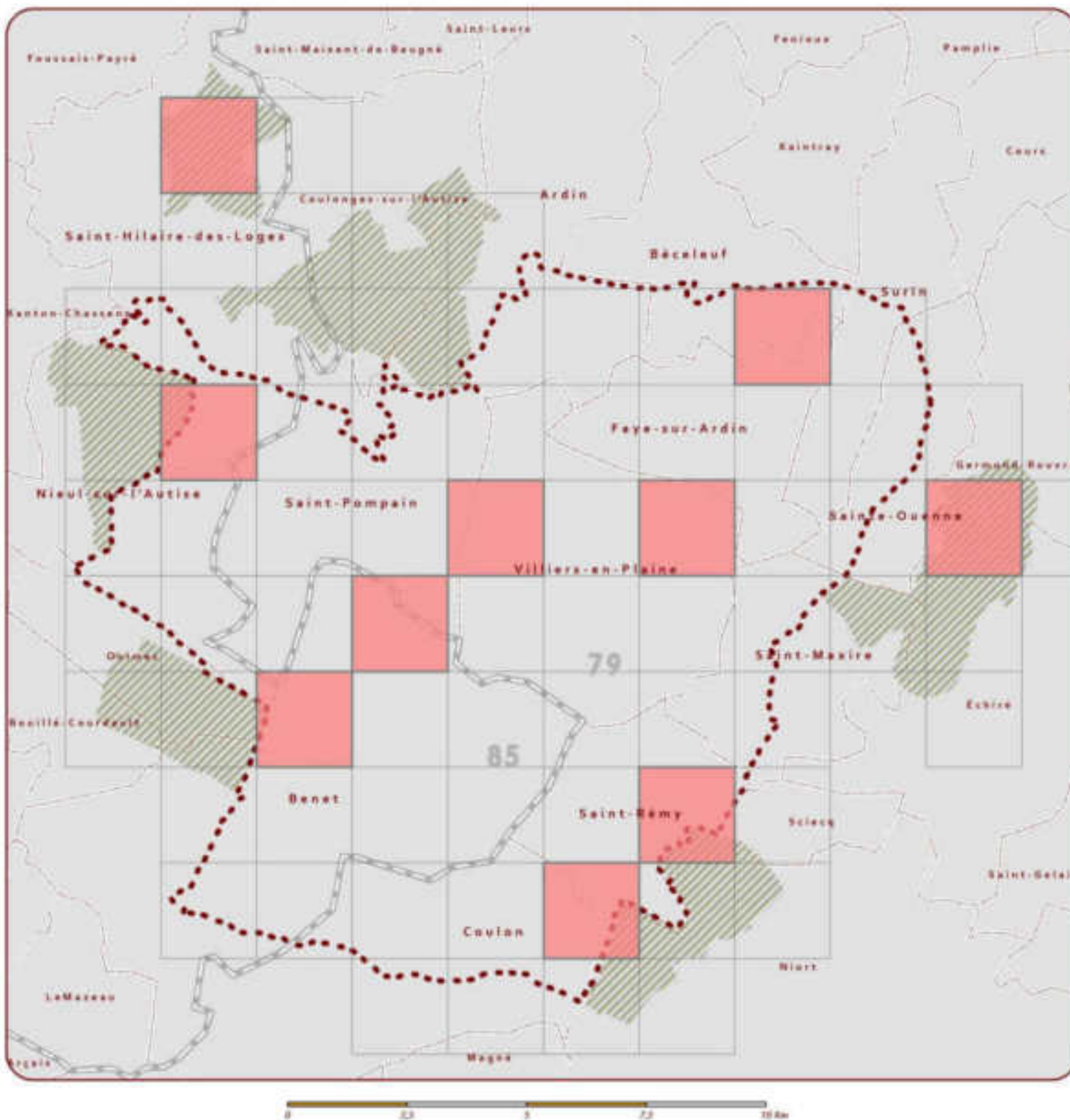
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



CARRÉS de l'ÉCHANTILLONNAGE GORGEBLEUE à MIROIR BLANC



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013

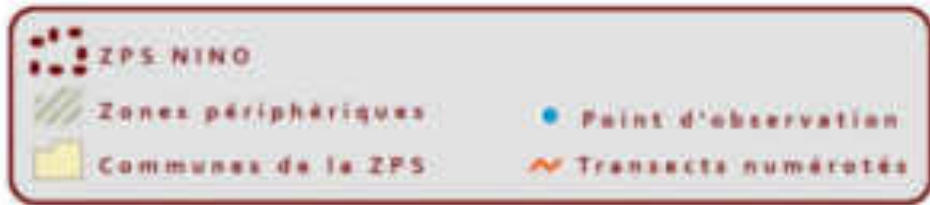
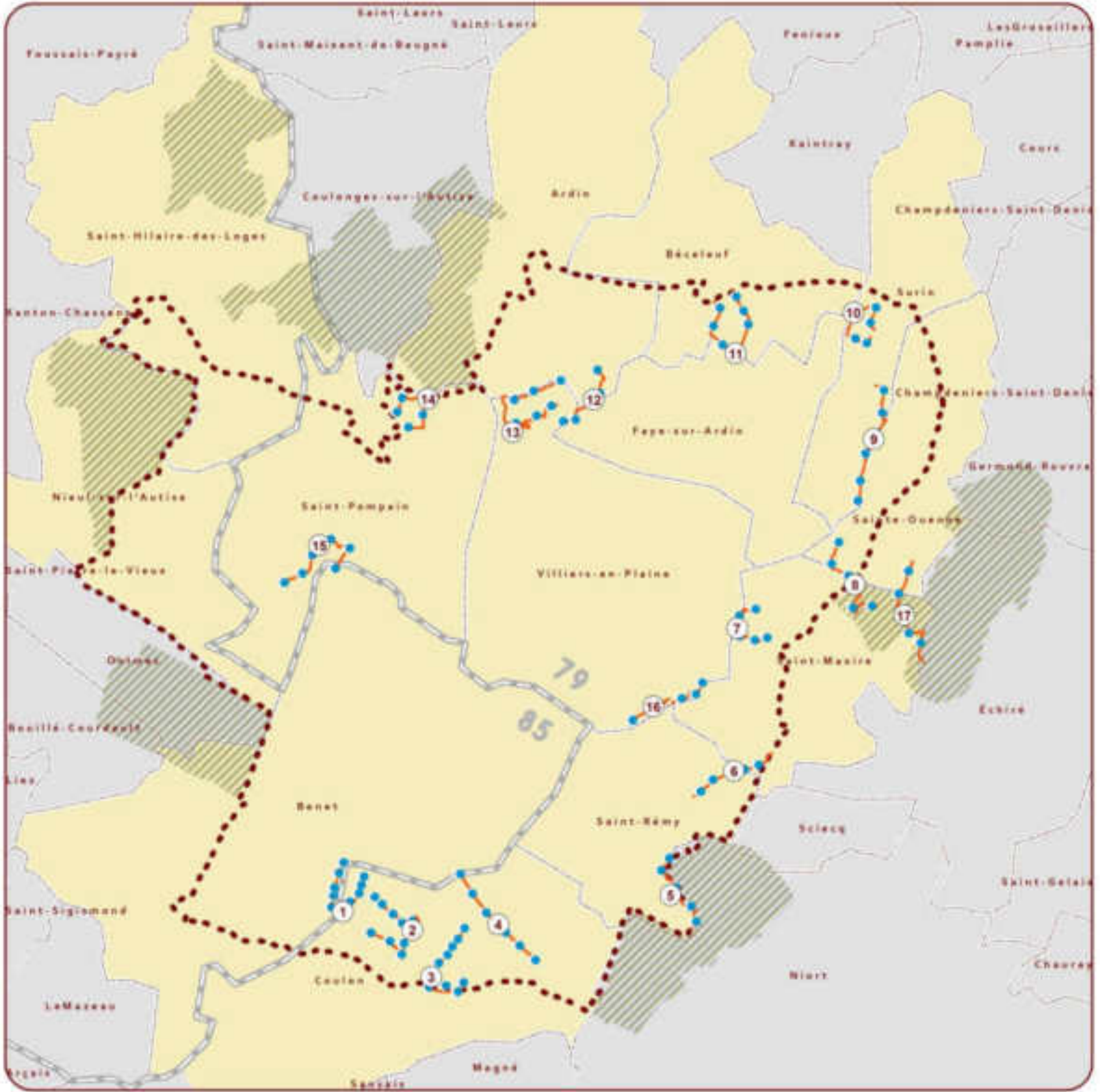


ZPS NINO	Carrés non-retenus
Zones périphériques	Carrés sélectionnés

TRANSECTS Pie-grèche écorcheur



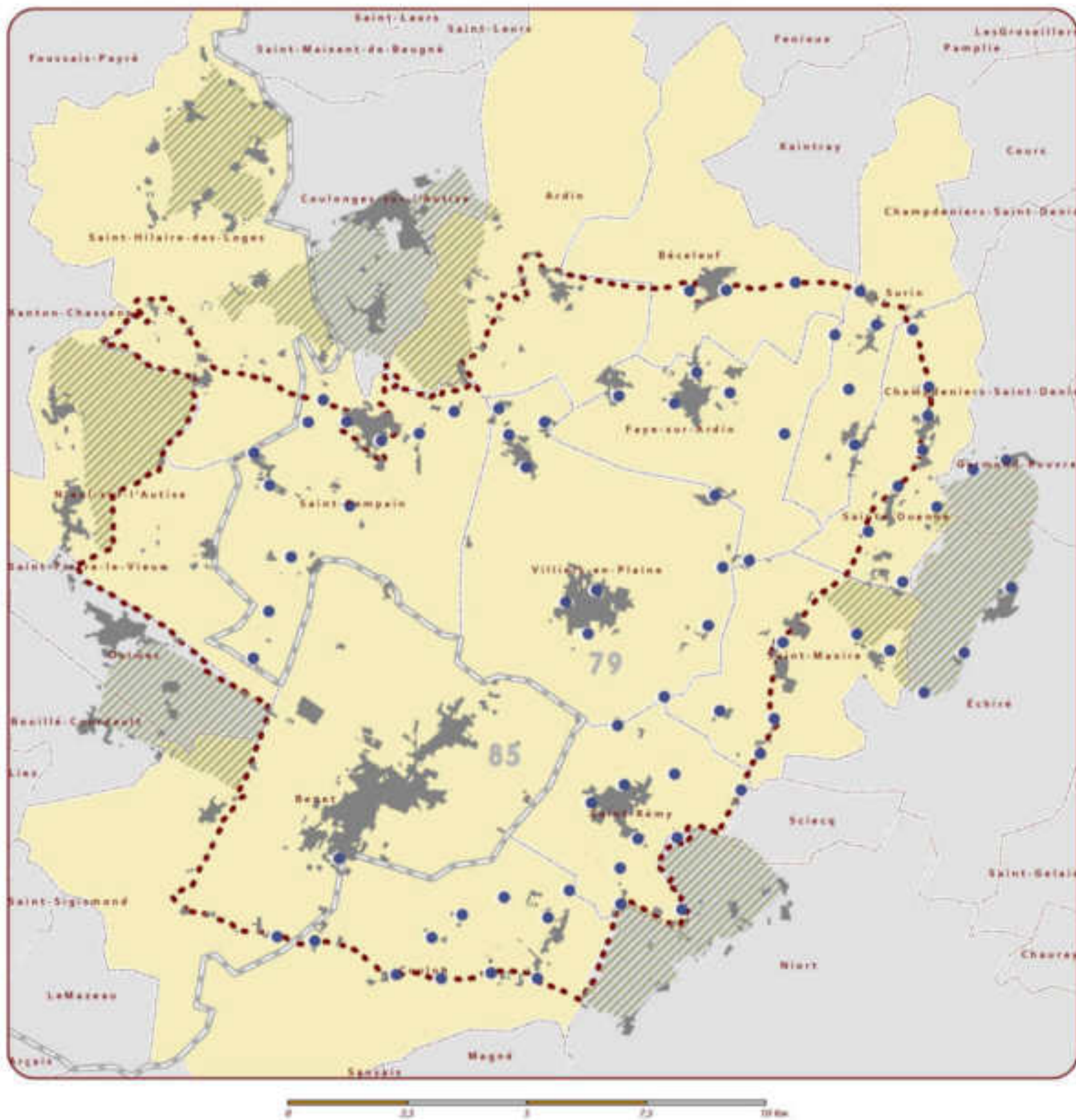
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



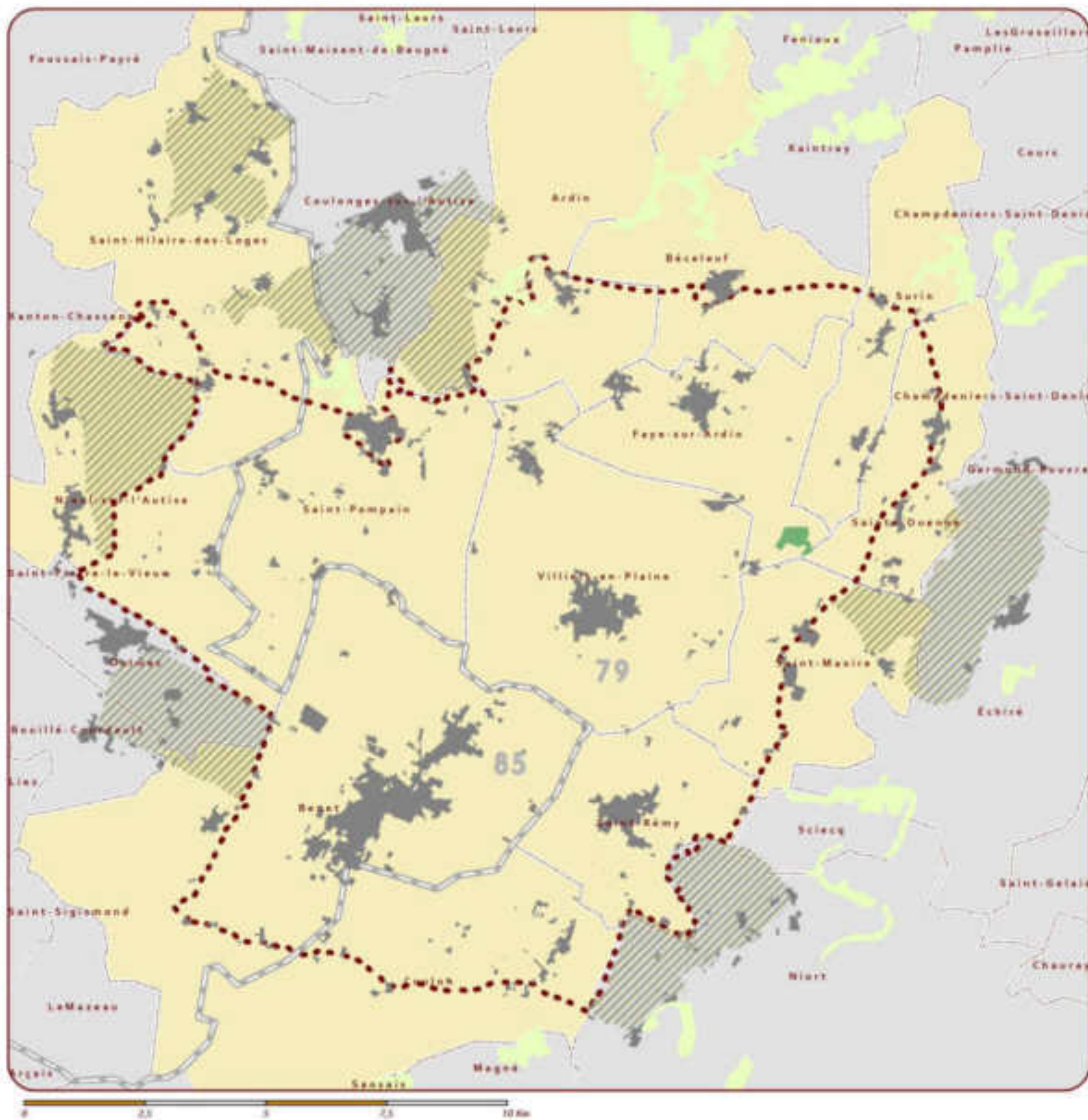
POINTS D'ÉCOUTE NOCTURNES : Enquête nocturne départementale (Deux-Sèvres)



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



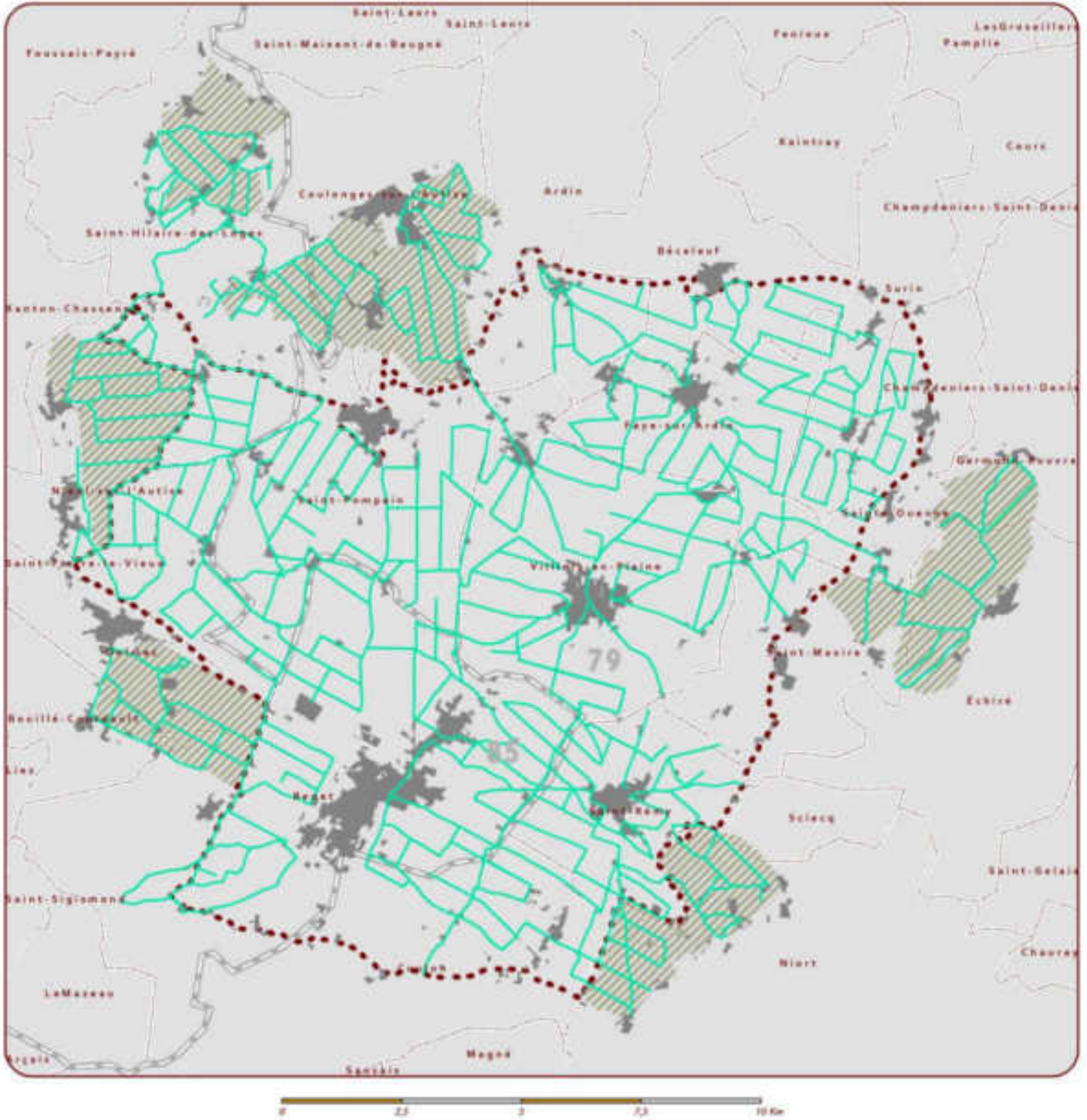
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



PARCOURS "MIGRATEURS-HIVERNANTS"



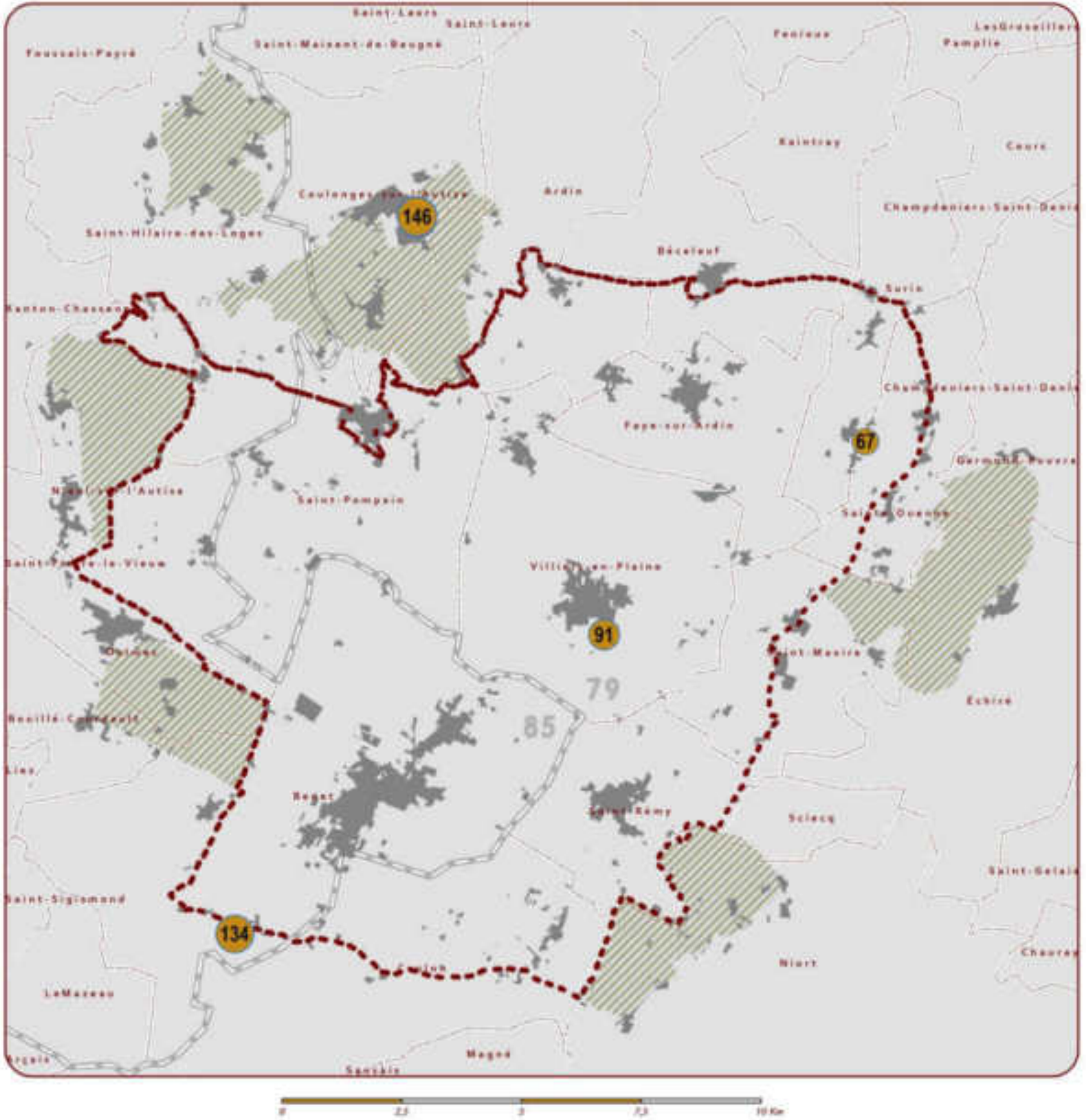
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX d'ŒDICNÈMES CRIARDS en automne 2012
(Effectif maximum observé)



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



● Effectif maximum observé d'œdicnèmes criards (passage du 31 octobre 2012)

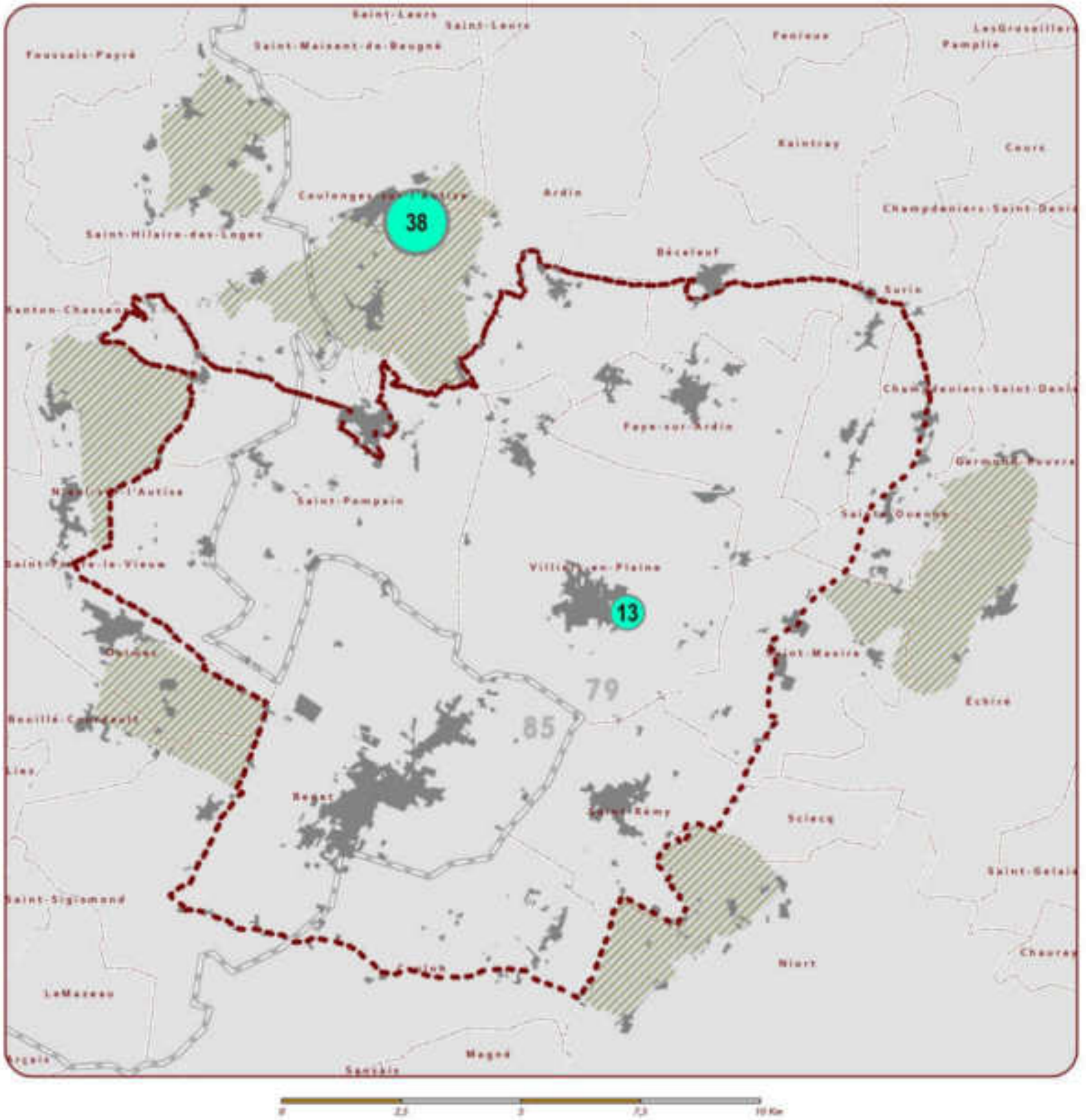
Bâti
 ZPS NINO
 Zones périphériques

© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : ODIS, LPO83, 2012
 Source de fond de carte : IGN, DREAF, Poitou-Charentes
 Buisson / Jean-François Buisson, 2012




REGROUPEMENTS OCCASIONNELS D'ŒDICNÈMES CRIARDS durant l'hiver 2011-2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



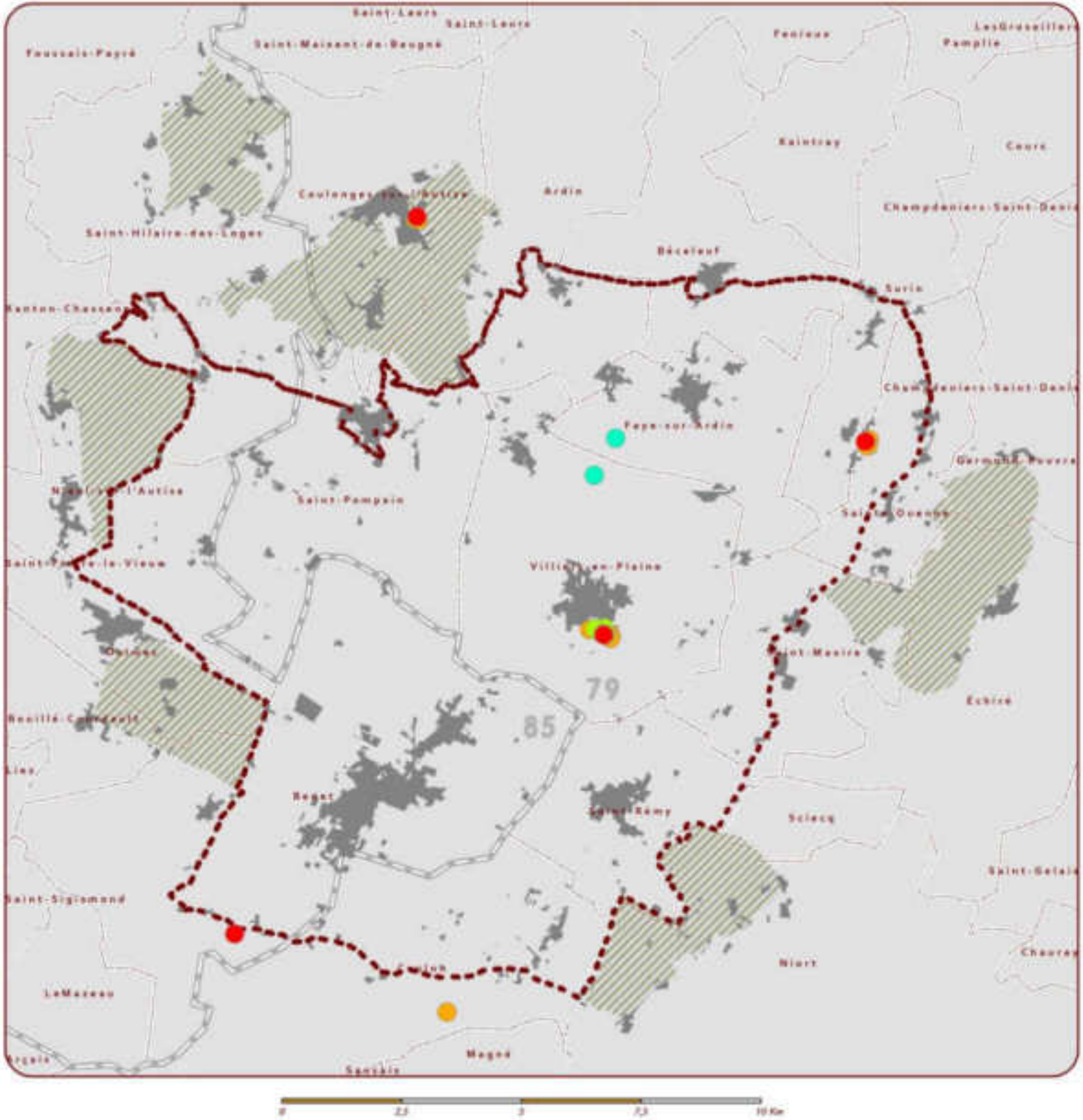
Effectif lors du passage du 21/12/2011

-  Bâti
-  ZPS NINO
-  Zones périphériques

LOCALISATION des RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX d'ÆDICNÈMES CRIARDS de 1981 à 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013

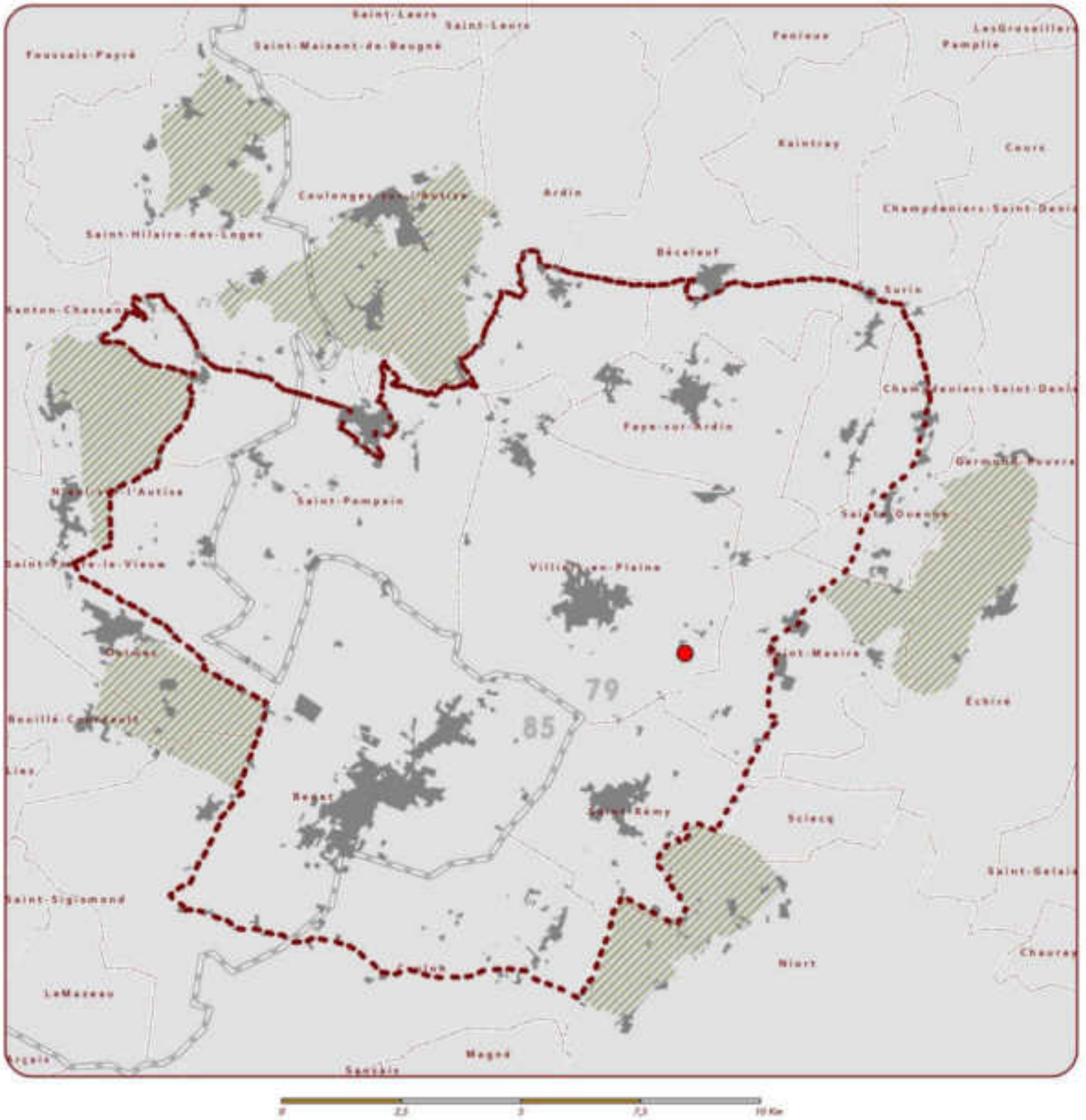


© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : ODS, LPO, 2012
 Source de fond de carte : IGN, DREAF, Portes-Charentes
 Rédaction : Jean-François Boffroy, 2013

LOCALISATION d'une FEMELLE d'OUTARDE CANEPETIÈRE en juillet 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



● Contact d'Outarde canepetière

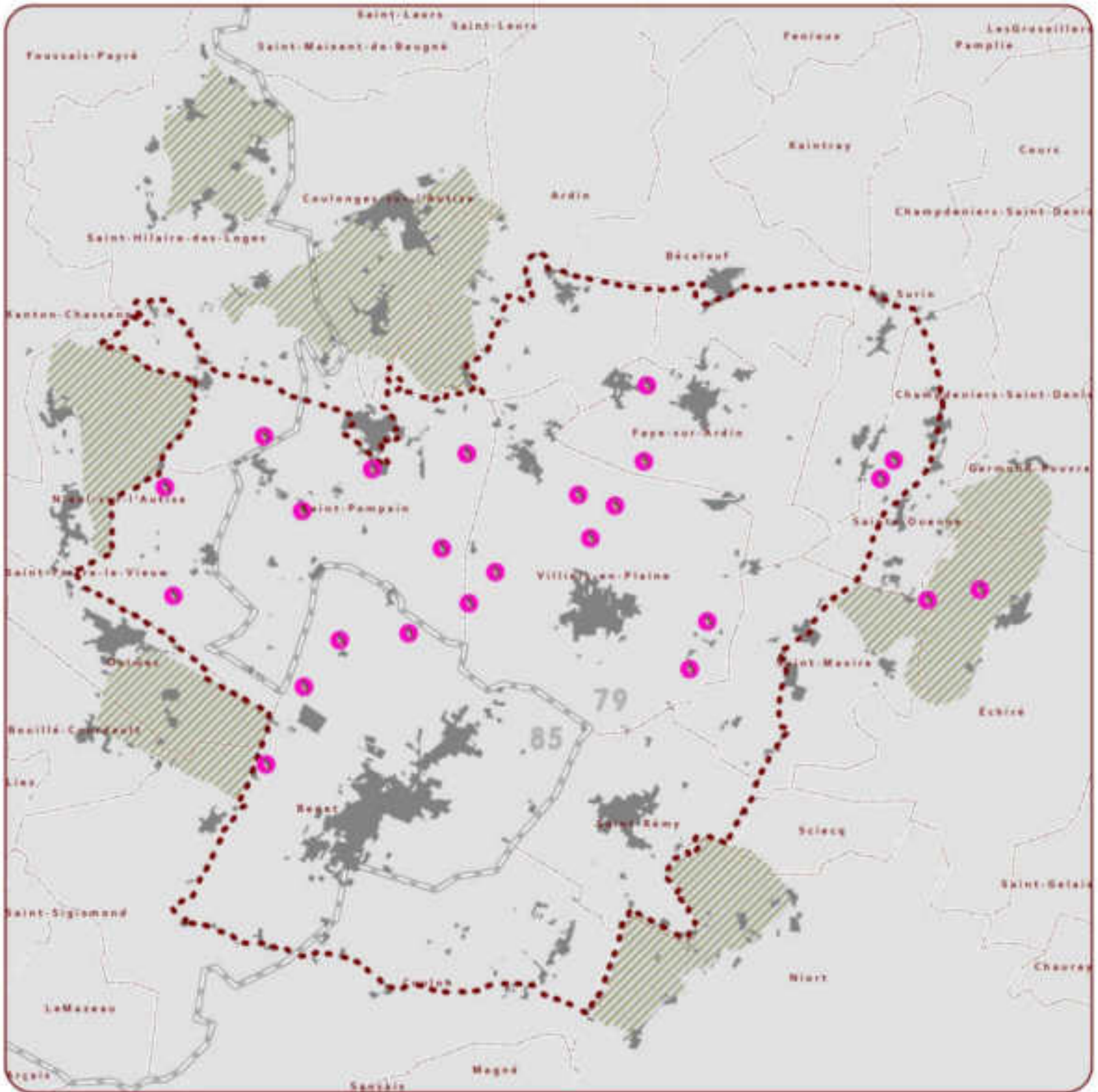
Bâti
 ZPS NINO
 Zones périphériques

© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : GDDP, LPO83, 2012
 Source du fond de carte : IGN, DREAF Poitou-Charentes
 Rédaction : Jean-François Bouteau, 2013


LOCALISATION des MÂLES CHANTEURS d'OUTARDE CANEPETIÈRE en 1997




ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



 Mâle chanteur d'Outarde canepetière

 Bâti

 ZPS NINO

 Zones périphériques

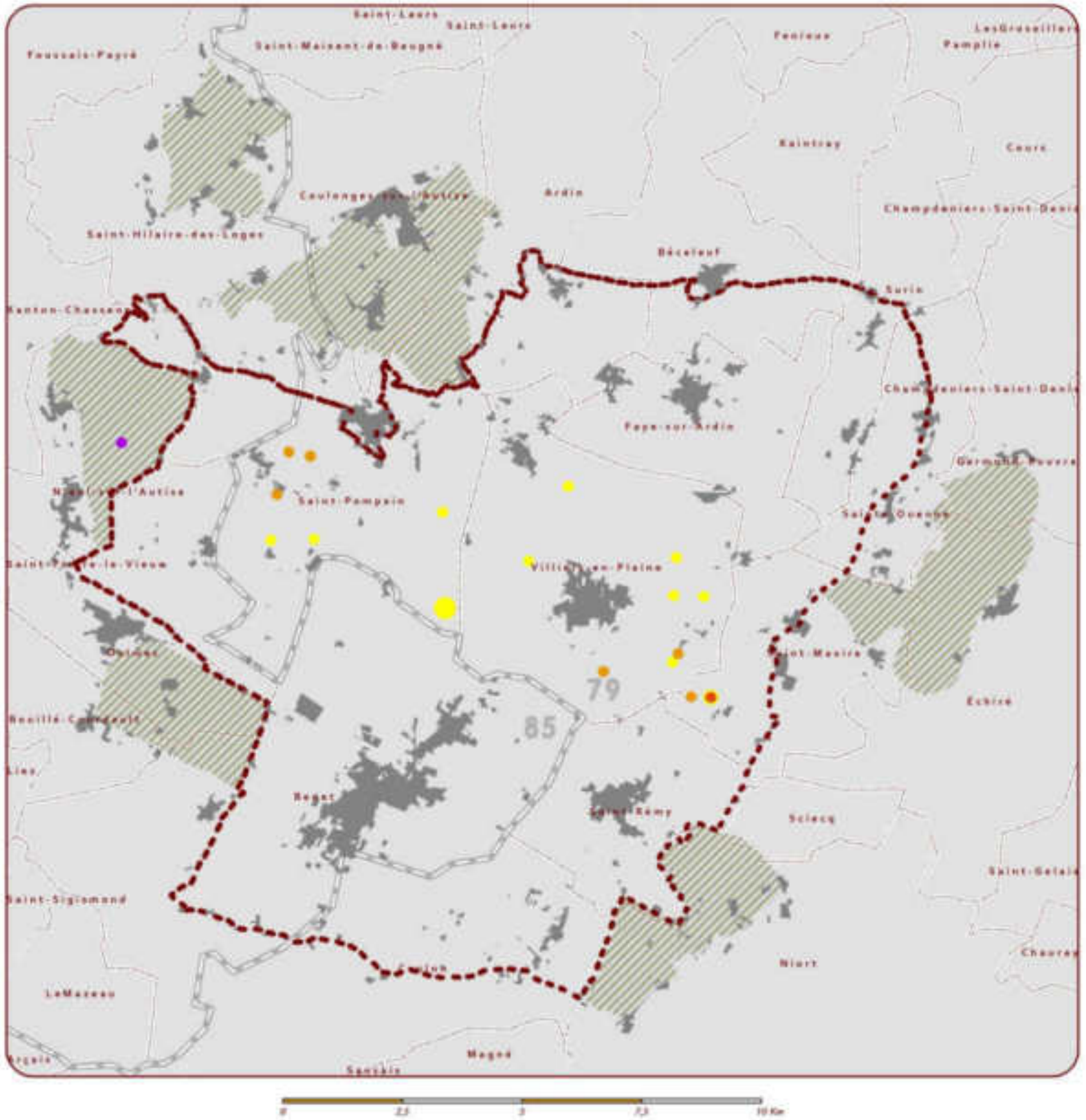
© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : ODS, LPO, 2012
 Source de fond de carte : IGN, DREAF Poitou-Charentes
 Rédaction : Jean-François Buffard, 2013

DISTRIBUTION de L'OUTARDE CANEPETIÈRE en PÉRIODE de REPRODUCTION de 2000 à 2008



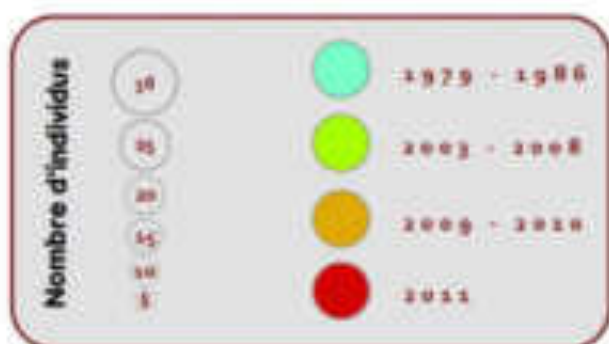
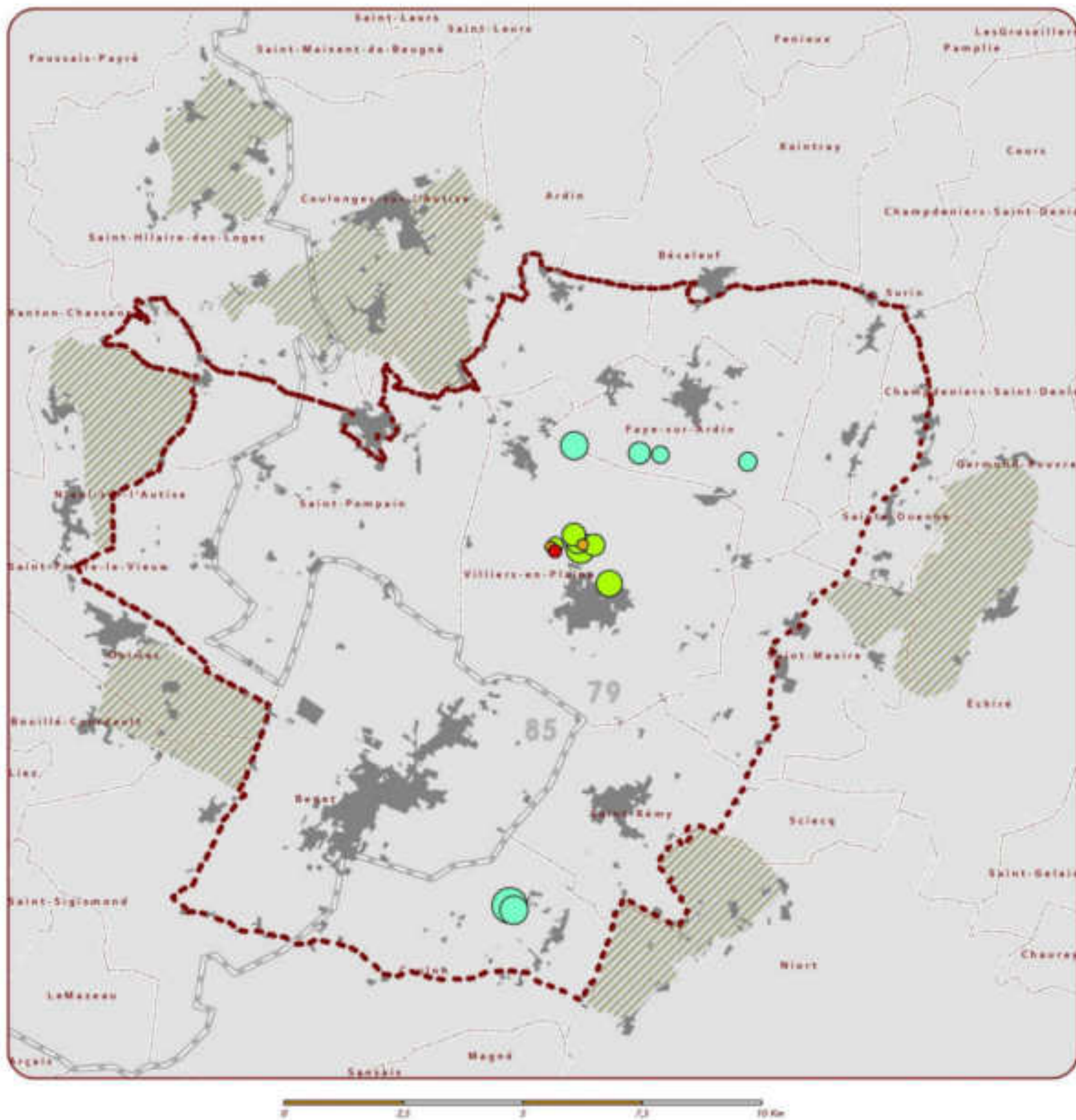
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



**RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX :
EFFECTIF MAXIMUM OBSERVÉ d'OUTARDES CANEPETIÈRES de 1979 à 2011**



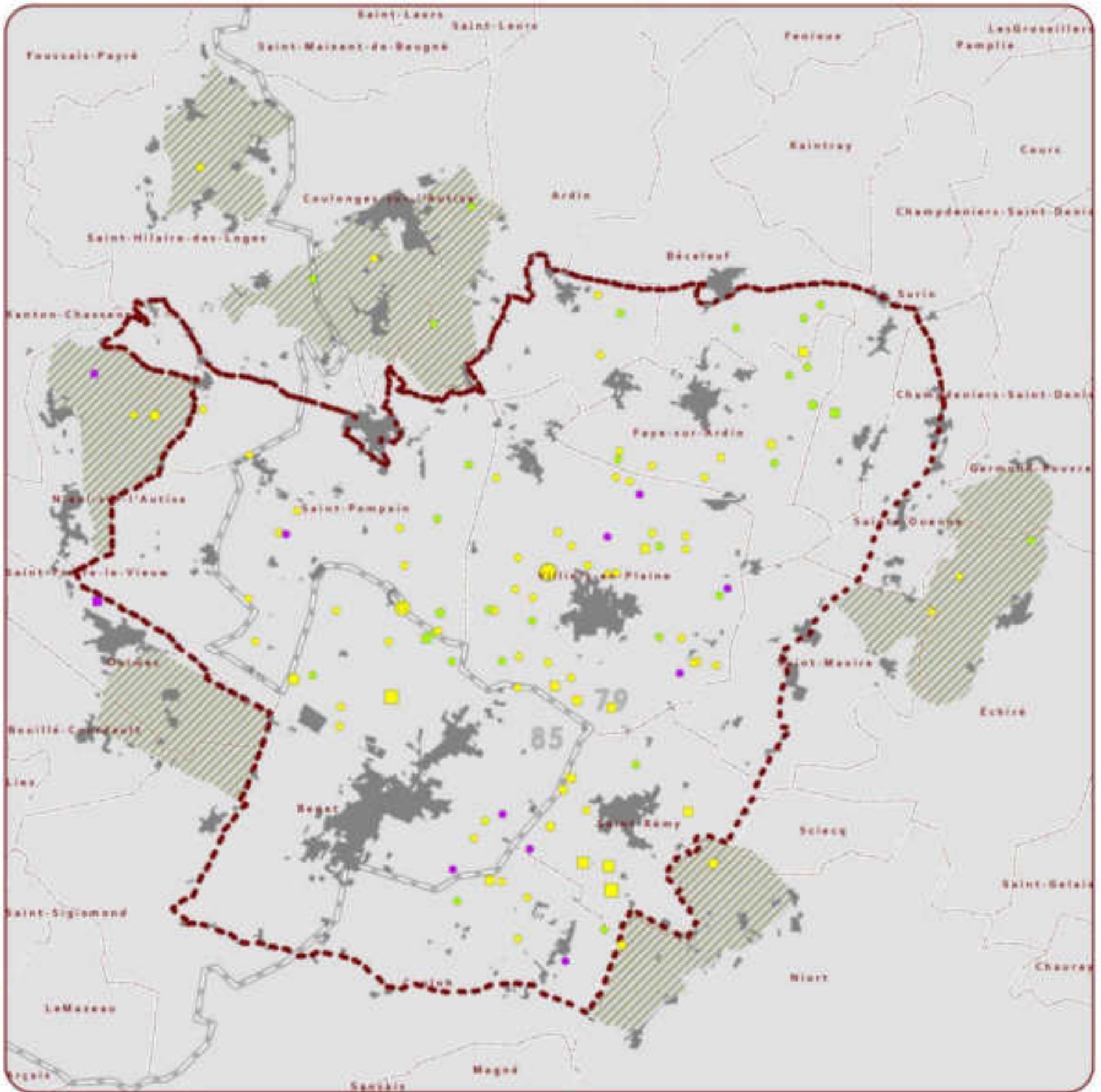
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



RÉPARTITION et INDICES de REPRODUCTION des TROIS ESPÈCES de BUSARDS (PROTOCOLE 2012)



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



	Busard Saint-Martin	Nombre d'individus
	Busard cendré	
	Busard des roseaux	
	Nicheur possible	○ 1
	Nicheur probable	□ 2
		○ 3
		○ 4
		○ 5
		○ 6

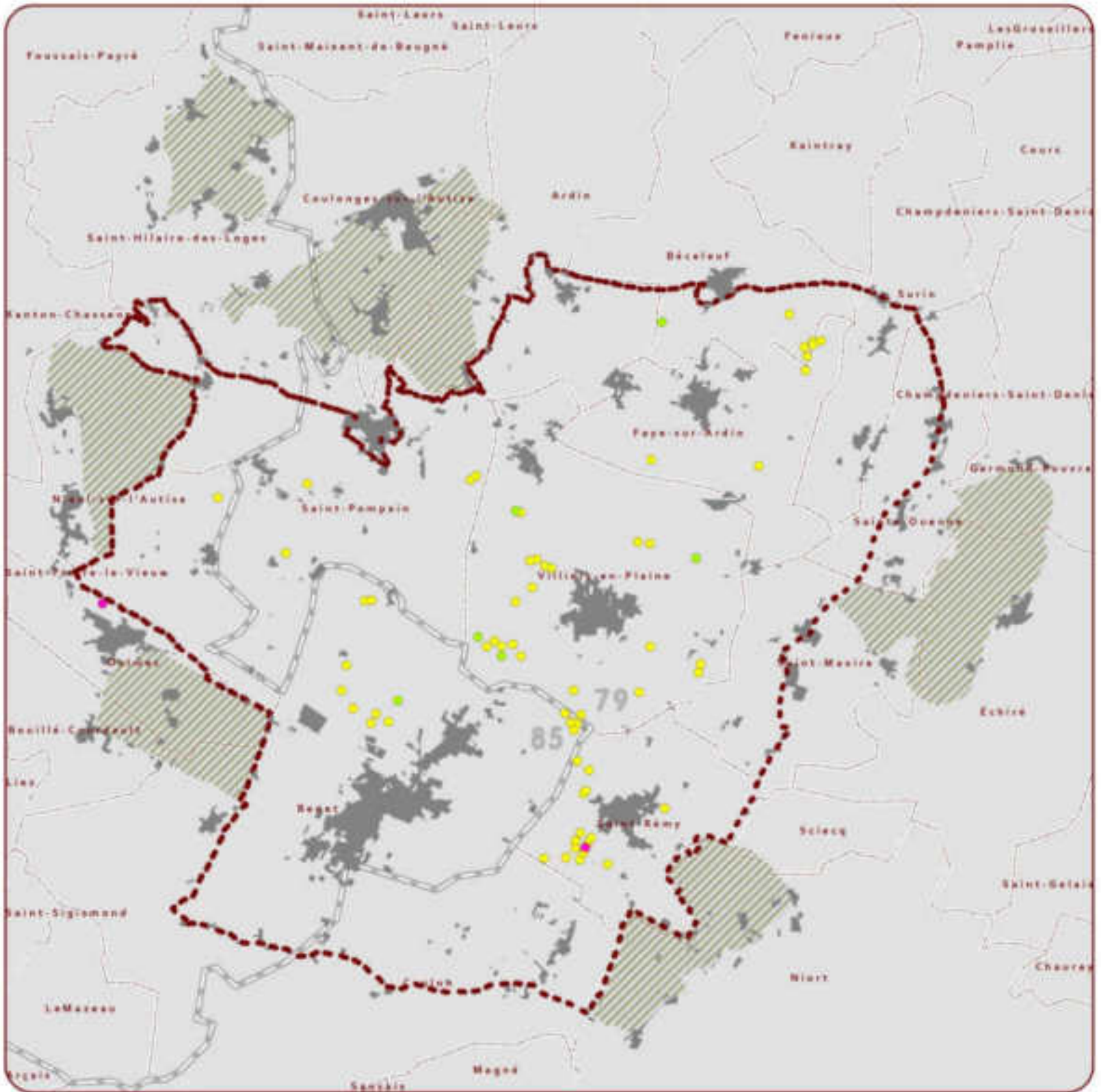
	Bâti
	ZPS NINO
	Zones périphériques

© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : ODD, LPO, 2012
 Source de fond de carte : IGN, DREAF, Porteur-Charbonnier
 Rédaction : Jean-François Berthod, 2012

LOCALISATION des NIDS TROUVÉS des TROIS ESPÈCES de BUSARDS en 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



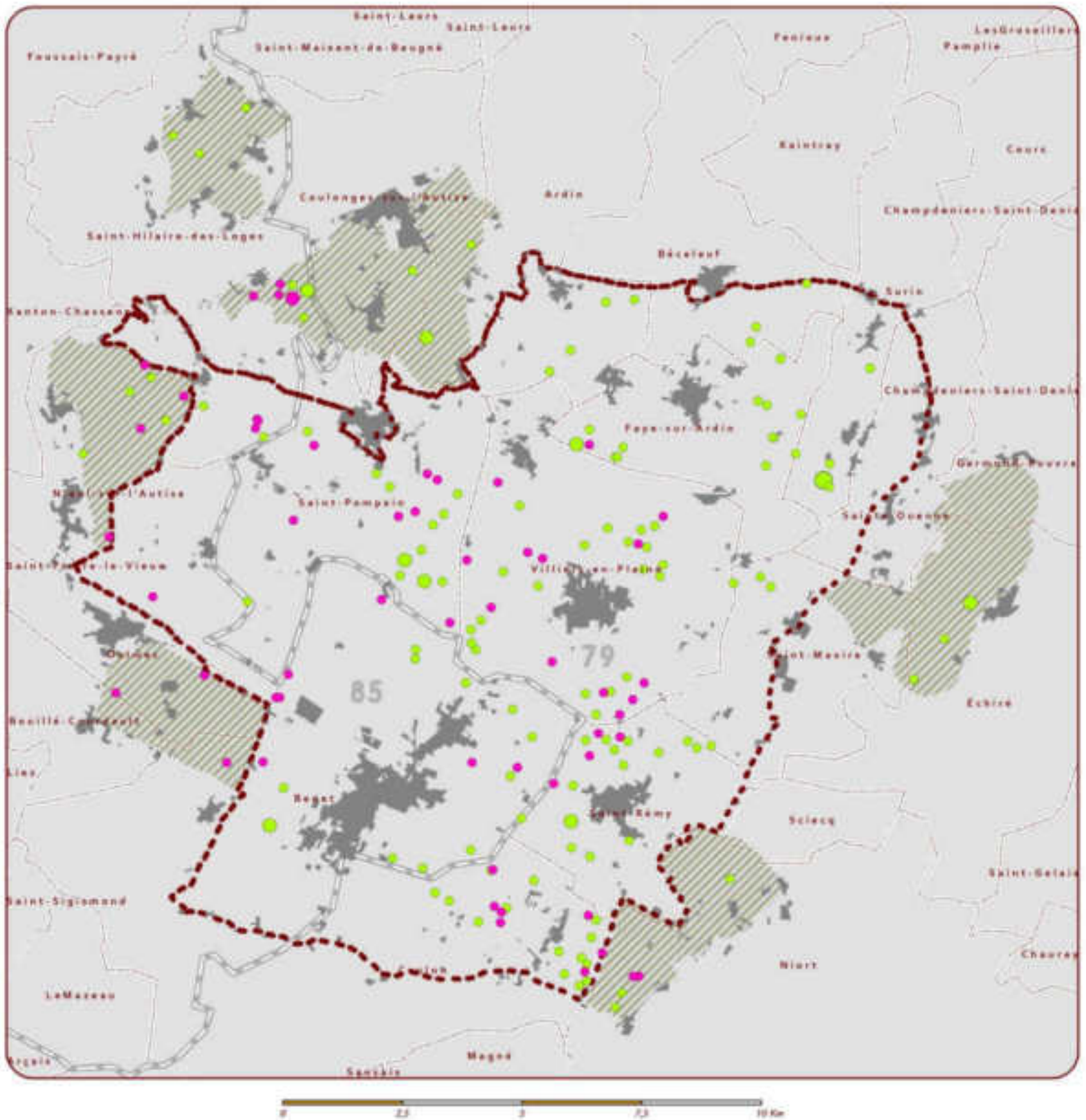
- Busard Saint-Martin
- Busard cendré
- Busard des roseaux

- Bâti
- ZPS NINO
- Zones périphériques

OBSERVATIONS de BUSARDS SAINT-MARTIN et des ROSEAUX entre novembre 2011 et février 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



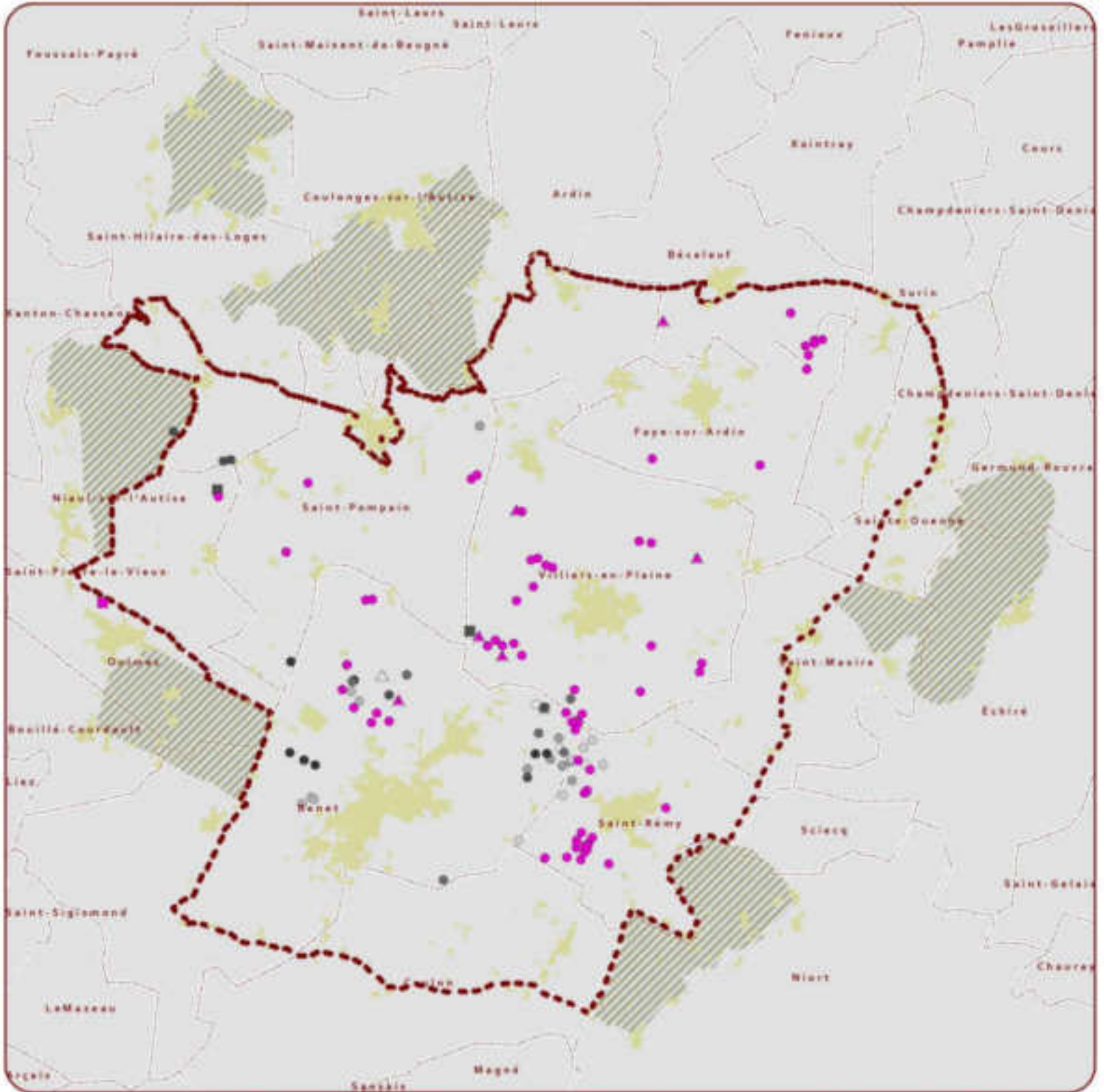
● Busard Saint-Martin	Effectifs	3
● Busard des roseaux		5

	Bâti
	ZPS NINO
	Zones périphériques

LOCALISATION des NIDS TROUVÉS des TROIS ESPÈCES de BUSARDS entre 2004 et 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



Espèces	
△	Busard Saint-Martin
○	Busard zendre
□	Busard des roseaux
●	2012
●	2011
●	2010
●	2009
●	2008
●	2007
●	2006
●	2005
●	2004

	Bâti
	ZPS NINO
	Zones périphériques

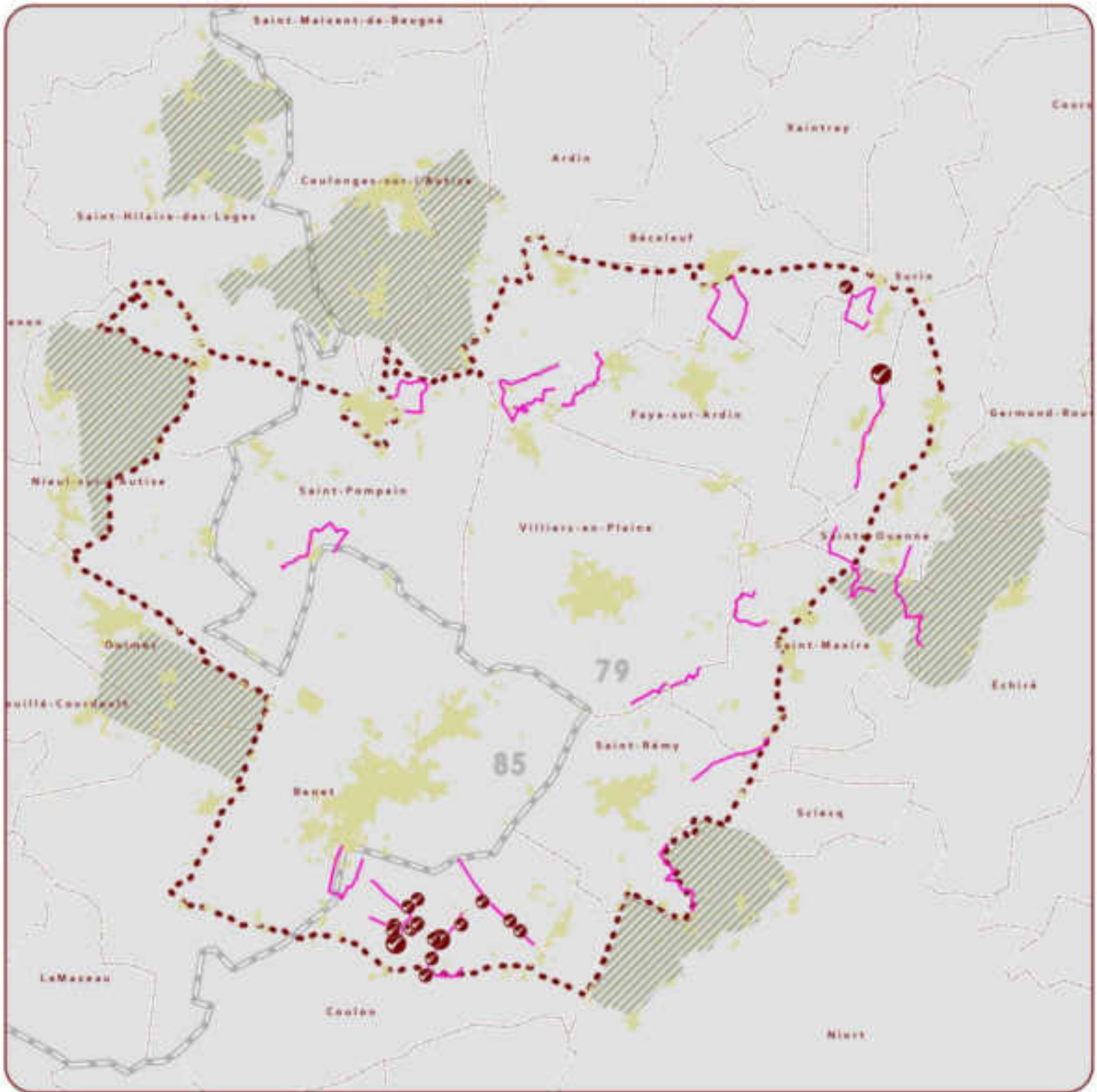
© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : GDDP, LPO83, 2012
 Source de fond de carte : IGN, DREAF Poitou-Charentes
 Rédaction : Jean-François Berthod, 2012



LOCALISATION des PIES-GRIÈCHES ÉCORCHEURS en 2012 (protocole transect)



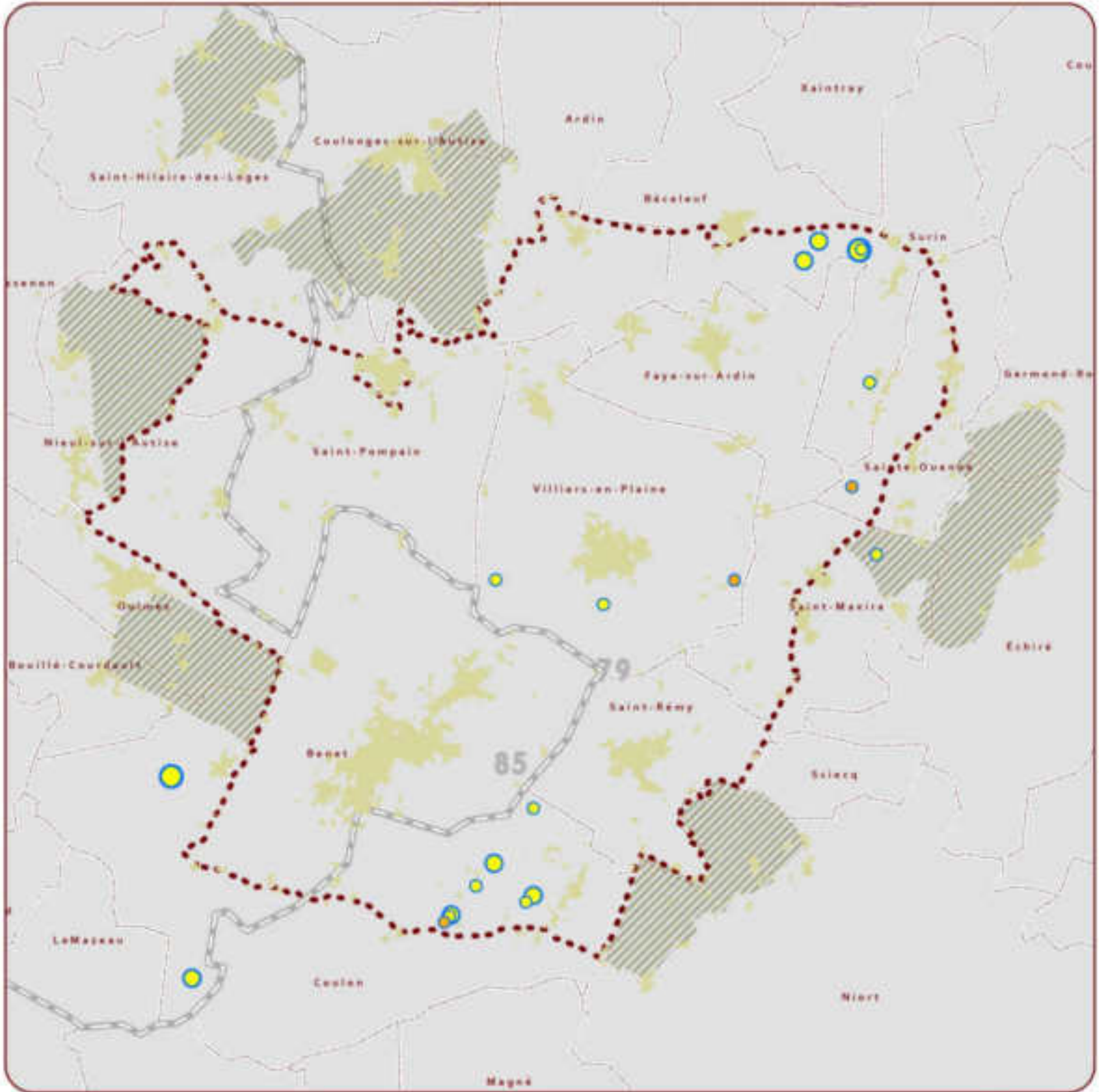
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



LOCALISATION DES PIES-GRIÈCHES ÉCORCHEURS en 2012 (données *ad libitum*)



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



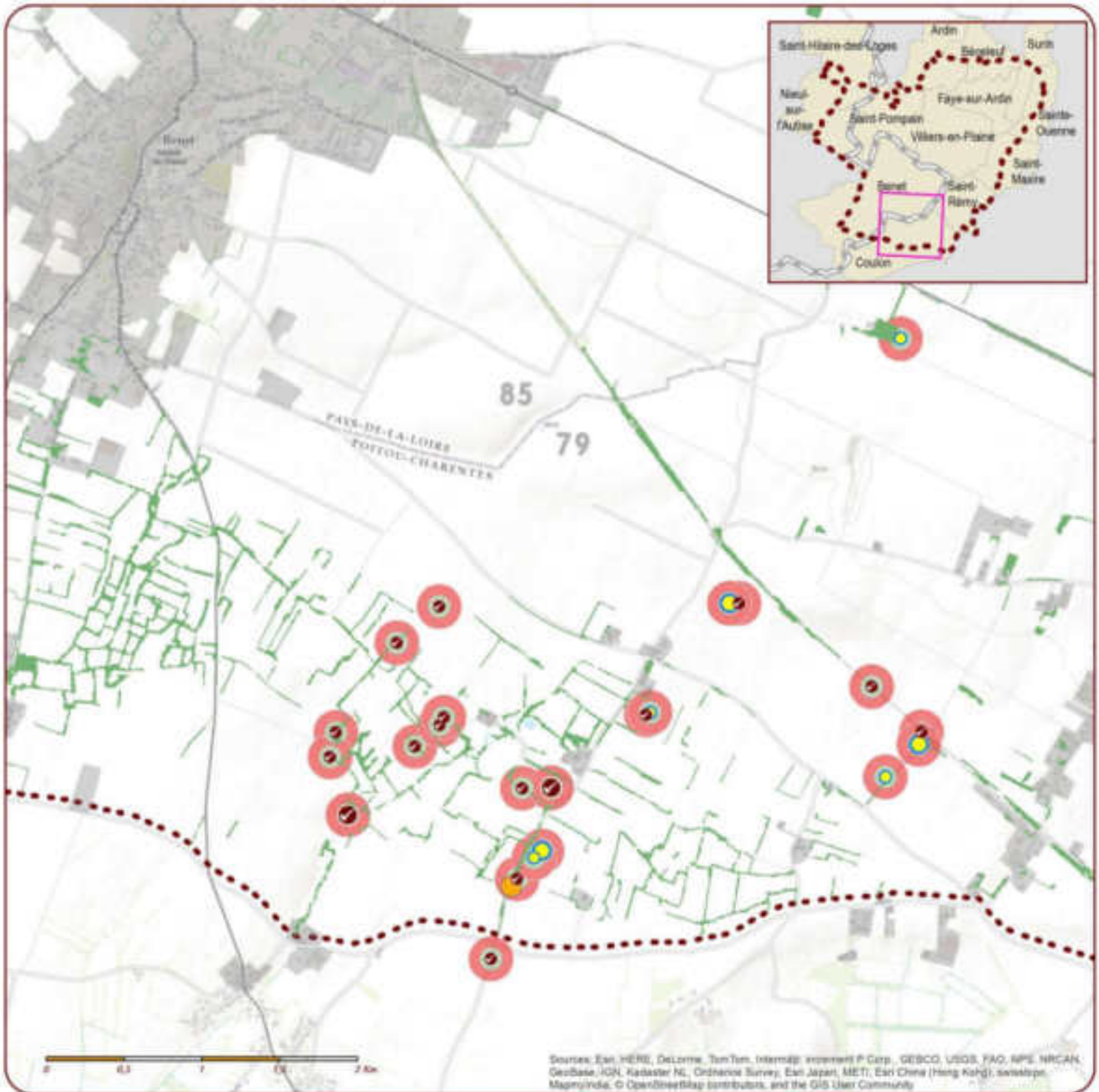
Sources des données	Nombre d'individus
enquête plaine	1
hors protocole	2
	3

	Bâti
	ZPS NINO
	Zones périphériques

RÈGLES de DÉCISION APPORTÉES pour l'ESTIMATION du NOMBRE de COUPLES de PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



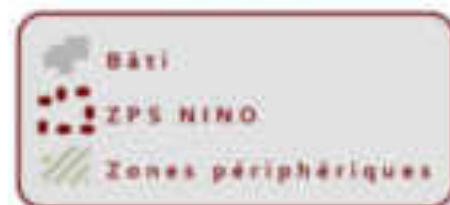
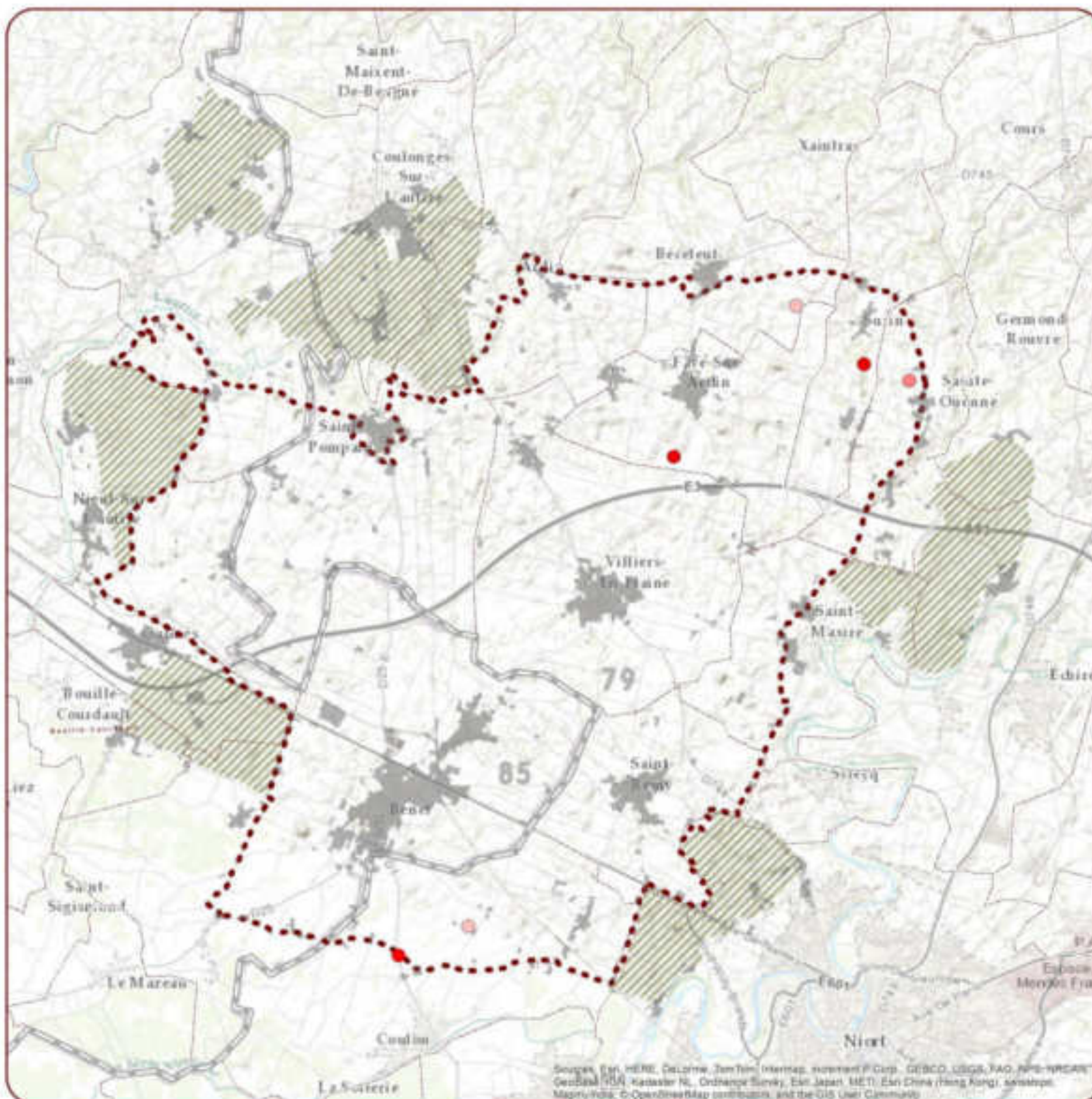
Sources des données	Nombre d'individus	RÈGLES DE DÉCISION Territoires théoriques en ha
● transects	①	0,78
● enquête plaine	②	3,14
● hors protocole	③	

- Formations arborées
- Bâti
- ZPS NINO
- /// Zones périphériques

LOCALISATION DES PIES-GRÎÈCHES ÉCORCHEURS de 2000 à 2011 (compilation des données)



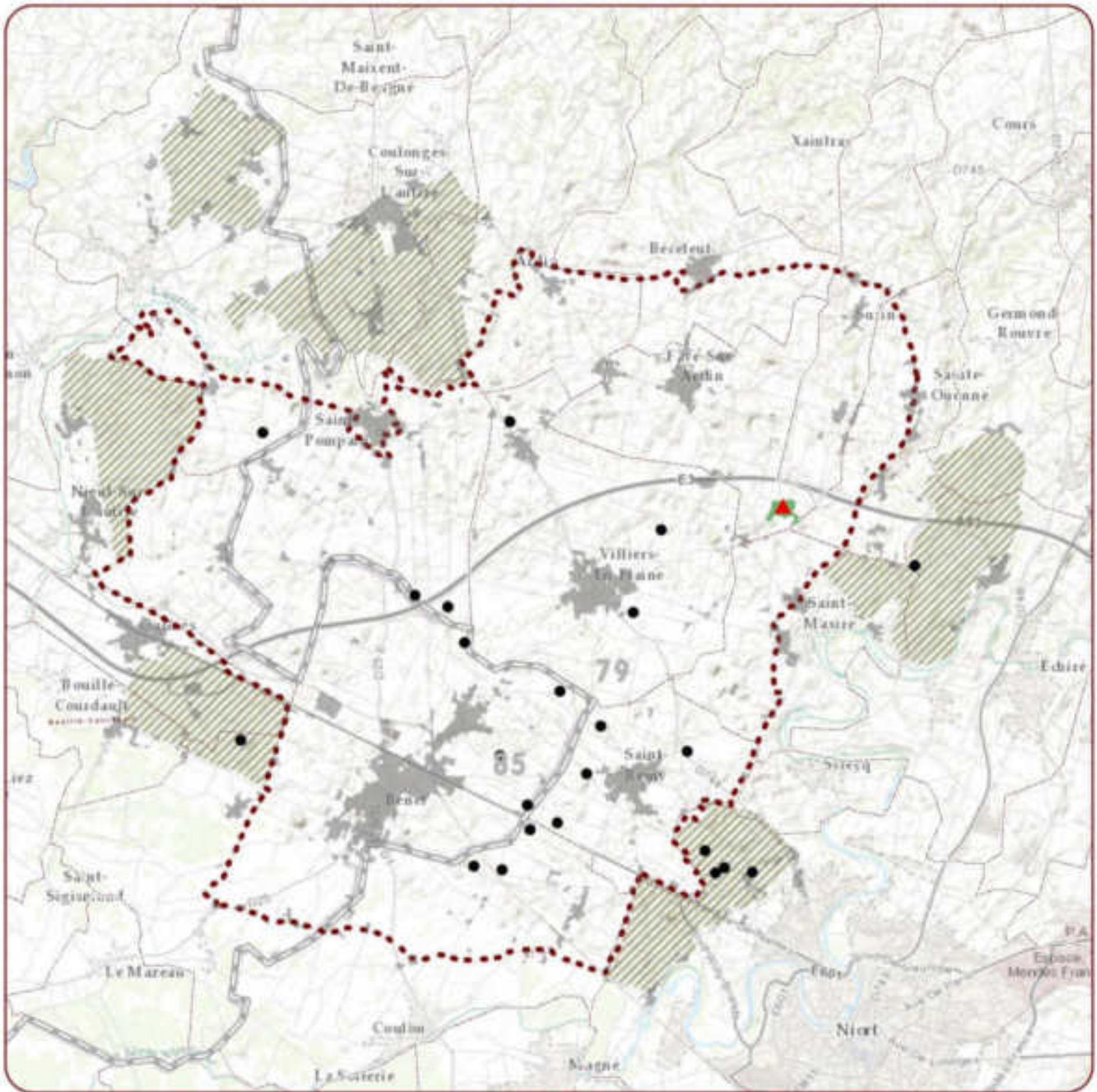
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



LOCALISATION des OBSERVATIONS de MILAN NOIR en 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



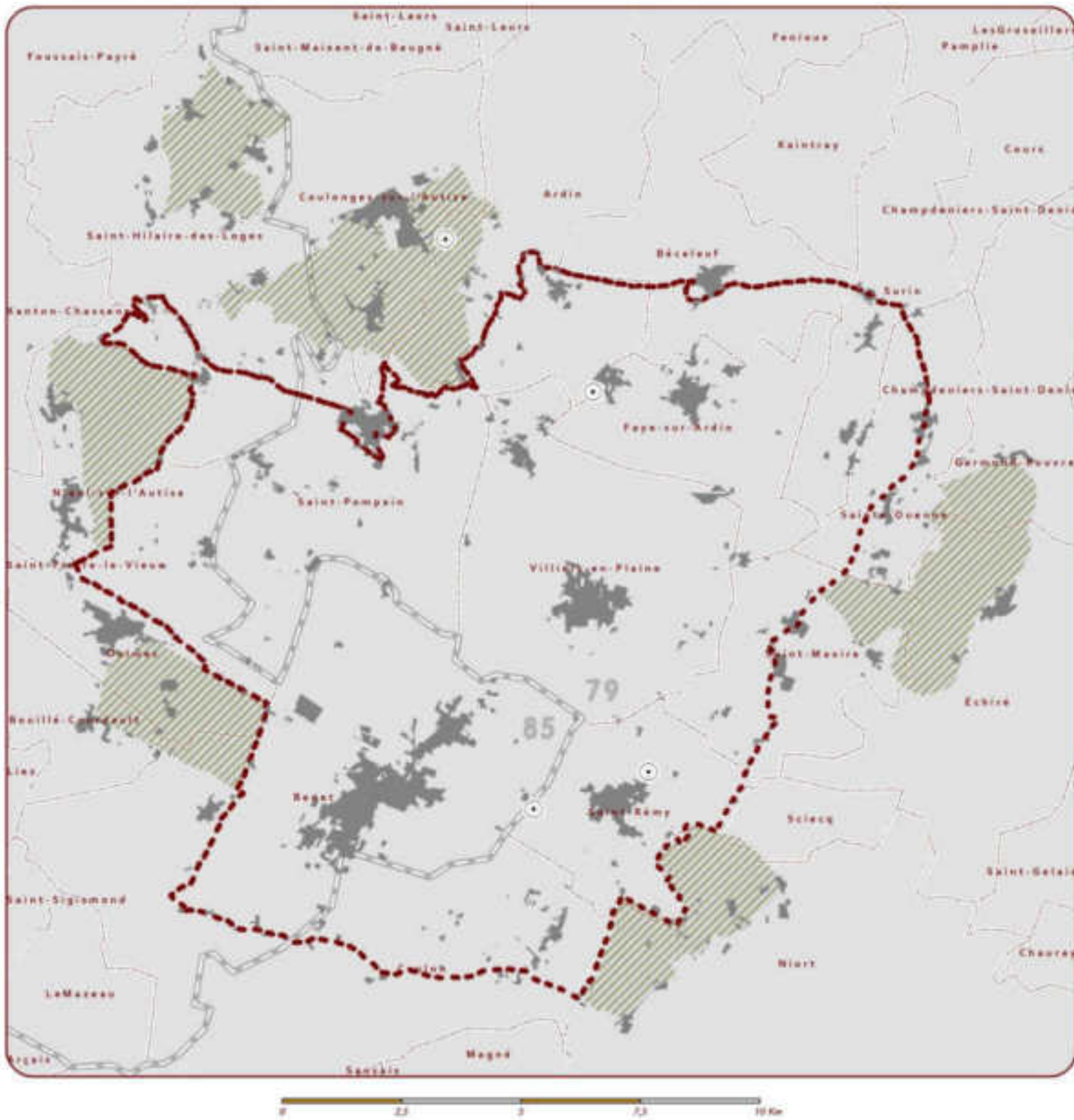
▲ Indice de reproduction certain
● Contacts de Milan noir

■ Bâti
■ Bois Picot
■ ZPS NINO
■ Zones périphériques

OBSERVATIONS DU CIRCAËTE-JEAN-LE-BLANC en 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



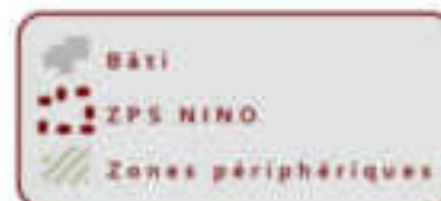
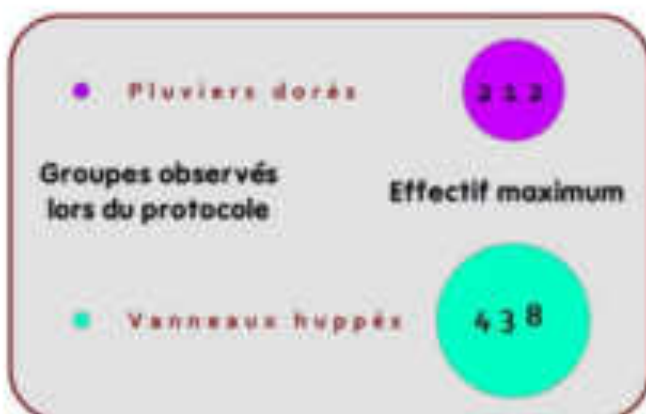
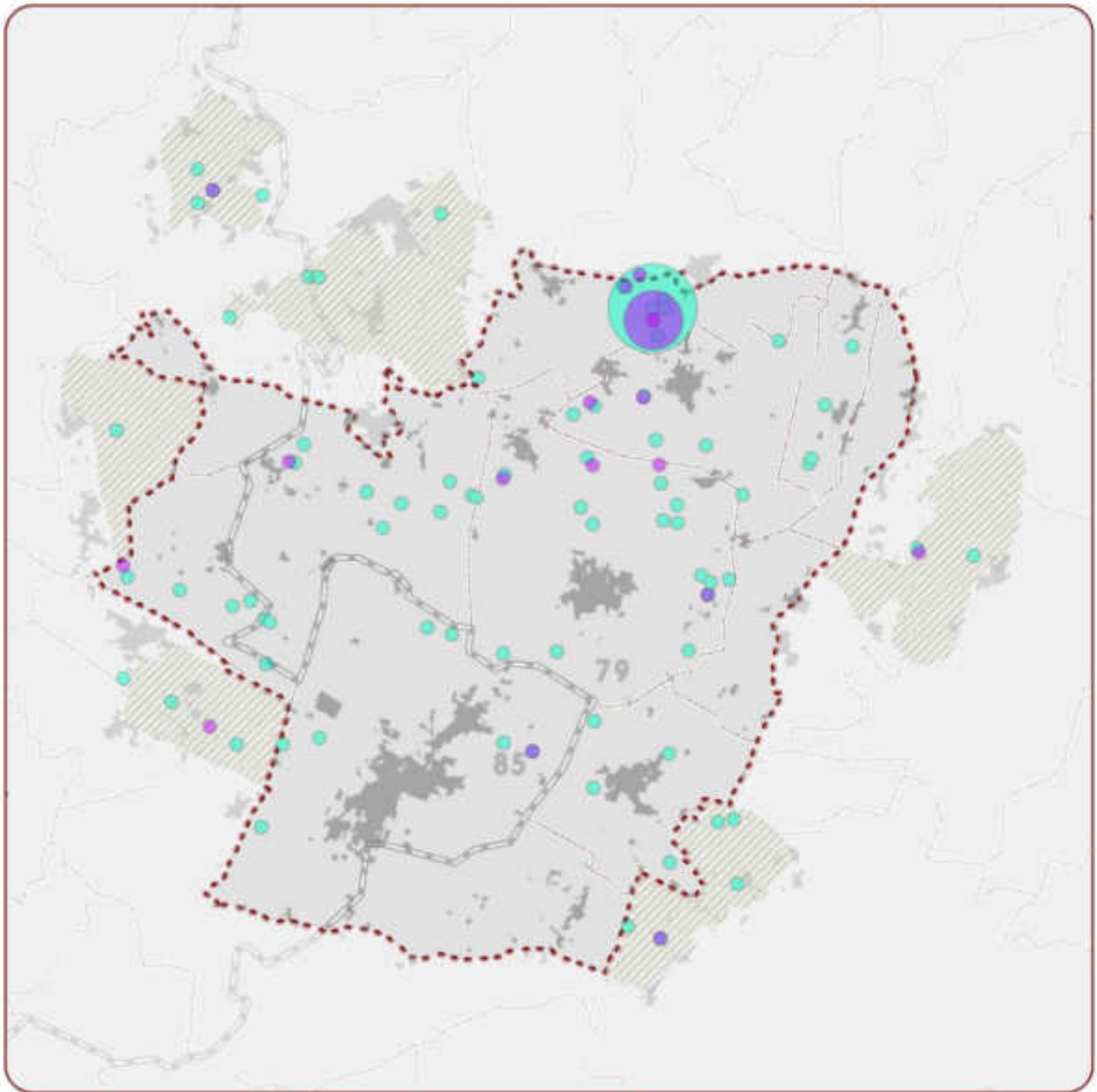
● Circaète-Jean-le-Blanc

- Bâti
- ZPS NINO
- Zones périphériques

PLUVIERS DORÉS et VANNEAUX HUPPÉS entre novembre 2011 et mars 2012
 (localisation des groupes et effectifs maximum observés)



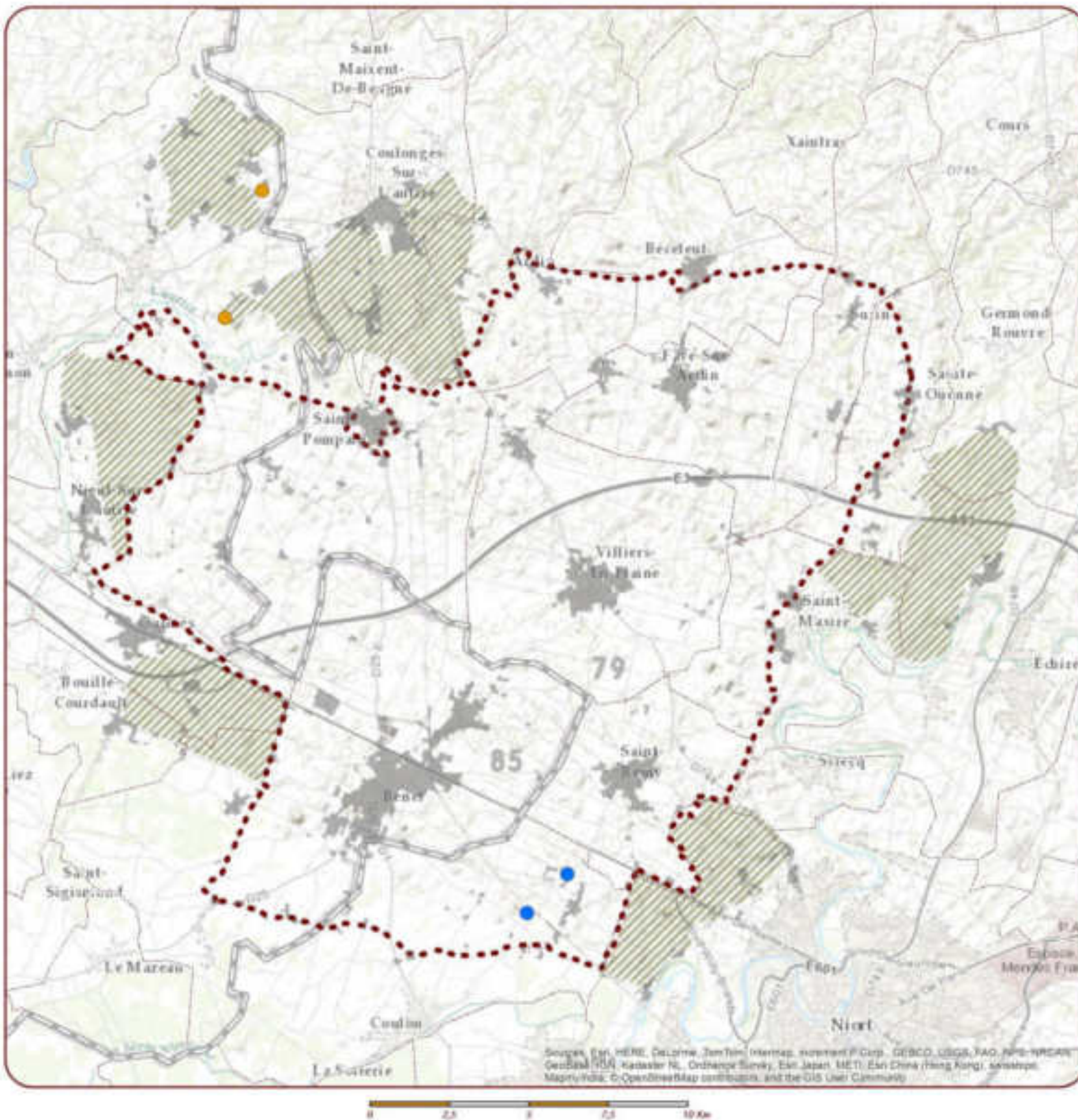
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



OBSERVATIONS du MILAN ROYAL et du HIBOU des MARAIS (de nov. 2011 à mars 2012)



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



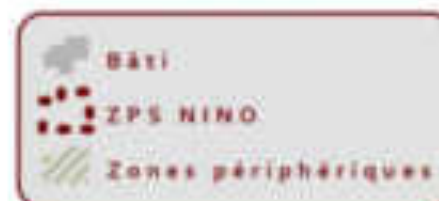
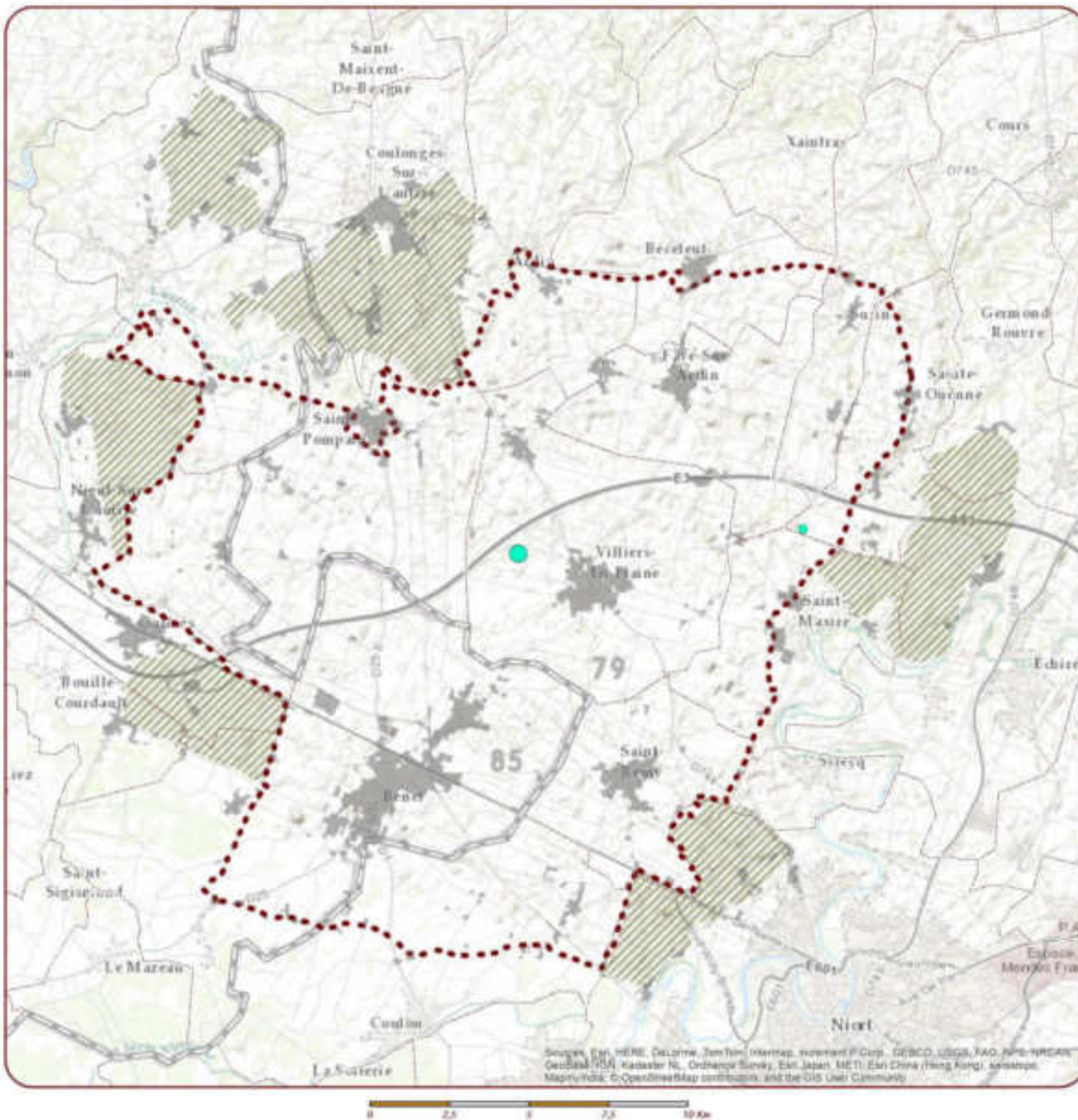
- Milan royal
- Hibou des marais

- Bâti
- ZPS NINO
- Zones périphériques

LOCALISATION des OBSERVATIONS de PLUVIER GUIGNARD en 2012



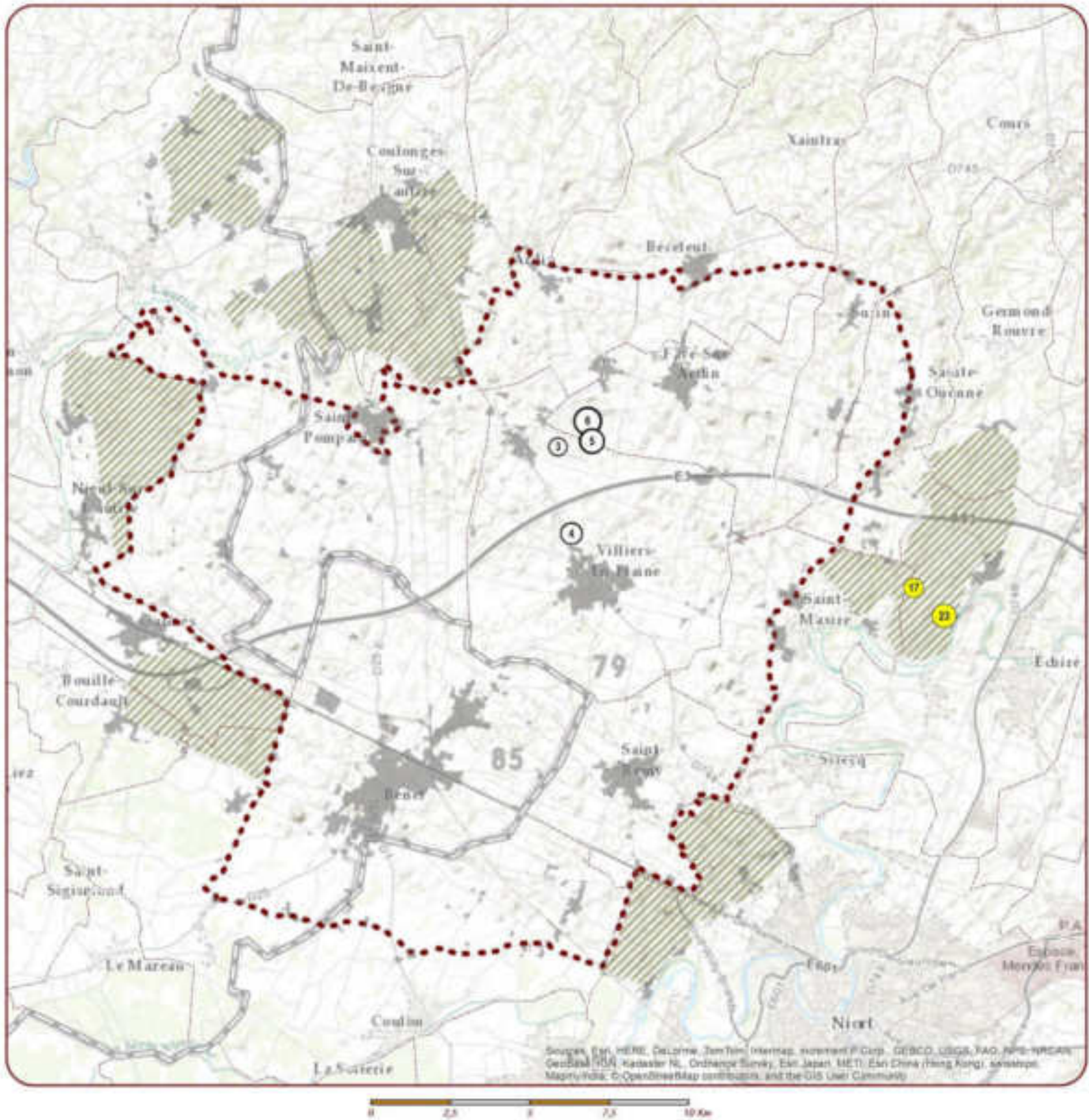
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



**LOCALISATION des OBSERVATIONS de la GRANDE AIGRETTE et du HÉRON GARDE-BŒUF
(de nov.2011 à mars 2012)**



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



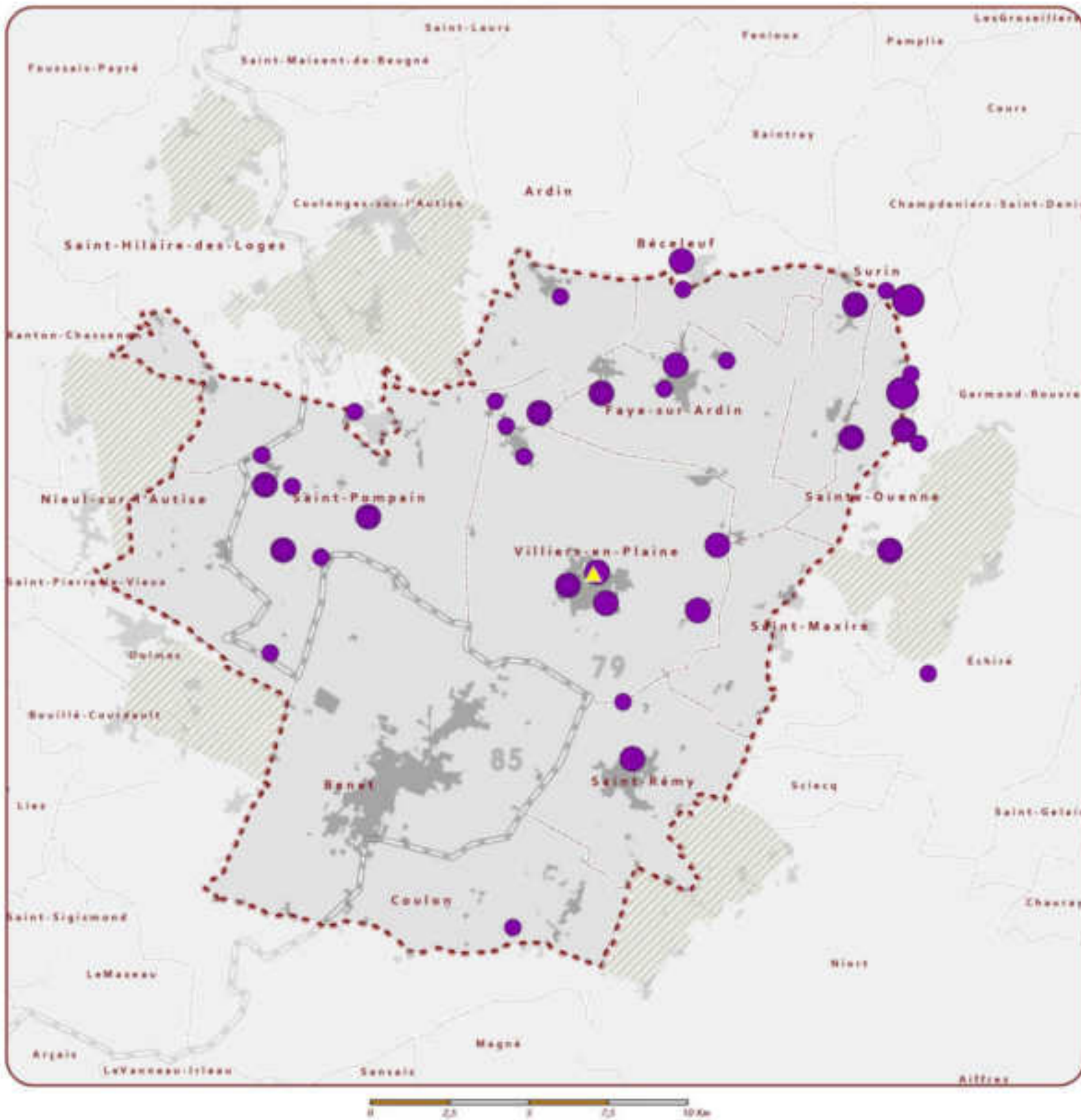
Grande aigrette
 Héron garde-bœuf
 * Nombre d'individus

Bâti
 ZPS NINO
 Zones périphériques

**CONTACTS de PETIT-DUC SCOPS et de CHEVÊCHE D'ATHÉNA
ENQUÊTE DÉPARTEMENTALE (79) 2009 - 2010**



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



Chevêche d'Athéna

Nombre d'individus contactés simultanément

1 2 3

▲ 1 ind. de Petit-duc scops en 2010

Bâti

ZPS NINO

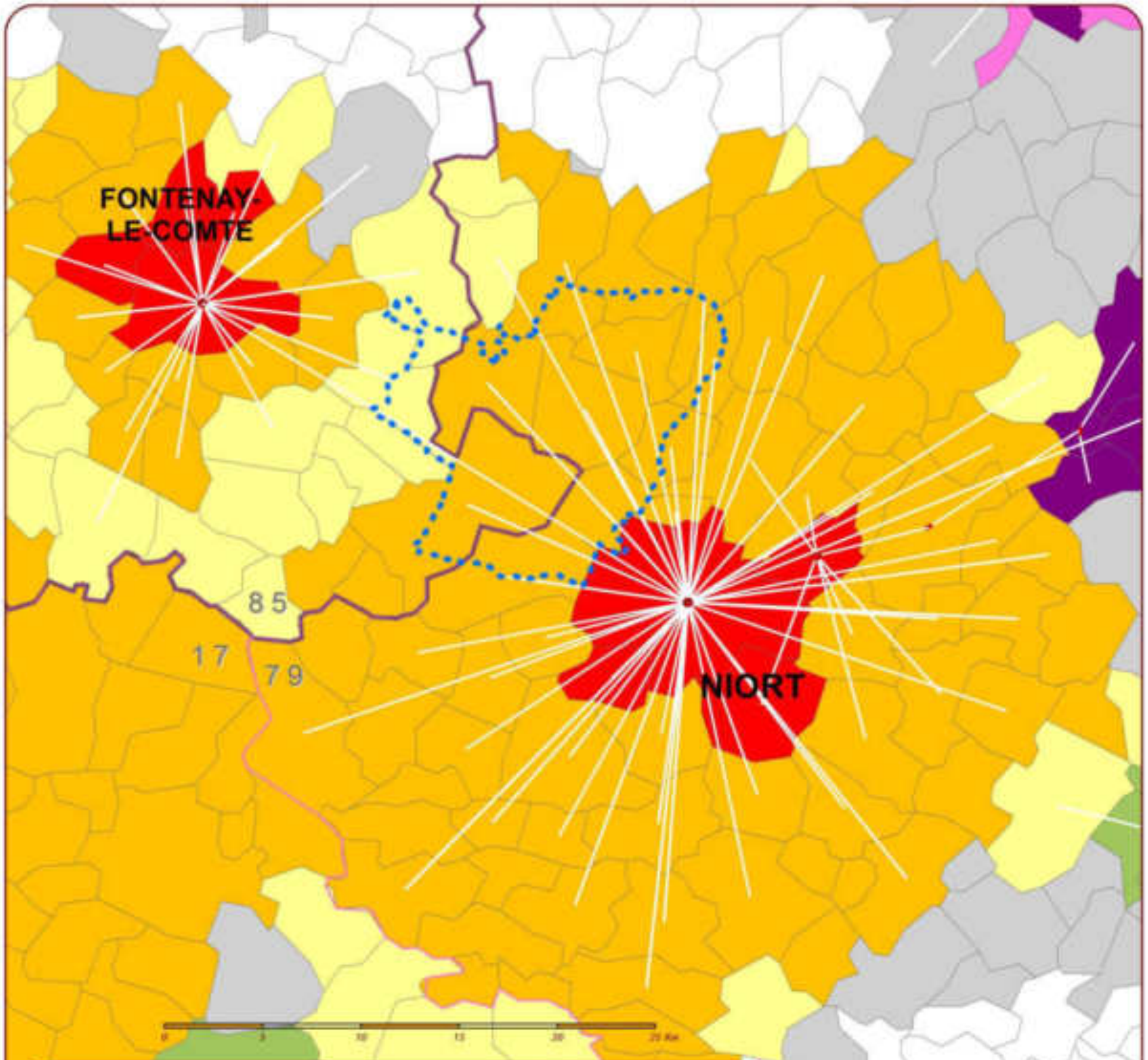
Zones périphériques

INVENTAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La ZPS dans l'AIRE d'ATTRACTION de NIORT



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



Typologie Rural-Urbain

- 111 - Grands pôles
- 112 - Couronnes des grands pôles
- 120 - Com. multipolarisées des gdes aires urbaines
- 211 - Pôles moyens
- 212 - Couronnes des pôles moyens
- 221 - Petits pôles
- 222 - Couronnes des petits pôles
- 300 - Autres communes multipolarisées
- 400 - Com. isolées hors influence des pôles

Navettes domicile-travail

• — > 100 personnes

ZPS NINO

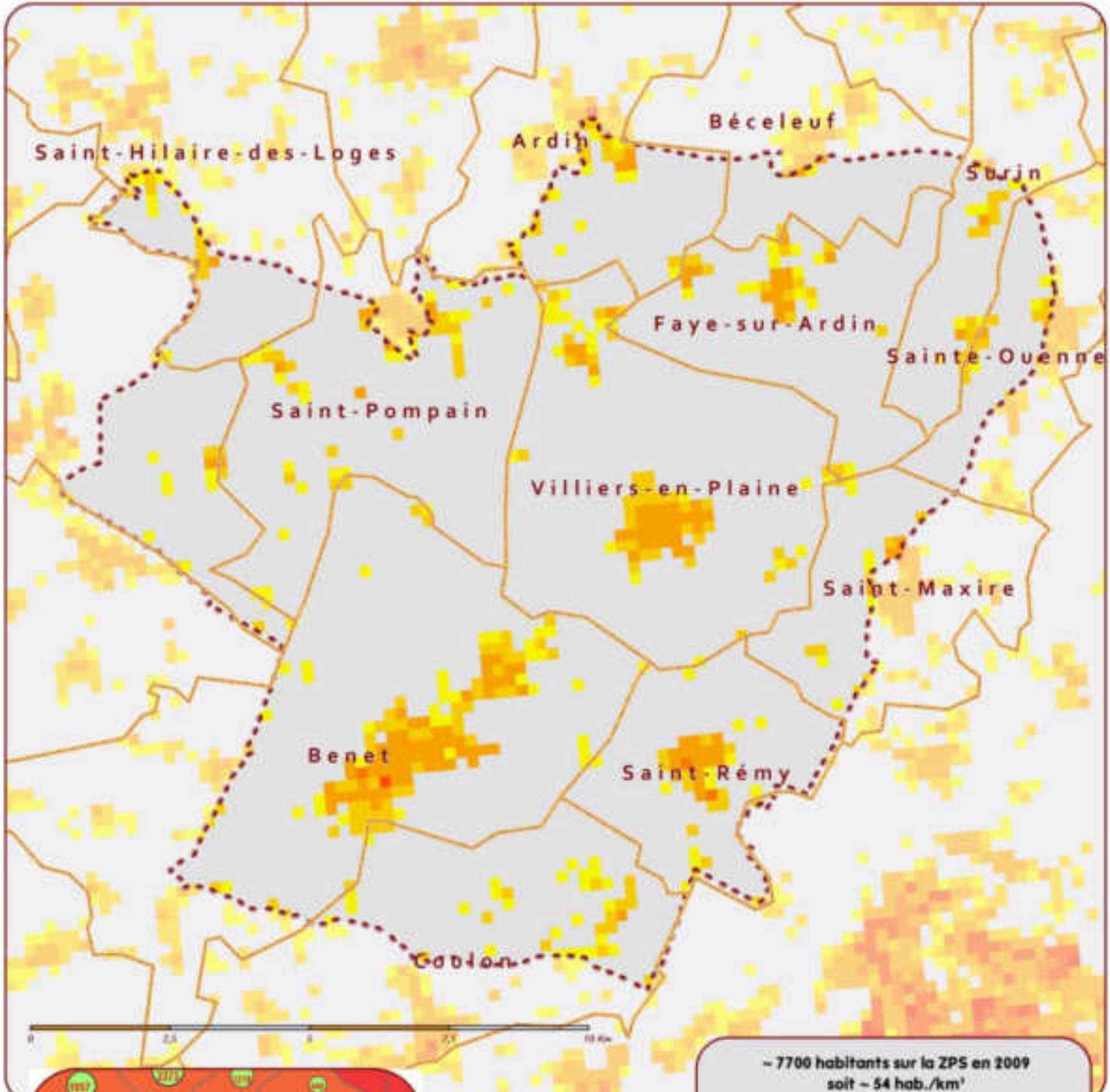
© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Service des Aires de Protection (2002, 2013)
 Sources de fond de carte : IGN, OSM, Petrus-Charvot
 Réalisation : Jean-François Portet ■, 2013



DENSITÉ et ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUES sur la ZPS



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



~ 7700 habitants sur la ZPS en 2009
soit ~ 54 hab./km²

ZPS NINO

Nombre d'habitants sur 4 ha (en 2009)

	1 - 4		10.1 - 79		99.1 - 499
	4.1 - 19		79.1 - 99		199.1 - 499
					499.1 - 999



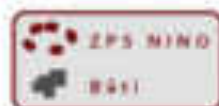
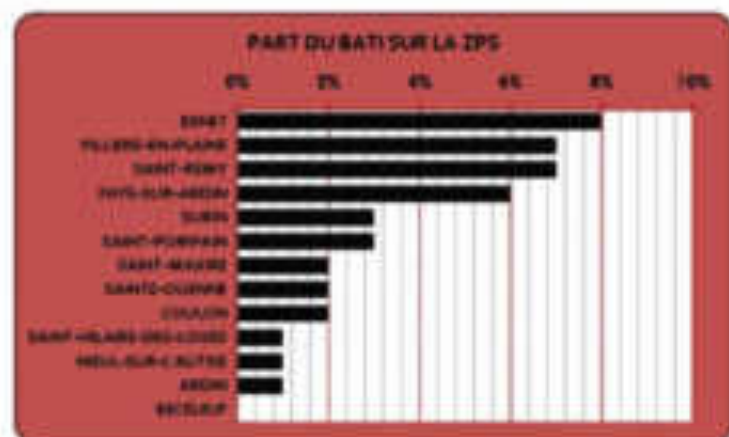
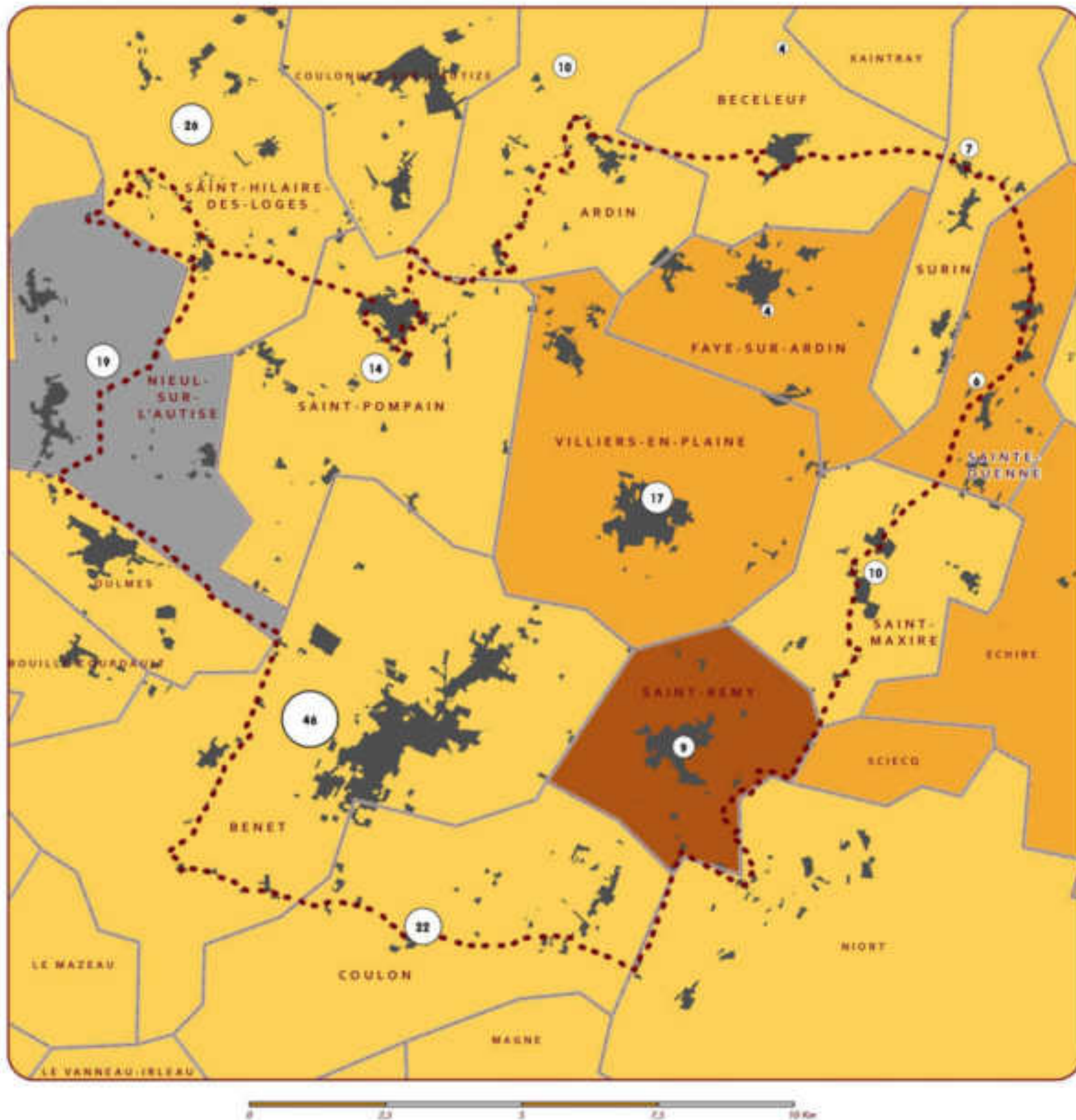
Population en 2010

Évolution démographique 1968 - 2010

- 16,0% à 45,0%
- 45,1% à 70,0%
- 70,1% à 80,0%
- 80,1% à 100,0%
- > 100 %

Bâti sur la ZPS

ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : INSEE, 66779
 Source de fond de carte : IGN, IGN/Polito-Charente
 Réalisation : Jean-François Berthod - 2013



Le RÉSEAU ROUTIER



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Liaison locale
- Route empierrée
- Chemin



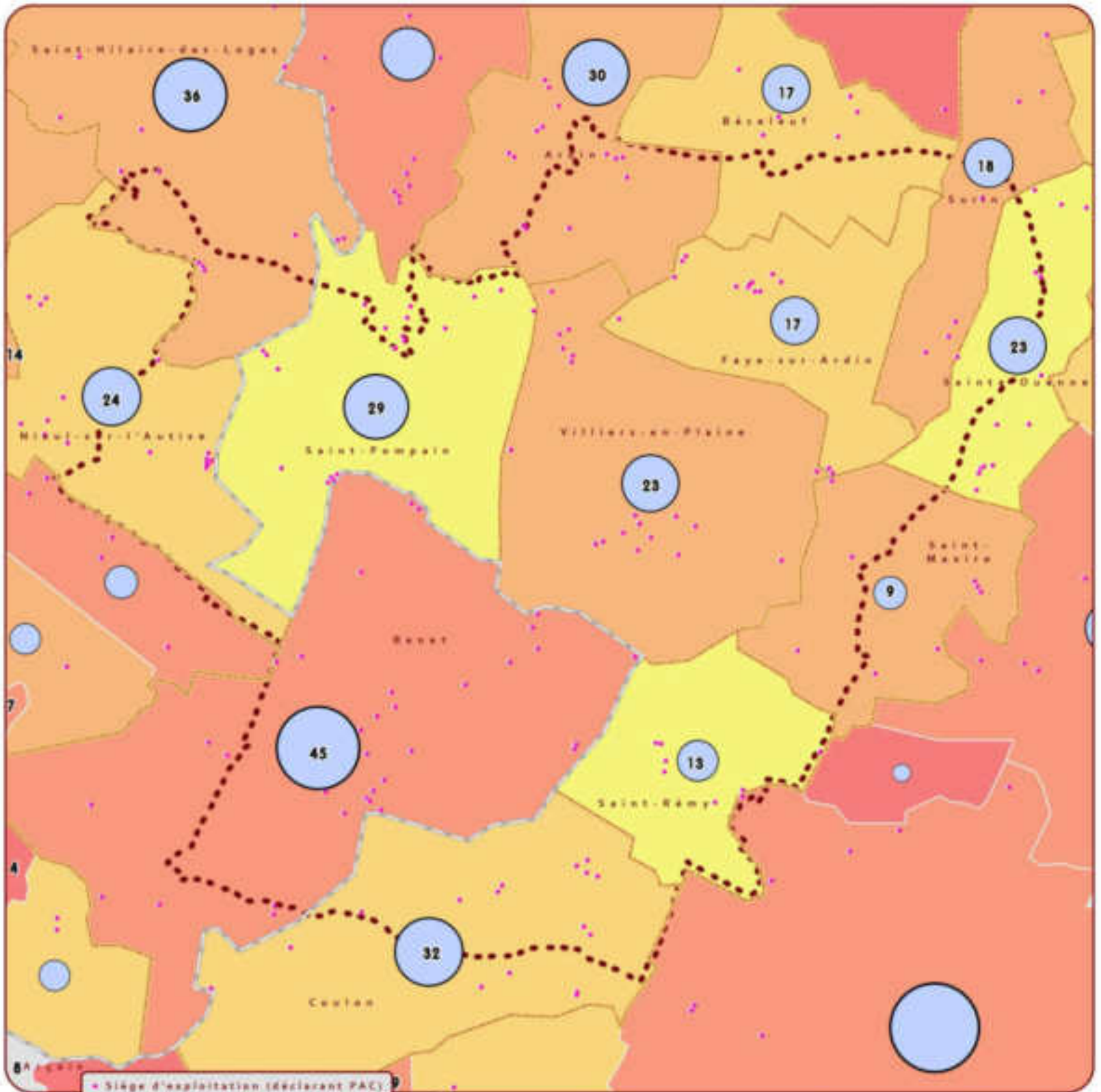
© Service Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : IGN, SDIS Deux-Sèvres
 Source de fond de carte : IGN, SDIS Deux-Sèvres
 Rédaction : Jean-François Berthouet ■ 2013



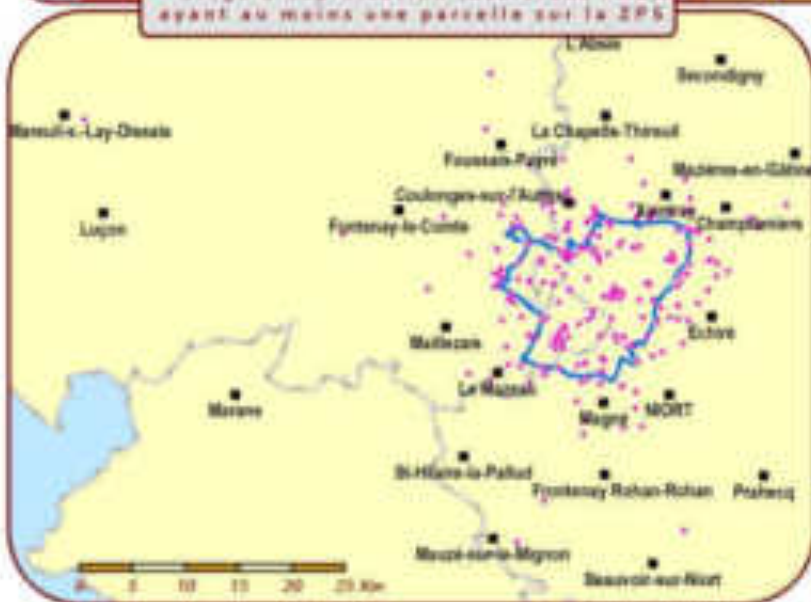
EXPLOITATIONS AGRICOLES en 2010



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



● Siège d'exploitation (déclarant PAC) ayant au moins une parcelle sur la ZPS



Nombre total d'exploitations
30
par commune

Évolution du nombre d'exploitations agricoles 1988-2010

36	-20,0%	-78,4%
30	-27,8%	-62,4%
24	-33,3%	-53,4%
18	-40,0%	-40,4%
13	-46,2%	-33,4%

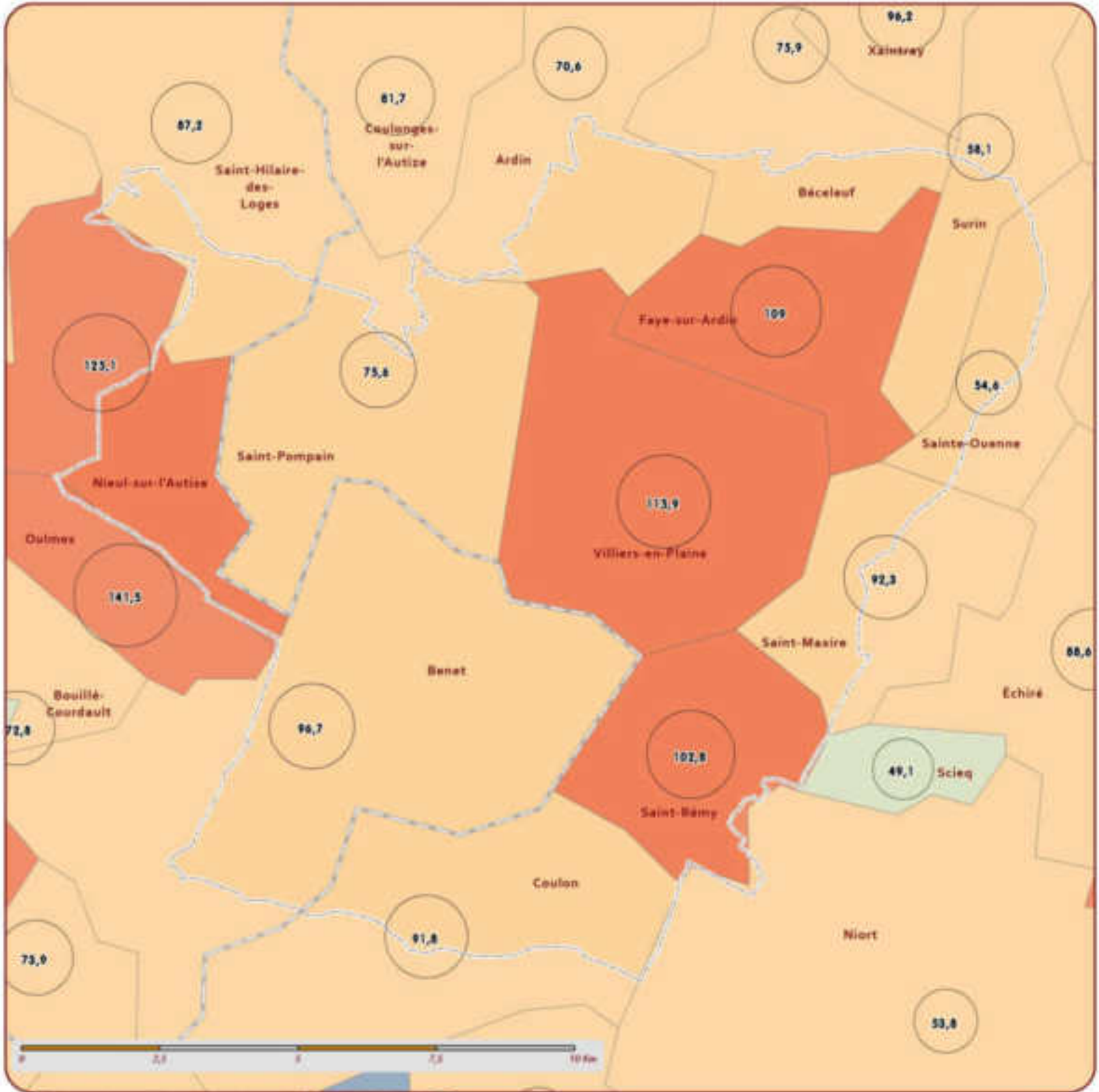
© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Sources des données : ARRESTE, BSA 2010, DECYS, DDTMB
Sources du fond de carte : IGN, DREAL PC
Évaluation : Jean-François Berthaud ■ 2013



MOYENNES et GRANDES EXPLOITATIONS : SAU MOYENNE de 89,5 ha en 2010 sur la ZPS



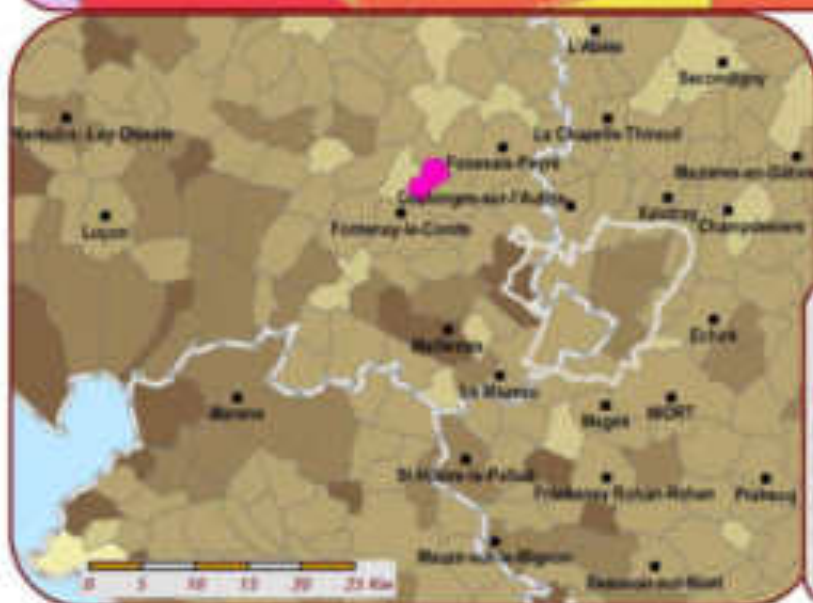
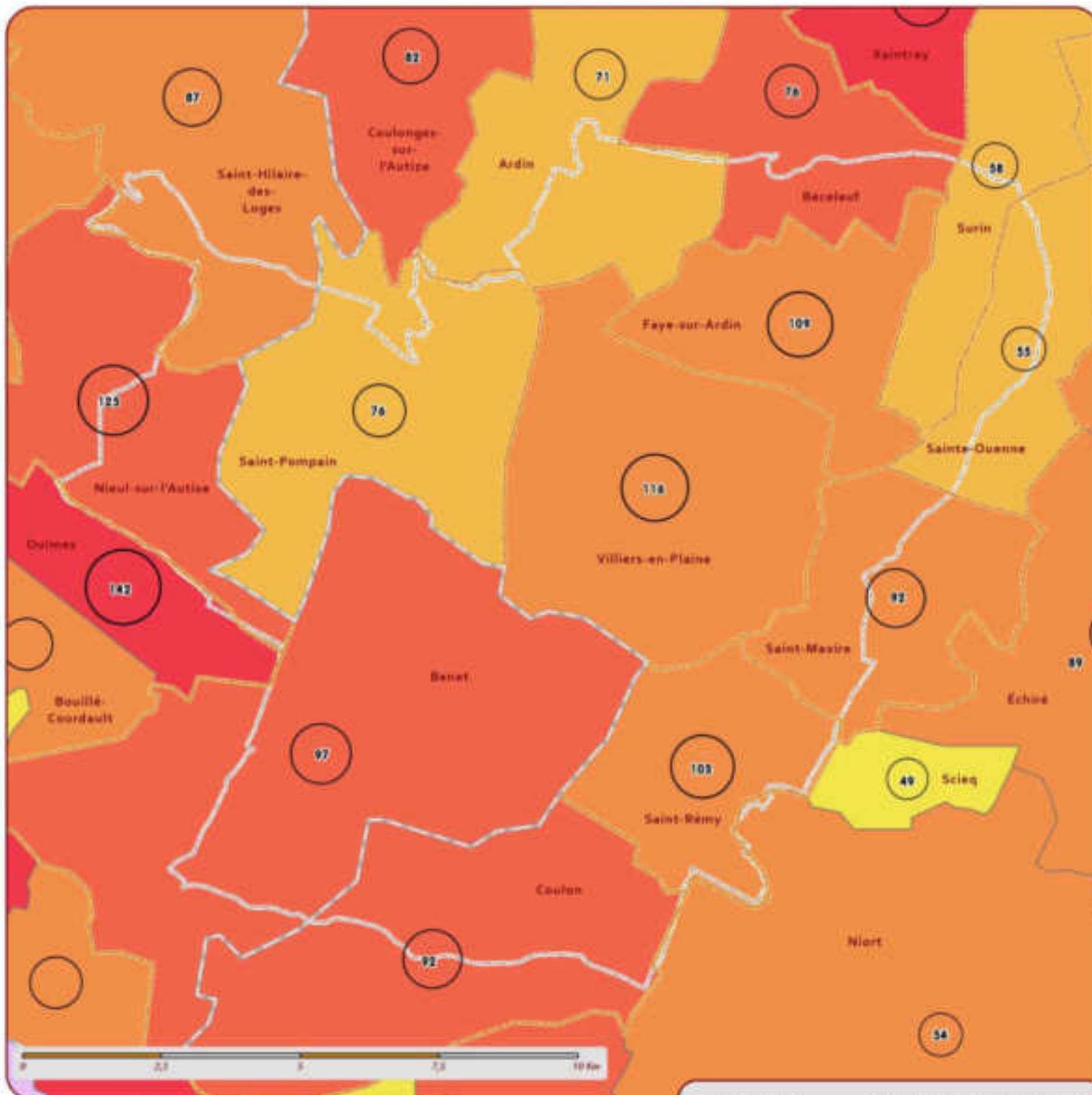
ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



Une SAU MOYENNE de 89 ha par EXPLOITATION AGRICOLE



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013

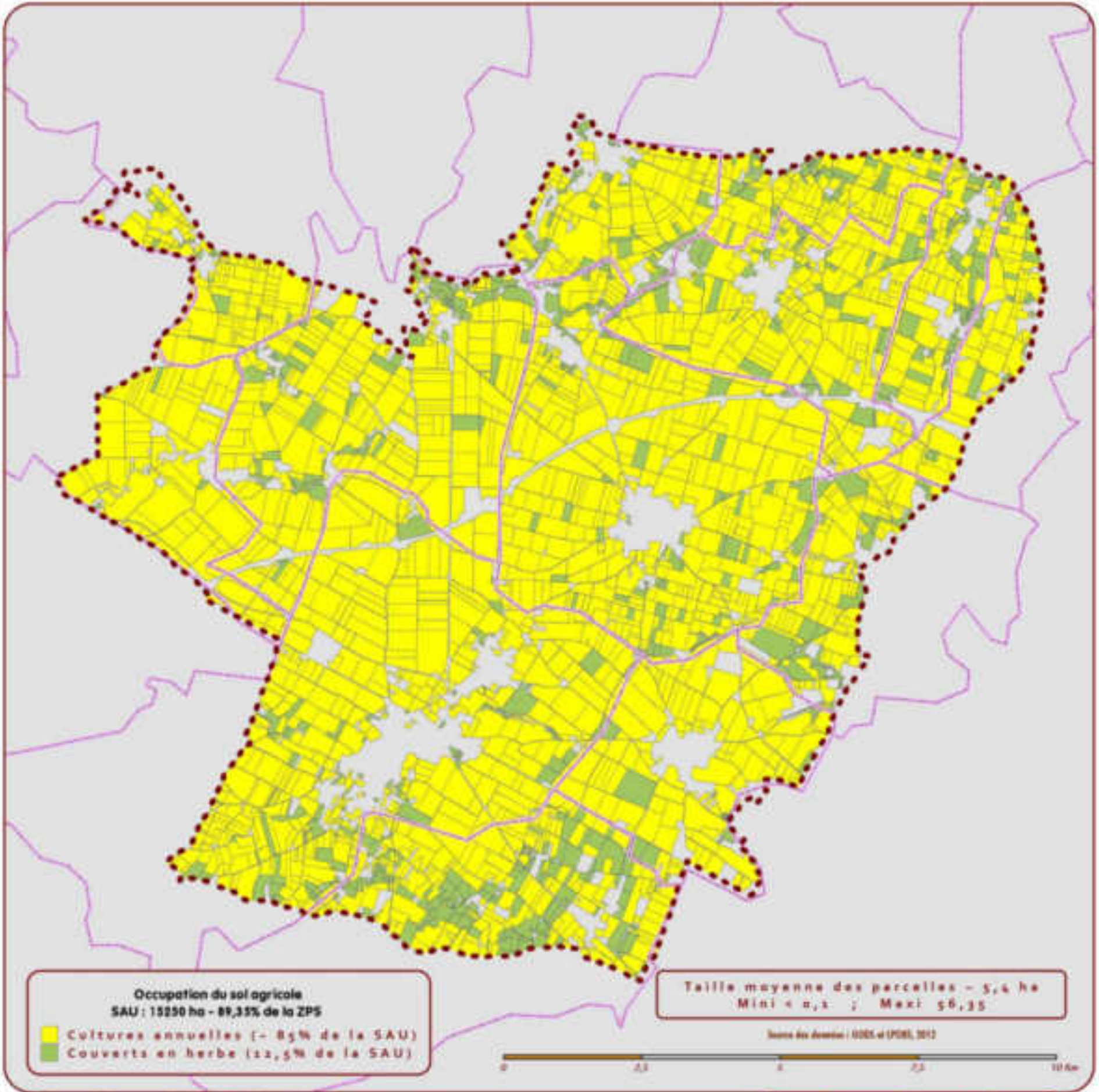


© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : ADRESE, INSEE 2010
 Source de fond de carte : IGN, IGNIS, IGNIS-Chartes
 Réalisation : Jean-François Berthoin - 2013

OCCUPATION du SOL AGRICOLE sur la ZPS en 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



Pourcentages de la SAU communale en :

Source des données : AGRESTE 2012, INSEE 2010

terres labourables



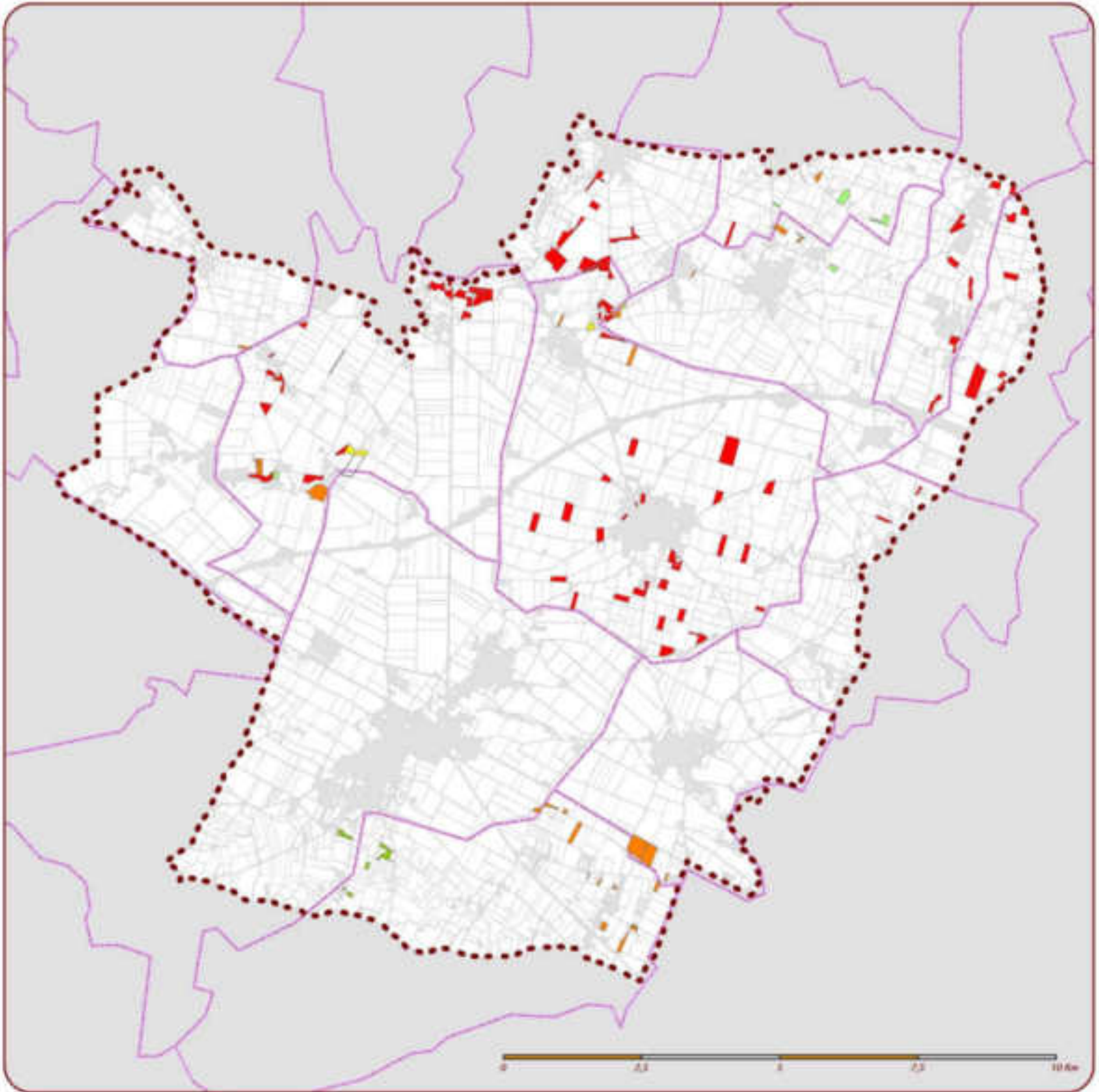
© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source du fond de carte : IGN, IGNAL Puyou-Charente
 Rédaction : Jean-François Berthoin, 2013



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES "AVIFAUNE de PLAINE" CONTRACTUALISÉES jusqu'en 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



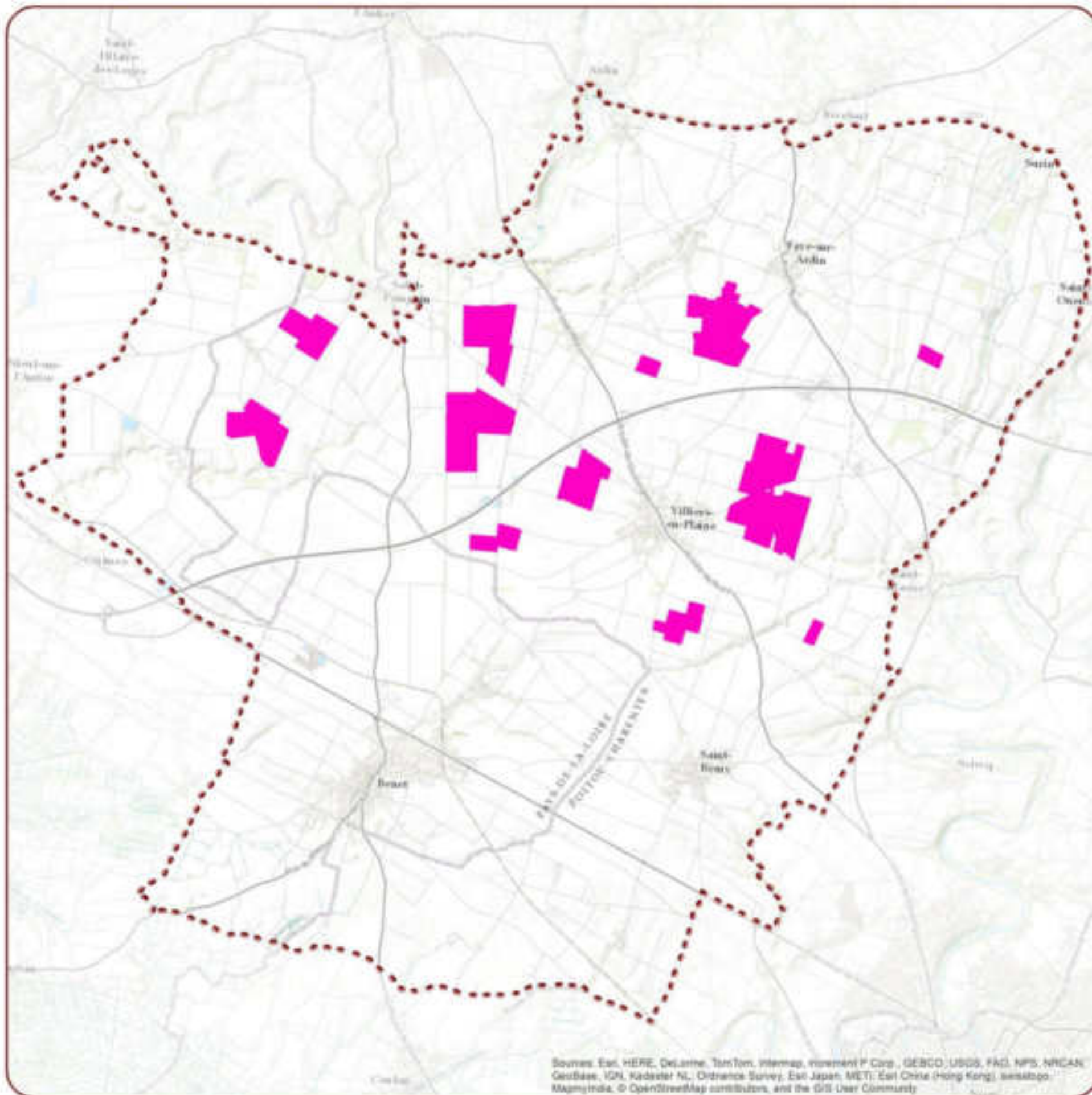
© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Service des données : 06779, 2012
Service de fond de carte : IGN, IGNAL, Poitou-Charentes
Réalisation : Jean-François Barthélemy, 2012



SECTEURS D'ACTIONS PRIORITAIRES pour l'OUTARDE CANEPETIÈRE



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



Source: Esri, HERE, DeLorme, Swireton, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeBCo, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Swireton, Mapbox, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

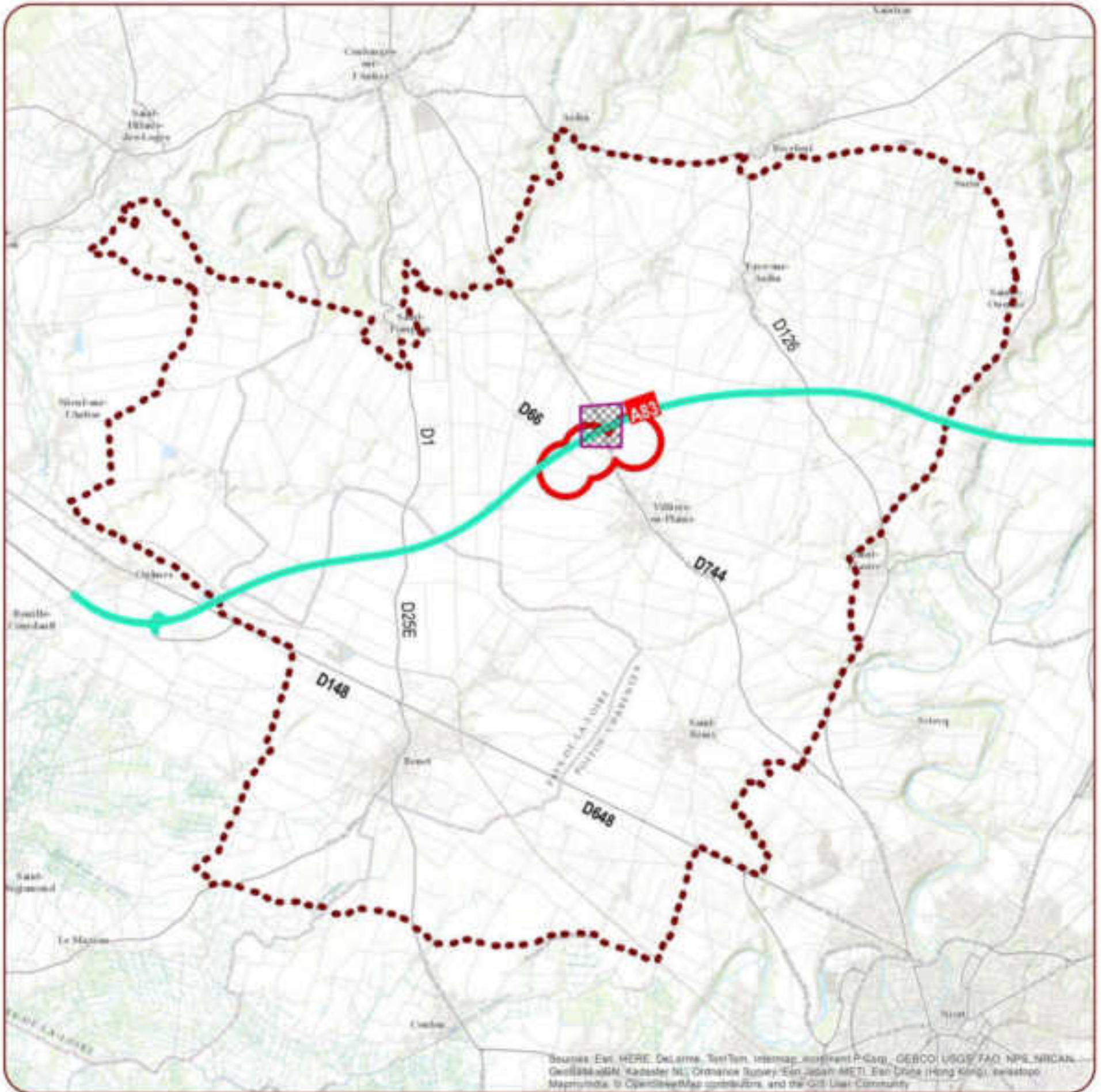


 ZPS NINO
 Secteurs de présence historique de l'Outarde

PROJET D'ÉCHANGEUR ROUTIER D66-A83 - VILLIERS-EN-PLAINE à TRÉS FORTS ENJEUX sur la ZPS



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



Autoroute

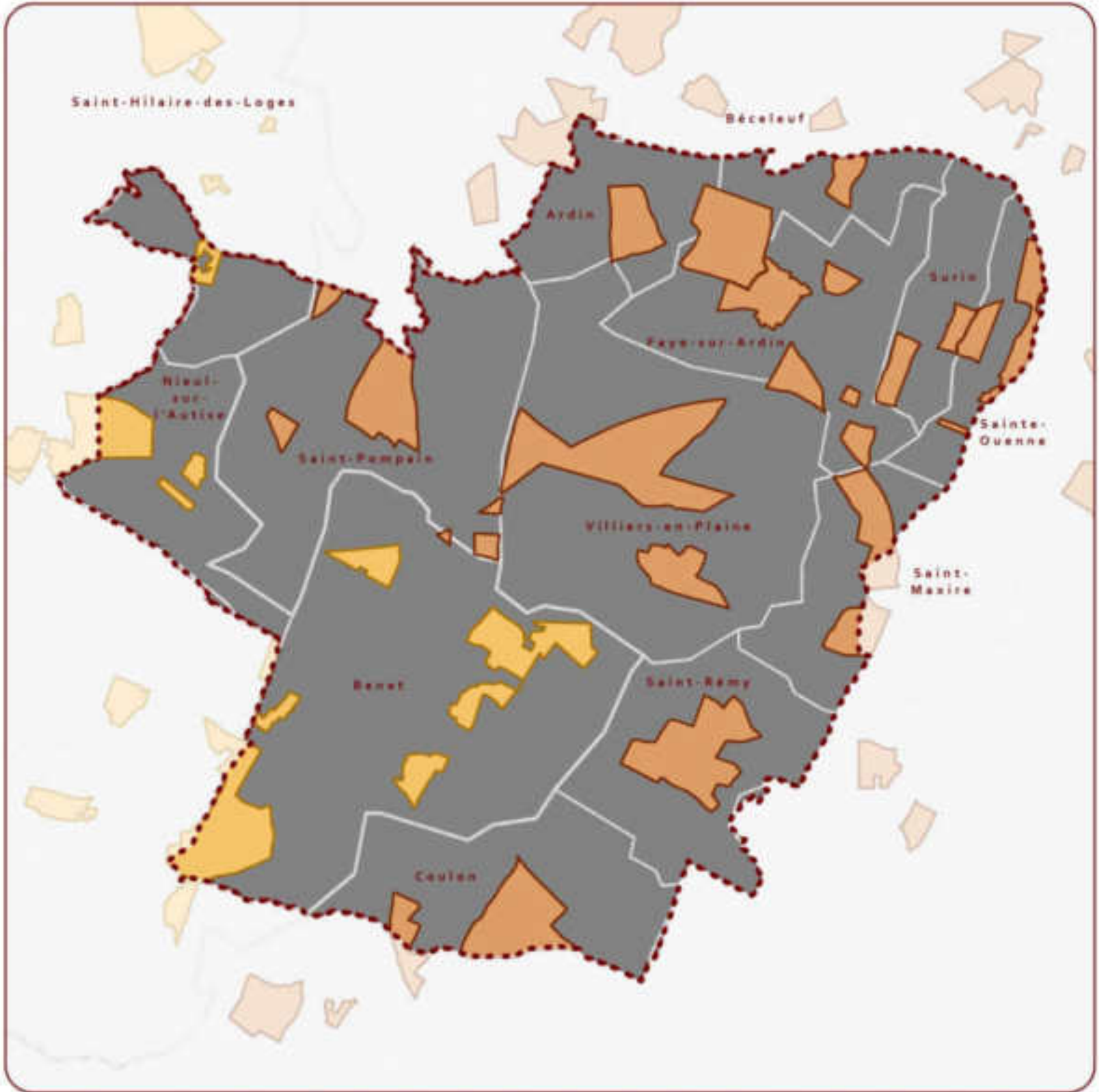
Projet d'échangeur A83-D66
Rassemblements d'Outardes canepetières

ZPS NINO

RÉSERVES DE CHASSE sur la ZPS en 2012



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST" - Site Natura 2000 FR 5412013



Réserves

-  Stas de chasse (85) : 675 ha sur la ZPS
-  ACCA (79) : 2220 ha sur la ZPS

 ZPS NINO

© Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Source des données : DDC 79 et DDC 85, 2012
 Source du fond de carte : IGN, DSDN Police-Chasse
 Réalisation : Jean-François Berthod ■ 2012



Fiche technique

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Structure porteuse

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de POITOU-CHARENTES

Suivi de la démarche : CÉLINE DUPEU, CATHERINE MÉNARD.

Opérateur

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES (GODS)

48 rue Rouget de Lisle

79000 Niort

05 49 09 24 49

Rédaction

Coordination : JEAN-FRANÇOIS BERTHOMÉ (GODS).

Système d'Information Géographique et cartographie : JEAN-FRANÇOIS BERTHOMÉ (GODS).

Conception des cartes de l'inventaire biologique : DAMIEN CHIRON (GODS).

Relecture : AURÉLIE GUÉGNARD, JULIEN SUDRAUD (LPO Vendée) ; XAVIER FICHET et DAMIEN CHIRON (GODS) ; CELINE DUPEU, CATHERINE MÉNARD (DREAL PC).

Crédits artistiques

ALAIN BUCHET (GODS).

Référence à utiliser

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES, BERTHOMÉ J.F., coord., (2015). *Atlas du DOCOB du site FR5412013 ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest*. GODS, Niort, 63 pages.





DOCUMENT D'OBJECTIFS

Zone de Protection Spéciale n° FR5412013

« Plaine de Niort nord-ouest »

Annexe I

Niort le 9 NOV 2015

Vu pour être annexé au présent arrêté

Le Préfet de la Vendée

Le Préfet des Deux-Sèvres

Jean-François ALBERTINI

Jérôme GUYON



SOMMAIRE

INVENTAIRE BIOLOGIQUE	11
INVENTAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	156

TABLE DES MATIÈRES

DONNEES GENERALES	8
Localisation du site	8
Description du site.....	9
Autres caractéristiques du site.....	9
Qualité et importance du site.....	9
PROTOCOLES D'INVENTAIRES BIOLOGIQUES.....	12
<i>Objectifs</i>	13
<i>Méthodologie, protocoles et zone d'étude</i>	13
• Méthode de discrimination des espèces inventoriées.....	13
• Zone d'étude	15
I. Protocole en saison de reproduction	18
A. Les plaines céréalières	18
• Œdicnème criard – <i>Burhinus oedicnemus</i>	18
• Outarde canepetière – <i>Tetrax tetrax</i>	19
• Les 3 espèces de Busards :	21
• Gorgebleue à miroir – <i>Luscinia svecica namnetum</i>	23
B. Vallées sèches et milieux « bocagers »	25
• Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i>	25
C. Milieu urbain.....	27
• Rapaces nocturnes cavernicoles	27
D. Boisements forestiers	29
• Espèces forestières	29
II. Protocole en saison d'hivernage et de migration	30
A. Suivi des espèces migratrices et hivernantes.....	30
B. Suivi des rassemblements postnuptiaux :	32
III. Protocole relatifs à l'habitat	32
• Relevés de l'occupation des sols :	32
RESULTATS	33
I. Synthèse des données ornithologiques	34
A. Liste des espèces inventoriées de 2000 à 2012	34
B. Espèce inscrites à l'annexe I « Directive Oiseaux» recensées de 1979 à 2012 sur la ZPS	34
II. Résultats Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	38
A. État des effectifs en 2012.....	38
1) En période de reproduction.....	38
En période de rassemblements postnuptiaux :	44
B. Évolution des effectifs depuis 2000	48
1) En période de reproduction.....	48
2) En période de rassemblements postnuptiaux	50
C. Synthèse des résultats :	53
III. Résultats Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i>	54
A. État des effectifs en 2012.....	54
1) En période de reproduction.....	54
2) En période de rassemblements postnuptiaux	55
B. Évolution des effectifs.....	56

1)	En période de reproduction.....	56
3)	En période de rassemblements postnuptiaux.....	59
C.	Synthèse des résultats.....	60
IV.	Résultats Busard Circus sp.....	61
A.	État des effectifs en 2012.....	61
1)	En période de reproduction.....	61
2)	En période internuptiale – Busard Saint-Martin et Busard des roseaux.....	67
B.	Évolution des effectifs (2004 – 2012).....	70
C.	Synthèse des résultats.....	72
V.	Résultats Gorgebleue à miroir blanc <i>Luscinia svecica namnetum</i>.....	73
A.	État des effectifs en 2012.....	73
B.	Évolution des effectifs.....	76
C.	Synthèse des résultats.....	77
VI.	Résultats Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>.....	78
A.	État des effectifs en 2012.....	78
B.	Évolution des effectifs (2000 – 2012).....	84
C.	Synthèse des résultats.....	85
VII.	Résultats Rapaces forestiers – Milan noir et Bondrée apivore.....	86
A.	Le Milan noir <i>Milvus migrans</i>	86
B.	La Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	87
C.	Le Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	87
VIII.	Espèces migratrices et hivernantes.....	88
A.	Le Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> et le Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	88
B.	Le Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> et le Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	91
C.	Le Milan royal <i>Milvus milvus</i> (cf. Carte 34, page 93).....	93
D.	Le Hibou des marais <i>Asio flammeus</i> (cf. Carte 34, page 93).....	93
E.	Le Pluvier guignard <i>Charadrius morinellus</i>	94
F.	La Grande Aigrette <i>Egretta alba</i> et le Héron garde-boeuf <i>Bubulcus ibis</i> (cf. Carte 36, ci-dessous).....	95
IX.	Résultats autres espèces remarquables non inscrites Annexe I « Directive Oiseaux » (2009/147/CE)	96
A.	Les rapaces diurnes :.....	96
1)	Le Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	96
2)	Le Faucon kobez <i>Falco vespertinus</i>	97
B.	Les rapaces nocturnes :.....	97
1)	Le Petit-duc scops <i>Otus scops</i>	97
2)	La Chevêche d’Athéna <i>Athene noctua</i>	97

PRIORISATION DES ENJEUX ORNITHOLOGIQUES SUR LA ZPS 100

I.	Méthode de priorisation des espèces d’intérêt communautaire et à forte valeur ornithologique sur la ZPS «PNNO» :	101
	Espèces Inscrites à l’annexe I Directive «Oiseaux» (2009/147/CE) recensées de 1998 à 2012 sur la ZPS « PNNO ».....	101
	Méthode de discrimination.....	103
II.	Espèces recensées en effectif d’intérêt mineur pour leur conservation.....	105
III.	Représentativité des populations d’espèces évaluées sur la ZPS pour leur conservation à large échelle.....	106
IV.	Tendances d’évolution des espèces d’intérêt communautaire de 2000 à 2012.....	107
V.	Détermination des enjeux de conservation des espèces de la ZPS PNNO.....	108
VI.	Espèces de priorité principale :	110
A.	L’Œdicnème criard - <i>Burhinus oedicanus</i>	110
B.	L’Outarde canepetière – <i>Tetrax tetrax</i> :.....	112
C.	Le Busard cendré - <i>Circus pygargus</i> :.....	112
D.	La Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i> :.....	113
VII.	Espèces de priorité secondaire :	113
A.	Busard des roseaux – <i>Circus aeruginosus</i> :.....	113
B.	Busard Saint-Martin – <i>Circus cyaneus</i> :.....	114
C.	Pluvier doré – <i>Pluvialis apricaria</i> :.....	115
VIII.	Espèces de priorité III.....	116
A.	Gorgebleue à miroir – <i>Luscinia svecica namnetum</i> :.....	116
B.	Faucon émerillon – <i>Falco columbarius</i>	117
C.	Faucon pèlerin – <i>Falco peregrinus</i>	117

D.	Pluvier guignard – <i>Charadrius morinellus</i>	117
E.	RÉCAPITULATIF.....	118
	Autres espèces remarquables non inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux ».....	119
A.	Faucon hobereau - <i>Falco subbuteo</i> :	119
B.	Chevêche d'Athéna – <i>Athene noctua</i>	120
C.	Petit-duc scops – <i>Otus scops</i>	120
D.	Cochevis huppé - <i>Galerida cristata</i>	120
E.	Tarier pâtre – <i>Saxicola torquatus</i>	121
F.	Moineau friquet – <i>Passer montanus</i>	121
G.	Moineau Soulcie - <i>Petronia petronia</i>	122
	FICHES ESPECES.....	123
	I. Espèces considérées de priorité principale :	125
A.	L'Œdicnème criard <i>Burhinus o. oedicnemus</i> : code Natura 2000 : A133	125
B.	Le Busard cendré <i>Circus pygargus</i> : code NATURA 2000 : A084	128
C.	L'Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i> : code Natura 2000 : A128.....	131
D.	La Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> : code NATURA 2000 : A338	133
	II. Espèces considérées de priorité secondaire :	135
A.	Le Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> : Code Natura 2000 : A081.....	135
B.	Le Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> : Code Natura 2000 : A082	137
C.	Le Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> : Code NATURA 2000 : A140	139
	BIBLIOGRAPHIE	142
	ANNEXES DE L'INVENTAIRE BIOLOGIQUE	150
	INTRODUCTION A L'INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE	157
	<i>Un territoire dans l'aire d'attraction de Niort.....</i>	<i>158</i>
	I. Une croissance démographique continue depuis 40 ans	159
A.	Population générale.....	159
B.	Part de la population agricole	162
C.	Une forte pression du bâti	164
	II. Des aménagements structurants « durcissant » le territoire.....	166
A.	Le réseau routier.....	166
B.	Infrastructures électriques.....	166
C.	Fermes éoliennes	169
	III. L'activité agricole	171
A.	Le nombre d'exploitations agricoles diminuent.....	171
B.	Les exploitations agricoles s'agrandissent	173
C.	L'occupation du sol agricole sur la ZPS en 2012.....	175
1)	Un océan de cultures annuelles.....	175
2)	Des surfaces enherbées encore non-négligeables.....	175
D.	Reconquérir des surfaces en herbe.....	177
	CONCLUSION DE LA PARTIE SOCIO-ECONOMIQUE	179
	FICHE TECHNIQUE	180

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 - Phénologie des effectifs d'Ædicnème criard en période de rassemblement par site et effectifs totaux observés en automne 2012.</i>	45
<i>Figure 2- Évolution de l'Indice d'occurrence de l'Ædicnème criard – Burhinus œdicnemus – entre 1999/2000 et 2009/2010 sur la ZPS «PNNO» (partie Deux-Sèvres - GODS).</i>	49
<i>Figure 3- Nombre moyen annuel d'Ædicnèmes criards observés en période postnuptiale sur la zone d'étude ...</i> 52	52
<i>Figure 4 - Nombre moyen annuel d'Ædicnèmes criards observés en période postnuptiale sur chacun des sites de la zone d'étude</i>	52
<i>Figure 5 - Indice d'abondance des mâles d'Outardes canepetière de 1999 à 2012 sur la ZPS« PNNO ».</i>	58
<i>Figure 6 - Évolution des effectifs d'Outardes canepetières Tetrax tetrax de 2002 à 2012 observées en période de rassemblement postnuptial sur le site de Villiers-en-Plaine.</i>	60
<i>Figure 7 - Pourcentage du nombre d'individus observés chez les trois espèces de busards sur la ZPS «PNNO» en période de reproduction, lors des itinéraires.</i>	61
<i>Figure 8- Évolution du nombre de nids découverts sur la zone d'étude chez les trois espèces de Busard</i>	70
<i>Figure 9- Densité par ha de mâles de Gorgebleue à miroir blanc observée à l'intérieur des carrés échantillon et densité moyenne sur la ZPS «PNNO» en avril 2012.</i>	73
<i>Figure 10 - Densité par ha de colza de mâles de Gorgebleue à miroir blanc observée à l'intérieur des carrés échantillon et densité moyenne sur la ZPS «PNNO» en avril 2012.</i>	74
<i>Figure 11- Évolution de la fréquence moyenne (en pourcentage) de La Gorgebleue à miroir blanc de Nantes - Luscinia svecica namnetum sur la ZPS « PNNO ».</i>	76
<i>Figure 12 - Nombre de Pies-grièches écorcheurs observées par heure d'observation sur chacun des transects..</i> 78	78
<i>Figure 13 - Nombre de Pluviers dorés et de Vanneaux huppés observés lors des différents passages inter-nuptiaux sur le site d'étude</i>	89
<i>Figure 14 - Effectifs de Faucon pèlerin et de Faucon émerillon observés lors des différents passages inter-nuptiaux sur la ZPS « PNNO »</i>	91
<i>Figure 15 - Pourcentages de variations des populations d'oiseaux par grandes entités paysagères en France.</i> 119	119
<i>Figure 16 - Pourcentages de variations des effectifs de Faucon hobereau – Falco subbuteo – en France d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs)</i>	119
<i>Figure 17 - Pourcentages de variations des effectifs du Cochevis huppé– Galerida cristata en France – d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs).</i>	120
<i>Figure 18 - Pourcentages de variations des effectifs de Tarier pâtre – Saxicola torquatus en France – d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs).</i>	121
<i>Figure 19 - Pourcentages de variations des effectifs de Moineau friquet – Passer montanus en France – d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs).</i>	121
<i>Figure 20 - Pourcentages de variations des effectifs de Moineau soulcie – Petronia petronia en France – d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs).</i>	122
<i>Figure 21 - Dynamisme démographique des communes de la ZPS</i>	160
<i>Figure 22 - Profils communaux de croissance démographique depuis 40 ans</i>	160
<i>Figure 23 - Évolution des surfaces bâties (ha) du côté deux-sévrien de la ZPS (1800-2008)</i>	164
<i>Figure 24 - Surfaces construites depuis les années 70 (côté deux-sévrien de la ZPS)</i>	164
<i>Figure 25 - Chute du nombre d'exploitations agricoles sur les communes de la ZPS</i>	171
<i>Figure 26 - SAU moyenne des exploitations agricoles (communes de la ZPS)</i>	173
<i>Figure 27 - Recul des Surfaces Toujours en Herbe (données communales)</i>	176
<i>Figure 28 - Mesures Agro-Environnementales sur la ZPS</i>	178

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Données administratives	8
Tableau 2- Classe d'habitats (FSD 2000)	9
Tableau 3 - Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil (FSD 2000)	10
Tableau 4 - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/709/CEE du Conseil (FSD 2000).....	10
Tableau 5 - Autres espèces importantes (FSD 2000).....	10
Tableau 6 - Liste et correspondance des codes Atlas utilisés en ornithologie.....	22
Tableau 7 - Liste des espèces d'intérêts communautaires observées sur la ZPS « PNNO » en 2012.....	35
Tableau 8 - Densité estimée du nombre de couples d'Ædicnèmes criard sur la ZPS « PNNO »	48
Tableau 9- Date de passages des rassemblements postnuptiaux effectués en automne 2012	55
Tableau 10 - Occurrence du nombre d'observations en 2012 par type d'indice de reproduction chez les 3 espèces de busards nicheurs sur la zone d'étude.	64
Tableau 11- Estimation du nombre de couples nicheurs de Busards en 2012 sur la ZPS PNNO	67
Tableau 12 - Nombre d'individus observés lors des passages automnaux et hivernants 2011 – 2012 sur la ZPS PNNO.....	67
Tableau 13 - Nombre d'observations de Busards observés dans les zones périphériques au cours des 4 passages hivernants	68
Tableau 14 - Statut général des espèces inscrites à l'annexe I « Directive Oiseaux» (2009/147/CE) et recensées de 2000 à 2012.....	101
Tableau 15 - Synthèse des différentes phases d'inventaires avifaunistiques réalisés en 2011 et 2012 sur la Zone de Protection Spéciale « PNNO »	104
Tableau 16 - Espèces recensées en effectif d'intérêt mineur sur la ZPS pour leur conservation à large échelle.	105
Tableau 17 - Représentativité des espèces prioritaires recensées sur la ZPS.	106
Tableau 18 - Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012	107
Tableau 19 - Classification des espèces sur la ZPS « PNNO » en 2012 en fonction de 4 niveaux de priorisation.	109
Tableau 20 - Niveau d'enjeu des espèces d'oiseaux d'intérêt européen du site.....	118

LISTE DES CARTES

Carte 1 - Les communes de la ZPS.....	8
Carte 2 - Carte de localisation : représentation de la ZPS « PNNO » et de ses zones périphériques formant la globalité de la zone étudiée	15
Carte 3 - Localisation des Indices Ponctuels d'Abondance Enquête Outarde sur la ZPS «PNNO» et ses extensions	20
Carte 4 - Représentation du parcours « Busards » effectué sur la ZPS et ses zones périphériques.....	21
Carte 5 - Disposition des carrés sélectionnés pour l'échantillonnage des Gorgebleues à miroir	24
Carte 6 - Localisation des transects et points d'observation mis en place pour le recensement de la Pie-grièche écorcheur	26
Carte 7 - Localisation des points d'écoute nocturnes sur la zone d'étude.....	28
Carte 8 - Localisation du Bois Picot situé sur la ZPS « PNNO »	29
Carte 9 - Représentation du parcours « Migrateurs / Hivernants » effectué sur la zone d'étude.....	31
Carte 10 - Localisation des couples nicheurs d'Ædicnèmes criards sur la zone d'étude	39
Carte 11 - Localisation des observations (hors protocole) d'Ædicnèmes criards en mai et juin 2012	41
Carte 12 - Cumul des observations protocolaires et hors protocole d'Ædicnèmes criards (mai-juin 2012).....	42
Carte 13 et 13 bis : Localisation des contacts auditifs d'Ædicnèmes pendant les enquêtes nocturnes départementales (79) de 1999-2000 et 2009-2010	43
Carte 14 - Localisation des rassemblements postnuptiaux d'Ædicnème criard en automne 2012 (Effectif maximum observé).....	44
Carte 15 - Localisation de regroupements occasionnels d'Ædicnèmes criards durant l'hiver 2011-2012	47

<i>Carte 16 - Localisation de regroupements postnuptiaux d'Ædicnèmes criards de 1981 à 2012 sur la zone d'étude</i>	50
<i>Carte 17 - Localisation d'une femelle d'Outarde canepetière en juillet 2012 sur la ZPS « PNNO »</i>	54
<i>Carte 18 - Localisation des mâles chanteurs d'Outardes canepetières en 1997</i>	56
<i>Carte 19 - Distribution de l'Outarde canepetière de 1999/2000 à 2012</i>	57
<i>Carte 20 - Localisation des rassemblements postnuptiaux d'Outarde canepetière de 1979 à 2011</i>	59
<i>Carte 21 - Répartition et indices de reproduction des trois espèces de Busards (protocole 2012)</i>	62
<i>Carte 22 - Localisation des nids trouvés des trois espèces de busards sur la zone d'étude en 2012</i>	66
<i>Carte 23 - Localisation des observations de Busard Saint-Martin et de Busard des roseaux entre novembre 2011 et février 2012</i>	69
<i>Carte 24 - localisation des nids trouvés des trois espèces de busards entre 2004 et 2012</i>	71
<i>Carte 25 - Gorgebleues à miroir blanc dans les carrés échantillon en 2012</i>	75
<i>Carte 26 - Localisation des Pies-grièches écorcheurs en 2012 (protocole transect)</i>	80
<i>Carte 27 - Localisation des Pies-grièches écorcheurs en 2012 (données ad libitum)</i>	81
<i>Carte 28 - Règles de décision apportées pour l'estimation du nombre de couples de Pie-grièche écorcheur</i>	83
<i>Carte 29 - Localisation des Pies-grièches écorcheurs de 2000 à 2011 (compilation des données)</i>	84
<i>Carte 30 - Localisation des observations non protocolaires de Milan noir sur la zone d'étude en 2012</i>	86
<i>Carte 31 - Observations du Circaète Jean-le-Blanc en 2012</i>	87
<i>Carte 32 - Pluviers dorés et des Vanneaux huppés entre novembre 2011 et mars 2012 (localisation des groupes et effectifs maximum observés)</i>	90
<i>Carte 33 - Observations de Faucons pèlerin et émerillon sur la zone (de novembre 2011 à mars 2012)</i>	92
<i>Carte 34 - Observations de Milan royal et de Hibou des marais (de novembre 2011 à mars 2012)</i>	93
<i>Carte 35 - Localisation des observations de Pluvier guignard en 2012</i>	94
<i>Carte 36 - Observations de Grande Aigrette et de Héron garde-bœuf (de nov. 2011 à mars 2012)</i>	95
<i>Carte 37 - Localisation des observations de Faucon hobereau en 2012</i>	96
<i>Carte 38 - Contacts de Petits-ducs scops et de Chevêches d'Athéna – enquête départementale (79) 2009 -2010</i>	98
<i>Carte 39 – Couples nicheurs d'Ædicnèmes criards en 2012</i>	111
<i>Carte 40 - Abondance et distribution du Busard cendré en France.</i>	112
<i>Carte 41 - Abondance et distribution du Busard des roseaux en France.</i>	114
<i>Carte 42 - Abondance et distribution du Busard Saint-Martin en France.</i>	115
<i>Carte 43- La ZPS dans l'aire d'attraction de Niort</i>	158
<i>Carte 44 - Densité et évolution démographiques sur la ZPS.</i>	161
<i>Carte 45 - Part des agriculteurs dans la population communale</i>	163
<i>Carte 46 - Bâti sur la ZPS.</i>	165
<i>Carte 47 - Le réseau routier sur la ZPS</i>	167
<i>Carte 48 - Projet d'échangeur routier D66-A83 à très forts enjeux sur la ZPS.</i>	168
<i>Carte 49 - Fermes éoliennes en activité et en projet sur la ZPS.</i>	170
<i>Carte 50 - Nombre et évolution des exploitations agricoles sur les communes de la ZPS.</i>	172
<i>Carte 51 - Une SAU moyenne de 89 ha par exploitation agricole</i>	174
<i>Carte 52 - Occupation du sol sur la ZPS en 2012</i>	177
<i>Carte 53 - Localisation des mesures agro-environnementales contractualisées jusqu'en 2012</i>	178

Données générales

Les informations décrites ci-dessous sont issues de la Fiche Standard des Données, dite FSD, établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle en 2000. Les données ornithologiques de 2000 (voir tableaux ci-dessous) sont ainsi des éléments de référence auxquelles les résultats de l'inventaire de 2012 pourront être comparés et apporter des corrections.

Localisation du site

Le site de la « Plaine de Niort Nord-Ouest » (PNNO) a été désigné « Zone de Protection Spéciale » sous le code Natura 2000 FR5412013, par arrêté (JO RF) le 26/08/2003. D'une superficie totale de 17050 ha, il se répartit pour 72% en Deux-Sèvres (79), 28% en Vendée (85) :

Tableau 1 - Données administratives

RÉGION : DEUX-SÈVRES	RÉGION : PAYS-DE-LA-LOIRE
DÉPARTEMENT : Deux-Sèvres (72%)	DÉPARTEMENT : Vendée (28%)
COMMUNES : Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Sainte-Ouenne, Saint-Maxire, Saint-Pompain, Surin, Villiers-en-Plaine	COMMUNES : Benet, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges

Carte 1 - Les communes de la ZPS



Description du site

Tableau 2- Classe d'habitats (FSD 2000)

Classe d'habitats	Pourcentage
Autres terres arables	80%
Autres terres (incluant les zones arborées et arborescentes, haies, Décharges, Forêt)	7%
Zones de plantation d'arbres (incluant les vergers, vignes, Décharges)	7%
Prairies semi-naturelles (brouzes, Prairies mésophilées, etc.)	7%

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

Autres caractéristiques du site

Le paysage est ouvert et légèrement vallonné.

La partie centrale est constituée d'un plateau calcaire de faible altitude principalement exploitée pour la culture de céréales et d'oléoprotéagineux.

En périphérie les pratiques sont plus diversifiées. Au nord nord-est, la plaine est plus vallonnée et forme une enclave dans une zone bocagère où persistent des haies basses, quelques prairies pâturées ainsi que des murets calcaires. Au sud, les paysages sont aussi plus diversifiés grâce au maintien du système polyculture élevage. Çà et là subsistent quelques coteaux calcaires et quelques vignes.

Durant les 20 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rend cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune.

Qualité et importance du site

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite ~ 3% des effectifs régionaux. Au total 15 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 4 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

Voir tableaux (de la Fiche Standard des Données du MNHN, 2000) ci-après.

Tableau 3 - Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil (FSD 2000)

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	USITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ESPECEMENT	GLOBAL
0050	<i>Falco tinnunculus</i>	Licence	1	-	Individu	Présence		Extrême			
0052	<i>Falco tinnunculus</i>	Régional	1		Individu	Présence		Extrême			
0053	<i>Falco tinnunculus</i>	Régional	1		Individu	Présence		Extrême			
0057	<i>Falco tinnunculus</i>	Licence	1	-	Individu	Présence		Extrême			
0061	<i>Circus aeruginosus</i>	Régional	5	-	Individu	Présence		Extrême			
0062	<i>Circus cyaneus</i>	Régional	2	-	Individu	Présence		Extrême			
0064	<i>Circus pygargus</i>	Régional	2	0	Individu	Présence		Extrême	Bonne	Menacée	Bonne
0153	<i>Falco peregrinus</i>	Licence	1	-	Individu	Présence		Extrême			
0170	<i>Totanus totanus</i>	Régional	1	2	Individu	Présence		Extrême	Moyenne	Menacée	Moyenne
0173	<i>Actitis hypoleucos</i>	Régional	0	2	Individu	Présence		Extrême	Bonne	Menacée	Bonne
0174	<i>Actitis macularia</i>	Régional	1	-	Individu	Présence		Extrême	Excellente	Menacée	Excellente
0180	<i>Actitis macularia</i>	Licence	2	0	Individu	Présence		Extrême	Bonne	Menacée	Bonne
0246	<i>Actitis macularia</i>	Régional	1	-	Individu	Présence		Extrême			
0370	<i>Actitis macularia</i>	Régional	0	2	Individu	Présence		Extrême			
0372	<i>Actitis macularia</i>	Régional	3	-	Individu	Présence		Extrême			

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

Tableau 4 - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/709/CEE du Conseil (FSD 2000)

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	USITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ESPECEMENT	GLOBAL
0099	<i>Falco tinnunculus</i>	Présence			Individu	Présence		Extrême	Bonne	Menacée	Excellente
0113	<i>Actitis macularia</i>	Présence			Individu	Présence		Extrême	Bonne	Menacée	Bonne
0147	<i>Actitis macularia</i>	Présence			Individu	Présence		Extrême	Bonne	Menacée	Excellente
0154	<i>Actitis macularia</i>	Présence			Individu	Présence		Extrême	Bonne	Menacée	Excellente

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

Tableau 5 - Autres espèces importantes (FSD 2000)

CODE	NOM	STATUT	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	USITE	ABONDANCE	EVALUATION
Oiseau	<i>Actitis macularia</i>				Individu	Présence	- Espèce de la liste rouge nationale - Espèce relevant d'une convention internationale
	<i>Actitis macularia</i>				Individu	Présence	- Espèce de la liste rouge nationale
	<i>Actitis macularia</i>				Individu	Présence	- Espèce de la liste rouge nationale - Espèce relevant d'une convention internationale
	<i>Actitis macularia</i>				Individu	Présence	- Espèce de la liste rouge nationale - Espèce relevant d'une convention internationale
	<i>Actitis macularia</i>				Individu	Présence	- Espèce de la liste rouge nationale - Espèce relevant d'une convention internationale
	<i>Actitis macularia</i>				Individu	Présence	- Espèce de la liste rouge nationale - Espèce relevant d'une convention internationale

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.

INVENTAIRE BIOLOGIQUE

Protocoles d'inventaires biologiques

Objectifs

Basé sur les relevés de terrain réalisés de septembre 2011 à novembre 2012, l'inventaire biologique constitue un support préalable indispensable et primordial à l'élaboration du diagnostic permettant de déterminer et d'orienter les actions de conservation à mettre en œuvre sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) PLAINE DE NIORT NORD-OUEST – FR 5412013.

Les objectifs premiers de ce diagnostic sont d'une part, d'effectuer un état des lieux sur la situation des espèces présentes au sein de cette ZPS (effectifs, distribution de populations, tendances d'évolution) ; et d'autre part, d'apprécier le mieux possible, l'efficacité des actions qui seront mises en place. Ce dernier point suppose dès lors la mise en place de protocoles standardisés et donc reproductibles permettant l'évaluation des tendances d'évolution des espèces, tout en assurant leur faisabilité d'un point de vue technique et économique.

Méthodologie, protocoles et zone d'étude

- **Méthode de discrimination des espèces inventoriées**

Suite aux inventaires réalisés en 2000, les « Plaines de Niort Nord-Ouest » ont été désignées courant 2003 en tant que ZPS en raison de la présence de 16 espèces menacées à l'échelle européenne (Fiche Standard de Données, 2000). Parmi celles-ci, 3 d'entre elles révélaient des **effectifs nicheurs** atteignant les critères d'importance internationale : l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax*, l'Œdicnème criard *Burhinus œdicnemus*, et le Busard cendré *Circus pygargus*, tandis que 8 autres ont été régulièrement observées sur cette ZPS, conférant au site des enjeux avifaunistiques remarquables.

En outre, plusieurs espèces au statut de conservation défavorable au niveau régional et national utilisent également le site lors de la migration, de l'hivernage ou bien durant leur période de nidification (le Petit-Duc scops, le Moineau soulcie, le Moineau friquet...).

La totalité des relevés de terrain effectués depuis 2000, combinés avec les différentes enquêtes témoignent d'ailleurs de cette richesse avifaunistique où un total de 139 espèces a été recensé à ce jour, parmi lesquelles 27 sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dont 16 sont présentes sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes et des Pays de la Loire.

Or, ces observations bien souvent aléatoires et réalisées hors de tout protocole offrent uniquement un indice de présence des espèces, gommant toute disparité liée aux effectifs, à la distribution, et aux tendances d'évolution de celles-ci sur la Zone de Protection Spéciale.

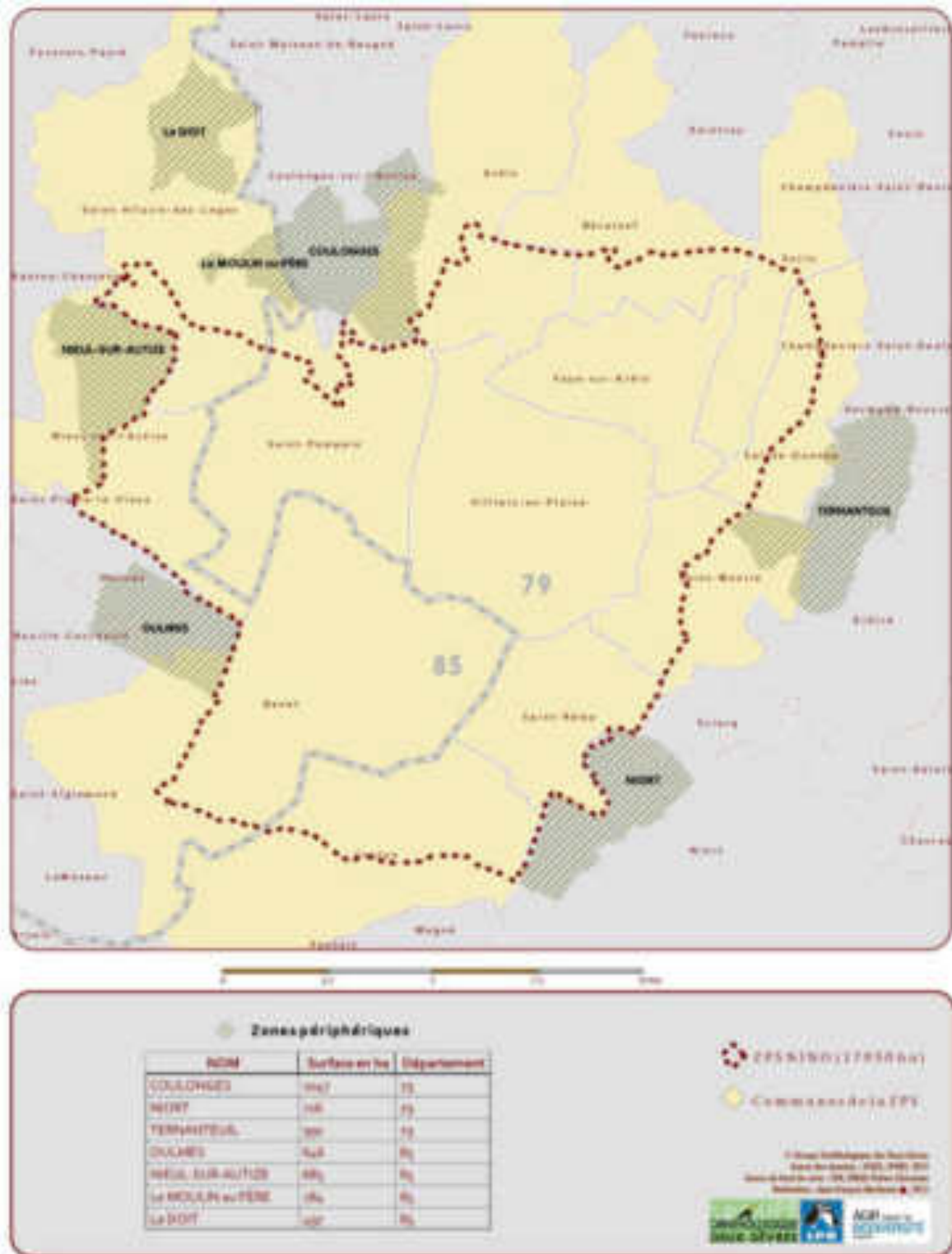
C'est pourquoi, à partir des données antérieures recueillies et des connaissances acquises, divers protocoles spécifiques ont été mis en œuvre en 2011-2012 ; ceci dans le but d'effectuer un état des lieux des espèces d'intérêt communautaire tenant compte de leur statut antérieur sur le site en lien avec l'habitat.

Nous détaillerons donc l'ensemble des protocoles réalisés en fonction de la phénologie de présence sur la zone des espèces ciblées en adéquation avec le document technique fourni dans le cadre du marché public accompagnant la réalisation du document d'objectif :

- L'Œdicnème criard
- L'Outarde canepetière
- Le Busard cendré
- le Busard Saint-Martin
- le Busard des Roseaux
- La Gorgebleue à miroir blanc
- La Pie-grièche écorcheur
- Les Rapaces diurnes forestiers
- Les Rapaces nocturnes
- Les espèces en migration et hivernantes

- Zone d'étude

Carte 2 - Carte de localisation : représentation de la ZPS « PNNO » et de ses zones périphériques formant la globalité de la zone étudiée



Ces recensements de terrain ont été réalisés sur l'ensemble de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » (PNNO)- FR 5412013. Néanmoins pour des soucis de pertinence des résultats biologiques, certains secteurs périphériques à cette Zone de Protection Spéciale ont également été prospectés du fait de l'existence d'une continuité écologique réelle entre ces entités surfaciques (, page 15) et l'emprise de la ZICO PC10. Ainsi, en accord avec le cahier des clauses techniques particulières (p 59), l'aire d'étude a été élargie à 7 « zones périphériques » de la ZPS « PNNO » permettant la prise en considération des habitats d'espèces prioritaires présentes à proximité immédiate du site principal :

- ✓ la zone de la Tiffardière (Niort) : d'environ 715 hectares, le secteur des plaines de la Tiffardière, situé en limite sud-ouest de la ZPS, est en continuité directe avec les plaines céréalières de Saint-Rémy. Cette zone est couramment fréquentée par les 3 espèces de Busards, avec certaines années des couples reproducteurs. Notons que ce secteur reprend en partie la ZICO et englobe la vallée de « Buffevent ».
- ✓ le plateau de « Ternanteuil » : ce plateau calcaire de 989 hectares constituait dans les années 1980-90 une zone favorable à l'Outarde canepetière et à l'Œdicnème criard où des regroupements postnuptiaux y étaient observés. Il est à ce jour fréquemment utilisé par le Pluvier doré et le Vanneau huppé au cours de la période internuptiale (halte migratoire et en hivernage) tandis que plusieurs espèces d'ardéidés utilisent les vallées bordant ce plateau.
- ✓ la zone périphérique d'Oulmes : située dans la continuité des plaines céréalières de Benet, la zone périphérique d'Oulmes, d'une superficie de 645 hectares se situe non loin de certaines colonies reproductrices de Busard cendré, ce qui en fait une zone utilisée par l'espèce lors des phases de recherche d'alimentation. Par ailleurs, le Busard des roseaux est régulièrement observé sur ce secteur en période internuptiale.
- ✓ la zone périphérique de Nieul-sur-l'Autize : plaine ouverte de 683,5 hectares, elle accueille quelques couples d'Œdicnème criard en période de reproduction.
- ✓ la zone périphérique du Moulin au père / Coulonges-sur-L'Autize : ces deux zones adjacentes cumulant environ 1230 hectares, situées au nord-ouest de la ZPS sont très propices à l'Œdicnème criard durant la période de nidification ou lors des rassemblements postnuptiaux.
- ✓ la zone périphérique de « La Doit » : contrairement aux 6 autres zones périphériques, le secteur de « la Doit » ne se juxtapose pas directement avec les limites de la ZPS. Ses 496 hectares se composent néanmoins d'entités paysagères similaires à celles de la ZPS « PNNO ». Son potentiel d'accueil est alors favorable au cortège avifaunistique de plaine céréalière. En outre, quelques couples de Pie-grièche écorcheur sont observés sur la proximité ouest de cette zone périphérique.

Au total, la zone d'étude avoisine 21 800 hectares dont 4 758 de zones périphériques. Pour des raisons de lisibilité et un aspect méthodologique, il a été décidé de distinguer, autant que possible, les résultats obtenus sur ces zones périphériques de ceux recueillis sur la ZPS « PNNO ».

Nous avons fait le choix de présenter l'ensemble de ces protocoles, suivant d'une part les différents types de milieux présents sur la ZPS et d'autre part, en fonction des principales phases déterminantes dans l'écologie des oiseaux que sont :

- la saison de reproduction ;
- la migration prénuptiale et postnuptiale ;
- la saison d'hivernage.

Nota bene : au cours des différents protocoles et autres prospections sur la ZPS « PNNO », l'ensemble des espèces prioritaires et/ou patrimoniales, comportements et effectifs remarquables est noté pour permettre de compléter ou d'affiner les inventaires et les analyses de répartition des espèces au sein de la ZPS.

I. Protocole en saison de reproduction

A. Les plaines céréalières

- **Œdicnème criard – *Burhinus œdicnemus***

Prospection diurne

Recensement exhaustif des populations nicheuses

Les prospections se sont déroulées sur l'ensemble des communes de la ZPS, ceci dans le but **de réaliser un recensement exhaustif des couples nicheurs présents au sein de la ZPS et de localiser leur répartition.**

Reprenant le protocole utilisé lors de l'enquête nationale 2004 (CEBC-CNRS), les prospections se sont effectuées durant la première quinzaine de mai (*du 3 au 11 mai 2012*), période où la végétation est absente ou suffisamment basse pour réaliser un comptage précis sur l'ensemble des labours, prairies rases et jeunes semis.

Ainsi, la méthode a consisté à circuler en voiture sur la totalité du réseau carrossable (routes et chemins) à faible allure et à marquer des arrêts en bordure de parcelles favorables à la nidification de l'espèce pour y assurer un balayage complet aux jumelles (plusieurs angles d'observations pour les grandes parcelles). Lorsqu'un ou plusieurs individus ont été repérés, une recherche plus minutieuse a alors été effectuée à la longue vue afin de distinguer les oiseaux seuls des individus en couple et pour noter tous les indices de nidification (« couveur-guetteur », alarme, poussins, parades/accouplements).

Les horaires de prospection se sont étalés de 8h30 à 17h30 par météo favorable (absence de pluie – vent) en évitant les heures d'alimentation ainsi que le créneau horaire autour de midi où les brumes de chaleur diminuent la détection de cette espèce très discrète et cryptique.

Nota bene : parallèlement, ce suivi s'est vu complété d'un échantillonnage par Indice Ponctuel d'Abondance, réalisé dans le cadre du suivi national « Enquête Outarde » où d'autres espèces remarquables comme l'Œdicnème criard ont été systématiquement notées.

Prospection nocturne

Échantillonnage par point d'écoute nocturne

De par ses mœurs nocturnes, l'Œdicnème criard est une espèce détectable de nuit par son chant audible sur de grandes distances. C'est pourquoi cette espèce a également été recensée sur les communes des Deux-Sèvres lors d'une enquête départementale nocturne réalisée en 2009-2010. Les résultats seront comparés à ceux obtenus dix ans auparavant lors d'un même protocole (1999/2000).

- **Outarde canepetière – *Tetrax tetrax***

Échantillonnage par IPA (Indice Ponctuel d'Abondance)

Calqué sur le protocole d'échantillonnage national « Enquête Outarde », **l'objectif premier de ce protocole est de connaître et d'appréhender au mieux la distribution de l'Outarde canepetière au sein des plaines céréalières du nord-ouest de Niort en localisant notamment la présence des mâles chanteurs.** Mis en œuvre depuis 2000 sur la partie deux-sévrienne de la ZPS, cette enquête a été reproduite en 2002, 2004, 2008 et 2012, tandis qu'elle n'a débuté qu'à partir de 2008 en Vendée et reproduite en 2012. Ce protocole a également pour but **de suivre les tendances générales d'évolution des effectifs de l'espèce.** Pour ce faire, des points d'écoute d'une durée de 5 minutes ont été disposés en plaine céréalière tous les 750 mètres (*Carte 3, page 20*) de façon uniforme et indépendamment du milieu mais repositionnés sur des routes ou chemins pour des questions de commodité. Un seul passage par point est alors prévu entre le 1^{er} mai et le 20 juin ; tandis que les prospections sont réalisées en matinée (du lever du soleil à 10h00) et/ou en soirée (de 18h00 au coucher du soleil) obligatoirement sous une météo clémente (absence de pluie et de vent fort).

Une fois arrivé sur un point, l'observateur doit dénombrer en localisant le plus précisément possible tous les mâles chanteurs entendus ainsi que les individus observés. À la fin des 5 minutes d'écoute, ces informations sont ensuite retranscrites sur une fiche de terrain en prenant soin de renseigner le nombre d'individus, leur comportement ainsi que leur localisation sur une carte.

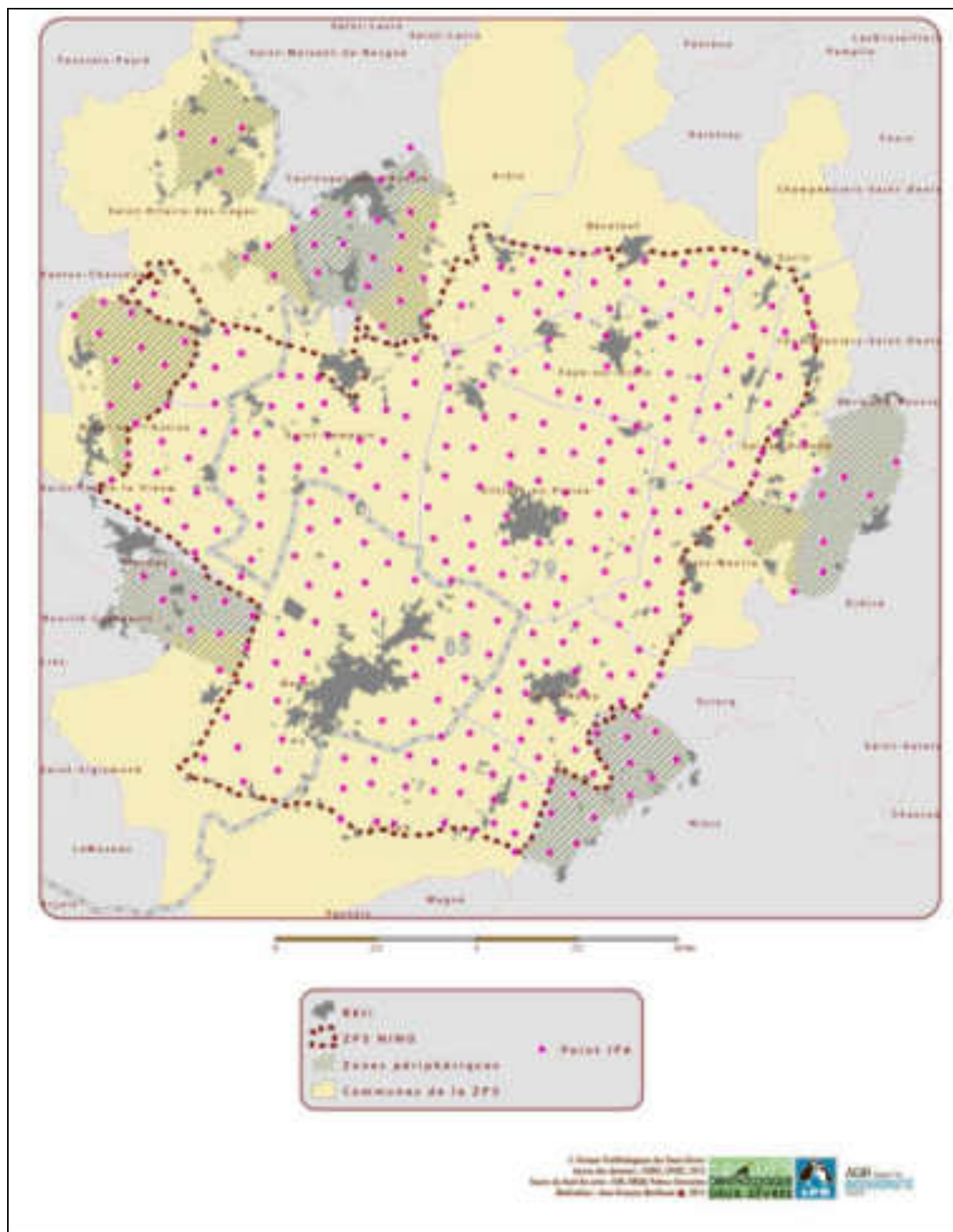
Remarque : dans le même temps, 24 autres espèces remarquables¹ dont des passereaux indicateurs occupant les plaines céréalières durant leur nidification ont été systématiquement notées lors de ces points d'écoute. Même si ce protocole apparaît moins adapté à des espèces peu détectables par leur chant ou cris comme les busards, il n'en demeure pas moins standardisé permettant dès lors des comparaisons interannuelles et intra-spécifiques

Prospection aléatoire des milieux favorables

Lors de l'ensemble des protocoles effectués en période de reproduction, l'Outarde canepetière de par son statut très défavorable en Poitou-Charentes et plus particulièrement sur la ZPS a fait l'objet d'une attention particulière ; notamment lors du relevé de l'occupation des sols où l'ensemble de la ZPS a été couverte.

¹Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon crécerelle, Perdrix rouge, Perdrix grise, Caille des blés, Œdicnème criard, Vanneau huppé, Huppe fasciée, Alouette des champs, Cochevis huppé, Bergeronnette printanière, Gorgebleue à miroir, Tarier pâtre, Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Pie-Grièche écorcheur, Bruant ortolan, Bruant jaune, Bruant zizi, Bruant proyer.

Carte 3 - Localisation des Indices Ponctuels d'Abondance Enquête Outarde sur la ZPS «PNNO» et ses extensions

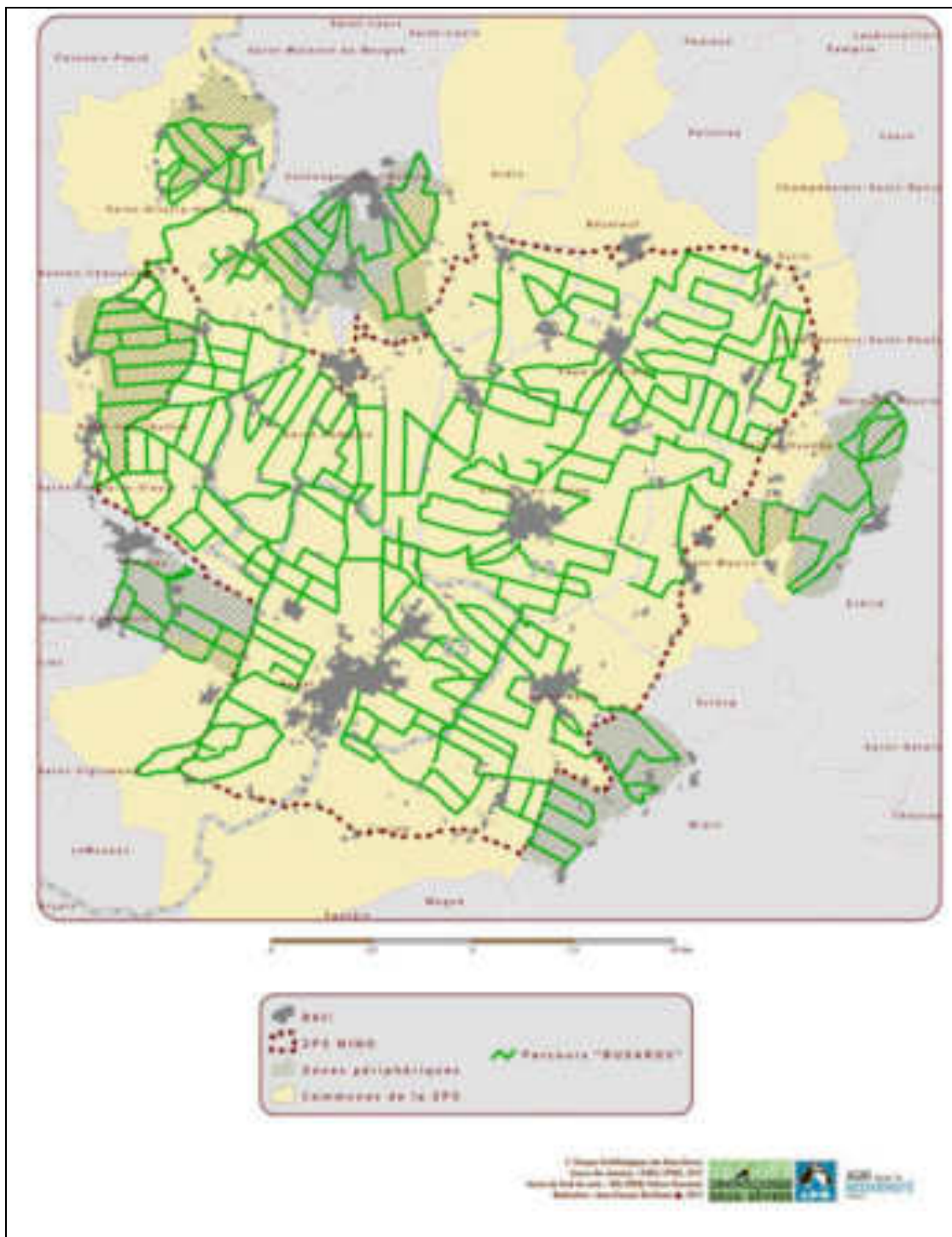


- **Les 3 espèces de Busards :**

Busard des roseaux *Circus aeruginosus*, Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*,
Busard cendré *Circus pygargus*

Parcours itinéraire sur l'ensemble de la ZPS

Carte 4 - Représentation du parcours « Busards » effectué sur la ZPS et ses zones périphériques



Ce protocole a eu pour objectif d'obtenir, pour chaque espèce de busard, un indice du nombre de couples nicheurs sur la ZPS ainsi que leur localisation, permettant une comparaison entre espèces.

Deux passages ont été réalisés de la mi-avril à la fin juillet, sur la totalité des plaines agricoles de la zone d'étude (parcours de 47 kilomètres, *(Carte 5, page 24)*). Les prospections se sont étalées de 8h00 à 19h00 par météo favorable.

Plus précisément, durant la deuxième quinzaine d'avril, le premier passage a consisté à emprunter à faible allure (30km/heure), l'ensemble des voies praticables en voiture (chemins, routes) de manière à couvrir visuellement les zones favorables aux trois espèces et à y repérer tout indice de cantonnement et de nidification (défense de territoire, parades, cris, individu posé...) ainsi que d'éventuelles colonies. À chaque observation d'un individu, le véhicule était immobilisé durant 1 à 2 minutes pour décrire le comportement du busard en question (Tableau 6, ci-dessous).

Le second passage, réalisé quant à lui entre le 1^{er} et le 15 juin a permis de confirmer ou non la présence des individus observés en début de saison en effectuant des haltes d'observations de 10 à 20 minutes sur les indices de reproductions du premier passage.

Tableau 6 - Liste et correspondance des codes Atlas utilisés en ornithologie

STATUT DE NIDIFICATION	CODE ATLAS	INDICE DE REPRODUCTION
Nicheur possible	1	Observation de l'espèce durant sa période de nidification.
	2	Présence dans son habitat durant sa période de nidification.
	3	Mâle chanteur (ou cris de nidification) ou tambourinage en période de reproduction
Nicheur probable	4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.
	5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
	6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
	7	Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos).
	8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
	9	Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main)
Nicheur certain	10	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).
	11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
	12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison.
	13	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
	14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
	15	Adulte transportant un sac fécal.
	16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.
	17	Coquilles d'œufs éclos.
	18	Nid vu avec un adulte couvant.
19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus).	

Programme de protection et suivi des nichées

Depuis 2008, l'ensemble de la ZPS « PNNO » fait l'objet d'un suivi annuel des 3 espèces de Busards dans le but de **protéger les nichées souvent non volantes avant les moissons**. Ce suivi a par ailleurs débuté dès 1999 sur la partie vendéenne. Ces actions de protection menées en accord avec les agriculteurs de la zone, conduit à une recherche de nids régulière durant la saison de reproduction induisant une pression d'observation importante permettant une localisation quasi exhaustive des couples nicheurs sur la ZPS.

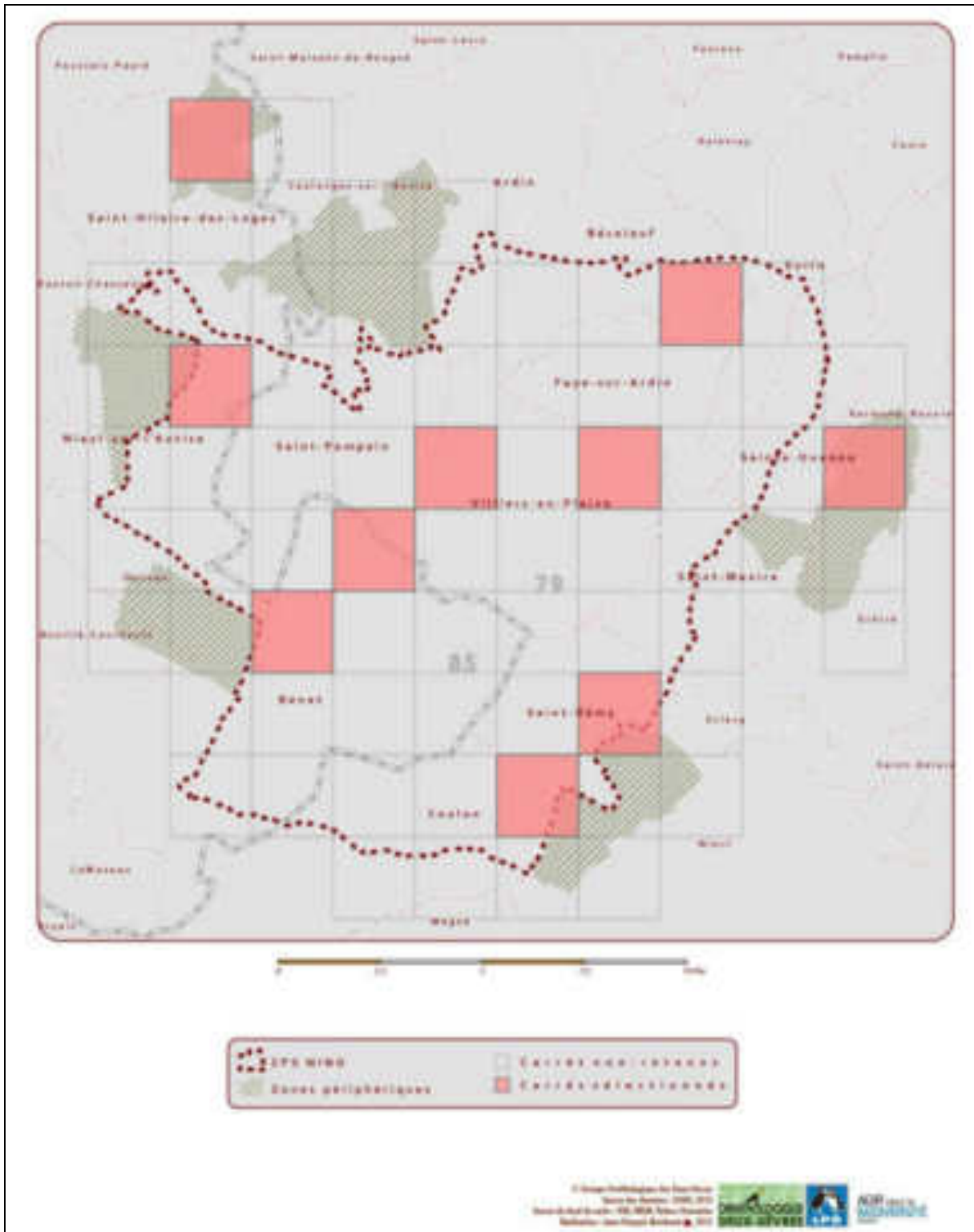
- **Gorgebleue à miroir – *Luscinia svecica namnetum***

Échantillonnage par point d'observation

Le principal objectif de ce protocole spécifique à la Gorgebleue à miroir a été d'estimer le nombre de mâles chanteurs présents sur l'ensemble de la ZPS mais également de comprendre et d'interpréter la distribution spatiale de cette espèce au sein de la zone suivie. Du fait que cette espèce soit très sélective dans le choix de son site de nidification en étant inféodée au colza en milieu céréalier, un suivi exhaustif de ces cultures a été effectué au sein de carrés échantillon d'une surface de 400 ha chacun. Ainsi, il a été décidé de tirer aléatoirement 10 carrés (*Carte 5, page 24*) selon la méthode décrite ci-dessous, représentant alors un total de 4000 ha couverts, soit environ 18% de la zone d'étude :

1. Sur les 76 carrés couvrant entièrement ou partiellement la zone d'étude, 49 ont été exclus du fait que la majeure partie de leur emprise se situait en dehors des limites concernées ou qu'une part importante de celle-ci était constituée de milieux urbains.
2. Contrainte de tirage aléatoire connaissant le pourcentage de ZPS situés de part et autres des limites administratives et suivant les modalités décrites dans l'agencement du dossier technique fourni lors du marché public :
 - a) Tirage aléatoire de 3 carrés parmi le 6 disposés entièrement en Vendée
 - b) Tirage aléatoire de 6 carrés parmi les 18 disposés entièrement en Deux-Sèvres
 - c) Tirage aléatoire de 1 carré parmi les 10 répartis sur la limite départementale

Carte 5 - Disposition des carrés sélectionnés pour l'échantillonnage des Gorgebleues à miroir



Un seul passage a été effectué entre le 10 et le 30 avril, durant lequel les mâles chanteurs ont été recensés à partir de points d'observation d'une durée de 10 minutes chacun. Ces points, distants les uns des autres de 300 mètres, étaient disposés sur les interfaces routes/chemins-colzas ; ceci en privilégiant si possible les sites d'observation surélevés. Par la suite chaque individu a été reporté sur une carte de terrain en précisant le statut de nidification observé selon les critères habituellement utilisés en ornithologie (Yeatman-Berthelot & Jarry, 1995) (cf. Tableau 6, page 22).

B. Vallées sèches et milieux « bocagers »

- **Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio***

Échantillonnage stratifié par transect et point d'observation

Réalisé uniquement en Deux-Sèvres du fait de la présence de données antérieures recueillies sur le département, ce protocole a eu pour but **d'estimer l'abondance et la répartition des couples de Pie-grièche écorcheur présents sur la ZPS et ses alentours.**

Afin que cet inventaire soit reproductible dans le temps, un échantillonnage stratifié au sein des milieux favorables à la nidification de l'espèce a été mis en place en réalisant des transects pédestres couplés avec des points d'observation (*Carte 6, page 26*).

Ces transects, d'une longueur comprise entre 1,5 et 3 km, ont été répartis dans chacune des vallées sèches présentes du côté deux-sévrien ainsi qu'en milieux bocager et autres milieux relictuels (anciennes lignes de chemins de fer, haies buissonnantes...).

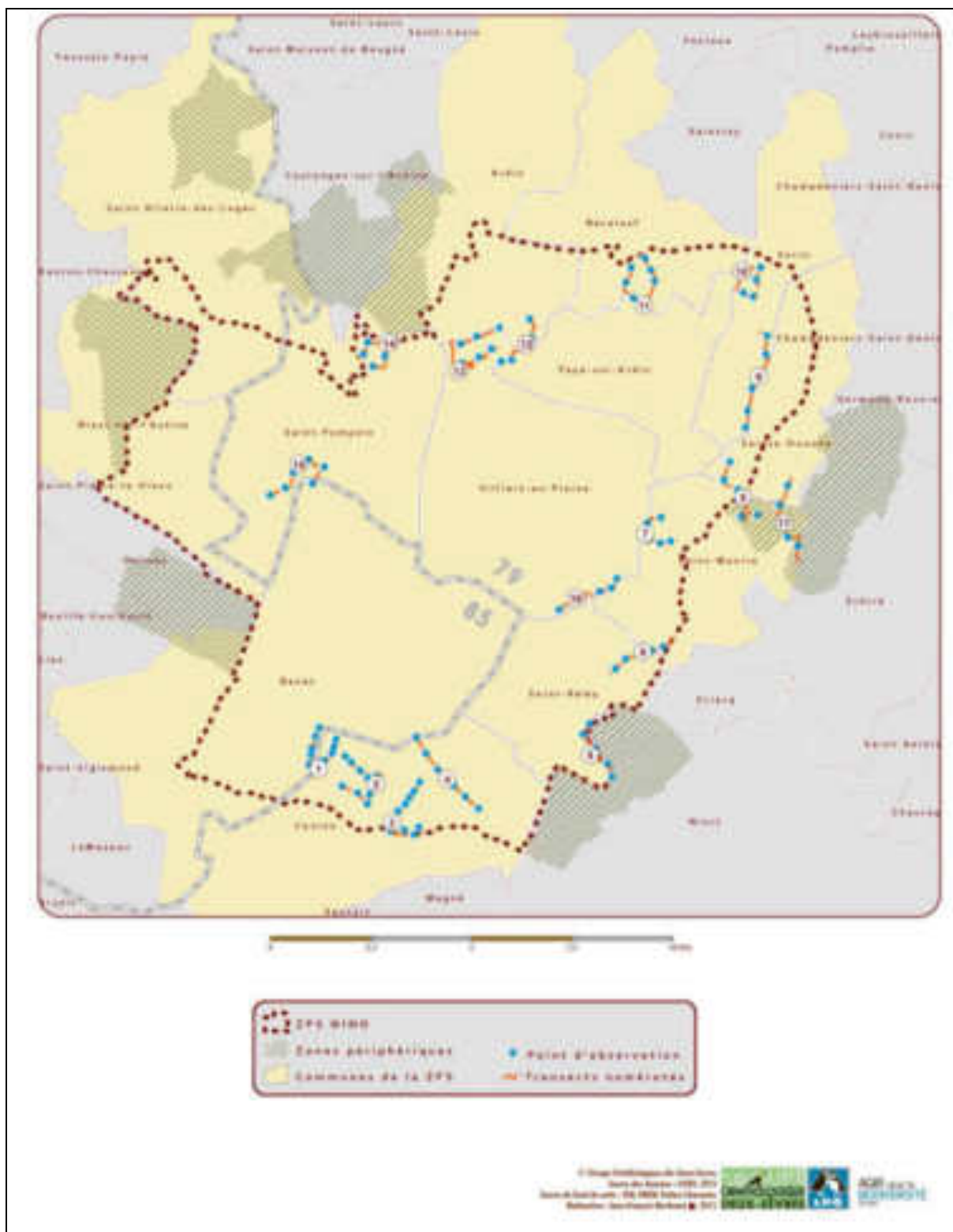
Les points d'observation, d'une durée de 10 minutes, ont quant à eux été disposés environ tous les 500 mètres sur les transects des vallées sèches et milieux ouverts et tous les 250 mètres en milieu bocager plus dense (secteur de Coulon) du fait d'une visibilité réduite sur ce type de milieu.

Les prospections ont eu lieu entre le 1^{er} et 30 juin 2012 sous des conditions météorologiques favorables (journée ensoleillée et absence de vent) de 9h30 à 18h00.

Par la suite, les individus ont été reportés sur cartes de terrain en prenant soin de distinguer les individus détectés lors des transects de ceux contactés sur les points.

Parallèlement, chaque mâle s'est vu attribuer une « fiche individu » sur laquelle ont été renseignées des informations complémentaires relatives au type d'habitat utilisé (nature du perchoir, hauteur, caractéristiques des haies et cultures avoisinantes...) et aux comportements (chasse, affût, couple...).

Carte 6 - Localisation des transects et points d'observation mis en place pour le recensement de la Pie-grièche écorcheur



C. Milieu urbain

- **Rapaces nocturnes cavernicoles**

Inventaire par points d'écoute nocturnes

La technique des points d'écoute nocturnes a été utilisée en 2009-2010 lors de l'enquête nocturne départementale sur l'ensemble des communes de la ZPS situés en Deux-Sèvres, pour le recensement de la Chevêche d'Athéna *Athene noctua*, du Petit-duc scops *Otus scops*, et plus indirectement de l'Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus*.

L'objectif de ce protocole était d'appréhender la répartition de ces espèces remarquables, et également d'évaluer les tendances d'évolution en comparant les données avec celles recueillies lors du même protocole réalisé dix ans plus tôt, en 1999-2000.

Afin de faciliter les contacts avec la Chevêche d'Athéna et le Petit-Duc scops, l'utilisation de la repasse pour ces deux rapaces nocturnes a été utilisée. Cette technique consiste à émettre les chants des mâles territoriaux des espèces souhaitées à l'aide d'un lecteur audio (lecteur Cd, lecteur Mp3).

Les autres espèces de rapaces nocturnes (Chouette hulotte et Hibou moyen-duc) ont été également systématiquement relevées.

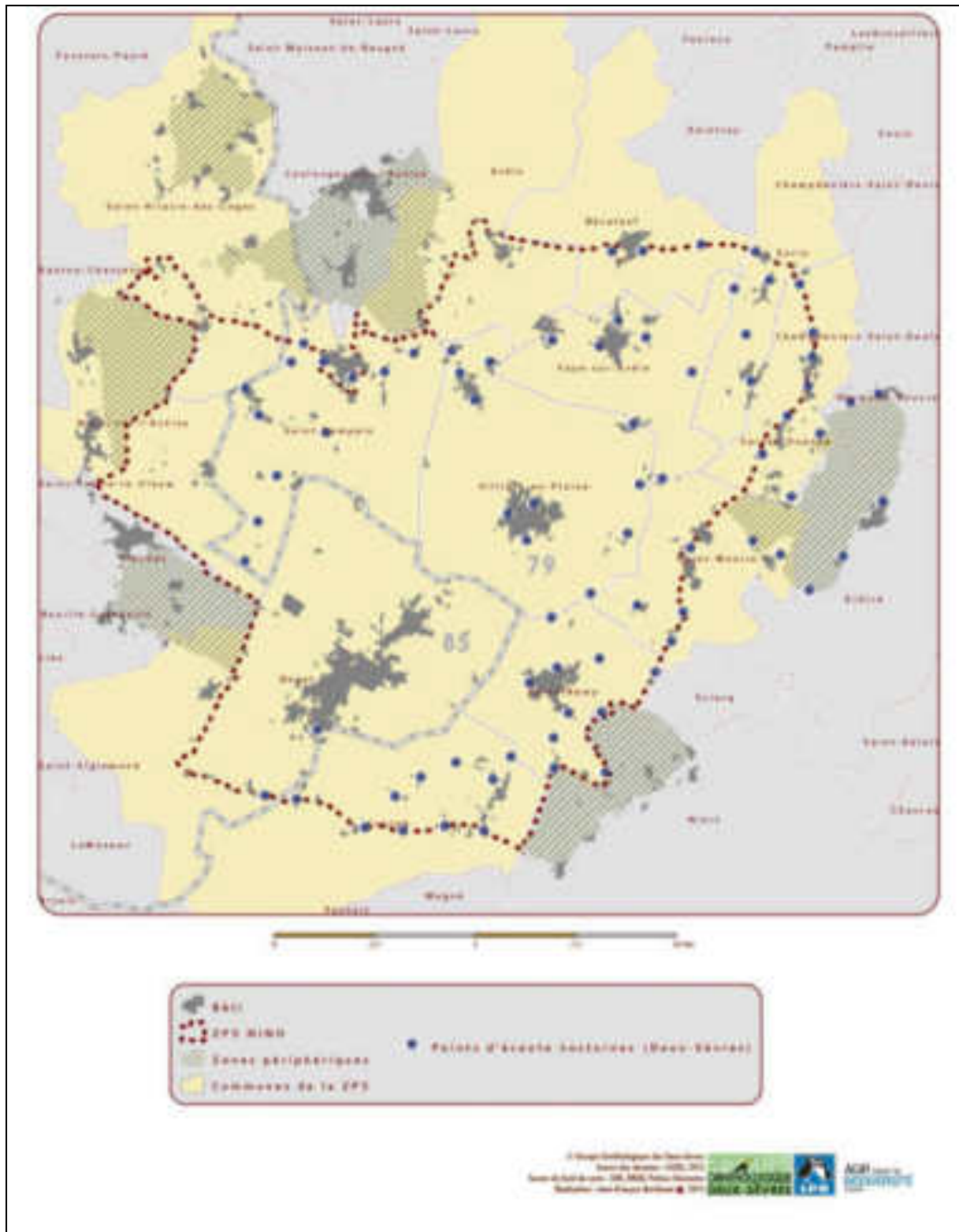
En plaine céréalière, du fait de la disparition de leurs habitats originels, la présence de la Chevêche d'Athéna et du Petit-Duc scops se calque sur celle de l'homme, les points d'écoute sont donc placés dans les villes, villages, fermes et leurs abords, non sur la commune dans sa globalité. Afin d'éviter un nombre trop élevé de doublons, il a été décidé que deux points d'écoute voisins soient distants d'au moins 500 mètres (*Carte 7, page 28*).

Les horaires de prospection se sont étalés du coucher du soleil +2 à 3 heures pour les deux espèces. Cela signifie concrètement que dans la limite du possible, la repasse ne doit pas excéder minuit et 1 heure en été, après cet horaire les oiseaux auront tendance à partir en chasse et donc à ne plus chanter.

Les prospections (au moins deux passages par commune prévus) se sont déroulées de fin mars à fin juin. Le premier passage (15 mars – 15 avril) étant généralement fait pour détecter un maximum de Chevêches bien que les premiers Petits-Ducs puissent être entendus ; tandis que le second passage (15 mai – 15 juin) est davantage destiné à cibler ce petit rapace et, dans le même temps, contacter certaines Chevêches non détectées lors du premier passage.

Nota bene : Afin de prendre en compte la totalité des effectifs présents sur l'ensemble de la ZPS, les données recueillies aléatoirement en Vendée lors des saisons de reproduction 2009 et 2010 seront intégrées aux résultats de l'enquête.

Carte 7 - Localisation des points d'écoute nocturnes sur la zone d'étude



D. Boisements forestiers

- **Espèces forestières**

Deux passages ont été prévus pour ce protocole **dans le but de découvrir ou confirmer la présence de plusieurs rapaces forestiers connus comme nicheurs en 2000 sur la ZPS** et plus particulièrement au bois « Picot » situé sur la commune de Faye–Sur-Ardin (Cf. *Carte 8, ci-dessous*).

De ce fait, le premier passage a été effectué durant la première quinzaine de mars afin **de détecter les potentielles parades de Milan noir *Milvus migrans* et d'Autour des palombes *Accipiter gentilis***, tandis que le second a eu lieu entre 20 juillet et le 15 août **dans le but de repérer les éventuelles parades tardives ou de découvrir des jeunes volants de Bondrée apivore *Pernis apivorus***.

Entre 9 heures et 18 heures et ceci par météo favorable (temps dégagé, absence de vent fort), un suivi du bois par point d'observation d'une durée de 30 minutes chacun a été effectué. En complément de ces points d'observations situés de part et d'autres du boisement, une prospection plus spécifique au sein du bois a été réalisée pour la recherche d'aire de rapaces.

Carte 8 - Localisation du Bois Picot situé sur la ZPS « PNNO »



II. Protocole en saison d'hivernage et de migration

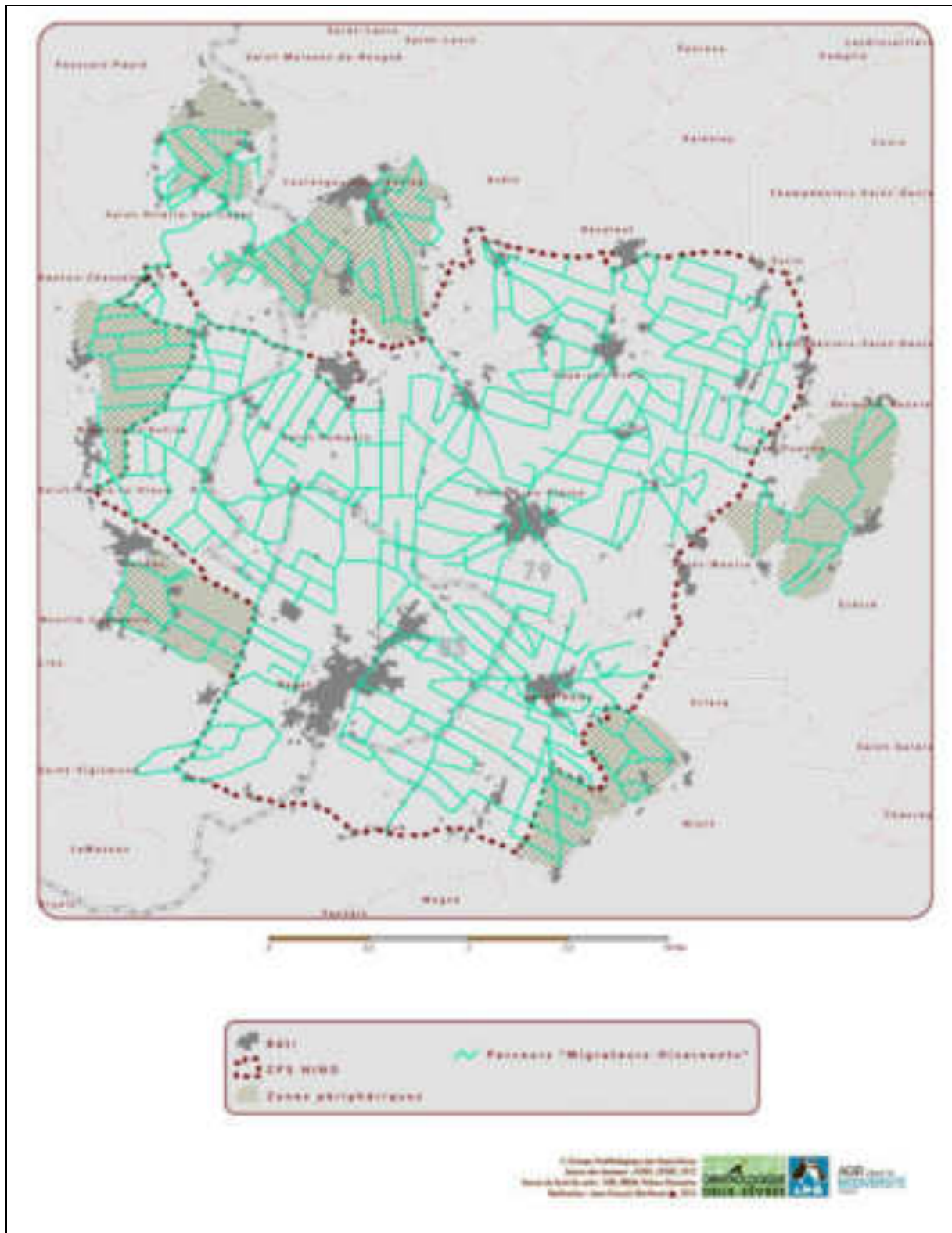
A. Suivi des espèces migratrices et hivernantes

L'objectif premier de ce protocole a été de **localiser l'ensemble des sites favorables aux haltes migratoires de Pluvier doré *Pluvialis apricaria* et de Vanneaux huppés *Vanellus vanellus* en dénombrant les effectifs de ces espèces au cours de l'hiver 2011 – 2012 sur la zone d'étude**. Toutefois, cet inventaire a également permis de **recenser l'ensemble des autres espèces d'intérêt communautaire de passage sur le site ou présente en hivernage ou en halte migratoire**.

Pour ce faire **4 passages ont été réalisés de novembre 2011 à février 2012**, où les horaires de passages étaient compris entre 8h30 et 17h00 sous des conditions météorologiques favorables. Afin d'assurer une couverture visuelle sur l'ensemble de la ZPS, le protocole a consisté à parcourir en voiture, à faible allure (20 – 30 km/heure), la quasi-totalité des routes et chemins accessibles de la zone d'étude (*Carte 9, page 31*) et d'y noter toutes les observations concernant les espèces remarquables.

Les différents passages, séparés d'au moins 3 semaines, ont été accomplis suivant le même trajet d'une longueur totale de 51 km défini préalablement suite au premier passage.

Carte 9 - Représentation du parcours « Migrateurs / Hivernants » effectué sur la zone d'étude



B. Suivi des rassemblements postnuptiaux :

Nota bene : ces suivis concernent exclusivement le recensement des Outardes canepetières et des Œdicnèmes criards présents en rassemblement postnuptial sur l'ensemble de la ZPS et ses extensions.

Ce type de recensement **permet d'une part de suivre la phénologie de l'espèce suite à sa période de nidification et d'autre part de contrôler en partie la réussite de reproduction et les tendances générales d'évolution des populations locales.**

Pour ce faire, **2 comptages simultanés sont effectués** début septembre et début octobre en lien avec l'ONCFS où le protocole consiste à sillonner les zones de plaines en voiture en effectuant une recherche prioritaire sur les zones historiques de rassemblements répertoriées préalablement sur des cartes communales.

Dans le même temps, des haltes pour l'observation sont effectuées régulièrement sur les milieux favorables à ces rassemblements dans le but de découvrir de nouveaux groupes d'individus.

À chaque contact d'un ou plusieurs individus, il est alors demandé de réaliser, dans la mesure du possible et en fonction des conditions d'observation, l'âge ratio et le sexe ratio de ces groupes.

Outre ces 2 passages établis sur la base du protocole régional (coordination LPO nationale et CEBC-CNRS), des comptages réguliers sont réalisés par intermittence de 15 jours, de début septembre à la fin octobre, sur l'ensemble des sites connus au sein de la Zone de Protection Spéciale. Ceci a alors pour but de prendre en compte l'ensemble de la phénologie postnuptiale de ces espèces pour affiner nos connaissances sur la réussite de reproduction et les départs en migration.

III. Protocole relatifs à l'habitat

• Relevés de l'occupation des sols :

Entre le 15 mai et le 15 juin, l'ensemble de la zone d'étude a été parcouru dans le but de renseigner la nature des cultures présentes sur les parcelles. Ainsi, selon des codes préalablement définis, l'occupation des sols a été notée le plus précisément possible en parcourant la totalité des chemins et routes accessibles en voiture.

De plus, nous avons profité de cet inventaire pour distinguer les chemins en herbe des chemins goudronnés à partir de la règle suivante : « un chemin est dit non goudronné si plus de la moitié de sa superficie est en herbe » ; tandis que les parcelles irriguées ont été systématiquement répertoriées sur carte.

Les vallées sèches présentes dans l'emprise de la ZPS et de ses alentours ont également fait l'objet d'un relevé de l'assolement lors des transects « Pie-grièche » en distinguant trois grands types de milieux :

- pelouses calcaires ;
- pelouses embroussaillées ;
- boisement à stades divers.

Résultats

L'ensemble des résultats biologiques présentés ci-dessous a été effectué à partir des observations issues des protocoles standardisés et mis en œuvre sur l'ensemble des espèces ayant valu la désignation de la ZPS. Ceci permettra une évaluation de l'évolution de leur population au sein de la ZPS lors de la reproductivité de ces protocoles.

Toutefois, l'utilisation des données historiques obtenues sur la ZPS entre 2000 et 2012, et remontant jusqu'à 1981 pour l'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard lors de diverses études et inventaires a été nécessaire pour obtenir un recul suffisant et établir une évaluation du statut (occurrence, effectifs, tendances...) de ces espèces. Il est évident que ces références historiques recueillies sur ces espèces sont essentiellement issues d'études protocolaires non aléatoires et réalisées dans le cadre de suivis permettant la comparaison des effectifs dans le temps mais également dans l'espace. Ces données concernent :

- les données d'inventaires réalisés en 2000 ;
- les comptages de « rassemblements postnuptiaux » (1979 – 2011) ;
- les données de l'enquête nocturne 1999-2000 et 2009-2010 ;
- les données « suivis et protection des busards » depuis 1999 (Vendée) depuis 2008 (Vendée et Deux-Sèvres) ;
- les données des « enquêtes plaine » : (2000 – 2002 – 2004 – 2008 - 2012) ;
- les données d'inventaire issues de la construction de l'autoroute A83 ;
- Communication personnelle de Jean-Marie Boutin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Chizé).

I. Synthèse des données ornithologiques

A. Liste des espèces inventoriées de 2000 à 2012

La synthèse des données historiques et des données complémentaires recueillies au cours des différents protocoles a permis de mettre en évidence la diversité avifaunistique présente sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » puisque 139 espèces ont été observées au moins une fois durant la période considérée.

B. Espèce inscrites à l'annexe I « Directive Oiseaux» recensées de 1979 à 2012 sur la ZPS

Il est important de rappeler que la désignation de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » se justifie uniquement par la présence d'effectifs majeurs d'espèces de rapaces, d'otididés ou encore de limicoles d'intérêt communautaire, donc inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux».

Ainsi, parmi les 138 espèces recensées sur le site au cours des 12 dernières années, ce sont **27 espèces inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux» (2009/147/CE)** qui ont été observées, que ce soit durant les phases d'inventaires ou durant les différentes études réalisées au cours de la période 2000-2012. Il va de soi que certaines d'entre elles ont pu

être observées toute l'année tandis que d'autres sont présentes sur le site uniquement durant leur période de reproduction, d'hivernage ou bien même de migration. Le Tableau 7, ci-dessous, vise à présenter synthétiquement l'ensemble de ces espèces ainsi que leur période de présence sur la ZPS et également leur statut de protection à différentes échelles (régionale, nationale, européenne).

Remarquons qu'en comparaison avec la Fiche Standard des Données de 2000, voir page 10, ce sont **12 nouvelles espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » qui ont été observées (ou renseignées) sur la ZPS « PNNO »**, tandis que 2 d'entre elles l'ont été pour la première fois en 2012 :

Il s'agit de :

- la Grande Aigrette *Egretta alba*
- le Busard pâle *Circus macrourus*

Tableau 7 - Liste des espèces d'intérêts communautaires observées sur la ZPS « PNNO » en 2012.

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut ZPS PNNO 2012	Liste Rouge Nationale	Critère ZICO	Protection nationale
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	Hivernant	Préoccupation mineure		×
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	Hivernant	Quasi-menacée		×
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	Migrateur	En danger		×
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	Migrateur	Préoccupation mineure		×
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	Nicheur possible	Préoccupation mineure		×
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	Nicheur certain	Préoccupation mineure		×
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	Halte migratoire et Hivernant	Vulnérable		×
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	Migrateur	Préoccupation mineure		×
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	Nicheur certain	Vulnérable	×	×
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	Nicheur certain	Préoccupation mineure	×	×
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	A083	Anecdotique	-		×
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	Nicheur certain	Vulnérable	×	×
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	Halte migratoire et Hivernant	-		×
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	Halte migratoire et Hivernant	Préoccupation mineure		×

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut ZPS PNNO 2012	Liste Rouge Nationale	Critère ZICO	Protection nationale
Râle des genets	<i>Crex crex</i>	A122		En danger		×
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	Migrateur	En danger d'extinction		×
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	Etape migratoire	Vulnérable	×	×
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	A133	Nicheur certain	Quasi-menacée	×	×
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	Halte migratoire	Rare		×
Pluvier doré	<i>Pluvialis araucaria</i>	A140	Halte migratoire et Hivernant	-		
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	Halte migratoire	-		×
Chevalier sylvain	<i>Tringa glaerola</i>	A166	Halte migratoire	-		×
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222	Nicheur possible, Hivernant	Vulnérable		×
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	A246	Halte migratoire et Hivernant	Préoccupation mineure		×
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	A272	Nicheur certain	Préoccupation mineure		×
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	A275	Halte migratoire	Vulnérable		×
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	Nicheur certain	Préoccupation mineure		×

	Espèce inscrite à la FSD ZPS «PNNO» en 2000
	Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et observée en 2012, pour la première fois sur la Zone de Protection Spéciale
STATUT	Indique à quelle(s) période(s) du cycle annuel, l'espèce est présente sur le site
Critères ZICO	X indique les espèces dont les effectifs sur le site atteignent les critères d'importance nationale (Réf. FSD voir Tableau 17, page 106)
Espèces en gras	Espèce dont l'abondance sur le site justifie à elle seule la désignation d'une zone de Protection Spéciale (une part importante de la population Européenne est présente sur le site à un moment de son cycle annuel)

Du fait de l'existence de fortes divergences d'abondance/densité, de distribution et d'occurrence au sein des différentes espèces inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux », il convient d'évaluer l'enjeu de conservation de chacune d'elles en tenant compte d'une part, de facteurs temporels (évolution des effectifs sur un temps donné) et d'autre part, de facteurs spatiaux (statut local, départemental, régional, national, européen et international) relatifs à ces espèces.

Par ailleurs, nous détaillerons l'ensemble des résultats par espèce en prenant soin de distinguer les données issues des protocoles effectués lors de la période de nidification de ceux réalisés en période internuptiale (i.e. migration et hivernage).

Enfin, conformément au cahier des charges de l'appel d'offres, six zones périphériques à la ZPS (3 en Vendée / 3 en Deux-Sèvres) ont également fait l'objet d'un effort de prospection identique à celui effectué au sein même de la ZPS. De ce fait, les données seront dans la mesure du possible, traitées séparément.

II. Résultats Œdicnème criard *Burhinus œdicnemus*

A. État des effectifs en 2012

1) En période de reproduction

Recensement exhaustif des populations nicheuses sur la zone d'étude

Estimation du nombre de couples nicheurs

Les prospections réalisées sur l'ensemble de la zone d'étude du 3 au 11 mai 2012 ont permis de dénombrer un total de **169 individus correspondant à 78 observations distinctes** (dont 19 observations en zones périphériques ; soit 41 individus)

Dans le but d'évaluer au mieux la population nicheuse sur la zone suivie, il a été décidé d'attribuer un nombre de couples nicheurs minimum et maximum en fonction de la nature de chaque observation. À titre d'exemple, un seul individu peut correspondre à un individu solitaire non reproducteur (minimum) ou à un couple potentiellement nicheur (maximum).

De surcroît, et bien que tendant à l'exhaustivité, cette méthode de recherche dite « du balayage » conduit inévitablement à la non détection d'un certain nombre de couples. C'est pourquoi, une étude a été menée permettant des dénombrements exhaustifs afin de fournir un coefficient correcteur équivalant au taux de détection de l'espèce, estimé à 80% (Attié C., com. pers).

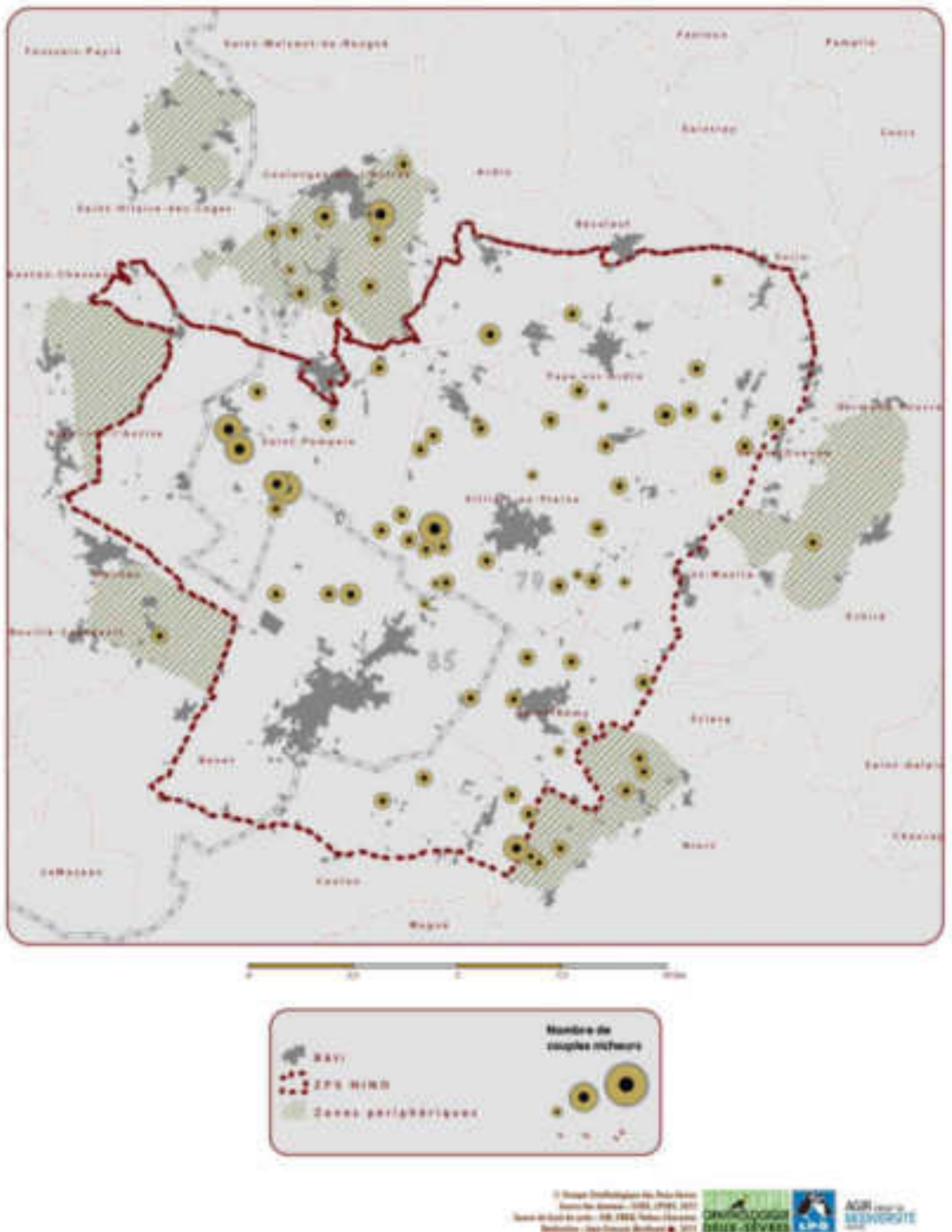
Après corrections des effectifs, nous estimons la population nicheuse actuelle d'Œdicnème criard au sein de la ZPS « NINO » comprise entre 70 et 100 couples à laquelle s'ajoute une vingtaine d'autres dans les zones périphériques (19 à 22 couples). En effectuant un calcul de densité, on obtient alors un effectif moyen compris entre 0,45 et 0,6 couples/km² sur l'ensemble de zone d'étude.

Les zones périphériques

Les zones de Coulonges-sur-L'Autize, et de la « Tiffardièrre » (nord-ouest de Niort) accueillent des effectifs nicheurs d'Œdicnèmes criards non négligeables en constituant deux des plus forts noyaux observés, soit 17,6% de la population totale de la zone d'étude.

Au contraire, les 4 zones périphériques restantes (« La Doit », « Ternanteuil », « Le Moulin au père », « Nieul-sur-l'Autize ») apparaissent bien moins favorables à la nidification de l'espèce puisque 0 à un couple a été observé sur chacune d'elles.

Carte 10 - Localisation des couples nicheurs d'Œdicnèmes criards sur la zone d'étude



Analyses de la distribution

À partir de la *Carte 10, page 39*, nous pouvons noter que la distribution de l'Œdicnème criard au sein de la zone d'étude apparaît relativement hétérogène bien que l'espèce utilise la quasi-totalité du site ; exception faite de la zone sud-ouest (sud commune de Benet) et de l'extrême ouest de la ZPS (Nieul-sur-l'Autise). Les couples semblent alors se concentrer en noyaux formant une distribution agrégée sur certains secteurs. De ce fait des abondances plus importantes sont notées sur des zones distinctes, probablement liées à une ressource alimentaire et à un maillage de prairies et de cultures de printemps.

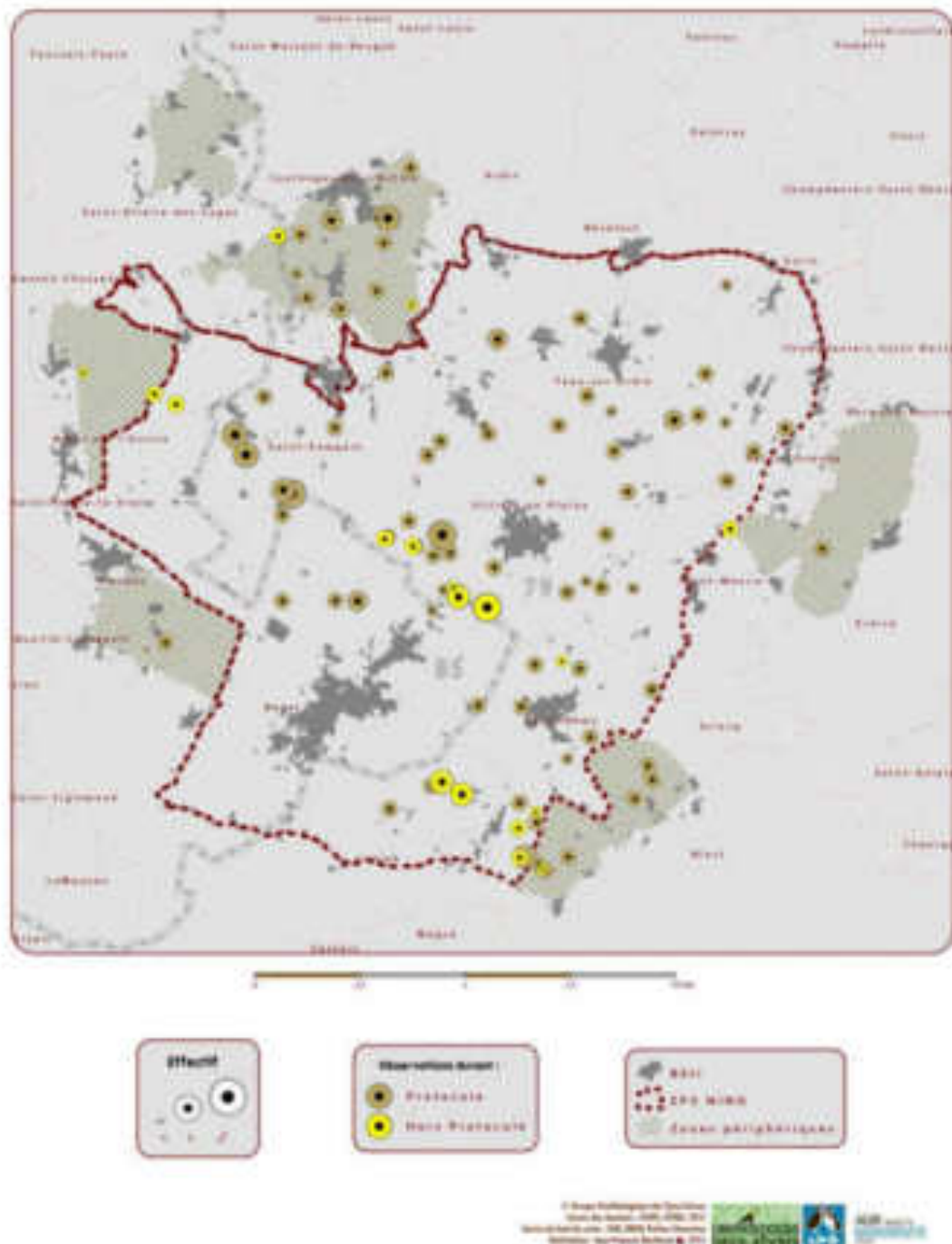
Les parcelles utilisées pour la nidification sont généralement (88% des cas) caractérisées par la présence de cailloux ; facteur semblant décisif lors du choix de l'emplacement du nid. Toujours est-il, que la plupart des couples observés se situaient proches des zones caillouteuses, parfois dans des dépressions, ce qui ne peut cependant être pris pour une généralité.

Cumul des données 2012 (hors protocole) :

Comme annoncé précédemment, l'espèce a été systématiquement notée durant la saison de reproduction 2012, lors de tous autres inventaires et études réalisées sur la zone (*Carte 11, page 41*).

Bien que cet ensemble de données, dénué de tout protocole, ne soit d'aucune pertinence dans l'estimation de la population nicheuse, il confirme néanmoins l'hétérogénéité du partage du territoire (*Carte 12, page 42*) par l'espèce, sous réserve que la pression d'observation ait été semblable sur la totalité de la zone.

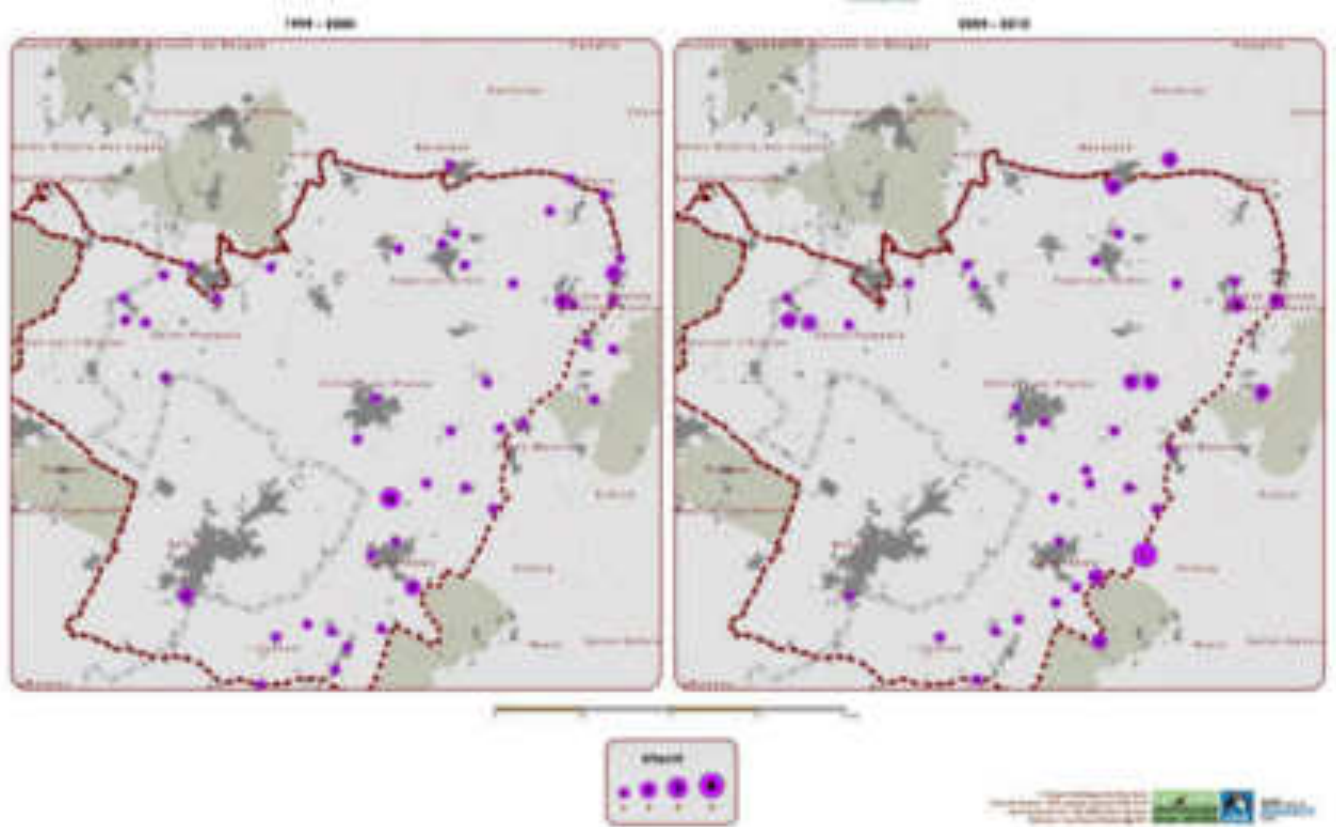
Carte 12 - Cumul des observations protocolaires et hors protocole d'Œdicnèmes criards (mai-juin 2012)



Échantillonnage par point d'écoute nocturne (enquête GODS)

59 Œdicnèmes criards ont été contactés sur les 106 points d'écoute nocturnes réalisés en 2009 et 2010 sur la partie deux-sévrienne de la zone d'étude. L'Œdicnème criard étant de mœurs essentiellement crépusculaires et nocturnes, il effectue ses principaux déplacements de nuit pour s'alimenter, pouvant alors se trouver à des distances importantes de son nid. Il n'est donc pas envisageable d'estimer la taille de la population nicheuse d'Œdicnèmes criards occupant la zone uniquement à partir de ce type de données correspondant à des contacts nocturnes ; mais cela permet de comparer l'indice d'occurrence observé lors de cette enquête nocturne (2009-2010) à celui obtenu dix ans auparavant (1999-2000), à partir d'un protocole similaire (cartes ci-dessous).

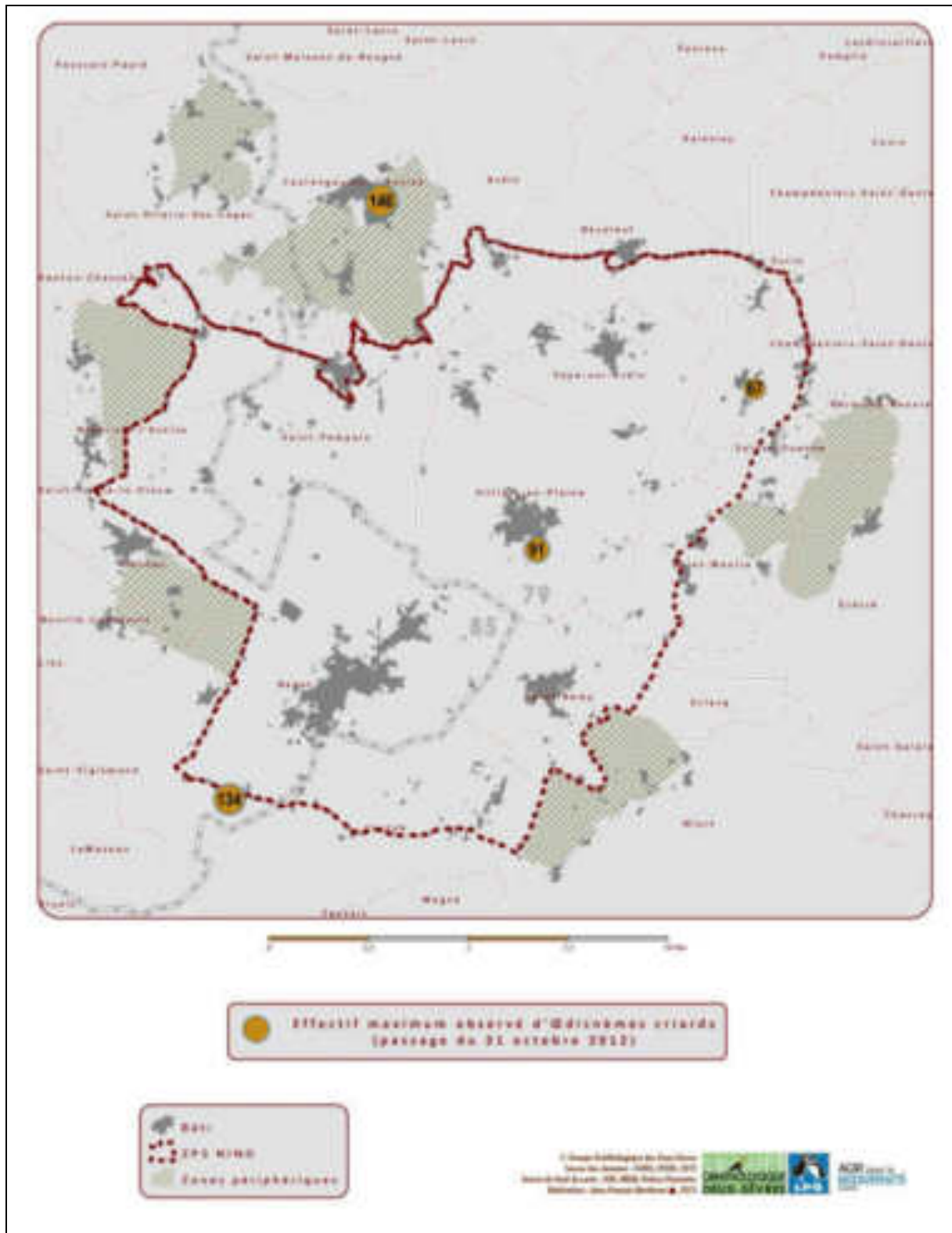
Carte 13 et 13 bis : Localisation des contacts auditifs d'Œdicnèmes pendant les enquêtes nocturnes départementales (79) de 1999-2000 et 2009-2010



En période de rassemblements postnuptiaux :

Rassemblements postnuptiaux

Carte 14 - Localisation des rassemblements postnuptiaux d'Œdicnème criard en automne 2012 (Effectif maximum observé)



Les sites de rassemblements postnuptiaux regroupent de nombreux individus une fois la saison de nidification achevée allant jusqu'à plusieurs centaines d'Œdicnèmes criards sur une même parcelle. C'est pourquoi leur conservation est primordiale pour le maintien des populations de cette espèce au sein de la ZPS « PNNO », d'autant plus que ces sites sont ordinairement les mêmes d'années en années (i.e. fidélité des sites).

Les cinq passages réalisés en automne 2012 dans le but de dénombrer les Œdicnèmes criards au sein de rassemblements postnuptiaux ont permis de dénombrer un total de 4 sites distincts (*Carte 14, page 44*).

Parmi ceux-ci, 2 rassemblements postnuptiaux ont été répertoriés dans de la ZPS sur des sites historiquement connus :

- Le Clousseau / Le Bois Naud (Villiers-en-Plaine).
- La Maclière (Sainte-Ouene).

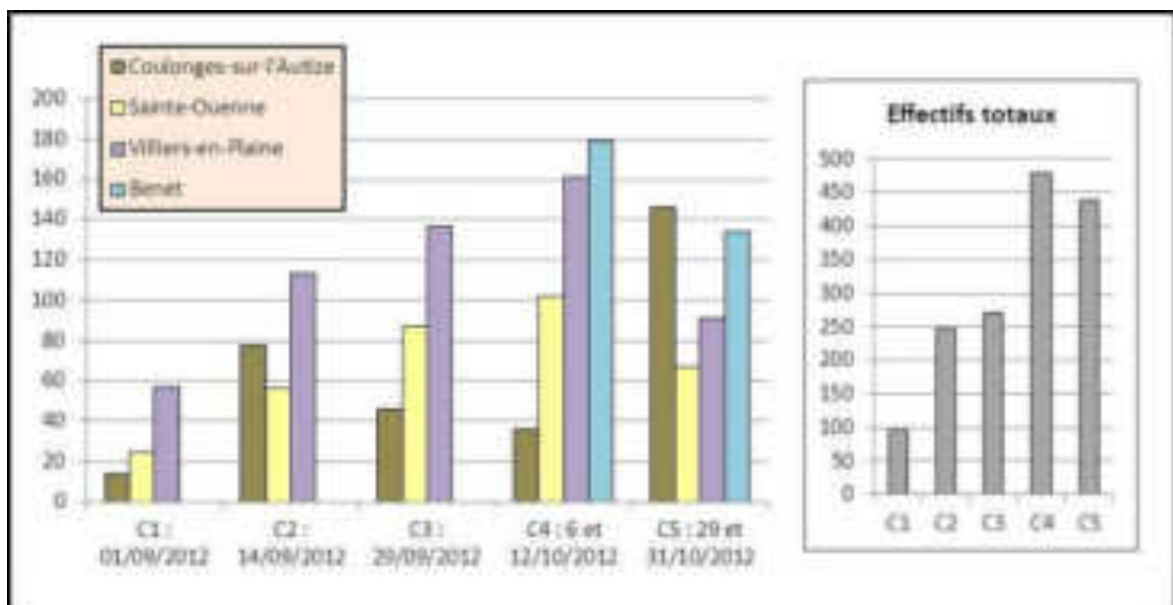
Un nouveau rassemblement a été observé au sud de Benet (Les Chênes / Anzeau) en limite de la ZPS regroupant 179 puis 134 individus respectivement le 6 et le 29 octobre 2012.

Tandis qu'un autre site, connu depuis 2009, situé sur la zone périphérique de Coulonges-sur-L'Autize a également abrité un rassemblement d'Œdicnèmes criards :

- Les Grues / Les Bourlettières (Coulonges-sur-L'Autize).

Enfin, l'observation de 16 individus, le 17 septembre 2012 sur la commune de Niort constitue très probablement un rassemblement postnuptial sur un site périphérique puisqu'aucun individu n'a pu être observé par la suite.

Figure 1 - Phénologie des effectifs d'Œdicnème criard en période de rassemblement par site et effectifs totaux observés en automne 2012.



À partir de la Figure 1, ci-dessus, nous remarquons que les effectifs d'Ædicnèmes criards **augmentent tout au long de l'automne passant de 96 individus comptabilisés le 1^{er} septembre 2012 à 478 individus le 12 octobre 2012.** Cette augmentation des effectifs a été notée sur l'ensemble des sites à l'exception du rassemblement observé à Coulonges-sur-L'Autize où les fluctuations du nombre d'individus entre les divers passages apparaissent anormales. Bien que ces rassemblements se situent sur des secteurs similaires d'année en année, il convient toutefois de rester vigilant quant à ces variations d'effectifs pouvant être dues à des mouvements d'individus sur de nouveaux sites non inventoriés et proches du rassemblement principal. La diminution du nombre d'Ædicnèmes criards observée au cours de la seconde quinzaine d'octobre correspond quant à elle aux premiers départs en migration.

Rappelons que ces fluctuations du nombre d'Ædicnèmes criards varient essentiellement en fonction des conditions météorologiques et, si le patron d'évolution générale des effectifs reste relativement similaire d'année en année (augmentation progressive au cours de l'automne), il n'en demeure pas moins que la météorologie impacte les fluctuations entre deux passages consécutifs. Ceci explique le fait que plusieurs groupes d'individus ont pu être observés entre décembre 2011 et janvier 2012, du fait d'un hiver très tardif.

Les zones périphériques

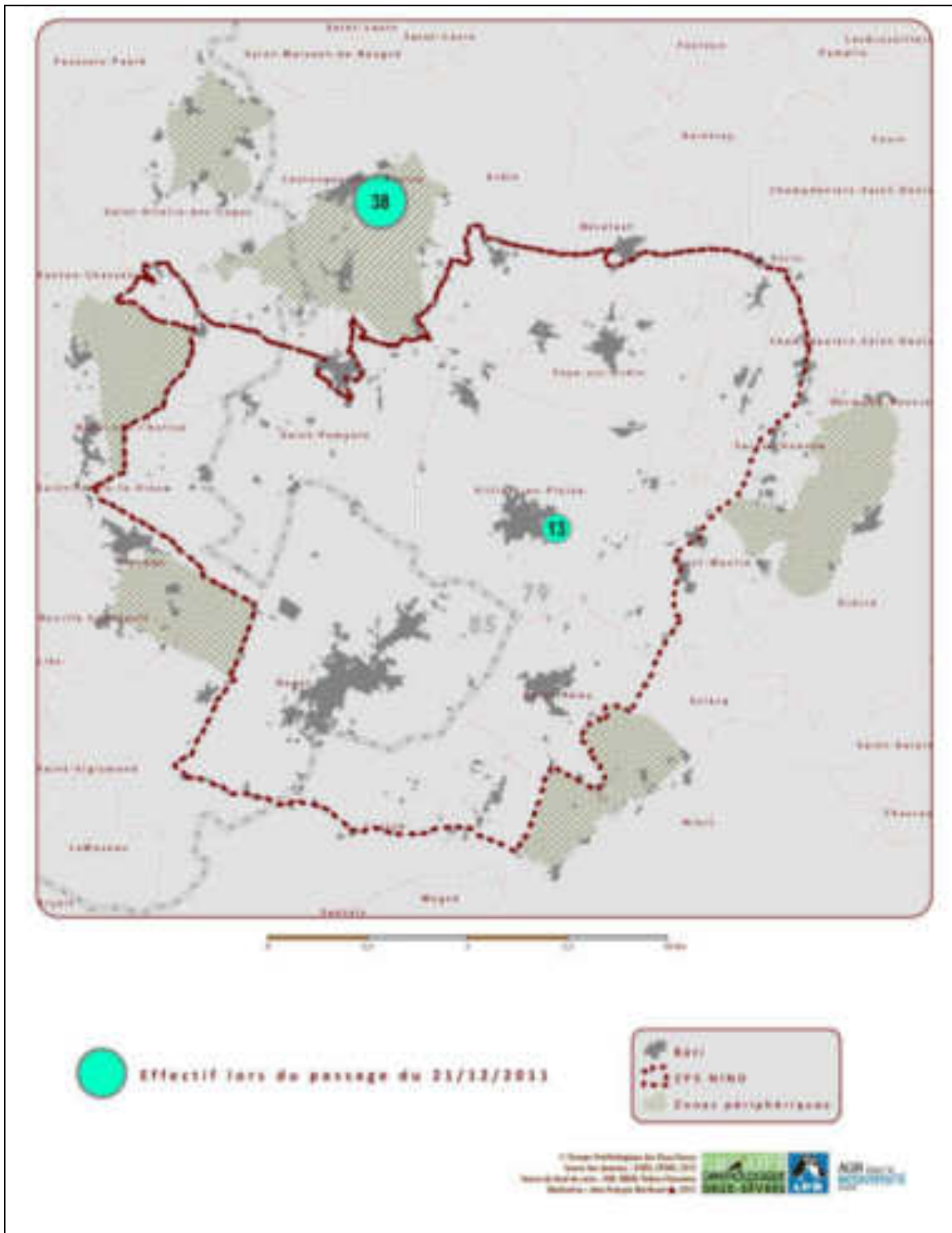
Sur les six zones périphériques de la ZPS ayant fait l'objet de suivis particuliers, 3 d'entre elles ont accueillis ou accueillent encore un rassemblement postnuptial d'Ædicnèmes criards. **Ainsi, depuis au moins 2009, un rassemblement est présent sur la commune de Coulonges-sur-L'Autize regroupant chaque année entre le quart et le tiers des effectifs globaux présents sur la zone d'étude.** Avec le site périphérique accueillant 16 Ædicnèmes criards sur la zone périphérique de la Tiffardière, il s'agit des sites en zones périphériques encore actifs en 2012.

En outre, une observation de 20 individus le 18 août 1982 au lieu-dit « Les Murailles neuves » atteste d'un rassemblement postnuptial antérieur sur le plateau calcaire de Ternanteuil.

Nota bene : Présence hivernale

Bien que cela ne concerne généralement qu'une minorité d'individus allant jusqu'à plusieurs dizaines lorsque les conditions météorologiques le permettent, il arrive que l'espèce passe la fin de l'automne et une partie de l'hiver sur ces sites de rassemblement ou hivernent totalement. Du fait d'un début d'hiver 2011- 2012 relativement doux, nous avons alors pu observer des groupes d'individus (Carte 15, page 47) sur deux communes (Villiers-en-Plaine / Coulonges-sur-L'Autize) allant d'un individu à plus de 92 entre le 28 novembre 2011 et le 28 février 2012.

Carte 15 - Localisation de regroupements occasionnels d'Œdicnèmes criards durant l'hiver 2011-2012



B. Évolution des effectifs depuis 2000

1) En période de reproduction

Méthode de recensement exhaustif

Suite aux inventaires réalisés de 1998 à 2000, le nombre de couples nicheurs d'Œdicnèmes criards estimés était compris **entre 80 et 120 couples sur la ZPS**. En effectuant un rapport de densité basé sur l'ensemble de la zone potentiellement favorable à la nidification de l'Œdicnème criard sur la ZPS (hors zone arborée et zone bâtie), il en ressort une moyenne de 0,51 à 0,77 couples /km² au sein de la ZPS « PNNO ».

En 2012, les densités sont légèrement plus faibles qu'en 2000, aussi bien sur la ZPS que sur la zone d'étude, voir Tableau 8, ci-dessous.

Tableau 8 - Densité estimée du nombre de couples d'Œdicnèmes criard sur la ZPS « PNNO »

	Zone de Protection Spéciale	Zone de Protection Spéciale + Zones périphériques
2000	0,51 à 0,77	-
2012	0,45 - 0,63	0,45 - 0,60

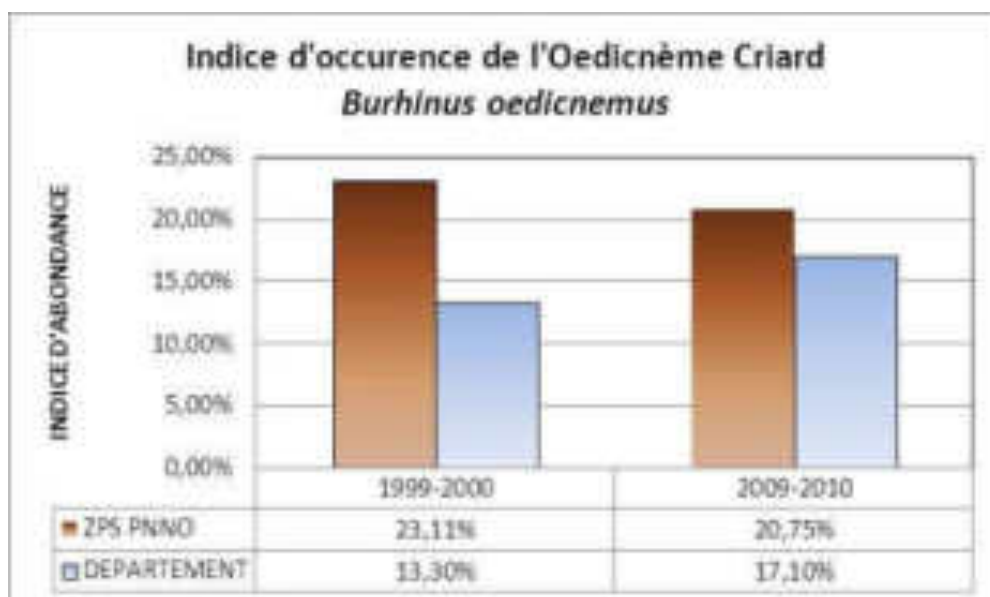
Points d'écoute nocturnes

Les relevés nocturnes effectués sur un intervalle de 10 ans, attestent également d'un léger déclin des effectifs d'Œdicnèmes criards sur la ZPS depuis ces 12 dernières années, semblable aux conclusions issues des recensements dits « exhaustifs ».

En effet, à partir de la Figure 2, page 49, nous remarquons que l'indice d'occurrence² est passé de 23% à moins de 21% entre 1999/2000 et 2009/2010, tandis que l'indice d'abondance départemental a quant à lui augmenté. Nous nous garderons toutefois de donner des conclusions trop hâtives sur les tendances de population d'Œdicnèmes criards uniquement à partir de ces recensements nocturnes puisque ces variations relativement faibles peuvent être dues à un effet de l'année en partie liées à des conditions météorologiques différentes. Toutefois ces résultats vont dans le sens de ceux obtenus suite aux recensements exhaustifs, suggérant une légère diminution du nombre de couples sur la ZPS.

² L'indice d'occurrence étant le rapport entre le nombre de points avec présence de l'espèce sur le nombre de points effectués. Ainsi, un indice de présence de 23 % dans le cas présenté signifie que sur 100 points d'écoute effectués, l'espèce a été contactée sur 23 d'entre eux.

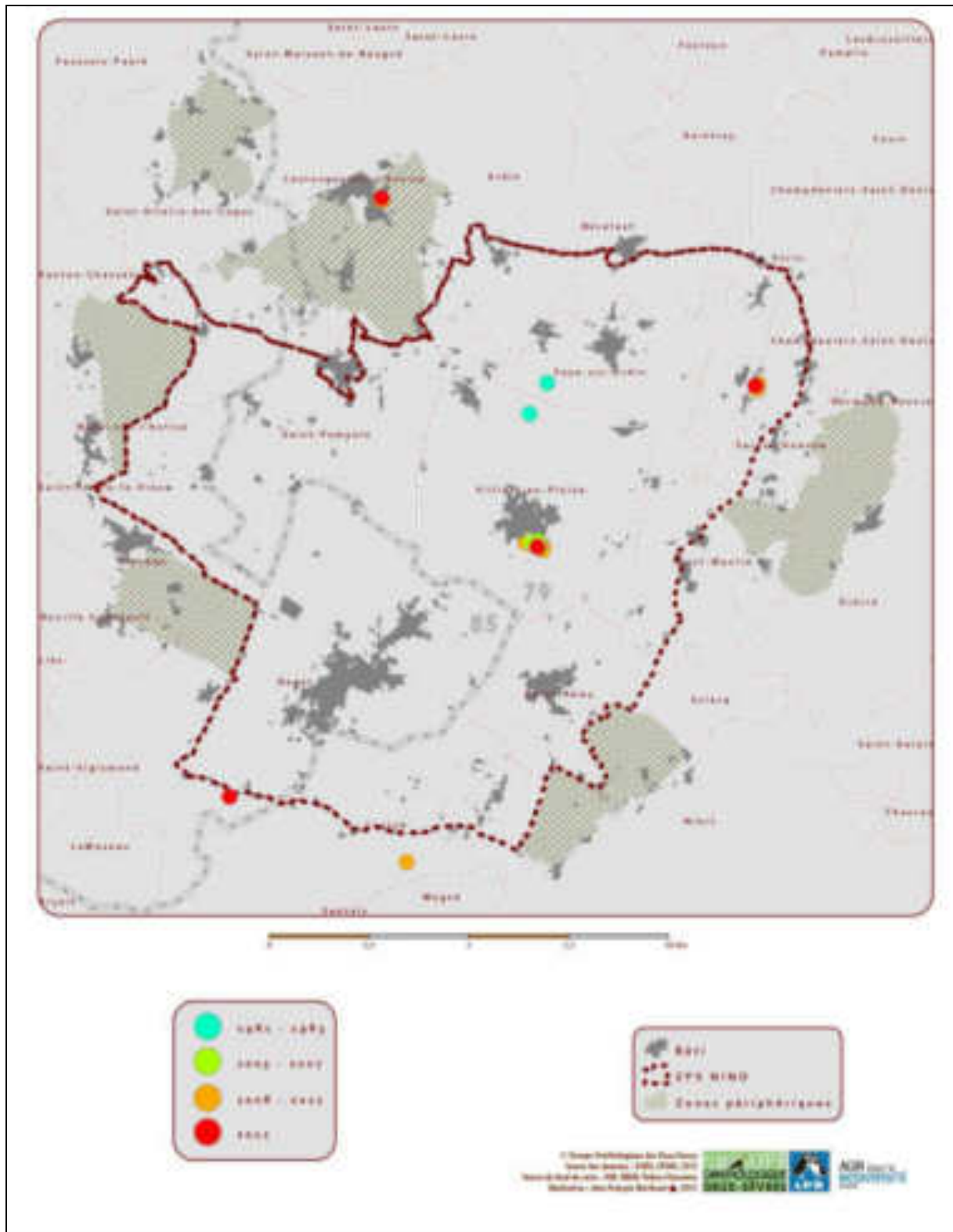
Figure 2- Évolution de l'Indice d'occurrence de l'Œdicnème criard – *Burhinus oedicnemus* – entre 1999/2000 et 2009/2010 sur la ZPS «PNNO» (partie Deux-Sèvres - GODS).



2) En période de rassemblements postnuptiaux

Rassemblements postnuptiaux

Carte 16 - Localisation de regroupements postnuptiaux d'Œdicnèmes criards de 1981 à 2012 sur la zone d'étude



À la lecture de la *Carte 16, page 50*, nous remarquons que les 3 principaux rassemblements suivis en 2012, sont également les plus actifs depuis 2008/2009 (Sainte-Ouene et Coulonges-sur-L'Autize), voire depuis 2003 pour le rassemblement présent à Villiers-en-Plaine.

Outre ces principaux rassemblements où des individus sont présents dès la fin de leur nidification jusqu'à leur départ en migration, d'autres peuvent certaines années regrouper plusieurs individus d'œdicnèmes criards voire plusieurs dizaines. Cela a été le cas en 2011 où 100 individus ont été observés pour la première fois à la mi-octobre au lieu-dit « le Colombier » (Benet) tandis qu'un rassemblement de taille similaire a pu être noté deux fois au cours du mois d'octobre 2012 à moins d'un kilomètre de ce nouveau site.

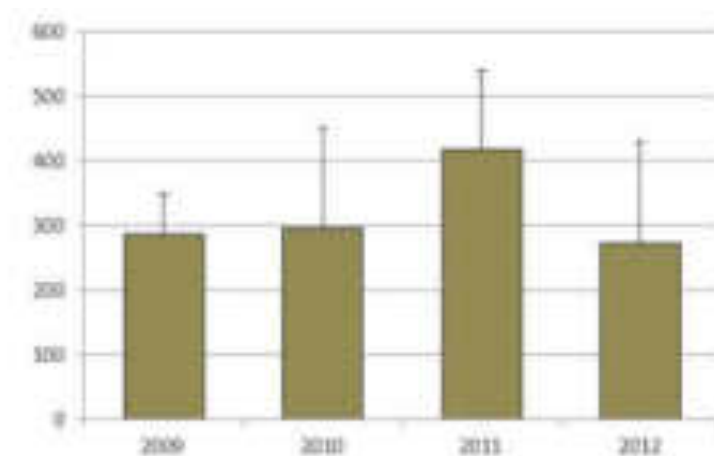
Remarquons également qu'un autre rassemblement, situé non loin de la limite sud de la ZPS, est resté actif durant trois années consécutives (2008,2009, 2010) sur la commune de Coulon en accueillant un maximum de 98 individus comptés en 2008 à « la Grange ».

Nous pouvons en profiter pour émettre l'hypothèse forte que l'ensemble ou partie de ce rassemblement ait pu changer de site de rassemblement postnuptial en rejoignant le rassemblement découvert en 2011 sur la commune de Benet situé à environ 4 kilomètres du site de Coulon. Toutefois, cette hypothèse ne pourra être vérifiée puisqu'elle dépend de multiples facteurs comme par exemple la non détection d'un rassemblement postnuptial par un observateur. Toujours est-il que des déplacements entre différents rassemblements au cours d'une même année sont suspectés et plausibles, or nous n'avons encore que très peu d'informations quant aux déplacements de cette espèce nocturne.

De même, d'autres rassemblements postnuptiaux semblent quant à eux n'être actifs que quelques semaines voire quelques mois comme nous avons pu le constater en 2011 où un maximum de 23 individus a été observé le 28 novembre pour la première fois au sud du village de Saint-Rémy au lieu-dit « Les Maisons Neuves ». Tandis qu'un autre rassemblement sur un site périphérique fut observé le 17 septembre 2012 au nord-ouest de la commune de Niort.

Au vu de la localisation des rassemblements présents sur la zone d'étude au début des années 1980 (de 1981 à 1983), il apparait que les positionnements évoluent sur le long terme. En effet, les sites répertoriés durant ces années sont relativement éloignés des zones actuelles de rassemblements. C'est le cas d'un site historique sur la commune de Faye-Sur-Ardin où un regroupement de 17 puis 14 individus fut noté respectivement en 1981 et 1983 sans aucune autre observation ultérieure.

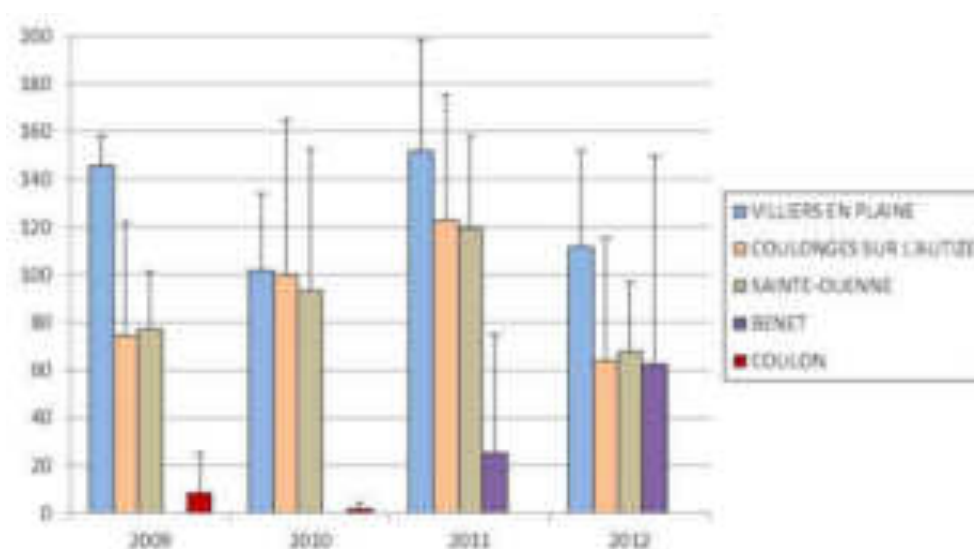
Figure 3- Nombre moyen annuel d'Ædicnèmes criards observés en période postnuptiale sur la zone d'étude



En période postnuptiale, les effectifs d'Ædicnèmes criards présents sur l'ensemble de la ZPS et ses alentours sont relativement similaires de 2009 à 2012 malgré une légère diminution (<5%) en 4 ans qui est à nuancer du fait d'une variabilité élevée entre chacun des sites (cf. Figure 3, ci-dessus). Les résultats de comptages réalisés en 2011 sont quant à eux atypiques en étant bien supérieurs aux trois années présentées dans ce graphique.

Lorsque l'on s'intéresse à ces mêmes effectifs sur chacun des sites de rassemblements (cf. Figure 4, ci-dessous) nous remarquons tout d'abord que les trois principaux rassemblements, accueillent chaque année l'essentiel des effectifs observés (plus de 90 %) au sein de la zone d'étude. Ceci témoigne de la fidélité de l'Ædicnème criard à ses parcelles de rassemblement postnuptial.

Figure 4 - Nombre moyen annuel d'Ædicnèmes criards observés en période postnuptiale sur chacun des sites de la zone d'étude



Les deux sites voisins de rassemblements localisés sur la commune de Villiers-en-plaine rassemblent chaque année les effectifs les plus importants d'Ædicnèmes criards sur la ZPS « NINO » avec un nombre record de 211 individus observés le 30 septembre 2006.

Même s'il existe une variabilité importante des effectifs sur chacun des sites lors des différents comptages, nous pouvons signaler que le nombre d'individus évolue de façon quasi-proportionnelle entre chacune des zones de rassemblement, à l'exception de 2012 où seul le nombre d'Ædicnèmes criards observés sur Benet augmente.

C. Synthèse des résultats :

L'Ædicnème criard est présent sur l'ensemble de la zone d'étude à l'exception du secteur sud-ouest. La distribution de l'espèce apparaît néanmoins hétérogène en suivant une répartition agrégée où des noyaux de couples se dessinent notamment en pourtour de l'agglomération de Coulonges-sur-L'Autize. Les principaux facteurs potentiels pouvant expliquer cette distribution sont la présence de cultures de printemps formant alors des terres nues lors des premières phases de nidification de l'espèce. On peut toutefois considérer que l'ensemble de la ZPS (hors intra-urbain et milieu boisé) est utilisé régulièrement par l'espèce que soit pour l'alimentation, la reproduction et la quiétude.

Concernant les tendances de populations, les résultats issus des protocoles standardisés tendent à montrer **une légère diminution du nombre d'Ædicnèmes criards nicheurs dans la zone d'étude** ; ceci que ce soit à partir des recensements exhaustifs ou durant les prospections nocturnes. Cette légère diminution a également pu être notée entre 2009 et 2012 sur les rassemblements postnuptiaux. Toutefois, il convient de rester vigilant quant à cette timide baisse des effectifs ne signifiant pas formellement un déclin de l'espèce sur la zone.

L'évolution spatiale des effectifs mis en évidence par les points d'écoute nocturne, apparaît très peu modifiée au cours de ces 12 dernières années, si ce n'est quelques individus qui semblent avoir désertés la zone extrême est au sein du plateau calcaire allant du sud de Germond-Rouvre à Ternanteuil.

En période de rassemblement postnuptial, les Ædicnèmes criards apparaissent fidèles à certaines parcelles réutilisées d'année en année, certaines étant les mêmes depuis pratiquement 10 ans (Le Clousseau/Le Bois Naud – Villiers-en-Plaine). Bien que certains sites de rassemblement soient désertés alors que d'autres sont occupés par l'espèce, trois rassemblements principaux subsistent sur la zone en accueillant plus de 90% des effectifs globaux.

III. Résultats Outarde canepetière *Tetrax tetrax*

A. État des effectifs en 2012

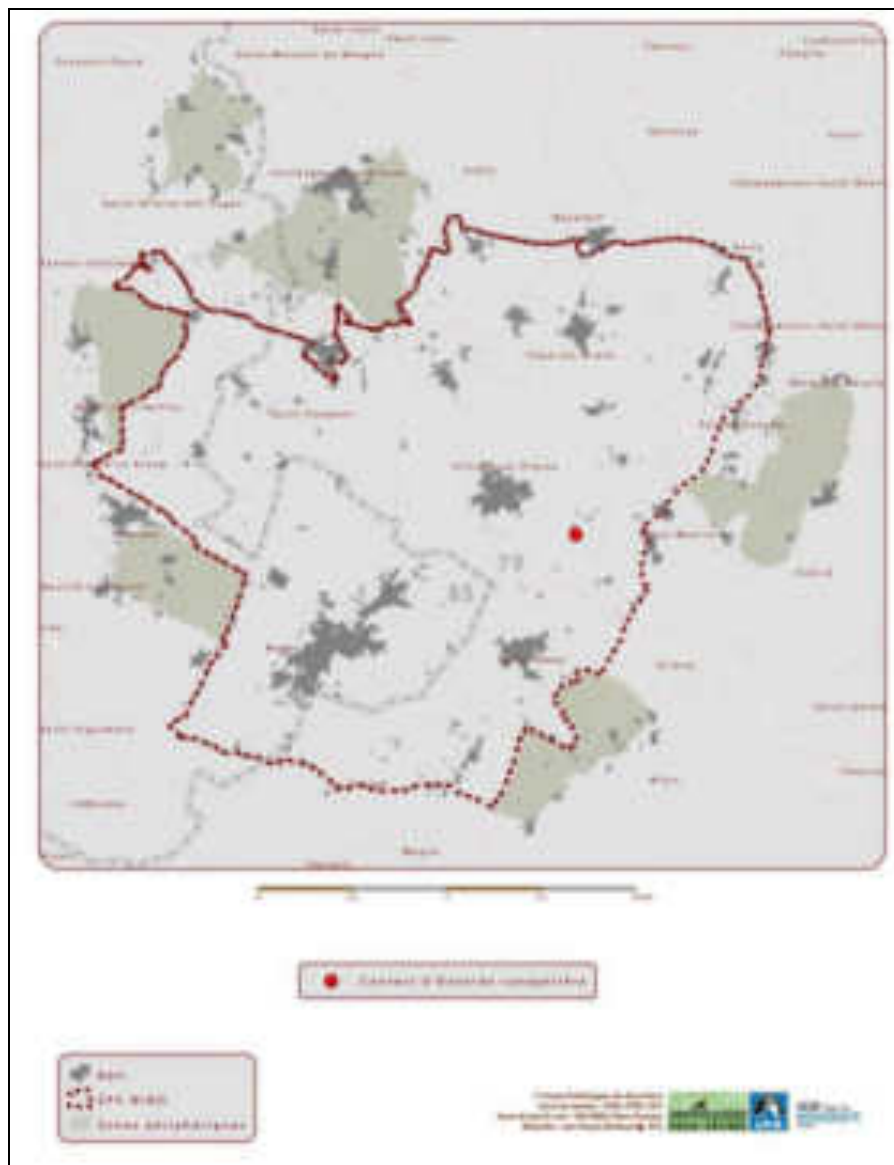
1) En période de reproduction

Échantillonnage par IPA (Indice Ponctuel d'Abondance)

Au total, 336 points d'écoute ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude représentant 28 heures d'écoute effectuées entre le 1^{er} mai et le 27 juin. Pourtant, aucune Outarde canepetière n'a été vue ou entendue durant le temps imparti à la recherche de cette espèce.

Cumul des données de 2012 (hors protocole)

Carte 17 - Localisation d'une femelle d'Outarde canepetière en juillet 2012 sur la ZPS « PNNO »



Un seul individu a été contacté durant la période de reproduction 2012 et concerne une femelle adulte observée posée, puis en vol, le 20 juillet 2012 au lieu-dit « Trotte-Baril » (Villiers-en-Plaine, *Carte 17, page 54*). Aucun comportement relatif à une probable nidification n'a été observé.

2) En période de rassemblements postnuptiaux

Comme annoncé précédemment, 5 comptages ont été effectués sur la ZPS à intervalles réguliers de deux semaines ; cela du 1^{er} septembre au 29 octobre 2012 (Tableau 9, ci-dessous)

Tableau 9- Date de passages des rassemblements postnuptiaux effectués en automne 2012

	Date de passage 2012				
LPO Vendée	1-sept.	14-sept.	29-sept.	6-oct.	29-oct.
G.O.D.S	1-sept.	14-sept.	29-sept.	12-oct.	29-oct.

 Dates des comptages régionaux des rassemblements

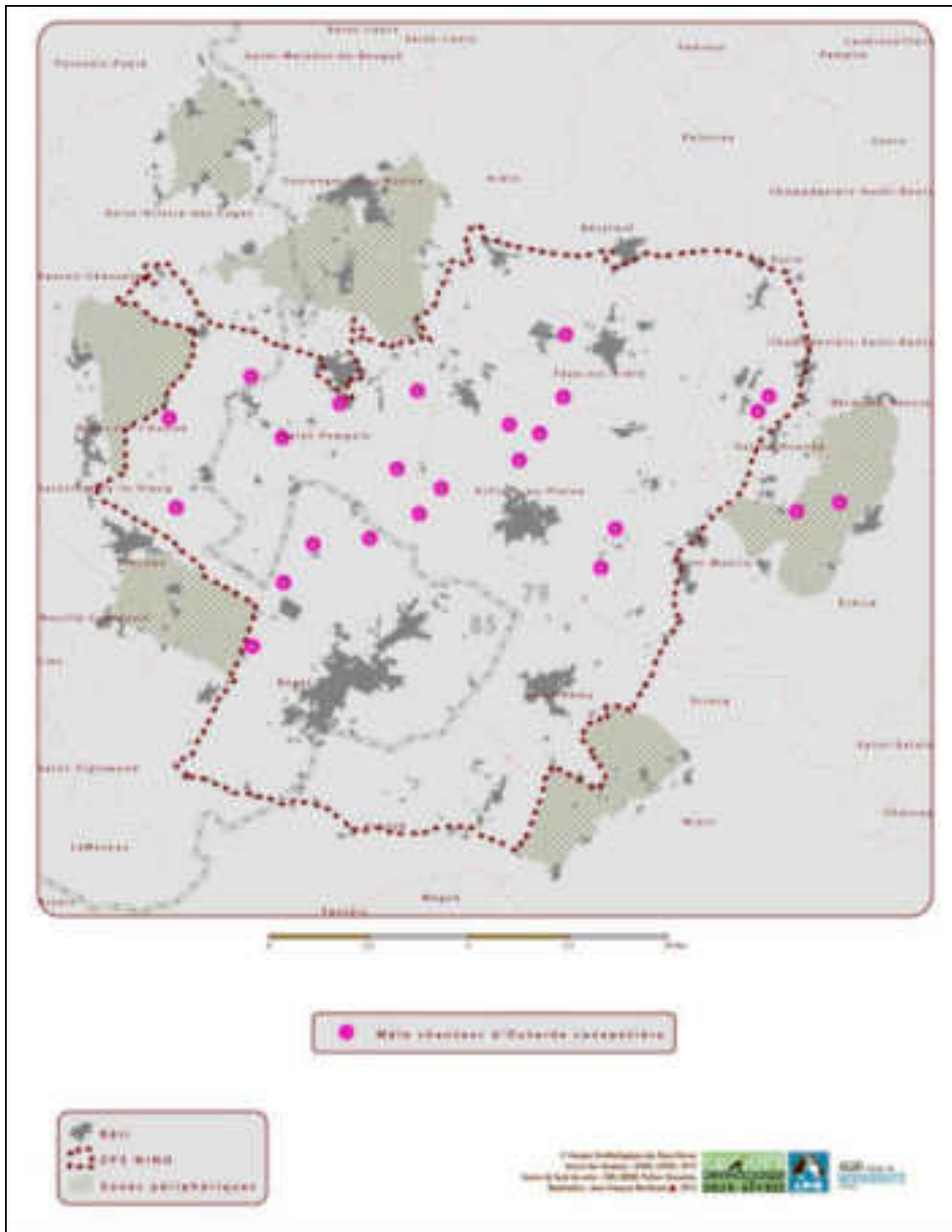
Comptages régionaux

Aucun individu d'Outarde canepetière n'a pu être observé lors de ces comptages, bien que les sites de présence historique de l'espèce aient fait l'objet d'une attention très minutieuse. Toutefois, 3 individus en vol ont été notés, fin septembre 2012, au nord du village de Villiers-en-Plaine, site historique de rassemblement de l'Outarde canepetière.

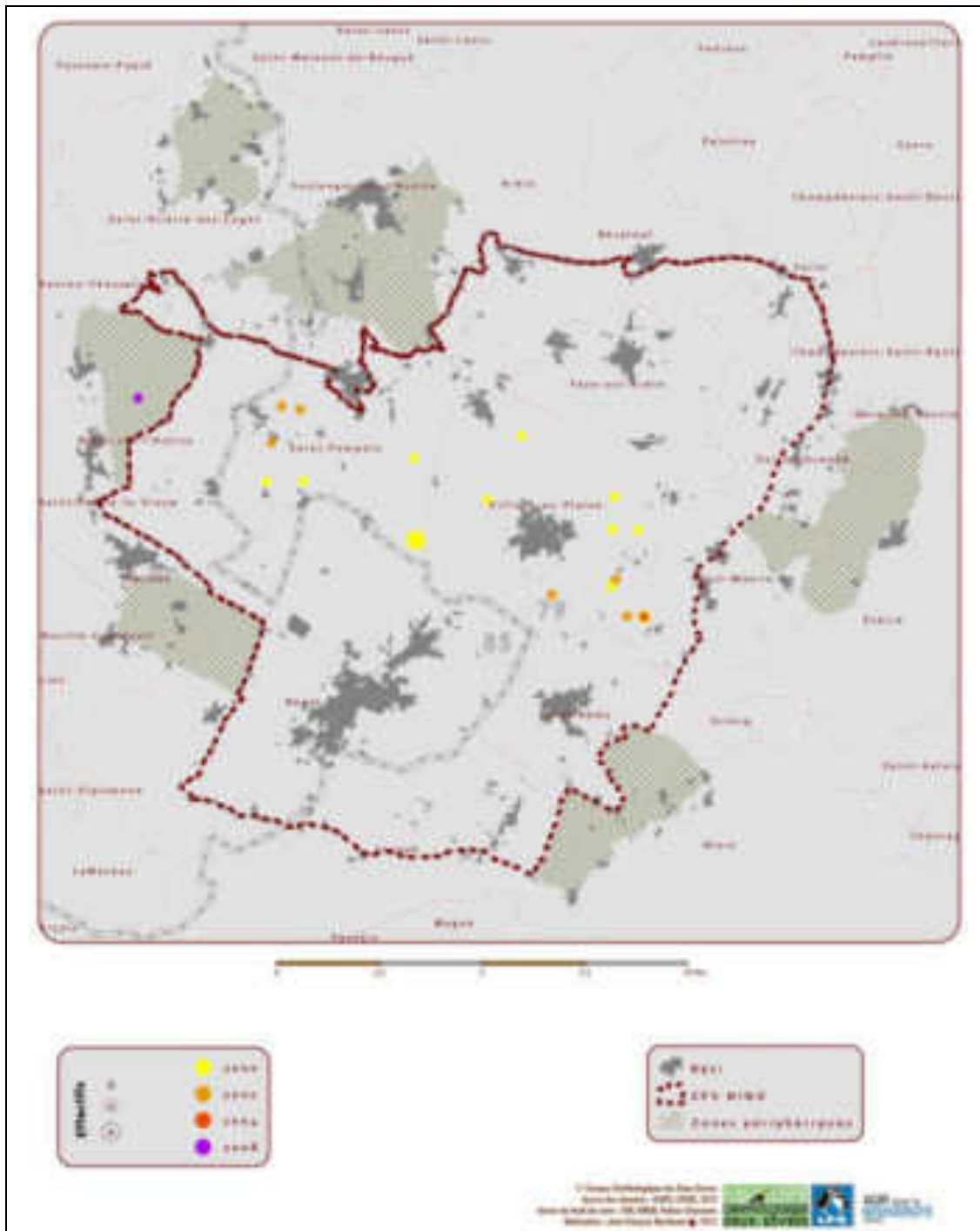
B. Évolution des effectifs

1) En période de reproduction

Carte 18 - Localisation des mâles chanteurs d'Outardes canepetières en 1997



Carte 19 -Distribution de l'Outarde canepetière de 1999/2000 à 2012



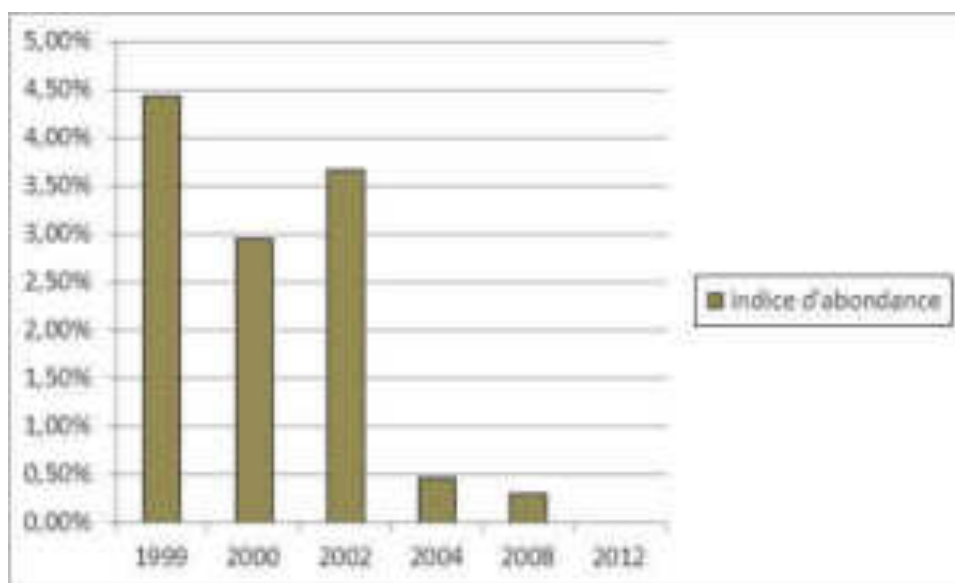
Alors qu'une vingtaine de mâles chanteurs étaient encore présents sur la ZPS «PNNO» en 1997 lors de l'étude d'impact de l'Autoroute A83, en 2012, nous n'avons plus aucune preuve de reproduction de l'espèce sur cette même zone.

À partir de la *Carte 18, page 56*, nous visualisons que l'espèce était présente en 1997 sur la moitié nord de la ZPS, suivant une distribution latitudinale. Ainsi, l'Outarde canepetière occupait les communes de l'extrême ouest de la ZPS (Nieul-sur-l'Autise, Saint-Pompain) jusqu'à l'extrême est (Sainte-Ouenne, Échiré : zone périphérique de la Tiffardière) suivant une bande d'environ six kilomètres de largeur où les densités les plus importantes étaient notées sur les communes de Saint-Pompain, Villiers-en-Plaine et Benet.

Par la suite, les deux premières « enquêtes plaine » réalisées en 1999 et 2000 en Deux-Sèvres avec quelques prospections en Vendée ont permis de réévaluer la population d'Outarde canepetière présente sur la ZPS comprise entre 10 et 12 mâles chanteurs ; soit une baisse des effectifs de 50% en 2 ans. Par ailleurs, la distribution de l'espèce (*Carte 19, page 56*) suivait encore une certaine continuité est-ouest malgré une contraction de son aire de répartition.

Ensuite, bien que l'indice d'abondance³ de l'Outarde canepetière en 2002 soit du même ordre que celui des enquêtes précédentes (Cf. Figure 5, ci-dessous), la distribution des mâles chanteurs est devenue quant à elle, totalement fragmentée formant alors deux petits noyaux isolés : l'un au nord-ouest de Saint-Pompain, l'autre au sud-est de Villiers-en-Plaine.

Figure 5 - Indice d'abondance des mâles d'Outardes canepetière de 1999 à 2012 sur la ZPS« PNNO ».

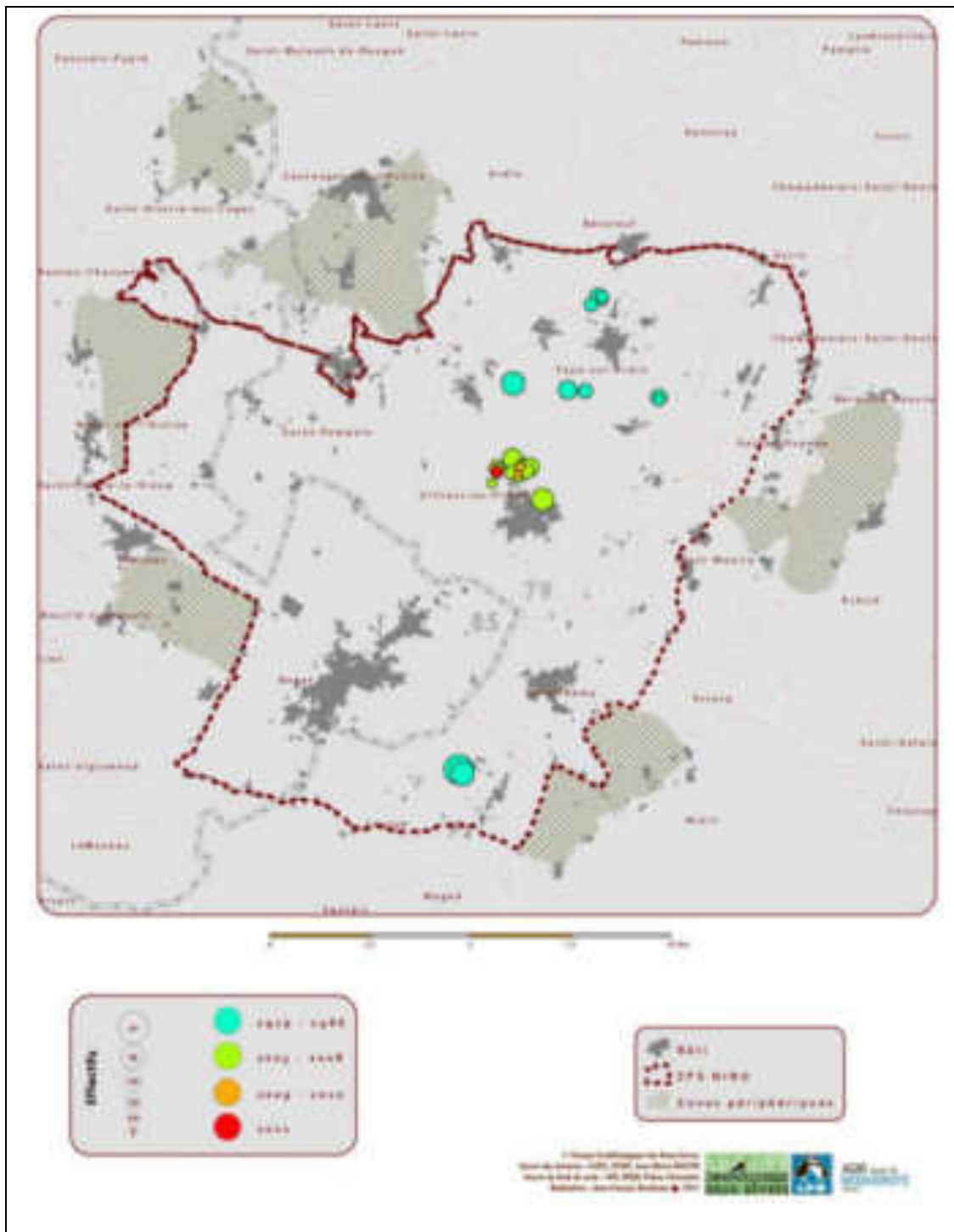


Deux ans plus tard, en 2004, les effectifs s'effondrent de façon encore plus accrue ; un dernier mâle chanteur est contacté au lieu-dit « Chantoiseau » (limite communale sud-est de Villiers-en-Plaine). Enfin, en 2008, lors de l'enquête plaine, un couple est vu en vol sur la zone périphérique de Nieul-sur-l'Autise, à l'extrême ouest de la ZPS.

³ L'indice d'abondance constitue le rapport entre le nombre d'individus contactés sur le nombre de points effectués. Ainsi, un indice d'abondance de 4% signifie que sur 100 points d'écoute effectués, 4 individus ont été contactés.

3) En période de rassemblements postnuptiaux

Carte 20 - Localisation des rassemblements postnuptiaux d'Outarde canepetière de 1979 à 2011

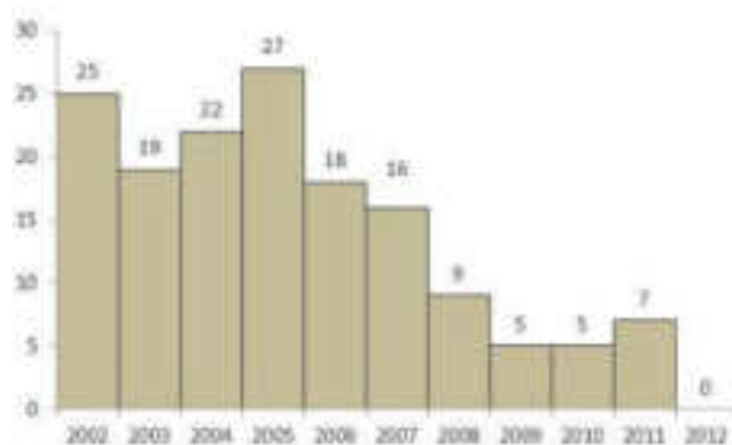


Les premières données de rassemblements postnuptiaux connus d'Outarde canepetière sur la ZPS« PNNO » datent de 1979 où le 26 août ; 7 individus ont pu être observés au lieu-dit « les Blanchards » commune de Faye-sur-Ardin. Au regard des données, et bien que ce rassemblement apparaît relativement mobile en se déplaçant entre 4 sites majeurs sur la

commune de Faye-sur-Ardin selon les années, il resta actif jusqu'en 1986 où 24 individus en vol ont pu être observés à « la Motte », constituant un effectif record pour ce site.

Dans les années 1980, les principaux effectifs d'Outarde canepetière en période de rassemblement postnuptial ont été observés sur la commune de Coulon avec un groupe de 25 puis 38 individus notés respectivement en septembre 1982 et octobre 1983. Des données plus récentes montrent que l'espèce demeure présente depuis 2002 sur un seul secteur de rassemblement situé au nord du village de Villiers-en-Plaine (Cf. Figure 6, ci-dessous). Ce site, très actif dans ses premières années, a accueilli un effectif maximum de 27 individus le 1^{er} octobre 2005 puis a vu ses effectifs diminuer de façon accrue jusqu'en 2010 et 2011 où 5 puis 7 individus ont été respectivement observés. Il s'agira des dernières Outardes canepetières notées en période de rassemblement.

Figure 6 - Évolution des effectifs d'Outardes canepetières *Tetrax tetrax* de 2002 à 2012 observées en période de rassemblement postnuptial sur le site de Villiers-en-Plaine.



C. Synthèse des résultats

Comme nous le montrent les résultats des différentes phases d'inventaires en période de reproduction ou lors des comptages postnuptiaux, les effectifs d'Outardes canepetières ont progressivement diminué sur la ZPS, jusqu'en 2012 où nous n'avons plus aucune preuve de reproduction de l'espèce sur la zone, tandis qu'aucun individu n'a été observé sur le site de rassemblement habituellement utilisé depuis 2002. Alors qu'une vingtaine de mâles chanteurs étaient présents en 1997, la dernière preuve de reproduction de l'espèce date du 18 juin 2008 et concerne un couple en vol observé au « chemin de la Chaume » (zone périphérique de Nieul-sur-l'Autise). Les résultats issus des « enquêtes plaine » complétés par une étude protocolaire en 1997 montrent un premier déclin de l'espèce à la fin des années 1990 suite à la construction de l'A83 et des remembrements associés où le nombre de mâles chanteurs a été divisé par 2 en moins de cinq ans. Ensuite, ce déclin, accompagné par une contraction de l'aire de distribution de l'espèce, s'est accentué progressivement avec une fragmentation de la population notée en 2002 tandis qu'un seul mâle chanteur a pu être contacté en 2004. Bien qu'un peu plus tardivement, les effectifs en période de rassemblements postnuptiaux se sont également littéralement effondrés, passant de 27 individus en 2005 à 5 en 2009 et 2010, puis 7 individus en octobre 2011 (voir Carte 20, page 59).

IV. Résultats Busard *Circus sp*

A. État des effectifs en 2012

1) En période de reproduction

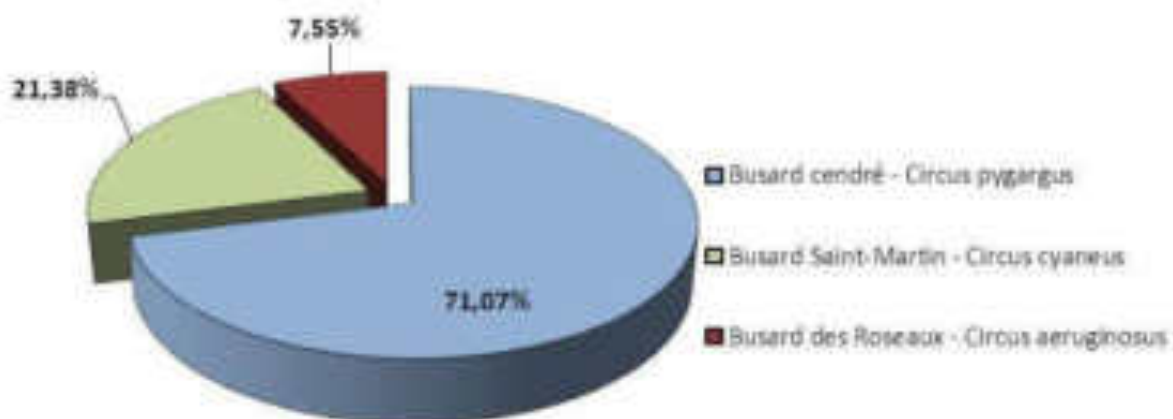
Suivi des indices de reproduction par itinéraires

Loin d'être exhaustifs, les résultats tirés de ce protocole offrent un indice du nombre de couples nicheurs dans le périmètre de la ZPS « PNNO », permettant une comparaison d'abondance dans le temps et dans l'espace grâce à un effort de prospection homogène sur la zone.

Lors des deux passages, 117 observations ont été réalisées sur la ZPS et ses alentours. Plus, précisément, le premier passage, réalisé du 17 au 24 avril 2012 a permis de recueillir 44,4% des données (n=52) contre 66,6% (n=65) lors du second effectué du 12 au 15 juin 2012.

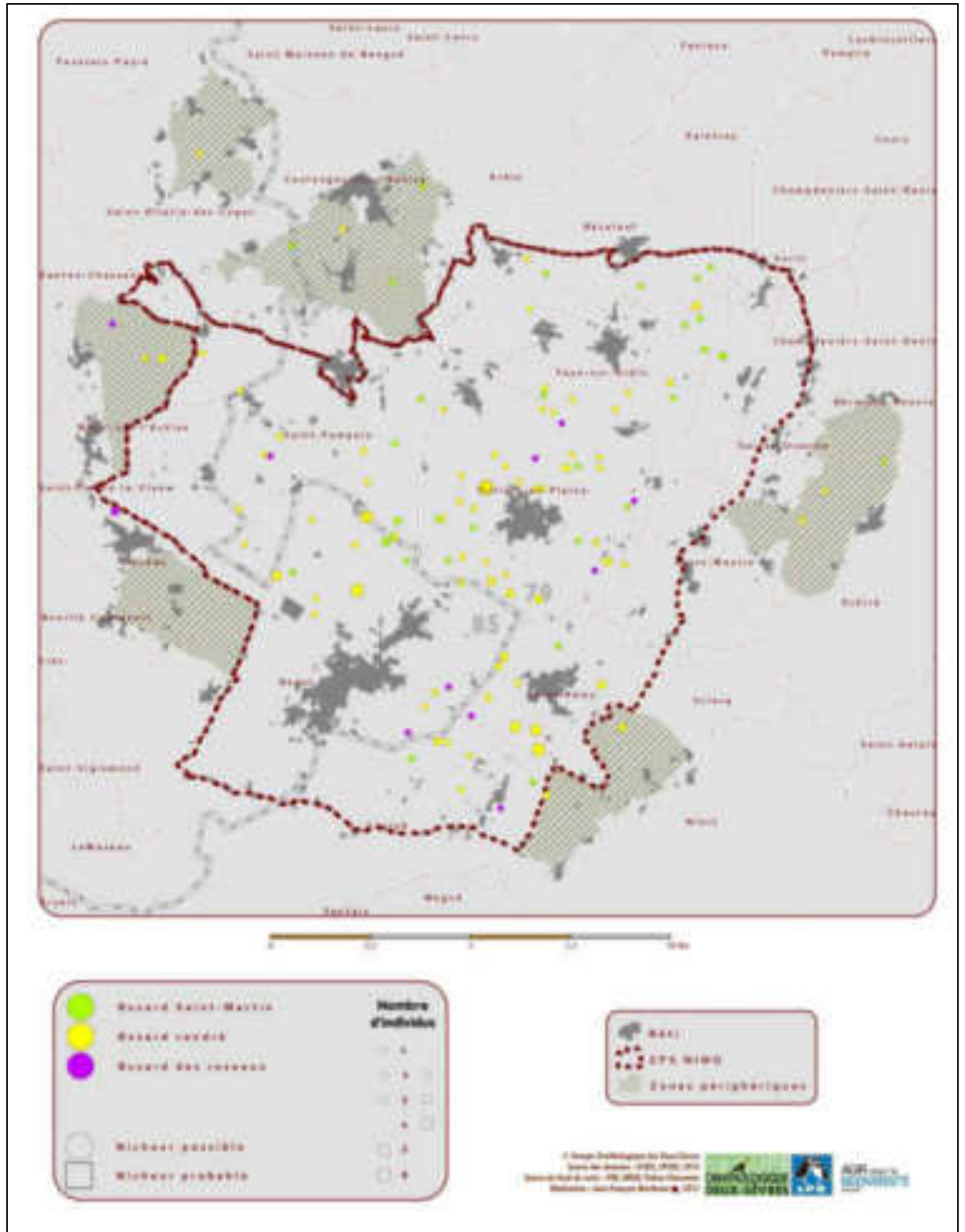
Les trois espèces de Busard ont été observées, avec toutefois des occurrences d'observations inégales (cf. Figure 7, ci-dessous) puisque le **Busard cendré** concerne à lui seul plus des deux tiers des individus observés (n=113), soit une moyenne de 1,2 ind. par kilomètre parcouru. Le **Busard Saint-Martin** apparaît être la seconde espèce de Busard la plus présente en période de reproduction sur la zone, cumulant 34 individus lors des deux passages ; soit un individu observé tous les 3 kilomètres en moyenne. Enfin, seulement 12 **Busards des roseaux** ont été contactés lors des deux passages, ce qui, à titre informatif, représente un individu observé environ tous les 9 kilomètres en moyenne.

Figure 7 - Pourcentage du nombre d'individus observés chez les trois espèces de busards sur la ZPS «PNNO» en période de reproduction, lors des itinéraires.



- **Distribution spatiale**

Carte 21 - Répartition et indices de reproduction des trois espèces de Busards (protocole 2012)



Le Busard cendré :

A l'exception des milieux « bocagers » du sud-ouest de la ZPS, le Busard cendré utilise la globalité de la zone d'étude, a minima comme territoire de chasse. Il apparaît néanmoins des secteurs plus favorables à l'espèce où les observations y ont été plus régulières et concentrées (Villiers-en-Plaine ; sud de Saint-Rémy/ouest de Benet ; nord de Benet/sud de Saint-Pompain).

Notons par ailleurs, que la quasi-totalité des individus observés dans les plaines du sud-est de la ZPS (Saint-Rémy/Benet) l'a été lors du second passage, où de manière générale les observations apparaissent plus dispersées que lors de la première session.

Le Busard Saint-Martin

Bien que quelques individus de Busard Saint-Martin soient présents au sud de la ZPS, la plupart des observations ont eu lieu sur le quart nord-est de la zone. La distribution de l'espèce au sein de la ZPS apparaît plus éparse que celle du Busard cendré.

Le Busard des roseaux

En période de reproduction, le Busard des roseaux est une espèce relativement rare ; 3 aires de présence semblent se dessiner où des individus ont été observés lors des deux passages (Coulon / nord Villiers-en-Plaine / est Villiers-en-Plaine). Notons aussi, la présence de trois individus au nord-ouest de la zone d'étude, dont un couple probablement nicheur cantonné sur la commune d'Oulmes.

Les zones périphériques

Outre la zone périphérique à l'est de la commune d'Oulmes qui n'a guère révélé la présence de Busards, les prospections par transect ont permis de noter la présence des trois espèces sur l'ensemble des zones périphériques.

- **Indice de nidification**

Tableau 10 - Occurrence du nombre d'observations en 2012 par type d'indice de reproduction chez les 3 espèces de busards nicheurs sur la zone d'étude.

STATUT DE NIDIFICATION	CODE ATLAS	INDICE DE REPRODUCTION	Nombre d'observations
Nicheur possible	1	Observation de l'espèce durant sa période de nidification.	56
	2	Présence dans son habitat durant sa période de nidification.	44
	3	Mâle chanteur (ou cris de nidification) ou tambourinage en période de reproduction	0
Nicheur probable	4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.	7
	5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.	0
	6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.	9
	7	Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos).	0
	8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.	0
	9	Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main)	0
	10	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).	1
Nicheur certain	11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.	0
	12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison.	0
	13	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)	0
	14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).	0
	15	Adulte transportant un sac fécal.	0
	16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.	0
	17	Coquilles d'œufs éclos.	0
	18	Nid vu avec un adulte couvant.	0
	19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus).	0

Sur l'ensemble des observations réalisées lors de ces prospections, 61, soit 52% d'entre elles sont accompagnées d'indices de reproduction (cf. Tableau 10, page 64). Toutefois, seulement 17 données concernent une nidification probable de ces espèces. Ces dernières sont relatives à l'observation de couples, de mâles en parade ou de passages de proies entre les deux sexes, ce qui a été observé notamment à plusieurs reprises chez le Busard cendré dans les plaines de Saint-Rémy et de Villiers-en-Plaine. Notons également l'observation d'un couple de Busard des roseaux en train de construire un nid (i.e. apports de matériaux) sur la commune d'Oulmes le 18 avril 2012. Tandis que deux couples de Busards Saint-Martin ont été observés à Benet et Surin.

Programme de protection et suivi des nichées en 2012

Busard cendré

Le suivi de la reproduction 2012 a permis de répertorier **62 nids de Busard cendré**, ce qui constitue une année record depuis le début du programme sur la ZPS. Bien qu'une colonie de 6 nids se soit installée dans un Ray-Grass en début de saison, l'espèce niche très majoritairement dans les céréales ; le blé et l'orge représentant plus de 85% des cultures utilisées pour leur nidification. Les individus de cette espèce semi-coloniale se partagent certaines parcelles regroupant plusieurs nids formant une distribution en noyaux. Nous pouvons noter à partir de la *Carte 22, page 66*, que plusieurs colonies sont présentes au sein de la ZPS, tandis que des couples « épars » y nichent çà et là.

Busard Saint-Martin

6 couples nicheurs de Busard Saint-Martin ont été inventoriés sur la ZPS « PNNO » lors de la saison de reproduction 2012. Tout comme le Busard cendré, l'espèce niche essentiellement dans les céréales. Sa répartition du territoire est néanmoins bien plus dispersée, où les couples sont distants les uns des autres. Par ailleurs, 4 d'entre eux se situent à proximité de colonies de Busard cendré.

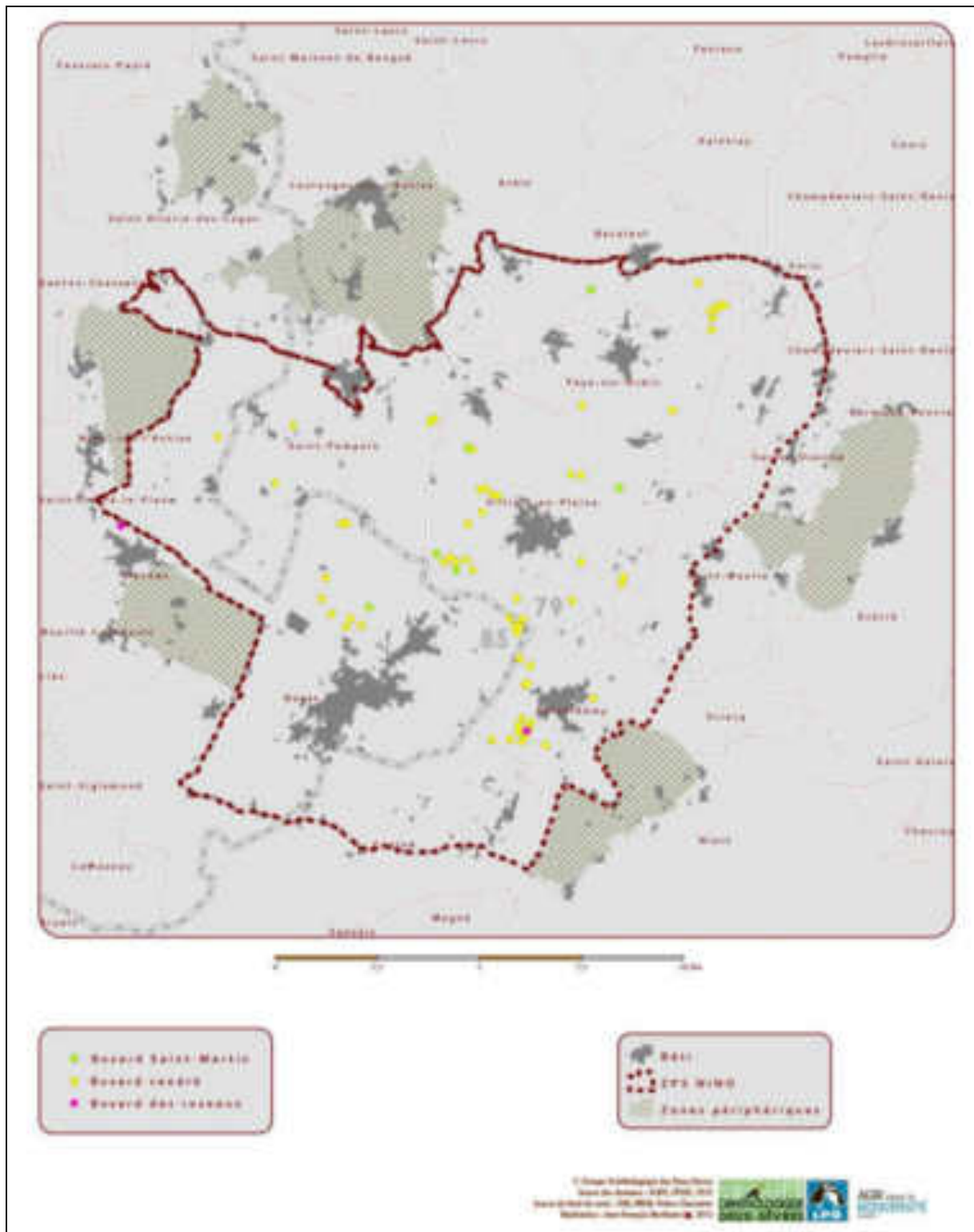
Busard des Roseaux

Ces recherches de nids nous ont également permis de confirmer la présence **de 2 couples nicheurs de Busard des roseaux**. Le premier, localisé au nord de Oulmes, a permis l'envol de trois jeunes, tandis que le second à Saint-Rémy, a malheureusement été abandonné suite à la fauche d'un Ray-Grass. Un autre couple, observé en parade au nord de Villiers-en-Plaine n'a pas pu être certifié nicheur même s'il y a de fortes probabilités qu'ils aient niché sur la ZPS « PNNO ».

Les zones périphériques

Aucun couple nicheur n'a été localisé dans les zones périphériques ; ceci non pas par l'absence de couverts favorables à la nidification des Busards, mais certainement par manque de prospections lors de la recherche de nids au sein de ces zones. Ainsi, il est indéniable que plusieurs couples n'ont pas été détectés aussi bien au sein des zones périphériques que dans la ZPS « PNNO ».

Carte 22 - Localisation des nids trouvés des trois espèces de busards sur la zone d'étude en 2012



Synthèse

Les données de Busards nicheurs exposées ci-dessus apparaissent comme un nombre de couples certains constituant donc des effectifs minimum présents sur la ZPS.

Il est compréhensible que ce nombre soit légèrement plus important que ce qui a pu être observé. Ainsi, le Tableau 11, ci-dessous, synthétise le nombre de couples nicheurs estimés chez les trois espèces de Busards présents sur la ZPS en 2012.

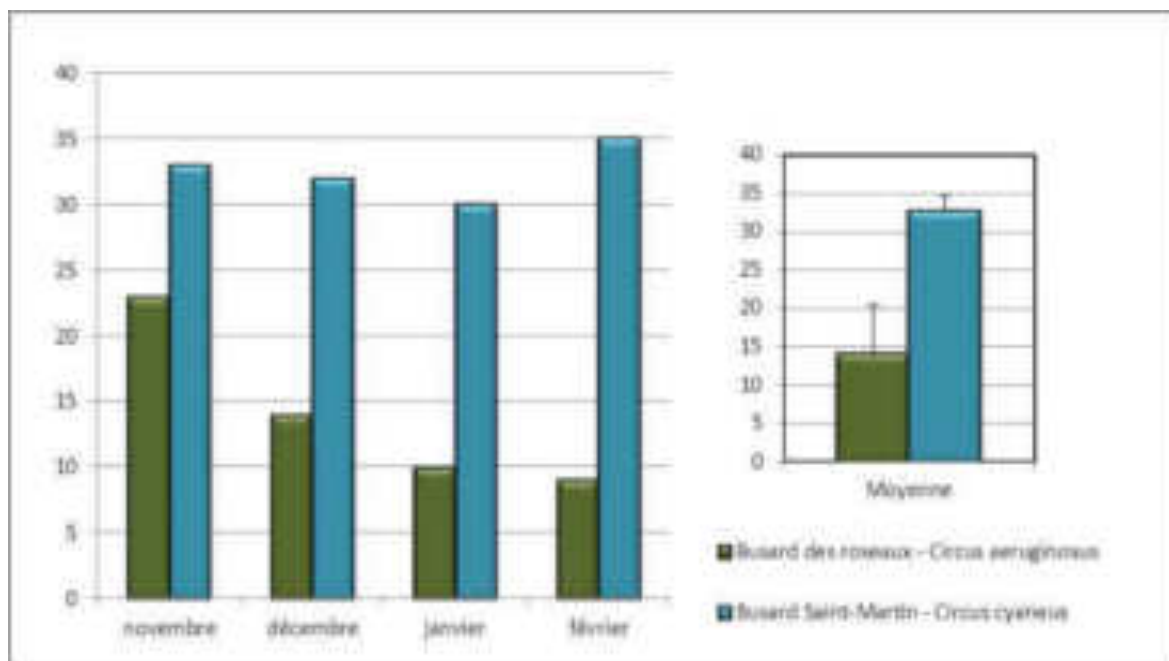
Tableau 11- Estimation du nombre de couples nicheurs de Busards en 2012 sur la ZPS PNNO

	Nombre de couples nicheurs
Busard cendré - <i>Circus pygargus</i>	62 à 70
Busard Saint-Martin - <i>Circus cyaneus</i>	6 à 10
Busard des Roseaux - <i>Circus aeruginosus</i>	2 à 5

2) En période internuptiale – Busard Saint-Martin et Busard des roseaux

Le but des différents passages effectués sur la ZPS de novembre 2011 à février 2012 était de comprendre comment, et dans quel mesure, le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux utilisent le territoire en automne-hiver (effectifs, répartition...), en comparaison à la saison de reproduction.

Tableau 12 - Nombre d'individus observés lors des passages automnaux et hivernants 2011 – 2012 sur la ZPS PNNO



Les prospections réalisées au cours des 4 passages totalisent 175 observations comptabilisant 56 individus de Busard des roseaux contre 130 individus de Busard Saint-Martin. **Ces résultats démontrent que les effectifs de ces deux espèces sont plus importants sur la ZPS en automne et en hiver** (Tableau 12, page 67), **liés à des contingents migrateurs et hivernants sur la zone**. En effet, environ un Busard Saint-Martin été observé tous les 3 kilomètres en moyenne lors de la période de reproduction, contre près de deux sur une même distance en hiver. Il en est de même pour le Busard des roseaux avec une moyenne de 0,27 individus /kilomètre en hiver contre seulement 0,13 Busards des roseaux/kilomètre en moyenne en saison de reproduction ; soit le double.

Toutefois, des similitudes persistent avec les résultats issus de la période de reproduction puisque le Busard Saint-Martin reste plus commun sur la zone avec 23 individus en moyenne observés par passage contre seulement 15 chez le Busard des roseaux. Ainsi, les Busards Saint-Martin seraient deux fois plus nombreux que les Busards des roseaux sur la ZPS en automne/hiver.

Par ailleurs, alors que le nombre de Busards Saint-Martin reste relativement constant selon les différents passages (de 30 à 35 ind.), les effectifs de Busards des Roseaux fluctuent entre chaque mois, diminuant progressivement en passant de 23 individus en novembre à 9 à la fin février.

Ces fluctuations peuvent s'expliquer en partie du fait que les individus migrateurs sont encore nombreux sur la ZPS au mois de novembre tandis que les individus observés en janvier/février concernent essentiellement des hivernants cantonnés sur la zone.

Enfin, le Busard Saint-Martin utilise la totalité de la ZPS «PNNO» en période internuptiale ce qui n'est pas le cas du Busard des roseaux, observé essentiellement sur la moitié sud-ouest (Cf. Carte 23, page **Erreur ! Signet non défini.**).

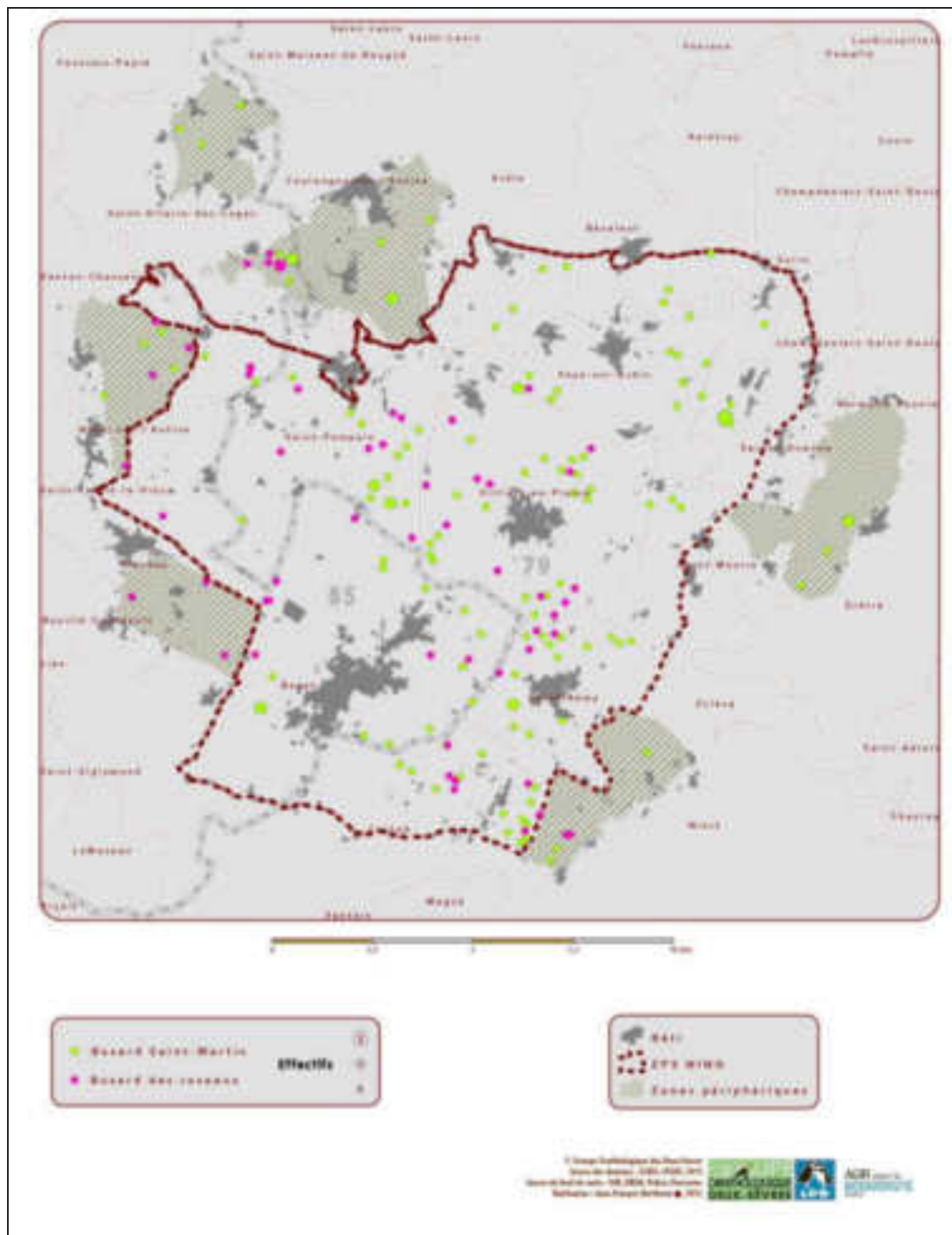
Les zones périphériques

L'ensemble des zones périphériques accueillent les deux espèces de busards en période internuptiale (Tableau 13, ci-dessous). Au vu des résultats issus des 4 passages, les secteurs qui apparaissent les plus propices aux Busards sont les zones de « Moulin au père » et de « Nieul-sur-l'Autize » qui révèlent respectivement un total de 9 et 7 observations, les deux espèces confondues.

Tableau 13 - Nombre d'observations de Busards observés dans les zones périphériques au cours des 4 passages hivernants

Zones périphériques	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	TOTAL
Coulonges-sur-L'Autize	4	0	4
La Doit	3	0	3
Le Moulin au père	4	5	9
Nieul-sur-l'Autize	4	3	7
Niort	3	2	5
Oulmes	0	3	3
Ternanteuil	4	0	4

Carte 23 - Localisation des observations de Busard Saint-Martin et de Busard des roseaux entre novembre 2011 et février 2012



B. Évolution des effectifs (2004 – 2012)

Programme de protection et suivi des nichées

Le Busard Cendré

Les différentes campagnes de prospections et suivis du Busard cendré (débutées en 1999 en Vendée et en 2008 en Deux-Sèvres) sur la ZPS PNNO, nous offrent à ce jour un recul suffisant pour repérer des noyaux de colonies assez denses et relativement fidèles d'année en année, ainsi que des localisations irrégulières de couples « épars » sur une majeure partie de la ZPS. **Ainsi, les populations nicheuses de Busard cendré au sein de la ZPS «PNNO» varient entre 20 et 70 couples** selon les années en fonction principalement de la disponibilité en micromammifères et notamment en Campagnols des champs. Notons, que depuis 2009, le nombre de nids découverts sur la ZPS augmente (Figure 8, ci-dessous) ce qui semblerait, outre la fluctuation de la population de l'espèce, en partie corrélée à une augmentation de la pression d'observation depuis ces dernières années

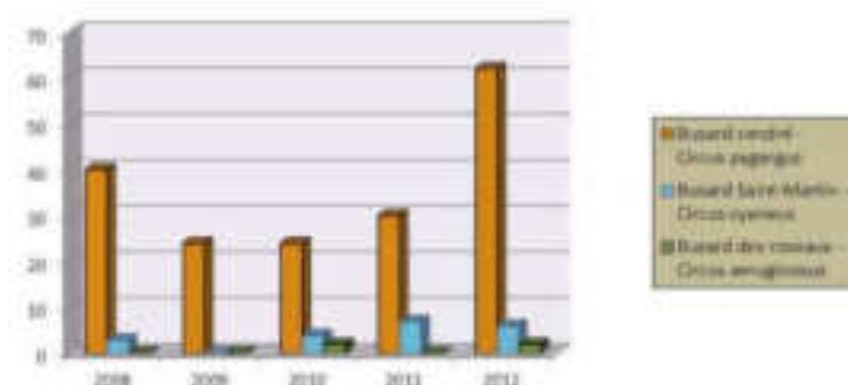
Le Busard Saint-Martin

Chaque saison et ceci depuis 2008, nous estimons la taille de la population de Busard Saint-Martin comprise entre **6 et 10 couples nicheurs**. Aucun secteur spécifique à l'espèce ne semble se dégager pour assurer une fidélité de certains sites de nidification d'année en année. Ainsi, le Busard Saint-Martin peut potentiellement nidifier partout sur la ZPS en fonction du couvert disponible au printemps et de la densité en campagnols. Depuis ces 4 dernières années la population semble stable au sein de la ZPS (Figure 8, ci-dessous).

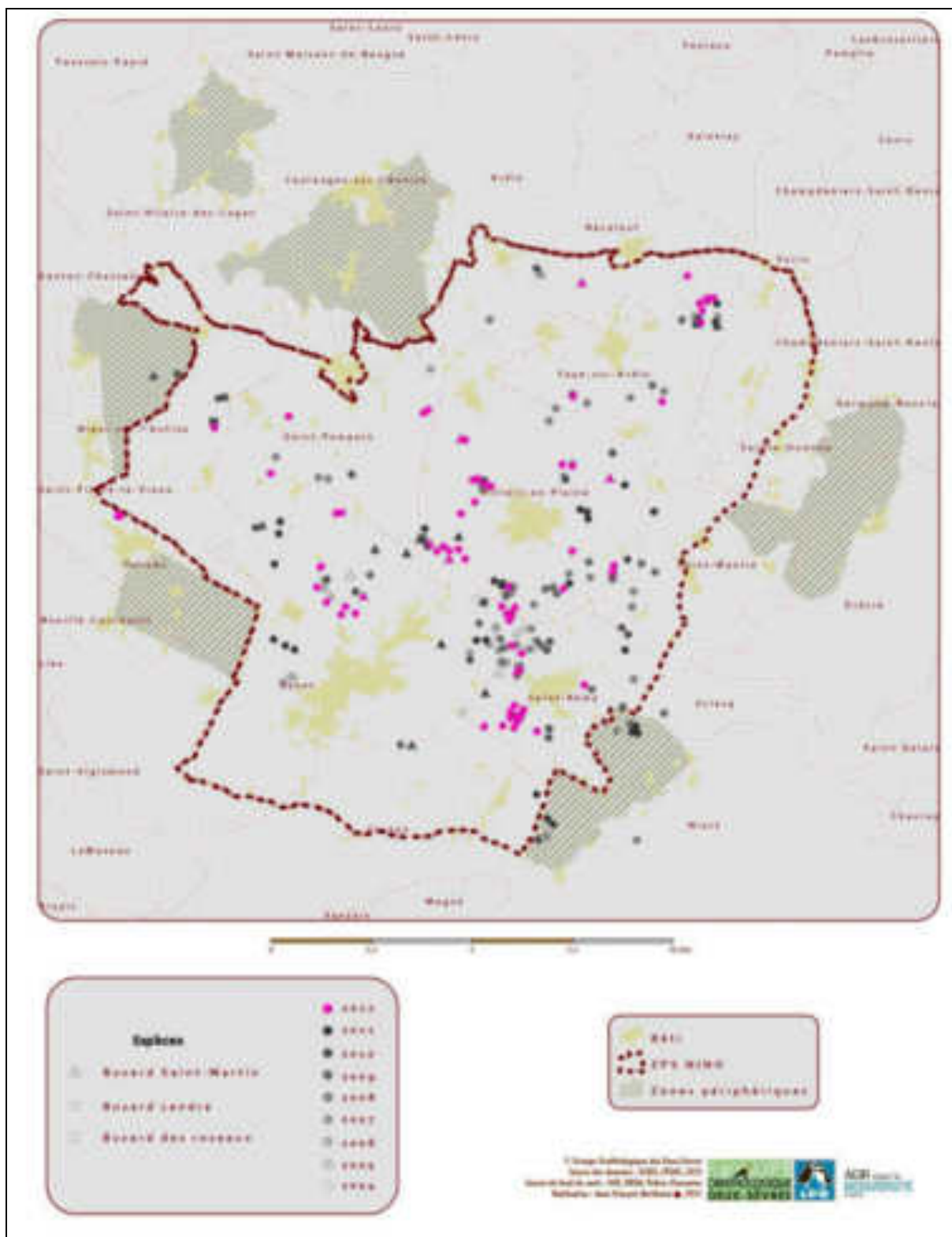
Le Busard des roseaux

Deux nids de Busard des roseaux ont été trouvés en 2009 puis 2012, ce qui en fait l'espèce de Busard la plus rare en période de nidification. Pourtant chaque année, plusieurs cantonnements sont observés sur la ZPS sans que l'on puisse certifier leur nidification ce qui laisse à penser qu'il s'agit **d'un nicheur annuel où 2 à 5 couples sont présents selon les saisons** (Figure 8, page 70).

Figure 8- Évolution du nombre de nids découverts sur la zone d'étude chez les trois espèces de Busard



Carte 24 - localisation des nids trouvés des trois espèces de busards entre 2004 et 2012



C. Synthèse des résultats

Busard cendré

Espèce migratrice, le Busard cendré arrive sur la ZPS début avril. Sa population nicheuse **fluctue de 20 couples lors des années à faible densité de campagnols, à 70 couples lorsque la ressource alimentaire y est abondante**. L'espèce utilise l'ensemble de la ZPS en tant que territoire de chasse, et très majoritairement les céréales (blés, orges) pour nicher. Chaque année, plusieurs colonies relativement fidèles sont présentes sur la zone formant une distribution en noyaux tandis que des couples dits « satellites » bien plus éloignés les uns des autres nichent sur une grande partie de la ZPS.

Busard Saint-Martin

Bien qu'également lié à la disponibilité en micromammifères, le Busard Saint-Martin a un régime alimentaire plus diversifié ce qui expliquerait le fait que ses populations nicheuses varient dans une moindre mesure. **Ainsi chaque année, 6 à 10 couples nichent au sein de la ZPS, sur des secteurs géographiques différents d'année en année**, même s'il utilise essentiellement les céréales pour assurer sa nidification. Notons, que chaque année, certains couples se situent à proximité de colonies de Busard cendré. Nicheur assez rare sur la ZPS « PNNO », le Busard Saint-Martin est pourtant une espèce bien plus régulièrement observée en automne-hiver du fait de la présence de contingents **migrateurs et hivernants où en moyenne une trentaine d'individus utilisent la zone durant cette période**.

Busard des roseaux

La nidification du Busard des roseaux sur la ZPS est moins connue que chez les deux autres espèces puisqu'il s'agit d'un nicheur rare. Chaque année, plusieurs couples cantonnés dans des parcelles, notamment de Ray-Grass, sont observés. Ces cultures bénéfiques à la nidification de l'espèce tôt en saison du fait de leur hauteur de végétation favorables à cette période sont généralement fauchées peu de temps après la ponte ce qui induit inévitablement l'abandon de la nichée. De ce fait, plusieurs couples sont observés chaque année sans que l'on puisse certifier leur nidification, excepté en 2010 où deux nids ont été trouvés tout comme en 2012. **Ainsi nous estimons la population nicheuse de Busard des roseaux sur la ZPS «PNNO» comprise entre 2 et 5 couples**.

Au cours de la période internuptiale l'espèce est nettement plus commune, notamment en novembre avec plus d'une vingtaine d'individus observés pour diminuer légèrement en hiver. **Nous estimons la population hivernante à une quinzaine d'individus présents essentiellement sur la partie sud-ouest de la zone**.

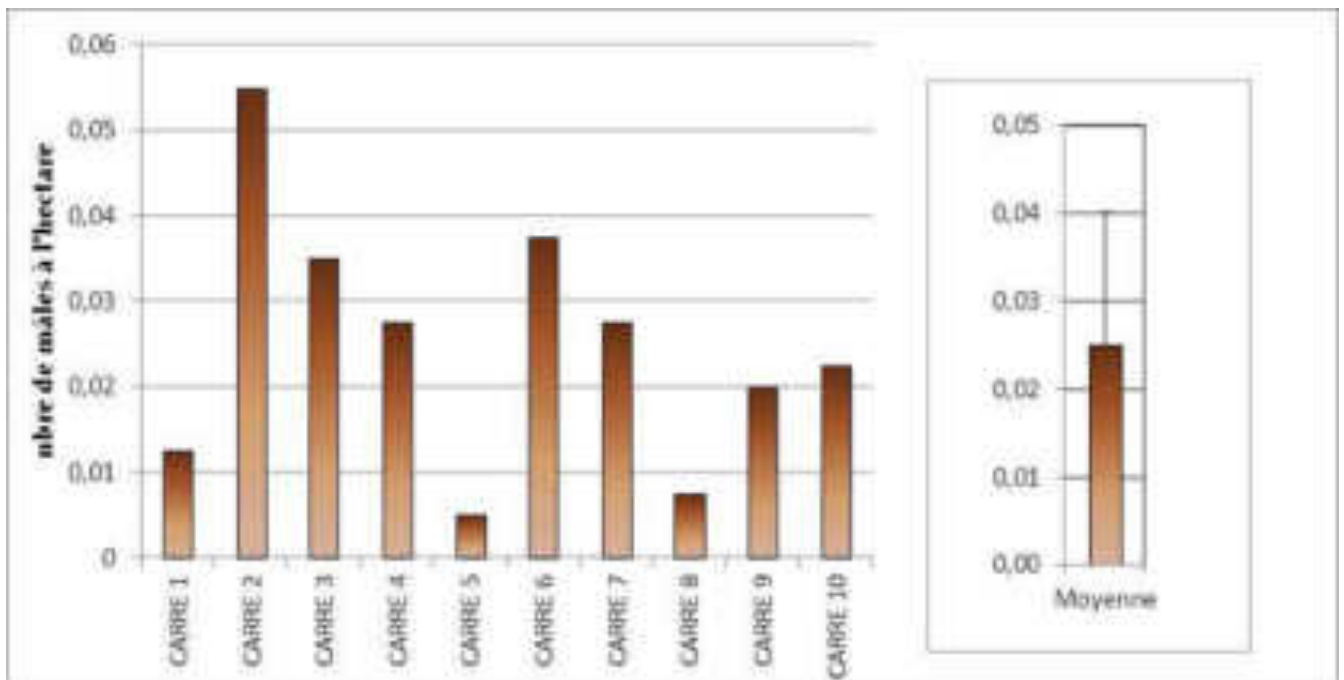
V. Résultats Gorgebleue à miroir blanc *Luscinia svecica namnetum*

A. État des effectifs en 2012

Échantillonnage par point d'observation

Sur les 4000 hectares prospectés (e.i. 10 carrés de 400 ha) lors du recensement spécifique à la Gorgebleue à miroir blanc, 84 points d'observations ont été effectués soit un total de 14 heures d'observation. Ainsi, 100 mâles et 2 femelles ont pu être observés et/ou entendus entre le 10 et le 16 avril 2012. À titre indicatif et afin de permettre la comparaison directe lors de la reproductivité de ce protocole, 1,2 individus en moyenne ont été contactés par point d'observation. La densité de mâles contactés par carré (quadrat) est en moyenne de 0,025 ind. /ha (cf. Figure 9, ci-dessous).

Figure 9- Densité par ha de mâles de Gorgebleue à miroir blanc observée à l'intérieur des carrés échantillon et densité moyenne sur la ZPS «PNNO» en avril 2012.

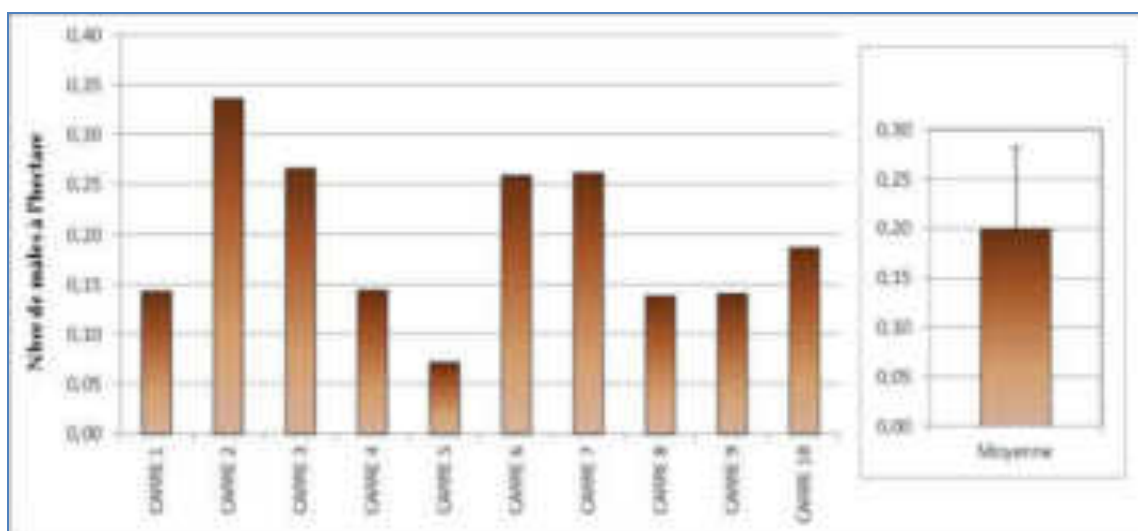


Toutefois nous pouvons remarquer une forte variabilité inter-carrés pouvant s'expliquer en grande partie par une surface en colza inégale dans chacun d'eux. Il est vrai que **la nidification de cette espèce en plaine céréalière demeure étroitement liée au colza**. Nous retrouvons des densités allant de 0,005 mâles/ha sur les secteurs situés les plus au nord-est (carré 5 et 8) à plus de 5 mâles au kilomètre carré sur le « carré 2 » (Nieul-sur-l'Autise).

Pour éviter au maximum la variabilité liée à la superficie en colza à l'intérieur des carrés échantillon, il convient d'effectuer un rapport de densité entre le nombre de Gorgebleues à miroir blanc par carré et la superficie en colza respective.

Cela nous permet d'une part d'évaluer la distribution de l'espèce sur la ZPS indépendamment de l'habitat et d'autre part, d'offrir la possibilité d'estimer la taille de la population de la Gorgebleue à miroir blanc sur la ZPS par extrapolation des résultats.

Figure 10 - Densité par ha de colza de mâles de Gorgebleue à miroir blanc observée à l'intérieur des carrés échantillon et densité moyenne sur la ZPS «PNNO» en avril 2012.



La superficie moyenne de colza à l'intérieur des carrés est de l'ordre de 48 ha. Lorsque l'on rapporte le nombre de mâles chanteurs à la superficie disponible en colza au sein de chaque carré échantillon, nous remarquons que des disparités subsistent au sein des carrés supposant des secteurs plus attractifs que d'autres pour l'espèce. Ainsi au sein du « carré 2 » de Nieul-sur-l'Autise, nous observons un rapport d'un mâle pour 3 ha de colza (cf. Figure 10, ci-dessus) ; la moyenne, tous carrés confondus, étant d'un mâle pour 5 ha de colza. Les carrés les plus nordiques accueillent quant à eux les plus faibles densités des secteurs échantillonnés avec un mâle observé pour une superficie de colza allant de 7 (carrés 1, 4, 8, 9) à plus de 14 ha (carré 5).

- **Estimation de la population à l'échelle de la zone d'étude**

L'échantillonnage par point d'observation au sein des 10 carrés de 4km² nous a permis de couvrir visuellement plus de 480 ha de colza sur lesquelles nous retrouvons une moyenne de 0,20 mâles/ha. Connaissant la superficie globale de colza à l'échelle de la zone d'étude, il est alors possible, par extrapolation, d'estimer la taille de la population de mâles de Gorgebleues à miroir blanc.

Nous suggérons ainsi un nombre de Gorgebleues à miroir blanc sur la zone d'étude compris entre 360 et 540 mâles chanteurs ; les effectifs minimum et maximum ayant été calculés à partir des écarts-types.

Les zones périphériques

Sur les 10 carrés tirés aléatoirement, 2 d'entre eux se sont retrouvés sur les zones périphériques de « Ternanteuil » et « La Doit » (carré 1 et 8) tandis que 3 autres couvrent partiellement 2 autres de ces zones : Nieul-sur-l'Autise et Niort (voir Carte 25, page 75). Au total, 17 Gorgebleues à miroir blanc ont été inventoriées sur ces secteurs. En termes de surface prospectée et si l'on vient à effectuer un rapport de densité au sein même de ces zones périphériques, on note un nombre moyen de mâles par km² égal à 1,83. Ce nombre moyen est alors inférieur à celui estimé au sein des carrés compris dans l'enceinte de ZPS où en moyenne pratiquement trois mâles ont pu être observés par kilomètre carré. **La population estimée sur l'ensemble de ces six zones périphériques est comprise entre 60 et 150 mâles chanteurs de Gorgebleues à miroir blanc.**

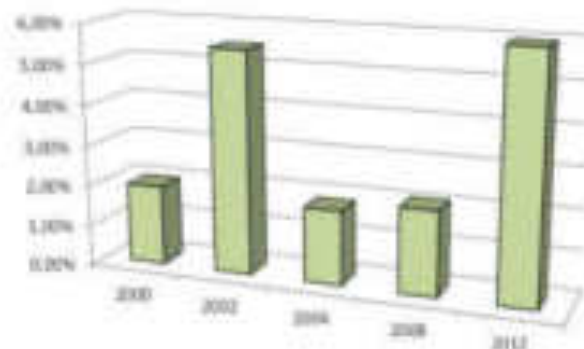
B. Évolution des effectifs

La Gorgebleue à miroir blanc de Nantes est une espèce de passereaux des plus remarquables que l'on peut observer en plaine céréalière et notamment sur la ZPS « PNNO » ; c'est pourquoi elle s'incorpore dans le cortège des 24 espèces à recenser systématiquement lors de « l'enquête plaine ». Ainsi, des données de l'espèce ont été récoltées depuis 2000 jusqu'à 2012 (Figure 11, ci-dessous) lors de 5 enquêtes (2000 / 2002 / 2004 / 2008 / 2012) au protocole identique, permettant ainsi l'évolution des effectifs de la Gorgebleue à miroir dans le temps.

Nota bene : comme indiqué précédemment lors de la description du protocole de « l'enquête plaine », les recensements n'ont pas débuté à la même période au sein des deux départements compris dans l'enceinte de la ZPS «PNNO» (Deux-Sèvres à partir de 2000 ; Vendée à partir de 2008). Ainsi, le fait qu'aucune donnée ne soit présentée en Vendée en 2000, 2002 et 2004 ne signifie pas qu'aucune Gorgebleue à miroir blanc n'ait été contactée.

Pour réduire partiellement l'effort de prospection inégal selon les enquêtes et donc limiter les biais des résultats selon les années, il a été décidé de présenter les résultats en termes d'indice de fréquence. Ainsi, le nombre de points avec contacts de l'espèce par enquête est rapporté au nombre total de points effectués.

Figure 11- Évolution de la fréquence moyenne (en pourcentage) de La Gorgebleue à miroir blanc de Nantes - *Luscinia svecica namnetum* sur la ZPS « PNNO ».



Tout d'abord, remarquons que, de manière générale, les résultats sur la présence de la Gorgebleue estimés par l'ensemble des « enquêtes plaine » mettent largement moins en évidence l'occurrence de l'espèce par rapport au protocole spécifique 2012 (cf. Figure 11, page 76). Deux raisons majeures peuvent être la cause de ces divergences de résultats. D'une part, le positionnement régulier des points enquête plaine, distants de 750 mètres les uns des autres, ne ciblent guère les parcelles de colza, lieux auquel l'espèce est inféodée. Aussi, du fait qu'il ne s'agit pas d'un protocole spécifique à la Gorgebleue à miroir blanc dont le chant est audible sur de faibles distances, l'enquête plaine ne permet pas de contacter autant de Gorgebleues de manière auditive qui doit se voir alors accompagner par un balayage régulier aux jumelles.

Au vu des résultats des « enquêtes plaine », il semblerait que l'espèce soit plus ou moins fréquente sur la ZPS « PNNO », en suivant un cycle particulier où certaines années seraient plus ou moins propices à la nidification de l'espèce. Nous nous garderons toutefois d'émettre cette supposition pouvant être corrélée à un biais observateur important ainsi qu'à d'autres variables explicatives.

Toujours est-il que les tendances de populations de la Gorgebleue à miroir blanc sur la ZPS apparaissent en augmentation depuis 2000, et plus particulièrement lors de ces quatre dernières années où un accroissement important du nombre de contacts de l'espèce traduit une hausse de ses effectifs.

C. Synthèse des résultats

La Gorgebleue à miroir blanc *Luscinia svecica namnetum*, en provenance du littoral centre-atlantique, est apparue sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » durant la fin des années 1990 ; en 1997 un mâle chanteur est observé à l'est de Champbertrand. Depuis, **la population de l'espèce connaît une augmentation importante sur la zone. Alors qu'en 2000, la taille de la population nicheuse était estimée à 5 couples nicheurs au sein de la ZPS, les résultats de 2012 permettent d'évaluer la population actuelle comprise entre 300 et 400 mâles, ou couples potentiels sur le site.**

Cela rejoint alors l'expansion connue de l'espèce vers l'est depuis la côté atlantique jusque dans les terres. En 2000, le nombre de couples de cette sous-espèce était estimé à plus de 10 000 (Dubois & al. 2008).

La distribution de la Gorgebleue à miroir blanc est étroitement liée à la présence de colza sur la zone. Culture dans laquelle l'espèce assure sa nidification en plaine céréalière intensive. Ceci explique en grande partie la distribution partiellement agglomérée de l'espèce, présente sur des îlots de colza.

Toutefois, notons qu'en dehors de cette corrélation, l'espèce est mieux représentée sur certains secteurs supposant des zones plus attractives à sa nidification. Ainsi, nous suggérons des milieux moins attractifs dans le nord et l'est de la ZPS (carré 5).

VI. Résultats Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

A. État des effectifs en 2012

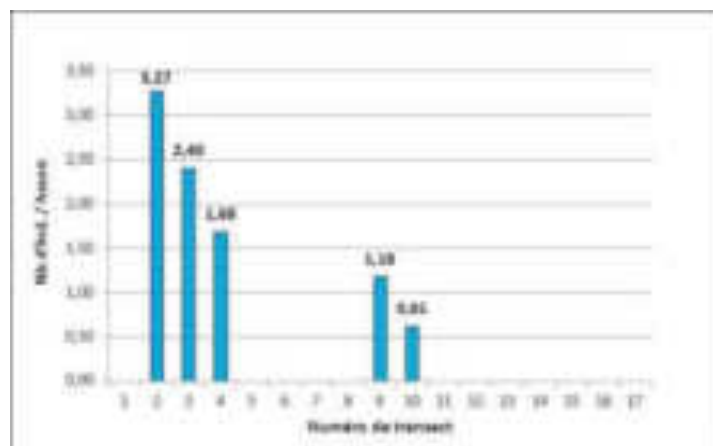
Échantillonnage par transect couplé de points d'observation

Les principaux objectifs de ce protocole ont été d'une part, d'accroître nos connaissances sur la distribution de la Pie-grièche écorcheur sur la ZPS située en Deux-Sèvres et d'autre part de repérer si des noyaux de populations nicheuses en ressortiraient. Ainsi à partir des connaissances historiques de l'espèce, et de la cartographie des habitats, 17 transects pédestres (*Carte 26, page 80*) ont été disposés sur les zones potentiellement favorables à la Pie-grièche écorcheur. Ces prospections, couplées de points d'observation d'une durée de 10 minutes, devaient nous offrir une estimation du nombre de couples nicheurs sur la ZPS et ses zones périphériques du fait que les milieux favorables à l'espèce sont restreints en plaine céréalière intensive.

Les transects et points d'observation réalisés ont permis de détecter un total de 21 individus, dont plus de 70% de mâles pour 42 kilomètres parcourus correspondant à environ 33 heures d'observation. À titre informatif et bien que nous nous basions sur 21 données, plus des deux tiers du nombre d'individus (n=15) ont été détectés lors des points d'observation. Pourtant, le temps total passé en prospection « mobile » (transects = 18 heures) est relativement similaire à la durée totale d'observation « fixe » (points d'observation > 15 heures).

Seulement 5 transects ont permis l'observation de Pie-grièche écorcheur, où de fortes disparités d'observations sont notées allant de 0 individu observé sur quasiment les 3/4 des transects à 9 individus contactés sur le parcours n°2. Dans le but d'effectuer une comparaison directe entre ces transects aux distances et points d'observation différents, il convient de rapporter ces effectifs observés à la durée totale d'observation passée sur chacun d'eux (Figure 12, ci-dessous). Cela nous donnera le nombre d'individus observés pour une pression d'observation égale.

Figure 12 - Nombre de Pies-grièches écorcheurs observées par heure d'observation sur chacun des transects



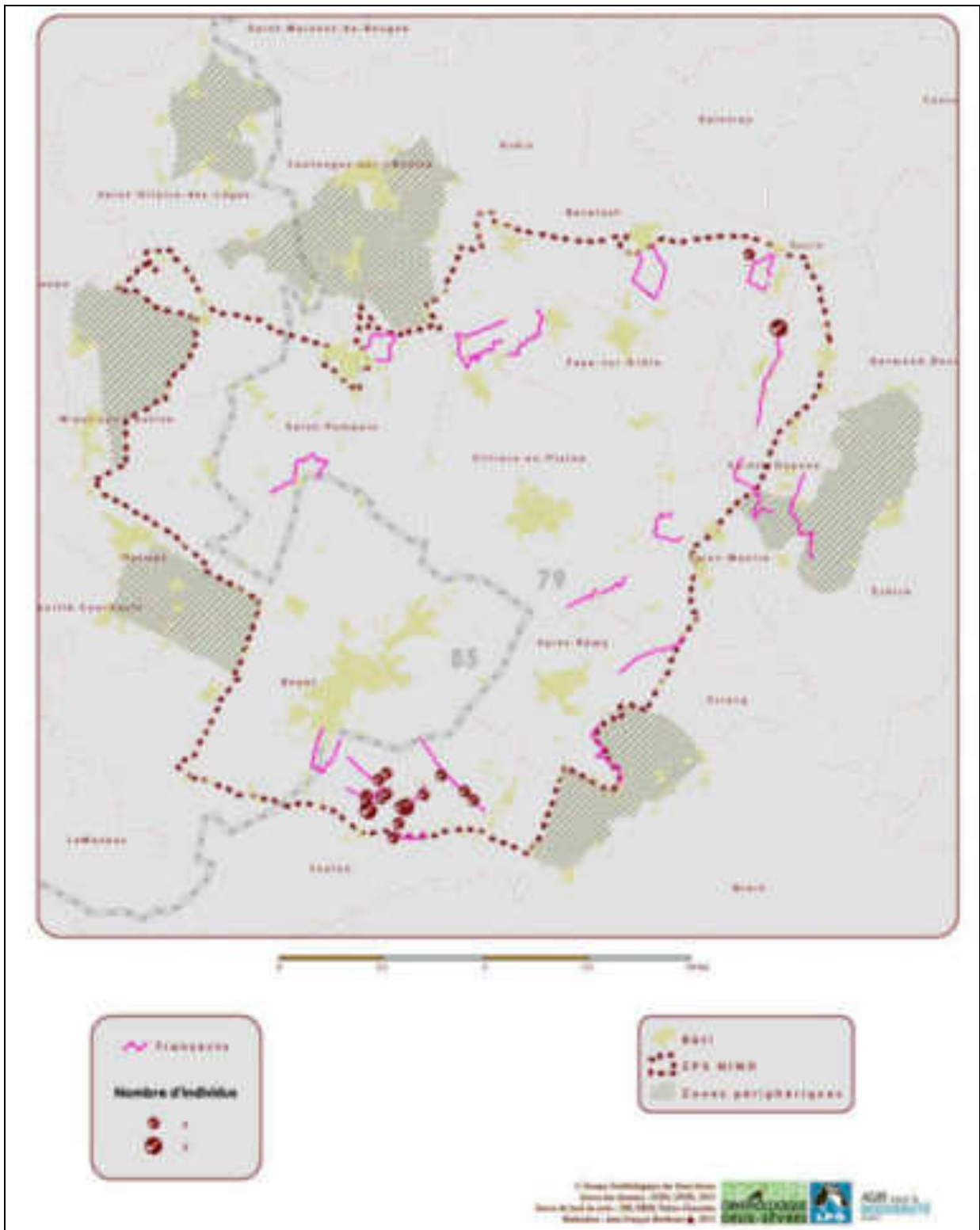
Malgré ce rapport à la durée, des différences subsistent au sein des transects avec présence de l'espèce. Notons par ailleurs, que seul le transect 9 (vallée de la « Bonnette ») a permis l'observation d'un couple de Pie-grièche écorcheur au cœur d'une vallée sèche malgré les 10 parcours disposés dans ce type d'habitat présumé favorable à l'espèce. La plupart des individus ont été observés là où le maillage bocager est encore bien représenté, avec pour la plupart des observations, une présence plus ou moins marquée de prairies.

Trois transects disposés en vallées sèches, traversent partiellement les zones périphériques de la Tiffardière et de Ternanteuil. La longueur totale effectuée au sein de ces zones est de 4,4 kilomètres où 7 points d'écoute ont été réalisés. Aucune Pie-grièche n'a été observée.

La distribution spatiale (*Carte 26, page 80*) des données de Pie-grièche écorcheur sur la ZPS « PNNO » confirme amplement les disparités de densité observées chez l'espèce lors des transects. Au regard de ces résultats, sa répartition apparaît clairement définie sur deux secteurs.

Le principal noyau de population se situe à l'extrême sud de la ZPS, dans les milieux de transition entre zone de marais et plaine céréalière, sur la commune de Coulon, constituant près de 90% des observations recueillies au cours de ce protocole. Une autre « population », semble se dessiner au nord-est de cette ZPS, en bordure de la franche bocagère appartenant à la zone géographique appelée « entre plaine et Gâtine » ; 1 couple et 1 mâle y ont été observés.

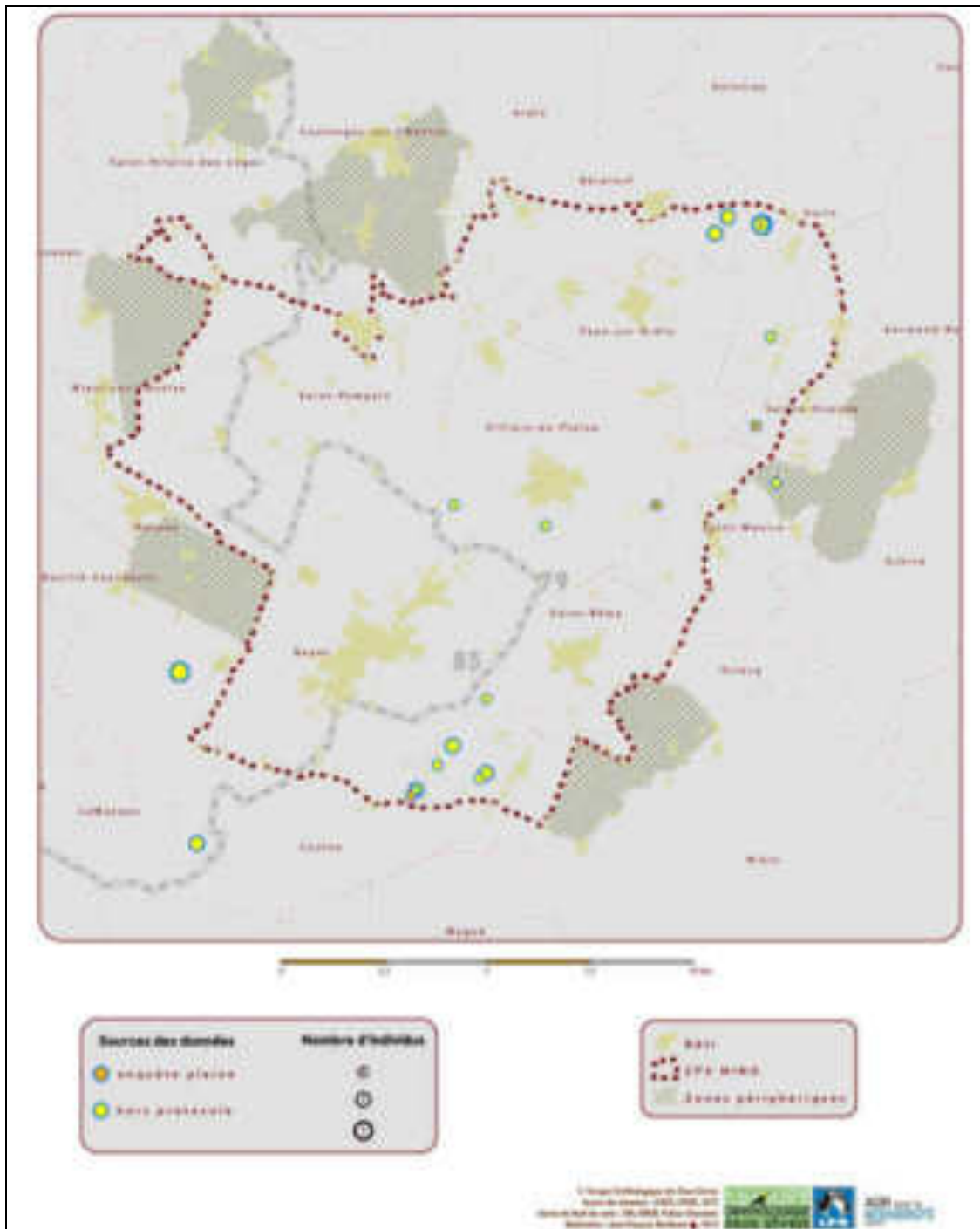
Carte 26 - Localisation des Pies-grièches écorcheurs en 2012 (protocole transect)



Cumul des données 2012 (hors protocole) :

La Pie-grièche écorcheur est une espèce territoriale aux cantonnements visibles et qui disperse dès le mois de juillet. Dans une certaine mesure il est alors possible, en fonction des dates d'observations et des indices de nidification relatifs, de prédire le nombre de cantonnements potentiels lors de la saison de reproduction. Ceci pour compléter les observations récoltées lors du protocole spécifique à l'espèce et d'estimer la taille de la (des) population(s) nicheuse(s) sur la zone d'étude (*Carte 27, ci-dessous*).

Carte 27 - Localisation des Pies-grièches écorcheurs en 2012 (données ad libitum)



Trente observations non protocolaires (correspondant à un total cumulé de 31 individus) ont été recueillies sur la zone d'étude. Ces données certifient la présence d'un second noyau de Pies-grièches écorcheurs au nord-est de la ZPS en renforçant le nombre d'observations de l'espèce sur les communes de Béceleuf et Surin, où 3 individus avaient été contactés lors des transects.

Elles permettent également la localisation de nouveaux cantonnements potentiels par l'observation de 4 mâles sur des milieux moins habituels. En effet, excepté l'observation d'un mâle dans la vallée « de Comberou » qui constitue une donnée intéressante, les autres sont présents dans des milieux plus intensifs (Sud de Villiers-en-Plaine) avec la présence de haies, ou autres corridors relictuels buissonnants. Enfin, 3 individus observés durant les points d'écoute « enquête plaine » viennent compléter ces données dont 2 sur des localités encore non répertoriées. Il s'agit d'un mâle observé dans le fond de la vallée de « Pied de Chèvre » et un autre à l'est de « Plaisance »

Les zones périphériques

Un mâle a été observé le 23 mai 2012 dans la vallée « de Comberou ». Il s'agit de la seule observation réalisée dans les zones périphériques de la ZPS « PNNO ».

Estimation de la population à l'échelle de la zone d'étude

Avec des territoires variant de moins d'un hectare à plus de trois, la Pie-grièche écorcheur occupe des superficies relativement modestes durant sa période de nidification où les principales sources de variation sont liées à la physionomie des milieux fréquentés et à la densité de l'espèce. Dans le but d'estimer la taille de population nicheuse sur la zone d'étude, il a été décidé, à partir de la cartographie des observations, de discriminer les sexes en supposant qu'un mâle observé à partir de la mi-mai correspondait à un « couple potentiel ».

Ensuite pour obtenir une fourchette basse et haute des effectifs nicheurs sur la zone d'étude, nous avons fait le choix de disposer des « buffers » de 100 mètres de rayon (3,14 ha) délimitant un territoire vaste pour l'espèce (*Carte 28, page 83*). Ainsi, le nombre minimal potentiel de couples correspond à la somme des couples et mâles distincts éloignés d'un minimum de 100 mètres. Autrement dit, deux individus de sexe similaire observés dans un même buffer de 3,14 ha, à deux dates différents sont considérés comme le même.

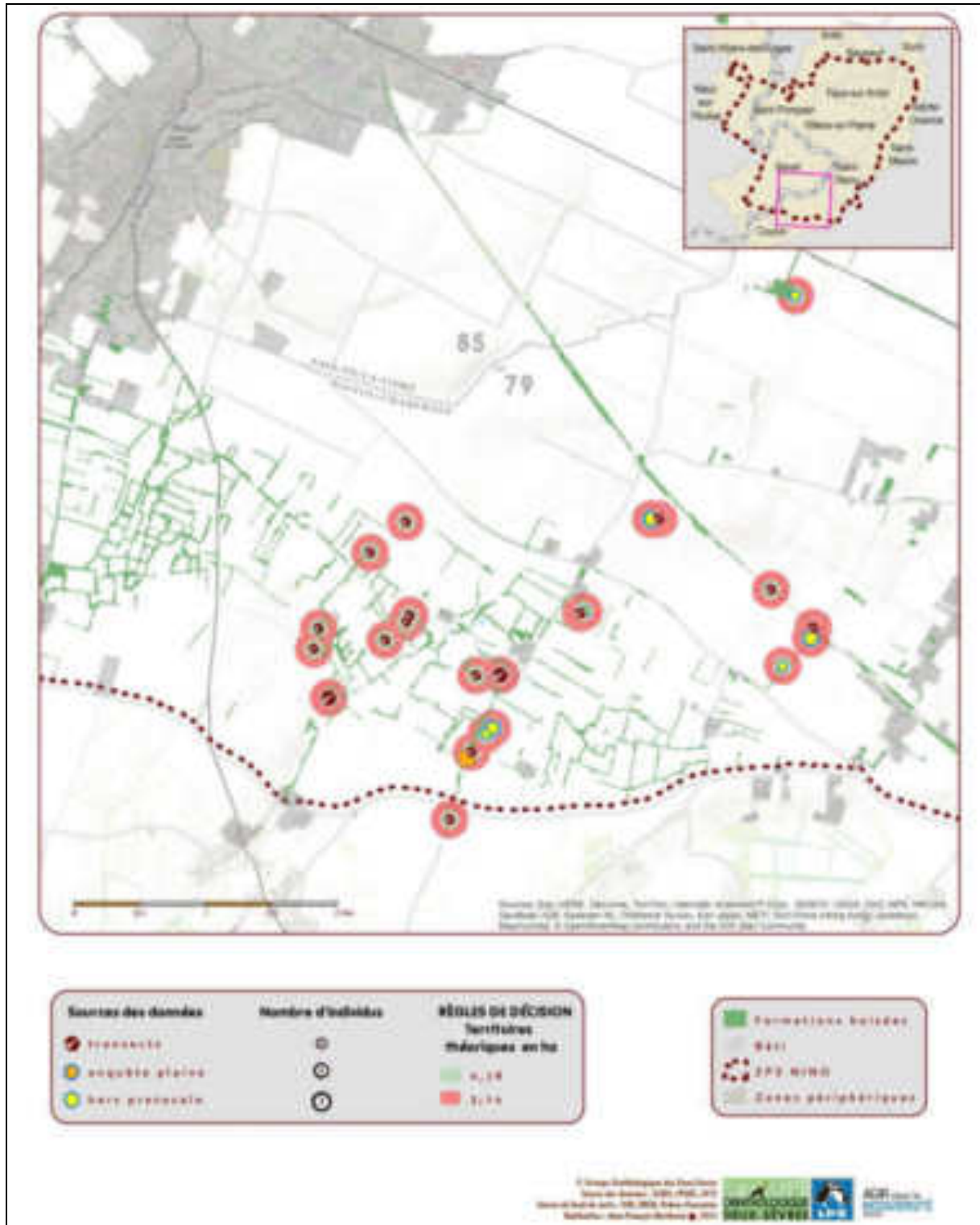
Concernant la fourchette maximale, elle correspond au cumul des mâles et couples observés sur la zone d'étude, en associant bien entendu, tous les individus du même sexe observés dans un rayon de 50 mètres (i.e. petit territoire) et en considérant qu'un mâle et une femelle observés dans ce territoire modeste forment un couple.

Enfin, les deux femelles isolées, observées sur la zone ont été considérées comme des couples potentiels pour la fourchette haute des effectifs alors qu'elles n'ont pas été prises en compte lors de l'estimation minimale.

Nous estimons la taille de la population nicheuse dans la zone d'étude comprise entre 25 et 35 couples potentiels dont un seul présent au sein des zones périphériques (zone de Ternanteuil). Ces chiffres ne sont qu'une estimation des effectifs en se basant sur des

territoires théoriques dans les secteurs potentiels prospectés ; il se peut que d'autres couples soient présents sans qu'ils aient été détectés.

Carte 28 - Règles de décision apportées pour l'estimation du nombre de couples de Pie-grèche écorcheur



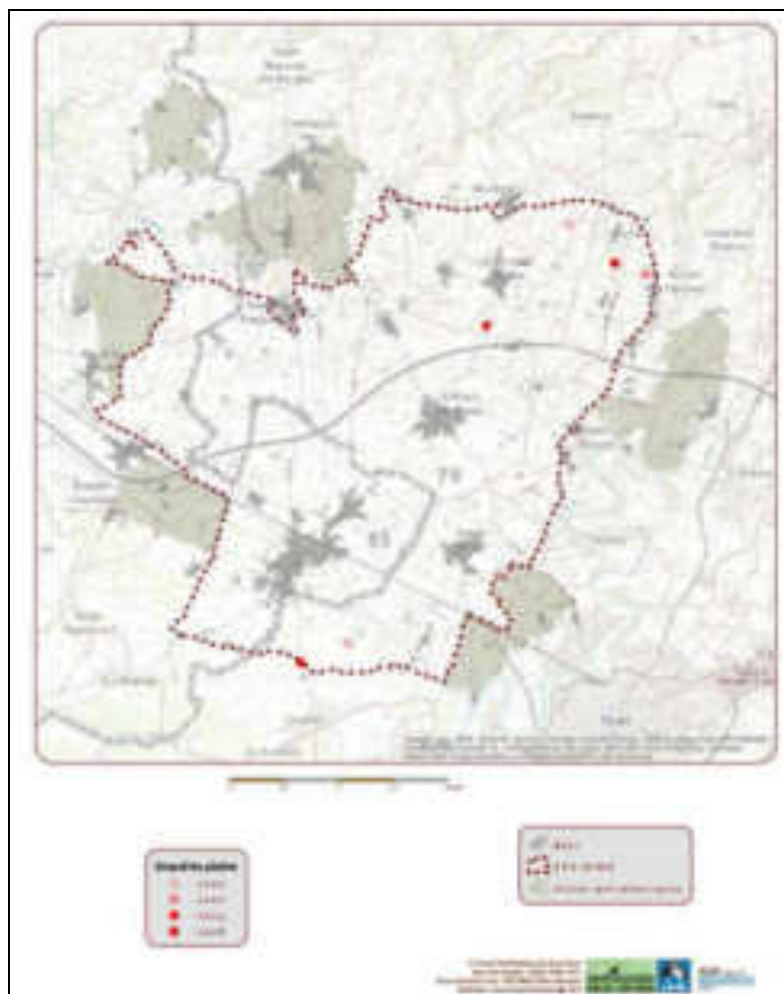
B. Évolution des effectifs (2000 – 2012)

Nous n'avons que très peu de recul sur les effectifs de Pies-grièches écorcheurs dans la ZPS. Malgré ceci, la population estimée en 2000 était comprise entre 8 et 12 couples. L'illustration cartographique de ces données antérieures (cf. Carte 29, ci-dessous) démontre d'ailleurs que la présence de l'espèce se calquait sur les deux noyaux actuels. Notons qu'une autre population est également présente à proximité de la limite ouest de la zone périphérique « La Doit » où des observations ont été réalisées de 2007 à 2011.

En 2012, l'estimation faite est de l'ordre de 20 à 30 couples potentiellement nicheurs sur la ZPS.

Nota bene : la Pie-grièche écorcheur fait partie des 24 autres espèces remarquables systématiquement notées lors de « l'enquête plaine », toutefois, ce protocole apparaît très peu adapté à cette espèce qui ne se manifeste que très rarement par son chant. Ainsi, les résultats qui en sont issus ne fournissent que très peu de données sur l'espèce pour pouvoir faire ressortir une évolution sur la zone depuis 2000.

Carte 29 - Localisation des Pies-grièches écorcheurs de 2000 à 2011 (compilation des données)



C. Synthèse des résultats

Il y a encore une dizaine d'années, nous ne connaissions que peu de choses sur les effectifs de la Pie-grièche écorcheur au sein de cette ZPS de plaine céréalière intensive. En 2012, la réalisation de parcours pédestres couplés de points d'observation nous a permis de détecter 21 individus. En complément de ces observations, les données non protocolaires ainsi que les 3 contacts de l'enquête plaine nous permettent d'estimer **la population nicheuse comprise entre 20 et 30 couples. La répartition de la Pie-grièche écorcheur se scinde en deux noyaux majeurs, situés sur les mêmes secteurs que ceux répertoriés en 2000.** En effet, les mâles adultes de cette espèce auront tendance à revenir sur les mêmes sites ou leurs alentours d'année en année. Cette fidélité à ces sites sur la ZPS est sans nul doute accentuée par la présence de réseaux, devenus rares sur la zone, de haies encore bien marqués associés à de milieux prairiaux.

De ce fait, les effectifs les plus importants se situent au sud de la ZPS, dans une bande bocagère marquant la transition entre le marais mouillé de Coulon et les plaines céréalières. La seconde « sous-population » présente dans la ZPS se situe quant à elle au nord-ouest de la ZPS, toujours dans un secteur avec un réseau de haies bien marqué, en limite de la Gâtine. D'autres secteurs, situés entre ces deux noyaux, accueillent quelques couples épars. L'espèce a pourtant été très peu observée dans les vallées sèches mais plusieurs mâles se sont cantonnés dans des milieux plus inhabituels avec des haies délimitant des parcelles cultivées.

VII. Résultats Rapaces forestiers – Milan noir et Bondrée apivore

La présence de ces 2 espèces est en partie corrélée aux bois de diverses superficies pour y assurer leur nidification. Nous avons fait le choix d'orienter nos prospections sur le « Bois Picot », d'une superficie d'environ 20 ha, situé sur la commune de Faye-sur-Ardin.

A. Le Milan noir *Milvus migrans*

Le Milan noir est une espèce régulièrement observée en chasse sur la zone. Curieusement la plupart des observations de l'espèce en 2012 ont été réalisées sur la partie sud (cf. Carte 30, ci-dessous). Pourtant, un couple a niché tardivement dans le bois Picot où un jeune volant en compagnie des 2 adultes a été observé au mois de juillet. Un nid est souvent occupé chaque année par l'espèce, où un couple nicheur avait été par ailleurs noté en 2000.

Carte 30 - Localisation des observations non protocolaires de Milan noir sur la zone d'étude en 2012



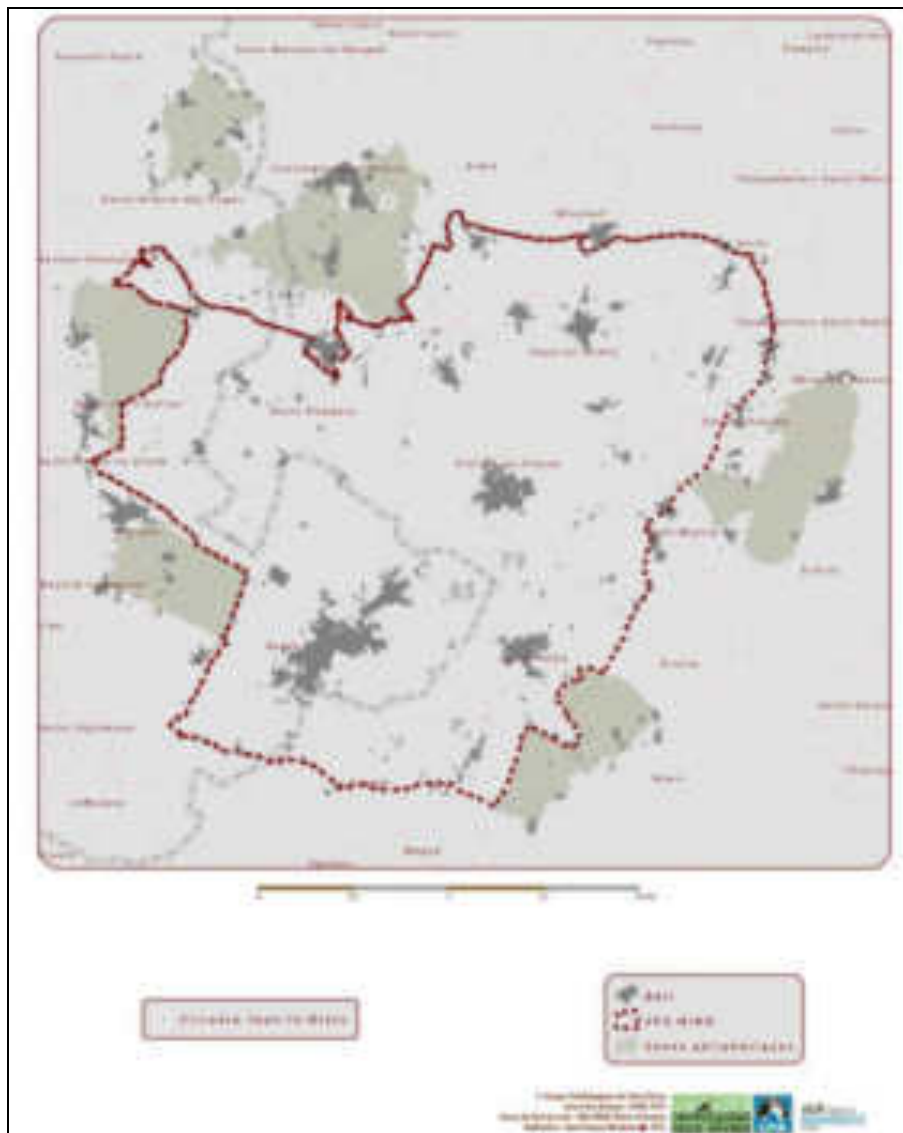
B. La Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Les différentes prospections menées dans le cadre des inventaires 2012 n'ont pas permis de détecter de Bondrée apivore sur la ZPS « PNNO ». Pourtant l'espèce a déjà nidifié au sein du bois « Picot » dans les années antérieures (nicheuse certaine en 2000).

C. Le Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

Bien que l'espèce ne niche pas au sein de la ZPS « PNNO », 1 puis 2 individus ont pu être observés en chasse à la fin du mois de juin tandis qu'un individu en migration fut noté au nord de la zone périphérique de Coulonges-sur-L'Autize le 1^{er} septembre 2012.

Carte 31 - Observations du Circaète Jean-le-Blanc en 2012



VIII. Espèces migratrices et hivernantes

La ZPS « Plaines de Niort Nord-Ouest » accueille chaque hiver et plus largement en période internuptiale, plusieurs espèces au statut de conservation précaire dont l'abondance peut varier selon les années en fonction des conditions climatiques. Ainsi, des groupes importants de Pluviers dorés sont observés régulièrement en période d'hivernage sur le site. Le Faucon pèlerin, le Faucon émerillon, le Milan royal, le Hibou des marais ainsi que le Pluvier guignard sont également des espèces que l'on peut rencontrer durant la période internuptiale tandis que certains limicoles peuvent effectuer des haltes migratoires sur des parcelles bien délimitées permettant la retenue des eaux de pluies. Nous synthétiserons ci-dessous les principaux résultats obtenus au cours de la période internuptiale où les prospections ont eu lieu entre le 28 novembre 2011 et le 1^{er} mars 2012.

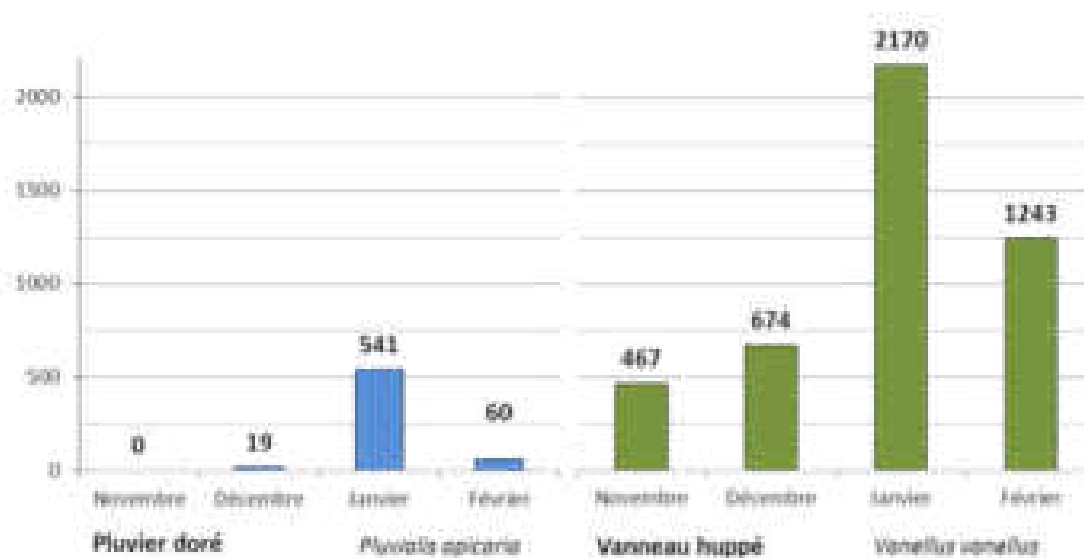
A. Le Pluvier doré *Pluvialis apricaria* et le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*

Les quatre sessions de prospection réalisées au cours de la période internuptiale (hivernage/migration) nous ont permis de noter la présence de plusieurs groupes de Pluvier doré et de Vanneau huppé (inscrit à l'annexe I de la « DO ») sur la ZPS. Les fluctuations d'effectifs au cours de ces recensements ayant été relativement importantes, nous détaillerons les résultats obtenus par session pour chacune de ces espèces.

Les deux premières sessions n'ont révélé la présence que de quelques individus de Pluviers dorés et de Vanneaux huppés où d'ailleurs aucun Pluvier doré n'a été observé durant la session de novembre (cf. Figure 13, page 89). Il a fallu attendre les premières vagues de froid plus accrues en janvier 2012 pour que les observations soient plus nombreuses offrant des effectifs plus importants chez ces deux espèces. Les groupes les plus conséquents de Pluviers dorés (n= 212 ; n= 115) ont été observés durant cette période sur la partie sud-ouest du village de Béceleuf (« Les champs dorés » et « Gâtevin ») ainsi qu'à l'est du lieu-dit des « Optoleries ».

Bien que les principaux effectifs de Vanneau huppé aient été observés en compagnie des groupes de Pluvier doré, l'espèce apparaît nettement plus représentée sur la ZPS et plus particulièrement au sud ; avec des effectifs atteignant plus de 200 individus sur la commune de Saint-Rémy (cf. Carte 32, page 90).

Figure 13 - Nombre de Pluviers dorés et de Vanneaux huppés observés lors des différents passages inter-nuptiaux sur le site d'étude



Remarquons enfin, au vu des résultats de la Figure 13, ci-dessus, que les effectifs de ces deux espèces fluctuent selon une même amplitude tenant compte principalement des conditions météorologiques.

Les zones périphériques

A l'exception de la zone périphérique de Nieul-sur-l'Autise où aucun Pluvier doré n'a été observé, les deux espèces ont pu être notées sur l'ensemble de ces zones. Les effectifs les plus importants concernent le plateau calcaire de Ternanteuil où le site accueillait 115 Pluviers dorés en compagnie de 121 Vanneaux huppés le 17 janvier 2012.

Estimation des populations et tendances d'évolution :

En 2000, les populations de Pluvier doré hivernantes et/ ou en halte migratoire étaient évaluées entre **200 et 1 000 individus**. Les différents passages effectués au cours de la période internuptiale 2011- 2012 permettent d'estimer le nombre de Pluviers dorés **compris entre 20 et 600 individus contre 500 à 2 200 Vanneaux huppés**.

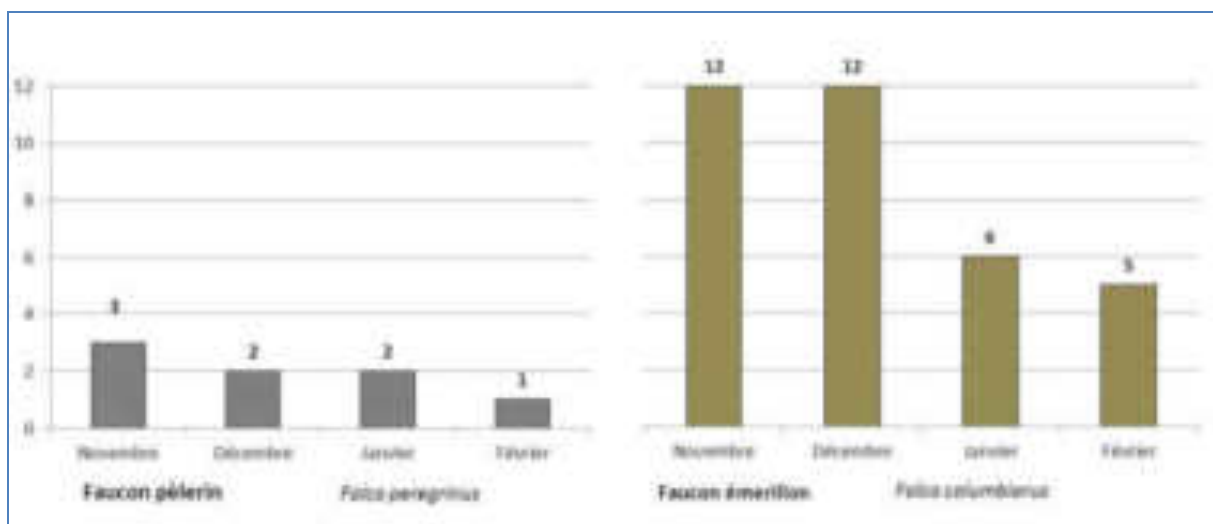
Il est actuellement impossible de conclure à des tendances d'évolution chez ces deux espèces sur la ZPS « PNNO » en se basant uniquement sur deux années de références au sein des zones d'hivernage. Comme nous avons pu l'annoncer précédemment, l'abondance de ces espèces est influencée par les conditions climatologiques dont la température. Nous pouvons néanmoins affirmer que la ZPS accueille chaque année des effectifs non négligeables de Vanneau huppé et de Pluvier doré.

B. Le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* et le Faucon émerillon *Falco columbarius*

Le Faucon émerillon est bien représenté dans les plaines de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest » où un total de 35 observations a été réalisé lors des 4 sessions de prospections (cf. Figure 14, ci-dessous).

La plupart des individus ont été notés au mois de novembre et décembre 2012 totalisant plus des deux tiers des observations. Sa distribution sur la zone d'étude (cf. Carte 33, page 92) semble quant à elle se concentrer essentiellement vers l'ouest et le sud bien que quelques individus ont pu être notés notamment au nord-est ; là où le milieu y est plus refermé. Espèce ornithophage des milieux ouverts, le Faucon émerillon paraît se satisfaire des grands parcellaires dénués de tous linéaires boisés ; milieux dominants sur cette Zone de Protection Spéciale.

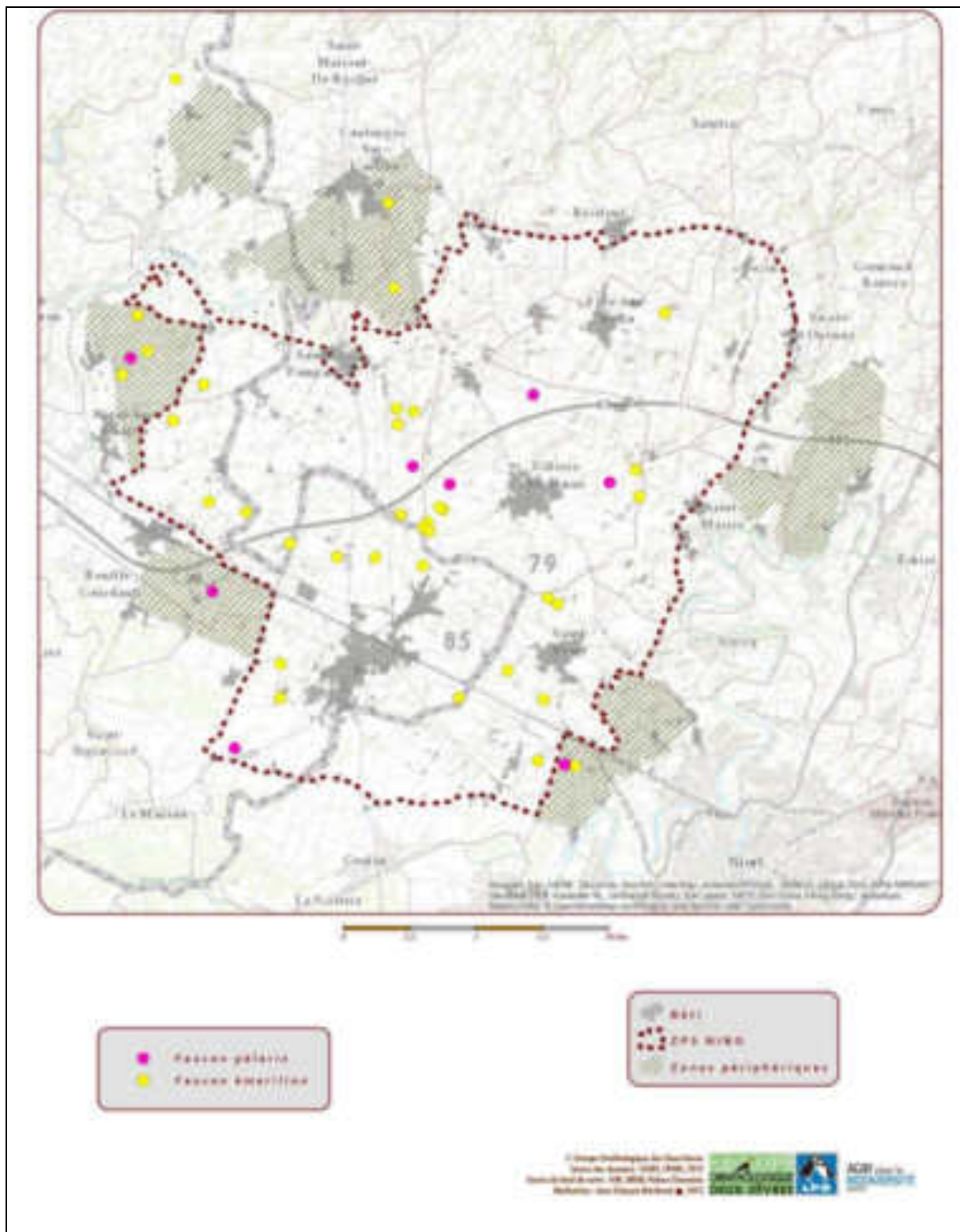
Figure 14 - Effectifs de Faucon pèlerin et de Faucon émerillon observés lors des différents passages inter-nuptiaux sur la ZPS « PNNO »



Le Faucon pèlerin demeure bien moins représenté sur la ZPS (cf. Carte 33, page 92) avec un maximum de trois individus observés lors de la session de novembre 2011 ; ce qui est néanmoins loin d'être négligeable. Même si cela s'opère à une moindre échelle que le Faucon émerillon, le nombre d'observations de Faucon pèlerin diminue progressivement entre les différentes sessions.

Alors que le nombre de Faucons émerillons hivernants au sein de la ZPS était évalué à 1 ou 2 individus en 2000, nous l'estimons compris entre 5 à 15 individus en 2012. Les chiffres concernant le Faucon pèlerin sont quant à eux sensiblement les mêmes entre 2000 et 2012, à savoir entre 1 et 3 hivernants.

Carte 33 - Observations de Faucons pèlerin et émerillon sur la zone (de novembre 2011 à mars 2012)



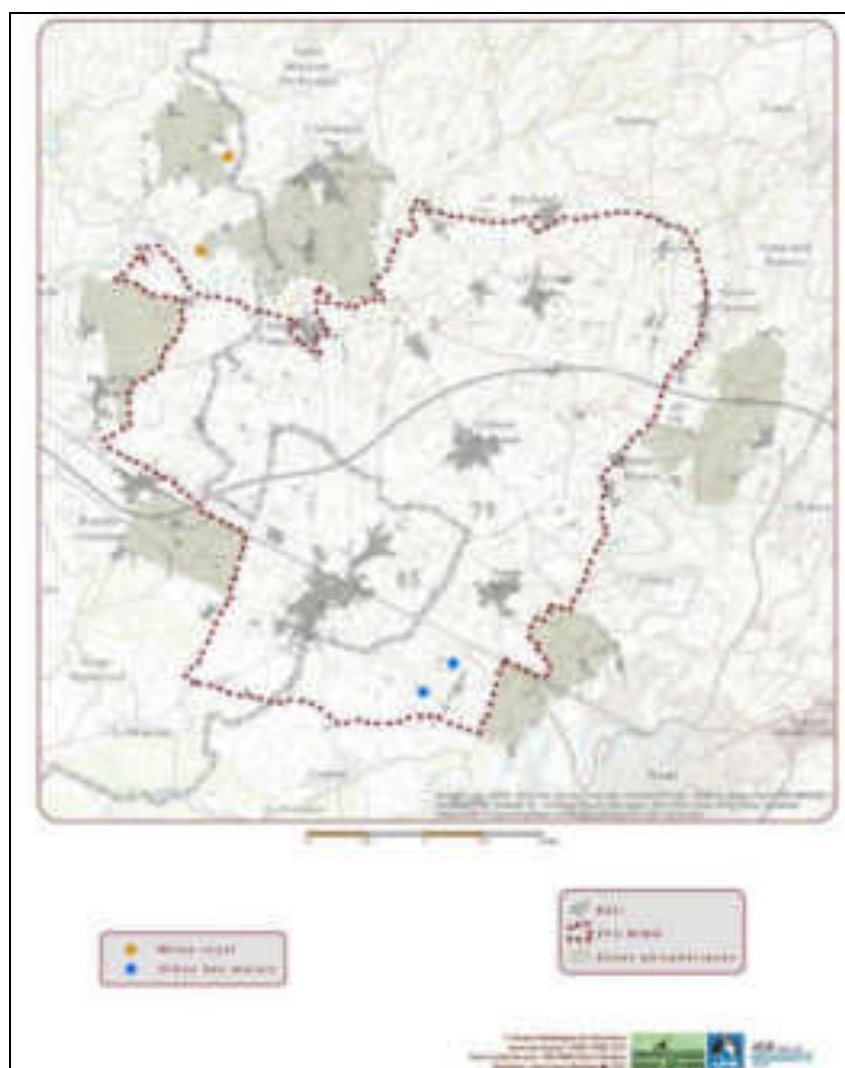
C. Le Milan royal *Milvus milvus* (cf. Carte 34, page 93)

Deux observations ont été réalisées à trois semaines d'intervalles : l'une le 29 novembre 2011, l'autre 20 décembre 2011 respectivement sur les zones périphériques du « Moulin au père » et de « La Doit ». **L'espèce est observée annuellement en période internuptiale sur la ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest.**

D. Le Hibou des marais *Asio flammeus* (cf. Carte 34, page 93)

L'espèce a été notée à deux reprises à moins d'un mois d'intervalle (le 19/12/2011 et le 16/01/2012) au lieu-dit « Champmoireau ». Ces deux observations distantes d'environ 1 250 mètres concernent probablement le même individu.

Carte 34 - Observations de Milan royal et de Hibou des marais (de novembre 2011 à mars 2012)



E. Le Pluvier guignard *Charadrius morinellus*

Bien moins commun que le Pluvier doré, le Pluvier guignard est un hôte rare en Deux-Sèvres et Vendée. Les observations de ce limicole en halte migratoire dans les plaines agricoles sont donc exceptionnelles mais quasi annuelles sur ces départements. L'espèce a d'ailleurs été contactée à deux reprises sur la ZPS durant les phases d'inventaires. **Ainsi, deux individus ont été observés en halte migratoire le 9 mai 2012**, ce qui constitue la seconde donnée pré-nuptiale de l'espèce sur la ZPS (voir Chiron, 2012). Par la suite, **6 autres individus ont été inventoriés en période de migration postnuptiale, le 29 septembre 2012** non loin d'une parcelle où l'espèce avait déjà été observée en septembre 2005 (6^{ème} donnée pour le site obtenant l'effectif record pour la ZPS) ; cf. Carte 35, ci-dessous.

Carte 35 - Localisation des observations de Pluvier guignard en 2012



F. La Grande Aigrette *Egretta alba* et le Héron garde-bœuf *Bubulcus ibis* (cf. Carte 36, ci-dessous)

La **Grande Aigrette** constitue la seule espèce d'ardéidés, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux observée durant la période inter-nuptiale 2011- 2012. Une première observation le 16 janvier 2012 concerne 6 individus en alimentation dans une luzerne récemment fauchée à Villers-en-Plaine. Tandis que 8 individus répartis sur deux parcelles adjacentes ont été observés deux jours plus tard au sud de la commune de Faye-sur-Ardin.

Plusieurs **Hérons garde-bœufs** (non-inscrits à l'annexe I) ont été inventoriés à deux reprises sur le plateau calcaire de Ternanteuil comptabilisant 23 individus le 29 novembre 2011 et 17 individus le 17 janvier 2012.

Carte 36 - Observations de Grande Aigrette et de Héron garde-bœuf (de nov. 2011 à mars 2012)



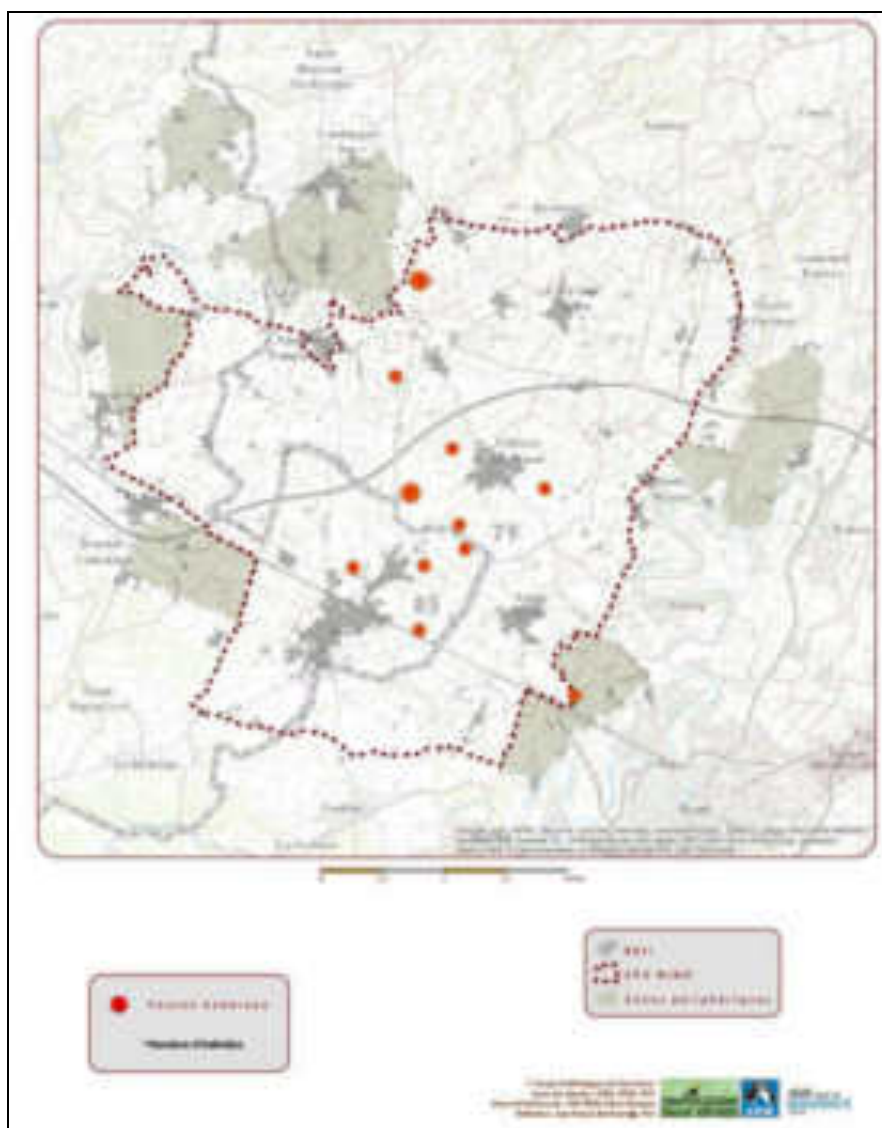
IX. Résultats autres espèces remarquables non inscrites Annexe I « Directive Oiseaux » (2009/147/CE)

A. Les rapaces diurnes :

1) Le Faucon hobereau *Falco subbuteo*

Non inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », le **Faucon hobereau** est pourtant une espèce à surveiller sur la ZPS « PNNO » mais également en Poitou-Charentes où il est mentionné « rare » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région et en Vendée. Les vallées sèches situées à proximité des plaines peuvent potentiellement constituer de bons réservoirs de ressources alimentaires donc des territoires de chasse proches des zones ouvertes, adaptées à l'espèce. De plus, ce plateau céréalier est entouré par des secteurs propices à sa nidification avec notamment la vallée de l'Autize et ses petits boisements alentours.

Carte 37 - Localisation des observations de Faucon hobereau en 2012



Malgré sa discrétion en période de nidification, deux indices probables de nidification suggèrent la présence d'au moins deux couples potentiels sur la ZPS, tandis que plusieurs observations ponctuelles ont été réalisées durant la saison de reproduction 2012 (*Carte 37, page 96*).

Nous n'avons que très peu de recul sur les effectifs de l'espèce dans la ZPS « PNNO » mais il se pourrait qu'elle soit en diminution due à l'assèchement et la disparition de milieux humides auxquels l'espèce est liée avec une baisse des effectifs notée principalement entre 1960 et 1970 en France.

2) Le Faucon kobez *Falco vespertinus*

Bien plus anecdotique, un mâle de Faucon kobez a été observé le 23 mai 2012 au lieu-dit « Gatevin » sur la commune de Béceleuf. Il s'agit de la première observation connue de l'espèce sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

B. Les rapaces nocturnes :

Le Petit-duc scops et la Chevêche d'Athéna sont deux rapaces nocturnes qui nidifient au sein de la ZPS (*cf. Carte 38, page 98*) en étant inscrites sur la liste rouge des « Oiseaux nicheurs » du Poitou-Charentes. Bien qu'aucune prospection spécifique à ces espèces n'ait été proposée en 2012, nous avons fait le choix de les mentionner du fait de leur valeur patrimoniale non négligeable pour le site. Les données présentées ci-dessous sont issues d'une enquête nocturne réalisée en 2009-2010 en Deux-Sèvres et d'observations aléatoires recueillies durant cette même période en Vendée.

1) Le Petit-duc scops *Otus scops*

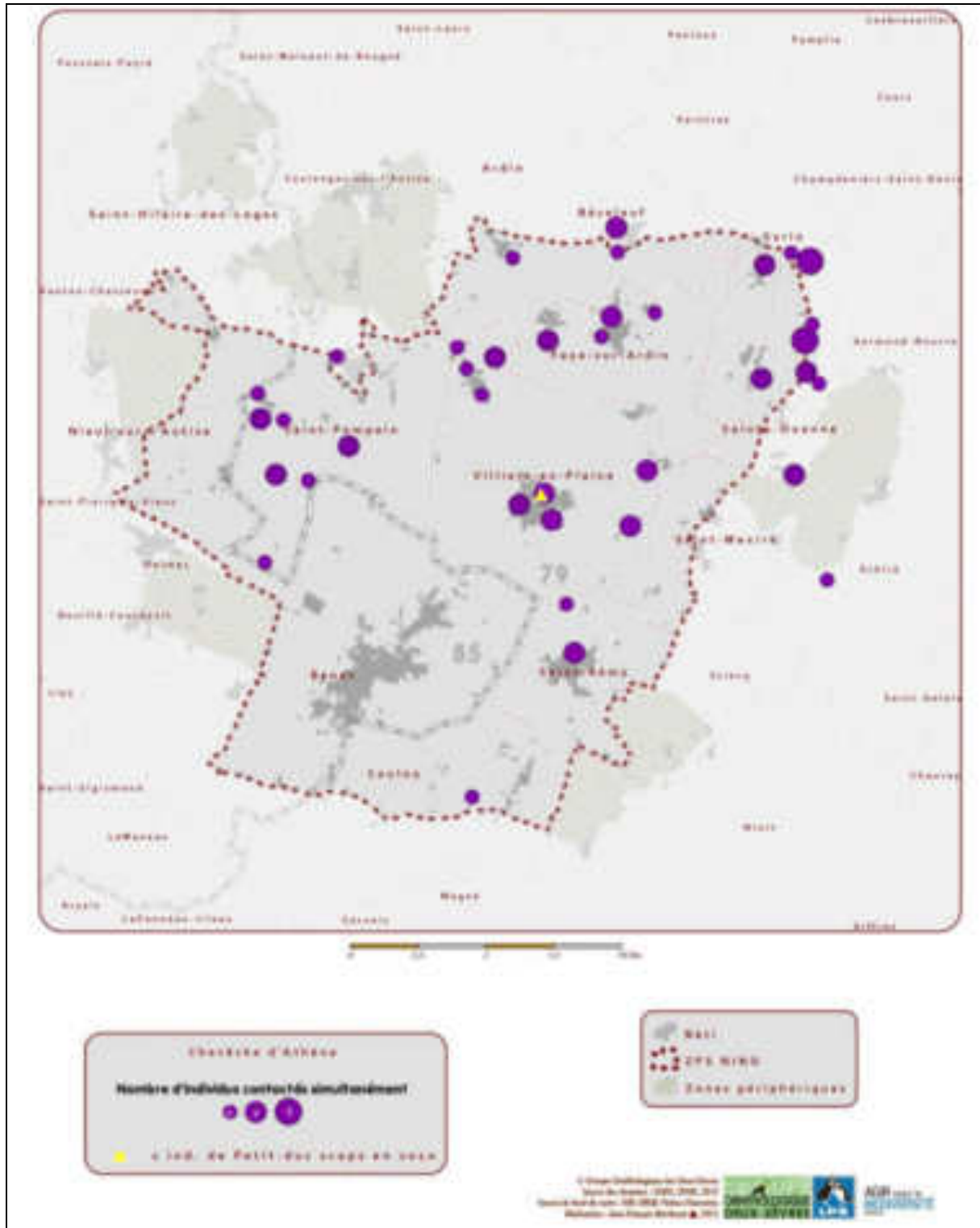
Espèce essentiellement cavernicole, bien qu'il puisse occuper d'anciens nids de corvidés, le Petit-duc scops est étroitement lié au milieu bâti en plaine céréalière. Ce rapace migrateur est mentionné comme « vulnérable » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes. Un seul contact a été noté durant la période considérée (le 7 juin 2010) dans le village de Villiers-en-Plaine. À titre indicatif, 4 individus étaient présents en 1999/2000 sur la ZPS, au sein de hameaux situés sur les communes de Villiers-en-Plaine (n=3) et Saint-Pompain (n=1).

2) La Chevêche d'Athéna *Athene noctua*

Exclusivement cavernicole cette espèce est étroitement liée aux zones bâties de la ZPS. L'ensemble des contacts de Chevêche d'Athéna ont alors été recueillis à proximité ou dans les villages et hameaux de la zone d'étude, lieux de nidification stratégiques à proximité de territoires de chasse. Nous estimons la population de Chevêche d'Athéna au sein de la ZPS

entre 35 et 50 couples potentiellement nicheurs en 2010. Bien que cette espèce ne soit pas inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », ses effectifs augmentent la valeur de la ZPS.

Carte 38 - Contacts de Petits-ducs scops et de Chevêches d'Athéna – enquête départementale (79) 2009 -2010



Conclusion générale :

Les différents inventaires réalisés ont permis d'identifier le cortège d'oiseaux de plaine et pour la plupart des espèces le composant, d'en estimer les effectifs sur la ZPS que ce soit en période de reproduction (nombre de couples/mâles chanteurs) ou lors de la période internuptiale (nombre d'individus).

Bien qu'il y ait encore des incertitudes sur les effectifs reproducteurs de certaines espèces (Pie-grièche écorcheur), la synthèse des résultats obtenus durant ces divers protocoles spécifiques permettent d'obtenir, outre une réactualisation des effectifs, des résultats souvent plus précis que ceux obtenus en 2000. Du fait d'une pression d'observation différente et de protocoles différents, les tendances d'évolution ont été parfois impossibles à établir pour certaines espèces. Ces dernières pourront être corrigées ou améliorées dans le cadre des suivis qui seront à prévoir dans une fiche action spécifique du DOCOB.

Aussi, de nombreuses espèces utilisent le site en période migratoire (repos, alimentation) et/ou en hivernage, de façon plus ou moins régulière en fonction des conditions météorologiques. Si des facteurs météorologiques influent de façon importante sur les effectifs et les répartitions du Pluvier doré, du Vanneau huppé et du Milan royal, en revanche la présence du Faucon pèlerin et du Faucon émerillon apparaît relativement stable. Enfin, d'autres facteurs, liés à la disponibilité alimentaire sur la ZPS peuvent en partie expliquer la présence d'autres espèces d'intérêt communautaire comme le Hibou des marais, espèce erratique, ou encore la Grande Aigrette.

Au regard de l'importance des effectifs de chaque espèce, de l'effectif et de l'état de conservation des populations régionales, nationales ou européennes, et en considérant le niveau de menace d'origine naturelle ou anthropique, il convient de déterminer à présent dans un objectif opérationnel, les espèces qui seront prioritaires pour la mise en place d'actions de gestion spécifiques.

Priorisation des enjeux ornithologiques sur la ZPS

Comme nous avons pu le constater tout au long du chapitre précédent, chaque espèce occupe et utilise le site de façon singulière (phénologie, effectifs, distribution...) leur conférant un statut spécifique sur la Zone de Protection Spéciale. De plus, si leur présence peut s'avérer commune à l'échelle du site, cela n'est pas forcément le cas lorsque l'on prend en compte l'état de leur population à plus large échelle (échelle européenne), expliquant notamment le fait qu'elles soient inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux ». Ainsi, afin d'être le plus opérationnel quant à la conservation de ces espèces d'intérêt communautaire, il convient d'effectuer une priorisation des enjeux (puis des actions à entreprendre en faveur de chacune d'elle) sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ». Cette hiérarchisation, dont la méthodologie est explicitée ci-dessous, tiendra compte des aspects temporels (échéance des actions de conservation) comme des facteurs spatiaux (champ d'application).

I. Méthode de priorisation des espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur ornithologique sur la ZPS «PNNO» :

Espèces Inscrites à l'annexe I Directive «Oiseaux» (2009/147/CE) recensées de 1998 à 2012 sur la ZPS « PNNO »

Tableau 14 - Statut général des espèces inscrites à l'annexe I « Directive Oiseaux» (2009/147/CE) et recensées de 2000 à 2012

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut ZPS PNNO2012	Liste Rouge Régionale PC	Liste Rouge Régionale P-D-L	Liste Rouge Nationale	Critère ZICO	Protection nationale
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	Hivernant	A Surveiller	Rare	Préoccupation mineure		P
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	Hivernant	-	Vulnérable	Quasi-menacée		P
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	Migrateur	Vulnérable	En danger	En danger		P
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	Migrateur	Vulnérable	-	Préoccupation mineure		P
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	Nicheur possible	Rare	-	Préoccupation mineure		P
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	Nicheur certain	A Surveiller	A Surveiller	Préoccupation mineure		P
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	Halte migratoire et Hivernant	-	-	Vulnérable		P
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	Migrateur	Vulnérable	En danger	Préoccupation mineure		P
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	Nicheur certain	Rare	A surveiller	Vulnérable	×	P
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	Nicheur certain	A Surveiller	A Surveiller	Préoccupation mineure	×	P
Busard pâle*	<i>Circus macrourus</i>	A083	Occasionnel	-	-	-		P

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut ZPS PNNO2012	Liste Rouge Régionale PC	Liste Rouge Régionale P-D-L	Liste Rouge Nationale	Critère ZICO	Protection nationale
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	Nicheur certain	En Déclin	Vulnérable	Vulnérable	×	P
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	Halte migratoire et Hivernant	-		-		P
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	Halte migratoire et Hivernant	-	-	Préoccupation mineure		P
Râle des genets	<i>Crex crex</i>	A122		En danger	Vulnérable	En danger		P
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	Migrateur	-	-	En danger d'extinction		P
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	Etape migratoire	Vulnérable	En danger	Vulnérable	×	P
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	A133	Nicheur certain	A Surveiller	A Surveiller	Quasi-menacée	×	P
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	Halte migratoire	-	-	Rare		P
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140	Halte migratoire et Hivernant	-	-	-		
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	Halte migratoire	-	En danger	-		P
Chevalier sylvain	<i>Tringa glauca</i>	A166	Halte migratoire	-	-	-		P
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222	Nicheur possible, Hivernant	En Danger	-	Vulnérable		P
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	A246	Halte migratoire et Hivernant	En Déclin	A Surveiller	Préoccupation mineure		P
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	A272	Nicheur certain	A Surveiller	A Surveiller	Préoccupation mineure		P
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	A275	Halte migratoire	Vulnérable	en Déclin	Vulnérable		P
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	Nicheur certain	A Surveiller	A Surveiller	Préoccupation mineure		P

<i>légende</i>	Espèces inscrites à la Fiche Standard D'évaluation ZPS «PNNO» en 2000
	Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et observée en 2012, pour la première fois sur la Zone de Protection Spéciale
STATUT	Indique à quelle(s) période(s) du cycle annuel, l'espèce est présente sur le site
Critères ZICO	X indique les espèces dont les effectifs sur le site atteignent les critères d'importance nationale (Réf. Fiche Standard D'évaluation)
Espèces en gras	Espèce dont l'abondance sur le site justifie à elle seule la désignation d'une zone de Protection Spéciale (une part importante de la population Européenne est présente sur le site à un moment de son cycle annuel)
*	Espèce en attente de vérification par le Comité National d'Homologation

Méthode de discrimination

Tout d'abord, rappelons qu'en 2000 la première phase d'évaluation basée sur les critères ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), a souligné la présence de 4 espèces dont les effectifs sur la zone justifiaient à eux seuls la désignation de cette zone en tant que ZPS « PLAINE DE NIORT NORD-OUEST » - FR 5412013. Ces espèces sont l'Outarde canepetière – *Tetrax tetrax* ; l'Édicnème criard – *Burhinus œdicnemus* et le Busard cendré – *Circus pygargus*.

À partir de ces relevés historiques et des connaissances acquises antérieurement sur la ZPS, plusieurs suivis spécifiques ont été réalisés de novembre 2011 à octobre 2012 ; ceci en tenant compte des milieux les plus représentatifs de la zone. Réalisés aussi bien en période internuptiale que de reproduction pour assurer un suivi complet du cycle biologique des espèces, ces différents protocoles (cf.

Tableau 15, page 104) ont permis de réaliser l'état des lieux de chacune d'elles sur la ZPS.

Afin de tendre à des priorisations de conservation, nous prendrons prioritairement en compte les effectifs des espèces remarquables observées sur la zone en 2012 tout en se référant aux données recueillies en 2000.

Cette structuration des enjeux se verra par ailleurs complétée par l'occurrence des espèces sur le site en comparaison à leurs effectifs sur des échelles plus larges (régionales, nationales et européennes).

D'autre part, les principales tendances d'évolution de ces espèces sur la ZPS ainsi que leur amplitude respective sur ces 12 dernières années seront utilisées pour évaluer l'état des populations actuelles sur la ZPS et de ce fait, affiner ces priorisations de conservation par espèce.

Rappelons enfin qu'en dehors de ces espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux » (2009/147/CE), la ZPS accueille également en période de reproduction d'autres espèces au statut précaire voire très défavorable au niveau régional ou national (Chevêche d'Athéna, Petit-duc scops, Faucon hobereau...). Lors des diverses phases de recensement réalisées en 2012, une attention particulière a été également portée à ces espèces, lesquelles ont été systématiquement notées. En outre, des protocoles spécifiques à certaines d'entre elles ont été récemment réalisés (enquête nocturne), ce qui nous permet d'évaluer leur effectif sur le site. À partir de cela, nous avons pu montrer que la ZPS abrite des effectifs non négligeables constituant pour certaines un intérêt particulier pour leur conservation à l'échelle départementale et/ou régionale. Il convient donc de les intégrer dans ces enjeux de priorisation.

Phase biologique	Entité paysagère	Type d'inventaire	Période des inventaires	Espèces / groupe d'espèces inscrites à l'Annexe I(DO)
Période de reproduction	Plaine agricole	Indice Ponctuel d'Abondance	01/05/2012 au 27/05/2012	Outarde canepetière - <i>Tetrax tetrax</i> et cortège oiseaux plaine
		Prospections "exhaustives"	03/05/2012 au 11/05/2012	Œdicnème criard - <i>Burhinus oedicnemus</i>
		Parcours itinéraires + programme de suivis et protection du Busard cendré	17/04/2012 au 24/04/2012	Busard cendré - <i>Circus pygargus</i>
			12/06/2012 au 15/06/2012	Busard des roseaux - <i>Circus aeruginosus</i>
			15/04/2012 au 15/07/2012	Busard Saint-Martin - <i>Circus cyaneus</i>
	Points d'observation	10/04/2012 au 16/04/2012	Gorgebleue à miroir - <i>Luscinia svecica namnetum</i>	
	Bocage "ouvert" et vallées sèches	Transects + points d'observation	13/06/2012 au 3/07/2012	Pie-grièche écorcheur - <i>Lanius collurio</i>
Milieux boisés	Points d'observation bois Picot	Mars et Aout 2012	Milan noir - <i>Milvus migrans</i>	
			Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i>	
Période interuptiale	Plaine agricole	Parcours itinéraires sur l'ensemble de la ZPS PNNO	28/11/2011 au 30/11/2011	Espèces hivernantes - Busard des roseaux - <i>Circus aeruginosus</i> - Busard Saint-Martin - <i>Circus cyaneus</i> - Pluvier doré - <i>Pluvialis apricaria</i> - Faucon émerillon - <i>Falco columbarius</i> - Faucon pèlerin - <i>Falco peregrinus</i>
			19/12/2011 au 21/11/2011	
			16/01/2012 au 18/01/2012	
			28/02/2012 au 01/03/2012	
Comptage bimensuel des rassemblements postnuptiaux	Septembre à octobre 2012	Outarde canepetière - <i>Tetrax tetrax</i>		
Données annexes : Comptage en dortoir	Aout à Septembre 2012	Œdicnème criard - <i>Burhinus oedicnemus</i>		
Données annexes : prospections non exhaustives	Mai et Septembre 2012	Busards sp - <i>Circus sp</i>		
				Pluvier guignard - <i>Charadrius morinellus</i>

Tableau 15 -Synthèse des différentes phases d'inventaires avifaunistiques réalisés en 2011 et 2012 sur la Zone de Protection Spéciale « PNNO »

Les 350 heures de suivis protocolaires effectuées de novembre 2011 à octobre 2012 dans le cadre des recensements (cf.

Tableau 15, page 104) sur la ZPS ont, entre autres, permis de révéler la présence de 19 espèces d'intérêt communautaire et de plusieurs autres espèces remarquables. Si l'on vient à compléter ces relevés avec l'ensemble des données avifaunistiques recueillies depuis 2000, ce sont 139 espèces dont 27 inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE) qui utilisent ou ont récemment utilisé la ZPS en hivernage, migration ou nidification.

II. Espèces recensées en effectif d'intérêt mineur pour leur conservation

Dans un premier temps, nous débiterons cette priorisation des actions en se séparant des espèces dites anecdotiques, qui ont fréquenté la zone de façon occasionnelle ces dernières années ; ce qui se justifie de plus par l'absence ou les faibles effectifs de celles-ci lors des recensements de 2011-2012.

En effet, en tenant compte de leur état de conservation, à l'échelle départementale, régionale, ou nationale, de nombreuses espèces ne peuvent prétendre à un statut prioritaire pour la mise en place des mesures sur la ZPS, du fait que leur présence irrégulière (effectif trop restreint) est peu significative pour la conservation même de ces espèces (Cf. Tableau 16, ci-dessous).

Tableau 16 - Espèces recensées en effectif d'intérêt mineur sur la ZPS pour leur conservation à large échelle.

Nom français	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Statut au sein de la ZPS PNNO			Nombre d'individus observés (2011 - 2012)
			Nicheur	Migrateur	Hivernant	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	-	rare	occasionnel	0 ind.
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	-	rare	rare	6 - 8 ind.
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	-	rare	-	0 ind.
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	-	peu fréquent	-	0 ind.
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	-	régulier	peu fréquent	3 ind.
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	-	peu fréquent	-	2 - 3 ind.
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	A083	-	très rare	-	0 - 2 ind
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	A122	-	occasionnel	-	0 ind.
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	-	peu fréquent	très rare	~ 160 ind.
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	-	occasionnel	-	0 ind.
Chevalier sylvain	<i>Tringa glaurola</i>	A166	-	occasionnel	-	0 ind.
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222	occasionnel	rare	très rare	2 - 3 ind.
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	A246	-	régulier	rare	2 ind.
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	A275	-	régulier	-	< 7 ind.

III. Représentativité des populations d'espèces évaluées sur la ZPS pour leur conservation à large échelle

Pour chaque espèce prioritaire de présence régulière, il est essentiel de déterminer l'importance (« représentativité ») de la population évaluée sur la ZPS en rapport avec la population globale de l'espèce évaluée à différentes échelles. L'objectif est ainsi d'apprécier le rôle de la ZPS « PNNO » pour la conservation de ces mêmes espèces et de statuer sur des priorisations d'actions de conservation à mener.

Le Tableau 17 ci-dessous vient alors synthétiser cette information en comparant les effectifs des espèces dites « prioritaires » sur la ZPS avec ceux évalués à l'échelle régionale et nationale.

Tableau 17 - Représentativité des espèces prioritaires recensées sur la ZPS.

	Nom français	Effectifs estimés ZPS «PNNO» (2011-2012)	Effectif France*	ZPS / France	Effectif en PC**	ZPS/ Région PC	Effectif en PDL***	ZPS/ Région PDL
Espèces Annexe I de la "Directive Oiseaux"	Bondrée apivore	0 - 1 c	10 000 – 15 000	< 1‰	190 - 350	0 - 3 ‰	-	-
	Milan noir	1 - 2 c	20 000 – 25 000	< 1‰	515 - 650	2 - 3 ‰	332-566	~ 3‰
	Busard des roseaux	2 - 5 c	1 600 – 2 200	~ 1 ‰	176 - 243	1,1 - 2 ‰	166-268	1,2% - 1,8%
	Busard Saint-Martin	6 - 10 c	7 000 – 11 000	~ 1 ‰	460 - 640	1,3 - 1,6 ‰	399-566	1,5% - 1,8%
	Busard cendré	60 - 70 c	4 000 – 5 000	~1,5 ‰	580 - 750	10%	119-367	19,7% - 50,4%
	Faucon émerillon	5 - 15 ind.	-	-	-	-	-	-
	Faucon pèlerin	1 - 3 ind.	-	-	-	-	-	-
	Outarde canepetière	0 mc	1 486 - 1 675	0%	299 mc ***	0%	17-30	0%
	Œdicnème criard	70 – 100 c	7 000 – 10 000	1%	1750 - 2650	~ 4%	2010-2440	4% - 5%
	Pluvier guignard	8 ind.	-	-	-	-	-	-
	Pie-grièche écorcheur	20 - 30 c	150 000 – 350 000	< 1‰	1400 - 3200	0,9 - 1,4 ‰	886-1200	2,26% - 2,50%
	Gorgebleue à miroir	300 - 400 mc	> 10 000 c	~ 5%	1005 - 3015	13,3 - 30%	2700-3600	~ 11,11%
	Pluvier doré	20 - 600 ind.	20 000 – 100 000	-	4000 – 25 000	-	-	-
Autres espèces remarquables	Chevêche d'Athéna	35 -50 c (2010)	11 000 – 50 000	~ 1 ‰	2050 - 3000	~1,5%	-	-
	Petit-duc scops	1 mc (2010)	5 000 c	< 1‰	171 - 255	> 1 ‰	15-28	3,6% - 6,67%

Références bibliographiques * Dubois, P.-J., Le Maréchal, P., Olioso, G., & Yésou, P., 2008 : Nouvel Inventaire des Oiseaux de France.

** Rigaud T. & Granger M. (coord.) 1999 : Livre Rouge des oiseaux nicheurs en Poitou-Charentes. *** Enquête régionale Outarde 2009.

IV. Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012

Tableau 18 - Tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire de 2000 à 2012

	Nom français	Nom scientifique	ESTIMATION 2000	ESTIMATION 2012	Tendances	Commentaires
PÉRIODE DE REPRODUCTION	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	80 - 120 c	70 - 90 c	léger déclin	19 - 22 couples dans les zones périphériques
	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	10 - 12 mc	0 mc	fort déclin	Extinction récente de l'espèce sur la ZPS
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	20 - 60 c	60 - 70 c	fluctuation interannuelle	Corrélée en majorité à la disponibilité alimentaire
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	5 - 6 c	2 - 5 c	fluctuation interannuelle	-
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2 - 5 c	6 - 10 c	fluctuation interannuelle	-
	Gorgebleue à miroir blanc	<i>Luscinia svecica namnetum</i>	3 - 5 c	300 - 400 mc	forte augmentation	60 – 150 mâles chanteurs dans les zones périphériques. Conforme à dynamique actuelle de la sous-espèce
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	8 - 12 c	20 - 30 c	stabilité - légère hausse	Pression d'observation différente entre 2000 et 2012. 2012 a été une bonne année pour l'espèce
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	1 c	1 c	stabilité	-
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1 c	0 c	disparition ? - fluctuations	0 à 1 couple selon les années
	Autres espèces remarquables					
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	20 - 30 c	35 - 50 c	augmentation	Densité importante sur la ZPS
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	2 - 4 c	1 c	diminution ?	-
HIVERNAGE ET/OU HALTE MIGRATOIRE	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	200 - 1000 i	500 - 600 i	forte variabilité interannuelle	Fluctuations importantes en fonction des conditions météorologiques
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	1 - 2 i	5 - 15 i	Augmentation ?	-
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1 - 3 i	1 - 3 i	Stabilité ?	-
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	-	1 - 3 i	fluctuation interannuelle	Espèce erratique
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	1 - 3 i	1 - 2 i	Stabilité ?	-
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	1 - 5 i	8 - 10 i	Stabilité ?	-

mc = mâle chanteur ; c=couple ; i = individu

V. Détermination des enjeux de conservation des espèces de la ZPS PNNO

En cumulant les différentes informations présentées ci-dessus, et à partir du statut de conservation générale des espèces à différentes échelles, il nous est alors possible d'établir une priorisation des actions de conservation. Pour ce faire, nous proposons un système hiérarchique à 4 niveaux de priorité tenant compte de l'évaluation de ces enjeux sur la ZPS par espèce et ainsi de définir un niveau de priorité adapté à chacune d'elle.

Cette priorisation tient compte de diverses étapes de sélection exposées précédemment ; autrement dit : de l'occurrence des espèces d'intérêt communautaires sur la ZPS, de la proportion de leurs effectifs respectifs à différentes échelles en fonction de la saison (Reproduction, Migration, Hivernage) et de leur tendance d'évolution au cours de ces 12 dernières années.

➤ **niveau de priorité principale**

Désigne les espèces pour lesquelles il est impératif de mettre en place des actions de conservation à court terme et moyen terme ; la ZPS jouant **un rôle majeur** du fait qu'elle abrite (ou a récemment abrité) **des effectifs déterminants pour leur conservation à l'échelle communautaire**. Cette priorité principale de conservation s'adapte de plus aux espèces de l'annexe I de la « Directive Oiseaux» (2009/147/CE) dont l'évolution des effectifs atteste d'un déclin à l'échelle de la ZPS « PNNO » voire d'une extinction récente (i.e. Outarde canepetière).

➤ **niveau de priorité secondaire**

Désigne les espèces dont le statut général est très **défavorable et pour lesquels les effectifs présents sur la ZPS constituent un enjeu fort à court et moyen terme pour leur conservation à l'échelle européenne**. La prise en compte de ces espèces est alors nécessaire dans la mise en place des mesures de gestion au sein de la ZPS« PNNO ».

➤ **Niveau de priorité tertiaire**

Désigne les espèces d'intérêt communautaire mais dont les effectifs actuels sur la ZPS ne représentent qu'un intérêt mineur pour leur conservation à l'échelle départementale, régionale, nationale ou européenne. Les espèces en expansion sont inscrites dans cette catégorie (i.e. Gorgebleue à miroir blanc).

➤ **Niveau « autres espèces remarquables »** qualifiant les espèces non inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux» (2009/147/CE) mais qui présentent néanmoins des effectifs d'intérêts majeurs sur la ZPS pour leur conservation à plus large échelle. Ainsi, le statut actuellement défavorable de ces espèces doit justifier leur prise en compte dans les actions de conservation.

Voir Tableau 19, page 109.

Tableau 19 - Classification des espèces sur la ZPS « PNNO » en 2012 en fonction de 4 niveaux de priorisation.

Nom français (ordre systématique)	Nom scientifique	CODE NATURA 2000	Effectifs estimés ZPS «PNNO» (2011-2012)	Niveau de priorité
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	20 - 70 c	I
Edicnème criard	<i>Burhinus oedipnemus</i>	A133	70 - 100 c	I
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128	0 mc	I
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	20 - 30 c	I
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	2 - 5 c	II
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	6 - 10 c	II
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140	20 - 600 ind.	II
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	0 - 1 c	III
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	5 - 15 ind.	III
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	1 - 3 ind.	III
Gorgebleue à miroir blanc	<i>Luscinia svecica namnetum</i>	A272	300 - 400 mc	III
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	8 ind.	III
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	A218	35 -50 c (2010)	AER
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	A244	5 - 10 ind.	AER
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	A099	1 - 3 c	AER
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	A097	1 ind.	AER
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	A696	15 - 25 ind.	AER
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	A356	2 ind.	AER
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	A357	Non observé mais présence avérée	AER
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	A214	1 c (2010)	AER
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	A276	10 - 20 ind.	AER
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	A142	500 - 2200 ind.	AER

Légende

(Ind : individu ; mc : mâle chanteur ; c : couple).

I	Espèce de priorité principale
II	Espèce de priorité secondaire
III	Espèce de priorité tertiaire
AER	Autres espèces remarquables

VI. Espèces de priorité principale :

Sont considérées de priorité principale, les espèces inscrites à l'annexe I Directive «Oiseaux» (2009/147/CE) dont l'effectif (ou la population) fréquentant la ZPS « PNNO », représente un enjeu majeur à court et à long terme dans la conservation de ces mêmes espèces à grande échelle.

A. L'Édicnème criard - *Burhinus oedicnemus*:

Avec une population sur la ZPS « Plaine de Niort-Ouest » comprise entre 70 et 100 couples, l'Édicnème criard est bien représenté sur la zone.

Cette bonne représentativité de l'espèce sur la zone est par ailleurs confortée par le fait qu'une vingtaine de couples nichent dans les zones périphériques de la ZPS. L'espèce occupe alors la quasi-totalité du territoire en période de reproduction à l'exception de quelques zones où l'espèce est absente (sud de Benet – extrême ouest de la ZPS) voir *Erreur ! Source du renvoi introuvable.*, page 111.

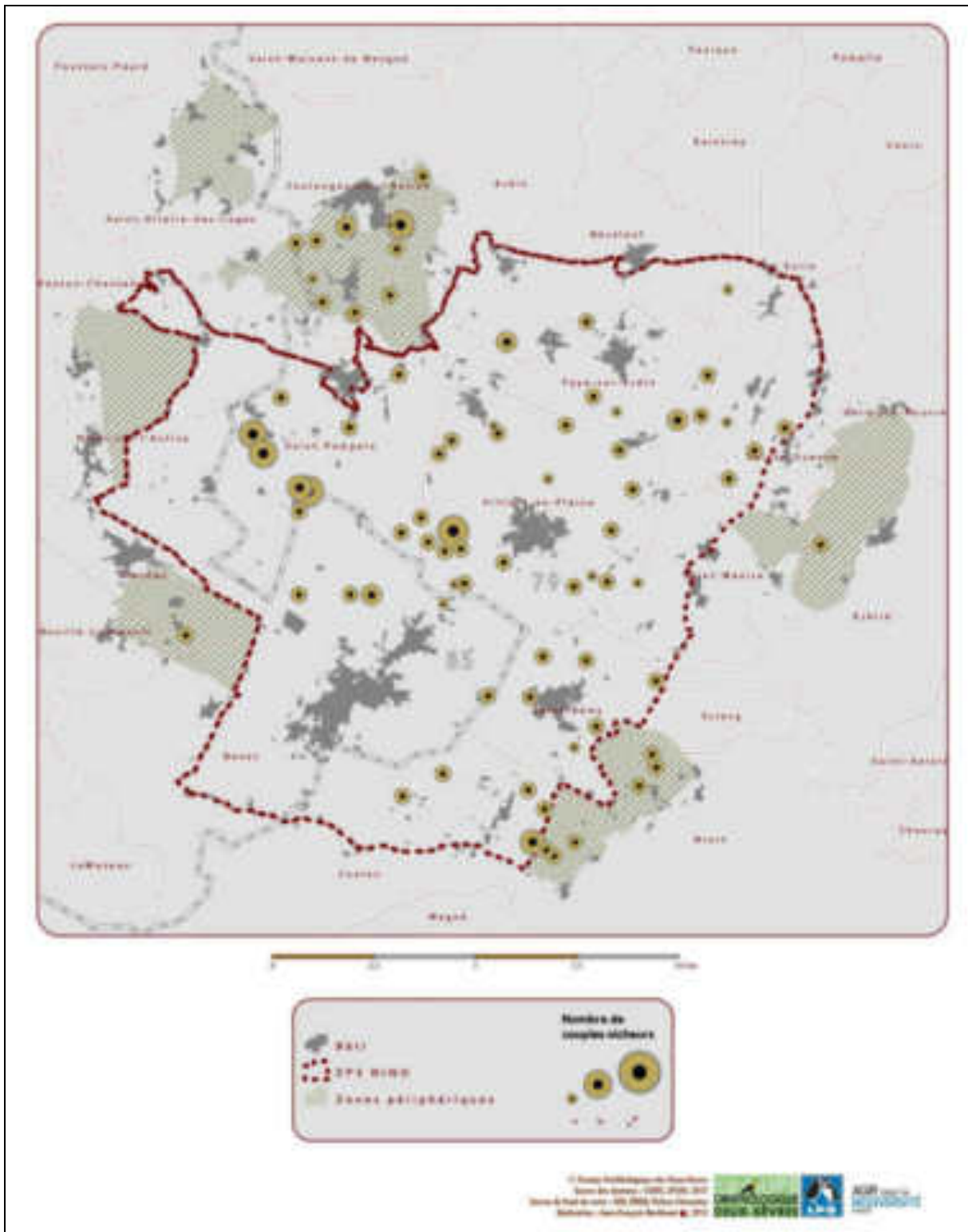
Bien que cela reste une simple lecture spatiale, il semblerait que l'espèce se distribue de manière inégale sur la ZPS où des phénomènes d'agrégats se dessinent de manière plus ou moins marquée en fonction des secteurs ; ceci pouvant être lié à la nature des parcelles. En effet, l'espèce nidifie majoritairement sur les terres nues disponibles au printemps (cultures de printemps, labours, semis) et en plus petite quantité sur des prairies rases ou encore même au sein des bassins d'orages en bordure d'autoroute, comme cela a été observé lors du recensement spécifique à l'espèce. À titre indicatif, notons que la plupart (près de 90 %) des parcelles occupées par l'espèce lors de sa nidification sont très caillouteuses.

En outre, la rotation annuelle des cultures sur la ZPS entraîne en partie une distribution différente selon les années ce qui peut de ce fait, impacter la taille de la population nicheuse sur la zone.

Il n'en demeure pas moins qu'en l'état actuel des connaissances et à partir du recensement quasi-exhaustif, **les abondances estimées sur la zone apparaissent relativement élevées**. En effet, et même si les effectifs de l'espèce ont été sans doute sous évalués, la population régionale (Poitou-Charentes) était comprise entre 1 750 et 2 650 couples en 1999 ((Rigaud et Granger, 1999) ce qui signifierait qu'environ 4% de cette population se situe dans cette ZPS. Cela est d'autant plus important lorsque l'on prend en compte le fait que la région Poitou-Charentes accueille environ 1/3 de la population nationale.

Enfin, notons que **3 principaux rassemblements postnuptiaux sont présents sur la ZPS**, et demeurent actifs depuis plusieurs années en regroupant notamment près de 500 individus en octobre 2012.

Carte 39 – Couples nicheurs d'Ædicnèmes criards en 2012



B. L'Outarde canepetière – *Tetrax tetrax* :

Récemment disparue de la ZPS en période de reproduction, aucune observation d'Outarde canepetière n'a été réalisée lors des différentes phases de recensement réalisées en 2012. Pourtant, nous avons fait le choix d'intégrer cette espèce en priorité de conservation principale pour plusieurs raisons.

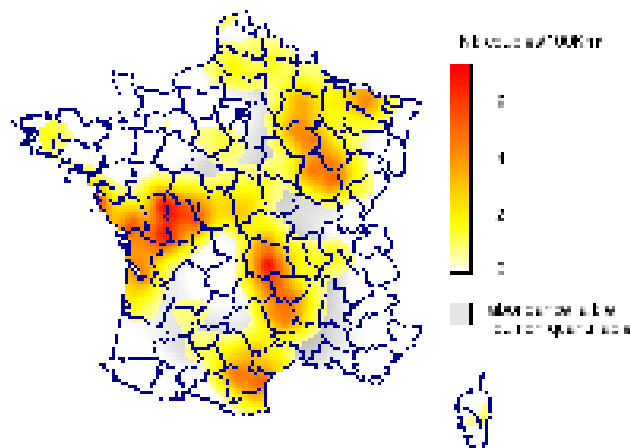
Tout d'abord puisque son statut extrêmement défavorable à l'échelle européenne (la régression de ses effectifs nationaux a été de 90 % en trente ans, s'accompagnant d'une régression importante de sa distribution à la fois nationale et régionale) lui vaut une attention toute particulière sur cette ZPS où elle était encore nicheuse il y a quelques années en représentant un des plus forts enjeux du site.

En effet, en 2000, 10 à 12 mâles chanteurs étaient encore présents sur la zone ce qui contribua largement à la désignation de cette Zone de Protection Spéciale. Ce facteur impute troisièmement le fait que l'espèce a connu un déclin très marqué (diminution de 100%) sur la zone au cours de ces 15 dernières années. Enfin, car la ZPS« PNNO » a la possibilité d'abriter des parcelles favorables à la nidification de cette espèce ; le potentiel d'accueil est actuellement en cours de reconquête par la contractualisation de mesures agroenvironnementales favorables à l'avifaune de plaine.

C. Le Busard cendré - *Circus pygargus*:

Selon la disponibilité de la ressource alimentaire essentiellement liée aux fluctuations de campagnols des champs *Microtus arvalis*, la population de Busard cendré dans la ZPS «PNNO» peut atteindre 70 couples nicheurs comme en témoignent les effectifs de 2012. En se référant aux estimations évoquées dans le Nouvel Inventaire des Oiseaux de France (Dubois et al., 2008), cet effectif maximum représente près de 2% de l'effectif national, justifiant clairement l'enjeu prioritaire de cette espèce au cœur de cette ZPS, d'autant plus que l'aire de distribution (cf. Carte 40, ci-dessous) du Busard cendré en France est annoncée en régression.

Carte 40 - Abondance et distribution du Busard cendré en France.



d'après Thiollay J.-M. et Bretagnolle V., 2004, Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation.

Cette priorisation majeure en tant qu'« **Espèce de Priorité principale** » se voit de plus renforcée par le fait que ces effectifs au sein de la ZPS représentent environ 10% de la population régionale. Le Poitou-Charentes étant par ailleurs la première région de France en termes d'effectifs pour le Busard cendré.

D. La Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio* :

En régression marquée au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle dans les plaines françaises (Dubois et al, 2008), la Pie-grièche écorcheur est encore présente sur la ZPS « PNNO » où sa population avoisine les 20 – 30 couples. La distribution de l'espèce, scindée en deux noyaux distincts sur la zone, est très hétérogène et localisée, avec des densités notables dans la limite sud-ouest de la ZPS : zone de transition entre marais mouillé et plaine céréalière particulièrement appréciée (Lefranc, 1993) en représentant près de 90 % des observations recueillies sur la zone. Bien que nous sommes loin des densités évaluées sur d'autres secteurs (ZPS Plaine-de-La-Mothe-Saint-Héray-Lezay), ces effectifs demeurent remarquables à l'échelle de cette ZPS où les haies, favorables à l'espèce, sont très rares.

En effet, la Pie-Grièche écorcheur utilise pour nidifier les haies hétérogènes constituées de buissons à tendance épineuse entrecoupées par des prairies de fauches, ou pâturées, où elle chasse les insectes (hyménoptères, orthoptères, lépidoptères...). Il est donc nécessaire de maintenir ces deux noyaux de populations existants par la pérennisation des quelques zones bocagères encore présentes sur le territoire, ce qui justifie que la Pie-Grièche écorcheur soit classée en tant qu'« **espèce de priorité principale** » sur la ZPS« PNNO».

VII. Espèces de priorité secondaire :

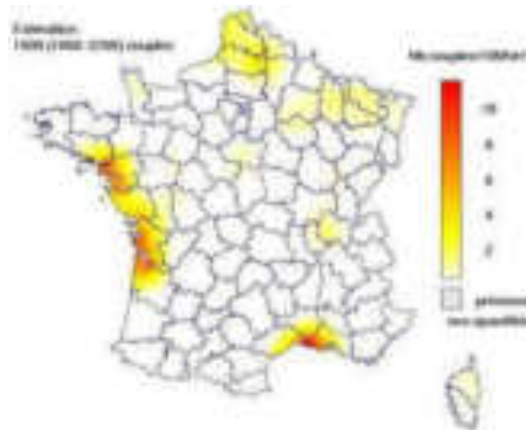
Sont considérées de « **priorité secondaire** », les espèces dont le statut général est très défavorable et où les effectifs présents sur la ZPS constituent un enjeu fort à court et moyen terme pour leur conservation à l'échelle européenne. La prise en compte de ces espèces est alors nécessaire dans la mise en place des mesures de conservation au sein de la ZPS« PNNO ».

A. Busard des roseaux – *Circus aeruginosus* :

A l'origine inféodé aux zones humides, le Busard des roseaux est connu pour avoir colonisé de nouveaux types d'habitats au cours des années 1970 - 1980, et particulièrement les cultures de céréales (Bavoux et Burneleau, 2004). C'est dans ce contexte que l'espèce est devenu un nicheur rare mais régulier dans l'enceinte de la ZPS où moins de 5 couples nichent chaque année. Bien que les effectifs ne soient guère élevés, ils demeurent toutefois non négligeables au regard du statut de l'espèce à l'intérieur des terres de Deux-Sèvres et Vendée.

Par ailleurs, l'espèce a connu une nette régression de 1960 à 1980 en Europe, et il convient donc de rester très vigilant quant à la conservation de ses populations, d'autant plus que parmi les 3 espèces de busards nicheurs en France, le Busard des roseaux demeure l'espèce la moins abondante avec 1 600-2 200 couples reproducteurs (Thiollay et Bretagnolle, 2004-*Carte 41, ci-dessous*). C'est pourquoi nous estimons pertinent de classer cette espèce : « **espèce de priorité secondaire** ».

Carte 41 - Abondance et distribution du Busard des roseaux en France.

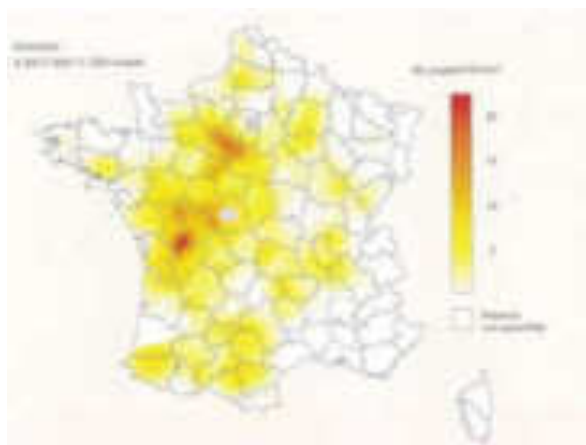


d'après Thiollay J.-M. et Bretagnolle V., 2004, Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation.

B. Busard Saint-Martin – *Circus cyaneus* :

Moins sélectif dans le choix de son site de nidification que le Busard cendré, le Busard Saint-Martin s'accommode d'une végétation moins dense et moins haute (Million et al., 2002). Pourtant, l'espèce apparaît moins grégaire en période de reproduction où les nids sont le plus souvent distants les uns des autres. Sur la ZPS Plaine de Niort-Nord-Ouest, 5 à 10 couples nichent chaque année en fonction de la disponibilité en proies, représentant environ 1% de la population régionale. Malgré un effectif mineur pour la région, il est à noter que le Poitou-Charentes et le sud Vendée représente un enjeu fort pour la conservation de l'espèce en France en accueillant environ la moitié des effectifs européens (Thiollay, Bretagnolle 2004 - *Carte 42, page 115*). Le statut général défavorable de l'espèce justifie qu'elle soit classée « **Espèce de Priorité secondaire** ». Ce choix se voit conforté par le fait que, contrairement à d'autres sites, l'espèce niche strictement en milieu céréalier (i.e. blé, orge...) la rendant encore plus vulnérable lors des moissons bien que sa phénologie de reproduction soit plus précoce que celle du Busard cendré.

Carte 42 - Abondance et distribution du Busard Saint-Martin en France.



d'après Thiollay J.-M. et Bretagnolle V., 2004, Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation.

C. Pluvier doré – *Pluvialis apricaria* :

Les populations nicheuses de Pluvier doré dans le nord-ouest de l'Europe subissent un déclin lent mais régulier depuis les années 1970 où dorénavant près de 75% de la population mondiale de Pluvier doré hiverne en Europe occidentale.

Avec un statut nicheur précaire, qualifié en « légère diminution » (Birdlife, 2004), et au vu des effectifs qui passent l'hiver en France, il est nécessaire que l'on accorde une attention particulière aux populations hivernantes de Pluvier doré. C'est pourquoi il a été décidé de classer cette espèce comme : « **Espèce de Priorité secondaire** ».

Migrateur et hivernant régulier sur la ZPS, la phénologie et les effectifs du Pluvier doré apparaissent toutefois largement corrélés aux conditions météorologiques. Les premières observations ont généralement lieu à partir de novembre pour se terminer à la fin du mois de mars. Au regard des données acquises sur l'espèce au cœur de la ZPS, le Pluvier doré apparaît fidèle à certains sites d'hivernage où on le retrouve en compagnie du Vanneau huppé. Afin de pérenniser l'attractivité de ces parcelles pour l'espèce, il convient de maintenir les cultures d'hiver et de favoriser les prairies rases. Les zones de quiétude et de repos sont également nécessaires pour permettre l'hivernage serein de l'espèce, indispensable à la réussite de sa migration pré-nuptiale et de sa reproduction qui en résultera.

Par l'intermédiaire de l'ensemble des actions mises en place pour les autres espèces prioritaires sur la ZPS, les ressources alimentaires globales devraient s'améliorer (amélioration globale des niveaux trophiques primaires), favorisant indirectement la pérennisation et le renforcement des populations fréquentant le site.

VIII. Espèces de priorité III

Rappelons que ce niveau de priorisation concerne les espèces prioritaires à l'échelle communautaire mais dont les effectifs actuels sur la ZPS ne représentent qu'un intérêt mineur pour leur conservation à l'échelle départementale, régionale, nationale ou européenne.

A. Gorgebleue à miroir – *Luscinia svecica namnetum* :

Cette sous-espèce de Gorgebleue à miroir blanc est cantonnée principalement le long de la façade atlantique (Constant et Eybert, 1995) entre le sud Finistère et Arcachon (Delaporte, 1999). Toutefois, il apparaît que depuis plusieurs années, l'espèce colonise de nouveaux habitats (i.e. colza) autres que ceux du littoral atlantique (i.e. marais salants, roselières fluviomarines, végétation rivulaire) qui se traduit par une nette expansion de son aire de distribution depuis plusieurs années (De Cornulier et al., 1997). Si en 2000 seulement 5 à 6 couples avaient été inventoriés sur la ZPS «PNNO» alors que l'espèce était considérée anecdotique dans les plaines céréalières de Niort (Delaporte, 1999), ce ne sont pas moins de **300 à 400 mâles chanteurs qui ont été estimés en 2012** sur cette même zone. De telles densités au sein des plaines céréalières bordant le Marais poitevin n'avaient encore jamais été évoquées auparavant (Joyeux et al., 2010). Si l'on en vient à comparer ces effectifs avec la population régionale de cette sous espèce (bien que cette dernière soit à ce jour sous-estimée), la ZPS abrite un cinquième des effectifs de Poitou-Charentes et Vendée. Cette population actuelle induit de fait une responsabilité particulière pour la ZPS « PNNO » quant à la conservation de cette espèce. Même si la dynamique actuelle de l'espèce la rend non vulnérable, il convient tout de même de classer la Gorgebleue comme « **espèce de priorité III** » sur cette ZPS «PNNO» aux regards des effectifs qu'elle abrite.

Les actions mises en place pour les autres espèces prioritaires sur la ZPS devraient permettre, en améliorant les ressources alimentaires (amélioration globale des niveaux trophiques primaires), de pérenniser et consolider les populations fréquentant le site.

Les milieux ouverts que sont les plaines céréalières, constituent la majorité des sites fréquentés en hiver par l'espèce. Avec entre 10 et 15 individus hivernants sur le site, le Faucon émerillon est bien représenté. Cependant sa répartition est trop aléatoire en France pour que l'on puisse établir des relations avec les espaces protégés. Les effectifs hivernant de l'espèce sont par ailleurs très peu connus mais au regard des observations départementales (Deux-Sèvres, Vendée) l'espèce est bien représentée en milieux ouverts. Étant donné la superficie de la zone et le nombre d'individus observés sur site, il est fortement probable qu'un ou plusieurs dortoirs d'une dizaine d'individus se forment, constituant une plus-value avifaunistique pour cette ZPS.

B. Faucon émerillon – *Falco columbarius*

Les milieux ouverts que sont les plaines céréalières, constituent la majorité des sites fréquentés en hiver par l'espèce. Avec entre 10 et 15 individus hivernants sur le site, le Faucon émerillon est bien représenté. Cependant sa répartition est trop aléatoire en France pour que l'on puisse établir des relations avec les espaces protégés. Les effectifs hivernant de l'espèce sont par ailleurs très peu connus mais au regard des observations départementales (Deux-Sèvres, Vendée) l'espèce est bien représentée en milieux ouverts.

Étant donné la superficie de la zone et le nombre d'individus observés sur site, il est fortement probable qu'un ou plusieurs dortoirs d'une dizaine d'individus se forment, constituant une plus-value avifaunistique pour cette ZPS.

C. Faucon pèlerin – *Falco peregrinus*

Récemment prouvé nicheur dans les plaines du nord du département, le Faucon pèlerin est pour l'instant observé uniquement en période d'hivernage sur la ZPS « PNNO ». Les observations de 1 à 3 individus chaque hiver concernent majoritairement des oiseaux nordiques (Scandinavie) venant hiverner dans les plaines, ou encore des jeunes partiellement migrateurs, vagabondant dans toutes les directions. Bien que la population nicheuse française dans les années 1970 était très basse (env. 200 couples), elle demeure actuellement comprise en 1 100 et 1 400 couples (Thiollay, Bretagnolle 2004). L'espèce est par ailleurs inscrite à la liste rouge des espèces menacées dans la catégorie « préoccupation mineure » (liste rouge, 2008). Bien que les quelques individus observés sur le site augmentent l'intérêt avifaunistique global de la ZPS en période internuptiale, elle ne constitue pas un enjeu majeur pour la conservation de cette espèce à l'échelle européenne.

D. Pluvier guignard – *Charadrius morinellus*

Le Pluvier guignard, limicole très rare en Deux-Sèvres et Vendée, apparaît relativement exigeant quant à la sélection de ses sites de haltes migratoires, recherchant de vastes étendues à végétation rase, voire même absente. Les nombreuses terres nues présentes dans les plaines céréalières sont des lieux propices au stationnement de l'espèce, comme nous le montrent notamment les observations sur la ZPS « PNNO ». Confortée par une fidélité singulière à ses sites de haltes migratoires, la ZPS accueille le Pluvier guignard lors de ses stationnements automnaux et printaniers.

E. RÉCAPITULATIF

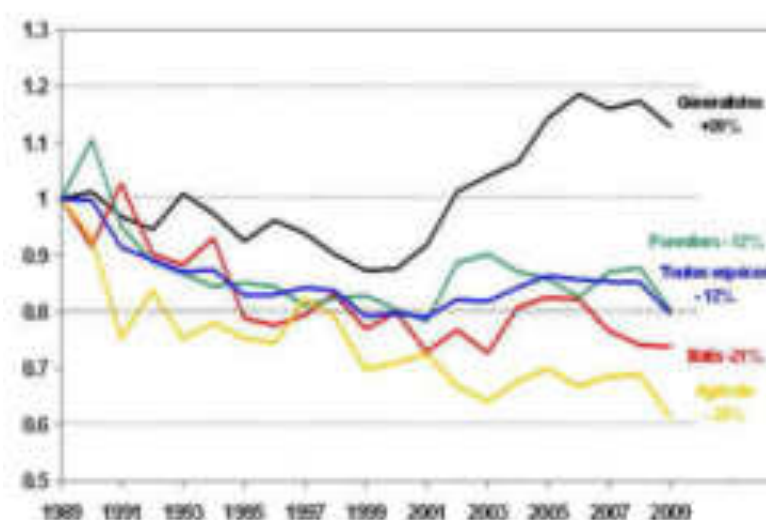
Tableau 20 - Niveau d'enjeu des espèces d'oiseaux d'intérêt européen du site.

NIVEAU D'ENJEU	ESPÈCES	NOM SCIENTIFIQUE	CODE NATURA 2000
Priorité principale	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	A133
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084
	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338
Priorité secondaire	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140
Priorité tertiaire	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica namnetum</i>	A272
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139

Autres espèces remarquables non inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux »

Même si ces espèces ne s'intègrent pas aux critères de désignation d'une ZPS en n'étant pas inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux », il n'en demeure pas moins que leur présence sur la ZPS constitue un enjeu plus ou moins élevé pour leur conservation à plus petit échelle (départementale, inter-régionale). En effet, ces espèces inféodées pour la plupart aux milieux bâtis et/ou agricoles, demeurent les plus en déclin à l'échelle nationale (cf. Figure 15, ci-dessous)

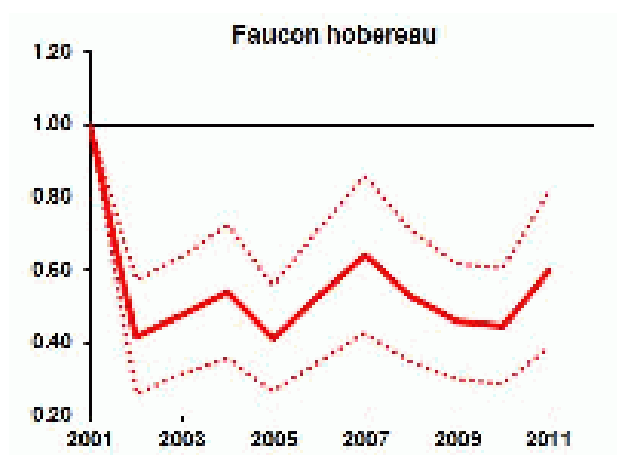
Figure 15 - Pourcentages de variations des populations d'oiseaux par grandes entités paysagères en France



d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs)

A. Faucon hobereau - *Falco subbuteo* :

Figure 16 - Pourcentages de variations des effectifs de Faucon hobereau – *Falco subbuteo* – en France d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs)



A l'échelle de la ZPS, les couples nicheurs de Faucon hobereau semblent en grande partie corrélés à la présence de vallées humides au sein de la ZPS, avec notamment la vallée de l'Autize bordée de peupliers. De plus, les vallées sèches abritent probablement une ressource alimentaire adaptée à l'espèce (passereaux, insectes...); milieu sur lequel plusieurs individus en chasse ont été observés. Il convient donc de rester vigilant quant aux tendances d'évolution de l'espèce, abondante nulle part, par ailleurs en déclin en Deux-Sèvres (Lavoue, 1999)

B. Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*

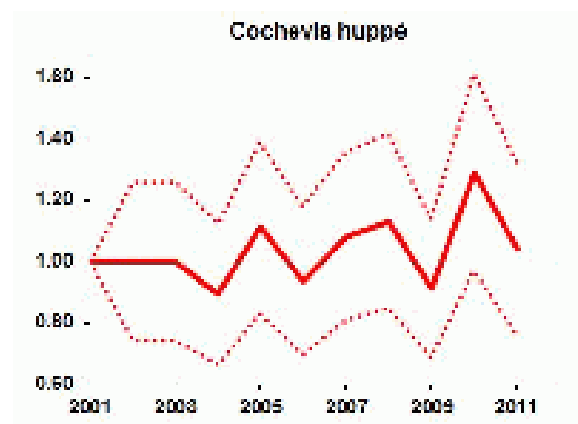
Certains villages des communes intégrées dans le périmètre de la ZPS « PNNO » accueillent une densité remarquable de Chevêche d'Athéna totalisant entre 35 et 50 couples nicheurs sur l'ensemble de la zone. Ces effectifs représentent un fort intérêt départemental et inter-régional surtout lorsque l'on sait qu'en France, la Chevêche d'Athéna est le rapace nocturne ayant subi le déclin le plus marqué (Génot, 1996). Cette espèce a d'ailleurs bénéficié de la mise en place d'un Plan National d'Action (PNA) qui devrait se voir reconduit.

C. Petit-duc scops – *Otus scops*

Nettement moins connu que la Chevêche d'Athéna, le Petit-duc scops est toutefois indiqué en régression dans certains pays d'Europe (Marchesi & Sergio 2004, Birdlife international 2004, Martinez & al. 2007). Sa présence sur la ZPS « PNNO », bien que minime, constitue l'une des données situées les plus au nord-ouest de son aire de répartition et constitue une nouvelle valeur avifaunistique pour le site.

D. Cochevis huppé - *Galerida cristata*

Figure 17 - Pourcentages de variations des effectifs du Cochevis huppé- *Galerida cristata* en France – d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs).

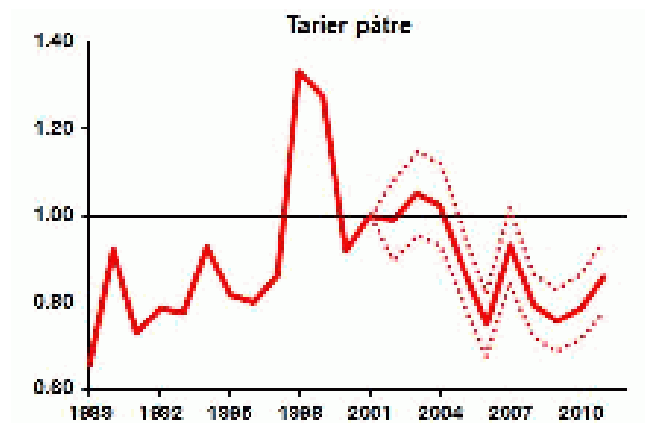


Inféodé essentiellement aux espaces agricoles, ou à des zones de substitutions telles que les terrains vagues urbanisés (zones de chantiers, parking...), le Cochevis huppé est une espèce

peu abondante de manière générale. En Europe, ces populations se sont fortement effondrées dans les années 1980 -1990 et bien que sa tendance d'évolution en France apparaisse stable (Figure 17, page 120) le statut de l'espèce reste précaire. Quelques couples subsistent sur la ZPS « PNNO » sur des secteurs encore « naturels », lesquels pourraient perdurer par le maintien des quelques zones en friches et la limitation de l'utilisation de pesticides.

E. Tarier pâtre – *Saxicola torquatus*

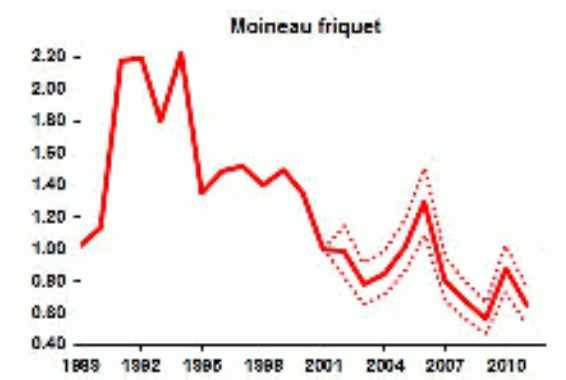
Figure 18 - Pourcentages de variations des effectifs de Tarier pâtre – *Saxicola torquatus* en France – d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs).



L'évolution de Tarier pâtre en France ainsi qu'en Europe est difficilement appréhendable du fait de sa complexité. Très sensible au vague de froid, l'espèce semble bénéficier du réchauffement climatique mais reste néanmoins à surveiller de par son déclin marqué localement en France. Par ailleurs, sa tendance d'évolution depuis le début des années 2000 est plutôt à la diminution à l'échelle nationale (Figure 18, ci-dessus). Quelques couples ont été observés sur la ZPS « PNNO » ce qui atteste du maintien de quelques zones de prairies et de friches sur Le site.

F. Moineau friquet – *Passer montanus*

Figure 19 - Pourcentages de variations des effectifs de Moineau friquet – *Passer montanus* en France – d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs).



A l'échelle nationale ou bien même européenne, la situation de l'espèce devient alarmante (Figure 19, page 121). Espèce cavernicole, le Moineau friquet souffre à la fois des modifications du paysage agricole (arrachage des haies, raréfaction des arbres creux et vergers), ainsi que celles du paysage urbain (rénovation du bâti...).

Malgré l'absence d'un recensement propre à l'espèce, 2 individus de Moineau friquet ont été observés au cours de l'hiver 2011 - 2012 dans le bourg de Benet. Par ailleurs, des données récentes mettent en évidence la présence de plusieurs couples sur cette même commune, constituant un des principaux noyaux des populations de l'espèce en Marais poitevin.

Il convient de maintenir les populations bordant ces principaux noyaux du Marais poitevin ; zone accueillant une part remarquable des effectifs régionaux.

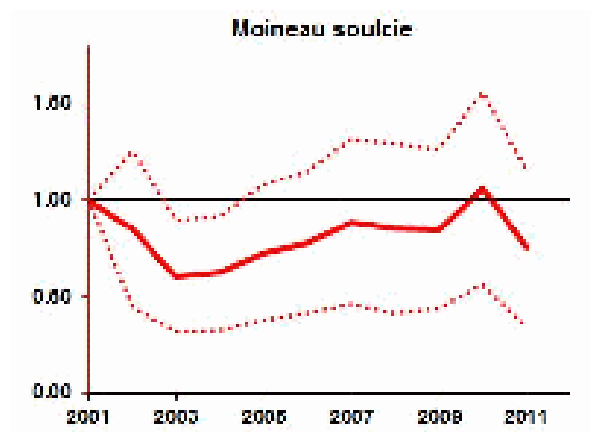
G. Moineau Soulcie - *Petronia petronia*

Tout comme le Moineau friquet, le Moineau soulcie est une espèce à surveiller du fait qu'elle puisse souffrir de l'intensification de l'agriculture comme de la disparition du vieux bâti. En Europe tout comme en France, les effectifs de l'espèce semblent relativement stables (Figure 20, ci-dessous) tandis qu'une hausse serait notée sur les populations nichant dans des villages du Marais Poitevin entre 2003 et 2011.

Bien que non observé en 2011-2012 lors des divers protocoles, le Moineau soulcie est également encore bien représenté sur les communes les plus à l'est du Marais Poitevin, dont fait partie Benet.

Ainsi, l'espèce serait encore présente au sud-ouest de la ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest et il est nécessaire de veiller à la préservation de ces couples.

Figure 20 - Pourcentages de variations des effectifs de Moineau soulcie – *Petronia petronia* en France – d'après les résultats du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs).



Fiches espèces

Espèces considérées de priorité principale :

[L'Œdicnème criard](#) - *Burhinus o. oedicnemus*

[Le Busard cendré](#) - *Circus pygargus*

[L'Outarde canepetière](#) - *Tetrax tetrax*

[La Pie-grièche écorcheur](#) – *Lanius collurio*

Espèces considérées de priorité secondaire :

[Le Busard des roseaux](#) - *Circus aeruginosus*

[Le Busard Saint-Martin](#) – *Circus cyaneus*

[Le Pluvier doré](#) – *Pluvialis apricaria*

I. Espèces considérées de priorité principale :

A. L'Œdicnème criard *Burhinus o. œdicnemus* : code Natura 2000 : A133

Cette fiche est largement inspirée de celle du Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 5412 007 « Plaine de Niort Sud-Est » dont l'inventaire biologique a été réalisé par M. Vincent Bretagnolle, Directeur du Centre d'Études biologiques de Chizé (CEBC-CNRS).

Éléments d'écologie

Description

L'Œdicnème criard (*Burhinus o. œdicnemus*) est le seul représentant de la famille des *Burhinidae* en France. Ce Limicole aux mœurs crépusculaires et nocturnes est un oiseau de taille moyenne (envergure 40 – 44 cm, poids 338 – 535 g) essentiellement terrestre. Son comportement farouche et son plumage cryptique lui permettent de passer inaperçu. Mâles et femelles sont très peu différents en taille et en coloration (Green et Bowden, 1986).

Habitat et sites de nidification

L'Œdicnème, d'origine turkmène et méditerranéenne, est caractéristique des milieux steppiques en zone semi-aride et des prairies sèches semi-naturelles de basse altitude. En France, ses habitats naturels sont les berges des cours d'eau, les dunes et les steppes, secondairement les pâtures à moutons, habitats en régression qui ont conduit cet oiseau à s'adapter à des cultures variées (céréales de printemps, maïs, tournesol, cultures maraîchères, vignes, vergers) et à d'autres milieux créés par l'Homme comme les carrières d'extraction, les terrains de golf et les aérodromes (Cramp et Simmons, 1982 ; Malvaud, 1996). Il affectionne les végétations basses laissant apparaître des zones de terre nue sur des sols bien drainés dans les régions de basse altitude et ne se rencontre généralement pas au-dessus de 300m d'altitude car il a besoin de chaleur mais surtout de sécheresse (Malvaud, 1996). Cependant, il est présent dans le Bassin Parisien calcaire et dans les Causses calcaires à 1000 m d'altitude.

Seule espèce de la famille à se reproduire en zone tempérée, l'Œdicnème criard (*Burhinus o. œdicnemus*) est partiellement migrateur afin d'échapper aux hivers rigoureux. Les populations se reproduisant au nord de l'aire de répartition de l'espèce, Europe et Asie centrale, sont migratrices. Elles traversent la Méditerranée et vont en Afrique, quoique certains oiseaux puissent hiverner dans la zone de reproduction des populations vivant au sud de l'aire de répartition. En ce qui concerne les populations françaises, elles hivernent normalement en Espagne mais depuis plusieurs années, des individus ou des groupes d'individus sont présents durant l'hiver sur les sites de reproduction (Blanchon et Brugières, 1984 ; Cheylan, 1975 ; Dalous, 1992; Gabory, 1998; Romain, 1996).

Régime alimentaire

L'Œdicnème se nourrit uniquement au sol et consomme principalement des Invertébrés (Insectes, Mollusques, Lombrics) et de façon opportuniste des Batraciens, des oisillons et des œufs, voire des micromammifères (Whitherby *et al.*, 1940 in Cramp et Simmons, 1982 ; Morgan in Cramp et Simmons, 1982 ; Amat, 1986 ; Green et Tyler, 1989).

Il est probable que les proportions de chacun des items varient en fonction de la saison, de la pluviométrie, de la composition du sol et du couvert végétal. Ce régime alimentaire très éclectique et opportuniste permet ainsi à l'Ædicnème de ne pas être totalement inféodé à un type de milieu. Les poussins ont apparemment la même alimentation que les adultes, certaines observations concernent cependant essentiellement des apports de vers de terre (Cramp, 1982).

Les Ædicnèmes s'alimentent souvent près de leur nid mais ils peuvent aussi voler sur des distances allant jusqu'à 2 km pour rejoindre des sites de nourrissage où ils chassent seuls, en couples ou en petits groupes (del Hoyo *et al.*, 1996).

Reproduction et facteurs environnementaux

Les migrateurs reviennent sur les zones de reproduction entre fin février et fin mars selon les régions et les conditions climatiques. L'Ædicnème est un oiseau monogame, fidèle à son partenaire tout au long de sa vie, au moins en ce qui concerne une partie des couples reproducteurs (del Hoyo *et al.*, 1996). Le nid est une dépression dans le sol où sont disposés des graviers et parfois quelques éléments végétaux. La ponte contient le plus souvent deux œufs (Moyenne 1.9 œufs, n=100 : Cramp et Simmons, 1982), parfois un et rarement trois, pondus à deux jours d'intervalle.

En France, les pontes ont lieu principalement entre le 10 avril et le 20 mai et les données de reproduction plus tardives concernent des pontes de remplacement ou des deuxièmes pontes (Baudat *et al.*, 1994 ; Malvaud, 1996 ; Green *in* Bealey *et al.*, 1999).

Il est difficile de dire si les dates de ponte diffèrent selon les régions mais il semblerait qu'il existe une phénologie différente selon le milieu utilisé (Green, 1988).

L'incubation dure environ 26 jours et est assurée par les deux parents (del Hoyo *et al.*, 1996). On trouve des pontes du début du mois d'avril jusqu'à la fin du mois d'août, les premières pontes pouvant être remplacées en cas de destruction, et une seconde ponte étant parfois observée (Baudat *et al.*, 1994 ; Malvaud, 1996). Les poussins se rencontrent donc aussi précocement que fin avril et aussi tardivement que fin septembre. Les deux partenaires contribuent à l'élevage des jeunes qui deviennent indépendants à l'âge de 36 à 42 jours (del Hoyo *et al.*, 1996). Les familles gagnent alors les rassemblements postnuptiaux qui débutent généralement en juillet et s'étalent jusqu'au mois de novembre (Blanchon et Brugières, 1984, Malvaud, 1996).

Dynamique des populations

L'Ædicnème ne se reproduit généralement qu'au cours de sa deuxième année mais les individus d'un an reviennent sur les sites de nidification et 20% d'entre eux se reproduisent dès leur première année (Green, 1988).

En Espagne, dans la région de Doñana, le succès à l'éclosion est de 37.6% car la moitié des nichées est prédatée et 10% détruites par les activités humaines (Solis et de Lope, 1996). Le nombre moyen de jeunes à l'envol est très variable selon les années allant de 0.07 à 1 jeune/couple. Chez cette espèce, un faible succès reproducteur a généralement pour cause la mortalité des poussins, et il en résulte souvent dans une augmentation du nombre moyen de tentatives de reproduction (Bealey *et al.*, 1999)

Le succès reproducteur moyen pour maintenir les populations doit atteindre 0.61 jeunes par couple et par année (Green *et al.*, 1997).

Densités et domaines vitaux

En période de reproduction, les Œdicnèmes défendent un territoire et les distances minimales observées entre deux nids varient de 55 à 75 mètres (Bernard, 1992). Les densités s'étagent de 0.24 couple/km² en Alsace (Nipkow, 1988 ; Sane, 1998) à 2.11 couples/km² en Crau (Paul, 1998).

Leur domaine vital, d'en moyenne 30 ha, est constitué d'un assemblage de prairies semi-naturelles sèches, de pâturages et de cultures de printemps (Green *et al.*, 2000).

Statut de Conservation et menaces

L'Œdicnème criard (*Burhinus o. œdicnemus*) figure sur la Liste Rouge des espèces menacées. Il est protégé depuis 1979 (Directive 79/409 relative aux oiseaux sauvages) et plus particulièrement en France par l'Arrêté du 17 avril 1981. La France est avec le Portugal, et après la Russie et l'Espagne, l'un des rares pays d'Europe à accueillir encore des effectifs importants de cette espèce (entre 5 000 et 9 000 couples, Malvaud, 1993).

La régression des effectifs que l'on observe dans toute l'Europe (Tucker et Heath, 1994) est probablement due en partie à la disparition des biotopes naturels qu'il affectionne comme les îles du Rhin et les gravières des fleuves. Ce déclin s'est engagé au siècle dernier et se poursuit de nos jours : l'Œdicnème a disparu d'Allemagne, d'Autriche, des Pays-Bas et est devenu extrêmement rare dans tous les pays d'Europe de l'Est (Cramp et Simmons, 1982 ; Tucker et Heath, 1994). La chute des effectifs s'est accélérée dans les années soixante, sans doute avec la modification des pratiques agricoles et le basculement de l'agriculture traditionnelle vers une agriculture intensive. Trois facteurs principaux peuvent expliquer le déclin de l'Œdicnème en milieu agricole :

- Une diminution des sites de nidification potentiels attribuable à la disparition des milieux naturels ou semi-naturels (steppes) et à l'utilisation de cultures ne permettant pas la construction des nids, de par leur structure ou à cause de l'irrigation à laquelle elles sont soumises. Ainsi on assiste à la désertion de l'espèce dans les zones de monoculture de blé, colza, maïs et pois (Nipkow, 1988 ; Malvaud, 1996).
- Une diminution des ressources alimentaires causée par la raréfaction des insectes et due à l'utilisation et à la multiplication des utilisations (accélération des rotations de cultures) d'intrant, et à l'augmentation de la taille des parcelles (disparition des lisières riches en insectes). L'emploi des pesticides mais aussi la disparition des prairies et des pâturages qui jouaient le rôle de réservoirs de nourriture ont conduit à une indiscutable régression du nombre d'insectes de grande taille (Orthoptères, Carabes) au cours du 20^{ème} siècle. Tavenon (1991) précise que les insectes vivant dans les cultures ne suffisent pas à subvenir aux besoins des Œdicnèmes et qu'ils ont besoin de l'apport des proies des pâtures et des zones herbagères.
- Une destruction directe des pontes et des oiseaux par les machines agricoles, l'intoxication aux pesticides, la chasse sur les zones d'hivernage, et les lignes à moyenne et haute tension. Ce dernier facteur a d'ailleurs été prouvé sur le département de la Vendée où un cas de mortalité d'Œdicnème criard avec une ligne moyenne tension a été noté en septembre 2011 (Guégnard, 2012).

Effectifs de l'espèce sur la ZPS

L'estimation des effectifs est de 70 à 100 couples nicheurs en 2012.

B. Le Busard cendré *Circus pygargus* : code NATURA 2000 : A084

Cette fiche est largement inspirée de celle du Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 5412 007 « Plaine de Niort Sud-Est » dont l'inventaire biologique a été réalisé par M. Vincent Bretagnolle, Directeur du Centre d'Études biologiques de Chizé (CEBC-CNRS).

Éléments d'écologie

Description

Le Busard cendré, *Circus pygargus*, est un rapace de la famille des *Accipitridae*. C'est la plus petite des trois espèces de Busards d'Europe occidentale - les deux autres espèces étant le Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus*, et le Busard des roseaux, *Circus aeruginosus* - avec une envergure comprise entre 105 et 120 cm (poids des femelles compris entre 319 et 445 g contre 227-305 g chez les mâles).

Habitat et sites de nidification

Ce rapace occupe des habitats ouverts et peu accidentés, comprenant aussi bien des zones non perturbées que des milieux très transformés (marais, friches, prairies, champs de céréales, jeunes plantations de conifères...). Le Busard cendré est une espèce qui niche au sol, principalement dans les plaines céréalières en France. C'est une espèce migratrice, elle ne se rencontre en France que pendant la période de reproduction alors que ses quartiers d'hiver sont situés en Afrique, dans la zone sub-saharienne, et en Inde pour les populations plus orientales. Il quitte les sites de reproduction en août-septembre et y revient en avril-mai.

Régime alimentaire et zones de chasse

Son régime alimentaire est constitué de petits mammifères, essentiellement des Campagnols des champs *Microtus arvalis* les années où ceux-ci sont abondants, mais peut aussi comporter des petits passereaux, des lézards et de gros insectes (principalement des Orthoptères). On distingue en France au moins deux grands types de régime alimentaire, fonction de l'abondance des Campagnols dont le Busard cendré est volontiers spécialiste. Dans le centre-ouest, cette proie constitue près de 70% de la biomasse ingérée (Salamolard *et al.*, 2000) tandis que dans le nord-est du pays, la biomasse est composée à part égale de rongeurs et de petits passereaux (Alouette des champs et Bergeronnette printanière principalement, Millon *et al.*, 2002).

Reproduction et facteurs environnementaux

Le Busard cendré peut nicher de façon solitaire ou en groupes lâches pouvant comprendre jusqu'à 10 couples. Les mâles sont généralement monogames bien qu'il existe des cas documentés de mâles et de femelles bigames. Le nid construit à même le sol dans de la végétation haute et dense, est une petite plate-forme faite de brindilles et d'herbes. Les pontes ont lieu essentiellement dans le courant du mois de mai et comportent de 1 à 8 œufs, 4 en moyenne. En cas de destruction en début de ponte, une ponte de remplacement peut être déposée. L'incubation, assurée par la femelle, dure 28-29 jours par œuf avec des éclosions échelonnées. Le mâle fournit la quasi-totalité de la nourriture à sa partenaire et à la nichée depuis la ponte jusqu'à la fin de l'élevage. Durant cette période, la femelle assure la surveillance et la défense du nid contre les prédateurs, ne prenant partiellement part aux

activités de chasse que lorsque les jeunes sont âgés de 15 à 20 jours. Les poussins s'envolent à l'âge de un mois (28-36 jours) et apprennent progressivement à chasser. L'indépendance vis-à-vis de leurs parents n'intervenant que de 1 à 3 semaines plus tard.

Statut de conservation et menaces

Le Busard cendré est protégé au niveau européen depuis 1979 par la Directive «Oiseaux» (2009/147/CE) et par les Convention de Berne (conservation des habitats des espèces citées dans la Directive) et de Bonn (protection des espèces migratrices). En France, il est inscrit sur les Listes Rouges et Priorités Nationales.

L'aire de répartition du Busard cendré s'étend du sud-ouest de la Sibérie, du Kazakhstan et de l'Asie centrale jusqu'en Europe occidentale. La population européenne est estimée à environ 35 000 couples, la Russie hébergeant 25 000 couples, l'Espagne 3 000 à 4 500 couples, la France 4 500 à 6 000 couples, le Portugal 900 à 1 200 couples, la Biélorussie 600 à 1 100 couples et la Pologne 480 à 530 couples (Tucker et Heath, 1994 ; del Hoyo *et al.*, 1994).

L'espèce est considérée en augmentation en Europe bien que seules la Pologne et l'Estonie aient noté cet accroissement (Tucker et Heath, 1994). Ce statut est en majeure partie dû au fait que la Russie a annoncé en 1993 une population estimée à 25 000 couples alors que faute d'observations elle était en 1970 estimée à 1 000 couples. Les estimations à l'échelle d'un pays-continent comme la Russie sont à prendre avec précaution en l'absence de protocoles d'échantillonnage d'envergure. En Europe occidentale, l'espèce semble au contraire en déclin.

Les plus grandes densités de Busards cendrés se rencontrent en Poitou-Charentes notamment dans les Deux-Sèvres, dans les marais de l'Ouest, et sur les contreforts du Massif Central. Mais elle est également représentée dans de nombreuses autres régions comme la Lorraine ou la Champagne-Ardenne. Son abondance est fortement contrainte par les abondances des proies et notamment des Campagnols des champs.

L'évaluation d'une tendance demeure difficile et l'espèce est mentionnée « fluctuante » à l'échelle nationale dans la plupart des ouvrages. Cependant, les effectifs du Busard cendré semblent en baisse ou ont un avenir incertain dans de nombreuses régions de France, pour deux raisons liées à l'intensification des pratiques culturales actuelles. La mise en culture des zones humides et autres milieux naturels (landes à ajoncs et à bruyères, friches, etc.) tout d'abord, a poussé le Busard cendré à coloniser les plaines céréalières qui constituent désormais l'essentiel de son habitat en Europe de l'Ouest (Arroyo, 1995). **Le semis de variétés de céréales toujours plus précoces expose chaque année une proportion importante des nichées à une destruction par les moissons (20 à 50% selon les années et les régions).** L'intensification de l'agriculture a également pour conséquences **l'appauvrissement général de l'écosystème de plaine agricole et la réduction des ressources alimentaires engendrée par la disparition des milieux pérennes au profit de cultures à rotation annuelle.** Ceci constitue actuellement le facteur le plus néfaste affectant la dynamique des populations françaises du Busard cendré, phénomène aggravé par **l'empoisonnement des micromammifères** en Europe et des insectes en Afrique.

Prédateur spécialiste du Campagnol des champs, notamment dans les plaines de Poitou-Charentes, qui constituent un noyau au sein de la population française, la densité de couples

nicheurs et l'ensemble des paramètres de reproduction (taille et date de ponte, taille des œufs, succès reproducteur) sont profondément affectés par l'abondance des Campagnols (Salamolard *et al.*, 2000). La dynamique du Busard cendré est donc directement liée au cycle des populations de Campagnol ; où les pics interviennent tous les trois ans en moyenne.

Effectifs sur la ZPS

Le nombre de couples nicheurs de Busard cendré varie de 20 à 70 selon la disponibilité en Campagnol des champs

C. L'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* : code Natura 2000 : A128

Cette fiche est largement inspirée de celle du Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 5412 007 « Plaine de Niort Sud-Est » dont l'inventaire biologique a été réalisé par M. Vincent Bretagnolle, Directeur du Centre d'Études biologiques de Chizé (CEBC-CNRS).

Éléments d'écologie

Description

L'Outarde canepetière (*Tetrax t. tetrax*), espèce au dimorphisme sexuel très marqué, est l'unique représentant de la famille des *Otididae* en France depuis la disparition de la Grande Outarde (*Otis tarda*) au début du XX^{ème} siècle. C'est aussi le plus gros oiseau nicheur des plaines françaises avec un poids allant de 750g à 1 kg pour une envergure de 80 à 90 cm.

Habitat et sites de nidification

L'habitat originel de l'Outarde est sans doute constitué de milieux steppiques semi-arides mais ces derniers ayant presque totalement disparu en France, elle s'est adaptée aux plaines cultivées sur sols calcaires des régions chaudes et sèches en été. Dans les régions où l'Outarde canepetière est abondante, les plus fortes densités se rencontrent dans les zones agricoles extensives, où sont présentes les jachères non pâturées et les plantations de légumineuses. En France, mâles et femelles sélectionnent fortement les champs de luzerne et les territoires des mâles englobent des cultures diverses et variées, contenant des parcelles de petite taille. Les femelles utilisent les jachères dans une plus large proportion que les mâles et dans l'Ouest de la France, elles nichent préférentiellement dans les prairies, les luzernières et les Ray-grass les plus riches en Invertébrés.

Les outardes arrivent sur leurs zones de reproduction fin mars début avril. Au mois d'août, elles se regroupent en rassemblements postnuptiaux avant les départs en migration qui interviennent en majorité pendant le mois de septembre ou octobre. Les zones d'hivernage des populations disséminées en France sont en Espagne hormis la population du Sud-Est (Crau, Languedoc) qui est sédentaire.

Régime alimentaire

Les outardes se nourrissent de végétaux et d'invertébrés et les proportions de ces deux types d'aliments varient en fonction de l'âge, du sexe et de la saison. Pendant la période de reproduction, les adultes se nourrissent de végétaux et d'Insectes alors que les jeunes consomment exclusivement des Insectes (Orthoptères et Coléoptères principalement), des Mollusques (Escargots) et des vers (Lombrics). En revanche, en dehors de cette période, les Outardes sont essentiellement phytophages (Légumineuses, Crucifères).

Reproduction

En France, l'Outarde canepetière revient sur ses zones de reproduction au début du mois d'avril. Les femelles sont très discrètes, semblent fidèles à leur site de nidification et n'élèvent qu'une nichée bien qu'elles soient capables d'effectuer une ou deux pontes de remplacement en cas de destruction de la première couvée. Elles établissent leur nid, simple dépression garnie d'herbes, à même le sol dans un champ de céréales (blé, avoine, orge), un

ray-grass, une prairie ou une luzerne. Les pontes (2 à 5 œufs) ont lieu entre début mai et août. L'incubation dure de 20 à 22 jours. Les femelles assurent seules l'élevage des jeunes qui sont nidifuges. Les jeunes commencent à se nourrir seuls quand ils sont âgés de quelques jours et sont capables de voler vers 25 jours.

Densités et territoires

Très grégaire en dehors de la période de reproduction, les individus des deux sexes vivent dispersés pendant celle-ci. Les mâles sont regroupés en « leks explosés » et défendent des territoires couvrant de 1 à 6 ha. Il n'y a pas de formation de couple. Les densités les plus importantes ont été observées au Portugal avec 13.8 mâles chanteurs/km². Cependant, en Espagne et en France surtout, elles sont bien inférieures et très variables d'une région à une autre. En France, elles variaient de 0,1 à 1,5 mâles/km² dans les années 80.

Démographie et dynamique des populations

La maturité sexuelle est atteinte à un an pour les femelles et deux ans pour les mâles. Les données disponibles sur la démographie de cette espèce proviennent exclusivement de la ZPS Niort Sud-est : le taux de survie adulte est de 75%.

Statut de conservation et menaces

Le statut des Outardes est préoccupant en Europe. L'Outarde canepetière est classée comme Vulnérable en Europe et l'Espagne et le Portugal accueillent l'essentiel des populations. La France n'abritait plus que 1 200 mâles chanteurs selon l'enquête nationale de 1995-6 (Jolivet, 1996). Les effectifs de l'Outarde régressent rapidement : la population française était encore estimée à 7 200 mâles en 1980 et celle des Deux Sèvres à 1 000 mâles en 1981, contre 160 actuellement.

L'Outarde canepetière figure sur la Liste Rouge des espèces menacées. Elle est protégée depuis 1979 (Directive 79/409 relative aux oiseaux sauvages) et plus particulièrement en France par l'Arrêté du 17 avril 1981.

Effectifs sur la ZPS

En 2012, aucune preuve certaine de nidification n'a été observée.

D. La Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* : code NATURA 2000 : A338

Cette fiche reprend amplement celle du Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR54120224 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay » dont le plan suit celui de de la Zone de Protection Spéciale FR 5412 007 « Plaine de Niort Sud-Est » réalisé par M. Vincent Bretagnolle, Directeur au Centre d'Études biologiques de Chizé (CEBC-CNRS).

Éléments d'écologie

Description

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), est un *Laniidé* de l'ordre des passereaux. Espèce au dimorphisme très marqué, elle est la plus fréquente des 4 espèces de Pie-grièche nicheuse d'Europe occidentale - les trois autres espèces étant la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et la Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) - sa taille est comprise entre 17 et 18 cm pour une envergure de 24 à 27 cm (poids compris entre 22 et 47 g).

Habitat et sites de nidification

Ce passereau à l'allure de rapace occupe en reproduction principalement des habitats semi-ouverts (type bocage ouvert), comprenant aussi bien des zones non perturbées que des milieux très transformés (friches, prairies, champs de céréales, marais, buisson épineux, haies variées...). La Pie-grièche écorcheur est une espèce qui niche dans les haies et buissons épineux, particulièrement sur les zones pâturées ou en gestion extensive. Cette espèce affectionne les milieux riches en insectes (Coléoptère, Orthoptères..) nécessaires au nourrissage de sa nichée, riches en perchoirs (arbres morts, clôtures..) et riches en zones rases et enherbées (prairies, jachères). Migratrice, elle quitte les sites de reproduction en août-septembre et y revient en avril-mai. Elle ne se rencontre en Poitou-Charentes qu'exclusivement pendant la période de reproduction alors que ses quartiers d'hiver sont situés en Afrique, notamment dans la zone sub-saharienne.

Régime alimentaire et zones de chasse

Son régime est constitué principalement de gros insectes (coléoptères, orthoptères..), plus rarement de petits oiseaux et de lézards. Elle peut poursuivre les insectes en zigzags aériens mais repère la plupart de ses proies au sol et s'en empare après un long plongé depuis un perchoir (arbres morts, piquets). Elle transporte ensuite ses proies sur ce dernier pour les avaler ou pour empaler les plus grosses prises sur une épine ou un fil barbelé. Elle crée ainsi un 'garde-manger' et démembrer plus facilement une capture coriace ou de grande taille. Elle affectionne ainsi les zones pâturées et les maillages de couverts herbacés gérés de manière extensive.

Reproduction et facteurs environnementaux

⁴ Arrêté du 30 juillet 2004 publié au J.O. du 18 août 2004

Les mâles de Pie-grièche écorcheur sont très territoriaux en période de reproduction, cependant les sites favorables peuvent accueillir une densité importante de couples où les territoires varient de moins d'un hectare à plus de trois. Le nid plutôt massif constitué d'herbes sèche et de racines, est généralement placé dans un buisson ou une haie épineuse dans une fourchette de un à trois mètres. Les pontes ont lieu essentiellement dans le courant du mois de mai et comportent de 4 à 6 œufs. La femelle assure seule la construction du nid, tandis que le mâle aide à la surveillance et la défense de ce dernier contre les prédateurs. Les poussins sortent du nid entre 14 et 16 jours, apprennent progressivement à chasser vers 25 jours, puis s'émanent à l'âge de six semaines.

Statut de conservation et menaces

La Pie-grièche-écorcheur est protégée au niveau national (Arrêté ministériel du 17/04/81) et européen depuis 1979 par la Directive «Oiseaux» (2009/147/CE) (Annexe I) et par la Convention de Berne (Annexe II). Elle est inscrite sur la Liste Rouge de nombreuses régions. La population Française était estimée entre 150 000 et 350 000 couples en 2000. Depuis les années soixante, elle s'est raréfiée dans le Nord-Ouest ainsi que dans de nombreuses régions de plaine, alors qu'une augmentation de densité est perceptible localement depuis les années 80 dans les milieux favorables. La principale menace pesant sur l'espèce est la dégradation ou la disparition de son milieu de prédilection ; la disparition des haies (lors d'aménagements fonciers par exemple), la régression de l'élevage au profit de la céréaliculture (disparition progressive des milieux prairiaux, des prairies pâturées), ou encore l'intensification des pratiques agricoles (augmentation des intrants entraînant une baisse des ressources alimentaires), sont autant de facteurs impactant sur les populations de Pie-grièche écorcheur.

Effectifs sur la ZPS

Le nombre de couples nicheurs de Pie-grièche écorcheur est estimé entre 20 et 30 couples en 2012.

II. Espèces considérées de priorité secondaire :

A. Le Busard des roseaux *Circus aeruginosus* : Code Natura 2000 : A081

Cette fiche est inspirée de la description de l'écologie du Busard des Roseaux réalisée par Jean-François Blanc, dans le cadre de son mémoire de l'École Pratique des Hautes Études : Le Busard des roseaux, une espèce adaptable ou spécialiste menacée ? Analyse des effets de l'habitat sur la reproduction, la dispersion et la survie.

Éléments d'écologie

Description

Espèce polytypique, deux sous-espèces de Busard des roseaux sont actuellement reconnues.

- *Circus aeruginosus haterti*, est décrite comme sous espèce nord-africaine du Busard des roseaux, qui se trouve localisée du Maroc à la Tunisie.
- *Circus aeruginosus aeruginosus* que l'on retrouve sur l'ensemble de l'Europe de l'ouest jusqu'au nord-ouest de la Mongolie.

Parmi les trois espèces de busards nicheurs en France, le Busard des roseaux est l'espèce la plus conséquente où l'on note par ailleurs un dimorphisme sexuel marqué. En effet, le poids moyen des femelles est d'environ 620 - 1100 g pour une envergure comprise entre 123 et 139 cm tandis que celle des mâles atteint les 115-128 cm pour un poids variant entre 480-613 g (Géroudet, 2000).

Concernant la coloration du plumage, l'espèce est sujette à un polymorphisme très important compliquant le sexage des individus de par la grande variabilité du plumage allant de couleurs sombres à des couleurs plus claires (voir Blanc *et al.*, 2013). Les mâles adultes auront tendance à être tricolores bien qu'il existe une proportion non négligeable de mâles « bruns » qui présentent un plumage type femelle.

Habitat et sites de nidification

Le Busard des roseaux était, il y a encore quelques décennies, strictement inféodé aux zones humides ; plus particulièrement aux roselières mais également à d'autres types de milieux humides tels que les typhaies, les scirpaies, et les prairies (Bavoux et Burneleau, 1989). Or, depuis les années 1980, cette espèce plastique occupe des habitats plus atypiques comme les friches, les landes ou encore les cultures de céréales (del Hoyo *et al.*, 1994) voire même les bois avec des nids disposés à même les arbres (Augiron *et al.*, 2007). Le choix de l'emplacement du nid, situé à terre sur les zones humides est de préférence éloigné des bordures, au cœur de la végétation.

Régime alimentaire et zones de chasse

Le Busard des roseaux a un régime plutôt opportuniste comme en témoigne son large spectre d'espèces consommées (Cramp et Simmons, 1980). Il se compose de divers mammifères, oiseaux, poissons, reptiles, amphibiens, et insectes.

Notons enfin que cette espèce a une forte disposition à être charognard, ce comportement bien que semblant plus répandu en période hivernale, est également noté en période de reproduction (Blanc, comm. pers.). Par ailleurs, bien que l'espèce soit plutôt généraliste, elle peut profiter de l'abondance d'une ressource (Blanc, 2012).

Reproduction et facteurs environnementaux

Dès la fin de l'hiver, au mois de mars, les couples de Busard des roseaux se forment ; période à laquelle les couples parquent de façon relativement sonore. Bien qu'il existe une proportion non négligeable de mâles polygynes (Altenburg, 1982), certains couples restent fidèles d'une saison sur l'autre (Bavoux *et al.*, 1998). Les femelles sont capables de s'impliquer dans la reproduction dès leur deuxième printemps, autrement dit à l'âge d'un an, tandis que les mâles attendront l'âge de deux ans (Bavoux *et al.*, 1995). Généralement à partir de la fin mars mais ceci jusqu'à la mi-juin, les femelles pondent 4 à 5 œufs blancs directement au sol. À partir de la ponte, qui est successive, la femelle couve seule pendant 31-38 jours par œuf (del Hoyo *et al.*, 1994) et se fait ravitailler par le mâle qui continuera ses apports en proies pendant les premières semaines de l'élevage des jeunes, pour ensuite être aidé par la femelle. Les jeunes restent au nid jusqu'à l'âge de 40-45 jours pour voler correctement au bout de 55 jours environ.

Plusieurs causes d'échec sont à ce jour évoquées. En Charente Maritime, les principales concernent la prédation et la destruction des nichées lors de travaux agricoles ou effectuée parfois volontairement. L'infertilité des œufs est également notée tandis que pour 20% des nids, la cause d'échec de la reproduction est inconnue. Ainsi, le taux d'échec est plus important dans les cultures de céréales, tandis que le taux de prédation apparaît plus important dans les nids où la végétation est basse.

Par ailleurs Nemeckova *et al.* (2008), ont montré que la différence dans la végétation à proximité du nid avait un effet positif sur le succès de la reproduction, où les roselières offraient dès le début de la saison un couvert végétal plus dense en étant plus haut, ceci qui permet de limiter la détectabilité des nids par les prédateurs.

Statut de conservation et menaces

Le busard des roseaux est parmi les trois espèces de busard nichant en France la moins abondante avec 1600-2200 couples reproducteurs estimés (Thiollay et Bretagnolle, 2004). Après une diminution accrue de la population en Europe au cours des années 1960 à 1980 liée principalement à une perte directe d'habitats (drainage et dégradation des zones humides), la contamination et la persécution (Clarke 1995), la population s'est progressivement rétablie durant des dernières décennies pour être actuellement classée comme espèce à "préoccupation mineure" avec une population européenne comprise entre 70 000 et 85 000 couples (Gensbol, 2009).

L'espèce est inscrite à l'annexe I de la « Directive Oiseaux », ainsi qu'à l'annexe I de la convention de Washington (CITES).

Effectifs sur la ZPS

En 2012, tout comme les autres années précédentes, la population nicheuse sur la ZPS « PNNO » est estimée entre 2 à 5 couples

B. Le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* : Code Natura 2000 : A082

Cette fiche est largement inspirée de celle du Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 5412 007 « Plaine de Niort Sud-Est » dont l'inventaire biologique a été réalisé par M. Vincent Bretagnolle, Directeur du Centre d'Études biologiques de Chizé (CEBC-CNRS).

Éléments d'écologie

Description

Le Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus*, est un rapace de la famille des *Accipitridae*. Il est plus grand que le Busard cendré avec une envergure comprise entre 99 et 121 cm. Il s'en distingue par l'absence de barres noires sur le dessus des ailes. Les femelles sont plus grandes, leur poids est en moyenne de 530 g contre 350 g chez les mâles. Leur plumage est brun foncé sur le dessus, plus pâle dessous (del Hoyo *et al.*, 1994).

Habitat et sites de nidification

Cette espèce se rencontre dans les habitats ouverts, avec une large variété de végétation pour les sites de nidification (prairies, steppes, cultures de céréales, marais et plantations de jeunes conifères, etc. ; Watson 1977, del Hoyo *et al.*, 1994 ; Redpath *et al.*, 1998). Les Busards Saint-Martin sont adaptés aux habitats fluctuants où les ressources varient dans l'espace et le temps. Ils chassent sélectivement sur les lisières entre habitats en milieu ouvert (Schipper, 1977 ; Redpath, 1992).

Le Busard Saint-Martin est migrateur dans le nord de son aire de répartition (nord et nord-est de l'Europe, Asie, nord de l'Amérique du nord) et partiellement migrateur sur le reste de son aire de distribution. Les oiseaux du nord de l'Europe hivernent en Europe et dans l'ouest de l'Afrique du Nord, très peu atteignant ce continent. En France, certaines populations sont exceptionnellement sédentaires (cas de la Charente-Maritime). Les départs en migration ont lieu entre août et novembre et les retours sur les sites reproducteurs entre mars et mai selon les latitudes.

Régime alimentaire et zones de chasse

Le Busard Saint-Martin se nourrit de petits vertébrés, principalement des mammifères (Campagnols, souris, lapereaux,...) mais aussi de passereaux (del Hoyo *et al.*, 1994). Sur le continent européen, il est essentiellement dépendant des Campagnols (*Microtus sp.*), ce qui occasionne de grandes fluctuations du nombre de couples reproducteurs (Norrdahl et Korpimäki, 1996). Il consomme aussi des Invertébrés (Insectes, Orthoptères), des reptiles, des amphibiens et en hiver des charognes (del Hoyo *et al.*, 1994).

Reproduction et facteurs environnementaux

Ce rapace niche de façon solitaire ou en colonies lâches. Certains mâles sont polygynes et se reproduisent avec deux ou trois femelles au cours de la même saison. La femelle construit le nid à même le sol dans de la végétation haute et dense. L'aire mesure de 30 à 60cm de large et est constitué de branchage et d'herbes. Les pontes ont lieu de la mi-avril à début juillet avec un pic en mai en Europe. Selon les disponibilités en Campagnols, on compte de trois à six œufs, pondus à des intervalles de un à trois jours. L'incubation, entièrement assurée par la femelle, dure entre 29 et 31 jours par œuf. Le mâle apporte la nourriture, la femelle ne

recommence à chasser que plus tard. Les jeunes s'envolent à 29-38 jours, les mâles s'envolant deux ou trois jours plus tôt que les femelles. Ils sont encore nourris par les parents pendant plusieurs semaines après leur envol. Ils acquièrent leur plumage adulte complet à trois ans, mais jusqu'à 30% de la population nicheuse lors des années à nourriture abondante est constituée de mâles immatures (première année en livrée juvénile ressemblant à une femelle) capables de mener à bien une reproduction (del Hoyo et al., 1994).

Statut de conservation et menaces

La sous-espèce européenne, *Circus cyaneus*, se rencontre aussi du nord de l'Asie jusqu'au Kamchatka (del Hoyo *et al.*, 1994). Les tendances des populations varient localement mais de façon générale, l'aire de répartition du Busard Saint-Martin régresse dans beaucoup de pays d'Europe. Dans les années 80, on comptait 8000 à 12000 couples en France, 1000 à 2000 en Suède, 3000 en Finlande et 300 à 400 en Espagne (Tucker et Heath, 1994 ; del Hoyo *et al.*, 1994 ; Millon *et al.*, 2002). En ce qui concerne les effectifs en Russie, les chiffres avancés aujourd'hui sont de 15 000 couples. Les principales menaces sont la transformation des habitats due à l'intensification de l'agriculture, disparition des marais, reboisement, etc. (del Hoyo *et al.*, 1994).

Il a été mis en évidence une diminution des proies des Busards Saint Martin en Ecosse (Iles Oarkney), ce qui pourrait être à l'origine de son déclin. Cette diminution des proies pourrait être due aux changements de gestion agricole en particulier la diminution du pâturage extensif (Amar *et al.*, 2003).

Effectifs de l'espèce sur la ZPS

Le nombre de couples nicheurs de Busard Saint-Martin varie de 6 à 10 selon la disponibilité alimentaire.

C. Le Pluvier doré *Pluvialis apricaria* : Code NATURA 2000 : A140

Cette fiche est largement inspirée de celle du Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR54120225 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay » tenant compte des informations et données issues d'une étude du GODS (Lirou XXIII. 2004. p. 14-21) suite aux enquêtes régionales 2001-2002 et 2003-2004 et départementale 2002-2003.

Éléments d'écologie :

Description

Le Pluvier doré est un limicole de la famille des *Charadriidae*. A l'opposé du Pluvier argenté, qui recherche le littoral, et du Pluvier guignard, simple migrateur, le Pluvier doré hiverne préférentiellement à l'intérieur des terres. En plumage internuptial, les mâles et les femelles sont très semblables (longueur 25/28 cm, envergure 53/59 cm). Les derniers hivernants (mâles) peuvent quelque fois être observés revêtus de leur plumage nuptial noir de suie sur le ventre.

Habitats et sites d'hivernage

Le Pluvier doré passe plus de 70 % de son temps en dehors de ses zones de reproduction de septembre à mai. A cette période une bonne partie des individus se rassemble dans les plaines cultivées, en particulier en France.

Cette espèce est souvent associée au Vanneau huppé sur les sites d'hivernage.

La stratégie employée par ces oiseaux pour limiter la prédation consiste à hiverner en groupe dans des zones ouvertes. Elle permet à la fois de détecter à distance l'arrivée d'un prédateur et de minimiser les risques de prédation individuelle. Elle permet peut-être également d'augmenter les possibilités de découverte de réserves énergétiques.

Sélection de l'habitat en hivernage

L'étude régionale « *Intérêt des plaines agricoles pour les pluviers dorés et Vanneaux huppés en hiver* » menée en Poitou-Charentes entre 2001 et 2003 montre que durant l'hivernage, la majorité des Pluviers dorés sont en alimentation et que la sélection de leur habitat varie en fonction de leurs comportements.

Les oiseaux au repos sélectionnent préférentiellement les zones de grandes cultures.

Ce comportement peut constituer une stratégie anti-prédatrice optimale. En effet, en hiver une part importante de ces zones est constituée de labours sur lesquels les oiseaux sont particulièrement peu visibles et qui offrent d'autre part, des conditions de visibilité très dégradées permettant la détection rapide de l'arrivée d'un prédateur.

Les oiseaux en alimentation sélectionnent quant à eux différents milieux en fonction du mois d'observation. Au début de l'hiver, période pendant laquelle les conditions climatiques sont les plus rigoureuses, la sélection des habitats alimentaires est très nettement orientée vers les zones mixtes et de prairies (une étude réalisée dans le sud Deux-Sèvres conduit aux mêmes conclusions - Corbin com. Pers.).

⁵ Arrêté du 30 juillet 2004 publié au J.O. du 18 août 2004

Ce résultat est apparemment en décalage avec les observations de Grégory effectuées en Angleterre (1987) et de Balança en France (1984) qui suggèrent que durant l'hiver les Pluviers dorés (et les Vanneaux huppés) sélectionnent préférentiellement les zones arables. Il est toutefois cohérent avec les études de Fuller et Youngmann (1979), Barnard et Thompson (1985) qui ont montré qu'en Angleterre, les milieux les plus attractifs pour ces limicoles en hivernage sont constitués de prairies. Ces auteurs ont de plus mis en évidence que cette attractivité des prairies est à mettre en relation avec leur plus grande richesse en vers de terre (une des principales ressources alimentaires de ces limicoles) et que lors des périodes de froid, les couverts prairiaux rendaient plus accessible cette ressource alimentaire grâce à l'isolation du sol contre le gel.

En janvier, les résultats de cette étude montrent que la sélection des habitats alimentaires est moins marquée. Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'existence de contraintes (alimentaires et climatiques) moins fortes. En effet, à cette période, le redoux hivernal n'a peut-être pas contraint les oiseaux à rechercher des zones d'alimentation distinctes des zones de repos (constituées en grande partie de grandes cultures). D'autre part, si comme cela a été montré chez les anatidés (synthèse *in* Leufeuve, 1999), les contraintes énergétiques auxquelles sont soumis les oiseaux sont moins fortes au creux de l'hiver, alors la recherche de nourriture dans un habitat non optimal en terme de ressource alimentaire mais très favorable en terme d'évitement des prédateurs peut sans doute constituer un compromis efficace pour les oiseaux.

Enfin, si les conditions climatiques deviennent plus rigoureuses, le caractère abrité du site peut devenir un des facteurs prédominants de la répartition de l'espèce (Fuller, 1986 ; Gillings et Fuller, 1996). L'écologie de l'espèce en hivernage est toutefois très peu documentée et nécessite d'être mieux étudiée.

Régime alimentaire

En hivernage, le régime alimentaire des Pluviers dorés est principalement composé d'invertébrés. Thompson (1984) a montré que la qualité des sites d'hivernage de l'espèce était étroitement liée à l'abondance en vers de terre. D'autre part, Barnard et Thompson (1985) ont montré que la densité de vers de terre est plus prévisible et plus importante en zone de prairies permanentes que dans les prairies temporaires et autres zones arables. D'autres auteurs ont toutefois montré que l'espèce peut fréquenter les zones de culture de céréales d'hiver et les terres labourées adjacentes (Balança, 1984; Gregory, 1987).

Démographie et dynamique des populations

Les effectifs mondiaux de Pluvier doré sont estimés à 1 800 000 individus. Cet effectif est vraisemblablement sous-estimé, les données provenant de Sibérie étant probablement très en deçà des effectifs réels. Ces individus, pour la plupart, se reproduisent dans les toundras arctiques et les prairies d'altitude d'Islande, de Sibérie et du nord de l'Europe). En hivernage, les Pluviers dorés se répartissent tous dans les zones tempérées de l'hémisphère nord et l'Europe accueille plus de 75 % de ces individus (Dunn, 1995).

Au vu de son effectif mondial relativement important, cette espèce n'est pas en "danger" immédiat. Cependant elle accuse un déclin lent et régulier depuis le début des années 1970 et une rétraction sud de son aire de reproduction (Mahéo, 1991). Les populations nicheuses de Sibérie et de la mer Caspienne sont considérées en "danger" (Vessem, 1993), celles de Grande Bretagne, du Danemark et d'Allemagne "vulnérables".

Les comptages hivernaux réalisés en Allemagne suggèrent aussi un déclin marqué de cette espèce depuis 1978 (del Hoyo et *al.*, 1996).

Sur le **territoire national** qui accueille de nombreux individus en hiver, les données quantitatives concernant cette espèce sont très fragmentaires (Caupenne, 1987 ; Mahéo, 1991 ; Lang, 1997 ; Le Maréchal, 1999). L'ONCFS a débuté une étude sur le suivi des oiseaux de passage en hiver en France depuis l'année 2000 et seul le département de la Vienne effectue un suivi régulier du Pluvier doré depuis plus de 10 ans (Caupenne, 1987, Rigaud, 2000).

Statuts de conservation et menaces :

Le statut de conservation défavorable de cette espèce a entraîné son inscription à l'annexe I de la Directive «Oiseaux» (2009/147/CE), à l'annexe I II de la Convention de Berne et à l'annexe I I de la Convention de Bonn. Cependant, les causes de son déclin ne sont pas clairement identifiées. Les facteurs les plus souvent invoqués concernent la destruction des milieux dont elle dépend en période de reproduction, l'impact des prélèvements cynégétiques (probablement atténué depuis l'interdiction de la tenderie traditionnelle aux Pays bas), et l'éventuel effet des changements climatiques (Ratcliffe, 1976). Certains travaux dédiés aux Pluviers, suggèrent toutefois, pour la population de Pluvier doré de Grande Bretagne, qu'**un des premiers facteurs affectant la survie de cette espèce pourrait être lié à la réduction des surfaces en prairies sur les zones d'hivernage**. Ces prairies jouent en effet un rôle fondamental en termes de réservoir alimentaire au cours de l'hiver et tout particulièrement lorsque les conditions météorologiques sont rigoureuses.

À partir d'une analyse de retours d'oiseaux bagués, Parr (1992) a mis en évidence que l'extinction du Pluvier doré sur un site du nord-est de l'Ecosse était corrélée à la mortalité hivernale des oiseaux. Sans toutefois pouvoir le démontrer, cet auteur suggérait que la réduction des habitats hivernaux, liée aux modifications des pratiques agricoles, pouvait exacerber le phénomène.

Or, l'étude menée en Poitou-Charentes suggère pour la première fois en France, que les zones « prairiales » qui sont en constante régression dans la région Poitou-Charentes (Observatoire Régional de l'Environnement, 1998), jouent un rôle essentiel pour l'alimentation des Pluviers dorés (90% des hivernants) lorsque les conditions sont les plus rigoureuses (70 % des oiseaux posés en décembre).

Le maintien et la restauration de prairies ou de cultures pluriannuelles en milieux ouverts ainsi que le maintien d'une couverture végétale en période hivernale sur les cultures annuelles pourraient constituer des mesures de gestion déterminantes pour l'avenir de cette espèce mais aussi du Vanneau huppé.

Effectifs sur la ZPS

L'effectif de Pluvier doré fréquentant la ZPS «PNNO» fluctue en fonction de la météorologie, il semble qu'il varie entre 20 et 600 individus.

Bibliographie

- Allano, L., Bonnet, P., Constant, P., & Eybert M-C., (1988).** Premières données sur le régime alimentaire des jeunes Gorgebleues (*Luscinia svecica namnetum*, Mayaud) au nid dans un marais salant exploité (Guérande, Loire-Atlantique). *Compte Rendu de l'Académie des Sciences Paris*, 306 : 369-374.
- Altenburg, W., Daan, S., Starckenburg, J. & Zijlstra, M. (1982).** Polygamy in the marsh harrier, *Circus aeruginosus*: individual variation in hunting performance and number of mates. *Behaviour*, 79: 272 - 312.
- Amar, A., Arroyo, B.E., & Bretagnolle, V. (2000).** Post-fledging dependency and dispersal in hacked and wild Montagu's harriers *Circus pygargus*. *Ibis*, 142: 21-28.
- Amar, A., Redpath, S. & Thirgood, S. (2003).** Evidence for food limitation in the declining hen harrier population on the Orkney Islands. *Scotland. Biol. Conserv.*, 111: 377-384.
- Amat, J.A. (1986).** Information on the diet of the Stone curlew *Burhinus oedicnemus* in Doñana, southern Spain. *Bird Study*, 33 : 71-73.
- Ankney, C.D. & Macinnes, C.D. (1978).** Nutrient reserves and reproductive performances of female Lesser SnowGeese. *Auk*, 95 : 459-471.
- Arroyo, B.E. (1995).** *Breeding ecology and nest dispersion of Montagu's Harrier Circus pygargus in Central Spain.* Thèse d'Université. Université de Oxford – United Kingdom.
- Attié, C. & Bretagnolle, V. (2003).** *Conséquence de l'intensification agricole et mécanismes d'action sur les populations d'oiseaux de plaine : cas spécifiques et propositions de mesures de conservation.* CEBC-CNRS, Chizé.
- Attié, C., & Dalloyau, S. (2010).** *Évolution et tendances des effectifs d'Outarde canepetière dans le Cantre Ouest de la France.* LPO, Rochefort.
- Augiron, S., Jacob, H., Jacob, N. & Sternalski, A. (2007).** Nidification atypique du Busard des roseaux *Circus aeruginosus* sur l'Île de Ré. *Alauda*, 75(2) : 81-83.
- Balança G. (1984).** Migration et hivernage du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) et du Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) dans le sud de la Brie : déterminisme météorologique, sélection de l'habitat et activité. *Oiseau Revue Française d'Ornithologie*, 54(4): 337-349.
- Barnard C.J. & Tompson D.B.A, (1985).** *Gulls and Plovers: the ecology and behaviour of mixed-species feeding groups.* Croom Helm. London.
- Baudat, F., Baudoin, G. & Malvaud, F. (1994).** L'Œdicnème criard (*Burhinus o. oedicnemus*) dans les boucles de Moisson et de Guernes. *Le Passer*, 31(3): 85-102.
- Bavoux, C., Burneleau, G., Leroux, A. & Nicolau-Guillaumet, P. (1989).** Le Busard des roseaux en Charente Maritime. 2-.Chronologie et paramètres de la reproduction. *Alauda*, 57(4): 247-262.
- Bavoux, C., Burneleau, G., Cuisin, J. et Nicolau-Guillaumet, P. & Picard, M. (1995).** Le Busard des roseaux *Circus a. aeruginosus* en Charente-Maritime. 8-. Attachement au site de reproduction et appariements. *Alauda*, 63(4): 273-280.
- Bavoux, C., Burneleau, G. & Picard, M. (1998).** La nidification du Busard des roseaux *Circus*

a. aeruginosus en Charente-Maritime (France) : analyse des données en fonction de l'âge des nicheurs. *Alauda*, 66(4): 299-305.

Bealey, C.E., Green, R.E., Dobson, R., Taylor, C.R. & Winspear, R. (1999). Factors affecting the numbers and breeding success of Stone Curlew *Burhinus oedicephalus* at Porton Down, Wiltshire. *Bird Study*, 46 : 145-156.

Bernard, A. (1992). Densité remarquable de l'Œdicnème criard (*Burhinus o. oedicephalus*) dans la plaine de l'Ain. *Nos Oiseaux*, 41(7) : 448.

Blanc, J.-F. (2012). *Le Busard des roseaux, une espèce adaptable ou spécialiste menacée ? Analyse des effets de l'habitat sur la reproduction, la dispersion et la survie.* Mémoire de diplôme EPHE. École Pratique des Hautes Études Sorbonne, Paris.

Blanc, J.-F., Sternalski, A. & Bretagnolle, V. (2013). Plumage variability of Marsh Harriers. *British Birds*, 106: 145-158.

Blanchon, R. & Brugière, D. (1984). Hivernages d'Œdicnèmes criards (*Burhinus oedicephalus*) dans l'Allier. *Le Grand-Duc*, 25 : 26-27.

Bradbury R.B, Kyrkos A., Morris A.J. & Clarck S.C. (2000). Habitat associations and breeding success of yellowhammers on lowland farmland. *Journal of Applied Ecology*, 37(5): 789-805.

Brodsky, L.M. & weatherhead, P.J. (1985). Time and energy constraints on courtship in wintering Black Ducks. *Condor*, 87: 33-36.

Caupenne M. (1987). Hivernage des Vanneaux et des Pluviers doré dans la plaine de Vouzailles (Vienne). *Bulletin Mensuel Officiel National de la Chasse*, 119: 11-15.

Chamberlain D.E. Fuller R.J., Shrubbs M., Bunce R.G.H., Duckworth J.C., Garthwaite D.G., Impey A.J., Hart A.D.M. (1999). *The effect of agricultural management on farmland birds.* British Trust for Ornithology, Research Report n° 209. Norfolk. United Kingdom.

Chamberlain D.E., Fuller R.J. (2000). Local extinctions and changes in species richness of lowland farmland birds in England and Wales in relation to recent changes in agricultural land use. *Agriculture Ecosystems and Environment*, 78(1): 1-17.

Chamberlain D.E., Fuller R.J., Bunce R.G.H., Duckworth J.C., Shrubbs M. (2000). Changes in the abundance of farmland birds in relation to the timing of agricultural intensification in England and Wales. *Journal of Applied Ecology*, 37(5): 771-788.

Cheyran, G. (1975). Esquisse écologique d'une zone semi-aride : la Crau (Bouches du Rhône). *Alauda*, 43(1) : 23-54.

Chiron, D. (2012). Le Pluvier guignard *Charadrius morinellus* : Phénologie migratoire en Deux-Sèvres (1969–2012). *Lirou*, 31 :13-16.

Constant, P. & Eybert, M.-C. (1995). Données sur la reproduction et l'hivernage de la Gorgebleue *Luscinia svecica namnetum*. *Alauda*, 63(1): 29-36.

Cramp, S. & Simmons, K.E.L. (1980). *The birds of the western Palearctic.* Vol. 2. Oxford University Press, Oxford.

Cramp, S. & Simmons, K.E.L. (1982). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa.* Vol.3. Oxford University Press, Oxford.

- Dalous, P. (1992).** Premières données d'hivernage de l'Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus* en Midi-Pyrénées. *Le Pistrac*, 14: 33-35.
- De Cornulier, T., Bernard, R., Pinaud, D., Arroyo, B. & Bretagnolle, V. (1997).** Extension géographique et écologique de la Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica* dans le centre-ouest de la France. *Alauda*, 65(1): 1-16.
- De Juana, E. & Martinez, C. (1996).** Distribution and conservation status of Little Bustard *Tetrax tetrax* in the Iberian Peninsula. *Ardeola*, 43: 157-167.
- del Hoyo, J., Elliott, A. & Sargatal, J. (1994).** *Handbook of the Birds of the World*. Vol. 2. Lynx Ed. Barcelona.
- del Hoyo J., Elliot A. & Sargatal J. (1996).** *Handbook of the Birds of the World*. Vol. 3 Lynx Ed., Barcelona.
- del Hoyo, J., Elliott, A. & Christiel, A. (2005).** *Handbook of the Birds of the World*. Vol. 10. Lynx Ed. Barcelona.
- Donald P.F., Green R.E., Health M.F. (2001).** Agricultural intensification and the collapse of Europe's farmland bird populations. *Biological sciences*, 268(1462): 25-29.
- Drobney, R.D. (1982).** Body weight and composition changes and adaptations for breeding in wood ducks. *Condor*, 84: 300-305.
- Dubois, P.-J., Le Maréchal, P., Oliosio G. & Yésou, P. (2008).** *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux & Niestlé. Paris.
- Eybert, M.-C., Geslin T., Questiau, S. & Beaufils, M. (1999).** La Baie du Mont Saint-Michel: nouveau site de reproduction pour deux morphotypes de Gorgebleue à miroir blanc, *Luscinia svecica namnetum* et *Luscinia svecica cyanecula*. *Alauda*, 67(2): 81-88.
- Eybert, M.-C., Bonnet, P., Geslin, T. & Questiau, S. (2004).** *La Gorgebleue*. Ed. Belin. Paris.
- Eybert M.-C. (2008).** *La Gorgebleue à miroir de Nantes*. in Avifaune prioritaire en Pays-de-la-Loire (Marchadour B. et Séchet, E., coord.). Conseil régional des Pays de la Loire.
- Fouquet, M., (1992).** Statut des pies-grièches dans le département des Deux-Sèvres. *Lirou*, 10 :8-28.
- Fuller R. & Youngman R. (1979).** The utilisation of farmland by Golden Plovers wintering in southern England. *Bird Study*, 26: 37-46.
- Fuller R. & Lloyd D. (1981).** The distribution and habitats of wintering Golden Plovers in Britain, 1977-1978. *Bird Study*, 28: 169-185.
- Gabory, O. (1998).** L'hivernage de l'Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus* L. dans le nord-ouest de la France. *Crex*, 3 : 65-72.
- Gensbol, B. (2009).** *Guide des rapaces diurnes - Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Delachaux & Niestlé. Paris.
- Géroutet, P. (1998).** *Les passereaux d'Europe*. Tome 1. Delachaux & Niestlé. Paris.
- Géroutet, P., (1998).** *Les passereaux d'Europe*, Tome 2. Delachaux & Niestlé. Paris.
- Géroutet, P. (2000).** *Les Rapaces d'Europe diurnes et nocturnes*. Delachaux & Niestlé. Paris.

- Geslin, T. (2002).** *Territorialité en périodes de reproduction et d'hivernage chez la Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica): aspect écologique, démographique et physiologique.* Thèse d'Université. Université Rennes 1 – Rennes.
- Green, R.E. & Bowden, C.G.R. (1986).** Field characters for ageing and sexing Stone-curlews. *British Birds*, 79(9): 419-422.
- Green, R.E. & Tyler, G.A. (1989).** Determination of the diet of the stone curlew (*Burhinus oedichnemus*) by faecal analysis. *J. Zool. Lond.*, 217: 311-320.
- Green, R.E., Hodson, D.P. & Holness, P.R. (1997).** Survival and movements of Stone Curlews *Burhinus oedichnemus* ringed in England. *Ringing Migration*, 18: 24-34.
- Green, R.E., Tyler, G.A. & Bowden, C.G.R. (2000).** Habitat selection, ranging behaviour and diet of the stone curlew (*Burhinus oedichnemus*) in southern England. *J. Zool. Lond.*, 250: 161-183.
- Gregory, R. (1987).** Comparative feeding ecology of Lapwings *Vanellus vanellus* and Golden Plovers *pluvialis apricaria* on cereals and grasslands in the Lower Derwent Valley, North Yorkshire. *Bird Study*, 34: 244-250.
- Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (1995).** *Oiseaux nicheurs des Deux-Sèvres (1995-1992)*. Éd. Méloé, Niort.
- Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (2004).** Pluvier doré et Vanneau huppé, le feuillet de l'hiver. *Lirou*, 23: 15-21.
- Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Berthomé, J.-F., coord. (2011).** *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412007 ZPS Plaine de Niort Sud-Est.* Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Niort.
- Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Berthomé, J.-F., coord. (2012).** *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412022 ZPS Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay.* Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Niort.
- Guégnard, A. (2012).** Ligne HTA CS 116 AA de Longeville-sur-Mer: Résultats des suivis "mortalité" 2010-2011.
- Guégnard, A. (2012).** Évaluation de l'impact du parc éolien de Benet sur l'avifaune et les chauves-souris : Résultats des 5 années de suivi : 2007-2011.
- Jiguet, F., Mougeot, F., Arroyo, B. & Bretagnolle, V. (1998).** Research and conservation of the endangered Little bustard *Tetrax tetrax* in France. *Ostrich*, 69 : 418.
- Jiguet, F. (2001).** Arthropods in diet of Little bustard *Tetrax tetrax* during the breeding season in western France. *Bird Study*, 49: 105-109.
- Jolivet, C. (1996).** L'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* en déclin en France ; Situation en 1995. *Ornithos*, 3(2): 73-77.
- Joyeux, E., Corre F., Marquis, J., Mercier, F., Sudraud, J., Thomas, A., Meunier, F., Yésou, P. & Texier, A. (2010).** La Gorgebleue à miroir de Nantes *Luscinia svecica namnetum* en marais poitevin. État des populations et habitats utilisés. *Alauda*, 78 (3): 197-205.
- Korpimäki, E. (1984).** Population dynamics of bird of prey in relation to fluctuation in small mammal populations in western Finland. *Annals Zoologica Fennici*, 21 : 287-293.

- Korpimäki, E. (1994).** Rapid or delayed tracking of multi-annual vole cycles by avian predators? *Journal of Animal Ecology*, 63 : 619-628.
- Krapu, G.L. (1981).** The role of nutrient reserves in Mallard reproduction. *Auk*, 98 : 2938.
- Lefranc, N. (1993).** *Les Pies-grièches d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. Delachaux et Niestlé. Paris.
- Lefranc, N. (2004).** *La Pie-grièche écorcheur*. Ed. Belin. Paris.
- Lang, B. (1997).** Le Vanneau huppé et le Pluvier doré en hiver en Normandie. *Le Cormoran*, 10(45) : 29-35.
- Martinez, C. (1994).** Habitat selection by the Little Bustard *Tetrax tetrax* in cultivated areas of Central Spain. *Biol. Cons.*, 67: 125-128.
- Millon, A., Bourrioux, J.-L., Riols, C. & Bretagnolle, V. (2002).** Comparative breeding biology of Hen Harrier and Montagu's Harrier : an 8-year study in north-eastern France. *Ibis*, 144: 94-105.
- Moreira, F. (1999).** Relationships between vegetation structure and breeding bird densities in fallow cereal steppes in Castro Verde, Portugal. *Bird Study*, 46: 309-318.
- Moreira, F. & Leitaó, D. (1996).** A preliminary study of the breeding bird community of fallows of cereal steppes in southern Portugal. *Bird Conserv. Inter.*, 6: 255-259.
- Musters C.J.M., Kruk M., De Graaf H.J., Ter Keurs W.J. (2001).** Breeding birds as a farm product. *Conservation Biology*, 15(2): 363-369.
- Nemeckova, I., Mrlik, V. & Drozd, D. (2008).** Timing of breeding, habitat preference and reproductive success of marsh harrier (*Circus aeruginosus*). *Biologia*, 63(2): 261-265.
- Norrdahl, K. & Korpimäki, E. (1996).** Do nomadic avian predators synchronize population fluctuations of small mammals? A field experiment. *Oecologia*, 107: 473-478.
- Ormerod S.J., Watkinson A.R. (2000).** Birds and agriculture - Editor's introduction. *Journal of Applied Ecology*, 37(5): 699-705.
- Owen M. & Black, J.M., (eds) (1990).** *Waterfowl Ecology*. Blackie, Glasgow and London.
- Parr R. (1992).** The decline to extinction of a population of Golden Plovers in north-east Scotland. *Ornis Scandinavica*, 23: 152-158.
- Pattenden, R.K. & Boag, D.A. (1989).** Effects of body mass on courtship, pairing and reproduction in captive Mallards. *Canadian Journal of Zoology*, 67: 495-501.
- Poitou-Charentes Nature (2005).** Intérêts des plaines agricoles du Poitou-Charentes pour le Pluvier doré et le Vanneau huppé en hiver. Poitiers.
- Questiau, S. (1998).** *Evolution intraspécifique et système de reproduction de la Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica)*. Thèse de biologie. Université Joseph Fourier – Grenoble.
- Ratcliffe D.A. (1976).** Observations on the breeding of the Golden plover in Great Britain. *Bird Study*, 23: 63-116.
- Redpath, S.M. (1992).** Behavioural interactions between hen harriers and their moorland prey. *Ornis Scandinavica*, 23: 73-80.

- Redpath, S.M., Madders, M., Donnelly, E., Thirgood, S.J., Martin, A. & Mcleod, D. (1998).** Nest site selection by hen harriers in Scotland. *Bird Study*, 45: 51-61.
- Rigaud (2000).** Suivi annuel des limicoles hivernants dans la Vienne : synthèse 1982-2000. *L'Outarde*, 41: 13-18.
- Rigaud, T., et Granger, M., coord. (1999).** *Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes*. LPO Vienne –Poitou-Charentes Nature, Poitiers.
- Rocamora, G. & Yeatman-Berthelot, D. (1999).** *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Études Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris.
- Romain, C. (1996).** Suivi d'un rassemblement pré-migratoire charentais d'Œdicnème criard *Burhinus oedicanus*. Automne-hiver 94/95-95/96. *Pica*, 19 : 54-55.
- Salamolard, M. & Moreau, C. (1999).** Habitat selection by Little Bustard (*Tetrax tetrax*). *Bird Study*, 46: 25-33.
- Salamolard, M., Butet, A., Leroux, A. & Bretagnolle, V. (2000).** Response of an avian predator to variations in vole densities at a temperate latitude. *Ecology*, 81: 2428-2441
- Sane, F. (1998).** L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*) en Alsace : répartition, densité, tendance d'évolution de l'effectif. Ciconia avril.
- Schipper, W.J.A. (1977).** Hunting in three European harriers *Circus*, during the breeding season. *Ardea*, 65: 53-72.
- Siriwardena G.M., Crick H.Q.P., Baillie S.R., Wilson J.D. (2000).** Agricultural land use and spatial distribution of granivorous lowland birds. *Ecography*, 23(6): 702-719.
- Soderstrom B., Part T. (2000).** Influence of landscape scale on farmland birds breeding in semi natural pastures. *Conservation Biology*, 14(2) : 522-533.
- Tamisier, A. & Dehorter, O. (1999).** *Camargue, Canards et Foulques - Fonctionnement et devenir d'un prestigieux quartier d'hiver*. C.O. Gard, Nîmes.
- Tavenon, D. (1994).** Statut de l'Œdicnème criard en Mayenne. *Actes des XXIIe Rencontres Régionales d'Ornithologie du Grand Ouest*, Laval.
- Thiollay, J.-M. & Bretagnolle, V. (2004).** *Rapaces nicheurs de France : Distribution effectifs et conservation*. Delachaux & Niestlé, Paris.
- Thomas, A. (2006).** Milieux de nidification de la Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica* dans le Marais poitevin. Bilan d'observations réalisées entre 1992 et 2003. *La Gorgebleue*, 21-22: 35-40.
- Thompson D. B.A (1984).** *Foraging economics in flocks of Lapwing (Vannellus vannellus), Golden plover (Pluvialis apricaria) and Black-headed Gulls (Larus ridibundus)*. Thèse d'université. Université de Nottingham - United Kingdom.
- Tucker G.M. & Heath M.F, (1995).** *Birds in Europe: their conservation status*. BirdLife Conservation n° 3. BirdLife International. Cambridge, U.K.
- Wishart, R.A. (1983).** Prairing chronology and mate selection in the American Wigeon (*Anas americana*). *Canadian Journal of Zoology*, 61 : 1733-1743.

Wolff, A., Dieuleveut, T., Martin, J.L. & Bretagnolle, V. (2002). Landscape context and Little Bustard abundance in a fragmented steppe: implications for reserve management in mosaic landscapes. *Biol. Cons.*, 107 : 211-220.

Annexes de l'inventaire biologique

ANNEXE 1 : liste historique de la totalité des espèces observées sur la ZPS « Plaine de Niort-Nord-Ouest »

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Podicipedidae	LC	?/S/?	-
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Phalacrocoracidae	LC	?/S/?	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Ardeidae	LC	?/S/?	-
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Ardeidae	LC	?/S/?	-
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Ardeidae	NT	?/S/?	I
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Ardeidae	LC	?/S/?	I
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Ciconiidae	LC	2/Dp/-2	I
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Ciconiidae	EN	2/R/<10000	I
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Anatidae	VU	?/S/?	II/1 & III/2
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Anatidae	LC	?/S/?	-
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Anatidae	LC	?/(S)/?	II/1 & III/1
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Accipitridae	LC	?/(S)/?	I
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Accipitridae	VU	2/D/-1	I
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Accipitridae	LC	3/V/?	I
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Accipitridae	LC	?/S/?	-
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Accipitridae	LC	?/S/?	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Accipitridae	LC	?/S/?	-
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	Accipitridae	-	-	-
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Accipitridae	LC	3/Dp/-2	I
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	Accipitridae	-	1/E/-2	I
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Accipitridae	VU	?/S/?	I
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Accipitridae	VU	?/S/?	I
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Accipitridae	LC	3/(R)/<10000	I
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Falconidae	LC	?/S/?	I
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Falconidae	LC	?/(S)/?	-
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Falconidae	-	?/(S)/?	I
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Falconidae	NA b	-	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Falconidae	LC	3/D/-1	-
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Phasianidae	LC	2/D/-1	II/1 & III/2
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Phasianidae	LC	3/(V)/?	-
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Phasianidae	LC	3/Dp/-2	II/2
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Phasianidae	LC	?/(S)/?	II/1 & II/1
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Gruidae	CR	2/Dp/-2	I
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Rallidae	EN	1/Dp/-2	I
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Rallidae	LC	?/(S)/?	II/2
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Rallidae	LC	?/(S)/?	II/1 & III/2
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Otididae	VU	2/V/?	I
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Charadriidae	LC	2/V/?	-

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Charadriidae	-	?/(S)/?	I, II/2 & III/2
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Charadriidae	VU	?/(S)/?	-
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	Charadriidae	LC	?/(S)/?	I
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Scolopacidae	VU	2/D/-1	II/2
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Scolopacidae	VU	2/V/?	II/2
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Scolopacidae	-	3/(D)/-1	II/2
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Scolopacidae	LC	2/D/-1	II/2
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Scolopacidae	-	?/S/?	II/2
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Scolopacidae	-	?/S/?	-
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Scolopacidae	-	3/Dp/-1	I
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Scolopacidae	LC	3/(D)/-1	-
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Scolopacidae	EN	3/(D)/-1	II/1 & III/2
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Scolopacidae	LC	3/(D)/-1	II/1 & III/2
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Scolopacidae	NA b	2/(D)/-1	I, II/2
Œdicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	Burhinidae	NT	3/(V)/?	I
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	Laridae	LC	?/S/?	II/2
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Laridae	LC	?/S/?	II/2
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Laridae	LC	?/(S)/?	II/2
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	Columbidae	-	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Columbidae	LC	?/S/?	II/1 et III/2
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Columbidae	LC	3/D/-1	II/2
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Columbidae	LC	?/S/?	II/2
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Cuculidae	LC	?/S/?	-
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Tytonidae	LC	3/(D)/-1	-
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	Strigidae	LC	2/(Dp)/-1	-
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Strigidae	LC	3/(D)/-1	-
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Strigidae	LC	?/S/?	-
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Strigidae	LC	?/(S)/?	-
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Strigidae	VU	3/(Dp)/-2	I
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Apodidae	LC	?/(S)/?	-
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Upupidae	LC	3/(D)/-1	-
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Picidae	NT	3/(D)/-1	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Picidae	LC	2/(Dp)/-1	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Picidae	LC	?/S/?	-
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Picidae	LC	?/(S)/?	-
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Alaudidae	LC	3/(Dp)/-1	-
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Alaudidae	LC	2/(Dp)/-2	I
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Alaudidae	LC	3/(Dp)/-2	II/2
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Hirundinidae	LC	3/Dp/-1	-
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Hirundinidae	LC	3/(D)/-1	-

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Oriolidae	LC	?/S/?	-
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Corvidae	LC	?/S/?	II/2
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Corvidae	LC	?/(S)/?	II/2
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Corvidae	LC	?/(S)/?	II/2
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Corvidae	LC	?/S/?	II/2
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Corvidae	LC	?/S/?	II/2
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Paridae	LC	?/S/?	-
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Paridae	LC	?/S/?	-
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Paridae	NT	?/(S)/?	-
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Paridae	LC	3/D/-1	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Aegithalidae	LC	?/S/?	-
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Sittidae	LC	?/S/?	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Certhiidae	LC	?/(S)/?	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodytidae	LC	?/S/?	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Turdidae	LC	?/S/?	-
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Turdidae	LC	?/(S)/?	-
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Turdidae	LC	?/(S)/?	I
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Turdidae	LC	?/S/?	-
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Turdidae	LC	2/(Dp)/-2	-
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Turdidae	VU	?/(S)/?	I
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Turdidae	LC	?/(S)/?	-
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Turdidae	NT	3/(D)/-1	-
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Turdidae	LC	?/S/?	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Turdidae	LC	?/S/?	II/2
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Turdidae	LC	?/(S)/?	-
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Turdidae	-	?/(S)/?	II/2
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Turdidae	LC	?/S/?	II/2
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Turdidae	LC	?/S/?	II/2
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Sylviidae	LC	?/(S)/?	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Fauvette grissette	<i>Sylvia communis</i>	Sylviidae	NT	?/S/?	-
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Sylviidae	NT	?/S/?	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Sylviidae	LC	?/S/?	-
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Sylviidae	LC	?/(S)/?	-
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Muscicapidae	VU	3/Dp/-1	-
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Prunellidae	LC	?/S/?	-
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	Prunellidae	LC	-	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Motacillidae	VU	?/(S)/?	-
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Motacillidae	LC	?/S/?	-
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Motacillidae	LC	?/S/?	-

Nom Vernaculaire	Nom latin	Famille	Liste Rouge France Nicheur	Statut Nicheur Europe 2004	Directive Oiseaux
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i>	Motacillidae	-	-	-
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Motacillidae	LC	?/S/?	-
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Motacillidae	LC	?/(S)/?	-
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Laniidae	NT	2/(D)/-1	-
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Laniidae	LC	3/(Dp)/-1	I
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Sturnidae	LC	3/D/-1	II/2
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Passeridae	LC	3/D/-1	-
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Passeridae	NT	3/(D)/-1	-
Moineau souldie	<i>Petronia petronia</i>	Passeridae	LC	?/S/?	-
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Fringillidae	NT	?/S/?	-
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Fringillidae	VU	2/D/-1	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Fringillidae	LC	?/S/?	-
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Fringillidae	-	?/S/?	-
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Emberizidae	NT	2/(D)/-1	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Emberizidae	NT	?/S/?	-
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Emberizidae	LC	?/S/?	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Emberizidae	LC	?/S/?	-

Légende :

Liste Rouge France des oiseaux nicheurs

RE : Espèce disparue de métropole

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi-menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NA : Non applicable (a : introduite après 1500, b : occasionnelle ou marginale non annuelles, c : régulière en migration ou hivernage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, d : régulièrement présente mais manque de données)

NE : Non évaluée

Birds in Europe- Their Conservation Status, période 1970-1990 – Birdlife International, 1994.

SPEC (Species of European Conservation Concern) / Vulnérabilité 1970-1990 / Tendances des effectifs entre 1970 et 1990.

SPEC1 : menacée à l'échelle mondiale, SPEC2 : population mondiale concentrée en Europe et statut de conservation défavorable en Europe, SPEC3 : population mondiale non concentrée en Europe avec statut défavorable en Europe, SPEC4 : population mondiale

concentrée en Europe avec statut de conservation favorable en Europe / E : en danger, V : vulnérable, R : rare, D : déclin, AS : A Surveiller / Ld : large déclin, Md : moderate decline, effectif couple. S: stable Dp: "depleted" la population de l'espèce n'est ni rare ni en déclin, mais n'a pas récupéré le effectifs antérieur à un déclin ancien.

depleted : ni rare, ni en déclin, la population n'a pas récupéré les effectifs antérieurs à un déclin ancien

Directive « Oiseaux » : Directive n°79/409/CEE du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages

Annexe I: espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

Annexe II : espèces pouvant être chassées :

1 : dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

2 : seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.

Annexe III : espèces pouvant être commercialisées :

1 : espèces pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

INVENTAIRE SOCIO- ÉCONOMIQUE

Introduction à l'inventaire socio-économique

Rappel de l'objectif de l'inventaire socioéconomique, décrit pages 13 et 14 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR 5412013 dit de la Plaine de Niort Nord-Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 (directive « Habitats ») et la Directive «Oiseaux» (2009/147/CE) du 30 novembre 2009 » :

*« L'objectif de cet inventaire est de pouvoir **analyser les facteurs agissant sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont valu la désignation du site.***

Il devra s'appuyer sur des données administratives et réglementaires, des données techniques et des données socio-économiques et culturelles. L'aire d'étude doit permettre d'inventorier l'ensemble des activités qu'elles soient dans le site ou à proximité et qui ont une conséquence sur les habitats et espèces du site (zone fonctionnelle). Elle pourra, le cas échéant, servir de base pour un nouveau périmètre du site qui ainsi élargi permettra la contractualisation d'actions nécessaires à la pérennité des habitats et espèces.

*Au-delà d'une liste, **une analyse succincte pourra être envisagée afin de comprendre des logiques économiques, de gestion et de production dans le temps et dans l'espace, et en particulier de cerner les perspectives.***

Cette phase de l'étude pourra être menée à l'aide de rencontres individuelles des acteurs ou de leurs représentants, ou de groupes de travail thématiques, ...

Elle devra permettre de réaliser un certain nombre de cartographies de synthèse des activités sur l'aire d'étude précisée antérieurement. »

Il ne s'agit donc pas de réaliser un inventaire exhaustif de toutes les activités humaines sur l'aire d'étude mais de sélectionner celles qui, à quelle qu'échelle qu'elles soient, ont ou pourraient avoir une conséquence - positive ou négative-, sur l'état de conservation des espèces ayant valu la désignation du site Natura 2000.

L'état de la démographie et l'ensemble des activités humaines sur le site ou à proximité ont donc été « filtrés » par leurs impacts potentiels sur l'état de conservation des espèces du site. Ces « filtres » sont connus comme les principales causes du déclin de la biodiversité. À savoir : Mortalité directe, perte, altération et fragmentation d'habitats, obstacles aux déplacements d'espèces, dérangement, pollutions, changement et espèces invasives. Il est reconnu que la disparition et la détérioration des habitats sont les causes principales du déclin de la biodiversité.

Les sources des données sont principalement issues d'instituts statistiques : AGRESTE, INSEE, la DDT79, la DDTM85 et d'inventaires du GODS et de la LPO Vendée de fin 2011 et 2012.

Seules deux des trois communes vendéennes de l'ouest du site, Saint-Hilaire-des-Loges et Nieul-sur-l'Autise semblent « naturellement » pencher par proximité vers Fontenay-le-Comte. La troisième commune vendéenne, Benet, elle n'hésite pas ; c'est vers Niort que la très grande partie de ses habitants vont travailler, se ravitailler et rechercher les services du tertiaire (administration, médecine spécialisée, commerce...).

La particularité de Benet s'explique, outre sa proximité vis-à-vis de Niort, par sa position sur l'axe direct reliant Niort à Fontenay-le-Comte, la D148 (D648 en 79).

De cette appartenance à l'aire péri-urbaine de Niort résulte un dynamisme qui impose des conséquences concrètes à la ZPS, espace dédié dans notre cas à l'avifaune de plaine dites d'intérêt communautaire (décrite dans la partie Inventaire biologique).

I. Une croissance démographique continue depuis 40 ans

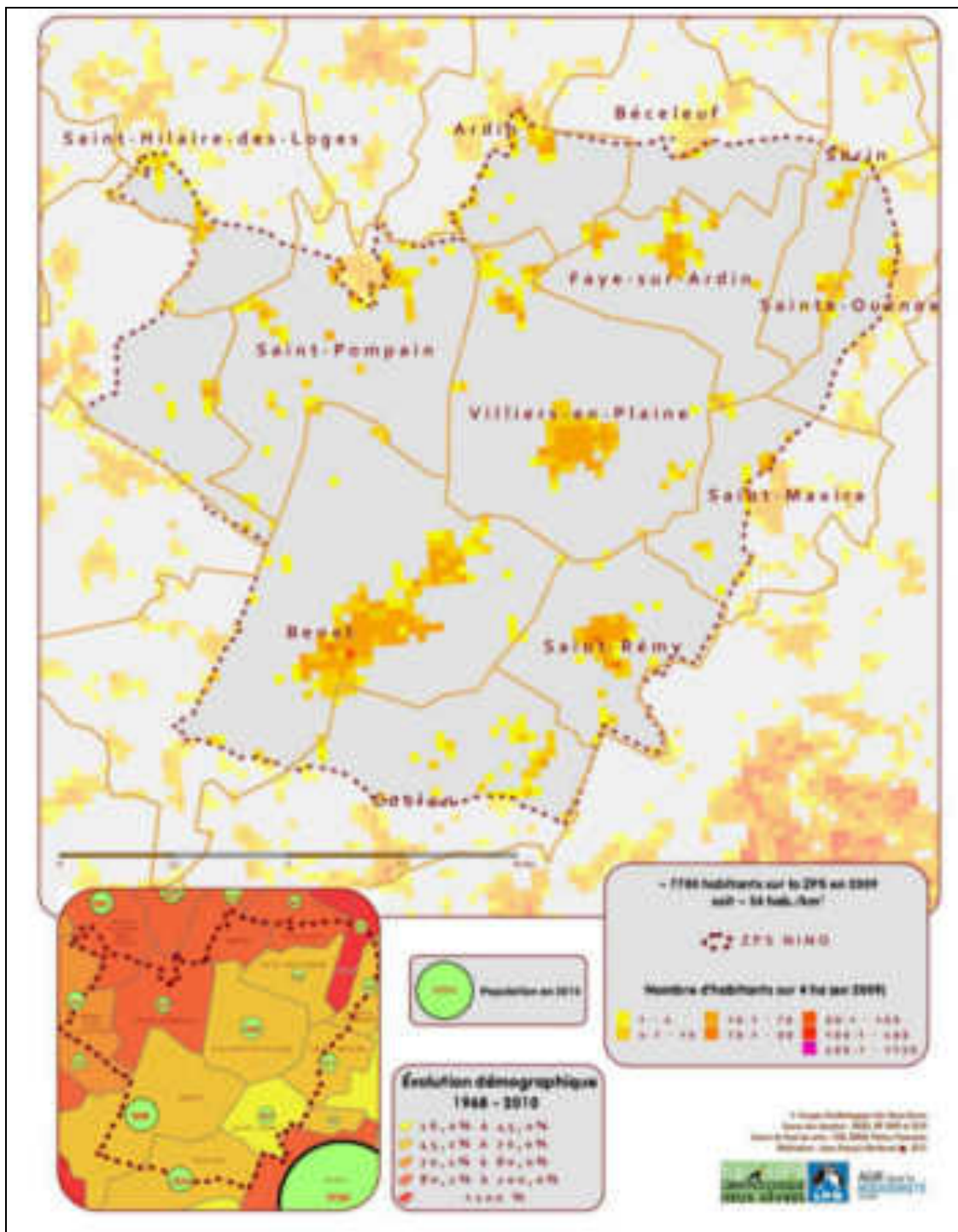
A. Population générale

En 2009, date des données disponibles de l'INSEE, la population des treize communes de la ZPS s'établissait autour de 17700 habitants. Depuis 1975, la croissance générale est continue avec un score de près de 40% (36,6) (voir *Figure 21, page 160*). Certes, toutes les communes n'ont pas connu le même profil de croissance (voir *Figure 22, page 160*). Les communes de la première couronne péri-urbaines de Niort ont enregistré très tôt (1975) une croissance qui ne s'est pas démentie depuis. Dans un deuxième temps, comme un « raté à l'allumage », celle de la seconde couronne ont décollé démographiquement qu'à partir des années 1990 : Faye-sur-Ardin, Sainte-Ouene par exemple. Certaines communes ont un profil plus « chaotique » : Béceleuf, Saint-Pompain, plus marqué pour Ardin et Surin qui après avoir connu un « déclin » a enregistré une embellie remarquable pour retrouver leur plein démographique des années 1970.

Nous assistons là, au schéma classique en zones péri-urbaines dit en « saut de grenouille » ; pendant que le centre proprement dit du pôle urbain connaît un déclin léger voire une stagnation, les communes alentours enregistrent par ondes successives une poussée démographique voire une renaissance pour les plus éloignées du pôle. Cette croissance démographique n'est pas sans conséquence spatiale comme nous le verrons plus loin.

Des données plus précises fournies par l'INSEE, permettent de calculer la densité de **population en 2009 sur la ZPS** proprement dite accueillant **7700 habitants** (voir Carte 44, ci-dessous). Elle s'établit à **54 hab. au km²**. Ce qui en fait la plus peuplée des quatre ZPS à avifaune de plaine du département des Deux-Sèvres, devant celle de Niort Sud-Est (37 hab. au km²), puis celle de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (18 hab. /km²) et enfin Plaine d'Oiron-Thénezay (14 hab. /km²).

Carte 44 - Densité et évolution démographiques sur la ZPS



Les dernières données disponibles de l'INSEE, indiquent qu'en **2010**, le nombre d'habitants par commune s'établit comme suit, par ordre décroissant :

Communes	Nombre d'habitants
BENET	3696
COULON	2224
SAINT-HILAIRE-DES-LOGES	1957
VILLIERS-EN-PLAINE	1694
NIEUL-SUR-L'AUTISE	1243
ARDIN	1218
SAINT-MAXIRE	1131
SAINT-RÉMY	1027
SAINT-POMPAIN	937
SAINTE-OUENNE	788
BÉCELEUF	698
FAYE-SUR-ARDIN	632
SURIN	610

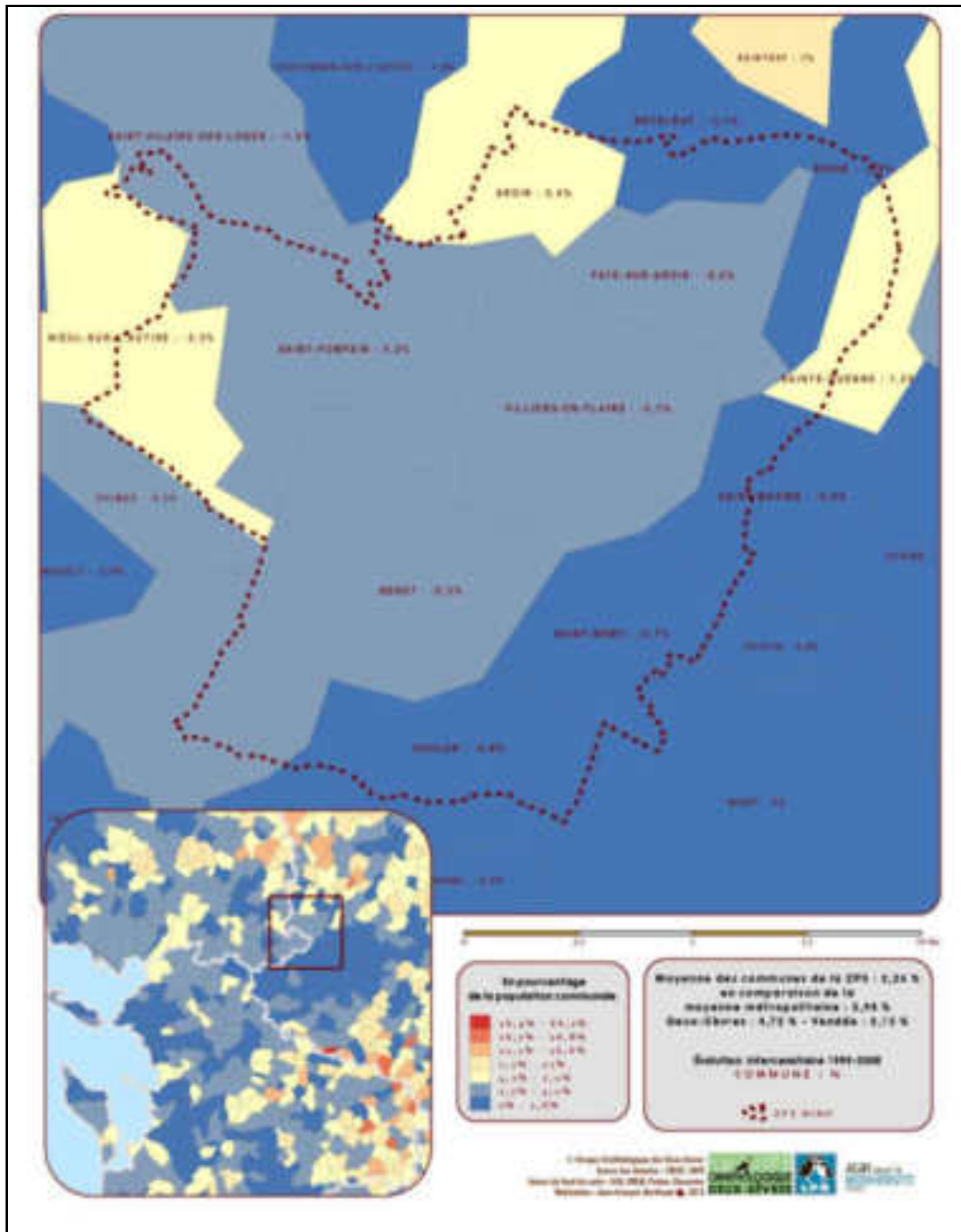
Au total, avec un **taux de croissance annuel non négligeable de 1,31%** (comparaison 2010-2009), **en 2010, 17855 personnes habitent les communes de la ZPS.**

B. Part de la population agricole

Dans un mouvement contraire, lors de la décennie intercensitaire 1999-2009, les 13 communes ont perdu 88 agriculteurs (-1,65%). **En 2009, la part des agriculteurs s'établit à 2,26 % de la population communale.** Bien au-deçà des pourcentages de référence deux-sévrien (4,72%), du Poitou-Charentes (4,18%) et métropolitain (3,98%). Cet indice montre bien que le secteur est bien dans une dominante urbaine tout en conservant son caractère paysager rural mais structuré par de grandes exploitations professionnelles.

Malgré ce tableau « déprimé », certaines communes réussissent à installer de nouveaux agriculteurs à l'instar de Sainte-Ouenn (+12 en 10 ans), Ardin (8), Villiers-en-Plaine (5) ou encore Saint-Pompain (3). Les plus fortes régressions se situent au nord de la zone dans le secteur de « l'entre plaine et Gâtine » : Faye-sur-Ardin et Surin (-24), Saint-Hilaire-des-Loges (-20), Béceleuf (-16). La zone bocagère du sud de la ZPS n'est également pas épargnée : Coulon (-12 agriculteurs). En définitive le centre de la ZPS résiste mieux, mais peut-être que ces communes ont atteint leur étiage. (Voir Carte 45, page 163).

Carte 45 - Part des agriculteurs dans la population communale



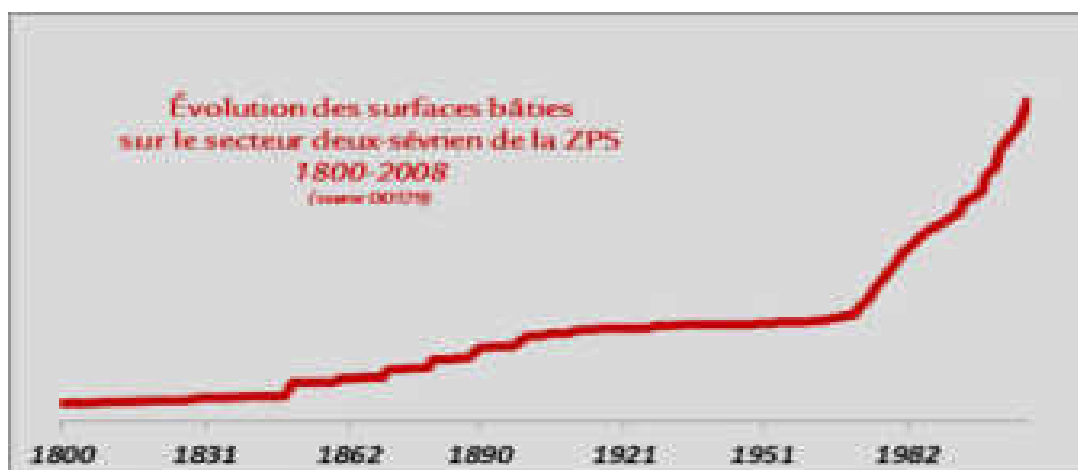
C. Une forte pression du bâti

Cette croissance démographique dans l'aire péri-urbaine de Niort, entraîne corrélativement une forte demande de logement.

Forte croissance des surfaces bâties

Sans vouloir remonter aussi loin que les données (fournies par la DDT79) nous le permettent (voir Figure 23, ci-dessous) les surfaces construites ont fortement crûes depuis les années 1970.

Figure 23 - Évolution des surfaces bâties (ha) du côté deux-sévrien de la ZPS (1800-2008)



Une attention particulière, montre que c'est surtout depuis les années 1990 que l'emprise du bâti se fait spatialement ressentir (voir Figure 24 , ci-dessous).

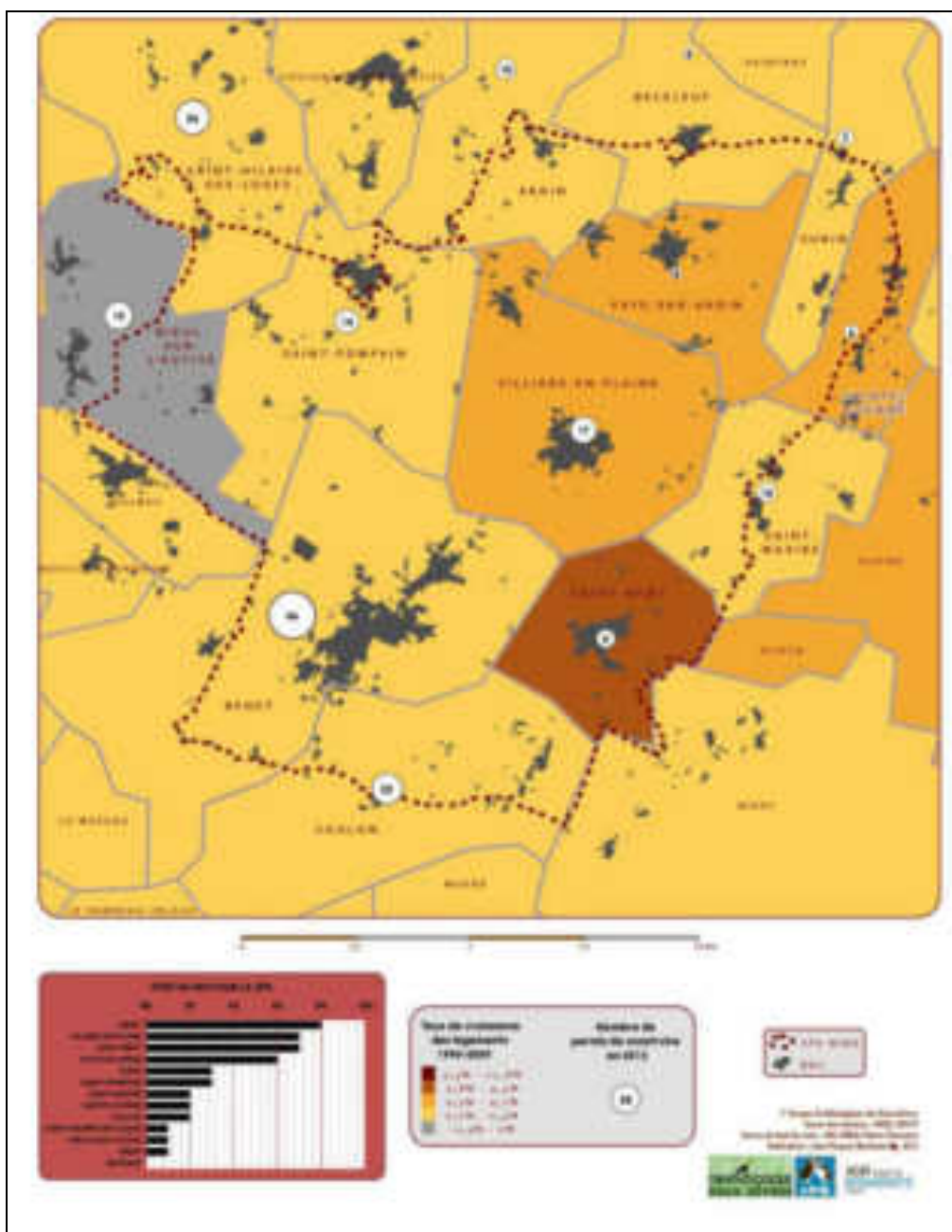
Figure 24 - Surfaces construites depuis les années 70 (côté deux-sévrien de la ZPS)



Le nombre de permis de construire de logements accordés en 2012 (sources SI@DEL2) témoigne de la vitalité de cette croissance. Celle-ci montre néanmoins des disparités

locales ; on s'en doute par l'effet proximité, les communes les plus proches des deux pôles urbains accusent des taux supérieurs à ceux des communes plus éloignées (voir Carte 46, ci-dessous).

Carte 46 - Bâti sur la ZPS



1050 ha de bâti sur la ZPS

Au total, aujourd'hui, avec un taux moyen annuel de croissance de 1,6% depuis les années 70, la superficie du bâti sur la ZPS proprement dite est de 1050 ha, soit un peu plus de 6 % des 17050 ha du site.

Là encore, toutes les communes n'ont pas la même propension à durcir l'espace de la ZPS. Notamment, par le fait même du périmètre de la ZPS qui peut englober complètement une

commune (Saint-Rémy, Villiers-en-Plaine, Faye-sur-Ardin) ou bien concerner la partie la plus urbanisée d'une commune (Benet)- Voir graphe inclus dans la *Carte 46, page 165*.

II. Des aménagements structurants « durcissant » le territoire

Outre les 1050 ha de bâti, la ZPS est particulièrement concernée par de nombreux aménagements (réseau routier, infrastructures électriques, fermes éoliennes, ...) qui contribuent à « durcir » son espace et par contrecoup rétrécir celui, vital, de l'avifaune de plaine et de la biodiversité en général.

A. Le réseau routier

La *Carte 47, page 167* représentant le réseau routier souligne les voies majeures (> 2000 véhicules-jour) qui empruntent la ZPS : l'autoroute A83 d'est en ouest, la D148 (D648 côté deux-sévrien) axée sud-est-nord-ouest et la D744 orientée nord-sud, axes de l'étoile rejoignant Niort. Au total, pour ces voies, **leur emprise sur la ZPS est d'environ 315 ha**.

Il est à noter un aménagement dit « structurant » projeté par le SCOT de la CAN (Schéma de Cohérence Territoriale du territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort). Projet qui s'il était réalisé s'avérerait une **menace très sérieuse concernant les sites de rassemblement d'Outardes canepetières au nord de Villiers-en-Plaine** (voir *Carte 48, page 168*). Il s'agit d'un **projet d'échangeur routier au niveau du croisement de l'A83 et de la D66**.

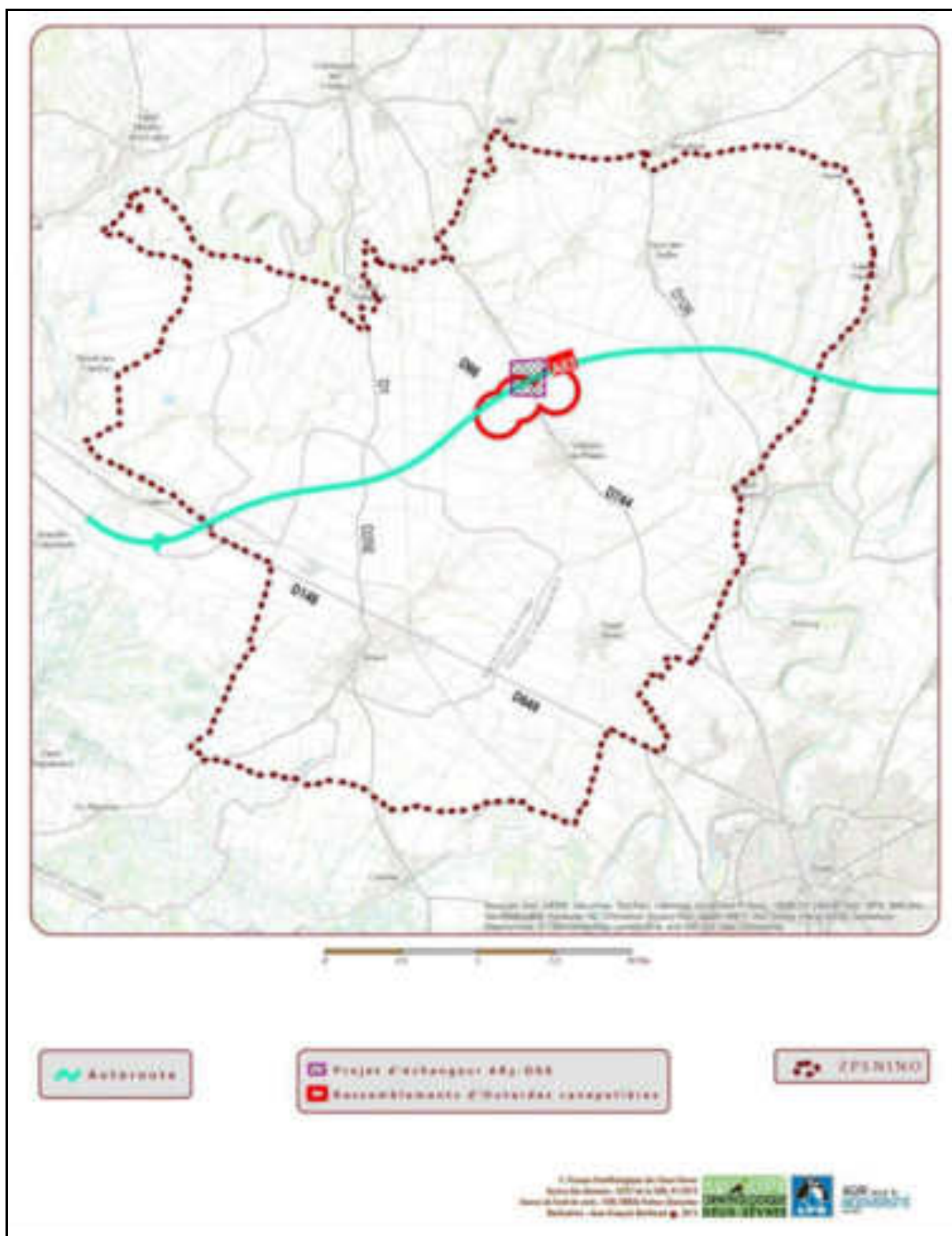
B. Infrastructures électriques

38 km de lignes Très Haute tension (THT) supérieures à 90 Kilo Volts sillonnent la ZPS. Ces lignes THT, également symboles de l'artificialisation de l'espace, participent concrètement à la fragmentation du paysage. A ce jour, nous n'avons pas relevé de section « à problème » générant des cas de mortalités d'espèces d'intérêt communautaire par impact. En tout cas, nous pouvons relever que l'opérateur électrique RTE (Réseau de Transport d'Électricité – de France) collabore autant que possible avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres sur cette question.

Carte 47 - Le réseau routier sur la ZPS



Carte 48 - Projet d'échangeur routier D66-A83 à très forts enjeux sur la ZPS



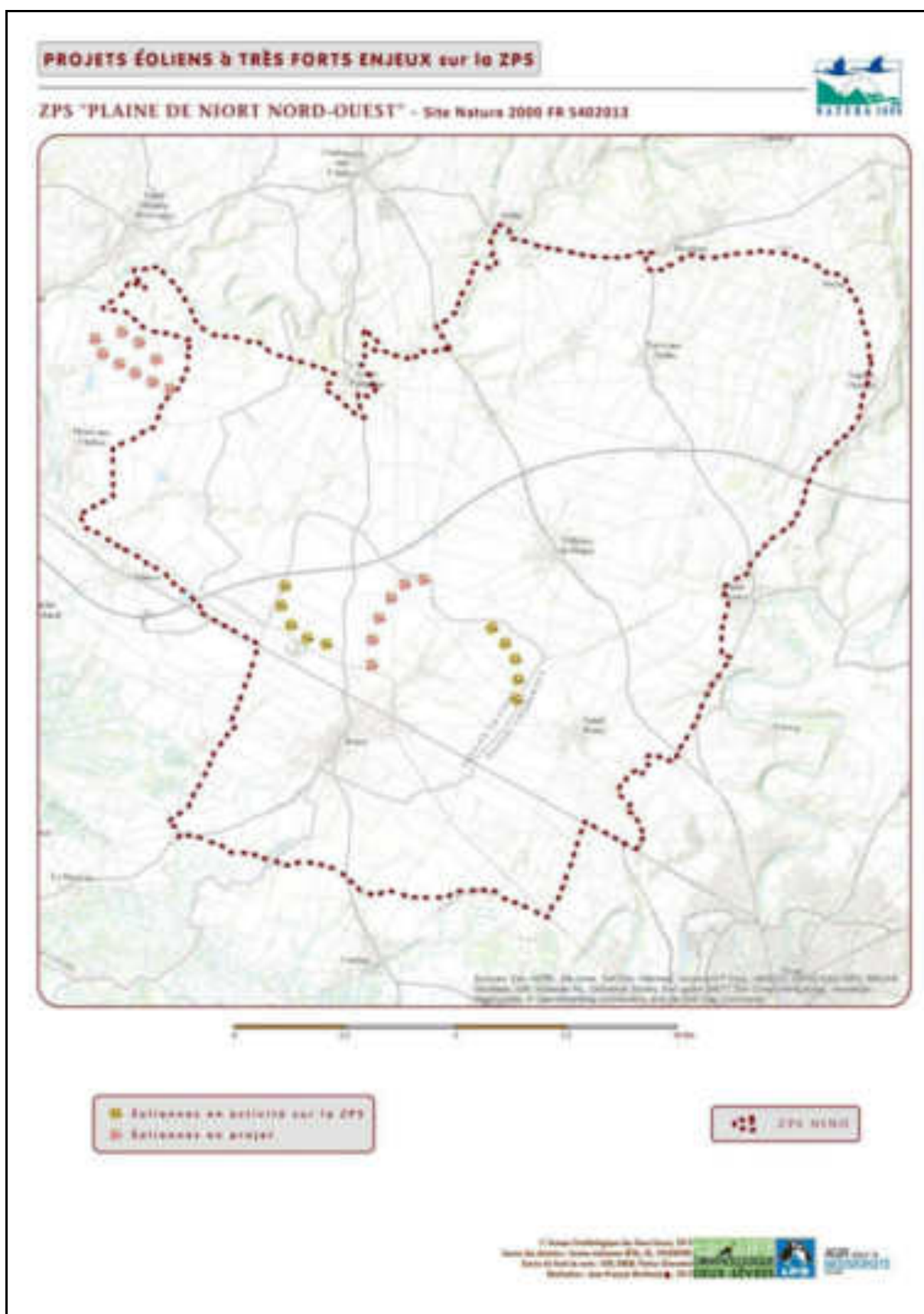
C. Fermes éoliennes

Profitant clairement d'une différence de positionnement vis-à-vis d'installation de fermes éoliennes en Zone de Protection Spéciale, entre les deux directions régionales de l'environnement concernées par le site, deux opérateurs ont obtenu des permis de construire sur le versant vendéen de la ZPS à la limite départementale avec les Deux-Sèvres. Au total, sur la ZPS, **10 éoliennes en activité depuis 2007 sont réparties en deux fermes** – « Les Champs Blancs » et celle de « Prinçay – Lesson » exploitées respectivement par Wolkswind et REVe.

Une nouvelle menace majeure d'aménagement du territoire concerne le **projet de deux autres fermes éoliennes**. Une première de 9 éoliennes est programmée sur la commune de Nieul-sur-l'Autise en périphérie de la ZPS. Une seconde veut « insérer » 6 autres éoliennes entre les deux fermes déjà en activité sur le site sur la commune de Benet, en Zone de Protection Spéciale (*Carte 49, page 170*).

Outre le risque de mortalité par collision directe (en parade, en chasse, migration) et l'effet « barrière » générant des pertes énergétiques par le contournement de l'obstacle, il faut souligner la perte d'habitats favorables à l'Outarde canepetière estimée à environ 685 ha en tenant compte de l'effet « effarouchement ».

Carte 49 - Fermes éoliennes en activité et en projet sur la ZPS



III. L'activité agricole

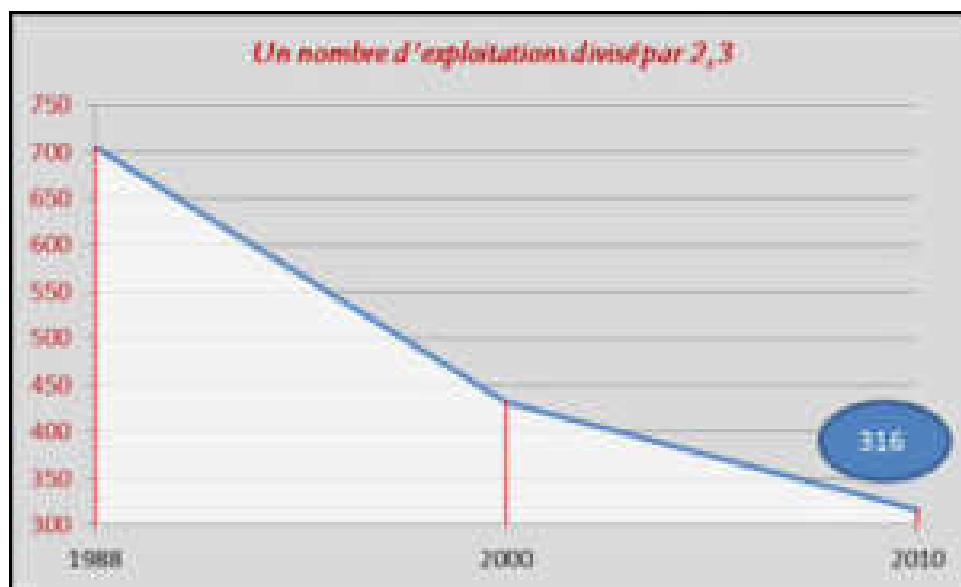
La plaine de Niort Nord-Ouest dans laquelle se localise la ZPS est un vaste plateau⁶ calcaire favorable à l'activité agricole. Activité qui a enregistré de puissantes mutations et qu'animent aujourd'hui des exploitations spécialisées.

Plus haut (page 162) nous avons vu que la part de la population agricole dans la population totale communale a fortement diminuée. Cela aurait pu vouloir dire que la croissance de la population agricole était beaucoup plus faible que l'augmentation générale de la population. Mais l'on s'en doute, comme partout en France, le nombre d'agriculteurs a fortement décliné dans les communes de la ZPS.

A. Le nombre d'exploitations agricoles diminuent

Depuis le recensement de la fin des années 80, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par plus de 2 (2,3) (Figure 26, ci-dessous) pour se réduire à **316 en 2010** sur les communes de la ZPS.

Figure 25 - Chute du nombre d'exploitations agricoles sur les communes de la ZPS

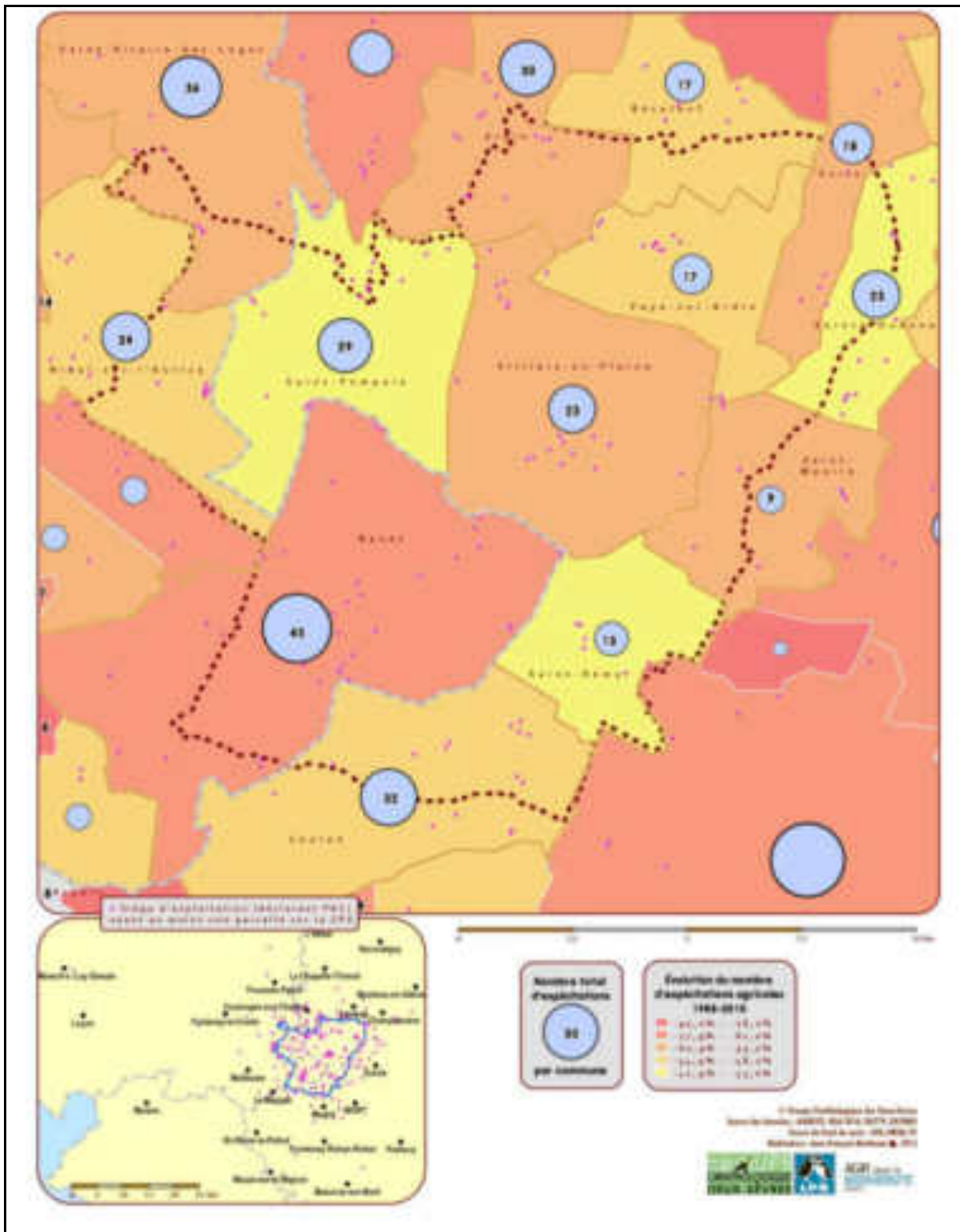


La Carte 50, page 172, nous permet de visualiser à la fois les disparités communales en nombre d'exploitations (maximum, 45 exploitations pour Benet – 9 pour Saint-Maxire) ainsi que les taux de décroissance lors des 3 décades censitaires. **L'évolution a été très nettement négative pour l'ensemble des communes** mais très accusée pour Benet, Saint-Maxire, Villiers-en-Plaine, Ardin et Saint-Hilaire-des-Loges. Dans ce déclin généralisé Saint-Pompain,

⁶ En géographie physique la « plaine » de Niort Nord-Ouest est un plateau.

Saint-Rémy et Sainte-Ouene se distinguent par une « très relative » perte d'unités en comparaison des autres communes.

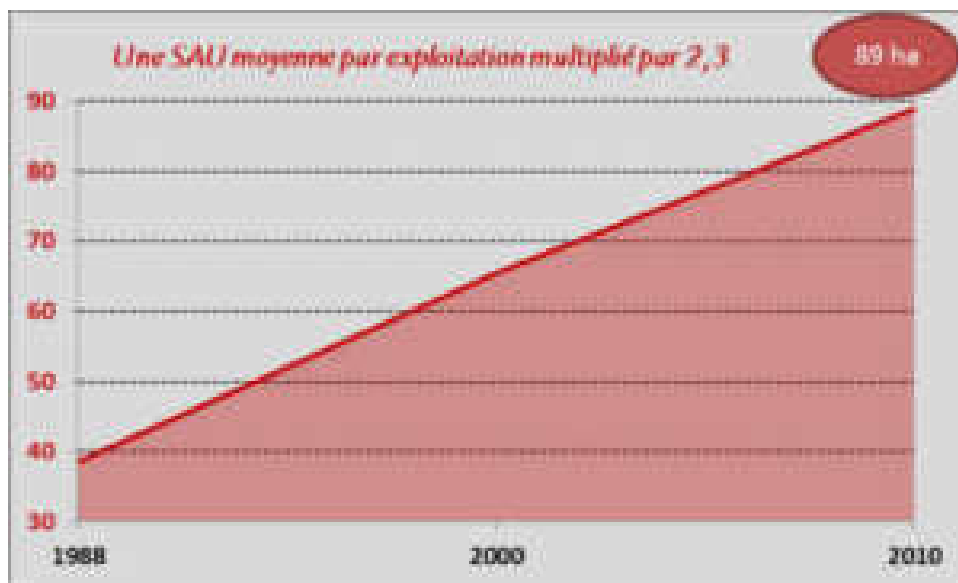
Carte 50 - Nombre et évolution des exploitations agricoles sur les communes de la ZPS



B. Les exploitations agricoles s'agrandissent

Mécaniquement la chute du nombre d'exploitations a entraîné une augmentation corrélée de la surface agricole utile (SAU) par exploitation : autrement dit, la surface des exploitations agricoles a été multipliée par 2 (2,3) entre 1988 et 2010 pour atteindre près de **90 ha de moyenne** (voir Figure 26, ci-dessous).

Figure 26 - SAU moyenne des exploitations agricoles (communes de la ZPS)



Nous pouvons préciser que dans les faits, les exploitations de ces communes sont presque à 100 % **professionnelles**⁷. En retirant celles dites « non professionnelles », la SAU moyenne des moyennes et grandes exploitations⁸ est de **89,5 ha**. Chiffre correspondant à la moyenne deux-sévrienne, proche de celle du Poitou-Charentes (95 ha) et bien supérieur à celui de la moyenne nationale (80 ha).

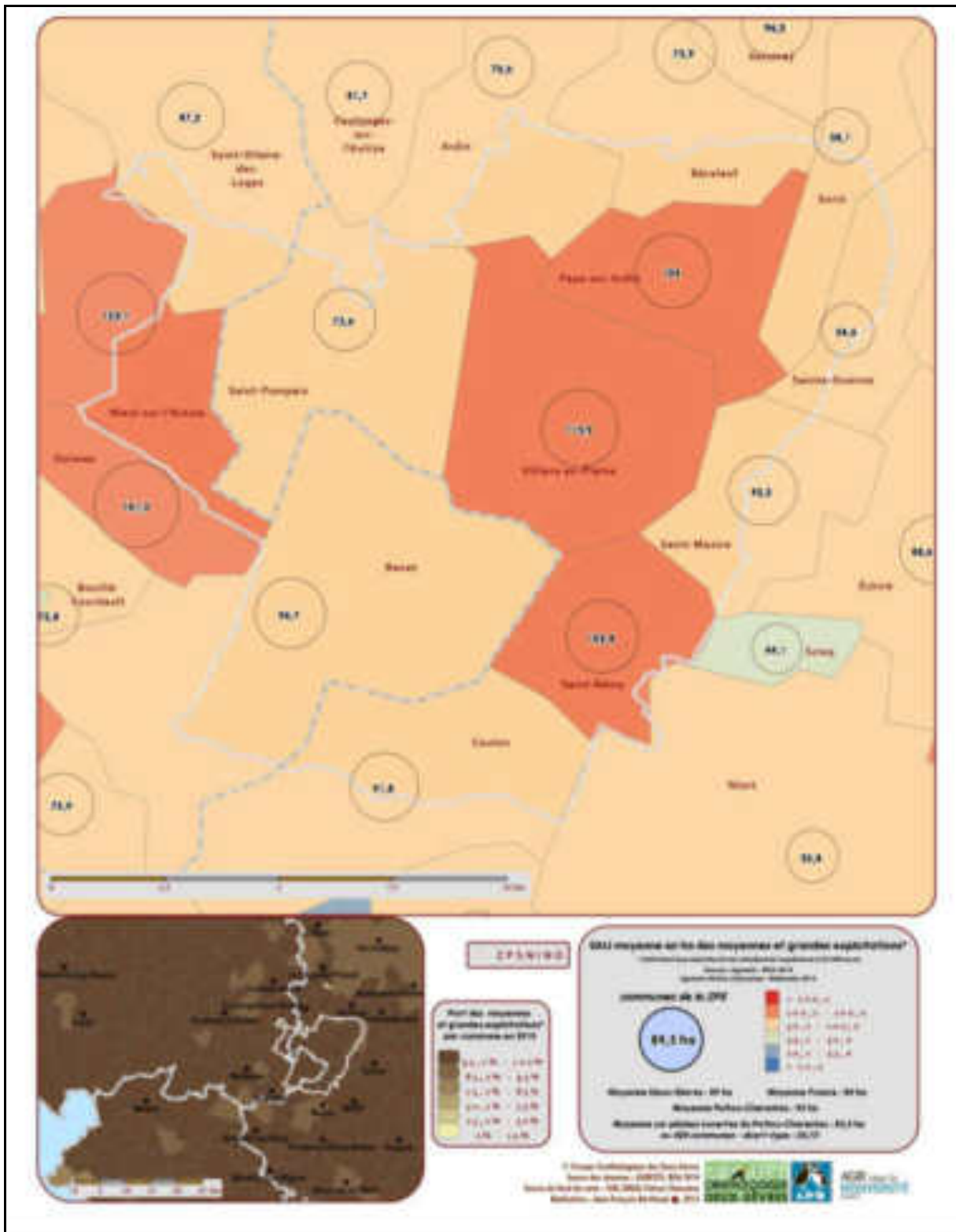
La lecture de la *Carte 51, page 174*, nous permet de différencier les disparités locales : dans le peloton de tête, dépassant les 100 ha, se distinguent Nieul-sur-l'Autise (125,1 ha), Villiers-en-Plaine (116 ha), Faye-sur-Ardin (109 ha) et Saint-Rémy (102,8). Ce sont les communes des périphéries nord et est qui enregistrent les valeurs les plus basses. L'OTEX⁹ (Orientation Technique des Exploitations) est pratiquement inchangée depuis le dernier recensement général agricole (RGA) de 2000 : la dominante sur l'ensemble de la ZPS est la polyculture et poly-élevage nécessitant fourrage et céréales.

⁷ *l'exploitation professionnelle doit satisfaire à deux conditions : approximativement 12 ha de blé de production et au moins 0,75 UTA. Les autres exploitations, dites par opposition "non-professionnelles" sont de petites unités dirigées par des exploitants qui perçoivent une retraite ou exercent principalement leur profession hors de l'agriculture.

⁸ Unité dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros.

⁹ Toutes les données agricoles proviennent de la statistique agricole : AGRESTE

Carte 51 - Une SAU moyenne de 89 ha par exploitation agricole



C. L'occupation du sol agricole sur la ZPS en 2012

En 2012, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et la Ligue pour la Protection de Oiseaux Vendée ont arpenté la ZPS pour relever les couverts agricoles. Cette « photographie » de l'état de l'occupation du sol agricole ne pourra pas être comparée à une autre année antécédente pour évaluer l'évolution de l'assolement. Néanmoins, nous pourrions nous référer aux sources des recensements agricoles notamment des deux derniers de 2000 et 2010. A savoir, que dans ce cas les données seront communales. Par conséquent, l'exercice de comparaison des données obtenues pour la ZPS (terrain de 2012) et celles des RGA, afin de supposer l'évolution de l'assolement sur la ZPS dans ces conditions, n'est pas possible. **Mais l'évolution des données communales donnent une bonne indication sur celle de la ZPS** et, en tous cas, très sûrement pour les communes complètement incluses dans le site.

1) Un océan de cultures annuelles

Les résultats de la prospection du terrain de 2012 représentés sur la *Carte 52, page 177*, montrent que **85 % de la SAU¹⁰ de la ZPS est composé de cultures annuelles**. Les céréales dominent sur les deux-tiers des surfaces (64%) et les oléoprotéagineux composent principalement (32%) le reste de la sole en cultures annuelles.

L'évolution des cultures annuelles pendant la dernière décennie censitaire (2000-2010) a été remarquable. En effet, les surfaces en cultures céréalières ont crû de 51% ; les exploitations s'y consacrant ont progressées de 20%. Quant aux surfaces en oléoprotéagineux, le score est impressionnant ; il a été multiplié par 3,5.

Cette **progression spectaculaire des surfaces céréalières et protéagineuses est le reflet d'un recul de l'élevage** qui enregistre une chute également spectaculaire. Le cheptel bovin a encore chuté d'un tiers dans entre les deux derniers recensements ; le troupeau de vaches laitières enregistre un recul de 25 %. Ce sont donc les élevages d'engraissement bovins qui accusent le plus grand recul.

2) Des surfaces enherbées encore non-négligeables

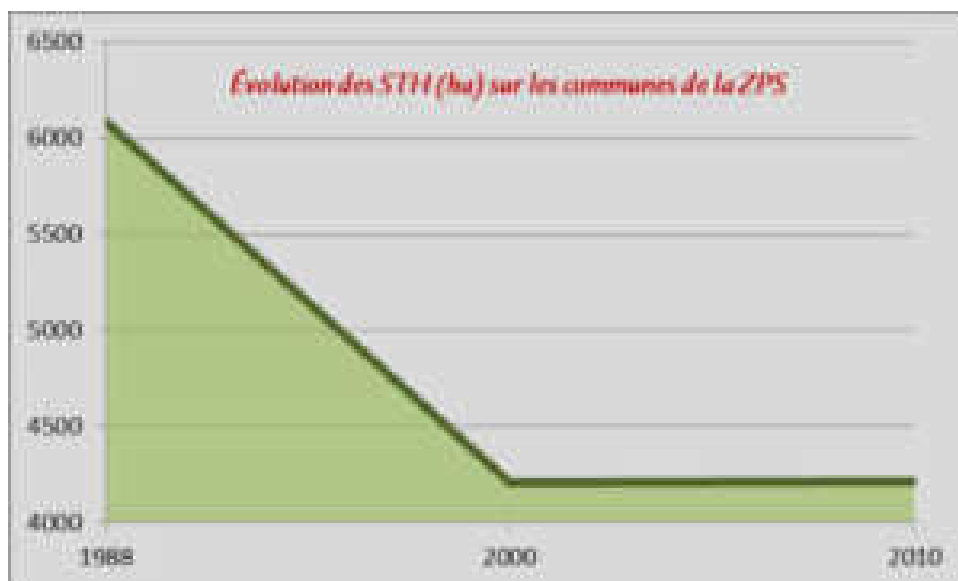
Le corolaire à la progression des surfaces en grandes cultures a été **le recul net des surfaces enherbées** notamment des STH (Surfaces Toujours en Herbe).

Depuis 2000, les STH résistent et se stabilisent autour de 2200 ha sur l'ensemble des communes de la ZPS (voir Figure 27, page 176) après avoir accusé un très spectaculaire retrait surfacique. L'on peut en conclure que dans la dernière décennie censitaire, ce sont les surfaces enherbées fourragères qui ont enregistré la plus manifeste régression.

Malgré tout, **en 2012, les couverts en herbe sur la ZPS proprement dite représentent encore 12,5 % de sa SAU**. Ce qui est loin d'être dérisoire au regard des autres ZPS à avifaune de plaine du département des Deux-Sèvres.

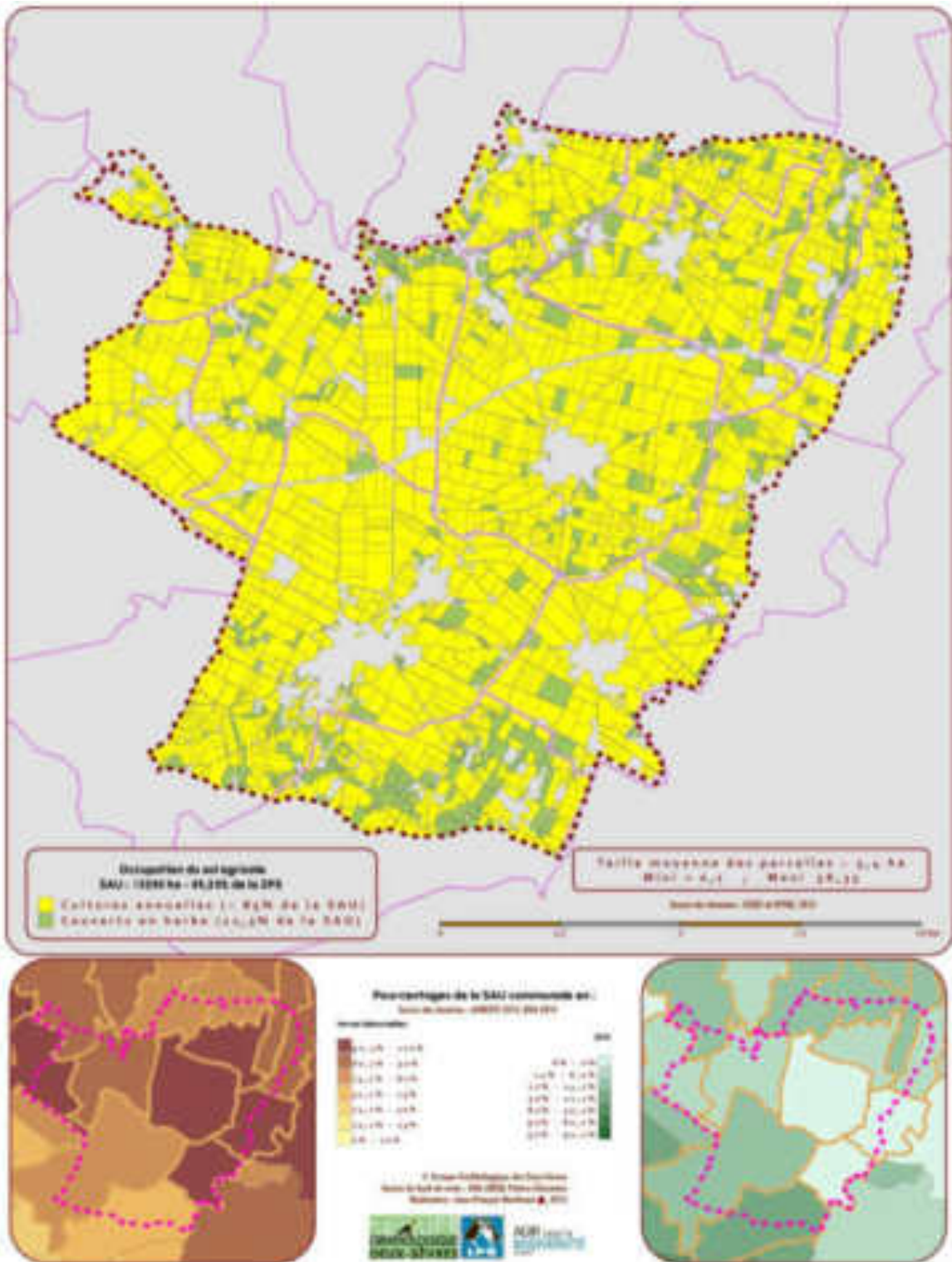
¹⁰ 15240 ha de SAU soit 90 % de la superficie totale du site

Figure 27 - Recul des Surfaces Toujours en Herbe (données communales)



Les pourcentages communaux indiquent **globalement la répartition spatiale de ces couverts herbacés** nécessaires à l'avifaune (nidification, nourriture, élevage des jeunes) : ce sont **les zones périphériques bocagères qui recueillent les plus forts taux de STH** (Surface Toujours en Herbe). Mais par définition, les bocages ne sont pas des secteurs propices à l'avifaune de plaine. Ainsi, la question que nous devons nous poser est celle de savoir si les parcelles enherbées en milieu ouvert sont bien positionnées au regard des zones « favorables » à l'avifaune de plaine surtout en période de nidification (voir partie diagnostic du volume de synthèse).

Carte 52 - Occupation du sol sur la ZPS en 2012

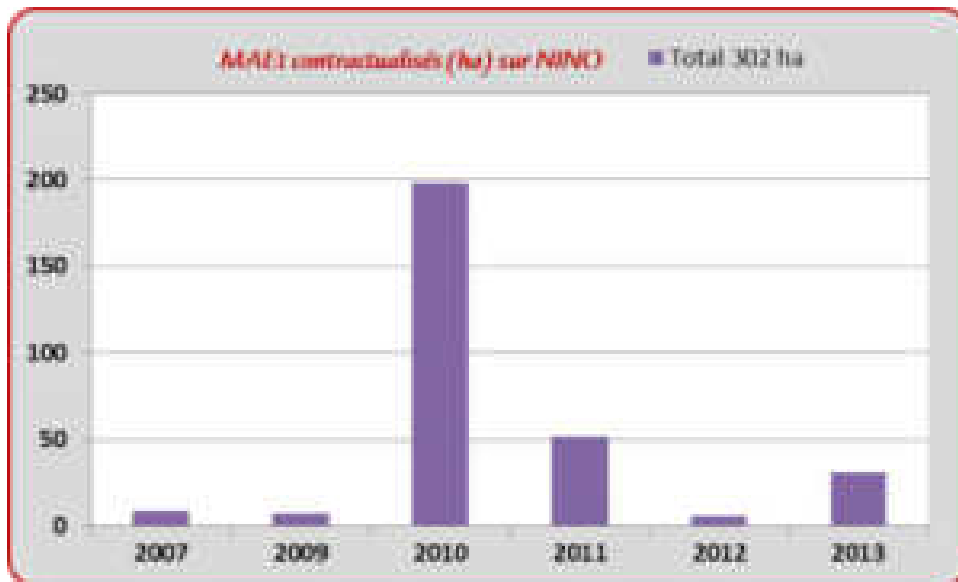


D. Reconquérir des surfaces en herbe

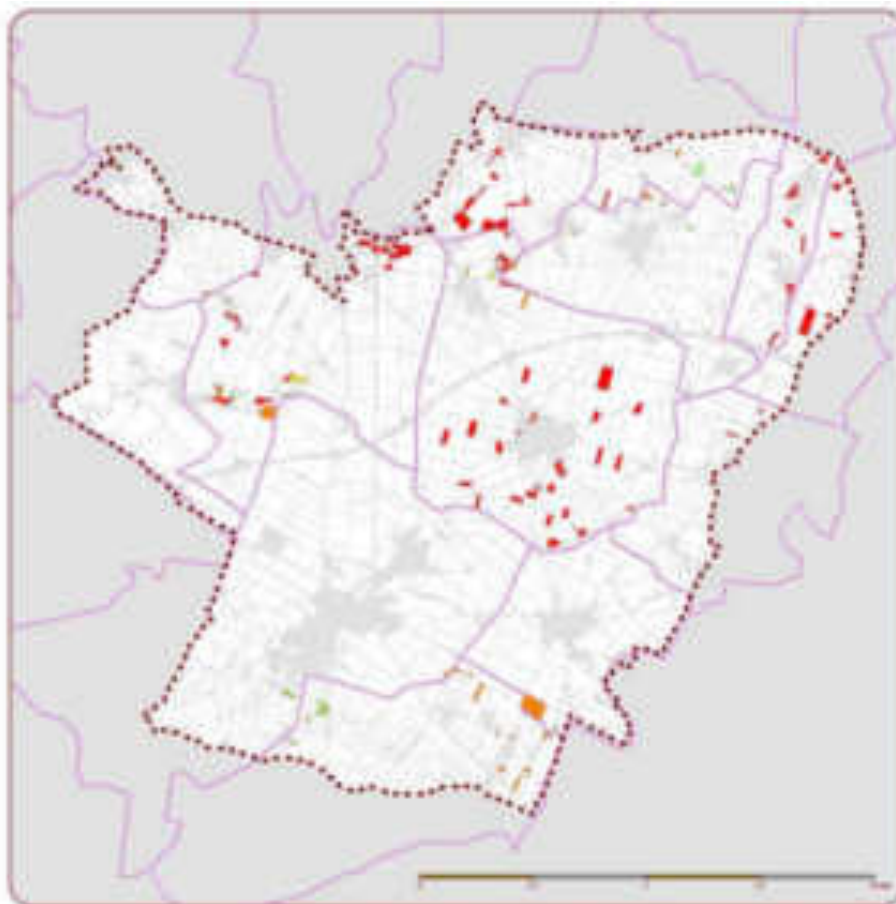
Cette perte surfacique d'habitats favorables est préjudiciable aux espèces d'intérêt communautaire et explique pour partie la disparition de l'Outarde canepetière sur ce site.

Pour réengager un cercle vertueux, un programme de contractualisation de Mesures Agro-environnementales est entrepris depuis quelques années par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres : à ce jour un peu plus de 300 ha ont été implantés sur la ZPS depuis 2007 (voir Figure 28 et Carte 53, ci-dessous).

Figure 28 - Mesures Agro-Environnementales sur la ZPS



Carte 53 - Localisation des mesures agro-environnementales contractualisées jusqu'en 2012



Conclusion de la partie socio-économique

La ZPS FR 54012013 se situe dans l'**aire péri-urbaine** nord-ouest de Niort. Le site est représentatif d'un paysage à caractère rural de plaines ouvertes avec des bourgs qui connaissent depuis les années 1970 une **forte poussée démographique**. La densité de population intra-site atteint aujourd'hui plus de 60 habitants au km², ce qui en fait **la plus peuplée des ZPS à avifaune de plaine du département des Deux-Sèvres**.

En conséquence, la demande de logements a crû proportionnellement et **le bâti atteint aujourd'hui une emprise de 6% de la surface du site**. Un **réseau routier assez dense** (A83 notamment), emprunte le site et le « découpe » en de nombreux segments. **Segmentation préjudiciable à l'espace dédié aux oiseaux de plaine**. Depuis 2007, **deux fermes éoliennes sont en activité** sur le versant vendéen du site augmentant ainsi la pression « spatiale ».

L'inventaire « Aménagement du Territoire » a également mis en évidence les impacts prévisibles de projets routier et éoliens susceptibles de peser directement ou indirectement sur la conservation des espèces prioritaires

La population agricole ne représente plus en 2010 que quelques pourcents de la population locale. En effet, la **décroissance du nombre d'exploitations** a été très marquée, là comme ailleurs, engendrant proportionnellement un **agrandissement de la taille des exploitations** atteignant pour les moyennes et grandes exploitations presque 100 ha.

La **croissance spectaculaire des cultures céréalières et protéagineuses** fait qu'aujourd'hui ces dernières atteignent plus de 85% de la SAU de la ZPS. Ce phénomène traduit le **déclin de l'élevage bovin** qui entraîne du même coup la **diminution des surfaces enherbées** même si celles-ci représentent encore un taux de **12,5%** dans la moyenne des ZPS du département.

Le maintien et l'augmentation des surfaces enherbées comme habitat favorable aux espèces d'intérêt communautaire ayant valu la désignation de la ZPS est l'enjeu majeur de la démarche Natura 2000 sur le site.

Fiche technique

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Structure porteuse

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de POITOU-CHARENTES
Suivi de la démarche : CÉLINE DUPEU.

Opérateur

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES (GODS)

48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05 49 09 24 49

Rédaction

Coordination : JEAN-FRANÇOIS BERTHOMÉ (GODS).

Rédaction et cartographie de l'inventaire biologique : DAMIEN CHIRON.

Rédaction et cartographie de l'inventaire socio-économique : JEAN-FRANÇOIS BERTHOMÉ (GODS).

Relecture : AURÉLIE GUÉGNARD, JULIEN SUDRAUD (LPO Vendée) ; MARTINE BOISSEAU, XAVIER FICHET, CÉDRIC RODON (GODS).

Crédits artistiques

ALAIN BUCHET (GODS).

Référence à utiliser

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES, BERTHOMÉ J.F., coord. ; **CHIRON D.** (2013). *Annexes techniques du site FR5412013 ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest*. GODS, Niort, 2012, 180 pages.





DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 FR 5412013

PLAINE DE NIORT NORD-OUEST



Annexes Administratives

Novembre 2015



SOMMAIRE

I. TEXTES OFFICIELS	3
1.1 ARRETE DE DESIGNATION DE LA ZPS.....	3
1.2 FICHE D'INFORMATION.....	4
1.3 ARRETE DU 11 OCTOBRE 2010 INSTITUANT LE COMITE DE PILOTAGE DU SITE.....	11
1.4 ARRETE PORTANT APPROBATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 FR 5412013 – 29 OCTOBRE 2015	16
II. COMPTES-RENDUS DE COMITE DE PILOTAGE (COFIL).....	19
2.1 COFIL 1 : INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE.....	19
2.2 COFIL 2 : PRESENTATION DE L'OPERATEUR LOCAL ET TRAVAUX REALISES	50
2.3 COFIL 3 : DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	76
2.4 COFIL 4 : VALIDATION DU DOCOB	101
III. REUNIONS PUBLIQUES ET ATELIERS TECHNIQUES	129
3.1 SOIREE D'INFORMATION DU 22 MARS 2012.....	129
3.2 ATELIER « INVENTAIRE » DU 18 OCTOBRE 2012	133
3.3 ATELIER « INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » DU 20 DECEMBRE 2012.....	148
3.4 ATELIER « DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS » DU 8 SEPTEMBRE 2010	165
3.5 ATELIERS « AGRICULTURE » ET « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » DU 5 JUIN 2014.....	166
IV. ECHANGES DE COURRIERS.....	182
FICHE TECHNIQUE.....	196

I. TEXTES OFFICIELS

1.1 Arrêté de désignation de la ZPS

Arrêté du 26 août 2003 portant désignation du site Natura 2000 de la plaine de Niort Nord-Ouest (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0320224A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II, L. 414-1-III, R. 214-16, R. 214-18, R. 214-20 et R. 214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II, premier alinéa, du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 de la plaine de Niort Nord-Ouest » (zone de protection spéciale FR 5412013) l'espace délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe, s'étendant :

Sur le département des Deux-Sèvres :

- sur la totalité du territoire des communes suivantes : Faye-sur-Ardin, Saint-Rémy, Villiers-en-Plaine ;
- sur une partie du territoire des communes suivantes : Ardin, Béceleuf, Coulon, Saint-Maxire, Sainte-Ouenne, Saint-Pompain, Surin ;

Sur le département de la Vendée, sur une partie du territoire des communes suivantes : Benot, Nicul-sur-l'Autize, Saint-Hilaire-des-Loges.

Art. 2. – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de la zone de protection spéciale de la plaine de Niort Nord-Ouest figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures des Deux-Sèvres et de la Vendée, à la direction régionale de l'environnement en Poitou-Charentes, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 2003.

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

1.2 Fiche d'Information

Fiche de présentation de la ZPS établie à partir des éléments techniques regroupés en 2000 pour établir le projet de ZPS sur la base de l'inventaire des ZICO.

FICHE D'INFORMATION ZPS FR5412013 : Plaine de Niort Nord-Ouest (Schout)

FICHE D'INFORMATION :

ZPS FR5412013 : Plaine de Niort nord-ouest

(désignée par arrêté du 26 août 2003 publié au J.O. du 25 septembre 2003)

1) Informations générales :

- Départements : Deux-Sèvres (79) et Vendée (85)

- Communes concernées :

n° DRIIE	Communes
79013	Artas
79022	Bicéroluf
79109	Coville
79117	Frye-sur-Artas
79081	Saint-Martin
79084	Saint-Omer
79090	Saint-Pierre
79093	Saint-Rémy
79120	Tern
79111	Villiers-va-glaise
85009	Beauv
85162	Niort-sur-Antenne
85127	Saint-Martin-des-Leprieux

- Superficie totale approximative : 17 048 ha (dont 12 340 ha en 79 et 4 800 ha en 85)

- Recoupement avec d'autres sites inventoriés au titre du patrimoine naturel (en PC) :

ZNIEFF (modernisation) de type II n° 656 : Plaine de Niort nord-ouest (ex : Plaine de Villiers)

ZICO PC 10 : Plaine de Niort nord-ouest (12 283 ha dont 9 082 ha en PC)

2) Description de l'intérêt du site au sens de la directive oiseaux :

- Description générale de l'ensemble de la zone

Ce secteur de plaine identifié comme ZICO en 1990 est connu depuis de nombreuses années notamment pour ses capacités d'accueil de populations d'Otarde canepetière, d'Oedicnème criard de Binards cendré et Saint Martin, de Pie-grièche écorcheur ainsi que de limicoles en stationnement durant l'hiver ou en halte migratoire.

➤ La plaine

Le paysage est ouvert et légèrement vallonné.

La partie centrale est constituée d'un plateau calcaire de faible altitude principalement exploitée pour la culture de céréales et d'oléo-protéagineux.

En périphérie les pratiques sont plus diversifiées. Au nord nord-est, la plaine est plus vallonnée et forme une enclave dans une zone bocagère où persistent des haies basses, quelques prairies pâturées ainsi que des murets calcaires. Au sud, les paysages sont aussi plus diversifiés grâce au maintien du système polyculture élevage. Ça et là subsistent quelques coteaux calcaires et quelques vignes.

Durant les 10 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rend cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune.

➤ Le secteur boisé

Le Bois picot (ex-ZNIEFF n° 692 de 25 ha) correspond au seul boisement qui subsiste dans ce secteur de plaine. C'est une propriété privée exploitée pour la production sylvicole. Il est intéressant comme refuge pour la faune en général et comme site de nidification pour les oiseaux arboricoles.

Il permet notamment la nidification régulière du Milan noir et de la Bondrée apivore.

➤ Les réseaux urbains, routiers et autoroutiers

L'habitat est de type regroupé dispersé. Les zones d'habitation sont principalement rassemblées dans 6 villages. La densité de la population est faible et en moyenne de 48 habitants/km². Les maisons sont en grande majorité faites de pierres calcaires offrant de nombreuses cavités favorables à la faune cavernicole.

Les hameaux sont reliés par un réseau de routes communales et départementales. Le site est traversé par une voie ferrée selon un axe nord-sud et par l'implantation récente de l'autoroute A83 (liaison Ouhes-A10) selon un axe est-ouest.

- Justification des limites du site

Les limites ont été actualisées par rapport à la ZICO PC 09. Elles sont basées sur la connaissance de la répartition des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées sur le site et sur les capacités d'accueil de cette avifaune pour les différents milieux présents. Par ordre de priorité décroissante ces limites intègrent :

- l'utilisation du site par les espèces qui présentent un statut de conservation défavorable à l'échelle de l'Europe (espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux),
- l'utilisation du site par les espèces qui présentent un statut de conservation défavorable à

l'échelle de la France et/ou de la région Poitou-Charentes (espèces inscrites sur les Listes Rouges Nationale et Régionale).

- la préservation ou la dégradation de la qualité des milieux présents.

Par souci de commodité, les limites ont en outre été autant que possible calées sur des limites administratives ou des tracés routiers.

- Présentation des enjeux ornithologiques

La ZPS accueille 16 espèces menacées à l'échelle européenne (voir tableau 1) dont 3 dans des proportions qui en font un site exceptionnel pour l'avifaune, 8 qui bien que moins abondantes sont régulièrement observées sur le site et 5 plus occasionnelles.

La zone abrite également 13 autres espèces dont le statut de conservation est précaire à l'échelle régionale (voir tableau 2).

Richesse du site en période de nidification

L'Ouarde canepetière

La zone est fondamentale pour le maintien de la population migratrice d'Ouarde canepetière qui niche dans le Poitou-Charentes. Elle accueille entre 10 et 12 mâles chanteurs au moment des parades ce qui correspond à plus de 2% de la population nationale.

L'Oedicnème criard et le Buzard cendré

Le secteur présente également un grand intérêt pour l'Oedicnème criard et le Buzard cendré dont les populations nicheuses, qui sont respectivement estimées entre 80-120 couples et 20-60 couples, correspondent à plus de 2% de la population nationale. Ces 2 espèces utilisent la quasi-totalité du site et présentent par endroit des noyaux de plus grande abondance. Les effectifs de Buzard cendré fluctuent en fonction de l'abondance de sa proie principale le Campagnol des champs, qui suit un cycle triennuel.

Autres espèces régulièrement nicheuses inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

En période de nidification, 7 autres espèces utilisent le site : le Buzard Saint Martin, le Buzard des roseaux, le Milan noir, la Bondrée apivore, la Pie-grièche écorcheur, la Gorgebleue, s'y reproduisent régulièrement et l'Alouette lulu y niche de façon plus occasionnelle.

Autres espèces patrimoniales régulièrement nicheuses sur le site

Dix autres espèces qui présentent un statut défavorable à l'échelle régionale sont régulièrement nicheuses sur le site : la Caille des blés, la Perdrix grise, le Hibou petit-duc, la Chouette chevêche, la Huppe fasciée, le Cochevis huppé, l'Alouette des champs, le Mousseau friquet, le Moineau soulcie, la Bergeronnette printanière.

Richesse du site en période hivernale

Les effectifs hivernaux varient notablement en fonction des aires climatiques. Ils atteignent régulièrement plusieurs centaines d'individus pour les Pluviers dorés. Le Faucon pèlerin, le Faucon émerillon, le Milan royal et le Hibou des marais sont observés sur le site, sans y être communs.

Richesse du site en période de migration

Le site accueille régulièrement plusieurs Pluviers gagnard en late migratoire.

3) Description des milieux utilisés par les espèces de l'annexe I :

La variabilité de la structure superficielle des sols (plus ou moins drainant, plus ou moins profond) et la diversité induite par les pratiques agricoles (élevages, grandes cultures, vignes, viticulture) ont permis la juxtaposition de milieux variés qui permettent de répondre aux différents besoins des espèces patrimoniales durant leurs cycles biologiques.

Milieux fréquentés par l'Ouarde canepetière

En période de nidification, l'Ouarde canepetière fréquente essentiellement les milieux de type prairial, composés de graminées, de légumineuses ou de crucifères de densité faible, et/ou de faible hauteur. Ces cultures correspondent à des parcelles ensemençées en ray-grass, en luzerne ou en jachères non industrielles ainsi qu'en déniches prairies pluviales.

Pour les besoins liés à l'élevage des jeunes, l'Ouarde canepetière recherche les milieux riches en insectes (coléoptères et orthoptères), qui sont présents par l'intermédiaire des couverts pluviaux de ray-grass, de luzerne ou de jachères non industrielles. Les Ouarde sélectionnent également les secteurs où le réseau de chemins enherbés favorisent le maintien et la diffusion de ces insectes.

En période post-nuptiale la sélection des secteurs fréquentés tient en premier lieu à la tranquillité vis-à-vis des dérangements d'origine humaine et en second lieu à la présence dans ces zones de plantes à feuilles larges et basses comme celles des crucifères.

Milieux fréquentés par l'Oedicnème criard

En période de reproduction, l'Oedicnème criard sélectionne les terrains très clairsemés, voir nus, qui lui donnent une visibilité dégagée autour de son site de nidification. De ce fait, il est plus abondant dans les zones où les sols sont les plus pauvres du point de vue agronomique et abandonne les secteurs irrigués. Les nids sont installés dans les emblavures (principalement de tournesol, mais aussi maïs) et les zones caillouteuses des jachères non industrielles.

En période post-nuptiale, les regroupements d'adultes se situent sur des zones dégagées à végétation basse et où la sécurité vis-à-vis des dérangements d'origine humaine est assurée.

Milieux fréquentés par le Buzard cendré, le Buzard Saint-Martin, et le Buzard des roseaux

Ces 3 espèces recherchent pour nicher les couverts hauts et denses. Ces milieux sont principalement des ray-grass et des céréales (blés et orges). Cependant, la présence de couverts bas ou peu denses, comme ceux des luzernes, des jachères, des ray-grass, des friches herbacées, des bords des chemins et de fossés, facilite la capture des micromammifères ce qui conditionne le succès de leur reproduction.

Milieux fréquentés par la Pie-grèche écorcheur

La nidification de la Pie-grèche écorcheur est favorisée par l'existence d'arbres isolés, de zones buissonnantes, de prairies et de coteaux calcaires.

Milieux fréquentés par le Milan noir et la Bondrée apivore

Ces 2 espèces se reproduisent dans les arbres et sont localisées dans le seul bois de la zone.

Milieux fréquentés par la Gorgebleue

Cette espèce est récemment arrivée sur le site (1995). Elle installe son nid dans les champs de colza.

Milieux fréquentés par les Pluviers dorés

En hiver, les rassemblements de Pluviers dorés se font principalement dans les parcelles de jeunes pousses de céréales et les prairies.

4) Programmes récents permettant de favoriser la prise en compte des enjeux ornithologiques :

Les études réalisées par le CNRS de Chizé sur la biologie de l'avifaune de plaine, en particulier sur les Buzards (depuis 1994), les Outardes et les Oedicnèmes (depuis 1996) ont permis d'acquies de bonnes connaissances sur la biologie et les exigences écologiques de ces espèces. La mise en œuvre du programme Life-Outarde et avifaune associée (1997-2001) sur 2 sites deux-sévriens permet d'approfondir ces connaissances notamment en terme de gestion de l'espace au faveur de l'avifaune des milieux ouverts.

Précédemment et en parallèle à ce programme, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres en partenariat avec le CNRS de Chizé, a mené en 1995/1996 puis en 1999/2000, des études portant sur la localisation cartographique des espèces d'oiseaux patrimoniales et bio-indicatrices de la qualité des milieux. Ces études ont porté sur l'ensemble des communes de plaine du département des Deux-Sèvres et permettent d'établir de manière précise une cartographie des territoires prioritaires en matière d'action conservatoire.

Un Contrat d'Agriculture durable (C.A.D.) « Avifaune de plaine » est en cours de finalisation.

5) Mesures réglementaires de Protection actuelles :

Désignation en ZPS par arrêté du 16 août 2003 publié au J.O. du 15 septembre 2003

6) Mesures de gestion :

Celles-ci seront à définir en partenariat avec les organismes concernés au niveau local, dans le cadre d'un Document d'Objectifs (DOCOB), tels que cela, validé, pour les Carrées de Loubeau (Melle) et ceux en cours des Plaines de Niort Sud-est ou de la Plaine d'Oron - Thiézeay en Deux-Sèvres, par exemples.

Tableau 1 : Espèces d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux : annexe I) présentes sur le site

Espèce	Nom français	Statut	Période d'observation	Effectifs estimés	Critère ZICO	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
<i>Totanus leucurus</i>	Otarde caucasiennne	Nicheur	1995-2000	10-12 m	X	X	En Danger	Vulnérable
<i>Actitis hypoleucos</i>	Grèbe à collier	Nicheur	1995-2000	50 - 100 p	X	X	En Déclin	A Surveiller
<i>Circus pygmaeus</i>	Buzard tendre	Nicheur	1995-2000	20-60 p	X	X		En Déclin
<i>Circus aeruginosus</i>	Buzard des rochers	Nicheur	1995-2000	5-6 p	X	X		Rare
<i>Circus cyaneus</i>	Buzard de Martin	Nicheur	1995-2000	2-3 p		X		A Surveiller
<i>Milvus milvus</i>	Milieu royal	Hivernant	1995-2000	1-2 i		X		
<i>Milvus forficatus</i>	Milieu noir	Nicheur	1995-2000	1 p		X		A Surveiller
<i>Falco sparverius</i>	Bombardier	Nicheur	1995-2000	1 p		X		Rare
<i>Falco peregrinus</i>	Falco pèlerin	Hivernant	1995-2000	1-2 i		X		
<i>Falco columbarius</i>	Falco commun	Hivernant	1995-2000	1-2 i		X		
<i>Lanius collurio</i>	Pic-grèche à gorge blanche	Nicheur	1995-2000	1-12 p		X	En Déclin	
<i>Lanius excubitorides</i>	Gorge bleue	Nicheur	1995-2000	1-3 p		X		A Surveiller
<i>Lullula arvensis</i>	Alouette lula	Nicheur	1995-2000	1-3 p		X		En Déclin
<i>Fluvicola sibilatrix</i>	Pluvier doré	Hivernant	1995-2000	500-1000 i				
<i>Charadrius hiemalis</i>	Pluvier pèlerin	Départeur	1995-2000	1-5 i				

Légende : Statut : indique à quelle période du cycle annuel les effectifs sont comptés.

Effectifs estimés : couples (p), mâles chanteurs (m) pour les reproducteurs, nombre d'individus (ind) pour les migrateurs ou hivernants.

Critères ZICO : X indique les espèces dont les effectifs sur le site atteignent les critères d'importance internationale.

Protection nationale : X indique que les espèces sont protégées au niveau national.

Espèces en gras : espèces dont l'abondance sur le site justifie à elle seule la désignation d'une Zone de Protection Spéciale (une part importante de la population européenne est présente sur le site à un moment ou un autre de son cycle annuel).

Tableau 2 : Autres espèces d'oiseaux remarquables, nicheuses sur le site

Espèce	Nom français	Protection Nationale	Livre rouge national	Livre rouge régional
<i>Athene noctua</i>	Chevéche d'Athéna	X	En Déclin	Vulnérable
<i>Otus scops</i>	Petit chat scops	X		Vulnérable
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des Palombes	X		Rare
<i>Falco subbuteo</i>	Falcoen l'obereata	X		Rare
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	X		En Déclin
<i>Monticola flava</i>	Bergeronnette printanière	X		En Déclin
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	X		A Surveiller
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés			A Surveiller
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise			Indéterminé
<i>Turdus merula</i>	Vanneau huppé		En Déclin	A Surveiller

1.3 Arrêté du 11 octobre 2010 instituant le Comité de Pilotage du site



PREFET des DEUX-SEVRES

PREFET de la VENDEE

Direction départementale des territoires
des Deux-Sèvres
Mission Développement Durable
et Aménagement

Direction départementale des territoires
et de la mer de la Vendée
Service Eau, Risques et Nature

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL portant création et composition du Comité de Pilotage local du site NATURA 2000 FR 5412013 intitulé « Plaine de Niort Nord-Ouest »

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive n° 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil, du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le Code de l'environnement Livre IV, titre Ier, chapitre IV (parties législative et réglementaire) ;

Vu la loi n°2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêt du Premier Ministre du 17 septembre 2008 désignant le préfet des Deux-Sèvres en qualité de préfet coordonnateur ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2003 portant désignation du site Natura 2000 de la plaine de Niort Nord-Ouest (Zone de Protection Spéciale) ;

Vu les propositions du Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres, du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Vendée et des Directeurs Régionaux de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Poitou-Charentes et des Pays de Loire ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux Sèvres et de la Vendée ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local (COPIL) pour l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000 FR 5412013 - « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Article 2 : Sa composition est fixée ainsi qu'il suit, chacun des membres désignés ci-après pouvant se faire représenter :

• Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme la Préfète des Deux-Sèvres ;
- M. le Préfet de la Vendée ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée ;
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles des Pays de la Loire ;
- M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Poitou-Charentes-Limousin ;
- M. le Délégué Interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Bretagne - Pays de la Loire ;
- M. le Délégué Régional au tourisme de la région Poitou-Charentes ;
- M. le Délégué Régional au tourisme de la région Pays de la Loire ;
- M. le Directeur Départemental des finances publiques des Deux-Sèvres ;
- M. le Directeur Départemental des finances publiques de la Vendée ;
- M. le Chef du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres ;
- M. le Chef du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée ;
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire ;
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- M. le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ;
- Mme la Déléguée Interrégionale Bretagne - Pays de Loire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

• Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Mme la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes ;
- M. le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
- M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Conseil Général de la Vendée ;
- Mmes et MM. les Maires d'Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Sainte-Ouense, Saint-Maxire, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine ;
- MM. les Maires de Benet, Nieul-sur-l'Autize, Saint-Hilaire-des-Loges ;
- M. le Président de la Communauté de Communes GATINE-AUTIZE ;
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de NIORT ;
- M. le Président de la Communauté de Communes du VAL d'EGRAY ;
- M. le Président de la Communauté de Communes VENDEE, SEVRE, AUTIZE ;
- M. le Président du Syndicat intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du MARAIS POITEVIN ;
- M. le Président du SIVOM de Coulonges-sur-l'Autize ;
- M. le Président du Syndicat des eaux du centre ouest ;
- M. le Président du SI du personnel de GERMOND-ROUVRE et de SAINTE-OUENNE ;
- M. le Président du SIVOM de Pays du MARAIS POITEVIN des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat mixte du MARAIS POITEVIN, bassin de La Vendée, de la Sèvre et des Autizais ;

• Représentants des Propriétaires :

- M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Vendée ;
- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers privés de la Vendée ;

• Organismes consulaires :

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée ;
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée ;
- M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée ;

• Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme :

- M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Fédération de la Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;

- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Vendée ;
- M. le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Confédération Paysanne de la Vendée ;
- M. le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Coordination Rurale de la Vendée ;
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres ;
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs de Vendée ;
- M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vendée ;
- Mme la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vendée

• Associations agréées de protection de l'environnement :

- Mme la Présidente de Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- M. le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes ;
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vendée ;
- M. le Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels ;
- M. le Président de la société botanique du Centre-Ouest ;
- M. le Président de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie ;
- Mme la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée

• Organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

- M. le Directeur du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
- M. le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

• Gestionnaires d'infrastructures :

- M. le Directeur de RTE, Réseau Transport Electricité ;
- M. le Délégué régional EDF de Poitou-Charentes ;
- M. le Délégué régional EDF des Pays de la Loire ;
- M. le Délégué régional GDF de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur général des Autoroutes du Sud de la France (ASF) ;
- M. le Directeur régional de France Télécom de Limousin Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur régional de France Télécom des Pays de la Loire ;
- M. le Président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) ;

- M. le Directeur de l'Ecogestion des Routes - Conseil Général des Deux-Sèvres ;
- M. le Directeur des Infrastructures Routières et Maritimes - Conseil Général de la Vendée

• Personnes associées :

- Mnie et M. les Conseillers Généraux des cantons de Champdeniers, Coulages-sur-l'Autize, Niort-Ouest, Niort-Nord ;
- MM. les Conseillers Généraux des cantons de Maillezais et de Saint-Hilaire-des-Loges.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de chaque Préfecture et dont une copie sera adressée à l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

Niort, le 11 OCT. 2010

La Préfète des Deux-Sèvres,
pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Jean Jacques BOYER

La Roche-sur-Yon, le 8 OCT. 2010

Le Préfet de la Vendée
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée



François PESNEAU

1.4 Arrêté portant approbation du DOCOB du site Natura 2000 FR 5412013 – 29 OCTOBRE 2015



PREFET des DEUX-SEVRES

PREFET de la VENDÉE

Direction départementale des territoires
des Deux-Sèvres
Service eau et environnement
Unité Natura 2000

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Vendée
Service eau, rivières et nature
Unité services nature et développement local

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

portant approbation du document d'objectifs du site NATURA 2000
FR 5412013 intitulé "Plaine de Niort Nord-Ouest"

Le Préfet des Deux Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive n° 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 (remplaçant la directive (CEE) n° 79/409) concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive (CEE) n° 92/43 du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la loi n°2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement Livre IV, titre Ier, chapitre IV (parties législative et réglementaire) ;
Vu le décret n° 2004-174 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2003 portant désignation du site Natura 2000 de la plaine de Niort Nord-Ouest (Zone de Protection Spéciale) ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 17 septembre 2008 désignant le préfet des Deux-Sèvres en qualité de préfet coordonnateur ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 30 janvier 2015 fixant la nouvelle composition du Comité de Pilotage local du site NATURA 2000 FR 5412013 intitulé "Plaine de Niort Nord-Ouest";

Vu les travaux du comité de pilotage du site et notamment ses réunions du 23 novembre 2013 et du 20 février 2015 relatives à la validation du document d'objectifs et de la charte Natura 2000 du site ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;

Vu les propositions du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Poitou-Charentes, du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire, du Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux Sèvres et de la Vendée ;

ARRETEMENT

Article 1

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Plaine du Niort Nord-Ouest » (zone de protection spéciale n° FR5412013), comprenant les diagnostics, les objectifs de gestion, le programme d'action et la charte Natura 2000 est approuvé tel qu'annexé au présent arrêté.

Article 2

En fonction des résultats de l'évaluation périodique, le document d'objectifs pourra faire l'objet de modifications et d'une actualisation après validation par le comité de pilotage du site.

Article 3

Les orientations de gestion et les mesures contenues dans le document d'objectifs ainsi approuvé et destiné à conserver ou rétablir dans un état favorable à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site, trouvent à s'appliquer sur le territoire des communes suivantes dont tout ou partie du territoire est concerné par le site :

1° dans le département des Deux-Sèvres : Ardin, Béculeuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Sainte-Quenne, Saint-Pompain, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine

2° dans le département de la Vendée : Benet, Nieul-sur-l'Autize, Saint-Hilaire-des-Loges.

Article 4

Le document d'objectifs ainsi approuvé est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes visées à l'article 3, à la Préfecture des Deux-Sèvres, à la Préfecture de la Vendée, à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Poitou-Charentes, à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays de Loire, à la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ainsi qu'à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée. Il est consultable sur le site internet de la DREAL Poitou-Charentes et Pays de Loire.

Article 5

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Poitou-Charentes, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays de Loire, le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée, les Maires des communes visées à l'article 3 sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Niort, le 19 NOV. 2015

Le Préfet des Deux-Sèvres,



Jérôme GUTTON

le 29 OCT. 2015

Le Préfet de la Vendée,



Jean-Denis ALBERTINI

II. COMPTES-RENDUS DE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

2.1 COPIL 1 : Installation du Comité de Pilotage

Comité de pilotage du 15 juin 2011

- Courrier d'invitation
- Relevé de conclusion
- Présentation

Pour toute information complémentaire sur la démarche Natura 2000, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

www.nature-charisme.developpement-durable.com.fr
www.natura2000.fr

pour la
La Préfète
La Préfète
Jean-Jacques BOYER

LISTE DES DESTINATAIRES

- ✠ Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes
- ✠ Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles Poitou-Charentes
- ✠ Monsieur le Délégué Régional Poitou-Charentes-Limousin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ✠ Monsieur le Délégué Régional au tourisme de la Région Poitou-Charentes
- ✠ Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale Poitou-Charentes de l'Office National des Forêts
- ✠ Monsieur le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes
- ✠ Monsieur le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- ✠ Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
- ✠ Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
- ✠ Madame la Présidente de Deux-Sèvres Nature Environnement
- ✠ Monsieur le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- ✠ Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des oiseaux Poitou-Charentes
- ✠ Monsieur le Président du conservatoire Régional d'Espaces Naturels
- ✠ Monsieur le Président de la société Botanique du Centre Ouest
- ✠ Monsieur le Directeur du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé
- ✠ Monsieur le Président du conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- ✠ Monsieur le Directeur de RTE, Réseau Transport Electricité
- ✠ Monsieur le Délégué Régional EDF Poitou-Charentes
- ✠ Monsieur le Délégué Régional GDF Poitou-Charentes
- ✠ Monsieur le Directeur Général des Autoroutes du Sud de la France (ASF)

- # Monsieur le Directeur de France Télécom, Direction Régionale Limousin, Poitou-Charentes
- # Monsieur le Directeur de l'Ecogestion des Routes-Conseil Général des Deux-Sèvres
- # Monsieur le Conseiller Général de Champdeniers
- # Monsieur le Conseiller Général de Coulonges sur l'Autize
- # Monsieur le Conseiller Général de Niort-Ouest
- # Monsieur le Conseiller Général de Niort-Nord



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction Départementale des Territoires
Médian Développement Durable et Meris Paleris
Créée suite par Jean-François Morel
☎ 01 49 06 88 14

Courriel : jean-françois.morel@deux-sevres.gouv.fr

NATURA 2000 : ZPS "Plaine de Niort Nord-Ouest"

Compte rendu de la réunion d'installation du copil du 15 juin 2011 - Villiers-en-Plaine

Tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOYER, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, la réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 "Plaine de Niort Nord-Ouest" a eu lieu le 15 juin 2011.

Étaient présents :

- M. Jean- Jacques BOYER, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres
- Mme Frédérique CHAUMEREUIL, Préfecture de la Vendée et Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée
- Mme Catherine MENARD, DREAL Poitou-Charentes
- M. André TURPAUD, DREAL Pays de Loire
- M. Rodolphe GOANVIC, Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres
- M. Alain PAROT, Maire de Villiers en Plaine
- M. Daniel DAVID, Maire de Beaut
- M. Gilles ROY, Conseiller Municipal de Ardin
- Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint Rémy
- M. Patrick PRIMAULT, Adjoint au Maire de Saint-Maxire
- M. Joël MORIN, Adjoint au Maire de Saint-Hilaire des Loges ;
- M. Hervé DUTOIS, ONCFS – Service Départemental des Deux-Sèvres
- M. Xavier FICHET, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- Mme Natacha BOUET, Conseil Général – service biodiversité
- M. Robert LOUDES, Comité Départemental Olympique des Deux-Sèvres
- M. Christian BAILLY Vice-Président du SIAH représentant M. BONNET Conseiller Général du canton de Coulonges-sur-l'Autize
- M. Guy BOBINET, Association vendéenne pour la qualité de la vie
- M. Yves GAUGRIS, Président de la LPO de Vendée
- M. David BERTHONNEAU, Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- M. Mathieu REGIS, Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
- Mme Anne FLEURET, Direction Régionale Orange
- M. Jean-Louis BENETREAU-OLIVIER, Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée
- M. Jean-Marc RENAudeau, Secrétaire et Président du Comité d'Orientation des Productions Végétales - Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Mme Charlotte BEZY, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- M. Denis CLEMENCEAU, Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Vendée
- Mme Isabelle MOUZAY, Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- M. Charles DELHOMME, Comité Départemental Olympique de la Vendée et Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vendée
- M. Xavier GARREAU, Association de Défense de l'Environnement en Vendée
- M. de La ROCHEBROCHARD, Vice Président de la forêt privée des Deux-Sèvres
- M. Jean-François MOREL, Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres

Excusés :

- Mme Ségolène ROYAL, Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes
- M. Eric GAUTIER, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- M. Bruno RETAILLEAU, Président du Conseil Général de la Vendée
- M. Jean-Claude MERCERON, Sénateur de la Vendée, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SYDEV)
- M. Thierry CAILLET, Président de la Communauté de Communes du Val d'Egray
- M. Jacques BROSSARD, Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)
- M. le Directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire
- Mme Roseline ROUSSIASSE, Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
- M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Poitou-Charentes
- M. Jacques PELLERIN, administrateur du GODS
- M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée
- M. Eric BACHELIER, Chef du Service Départemental de l'ONEMA
- M. le Président de Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Vendée
- M. Frédéric BLANCHARD, Directeur du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres

En introduction, M. BOYER, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres fait un rappel des personnes excusées et propose un tour de table.

Il présente ensuite la composition du copil issue de l'arrêté interpréfectoral signé le 6 octobre 2010 par le Secrétaire Général de la Vendée et le 11 octobre par le Secrétaire Général des Deux-Sèvres.

Le copil est composé de représentants de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés, des propriétaires, des organismes consulaires, des organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme. Les associations agréées de protection de l'environnement, les organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel, les gestionnaires d'activités ainsi que les personnes associées sont également représentés (article R.414-8 du code de l'environnement).

Mme MENARD fait un rappel des objectifs de la biodiversité au niveau international et national. Elle présente le diaporama (joint au compte rendu). Elle rappelle l'historique du site et son intégration dans le réseau Natura 2000. Le site est ensuite décrit avec l'intérêt écologique qu'il présente et une description brève des espèces qui ont justifié la désignation du site.

Le contenu d'un document d'objectifs et son élaboration ont été également présentés. Elle précise que le site est suivi depuis une dizaine d'années par les associations naturalistes et qu'une mise à jour de l'inventaire ornithologique sera faite dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Le copil a un rôle de validation mais des groupes de travail ouverts à tous participent à l'élaboration du document notamment sur la partie enjeux, les fiches actions et la Charte Natura 2000.

Les actions contractuelles de type mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) existent déjà sur le site et sont animées par le GODS.

Les inventaires naturalistes se feront sur une année complète de manière à tenir compte des oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants.

Un dialogue s'engage

Mme le Maire de Saint-Rémy demande si le DOCOB est opposable aux documents d'urbanisme. M. BOYER précise que le DOCOB doit être pris en compte lors de l'élaboration du document d'urbanisme. Normalement, il doit être tenu compte du site Natura 2000 dans le zonage PLU.

Il y a aussi l'étude d'évaluation des incidences qui doit être établie lors de l'élaboration du document d'urbanisme. Cette étude doit démontrer que le plan d'urbanisme ne porte pas atteinte de façon significative au site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du site.

Le représentant de la LPO rappelle que quatre ZPS ont été désignées dans les Deux-Sèvres. Il évoque la situation dramatique dans laquelle se trouve l'outarde. Il est également précisé les enjeux qu'il y a sur les autres espèces comme le Busard cendré, le gorge bleu à miroir dont on a ici la densité la plus forte du Poitou-Charentes.

M. PRIMAULT rappelle que les impératifs de protection des espèces se heurtent au besoin d'un développement local.

M. BOYER précise que Natura 2000 doit tenter de concilier le développement local avec les impératifs environnementaux.

M. RENAUDEAU (Chambre d'agriculture) : concernant les compensations environnementales, il est demandé à ce que la contractualisation de type mesures agro-environnementales territorialisées soit faite dans le respect des délais pour le règlement des mesures. Il y a du retard dans le règlement (responsabilité Mauprat).

En conclusion sur les étapes à venir, l'opérateur en charge de l'élaboration du DOCOB sera présenté lors du prochain Copil fin 2011 – début 2012.

26 JAN. 2012

La Préfète,
LE BUREAU DE LA PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES



Jean Jacques BOYER

LISTE DE DIFFUSION POUR LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

- ✓ Madame la Préfète des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Poitou-Charentes Limousin
- ✓ Monsieur le Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Chef du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- ✓ Madame la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Maire d'Ardin
- ✓ Madame le Maire Bécéleuf
- ✓ Monsieur le Maire de Coulon
- ✓ Monsieur le Maire de Faye-sur-Ardin
- ✓ Monsieur le Maire de Sainte-Ouenne
- ✓ Monsieur le Maire de Saint-Maxire
- ✓ Monsieur le Maire de Saint-Pompain
- ✓ Madame le Maire de Saint-Rémy
- ✓ Monsieur le Maire de Surin
- ✓ Monsieur le Maire de Villiers-en-Plaine
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Champdeniers
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Coulonges-sur-Autize
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Niort-Ouest
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Niort-Nord
- ✓ Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gâtine-Autize
- ✓ Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Niort
- ✓ Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val d'Egray
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin
- ✓ Monsieur le Président du SIVOM de Coulonges-sur-Autize
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat des eaux du centre ouest
- ✓ Monsieur le Président du SI du personnel de Germond Rouvre et de Sainte-Ouenne
- ✓ Madame la Présidente du SIVOM du Pays du MARAIS POITEVIN des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres

- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
- ✓ Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
- ✓ Madame la Présidente de Deux-Sèvres Nature Environnement
- ✓ Monsieur le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
- ✓ Monsieur le Président de la société botanique du Centre-Ouest
- ✓ Monsieur le Directeur du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé
- ✓ Monsieur le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- ✓ Monsieur le Directeur de RTE, Réseau Transport Electricité
- ✓ Monsieur le Délégué régional EDF de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Délégué régional GDF de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur général des Autoroutes du Sud de la France (ASF)
- ✓ Monsieur le Directeur régional de France Télécom de Limousin Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Ecogestion des Routes - Conseil Général des Deux-Sèvres

62
/

LISTE DE DIFFUSION POUR LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

- ✓ Monsieur le Préfet de la Vendée
- ✓ Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée
- ✓ Monsieur le Délégué Interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Bretagne - Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Délégué Régional au tourisme de la région Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques de la Vendée
- ✓ Monsieur le Chef du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ✓ Madame la Déléguée Interrégionale Bretagne - Pays de Loire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Général de la Vendée
- ✓ Monsieur le Maire de Benet
- ✓ Monsieur le Maire de Nieul-sur-l'Autize
- ✓ Monsieur le Maire de Saint-Hilaire-des-Loges
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Maillemaizais
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Saint - Hilaire-des-Loges
- ✓ Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vendée, Sèvre, Autize
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat mixte du Marais Poitevin, Bassin de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers privés de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération de la Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Confédération Paysanne de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Coordination Rurale de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs de Vendée
- ✓ Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vendée
- ✓ Monsieur le Président de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
- ✓ Madame la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée
- ✓ Monsieur le Délégué régional EDF des Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Directeur régional de France Télécom des Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)
- ✓ Monsieur le Directeur des Infrastructures Routières et Maritimes - Conseil Général de la Vendée



DREAL Poitou-Charentes

Site Natura 2000 « Plaine de Niort nord-ouest » n°FR5412013



15 juin 2011
Villiers en Plaine

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978

ZPS Niort nord-ouest



☐ Ordre du jour

- 1/ Présentation du Comité de pilotage : JF Morel, DDT
- 2/ Le réseau Natura 2000
- 3/ Le site de la plaine de Niort nord-ouest
- 4/ Contenu d'un Document d'objectifs (DOCOB)
- 5/ Démarche d'élaboration du DOCOB

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978

ZPS Niort nord-ouest

2/ Le réseau Natura 2000



Constitution du réseau Natura 2000

Un réseau européen de sites ⇒ pour conserver la diversité biologique (habitats naturels et espèces)


dans une logique de développement durable

→ atteindre les objectifs de conservation fixés par la directive « Habitats » et « Oiseaux », en tenant compte des exigences économiques, agricoles et culturelles locales

Préparé par l'ONCFS

ZPS Niort nord-ouest

2/ Le réseau Natura 2000



1979

Directive « Oiseaux »

1992

Directive « Habitats »
Habitats : annexe I
Espèces : annexe II

Liste nationale des sites proposés (pSIC)

Liste des sites d'importance communautaire (SIC)

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Désignation du site Natura 2000

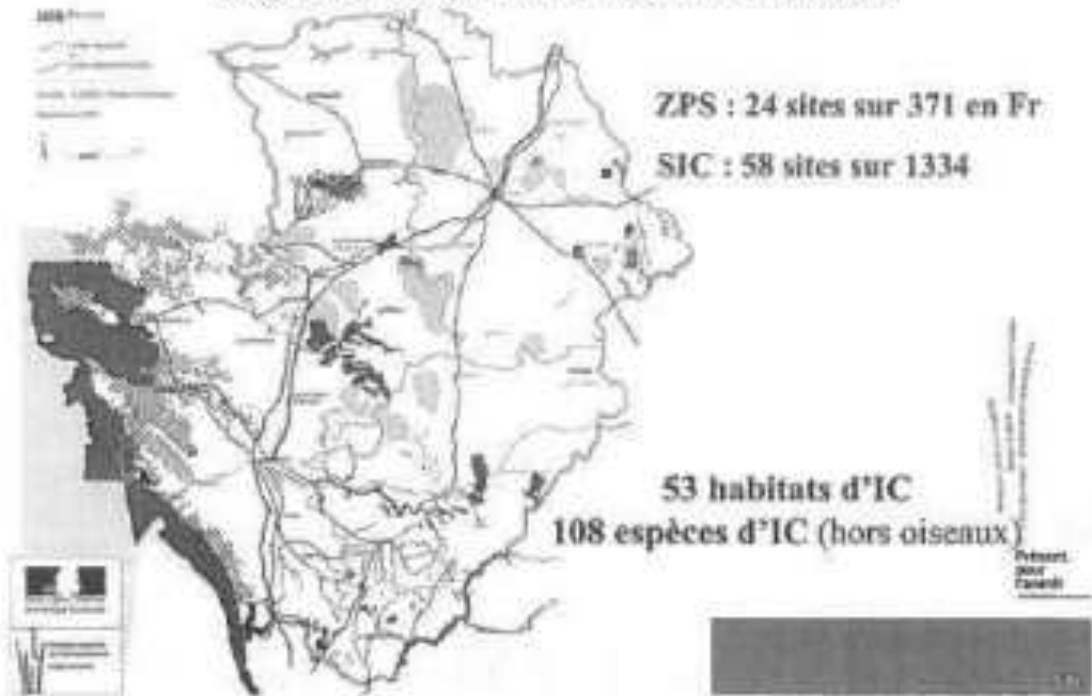
Pour chaque site :
un DOCOB = document d'objectifs élaboré par un opérateur
mis en œuvre par une structure animatrice

Préparé par l'ONCFS

ZPS Niort nord-ouest

Le réseau régional : Environ 12 % du territoire

82 sites en Poitou-Charentes dont 11 mixtes



3 ZPS Plaine de Niort nord-ouest



Zone de Protection Spéciale : Plaine de Niort nord-ouest


Enjeux avifaunistiques reconnus :

- ZICO PC 10 « Plaine de Niort nord-ouest »
- ZNIEFF de type 2 « Plaine de Niort nord-ouest » (anciennement Plaine de Villiers)

Publié par
Général

ZPS Niort nord-ouest

3 ZPS Plaine de Niort nord-ouest



Naissance du site Natura 2000

- 26 août 2003 : désignation du site au titre de Natura 2000 par AM
- 17 septembre 2008 : AM désignant le préfet des deux-sevres coordinateur
- 11 octobre 2010 : arrêté préfectoral de composition du COPIL
- 21 janvier 2011 : réunion d'information des collectivités

Publié par
Général

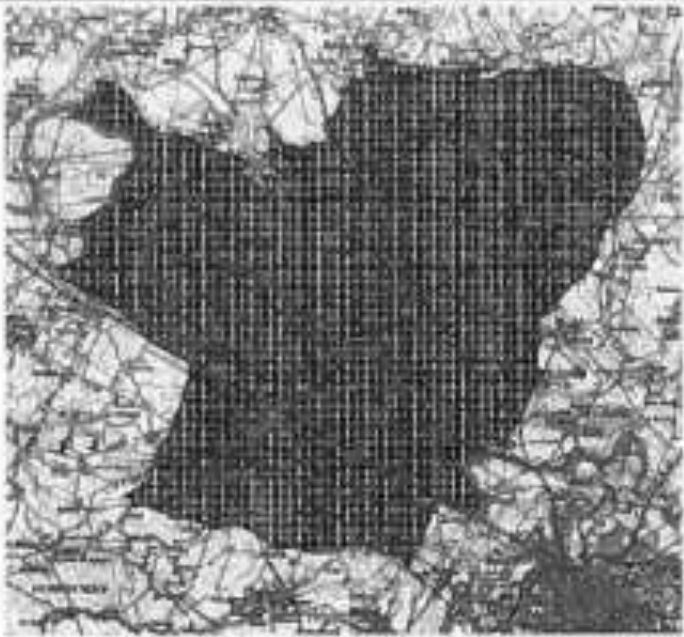
ZPS Niort nord-ouest

3 ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Description du site

13 communes :

Superficie :
17 045 ha
dont 4 805 ha
en Vendée



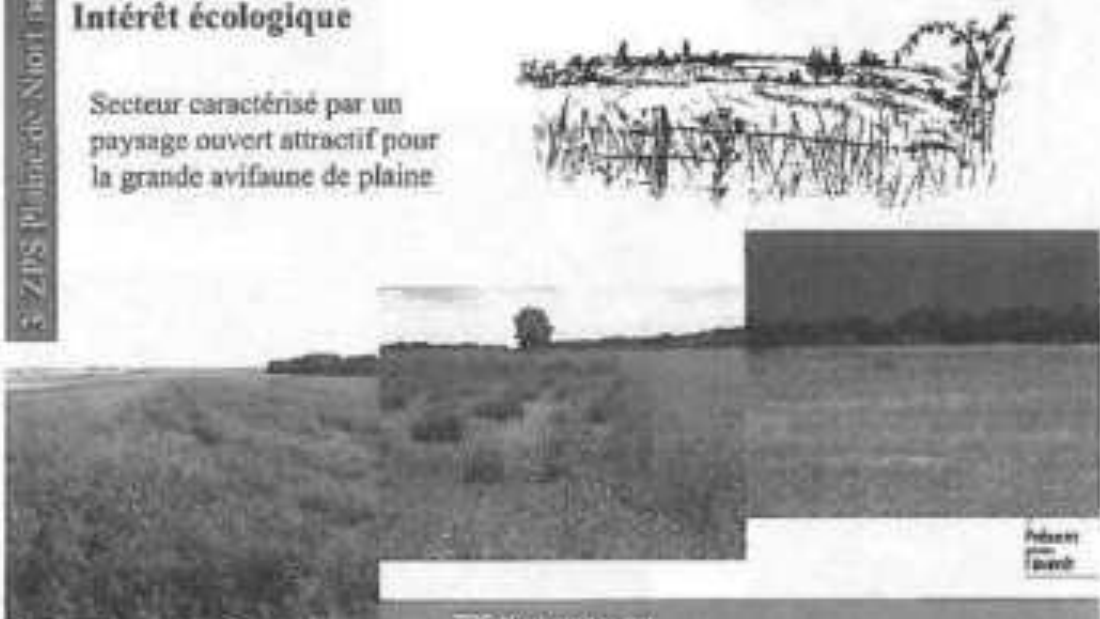
ZPS Nord nord-ouest

Produit pour l'Europe

3 ZPS Plaine de Niort nord-ouest

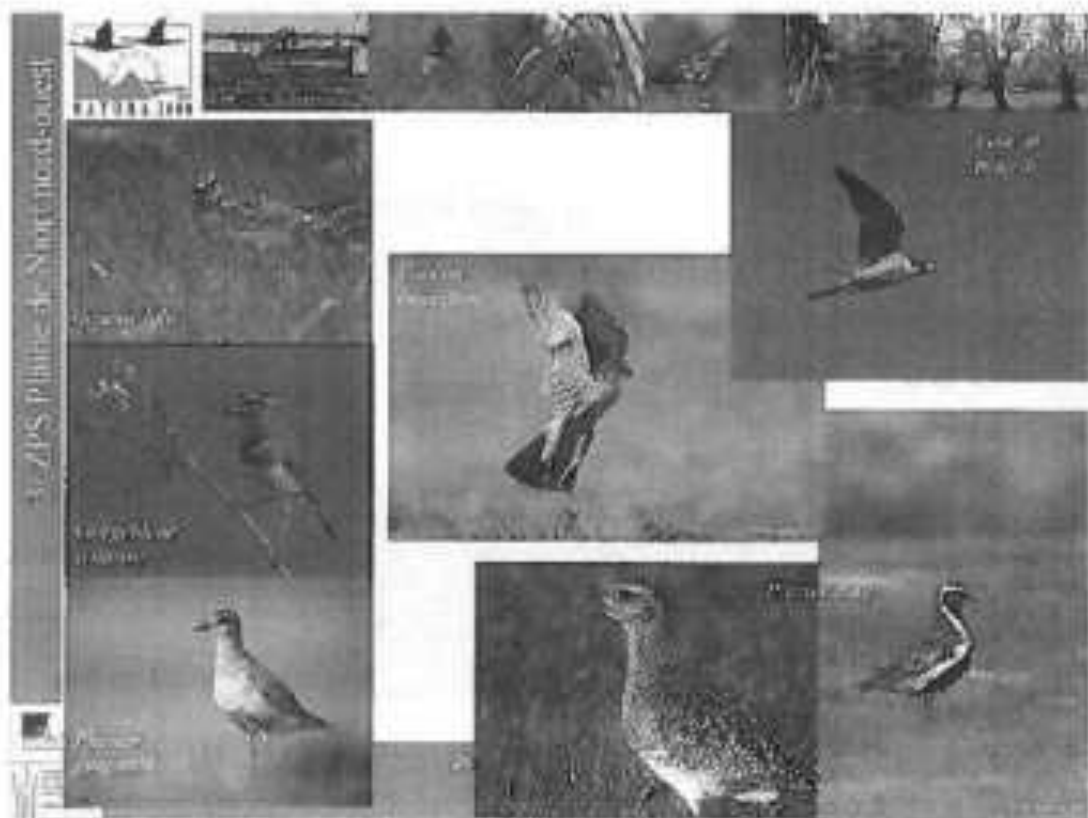
Intérêt écologique

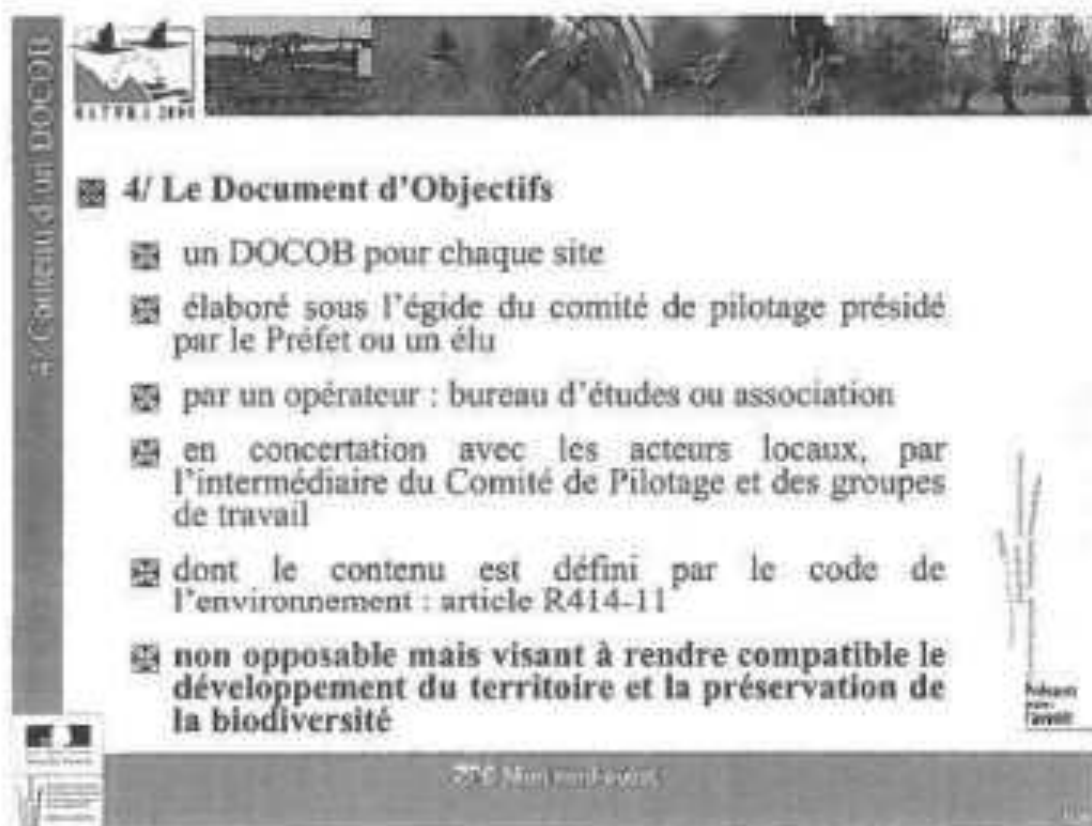
Secteur caractérisé par un paysage ouvert attractif pour la grande avifaune de plaine




ZPS Nord nord-ouest

Produit pour l'Europe





4- Contenu d'un DOCOB




Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB

	Résultats	
Rapport de présentation	Aire d'étude	Transcription de périmètre de l'affleure = vérification de la présence de périmètre
	Inventaire biologique	Plan position de terrain inventaire et caractérisation des habitats naturels et espèces présents Évaluation de leur état de conservation Cartographie
	Inventaire socio-économique	Identification des acteurs inventaire des activités humaines Cartographie
	Diagnostique	Déterminer les interactions entre activités humaines et habitats et en place Définir des unités de gestion
	Hiérarchisation des enjeux	Définir les enjeux Hiérarchiser les enjeux

ZPS NORT NORD-OUEST

Préparé pour l'avenir

4- Contenu d'un DOCOB



	Résultats	
Objectifs de développement durable	Détermination des objectifs de développement durable	En concertation Objets de conservation Objets valorisants Objets volontaires
	Élaboration des propositions de mesures	En concertation Définition des actions Adoption des mesures Prise en compte de la Culture
Proposition de mesures	Modalités de suivi des mesures et de l'état de conservation des habitats et des espèces	Indicateurs de suivi Indicateurs volontaires de suivi des actions
	Aide à l'évaluation des projets susceptibles d'intervenir sur le site	En concertation Liste de projets susceptibles d'affecter le site

ZPS NORT NORD-OUEST

Préparé pour l'avenir

4/ Contenu d'un DOCOB

Mesures contractuelles

3 modalités d'engagement volontaire (R414-12 à 18 du CE)

1. Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)
2. Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU
3. La Charte NATURA 2000

ZPS Niort nord-ouest

Présenté par l'auteur

5/ Démarche d'élaboration du Docob

5/ Démarche d'élaboration du Docob

Organisation de la concertation :

Président du comité de pilotage

Opérateur

Comité de pilotage local

Groupes de travail

Individus

Ets, Organismes socio-professionnels, Administrations, Associations, Experts...

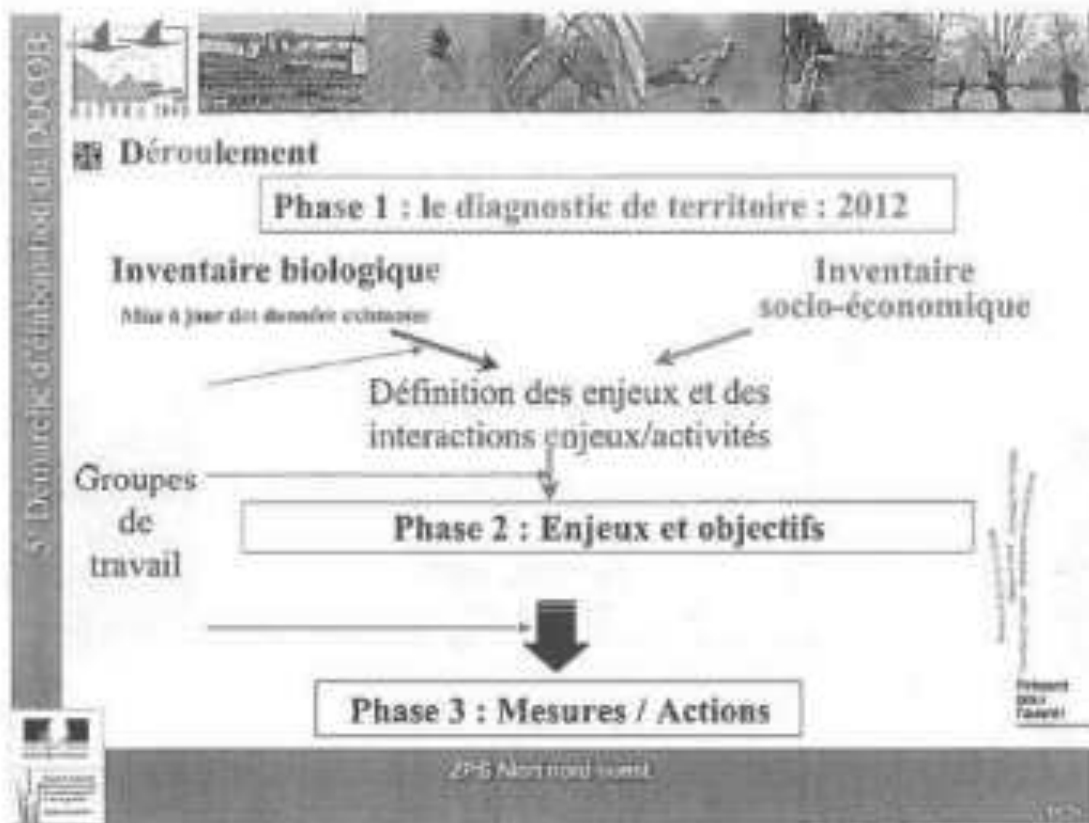
Ouverts à toute personne concernée par le site souhaitant participer

Propriétaires, exploitants, Usagers...

Sélectionné par appel d'offre à la rentrée 2011

ZPS Niort nord-ouest

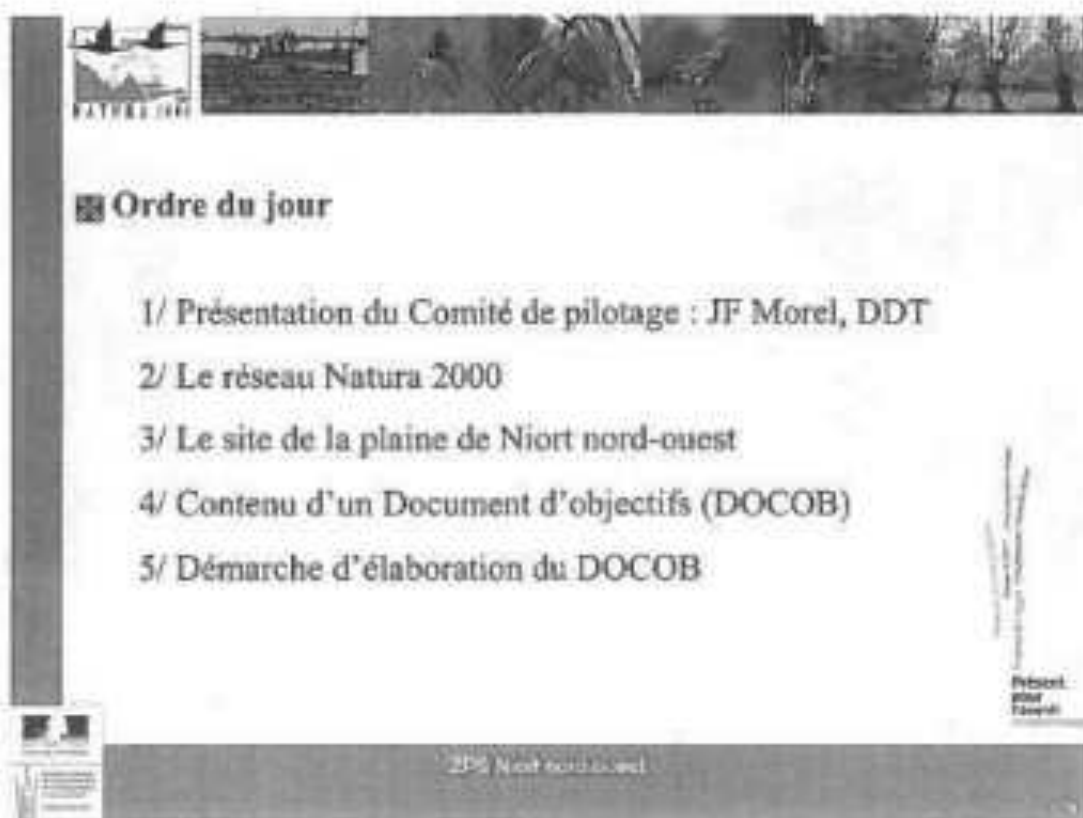
Présenté par l'auteur



Merci de votre attention

ZPS Niort nord-ouest

Préfecture des Deux-Sèvres



2/ Le réseau Natura 2000



Constitution du réseau Natura 2000

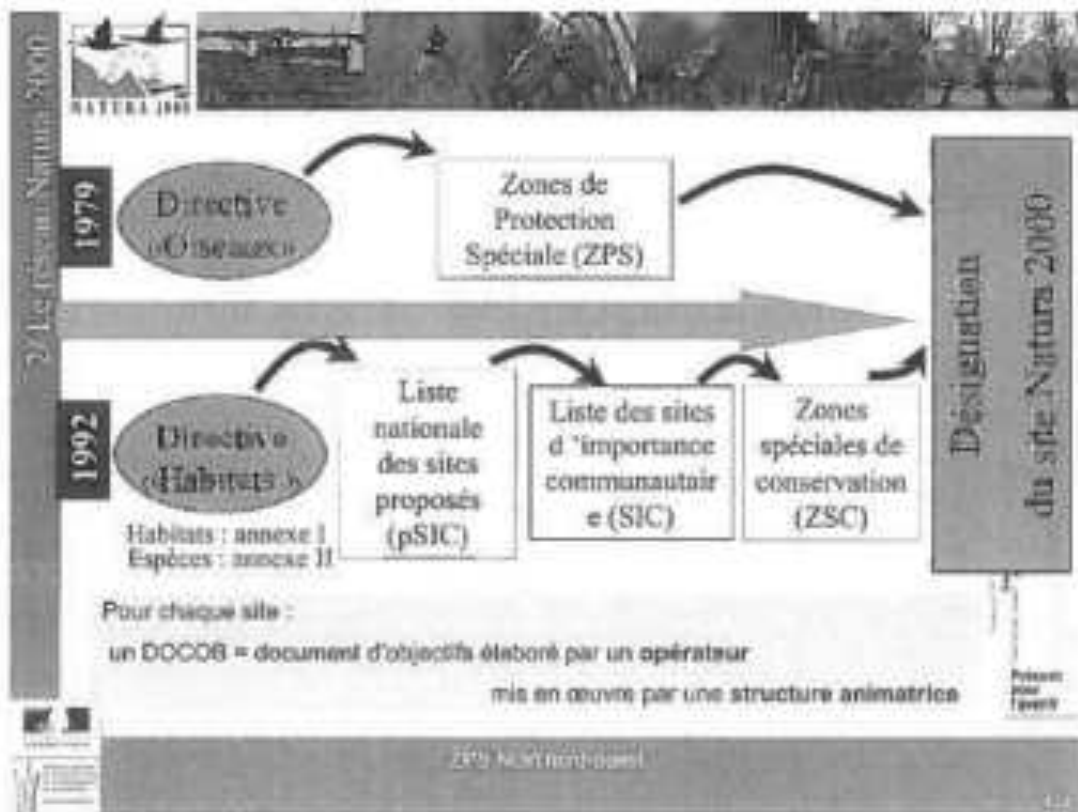
Un réseau européen de sites ⇒ pour conserver la diversité biologique (habitats naturels et espèces)

dans une logique de développement durable

→ atteindre les objectifs de conservation fixés par la directive « Oiseaux » et « Habitats », en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales

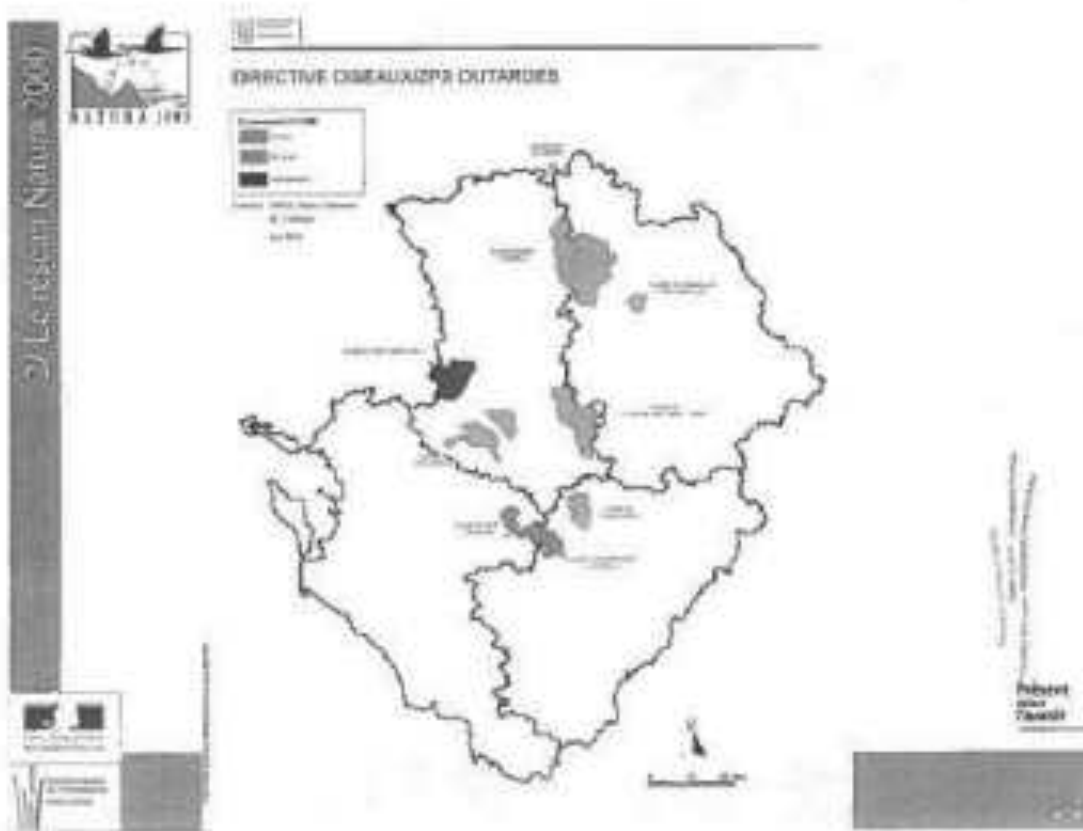
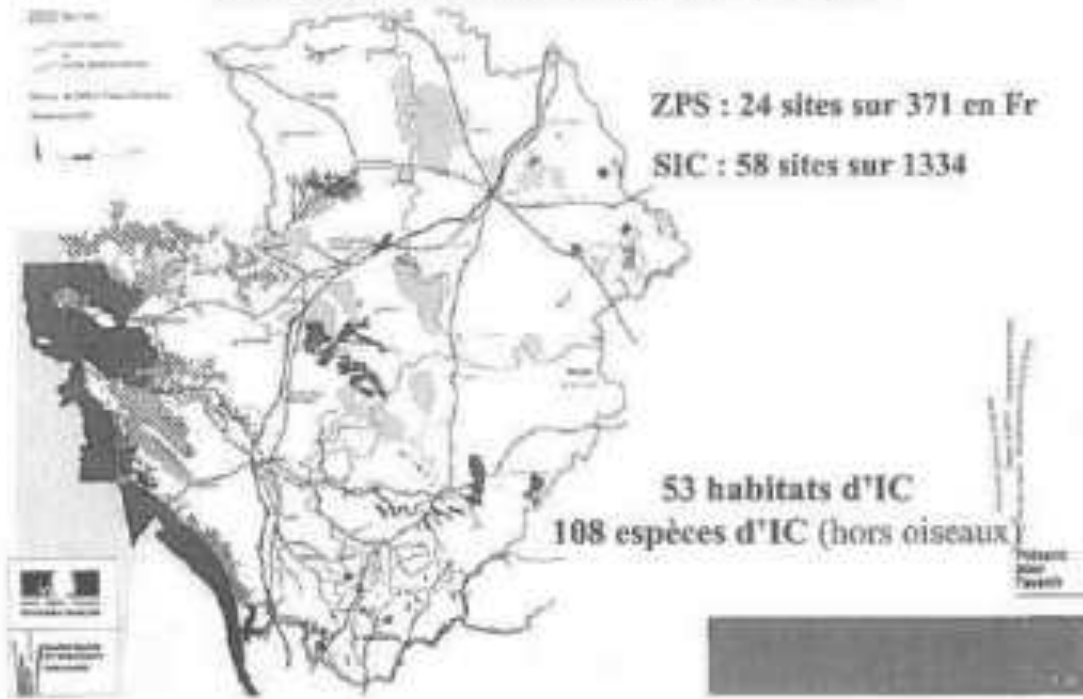
Présenté par l'ONCFS

ZPS Nord nord-ouest





Le réseau régional : Environ 12 % du territoire

82 sites en Poitou-Charentes dont 11 mixtes



3 ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Zone de Protection Spéciale : Plaine de Niort nord-ouest



Enjeux avifaunistiques reconnus :

- ZICO PC 10 « Plaine de Niort nord-ouest »
- ZNIEFF de type 2 « Plaine de Niort nord-ouest »
(anciennement Plaine de Villiers)

Préfecture
des
Deux-
Sèvres

ZPS Niort nord-ouest

3 ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Naissance du site Natura 2000

- 26 août 2003 : désignation du site au titre de Natura 2000 par AM
- 17 septembre 2008 : AM désignant le préfet des deux-sevres coordinateur
- 11 octobre 2010 : arrêté préfectoral de composition du COPIL
- 21 janvier 2011 : réunion d'information des collectivités

Préfecture
des
Deux-
Sèvres

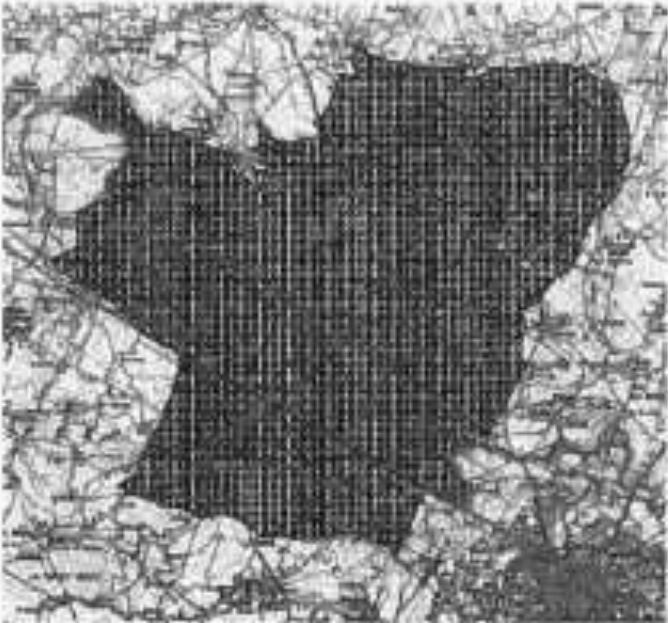
ZPS Niort nord-ouest

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Description du site

13 communes :

Superficie :
17 045 ha
dont 4 805 ha
en Vendée





ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Préparé par l'Amibi

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest

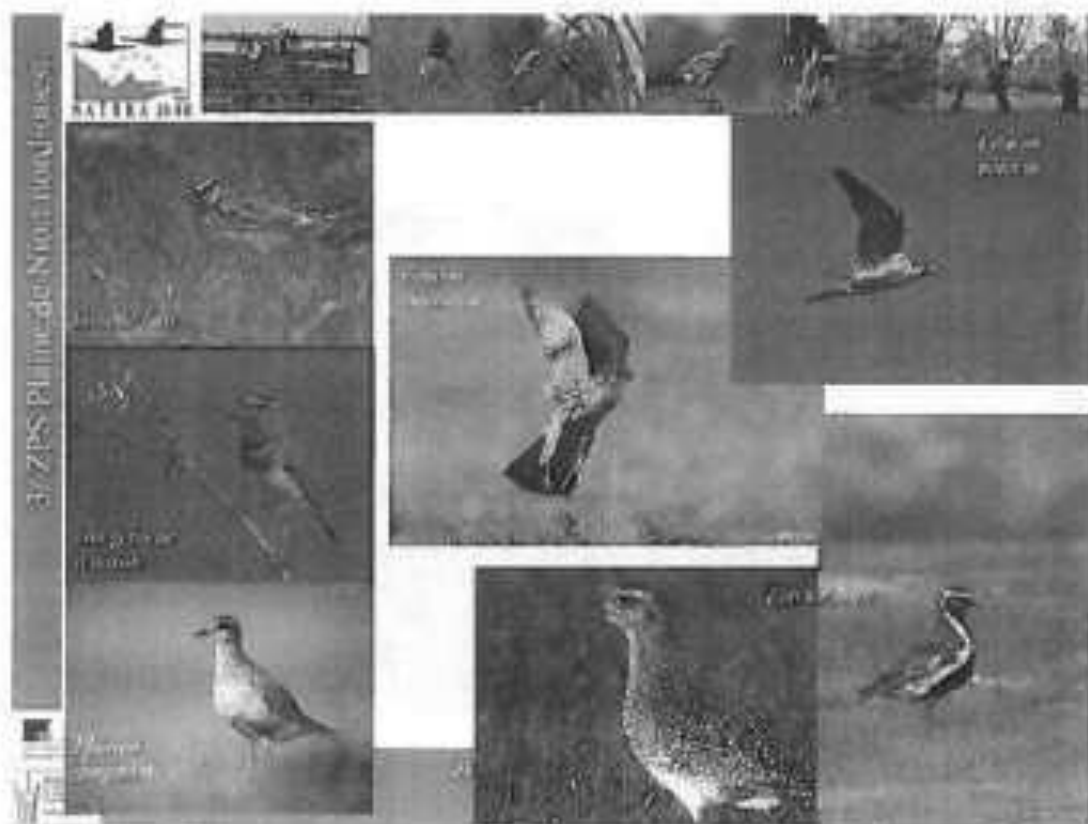
Intérêt écologique

Secteur caractérisé par un paysage ouvert attractif pour la grande avifaune de plaine

ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Préparé par l'Amibi



3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest





ZPS Plaine de Niort nord-ouest



Données GODS 2010




Aflot royal

ZPS Niort nord-ouest

Préparez pour l'avenir

4/ Contenu d'un DOCOB




4/ Le Document d'Objectifs

- un DOCOB pour chaque site
- élaboré sous l'égide du comité de pilotage présidé par le Préfet ou un élu
- par un opérateur : bureau d'études ou association
- en concertation avec les acteurs locaux, par l'intermédiaire du Comité de Pilotage et des groupes de travail
- dont le contenu est défini par le code de l'environnement : article R414-11
- non opposable mais visant à rendre compatible le développement du territoire et la préservation de la biodiversité

ZPS Niort nord-ouest

Préparez pour l'avenir

4 Contenu d'un DOCOB



Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB

Rapport de présentation

	Réalisation
Acte d'étude	Transcription du projet en arthropode + réalisation de la première séance
Investiture biologique	Proposition de liste inventaire et caractérisation des habitats relatifs et espèces présentes Évaluation de leur état de conservation Cartographie
Investiture socio-économique	Identification des acteurs inventaire des activités humaines Cartographie
Diagnostique	Déterminer les interactions entre activités humaines et habitats et espèces Définir les axes de gestion
Élaboration des axes	Définir les axes définir les actions

ZPS Niort nord-ouest

Rédigé par :
Date :

4 Contenu d'un DOCOB



Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB

Objectifs de développement durable

Proposition de mesures

	Réalisation
Détermination des objectifs de développement durable	En concertation Choix de conservation Choix opérationnels
Élaboration des propositions de mesures	En concertation Définition des axes Mise en place des mesures Réalisation de la Liste
Méthodes de suivi des mesures et de l'état de conservation des habitats et des espèces	Élaboration de plans biologiques Indicateurs de suivi des actions
Aide à l'élaboration des projets susceptibles d'intervenir sur le site	En concertation Liste de projets susceptibles d'affecter le site

ZPS Niort nord-ouest

Rédigé par :
Date :

4. Contenu du Docob

Mesures contractuelles

3 modalités d'engagement volontaire
(R414-12 à 18 du CE)

1. Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)
2. Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU
3. La Charte NATURA 2000

ZPS Mail Nord-Ouest

5. Démarche d'élaboration du Docob

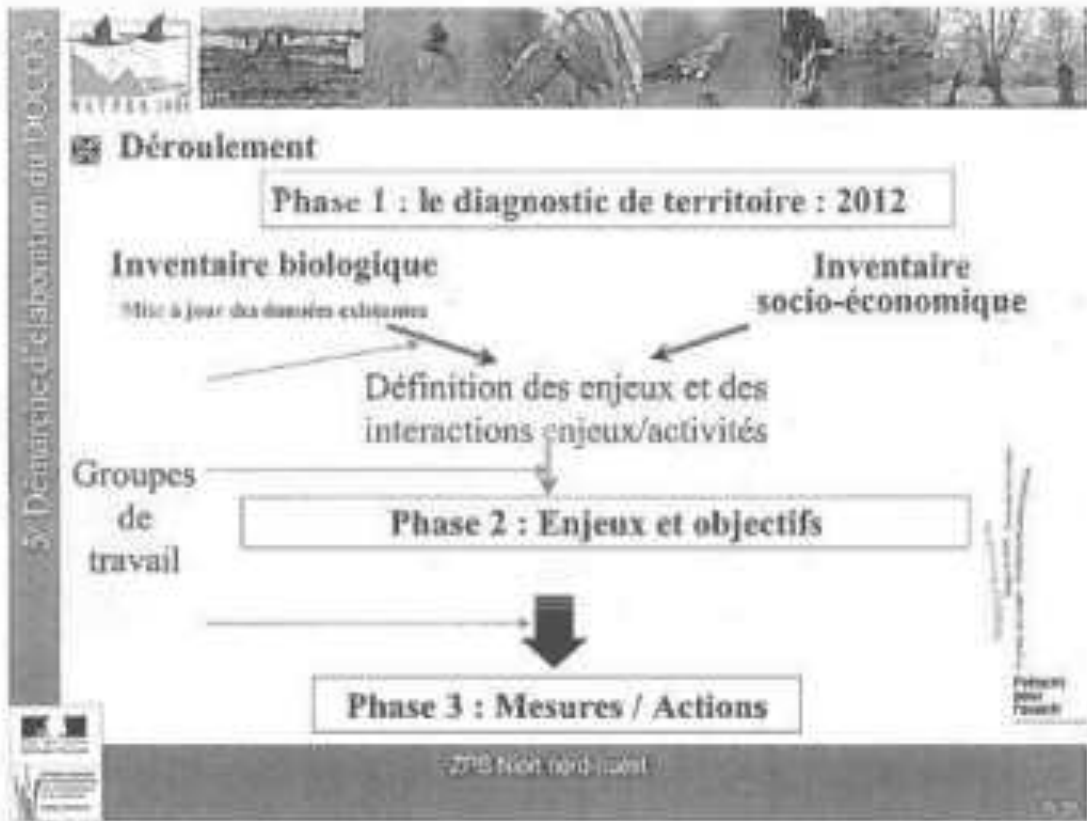
5/ Démarche d'élaboration du Docob

Organisation de la concertation :

```

graph TD
    President[Président du comité de pilotage] <--> Operateur((Opérateur))
    Operateur <--> Local[Comité de pilotage local]
    Operateur <--> Groups[Groupes de travail]
    Operateur <--> Individuals[Individus]
    Local --- LocalList[Elus, Organismes socio-professionnels, Administrations, Associations, Experts...]
    Groups --- GroupsList[Ouverts à toute personne concernée par le site souhaitant participer]
    Individuals --- IndividualsList[Propriétaires, Exploitants, Usagers...]
    Operateur --- Selected[Sélectionné par appel d'offre à la rentrée 2011]
  
```

ZPS Mail Nord-Ouest



Merci de votre attention

ZPS Niort nord-ouest

2.2 COPIL 2 : Présentation de l'opérateur local et travaux réalisés

Comité de pilotage du 21 février 2012

- Courrier d'invitation
- Relevé de conclusion
- Présentation
- Liste émargement



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Mission Développement Durable et Marie Polletts
Dossier suivi par Jean-François Abrel
☎ 02 49 06 88 16
Courriel : jean.francois.abrel@deuxsevres.gouv.fr

NIOBT, le 25 JAN 2012

La Préfète des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités
territoriales et de leurs groupements
membres du comité de pilotage du site Natura 2000
FR 5412013 "Plaine de Niort Nord-Ouest"

Objet : Site Natura 2000 - FR 5412013 "Plaine de Niort Nord-Ouest" - invitation au comité de pilotage numéro 2

PJ :
- Compte rendu du copil d'installation du 15 juin 2011

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir participer ou de vous faire représenter à la réunion du comité de pilotage qui se tiendra le :

Mardi 21 Février 2012 à 14h30
salle des Fêtes
VILLIERS-en-PLAINE

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation de l'opérateur en charge de l'élaboration du DOCOB
- Présentation du travail réalisé en 2011
- La suite à venir

pour la Préfète et par délégation,
Le secrétaire Général de la préfecture

Jean-Jacques BURTAR

19, avenue de Poitiers - BP 100 - 79100 NIORT - PLAIN - TÉLÉPHONE : 02 49 06 88 16 - TÉLÉCOPIER : 02 49 06 88 17 - FAX : 02 49 06 88 18
HORAIRES D'OUVERTURE : 09 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30 (15 h 30 le vendredi et veille de jour férié)



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Niort, le 30 OCT. 2013

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Direction Départementale des Territoires
Dirigé(e) par
Jean-François Morel
Tél. : 05 49 06 88 14
jean-francois.morel@deux-sevres.gouv.fr

**Relevé des conclusions du Comité de Pilotage local numéro 2
du site Natura 2000 numéro 54 « Plaine de Niort Nord-Ouest » du 21 février 2012**

Placée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Boyer Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le 21 février 2012, s'est tenue à Villiers-en-Plaine la deuxième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Étaient présents :

Représentants de l'État et de ses établissements publics

- Mme Catherine Ménard, chargée de Mission Natura 2000 à la DREAL Poitou-Charentes
- M. André Turpaud Chargé de Mission Nature et Biodiversité à la DREAL Pays de Loire
- Mme Frédérique Chaumtreuil chargée de Mission Natura 2000 à la DDTM de Vendée
- M. Jérôme Manzoni chargé de mission à l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)
- M. Jean-François Morel, chargé de mission Natura 2000 à la DDT des Deux-Sèvres

Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés

- M. Jean-Jacques Guillet Maire d'Amuré représentant le Syndicat du Pays du Marais Poitevin
- M. Michel Brossard Adjoint à la commune de Nieul-sur-l'Autize
- M. Daniel David Maire de Benet
- M. Nicolas Moreau représentant le Syndicat des Eaux-du Centre -Ouest
- M. Alain Parrot Maire de Villiers-en-Plaine
- M. René Maunay Adjoint au Maire de Saint-Maxire
- M. Francis Villain Conseiller municipal d'Ardin et Président du SIAH Autize Egray
- M. Christian Bailly Vice-Président du SIAH Autize Egray représentant M. Christian Bonnet Maire de Coulonges-sur-l'Autize

Organisations consulaires

- M. Jean-Marc Renaudeau, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme

- M. Robert Loudes représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres

- M. David Berthonneau, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
- M. Thierry Pascheon représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles

Associations agréées de protection de l'environnement

- M. Xavier Fichet Directeur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- M. Théophile You Directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux Vendée
- M. Damien Chiron chargé de mission au GDDS
- M. Jean-François Berthomé coordinateur/animateur DOCOB au GDDS
- M. Robert Aujard Président de l'Association vendéenne pour la qualité de la vie

Autres personnes présentes

- M. Daniel Guinot

Étaient excusés :

- Mme Delphine Batho, Présidente du Syndicat du Pays du Marais Poitevin des Deux-Sèvres
- Mme Elisabeth Berland DDFIP de la Vendée
- Mme Régine Quénet DIRECCTE des Pays de la Loire
- M. Gérard Zabatta Conseiller Général de Niort-ouest
- M. Jean-Pierre Lartige Délégué Régional Orange Limousin Poitou-Charentes
- M. Jean-François Maillard ONCPS délégation Bretagne/Pays de Loire
- M. Jacques Brossard Président du SIEDS
- Mme Sylvie Bouchet Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée
- M. le Président du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes
- M. Jean-Claude Meromron Sénateur de la Vendée - Président du Syndicat d'Énergie et d'Équipement de la Vendée
- Mme Agnès Mathé DIRECCTE Poitou-Charentes
- M. François Richard ONEMA - Service Départemental des Deux-Sèvres
- M. Pascal Parra Architecte des Bâtiments de France Chef du STAP des Deux-Sèvres
- M. Jacques Nourisson représentant ASF
- M. le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Mme Anne Fleuret - Déléguée Régionale des Pays de la Loire - Orange France
- M. le Chef de la Délégation Poitou-Charentes - Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. Pascal Bonnin représentant la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
- Mme Isabelle Mouzay Responsable SDD/CCI des Deux-Sèvres
- M. Dominique Giret Responsable du Pôle Agriculture-Environnement Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin

Après l'accueil de Monsieur Parrot, Maire de Villiers-en-Plaine, Monsieur le Secrétaire Général, ouvre la séance en rappelant l'importance du site Natura 2000 Plaine de Niort Nord-Ouest à la fois par son étendue sur les deux départements mais aussi par les enjeux qu'il représente pour les oiseaux de plaine. Le Comité de pilotage du 15 juin 2011 n'a pas permis de dégager une candidature pour assurer la présidence du Copil et l'élaboration du document d'objectifs. Il regrette à ce jour l'absence de candidature et précise que Madame la Préfète reste très attentive à cette démarche.

Madame Catherine Ménard de la DREAL propose un tour de table.

Elle rappelle ensuite les objectifs du réseau Natura 2000 au niveau de l'Europe et précise le poids du réseau régional. Elle retrace l'historique de la mise en place du site « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Est présentée ensuite l'organisation type d'un document d'objectif et la démarche d'élaboration qui l'accompagne.

La parole est donnée à Jean-François Berthomé, coordinateur/animateur DOCOB au GODS. Il présente le groupement solidaire chargé de l'élaboration du DOCOB ainsi que les principaux intervenants du groupement. Le groupement est composé du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de la Ligue de Protection des Oiseaux de la Vendée (LPO Vendée).

Il présente ensuite quelques données de cadrage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » telles que superficies, part du site dans les surfaces communales et les objectifs du réseau Natura 2000 à l'échelle de l'Europe.

Damien Chiron chargé de mission au GODS expose les espèces ayant justifié la désignation de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) ainsi que le calendrier des inventaires avifaunistiques. Pour chaque espèce relevant de l'annexe I de la Directive oiseaux, est présenté le statut (migrateur, hivernant, nicheur) l'état des effectifs en 2000 et l'état par rapport à la population régionale ou européenne (régression, rareté...).

Sont ainsi cités : L'Oedicnème criard, l'Outarde canepetière, le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Gorgebleue à miroir, la Pie-grièche écorcheur, le Milan noir, le Bondrée apivore, le Milan royal, le Faucon pèlerin, le Faucon émerillon, le Pluvier doré, le Pluvier guignard et l'Alouette lulu.

Les espèces non prioritaires mais présentes sur le site sont également énumérées.

Questions/réponses :

Quelle évolution depuis 2000 ?

L'objectif du DOCOB est de faire le point sur les niveaux de connaissance de l'avifaune de plaine et considérer un état de référence. La méthodologie des comptages avec les protocoles d'écoute ont évolué depuis 2000 et ne permet pas une comparaison fiable des données entre les deux périodes, par contre l'état zéro du DOCOB pourra être renouvelé avec la même méthodologie.

Quelle est la méthodologie des comptages ?

Un exemple de protocole pour l'Outarde va résider dans des écoutes des mâles chanteurs sur une durée de 5 minutes.

La problématique des oiseaux de plaine a trait à la ressource alimentaire. Concernant l'efficacité des mesures du DOCOB, elles seront regardées entre l'état de référence et quelques années plus tard, lors de la réactualisation des données.

Par rapport aux remarques, il faudrait regarder la valorisation des surfaces en herbe par rapport à la situation économique agricole et la situation de l'élevage.

On voit dans les inventaires la présence de couples isolés (Milan noir, Bondrée apivore) ?

Il y a un bois dans la ZPS dans lequel il n'y a de place que pour un couple de Milan noir. La taille viable de ce territoire fait qu'il ne peut accueillir qu'un seul couple.

Parmi les rapaces, y a-t-il de la prédation entre ces espèces ?

Oui par exemple le Grand duc peut être prédateur du Faucon pèlerin. La présence de grands prédateurs est un signe de fonctionnement de la chaîne alimentaire.

Est-il envisagé des lâchers d'Outardes ?

Cela pourra être envisagé, les lâchers se font dans les rassemblements avec les jeunes de l'année.

Y a-t-il un retour sur d'autres sites ?

Parmi les 45 mâles chanteurs de la Plaine de Niort Sud-Est, une dizaine sont issus de lâchers et ont effectué leurs migrations. On voit bien ici l'importance de préparer ou de conserver des milieux favorables.

Jean-François Berthomé expose la démarche Française dans la mise en œuvre de Natura 2000. Elle est basée sur la concertation dans le cadre des comités de pilotage et des groupes de travail et la contractualisation qui relève du volontariat. Il y a pour l'État Français une obligation de résultat sur l'état de conservation du site.

Le DOCOB qui aboutit à la définition conjointe des mesures de gestion favorables à la sauvegarde de l'avifaune est élaboré en suivant plusieurs étapes avec deux réunions publiques.

Les inventaires biologiques et socio-économiques donnent une photographie du territoire qui correspond à un état zéro, et peuvent aussi donner des informations sur les tendances d'évolution en identifiant les interactions entre les espèces et les activités humaines.

Les inventaires biologiques permettent d'avoir une synthèse de l'évolution des milieux et d'identifier les interactions entre l'évolution des milieux et l'avifaune. Dans les inventaires il est proposé d'étendre la zone d'étude sur 4 700 ha dans des secteurs où l'on rencontre du Busard (site historique de présence ...) ou des rassemblements d'Oedicnème criard.

Les causes principales du déclin de la biodiversité sont énumérées en neuf points.

Le diagnostic permettra la hiérarchisation des enjeux de conservation, l'élaboration des objectifs de conservation, la détermination des facteurs favorables et défavorables aux espèces enjeux et la proposition d'axes de travail pour la définition d'un programme d'actions avec mise au point des cahiers des charges de ces actions.

Questions/réponses

Il semble que l'on dispose d'un zonage Natura 2000, ou va-t-on s'arrêter s'il y a des prospections en dehors de ce zonage ?

Il est demandé dans le cadre de l'étude de vérifier la cohérence écologique des limites du site Natura 2000.

Cela est entendu mais où s'arrête-t-on ?

Les limites concernent la présence historique des espèces présentées dans les inventaires.

Quelle condition permet de faire évoluer le périmètre du site ?

Il faut un argumentaire scientifique qui justifie de proposer un changement des limites du site. En tout état de cause il faut au final un arrêté ministériel pour faire évoluer le périmètre.

Si l'on découvre que l'Outarde niche à proximité d'un site, vu l'intérêt de l'espèce est ce que le secteur sera intégré au site ?

Cela s'analyse, pas forcément sur une seule année mais le périmètre est en effet susceptible d'évoluer.

Quel est le programme du groupe de travail agriculture ?

Le travail concernera les fiches actions qui pour certaines seront reprises des autres sites oiseaux de plaine et seront spécifiques pour d'autres. Il faut attendre le diagnostic pour profiler les fiches actions.

Le but principal est de travailler ensemble ces fiches en groupe de travail.

Il y a un certain nombre de sites qui marchent bien en association avec la profession agricole et la chambre d'agriculture.

Comment intervenir sur des espaces qui disparaissent alors qu'ils participent à cette mosaïque favorable à l'avifaune de plaine ?

A côté des instruments réglementaires (EBC dans les documents d'urbanisme, sites classés, réserves naturelles), il y a Natura 2000 fondé sur un diagnostic partagé entre les différents utilisateurs du territoire dans lequel sont examinés les mesures (type MAE), contrats Natura 2000 hors agricole... pour que chacun y trouve son compte.

Les outils Natura 2000 concernent les contrats MAE (agricole), les autres contrats Natura 2000 et l'adhésion à la charte Natura 2000.

Quel pilotage de ces outils en inter-région ?

La localisation du site sur deux régions peut rendre plus difficile la contractualisation. A ce jour, chaque région met en œuvre dans le cadre des Commissions Régionales Agro-Environnementales (CRAE) la politique agro-environnementale. En Poitou-Charentes, dans les Deux-Sèvres il y a un opérateur désigné (GOS) pour les MAE relative au site Natura « Plaine de Niort Nord-Ouest ». Côté Vendée, aucun opérateur n'est désigné pour ce site. On peut raisonnablement estimer que la contractualisation sera possible sur ce site dans les deux départements que ce soit en contrats MAE ou en contrats Natura 2000 dès lors que le DOCOB sera approuvé.

Une concertation des services en inter-région sera toutefois nécessaire dès l'approbation du DOCOB.

Qui évalue le périmètre d'étude dans le copil ?

C'est le cahier des charges des études du DOCOB qui a prévu l'extension du périmètre d'étude.

Monsieur Jean-Marc Renaudeau secrétaire de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres est surpris de voir que l'on puisse aller au-delà des limites du site Natura augmentant ainsi les contraintes des exploitants comme par exemple les projets de construction de bâtiments agricoles.

Monsieur le Secrétaire Général clôt la séance en demandant aux différents utilisateurs du territoire de participer aux groupes de travail et reste à l'écoute et disponible à l'égard de tous les participants. Il en est de même côté vendéen.

Le Secrétaire Général,

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

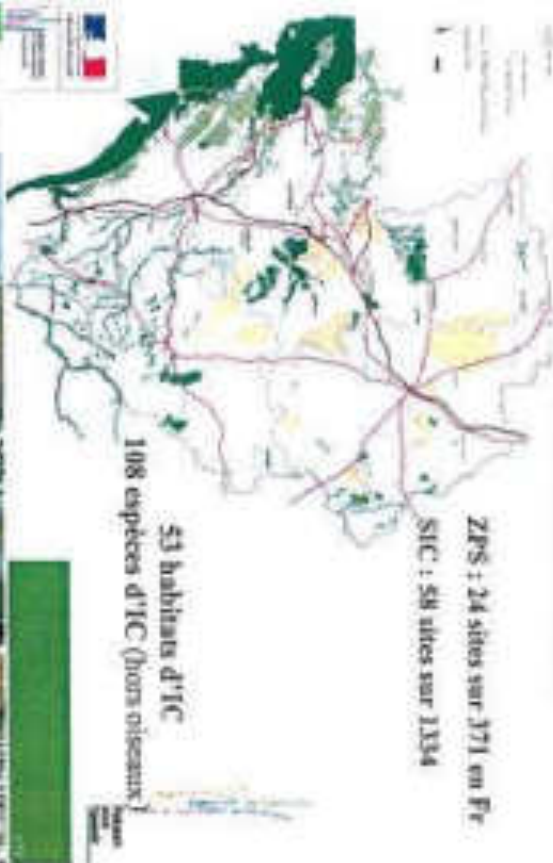


Simon FETET

PJ : Diaporama présenté en séance :

Le réseau régional : Environ 12 % du territoire

82 sites en Poitou-Charentes dont 11 mixtes



■ Naissance du site Natura 2000

- 26 août 2003 : désignation du site au titre de Natura 2000 par AM
- 17 septembre 2008 : AM désignant le préfet des deux-sevres coordinateur
- 11 octobre 2010 : arrêté préfectoral de composition du COPIL
- 21 janvier 2011 : réunion d'information des collectivités
- 15 juin 2011 : COPIL d'installation

ZPS Niort nord-ouest



DREAL Poitou-Charentes

Site Natura 2000 « Plaine de Niort nord-ouest »
COPIL de présentation de l'opérateur



21 février 2012
Villiers en Plaine

ZPS Niort nord-ouest

■ Constitution du réseau Natura 2000

Un réseau européen de sites
⇒ **pour conserver la diversité biologique**
(habitats naturels et espèces)

dans une logique de **développement durable**

« ... pour les objectifs de conservation fixés par la Directive « Habitats » et « Oiseaux », en vertu surtout des exigences européennes relatives et complémentaires.

ZPS Niort nord-ouest



Merci de votre attention

ZPS Niort nord-ouest

NATURA 2000

PLAINE DE NIORT NORD-OUEST

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest »

21 février 2012
Villiers-en-Bizance



4- Contenu d'un DOCOB

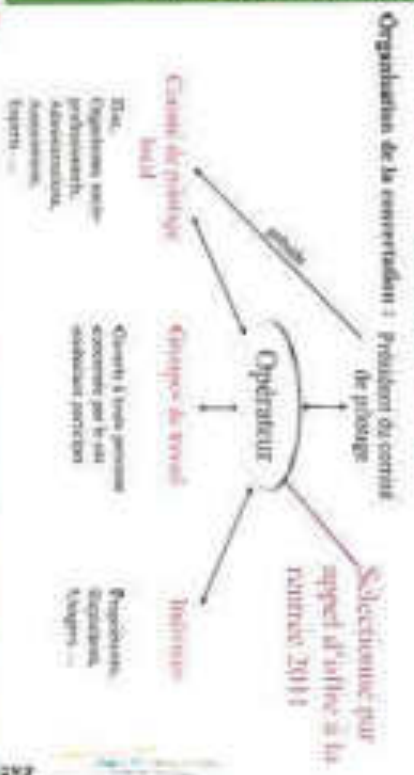
4-1 Le Document d'Objectifs

- ☞ un DOCOB pour chaque site
- ☞ élaboré sous l'égide du comité de pilotage présidé par le Préfet ou son élu
- ☞ par un **opérateur** : bureau d'études ou association
- ☞ en concertation avec les acteurs locaux, par l'intermédiaire du Comité de Pilotage et des équipes «le terrain»
- ☞ dont le contenu est défini par le code de l'environnement : article R414-11
- ☞ **non opposable** mais visant à rendre compatible le développement du territoire et la préservation de la biodiversité

ZPS Niort nord-ouest

5- Demarche d'elaboration du DOCOB

5-1 Demarche d'elaboration du Docob



ZPS Niort nord-ouest



Un groupement solidaire



Jean-Benoît Mauder



Jean-François Bortoloni



Zuzanna Churron



Théophile Vau



Zuzanna Surzask



Aurélie Guignard



Expériences Natura 2000



Plaine de Niort Sud-Est
Plaine d'Olmes-Thénacay
Plaine de la Malthe-Saint-Héremy - Lézay



Plaine côtière de Vendée
Marais breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmouctier et Baie de Morlaix
Dunes, forêts et marais d'Olmes
Marais protégés
Secteur marais de l'Île d'Ieu jusqu'au continent



**l'élaboration
du DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
de la plaine de Niort Nord-Ouest**



**Le groupement solidaire pour
l'élaboration du DOCOB***

Mesures agroeconomenterielles

* Document d'objectifs

* Actions de plaine



Le réseau européen Natura 2000

article 3 de la directive n° 92/43/CEE

« A pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. »

compte tenu des exigences économiques et récréationnelles »
 article 3 de la directive « oiseaux »



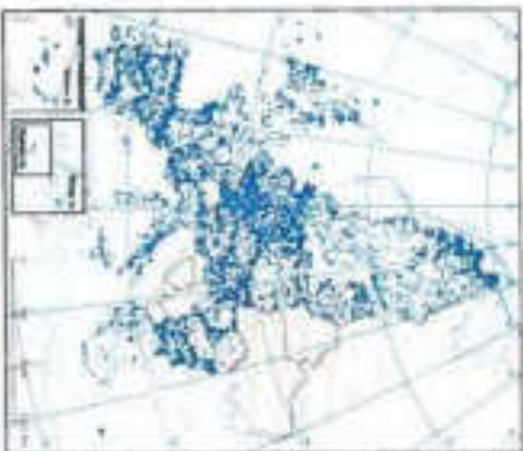
Un RÉSEAU de sites

⇒ pour **conserver la diversité biologique**
 (habitats naturels et espèces)
 dans une
logique de développement durable



Les Zones de Protection Spéciale
 en Europe des P
 Christiane Duvigneau

1979	1980	1981	1982	1983	1984
Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000



Le réseau européen Natura 2000
 dans les départements
 France 50 (le 22ème position 27)
 les sites Natura 2000
 Réseau biologique pan-européen
 (NATURA 2000)

Document communiqué en vertu de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information administrative.



Les espèces

ayant valu la désignation
du site Natura 2000
« Plaine de Niort Nord-Ouest »

Préférence des espèces du site



**PRÉSENTATION DES ESPÈCES D'INTÉRÊT
COMMUNAUTAIRE**
(Ingrédients / Ingredients / Zutaten)

ayant valu la désignation
de la Zone de Protection Spéciale
PLAINE DE NIORT-NORD-OUEST

15 ESPÈCES



**à ce titre le site
de la Plaine de Niort Nord-Ouest**

à été identifié et désigné comme
site important
au titre de la directive « OISEAUX ».



**La désignation du site Natura 2000
« Plaine de Niort Nord-Ouest »**

pour une vingtaine d'espèces d'oiseaux sauvages de plaine
rares ou menacés

dont 15 d'intérêt communautaire:

- Allimentation
- Reproduction
- Repos
- Regroupement

A l'arrivée ou lors des migrations

Alcyon des prés
Moulin

L'Oedicnème criard

Burhinus oedicnemus

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



- présent de mars à novembre;
- régulier mais exceptionnel en hivernage
- principalement nocturne, se repose à son cri;
- niche au sol (hermines, cultures de printemps);
- requiert également le bocage;
- nourriture : insectes, lombrics, sauterelles...

Alcyon des prés
Moulin

L'Outarde canepetière

Tetrax tetrax

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



Femelle

- Ombrière seule important en printemps / été
- Migratrice, présente de mars à octobre;
- Hiverné en Espagne
- niche au sol (hermines, jachères, ray-grass);
- nourriture : gros insectes et feuilles de crucifères
- Système de reproduction basé en 4 les 4



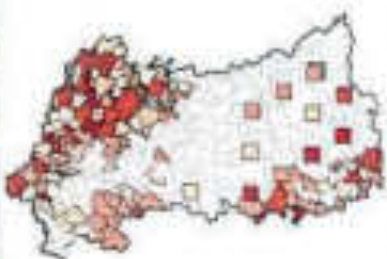
Mâle



L'Oedicnème criard

Burhinus oedicnemus

Statut
En déclin dans le nord de l'Europe
1/3 de la population française en
Nouvo-Charantais



Environ 200 et 1500 couples en 2000

Efficacité en 2000: 10 à 120 couples

• ~ 5% de la population régionale



L'Outarde canepetière

Tetrax tetrax

Statut
C'est l'espèce la plus en danger
avec une très forte régression

La Région Charentaise sous la direction européenne
de la population française de l'Ouest

-95 % en 25 ans



Efficacité en 2000: 10 à 12 couples

Présence actuelle en période de rassemblement postnuptial



Le Busard Saint-Martin

Circus cyaneus



- Diurne/Nocturne journal
- Préfère toute l'année avec concentrations migratoires ;
- niche au sol (solitaires...)
- nourriture : principalement campagnols et petits oiseaux ;



Statut

Régulier en hivernage et en reproduction

Effectifs en 2000: 2 à 5 couples



Le Busard des roseaux

Circus aeruginosus



- Plus grand et massif que les autres busards présents mais effectifs nationaux plus faibles
- Sa présence en plaine peut être une réponse à la diminution des zones humides
- Nid au sol (généralement plus précoce que les 2 autres espèces)

Statut

- Régulier et commun en hivernage
- Rare en reproduction

Effectifs en 2000: 5 à 6 couples



Le Busard cendré

Circus pygargus



- présence de fin mars à août ;
- hivernage en Aquitaine ;
- nourriture : campagnols, insectes, oiseaux
- niche au sol essentiellement dans les étendues ;
- les jours et ne sort en général pas envolés au moment des migrations.

Principaux problèmes à résoudre : protéger les nichées



Photo de Jean de Busset/ANP



Le Busard cendré

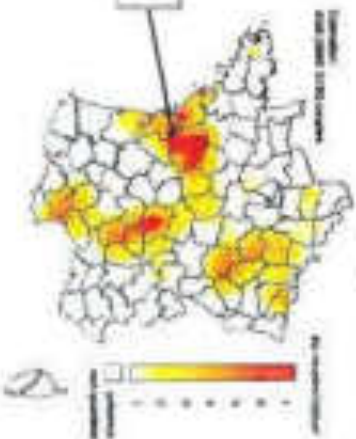
Circus pygargus



Statut

En déclin à l'échelle européenne

- 1/3 des effectifs nationaux présents en Poitou-Charentes



Effectifs en 2000: 20 à 50 couples



Le Milan noir

Accipiter niger

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



États en 2000 :
1 couple

La Bondrée apivore

Pernis ptilorhynchus

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



Présence liée aux bosquets

États en 2000 :
1 couple

Magasins
Africain

La Gorgebleue à miroir

Luscinia svecica

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



- présent de début avril à début octobre ;
- Présent en Espagne, Portugal et Afrique du Nord ;
- nourriture : Petits insectes, larves, baies...
- niche au sol sous une touffe d'herbe ou dans une arbrussette.

Statut

Population nationale en 2008 : 8000 à 10 300 couples

États en 2000 : 3 à 5 couples (sans extraction)



La Pie-grièche écorcheur

Lanius collurio

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



- présente de fin avril à mi-septembre ;
- Présent en Afrique, migration par l'est ;
- nourriture : insectes, petits passereaux...
- nid dans les buissons souvent épineux

Statut

- En déclin dans toute l'Europe

États en 2000 : 8 à 12 couples

Présence essentiellement dans les zones sèches et de la vallée de la Loire



Affaire
Africain



Le Milan royal

Accipiter niger

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



- Régime alimentaire : varié, opportuniste

Statut

- Régression en Europe ;
- Population européenne ~ population mondiale
- 15% de la population mondiale humaine en France

États en 2000 :
1 à 3 couples / hivernants





L' inventaire biologique

DES SYNTHESES A REALISER :

Déterminer les enjeux biologiques des espaces.
Évaluer l'état de conservation de ces espèces.

une synthèse de l'évolution des milieux

Rechercher les évolutions des grands types de milieux
(prairies, surfaces, habitats, sous-étages arbustifs)

Identifier les interactions

entre évolution des milieux et faune



Encadrement de l'élaboration du DOCOB :

Le Comité de pilotage

- Des administrations et établissements publics d'état
- Des collectivités territoriales et structures intercommunales
- Des organismes socio-professionnels : fédérations, associations, syndicats, chambres consulaires...
- Des personnes qualifiées

Les groupes de travail et d'échanges

Représentants de structures et personnes volontaires.



LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Scénario 1, 2050
Sur les années 1970-79

TALON	DETONNEN	SIBERIE
NETA-RENAULT	644 82	644 82
LA MOULETTE	334 25	334 25
LA DOR	496 88	496 88
COULONGES	784 27	784 27
RENY	718 43	718 43
TRIVALENTIA	599 88	599 88

Changements sur l'aquifère du Moulin du Père

Présence de l'ornithologue

Niort-Ouest au début



**Photographie du territoire
= État zéro
= année de référence**

**Les inventaires biologique
et socio-économique**



Diagnostic

Proposition d'axes de travail pour la définition du programme d'actions



Rédaction de :
cahiers des charges de chaque action
Charlie Natura 2000



Jean-François Berthomé

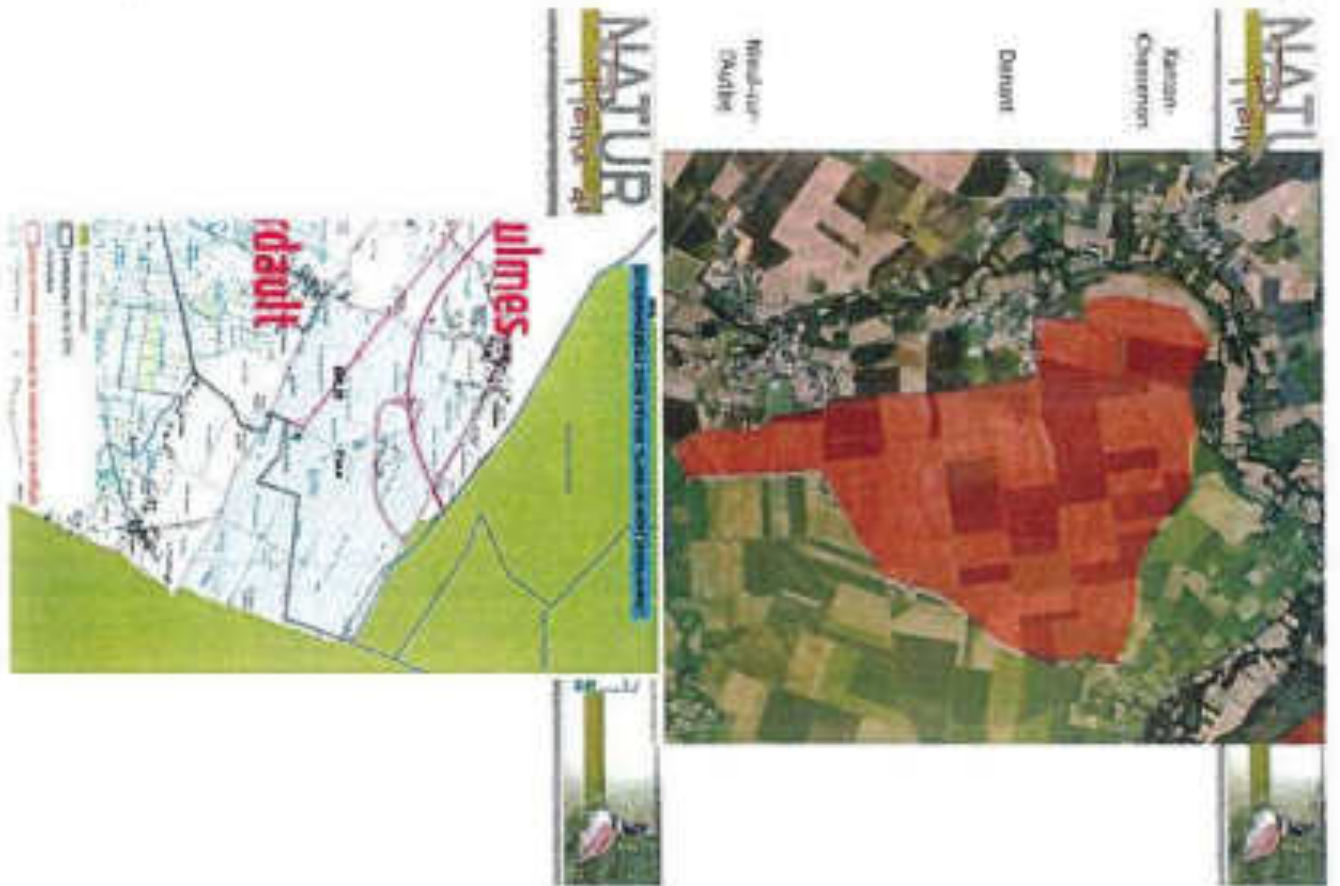
Coordonateur - animateur Natura

05 49 00 28 49

jeanfrancois.berthome@natura2000.fr

<http://www.natura2000.fr>






Site Natura 2000 "Plaine de Niort Nord-Ouest"
 2ème Comité de pilotage
 Mardi 21 février 2012 - 14h30 - Salle des Fêtes
 79160 VILLIERS EN PLAINE

Nom - prénom	Servies et / ou fonction	Engagement	Adresse mail
LEONDES Robert	Comité d'Initiative et d'Organisation de Villiers		robert.leondes@wanadoo.fr
Ge. Héli & Jacques	Union Amicale Républicaine, Syndicat Pays de Villiers		huguellet@orange.fr
GUINET David	agriculteur local		mail: david.guinet@orange.fr
AVJARD ROBERT	Président association Villiers pour la qualité de la vie		avjard + 44 route de Bourlay 85200 VILLIERS
NOYAN Nicolas	Syndicat des Communes de la Vallée de la Nièvre		n.noyan.2003@orange.fr
Arnaud Héli	Adjoint communal de Villiers en Plaine		arnaud.helie@wanadoo.fr
DAFO Daniel	Maire de Bourlay		danieldafo@orange.fr
MONEL Jean-François	DBTFA - MABTP		jean-francois.monel@deux-sevres.com
BOYER Jean-Jacques	Maire adjoint de La Chapelle		jean-jacques.boyer@deux-sevres.com
PARROU Alain	Plaine Filles de Nièvre		

Site Natura 2000 "Plaine de Niort Nord-Ouest"
 2ème Comité de pilotage
 Mardi 21 février 2012 - 14h30 - Salle des Fêtes
 79160 VILLIERS EN PLAINE

Nom - prénom	Servies et / ou fonction	Engagement	Adresse mail
MARTEAU Thierry	FDSAP 79		
RENAUDOU Jean-Marc	Ch. Agriculture 79		renaudou@deux-sevres.com
BERTHOUD David	FDC 79		d.berthoud@deux-sevres.com
TIERPAIN André	SREAL P&L		andree.tierpain@orange.fr
CHAMPAGNE Frédéric	DBTM 85 (F&P&L)		frédéric.champagne@orange.fr
MASSON Jérôme	Chercheur public du Parc naturel régional de la Vallée de la Nièvre		jerome.masson@parc-naturel-patrimonial.fr
THOUVENOT René	Adjoint au Maire de Villiers en Plaine		renethouvenot@orange.fr
VILLIERS Jean	conseiller d'arrondissement		jean.villiers@orange.fr
BOUQUET Olivier	Vice-Président S.A. d'agriculture de Bourlay		olivier.bouquet@orange.fr
FICHET Xavier	Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres		xavier.fichet@orange.fr

Site Natura 2000 "Plaine de Niort Nord-Ouest"
 Mise-Comité de pilotage
 Mardi 21 février 2012 -14h30 - Salle des Fêtes
 79160 VILLIERS EN PLAINE

Nom - prénom	Service et / ou fonctions	Engagement	Adresse mail
YOU THOMAS	Directeur CPO Vendée		thomas.you@cpo.vd.fr
CHIRON Damien	chargé de mission indivisa ornithologique		damien.chiron@oie.org
Berthomé François	chargé de mission N2000		francois.berthome@oie.org

2.3 COPIL 3 : Diagnostics écologique et socio-économique

- Courrier d'invitation
- Relevé de conclusion
- Présentation
- Liste émargement
- Excuses



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Mission Développement Durable et Marchés
Futurs
Dirigée par :
Jean-François MOEIL
Tél. : 05 49 04 33 76
jean-francois.moeil@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 30 OCT. 2013

Le Directeur départemental

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité
de pilotage du site Natura 2000
FR 5412013 « Plaine de Niort Nord-Ouest »

Réf : Site Natura 2000 – FR 5412013 « Plaine de Niort Nord-Ouest » - invitation au comité de pilotage numéro 3

P.J. : Compte rendu du comité de pilotage du 21 février 2012

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer ou de vous faire représenter à la réunion du comité de pilotage qui se tiendra le :

Judi 28 novembre 2013 à 14h30
Salle des Fêtes
Villiers en Plaine

L'ordre du jour est le suivant :

- Diagnostic écologique et socio-économique
- Les objectifs de conservation

Le Préfet,
Faisant fonction de Secrétaire Général,
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Simon FETET

Liste de diffusion pour les Deux-Sèvres

- ✓ Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Poitou-Charentes Limousin
- ✓ M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres
- ✓ Mme la Directrice de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- ✓ Mme la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Maire d'Ardin
- ✓ Mme, le Maire de Bécéleuf
- ✓ M. le Maire de Coulon
- ✓ M. le Maire de Faye-sur-Ardin
- ✓ M. le Maire de Sainte-Ouenne
- ✓ M. le Maire de Saint-Maxire
- ✓ M. le Maire de Saint-Pompain
- ✓ Mme le Maire de Saint-Rémy
- ✓ M. le Maire de Surin
- ✓ M. le Maire de Villiers-en-Plaine
- ✓ M. le Conseiller Général du canton de Champdeniers
- ✓ M. le Conseiller Général du canton de Coulonges-sur-l'Autize
- ✓ M. le Conseiller Général du canton de Niort-Ouest
- ✓ M. le Conseiller Général du canton de Niort-Nord
- ✓ M. le Président de la Communauté de Communes Gâtine-Autize
- ✓ Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Niort
- ✓ M. le Président de la Communauté de Communes du Val d'Egray
- ✓ M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)
- ✓ M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin
- ✓ M. le Président du SIVOM de Coulonges-sur-l'Autize
- ✓ M. le Président du Syndicat des eaux du centre ouest (SECO)
- ✓ M. le Président du Syndicat Intercommunal du Personnel de Germond-Rouvre et Sainte-Ouenne
- ✓ Mme la Présidente du SIVOM du Pays du Mamin Poitevin des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres

- ✓ M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
- ✓ Mme la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de Deux-Sèvres Nature Environnement
- ✓ M. le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes
- ✓ M. le Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
- ✓ M. le Président de la société botanique du Centre-Ouest
- ✓ M. le Directeur du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé
- ✓ M. le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- ✓ M. le Directeur de RTE, Réseau Transport Electricité
- ✓ M. le Délégué régional EDF de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Délégué régional GDF de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur général des Autoroutes du Sud de la France (ASF)
- ✓ M. le Directeur régional de France Télécom de Limousin Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur de l'Ecogestion des Routes - Conseil Général des Deux-Sèvres



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau et Environnement
Unité Natura 2000
Dirigé(e) par Jean-François Morel
☎ 03 49 06 81 14
jean-francois.morel@deux-sevres.gouv.fr

Niort le, 26/11/13

Relevé de conclusions du Comité de Pilotage du site Natura 2000 n°5412013 « Plaine de Niort Nord-Ouest » du 23 novembre 2013

Placé(e) sous la présidence de Monsieur Simon FETET Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le 21 février 2012, s'est tenue à Villiers-en-Plaine la troisième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Étaient présents :

- Représentants de l'État et de ses établissements publics :
 - M. André TURPAUD chargé de mission nature et biodiversité à la DREAL Pays de la Loire
 - Mme Céline DUPEU chargée de mission Natura 2000 à la DREAL Poitou-Charentes
 - Mme Frédérique CHAUMBREUIL chargée de Mission Natura 2000 à la DDTM de Vendée, représentant la Préfecture de Vendée
 - M. Jean-François MOREL, chargé de mission Natura 2000 à la DDT des Deux-Sèvres
- Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :
 - M. Alain FARROT maire de Villiers-en-Plaine
 - M. Jacques GUILLOTEAU Adjoint au Maire COULON
 - M. Patrice ALBERT maire délégué LESSON - BENET
 - M. Gilles BILLON Adjoint au maire de SAINT-REMY
 - M. Michel BROSSARD Adjoint à la commune de NIEUL-sur-l'AUTIZE
 - M. Marc CAULAT représentant la CAN (aménagement du territoire)
 - Mme Claire BUROT représentant le Syndicat des Eaux-du Centre-Ouest
 - M. Erwan FAUX chargé de mission Natura 2000 - Conseil Général des Deux-Sèvres
 - M. Jérôme FAUCHER Technicien Syndicat mixte Vendée Sèvres-Autize
- Organisations consulaires
 - M. Jean-Marc RENAUDEAU, Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme
 - M. Robert LOUDES représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
 - M. Alain DUPEU Vice-Président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres

- > M. Thierry PASSEBON FNSBA 79 canton de Niort Nord
 - > Mme. Anne-Sophie de PEYRELONGUE animatrice FNSEA 79
 - > M. Charles DELHOMME comité départemental de la randonnée 85
 - > M. Dominique VINCEDEAU Fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres
- Associations agréées de protection de l'environnement
 - > M. Xavier FICHET Directeur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - > M. Jacques PELLERIN Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - > M. Jean-François BERTHOMÉ Chargé de mission Natura 2000 Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - > Mme Aurélie GUEGNARD chargée de mission Ligue Pour la Protection des Oiseaux Vendée
 - > M. Robert AUIARD Président de l'association vendéenne pour la protection de la qualité de la vie
 - > M. Damien CHIRON chargé de mission Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Étaient invités :

- > M. le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte
- > M. Christian BONNET Maire de Coulonges-sur-l'Autize
- > M. Pascal PARRAS Chef de STAP 79
- > M. Jean-François FERRON Conseiller général du canton de Champdeniers-Saint-Denis
- > M. Jean-Michel BANLIER Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- > M. Gérard ZABATTA Vice-Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- > M. le Président du Conseil Général de la Vendée
- > M. Tony DAHAIS CDOS des Deux-Sèvres
- > M. Jean-François MAILLARD Délégation ONCFS Délégation Bretagne et Pays de la Loire
- > Maurice MILCENT Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée
- > M. Cyril BELLOUARD Conseil Régional des Pays de la Loire
- > M. Patrick LAITANG Directeur du Pôle Gestion Publique DGFIP Deux-Sèvres
- > M. Joseph COÉDEL Chef du Service développement économique des territoires, économie de proximité et tourisme DIRECCTE Pays de la Loire
- > M. Laurent BRUN Chef de service Gestion et Patrimoine VINCI AUTOROUTES
- > M. Jérôme MANSON Chargé de mission biodiversité EPMP
- > Mme Nadine PELON Chambre d'Agriculture de la Vendée
- > Mme Catherine SACHOT-PONCIN Propriété rurale de la Vendée
- > Mme Anne FLEURET Déléguée régionale Pays de Loire Orange-France
- > M. Samuel ANDRE Chargé d'intervention spécialisé Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- > M. Eric BACHELIER Chef du service départemental de l'ONEMA
- > Mme Patricia BUSSEROLLE Directrice du CREN Poitou-Charentes
- > M. Nicolas COTREL Directeur de Deux-Sèvres Nature Environnement
- > M. Pascal BONNIN Fédération des Chasseurs de la Vendée

Monsieur le Secrétaire Général ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier comité de pilotage. En l'absence d'observations, le compte rendu est validé. Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui concerne le diagnostic écologique et socio-économique ainsi que les objectifs de conservation du site.

La parole est donnée à Monsieur FELLERIN, Président du Groupe ornithologique des Deux-Sèvres et Monsieur BERTHOMÉ chargé de mission au GODES qui a en charge l'élaboration du document d'objectifs avec la LPO Vendée.

Après une présentation de l'équipe d'étude, composée de Damien CHIRRON, d'Aurélien GUEGNARD et de Jean-François BERTHOMÉ, le Chef de projet rappelle les enjeux du réseau Natura 2000 et les spécificités du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » avec la part des surfaces communales concernées et les pourcentages communaux en ZPS. C'est ainsi que 5 communes sur 13 ont + de 50 % de leur territoire inclus dans la ZPS.

Il rappelle l'objectif du DOCOB qui doit « définir conjointement des mesures de gestion favorables à la sauvegarde de l'avifaune d'intérêt communautaire du site Natura 2000 » et le calendrier des différentes étapes de l'élaboration du DOCOB.

Aurélien GUEGNARD et Damien CHIRRON présentent le diagnostic ornithologique et les objectifs de conservation. L'inventaire biologique de 2012 a porté sur le territoire de la ZPS mais aussi sur 6 zones périphériques qui constituent des continuités écologiques. Après un rappel des objectifs de l'inventaire biologique, de la méthodologie utilisée dans les protocoles d'étude et la prospection, M. CHIRRON donne la synthèse des résultats biologiques. La tendance présente un léger déclin des populations d'Oedicnème criard, un fort déclin (extinction) pour l'Outarde canepetière et une difficulté pour définir l'état des populations pour le Busard cendré qui oscille entre fluctuation et stabilité.

M. RENAUDEAU demande des précisions sur les commentaires relatifs à l'Outarde.

Réponse : une femelle a été observée sur le site en période de reproduction mais aucun nid n'a été détecté. Il y a eu des observations d'Outardes en période de rassemblement qui viennent sur le site dans le secteur de Villiers-en-Plaine.

La présentation se poursuit avec la priorisation des enjeux de conservation par espèce et objectifs de conservation adaptés.

Les objectifs de conservation 2020 est de retrouver 3 Lacks de 4 milles chanteurs pour l'Outarde, de restaurer et de maintenir la population dans une fourchette de 80 à 120 couples pour l'Oedicnème criard et de maintenir les populations actuelles en période de pics des campagnes des champs pour le busard cendré. Pour le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux, l'objectif est le maintien des populations. Pour les autres espèces l'objectif sera de conforter les noyaux existants soit d'assurer des suivis de population.

Question : Pourquoi un objectif chiffré ?

Damien CHIRRON, C. DUPEU : Un objectif doit être quantifiable. Il est plus facile de quantifier sur une période. L'objectif est bien de voir réapparaître l'Outarde sur le site. Les chiffres proposés en 2020 correspondent aux observations de 2000.

M. RENAUDEAU s'interroge sur le fait d'afficher des objectifs que l'on ne tiendra peut-être pas.

M. BERTHOMÉ rappelle que les objectifs affichés dans les DOCOB des trois autres ZPS « avifaune de plaine » du département sont quasiment atteints aujourd'hui. Les conditions requises pour le retour de l'espèce sur NINO étant identifiées et réalisables, l'on peut raisonnablement penser que, si ces dernières sont mises en œuvre, alors l'objectif sera atteint.

M. le Secrétaire Général précise que ces objectifs correspondent à un niveau de préservation durable pour le site.

M. BERTHOMÉ poursuit l'exposé sur le diagnostic socio-économique. Ce dernier permet d'identifier les interactions entre les activités humaines et le site Natura 2000 et les principales causes du déclin de la biodiversité.

Situé dans l'aire périurbaine de Niort, la dynamique du territoire avec une évolution démographique traduite en augmentation des surfaces bâties influe sur la perte biodiversité.

La fragmentation de l'espace par les aménagements du territoire (réseau routier et autoroutier, ligne HT, parc éolien, ...) influence le territoire de la ZPS.

Sur la base d'une prise en compte des zones d'évitement (ex : 650m des zones urbanisées, 150 m d'une route, 650m d'une autoroute). Il a été défini des zones de tranquillité. Ces dernières représentent aujourd'hui 12,3% de la surface de la ZPS.

Le paysage agricole s'est modifié ces dernières années avec le nombre d'exploitations divisé par 2,3 depuis 1988, une SAU moyenne qui a été multipliée par 2,3 sur la même période et une diminution des surfaces toujours en herbe jusqu'en 2000.

A noter que 125 ha des surfaces en herbe (6,5 % de la SAU) se trouvent en zone de tranquillité, l'enjeu est donc de localiser les zones en herbe dans les zones de tranquillité. Les projets d'aménagement impactant pour la ZPS concernent le projet éolien sur la commune de Beni qui pourrait traduire une perte potentielle d'habitats favorables estimé à 12 % des zones dites de tranquillité.

L'autre projet concerne l'échangeur autoroutier situé au nord de Villiers-en-Plaine, localisé sur un secteur de rassemblement d'Ootardes.

A signaler le soutien des populations lié aux lâchers d'Ootardes sur les sites de rassemblement du département.

M. BERTHOMÉ termine l'exposé par la présentation des quatre objectifs de conservation à long terme :

- assurer la pérennité des habitats favorables aux espèces patrimoniales du site
- mettre en œuvre des actions favorables aux oiseaux
- assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site
- organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB

M. ALBERT demande que soit confirmé l'impact du projet éolien sur la zone d'évitement évoquée précédemment.

M. BERTHOMÉ confirme l'impact de l'aménagement sur la zone d'évitement.

M. le Secrétaire Général rappelle ce point sera probablement soulevé par les associations lors de l'enquête publique.

M. PARROT rappelle que la commune de Villiers a donné un avis défavorable au projet.

M. le Secrétaire Général rappelle que pour les éoliennes implantées sur la commune d'Asfin il a été tenu compte de l'avis des communes et de la doctrine appliquée en deux-sevres dont le principe est d'éviter tout projet éolien en ZPS.

Question : pour la partie agricole comment vont se faire les orientations pour les primes ?

M. le Secrétaire Général rappelle qu'il n'y a pas de changement fondamental en ce qui concerne les MAE liées aux cultures herbagères.

M. RENAUDEAU rappelle que les MAE vont être reconduites en 2014 sur la base des cahiers des charges 2013. Les MAE 2015 se feront sur la base des nouveaux cahiers des charges. Les mesures sur les systèmes à l'herbe sont favorables à l'élevage.

Question : est ce que la nouvelle PAC permettra dans les zones de tranquillité de retrouver de l'herbe et de la luzerne ?

Réponse : la nouvelle PAC ne va pas changer grand-chose dans notre secteur.

M. le Secrétaire Général rappelle qu'une partie importante de la PAC n'est pas bouclée et il reste encore des possibilités d'arbitrage.

M. le Secrétaire Général propose de valider les 4 objectifs de conservation à long terme (OCLT) présenté par M. BERTHOMÉ.

M. RENAUDEAU, concernant les objectifs ciblés, il rappelle sa remarque sur des objectifs qui peuvent être un « boulet ».

M. le Secrétaire Général propose de corriger ce terme et précise qu'en fonction des enjeux la poursuite d'une stratégie de conservation de la ZPS reste nécessaire.

Question lâchers d'outarde

Les lâchers d'outardes pourraient se faire dans les rassemblements encore actifs pour que les jeunes se mêlent aux adultes avant de migrer.

M. DUPEU a constaté des épandages en période de rassemblement et s'interroge de l'impact de ces derniers sur les oiseaux de plaine. Il semblerait que ces épandages proviennent de l'unité de méthanisation liée à l'activité d'équarrissage présente sur Benet.

M. le Secrétaire Général précise que la réponse vient du producteur de boues qui met en place la filière d'épandage confiée aux exploitants du secteur. L'épandage est normalement encadré et contrôlé par les services de l'État.

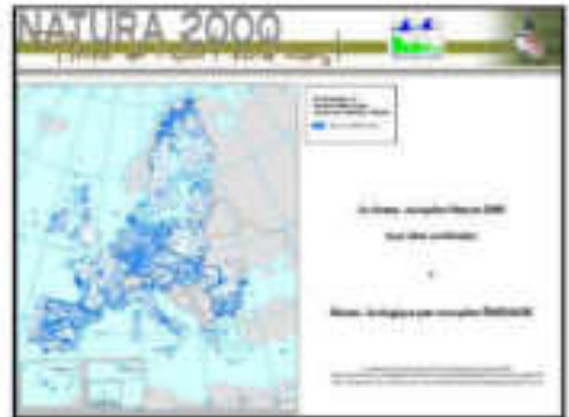
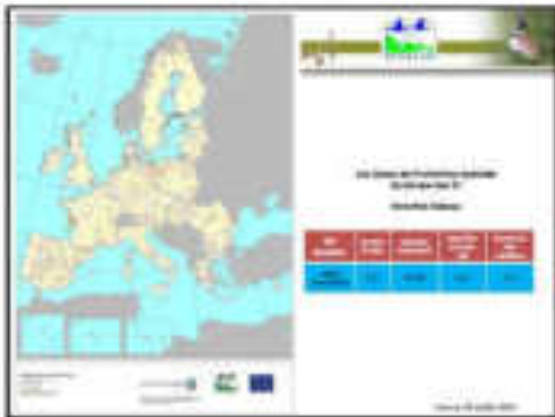
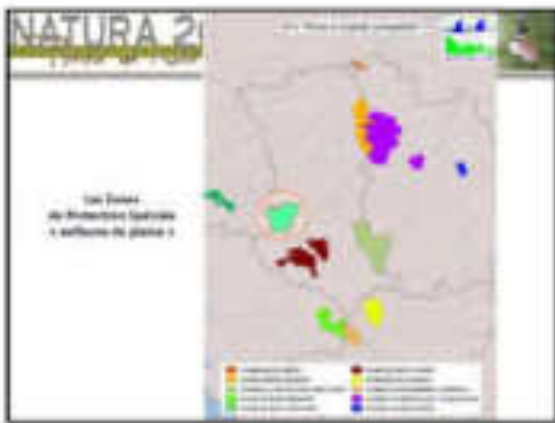
M. le Secrétaire Général remercie les participants et clos la séance.

Le Secrétaire Général

Pour le Président et par délégation,
le Secrétaire Général,


Le diaporama présenté en séance est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://nion-nord-ouest.n2000.fr>

Stéphane RIBET



NATURA 2000

Un **RÉSEAU** de sites
 pour **conserver la diversité biologique**
 (habitats naturels et espèces)
 dans une
logique de développement durable.

NATURA 2000

À ce titre le site
de la Plaine de Niort Nord-Ouest
 a été identifié et désigné comme
 site important
 au titre de la directive « Oiseaux ».

NATURA 2000

La désignation du site Natura 2000
 « Plaine de Niort Nord-Ouest »
 pour une vingtaine d'espèces d'oiseaux communs de plaine
 vers le littoral

est l'aboutissement d'un processus
 de concertation
 - Acceptation
 - Reproduction
 - Rapet
 - Regroupement

à l'aide de l'Etat des migrations

NATURA 2000

Natura 2000
 La démarche française

NATURA 2000

Cadre de l'inventaire biologique 2012

Zone d'étude « oiseaux de plaine »

1. Objectifs

2. Méthodes

3. Résultats

4. Synthèse

NATURA 2000

Objectifs de l'inventaire biologique

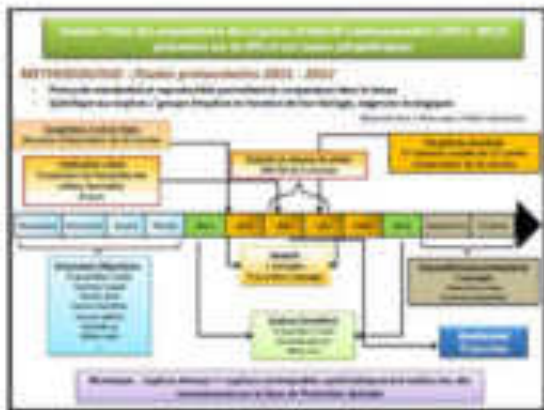
1. Connaître la biodiversité aviaire de la zone d'étude

2. Identifier les espèces d'intérêt communautaire

3. Évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

4. Identifier les habitats d'intérêt communautaire

5. Identifier les espèces de préoccupation



NATURA 2000

Méthodologie : Objectifs de prospective

Objectifs de prospective	Objectifs de prospective	Objectifs de prospective
1. Connaître la biodiversité aviaire de la zone d'étude	2. Identifier les espèces d'intérêt communautaire	3. Évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire
4. Identifier les habitats d'intérêt communautaire	5. Identifier les espèces de préoccupation	6. Identifier les espèces de préoccupation

NATURA 2000

Méthodologie : Objectifs de prospective

1. Connaître la biodiversité aviaire de la zone d'étude

2. Identifier les espèces d'intérêt communautaire

3. Évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

4. Identifier les habitats d'intérêt communautaire

5. Identifier les espèces de préoccupation

NATURA 2000

Synthèse des résultats biologiques

1. Connaître la biodiversité aviaire de la zone d'étude

2. Identifier les espèces d'intérêt communautaire

3. Évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

4. Identifier les habitats d'intérêt communautaire

5. Identifier les espèces de préoccupation

NATURA 2000

Synthèse des résultats biologiques 2012

Code	Nom	Statut	Observations	Commentaires
1	... (Kingfisher)
2	... (Kestrel)
3	... (Sparrowhawk)
4	... (Buzzard)

NATURA 2000

Synthèse des résultats biologiques 2012

Code	Statut	Observations	Commentaires
1
2
3
4

NATURA 2000

Statistiques des oiseaux biologiques 2012

Statistiques des oiseaux à l'automne 2012

Statut	Nombre de sites	Nombre de communes	Superficie (ha)	Superficie (km²)
Statut 1	10	10	1000	10
Statut 2	10	10	1000	10
Statut 3	10	10	1000	10
Statut 4	10	10	1000	10

Statistiques d'autres espèces remarquables

- Statut 1
- Statut 2
- Statut 3
- Statut 4

NATURA 2000

Statistiques des oiseaux biologiques 2012

Statistiques des oiseaux à l'automne 2012

Présentation des causes de déclin de la biodiversité

- Impact de l'agriculture intensive
- Impact de l'urbanisation
- Impact de la fragmentation des habitats
- Impact de la pollution

NATURA 2000

Présentation des espèces par espèce et répartition de conservation adaptée

Statut	Nombre de sites	Nombre de communes	Superficie (ha)	Superficie (km²)
Statut 1	10	10	1000	10
Statut 2	10	10	1000	10
Statut 3	10	10	1000	10
Statut 4	10	10	1000	10

NATURA 2000

Présentation des espèces par espèce et répartition de conservation adaptée

Statut	Nombre de sites	Nombre de communes	Superficie (ha)	Superficie (km²)
Statut 1	10	10	1000	10
Statut 2	10	10	1000	10
Statut 3	10	10	1000	10
Statut 4	10	10	1000	10

NATURA 2000

Présentation des espèces par espèce

Statut	Nombre de sites	Nombre de communes	Superficie (ha)	Superficie (km²)
Statut 1	10	10	1000	10
Statut 2	10	10	1000	10
Statut 3	10	10	1000	10
Statut 4	10	10	1000	10

NATURA 2000

« DIAGNOSTIC socio-économique »

20 NOVEMBRE 2015

Villiers-sur-Flaine

NATURA 2000

L'inventaire socio-économique

Statistiques de conservation

Statut 1

Statut 2

Statut 3

Statut 4

NATURA 2000

CAUSES PRINCIPALES DU DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ

MORTALITÉ DIRECTE

PERTES D'HABITATS

ISOLATION D'HABITATS

ISOLATION

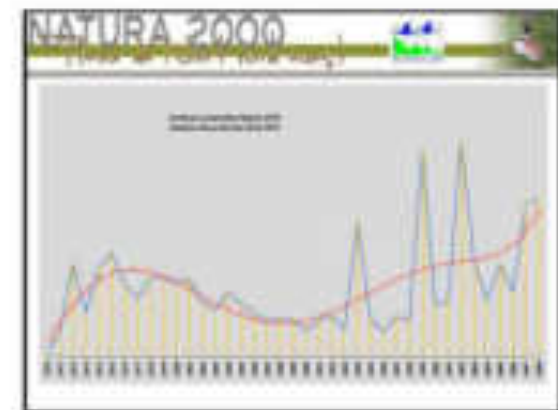
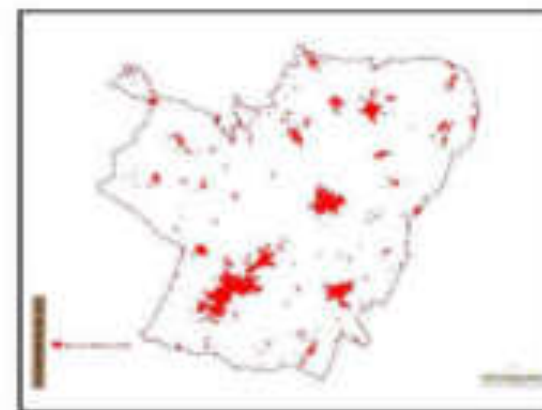
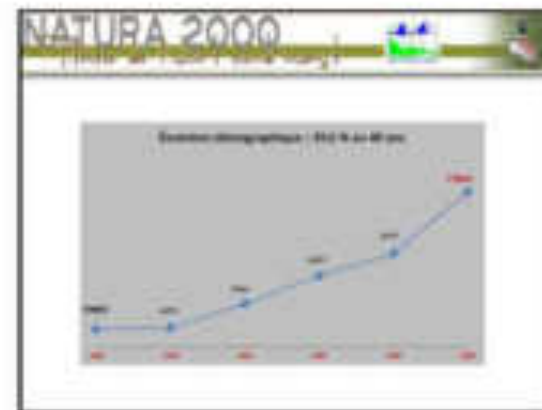
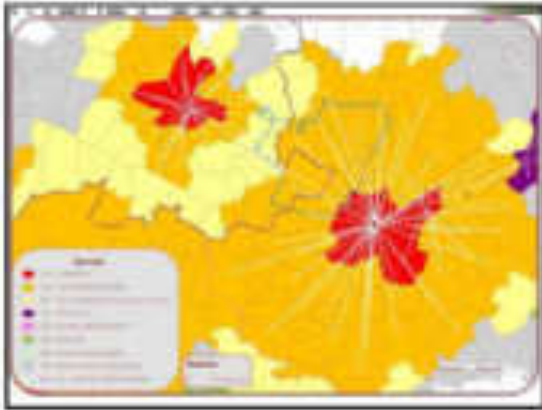
FRAGMENTATION D'HABITATS

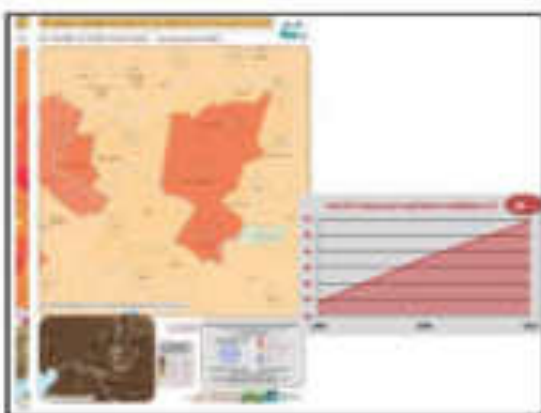
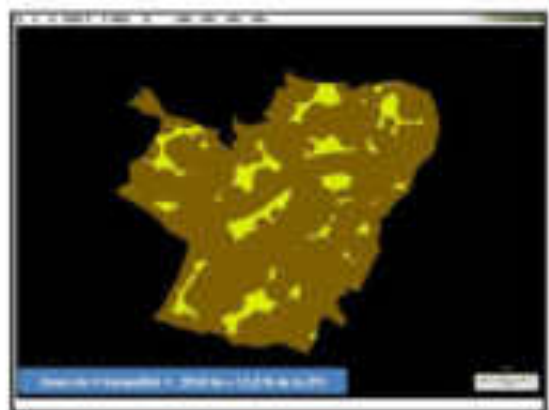
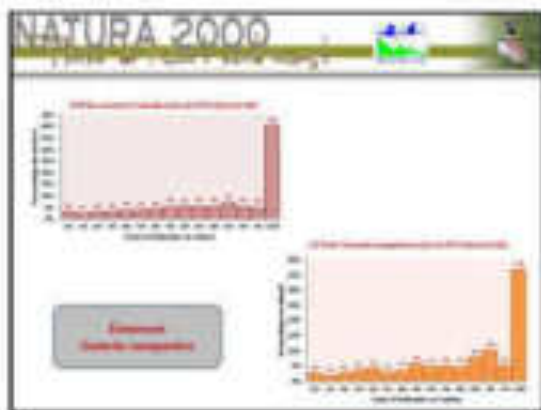
DÉRANGEMENT

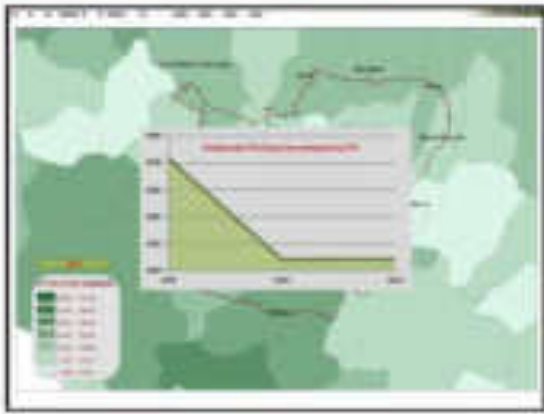
POLLUTIONS

CHANGEMENT CLIMATIQUE

ESPÈCES INVASIVES



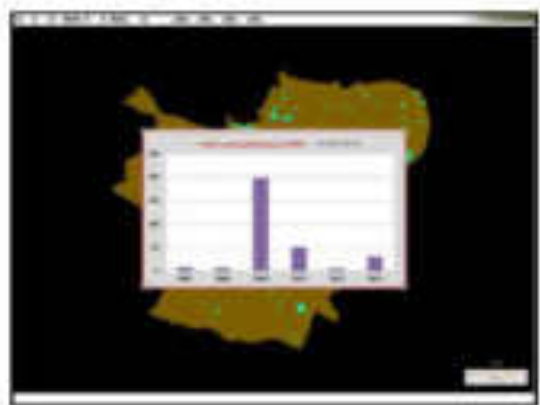
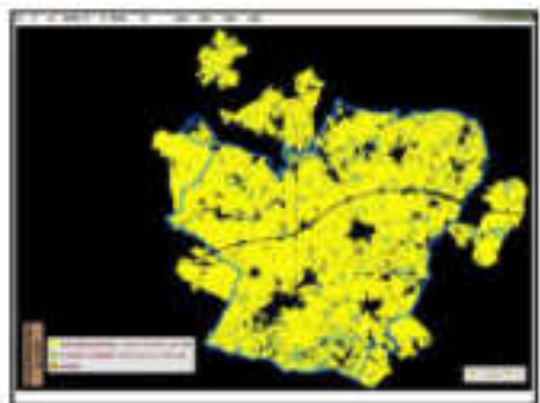


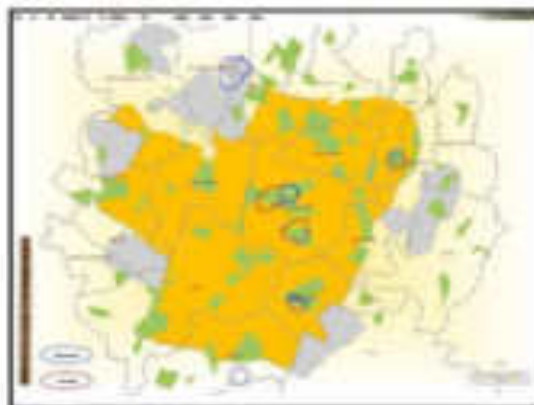


NATURA 2000

Casalement
Site de Natura 2000

Superficie de l'ZPS : 1 010 ha
Superficie de l'ZPS par commune : 1 010 ha
Superficie de l'ZPS par commune : 1 010 ha








Site Natura 2000 « Plaine de Niort - Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 - 14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN-PLAINE

Nom, prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
PELON Nadine	Chambre d'Agriculture de Vendée		Excusée
SACHOT-PONCIN Catherine	Propriété rurale de Vendée		Excusée
FLEURET Anne	Délégué régionale Pays de la Loire - Orange France		Excusée
ANDRE Samuel	Délégué spécialisé Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Excusé
MARCEL Jean-Baptiste	Chargé de mission Niort Nord-Ouest DDT Deux-Sèvres	jean-jacques.miel@deux-sevres.fr	
CHAUMERUEL Frédérique	DDTM 85	frédérique.chaumeruel@ vendee.gouv.fr	
ALBERT Sabine	Maire de la commune LESSON de SENEZ	albert.lissay@orange.fr	
GUILLOTEAU Jacques	Associé au sein de CIVICOM	guiloteau.jacques@wanadoo.fr	
RENAUDEAU J. Marc	Pdt. Chambre d'Agriculture		

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 -14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN-PLAINE

Nom, prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
A. TERRAUD	DREAL logo de la Région	nicolas.terraud@developpement-durable.gouv.fr	
Préfecture 85	Représentée par la	DDTM 85	
Alain PARROT	Niort Villiers Plaine		
Préfecture de la Région	85		
BOSSEROLE Fabrice	Division du CREN		EXCERNE

Exemple

Site Natura 2000 « Plaine de Niort - Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 - 14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN-PLAINE

Nom, prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
Marc CAULAT	CAN. Auvergne Pyr. 10, 14	marc.caulat@pays-niort.fr	
LOUDET. Rohal	Com. DEP 79 Ornithologie 80000		
DEPELLECQUE Anne-Sophie	Animatrice FNSEA 79	champion.frsea.79@orange.fr	
PASSEBIN Thierry	FNSEA 79 Comité de Niort Nord		
DELLHOMME Charles	Comité Départemental de la Randonnée 85	charles.stehanne@orange.fr	
BILKON GILLES	Adjoint Chaires St Remy		
Brossard Michel	Adjoint Niort 31 ^e Artise	michel.Brossard 91@SFR.fr	
DUREUX Alain	FA pêche 79. Président	dureux.alain@SFR.fr	
BURROT Claire	Syndicat des Eaux du Centre- Ouest	clburrot-seco@orange.fr	

Site Natura 2000 « Plaine de Niort - Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 - 14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN-PLAINE

Nom, prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
REATHORKE JF	GODS chargé de suivi N2000	jaithorke@ornitho79.org	
Fau E	chargé de suivi N2000 CG29	emaur. Fauré CG29.fr	
DUPEN C.	DRFAL PC	karou@ornitho79.org	
FLORET Xavier	Directeur GODS	demier@ornitho79.org	
CHIRAN Damien	chargé de missions au GODS	demier@ornitho79.org	
COEGNARD Auzelle	chargé assen UD 75	audelle.jugyval@epo.fr	
VIREUBERTU Dominique	FDL 79	domineul@epo.fr	
Séverine FROCHER	Talonniers Syndicat de la Vendée Seine 79129	severine@seine79.org.fr	
AUSARRO Robert	Président de l'association Villiers-en-Plaine qualité de la vie	79149@villiers-en-plaine.org	

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
comité de pilotage n°3
Jeu di 28 novembre 2013 - 14h30 Salle des Fêtes
VILLIERS-EN-PLAINE

Nom, prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
BONNET Christian	Maire de Coulouges sur l'Autize, Président de la Communauté de Communes Gâtine-Autize		Excusé
PARRAS Pascal	Chef du STAP 70		Excusé
OBARA Béatrice	Madame le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte		Excusée
FERRON Jean-François	Conseiller général de Champdeniers/Saint Denis		Excusé
BANLIER Jean Michel	Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres		Excusé
ZABATTA Gérard	Conseiller général du canton de Niort-Ouest, Coulon-Magné		Excusé
RETAILLEAU Bruno	Président du Conseil Général de la Vendée		Excusé
DAHAIJS Tony	CDOS Deux-Sèvres		Excusé
MAILLARD Jean-François	Délégation ONCFS Bretagne et Pays de Loire		Excusé

Site Natura 2000 « Plaine de Niort - Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 - 14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN-PLAINE

Nom, prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
MILCENT Maurice	Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat		Excusé
LAITANG Patrick	Directeur du Pôle Gestion Publique DGPIIP		Excusé
GOEDEL Joseph	Chef de Service développement économique des territoires, économie de proximité et tourisme DIRECCTE Pays de la Loire		Excusé
BRUN Laurent	Chef de Service Gestion et Patrimoine VINCI AUTOROUTES		Excusé
BELLOUARD Cyril	Conseil Régional Pays-de-Loire		Excusé
MANSON Jérôme	Chargé de mission biodiversité EPNIP		Excusé
BACHELLIER Ege	Chef du service départemental de l'ONEMA		Excusé
COTREL Nicolas	Directeur de DSNE		Excusé

Reçu en 2014

PC 85

Excusé

Bonjour Jean-François,

Je m'excuse mais je ne pourrais pas assister au COPIL de cet après-midi.
Pourrais-tu me faire passer la présentation qui sera faite à la réunion pour que je puisse tout de même prendre connaissance des différents éléments.

Par avance, Merci

A bientôt et bon COPIL

Julie CADU

Conseillère Agro-Environnement

Pôle Environnement

Service Productions et Environnement

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture

des Deux Sèvres

81 rue de chachon

79 300 BRESSUIRE

Tél.: 05 49 81 56 40

Mobile: 06 77 38 49 90

Fax: 05 49 74 10 64

www.deux-sevres.chambagri.fr

2.4 COPIL 4 : Validation du DOCOB

- Courrier d'invitation
- Compte-rendu
- Présentation
- Liste émargement



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Niort, le

20 JANVIER 2015

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau et Environnement

Docteur saisi par :
Jean-François MOREL
TEL : 05 49 16 08 14
jean.francois.morel@deux-sevres.gouv.fr

Le Préfet des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité
de pilotage du site Natura 2000 FR 5412013
« Plaine de Niort Nord-Ouest »

Objet : Invitation au comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » et diffusion de l'arrêté interpréfectoral portant création et composition du comité de pilotage local.

P.J. :

- arrêté interpréfectoral portant création et composition du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR 5412013 intitulé « Plaine de « Niort-Nord-Ouest ».
- Compte rendu du comité de pilotage du 23 novembre 2013

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer ou de vous faire représenter à la réunion du comité de pilotage qui se tiendra le :

Vendredi 20 février 2015 à 14h30
Centre d'animation culturelle
Place de l'Église
SAINT-POMPAIN

L'ordre du jour est le suivant :

- validation du document d'objectifs
- la suite à venir

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,


S. MOREL

En vue de la réunion, vous pouvez télécharger le document d'objectifs à l'adresse suivante :
<http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Plan et Environnement
Unité Plans 2000
Dirigé(e) par Jean-François Morel
☎ 02 49 56 88 16
jean.francois.morel@prefet-deux-sevres.gouv.fr

Niort le 05 AVRIL 2015

*Relevé de conclusions du Comité de Pilotage du site Natura 2000 n°5412013 « Plaine de Niort
Nord-Ouest » du 20 février 2015*

Placée sous la présidence de Madame Isabelle ROYER, Directrice du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales à la Préfecture des Deux-Sèvres, le 20 février 2015, s'est tenue à Saint-Pompain la quatrième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Etaient présents :

• Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Mme Isabelle ROYER, Directrice du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales à la Préfecture des Deux-Sèvres
- M. André TURPAUD, chargé de mission nature et biodiversité à la DREAL Pays de la Loire
- Mme Catherine MENARD, chargée de mission Natura 2000 à la DREAL Poitou-Charentes
- Mme Nathalie BIEBARD, ONEMA79
- M. Jean-François MOREL, responsable de l'unité Natura 2000 à la DDT des Deux-Sèvres

• Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Mme Micheline COBLARD, commune d'ARDIN
- M. Erwan FAUX, chargé de mission Natura 2000 Conseil Général des Deux-Sèvres
- Mme Élisabeth MAILLARD, Maire de SAINT-RÉMY
- M. Jérôme FAUCHER, Technicien Syndicat Mixte Vendée-Sèvre-Autize
- Mme Josseline ROBINEAU, élue à SAINT-MAXIRE
- Mme Mameilla BATY, Chargée de mission Adh/SCOT Communauté d'Agglomération du Niortais
- M. Pierre GELLÉ, Mairie de BHNET
- M. Patrick SAUVAGET, Mairie de SAINT-POMPAIN
- M. Guy LETANG, Syndicat intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)
- M. Jean-Pierre BON, Adjoint commune de BECHLÉFUP
- M. Gilles BILLON, Adjoint au maire de SAINT-REMY
- M. Florent BAUDON, élu à NIEUL-sur-l'AUTIZE
- M. Thierry GODILLON, Mairie de FAYE-sur-ARDIN

- ◆ Représentants des propriétaires
 - Mme Catherine SACHOT-PONCIN, Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée
 - M. Renaud PELLAT de VILLEDON, Collectif des propriétaires exploitants et usagers des sites Natura 2000 de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée
- ◆ Organisations consulaires
 - M. Bruno LÉPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
 - Mme Emmanuelle DAVAIL-SAUZE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- ◆ Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme
 - M. Robert LOUDES, représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
 - M. Thierry PASSEBON, FNSEA 79 canton de Niort Nord
 - M. Jean-Luc CAQUINEAU, Coordination Rurale 85
 - M. Christophe PETREAU, CODEVER 79
- ◆ Associations agréées de protection de l'environnement
 - M. Xavier FICHET, Directeur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - M. Julien SUDRAUD, LPO Vendée
 - M. Jean-François BERTHOMÉ, Coordinateur-animateur Docob-Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - M. Robert AUJARD, Président de l'association vendéenne pour la protection de la qualité de la vie
 - M. Damien CHIRON, chargé de mission Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Étaient excusés :

- M. le Préfet de la Vendée
- M. Jean-François MACAIRE, Président du conseil Régional Poitou-Charentes
- M. Éric GAUTHIER, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- M. Jean-François FERRON, Conseiller général du canton de Champdeniers-Saint-Denis
- M. Gérard ZABATTA, Vice-Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- ONEMA Vendée
- M. Bruno ODIN, Directeur Délégué Grand-Ouest GDP/SUEZ Poitou-Charentes
- Chambre d'Agriculture de Vendée
- Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres
- Mme Anne FLEURET, Déléguée régionale Pays de Loire Orange-France
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- Mme Patricia BUSSEROLLE, Directrice du CREN Poitou-Charentes
- Mme Dany BRÉMAUD, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Nortais
- M. Laurent BRUN, Chef du service gestion et patrimoine VINCI
- M. Cyril BELLOUARD, Conseil Régional Pays de Loire
- Mme Odile CARDOT, PNR Marais poitevin
- M. Jacques PELLERIN, Président du GODES
- Confédération Paysanne Vendée

Madame ROYER ouvre la séance en excusant Monsieur le Secrétaire Général retenu par d'autres obligations. Après un rappel général du site Natura 2000 et de ses enjeux, elle demande s'il y avait des observations sur le compte rendu du dernier comité de pilotage. En l'absence d'observations, le compte rendu est validé.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour qui concerne la validation du document d'objectifs et laisse la parole à madame MENARD de la DREAL et Monsieur BERTHOMÉ du Groupe ornithologique des Deux-Sèvres.

Madame MENARD rappelle le contexte Natura 2000 ainsi que la démarche Natura 2000 en Europe et en France et appliquée au site de la plaine de Niort Nord-Ouest.

Monsieur BERTHOMÉ rappelle que le docob a pour but de définir des mesures de gestion favorables à la sauvegarde de l'avifaune d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Les parties inventaires, diagnostic socio-économique ainsi que la définition des objectifs de conservation du site ont été validés lors du comité de pilotage de novembre 2013. En 2014, deux groupes de travail se sont réunis sur les fiches d'actions et sur la charte Natura 2000.

Monsieur CHIRON présente l'équipe d'étude (LPO et GODS) qui a participé au diagnostic ornithologique et rappelle quelques points sur les tendances d'évolution des principales espèces du site entre 2000 et 2012.

Question du copil : est ce que les protocoles utilisés sont identiques pour toutes les espèces entre les deux périodes ?

Oui pour certaines espèces suivies dans un cadre bien appréhendé (ex : Plan National d'Actions en faveur de l'Outarde caucasiote). Pour certaines espèces, le protocole a changé entre les deux phases d'inventaires. Il y a aussi des espèces qui sont dépendantes des conditions météorologiques (hivernants) ou de la ressource alimentaire (busards cendrés), ce qui peut entraîner des résultats difficilement comparables malgré un protocole similaire.

Monsieur BERTHOMÉ aborde le diagnostic socio-économique. Cette ZPS présente la plus forte densité de population (54 habitants au km²) par rapport aux autres ZPS du département. Les infrastructures, collieries et lignes THT participent à la fragmentation de l'espace. Ces éléments ne sont pas sans conséquences sur les espèces qui fuient la présence humaine. Est présenté ensuite pour certaines espèces (Outarde, Busard cendré, ...) la notion de zone d'évitement. Le principe étant que parmi les critères de sélection de l'habitat pour la nidification, que sont notamment la qualité du couvert, la pédologie, l'exposition, la richesse en proies (etc.), celui de l'éloignement vis-à-vis des activités humaines a été analysé sur la base des géo-localisation des espèces présentes dans la base de donnée du gods.

Question du copil : quelle est la probabilité de réussite de lâchers d'outardes issues de l'élevage ?

Les lâchers se font dans les rassemblements existant à l'automne, les oiseaux partent en migration et reviennent au printemps. L'objectif était de lâcher une centaine d'individus sur les sites de la région. Aujourd'hui l'élevage permet de relâcher entre vingt et quarante poussins par an. Avec ses nouveaux locaux et volières installés au zooodyssée et sous la gouverne du CG79, le nombre d'oiseaux lâchés devrait progressivement augmenter.

Monsieur BERTHOMÉ poursuit sur le diagnostic agricole. Il rappelle que l'herbe reste l'élément primordial de la ZPS. 12 % des surfaces sont en herbes mais pas forcément situées au bon endroit, que sont les zones historiques de présence de l'espèce en particulier, et situées à l'écart des activités humaines. L'enjeu sera d'avoir une contractualisation prioritaire sur ces espaces.

Question du copil : vous avez évoqué les surfaces en herbes, mais le Busard se retrouve dans les céréales.

Réponse du Gode : les Busards utilisent les parcelles en blé qui constituent un habitat de substitution à leur habitat d'origine qui se raréfie : landes, friches ou marais. Cet habitat cultivé reste dangereux en particulier pour les nids (au sol) lors des moissons, qui sont souvent plus précoces que l'envol des jeunes.

Question du copil : quel était l'objectif de contractualisation ?

Réponse du Gode : l'optimum de contractualisation était d'avoir 1500ha de contractualisés, il n'y en a que 300ha pour le moment, car l'animation MAE n'a commencé que récemment, et il faut attendre le début de l'animation du docob pour évaluer l'atteinte des objectifs.

En Pays de Loire, il n'y a pas de MAE pour les territoires dont le Docob n'a pas été approuvé. La région a fait le choix de ne pas ouvrir de nouveaux territoires en 2015. En 2016, avec un docob approuvé, le territoire sera ouvert aux MAEC. L'objectif étant de contractualiser 10 à 15 % du territoire de la ZPS sur des engagements favorables aux oiseaux de plaine.

Question du copil : il a été rapporté que des demandes d'autorisation de construire (hangar, bâtiment d'élevage) avaient été refusées en lien avec Natura 2000.

Réponse DDT-DREAL : tout projet de construction en site Natura 2000 doit être accompagné d'une évaluation d'incidences (en l'absence de document d'urbanisme ayant lui-même fait l'objet d'une évaluation d'incidences). L'évaluation doit conclure à l'absence d'effets significatifs sur les objectifs de conservation du site Natura 2000. Si le pétitionnaire ne démontre pas l'absence d'effets significatifs ou produit une évaluation incomplète ou insuffisante ou ne produit pas ce document, l'autorisation d'urbanisme peut être refusée. Dans le département des Deux-Sèvres, sur une soixantaine de projets de construction en zone Natura 2000, 3 dossiers ont été refusés.

La présentation se poursuit par la Charte Natura 2000, qui permet à tout propriétaire ou tout titulaire de droit réels sur des terrains inclus dans le site, d'adhérer à cette dernière.

La charte fait partie du docob et ne peut être signée par des volontaires que si le docob est approuvé. La charte comporte 13 fiches (une fiche relative à des engagements de portée générale et 12 fiches d'engagements particuliers). Les engagements de la charte n'entraînent pas de surcoût, le but de la charte est de maintenir ou d'améliorer les bonnes pratiques existantes.

Question du copil : est ce que l'exonération de la taxe foncière sur la propriété non bâtie est compensée pour la commune ?

Réponse de la DREAL : la part communale fait l'objet d'une compensation pour la commune.

Parmi les fiches présentées dans la charte, la fiche 8 qui concerne l'entretien du bord des routes « gérer favorablement les bords des voies » propose des modalités de gestion particulières, avec des coupes précoces et tardives.

Question du copil : Est-ce que ce type d'entretien ne risque pas d'engendrer des conséquences sur les parcelles agricoles avec un développement plus ou moins important de mauvaises herbes ?

Réponse du Gds : on évoquait à une époque le développement du chardon. Sur le bord des routes gérées par le conseil général, avec une fauche tardive, on ne voit pas de développement de chardons. C'est un enjeu à surveiller de façon à trouver le bon équilibre entre ce qui relève de l'optimum souhaitable et de ce qui relève de la réalité.

La fiche 11, relative à l'activité cynégétique de loisir, propose quelques engagements et recommandations qui ne remettent pas en cause l'activité cynégétique. A noter ici que l'activité cynégétique qui se déroule en dehors des périodes sensibles liées à la reproduction des oiseaux de plaine reste compatible avec les objectifs de conservation de ces derniers.

Monsieur BERTHOMÉ présente ensuite quelques fiches actions qui constituent la partie opérationnelle du docob. Chaque action est priorisée dans le cadre de sa mise en œuvre et s'inscrit dans l'un des quatre objectifs de conservation à long terme.

Parmi les fiches actions est présentée la fiche 11 intitulée « mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux ». Cette fiche propose, dans le cadre d'un remembrement, de créer des surfaces enherbées gérées en faveur de l'avifaune sur une surface équivalente à 3 % de la surface remembrée.

La fiche action intitulée « adapter le périmètre de la ZPS aux enjeux de conservation » est aussi présentée. La chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, qui représente aussi la chambre d'agriculture de la Vendée, considère qu'ils ne peuvent adhérer à cette fiche. Ils sont favorables à la contractualisation et à une amélioration de l'animation sur le site, avant d'élargir le périmètre du site. La eminte est de voir une difficulté accrue pour certains projets.

Réponse de la DREAL : Madame MENARD précise que cette extension doit se justifier sur des bases scientifiques pour inclure dans le périmètre l'ensemble des zones dont ont besoin les espèces du site tout au long de leur cycle de vie. C'est une procédure qui peut se faire hors docob et qui nécessite l'avis du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), incluant également la consultation des collectivités. Elle rappelle que la phase contractualisation ne peut se faire que sur un projet MAEC. L'objectif d'extension est secondairement de rendre une cohérence de territoire et de permettre l'ouverture de MAEC aux zones d'extension.

Madame ROYER demande si le retrait de cette fiche est une condition à la validation du docob.

Réponse positive de Monsieur LEPOTVRE.

Madame MENARD précise que le calendrier envisageable pour cette procédure d'extension, indépendamment de son inclusion ou non dans le docob, et en fonction du retour du Muséum, serait 2017 ou 2018.

Madame ROYER propose de valider le document d'objectifs en retirant la fiche intitulée « adapter le périmètre de la ZPSQ aux enjeux de conservation ». Cette fiche sera retravaillée en fonction du retour de l'avis scientifique du Muséum national.

La suite à venir : le docob sera approuvé par arrêté interpréfectoral. Les représentants des collectivités territoriales et des EPCI seront conviés, comme le prévoit le code de l'environnement, à une réunion en vue de désigner le président du comité de pilotage et la collectivité qui prendra en charge l'animation du docob. Le document d'objectifs entrera alors dans la phase opérationnelle.

Madame ROYER remercie l'assemblée et clôt la séance.

La Directrice,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. ROYER', is written over a horizontal line.

L. ROYER

Pièces jointes : les diapositives présentées en séance sont téléchargeables à l'adresse suivante :
<http://adert-nord-ouest.n2000.fr/>

Site Natura 2000
« Plaine de Niort nord-ouest »

COPIL de présentation du Dacob complet

20 février 2015
St-Pompain

Colonne Habitat
Classement Natura 2000 - 2012/2014/2015 - 2015/2016

Réseau Natura 2000

⇒ **Objectif :**

- concevoir le Réseau Ecologique dans une logique de développement durable :
 - 2 Objectifs européens :
 - Directive Oiseaux (1979/2040)
 - Directive Habitats (1992)
 - Sans Épargne et l'adhésion d'acteurs communautaires
- reconnaître à l'échelle européenne de la qualité environnementale des territoires et des actions humaines qui permettent leur conservation

Le réseau régional :

Écrivent 22 % de territoires

82 sites

dont 11 sites :

Réseau Natura 2000

⇒ **Objectif :**

- 1) la concertation : élaboration et suivi du Document d'Objectifs
- 2) l'engagement volontaire :
 - 2012/13
 - réseau Natura 2000
 - réseau Natura 2000
- 3) l'adhésion appropriée des acteurs (évaluation d'adhésion Natura 2000)

Deux opportunités financières

1) Les aides des collectivités locales (2015)	2) Les aides des collectivités locales (2015)	3) Les aides des collectivités locales (2015)
4) Les aides des collectivités locales (2015)	5) Les aides des collectivités locales (2015)	6) Les aides des collectivités locales (2015)

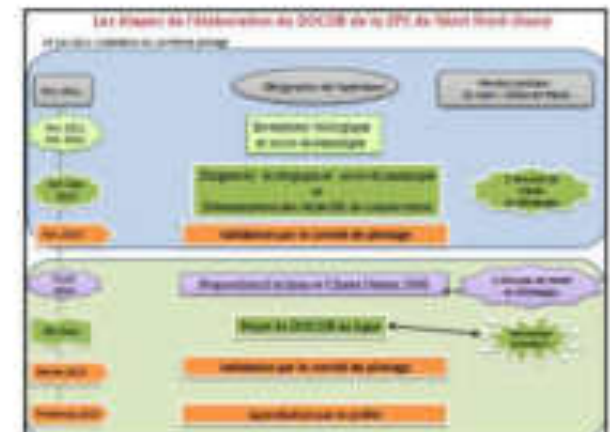
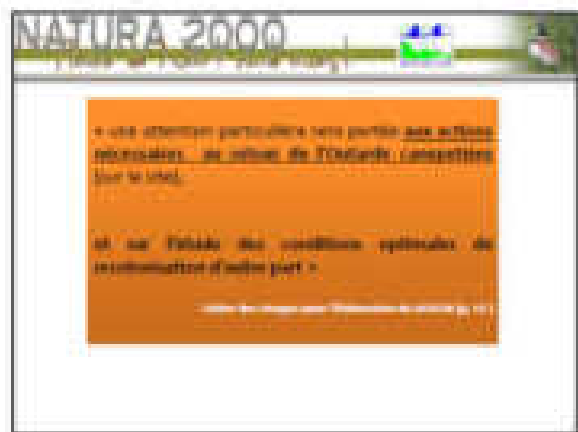
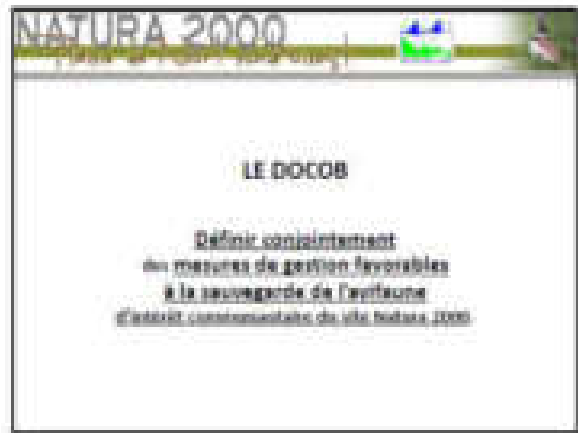
La reconnaissance des actions gratuites

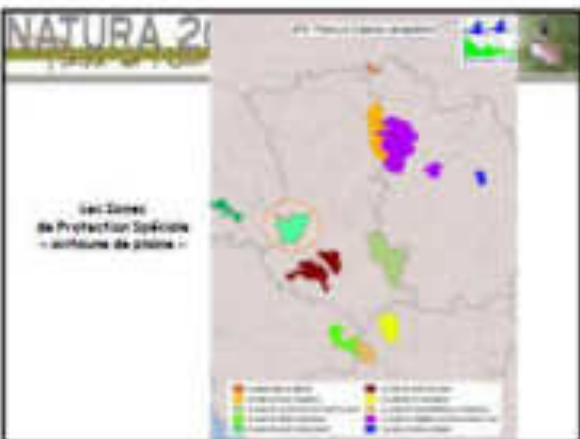
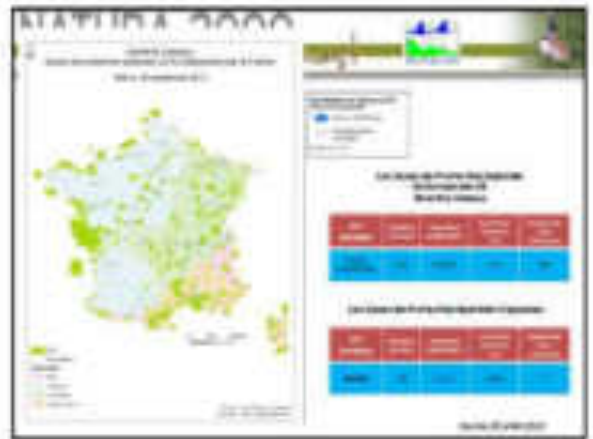
1) La reconnaissance des actions gratuites	2) La reconnaissance des actions gratuites	3) La reconnaissance des actions gratuites
--	--	--

- Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)
- ⇒ marché public 2011-2012 - GOES & LPOIS
- ⇒ validation des diagnostics par le CIREPS - Brezils 2014 (Comité scientifique régional de gestionnaire volontaire)
- ⇒ validation de fiches d'adhésion des actions gratuites

À noter :

- approbation du Dacob par comité scientifique et diffusion
- réunion des collectivités pour leur proposition de piloter le réseau de sites des actions gratuites (plans d'adhésion de site)





NATURA 2000
 La désignation du site Natura 2000
 « Plaine de Niort Nord-Ouest »
 pour une vingtaine d'espèces d'oiseaux sauvages de plaine
 rares ou menacés
 dont 15 d'intérêt communautaire
 Alimentation
 Reproduction
 Repos
 Regroupement
 A l'envol ou lors des migrations



NATURA 2000
 Liste des espèces d'oiseaux 2012 - Statut des espèces - Dates de reproduction

Statut	Superficie (ha)	Superficie (km²)	Communes
Site de Protection des Oiseaux	22 045	84,79	14
Site de Protection des Oiseaux (partiel)	1 000	3,92	1
Total	23 045	88,71	15

NATURA 2000

Synthese des résultats biologiques - 2012 - Deux-Sevres / Niort / Mairaux

Site	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)
Site 1	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Site 2	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Site 3	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Site 4	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Site 5	500	500	500	500	500	500	500	500	500

NATURA 2000

Priorisation des enjeux par espèce et objectifs de conservation adaptés

Espèce	Statut de conservation	Objectifs de conservation
Grèbe à cou noir	EN	Préserver les zones humides
Grèbe à bec noir	EN	Préserver les zones humides
Grèbe à tête blanche	EN	Préserver les zones humides
Grèbe à long bec	EN	Préserver les zones humides
Grèbe à ventre blanc	EN	Préserver les zones humides

NATURA 2000

Priorisation des enjeux par espèce et objectifs de conservation adaptés

Site	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)
Site 1	100	100	100	100
Site 2	200	200	200	200
Site 3	300	300	300	300
Site 4	400	400	400	400

NATURA 2000

Priorisation des enjeux par espèce

Espèce	Statut de conservation	Objectifs de conservation
Grèbe à cou noir	EN	Préserver les zones humides
Grèbe à bec noir	EN	Préserver les zones humides
Grèbe à tête blanche	EN	Préserver les zones humides
Grèbe à long bec	EN	Préserver les zones humides
Grèbe à ventre blanc	EN	Préserver les zones humides

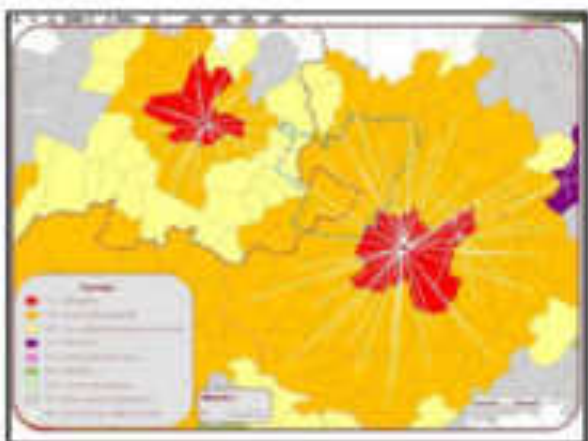
NATURA 2000

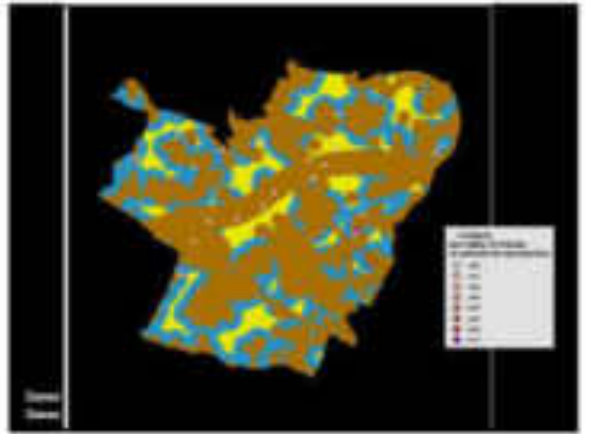
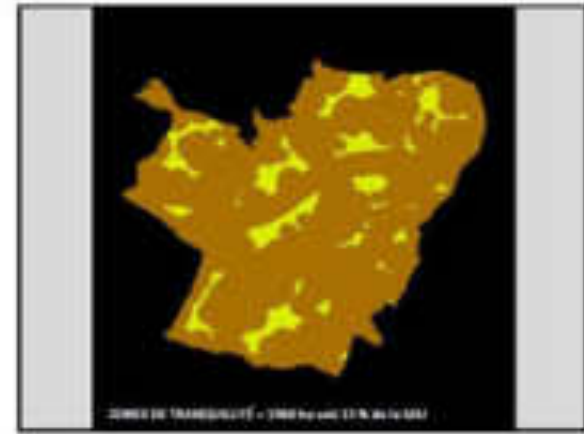
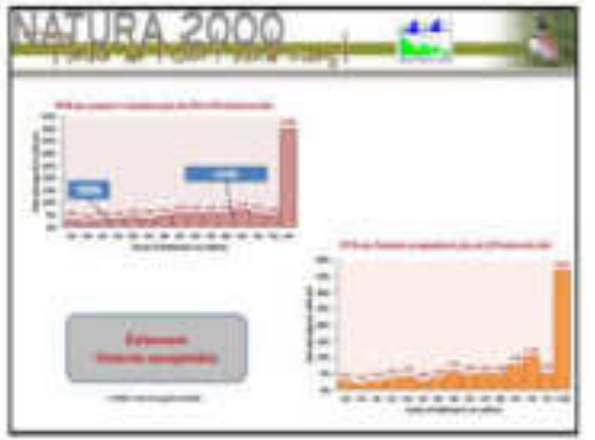
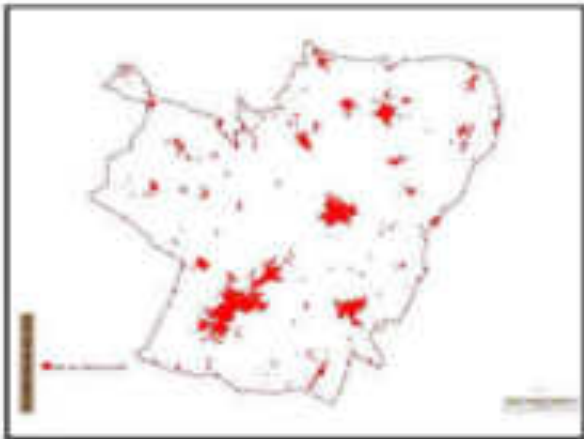
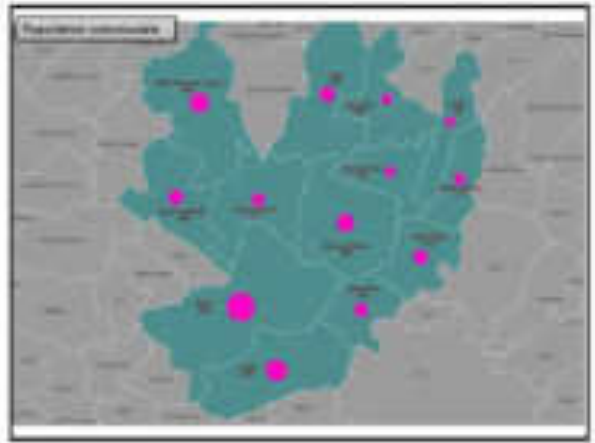
« DIAGNOSTIC socio-économique »

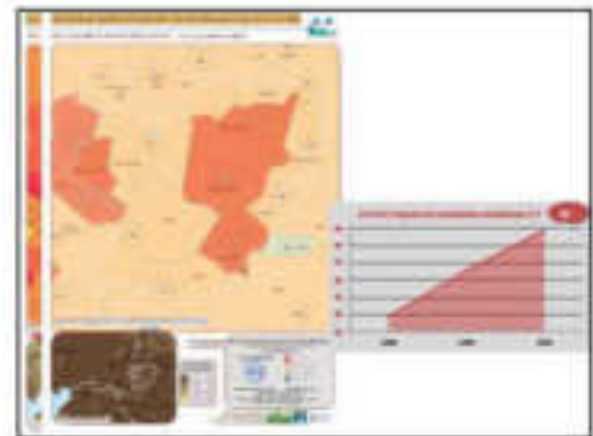
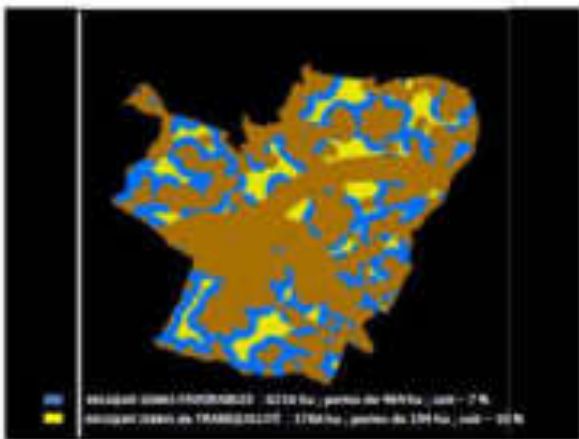
NATURA 2000

ORIENTATION du territoire de la ZPS et EMETTE SPATIALE

la ZPS dans l'aire péri-urbaine de NIORT





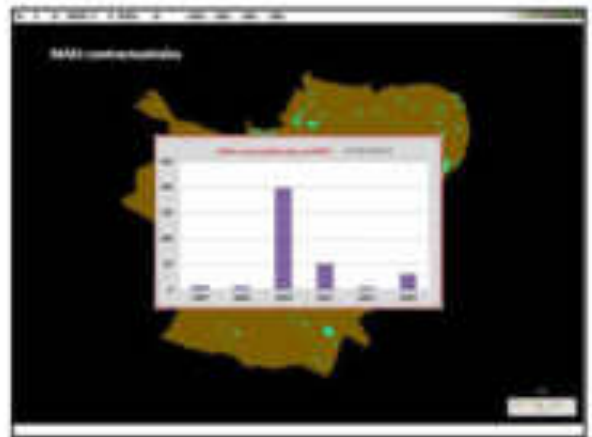
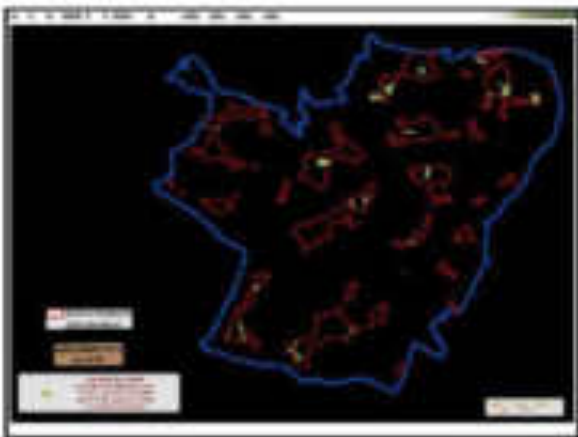




NATURA 2000
Plan de l'Ornithologie

Classement
(sur 1000 sites)

1041 sur les 276 : 3769 ha
Sur la commune des Deux-Sèvres : 2,22 ha
(Total sur 20 ha)



NATURA 2000
Plan de l'Ornithologie

OBJECTIFS DE CONSERVATION À LONG TERME (OCLT)

NATURA 2000
Plan de l'Ornithologie

MOYENS POUR ASSURER
LA RECONSTITUTION (par l'agriculture)

→ HABITATS FAVORABLES

NATURA 2000
Plan de l'Ornithologie

1- Appuyer le développement des habitats favorables aux espèces
prioritaires (OCLT) :
- Favoriser la diversité des habitats
- Favoriser la diversité des espèces
- Favoriser la diversité des habitats
- Favoriser la diversité des habitats

2- Appuyer le développement et la gestion des zones humides
- Favoriser la diversité des habitats
- Favoriser la diversité des habitats

3- Appuyer le développement de la diversité de l'habitat par les
pratiques agricoles

4- Appuyer le développement de la diversité de l'habitat par les
pratiques agricoles

NATURA 2000
Plan de l'Ornithologie

**FICHES ACTIONS
AGRICULTURE**



NATURA 2000
FICHES ACTIONS

Préserver la ceinture verte des villages et hameaux* [1]

Objectif : Préserver la ceinture verte des villages et hameaux*.

Modalités de protection :

- Éviter les opérations susceptibles de perturber la structure primaire de manière à équilibrer les enjeux du site afin de les intégrer ensuite dans les projets.
- Éviter, notamment, en particulier, les travaux de défrichage et l'entretien des espaces agricoles.
- Respecter les permis de construire et autorisations d'urbanisme.

NATURA 2000
FICHES ACTIONS

Préserver la ceinture verte des villages et hameaux* [2]

Objectif : Préserver la ceinture verte des villages et hameaux*.

Modalités de protection :

- Éviter les opérations susceptibles de perturber la structure primaire de manière à équilibrer les enjeux du site afin de les intégrer ensuite dans les projets.
- Éviter, notamment, en particulier, les travaux de défrichage et l'entretien des espaces agricoles.
- Respecter les permis de construire et autorisations d'urbanisme.

NATURA 2000
FICHES ACTIONS

Prendre compte les enjeux avifaunistiques dans l'AT* [1]**

Modalités de protection :

- Minimiser les impacts du développement :
 - Du fait
 - Des équipements

En prenant en compte les données issues d'un diagnostic préalable des enjeux avifaunistiques dans tout projet.

NATURA 2000
FICHES ACTIONS

Prendre compte les enjeux avifaunistiques dans l'AT* [2]**

Modalités de protection :

- En amont des projets, collecter les données et l'état de la structure primaire de manière à équilibrer les enjeux du site afin de les intégrer ensuite dans les projets.
- Éviter, notamment, en particulier, les travaux de défrichage et l'entretien des espaces agricoles.
- Respecter les permis de construire et autorisations d'urbanisme.

NATURA 2000
FICHES ACTIONS

Prendre compte les enjeux avifaunistiques dans l'AT* [1]**

Objectif : Minimiser les impacts du développement :

- Du fait
- Des équipements

 En prenant en compte les données issues d'un diagnostic préalable des enjeux avifaunistiques dans tout projet.

NATURA 2000
FICHES ACTIONS

Préserver la ceinture verte des villages et hameaux* [1]

Objectif : Préserver la ceinture verte des villages et hameaux*.

Modalités de protection :

- Éviter les opérations susceptibles de perturber la structure primaire de manière à équilibrer les enjeux du site afin de les intégrer ensuite dans les projets.
- Éviter, notamment, en particulier, les travaux de défrichage et l'entretien des espaces agricoles.
- Respecter les permis de construire et autorisations d'urbanisme.

NATURA 2000
FICHES ACTIONS

Préserver la ceinture verte des villages et hameaux* [2]

Objectif : Préserver la ceinture verte des villages et hameaux*.

Modalités de protection :

- Éviter les opérations susceptibles de perturber la structure primaire de manière à équilibrer les enjeux du site afin de les intégrer ensuite dans les projets.
- Éviter, notamment, en particulier, les travaux de défrichage et l'entretien des espaces agricoles.
- Respecter les permis de construire et autorisations d'urbanisme.

NATURA 2000
FICHES ACTIONS

Préserver la ceinture verte des villages et hameaux* [2]

Objectif : Préserver la ceinture verte des villages et hameaux*.

Modalités de protection :

- Éviter les opérations susceptibles de perturber la structure primaire de manière à équilibrer les enjeux du site afin de les intégrer ensuite dans les projets.
- Éviter, notamment, en particulier, les travaux de défrichage et l'entretien des espaces agricoles.
- Respecter les permis de construire et autorisations d'urbanisme.

NATURA 2000

FICHES ACTIONS

Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux*

- ✓ Création de surfaces extensives arborées (à 20% de la surface arborée)
- ✓ Recueillir les productions agricoles
- ✓ Permettre des parcelles avec cultures des marges
- ✓ Sans engrais
- ✓ Préférer le bétail à la charge annuelle d'élevage
- ✓ Diversifier les cultures (céréales avec prairie fourragère)
- ✓ Diversifier les modes de culture au sein d'un même parcelle

NATURA 2000

FICHES ACTIONS

Objectif	Création de surfaces extensives arborées (à 20% de la surface arborée)	Recueillir les productions agricoles
Actions	Permettre des parcelles avec cultures des marges	Sans engrais
Préconisations	Préférer le bétail à la charge annuelle d'élevage	Diversifier les cultures (céréales avec prairie fourragère)
Modalités de mise en œuvre	Diversifier les modes de culture au sein d'un même parcelle	

* Adapter la gestion de la ZPS au plan de conservation 4 et 5



NATURA 2000

FICHE D'ACTION - 2015-2020

Élaboration de Chartes de

Reconnaissance des cultures et des pratiques agricoles favorables aux oiseaux

NATURA 2000

FICHE D'ACTION - 2015-2020

Plan contractuel pour :

1. Recueillir les cultures et les pratiques agricoles favorables aux oiseaux

NATURA 2000

FICHE D'ACTION - 2015-2020

Plan contractuel pour :

1. Recueillir les cultures et les pratiques agricoles favorables aux oiseaux

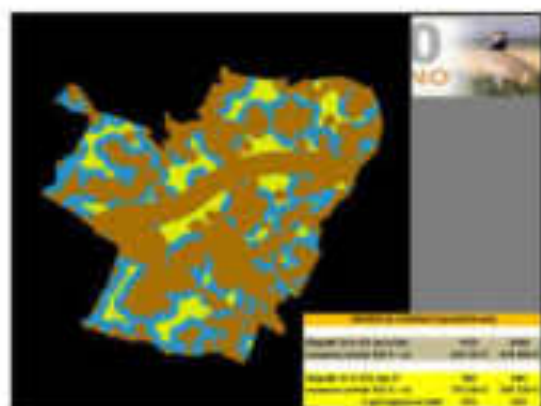
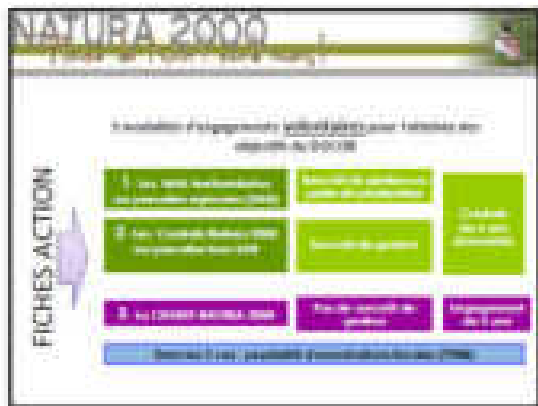
2. Favoriser la gestion, le développement et la maintenance des prairies fourragères à des conditions

NATURA 2000

FICHE D'ACTION - 2015-2020

RAPPEL :

les outils de contractualisation



NATURA 2000 CHARTRE PNNO

Objectif de la Chartre

Le présent pacte d'adhésion aux sites Natura 2000 du PNNO a pour objectifs :

- de définir les rôles et les responsabilités
- de promouvoir et de valoriser les sites

Il est établi en concertation avec les acteurs locaux.

Il vise à la réalisation de l'objectif de préservation.

NATURA 2000 CHARTRE PNNO

Objectif de la Chartre

Le présent pacte d'adhésion aux sites Natura 2000 du PNNO a pour objectifs :

- de promouvoir et de valoriser les sites
- de définir les rôles et les responsabilités
- de promouvoir et de valoriser les sites

Il est établi en concertation avec les acteurs locaux.

Il vise à la réalisation de l'objectif de préservation.



NATURA 2000 CHARTRE PNNO

Chartre d'adhésion

Le présent pacte d'adhésion aux sites Natura 2000 du PNNO a pour objectifs :

- de promouvoir et de valoriser les sites
- de définir les rôles et les responsabilités
- de promouvoir et de valoriser les sites

Il est établi en concertation avec les acteurs locaux.

Il vise à la réalisation de l'objectif de préservation.

NATURA 2000 CHARTRE PNNO

Chartre d'adhésion

Le présent pacte d'adhésion aux sites Natura 2000 du PNNO a pour objectifs :

- de promouvoir et de valoriser les sites
- de définir les rôles et les responsabilités
- de promouvoir et de valoriser les sites

Il est établi en concertation avec les acteurs locaux.

Il vise à la réalisation de l'objectif de préservation.

NATURA 2000 CHARTRE PNNO

Table des matières

1	Introduction
2	Objectifs de la chartre
3	Principes généraux
4	Modalités de mise en œuvre
5	Modalités de mise en œuvre
6	Modalités de mise en œuvre
7	Modalités de mise en œuvre
8	Modalités de mise en œuvre
9	Modalités de mise en œuvre
10	Modalités de mise en œuvre
11	Modalités de mise en œuvre
12	Modalités de mise en œuvre
13	Modalités de mise en œuvre

NATURA 2000 CHARTRE PNNO

FICHES MILIEU

F1	Présentation du site
F2	Localisation et territoire d'étude
F3	Statut
F4	Éléments paysagers remarquables
F5	État de conservation
F6	Notes

NATURA 2000 CHARTRE PNNO

FICHES ACTIVITES

A1	Présentation des activités de conservation et de gestion
A2	Présentation des activités de gestion
A3	Présentation des activités de gestion
A4	Présentation des activités de gestion
A5	Présentation des activités de gestion

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

FICHES ACTIVITES

46 - **ACTIVITES DES BORDS DE L'EAU ET DE BUISSON**

47 - **ACTIVITES D'AMBITONNAGE DE L'EAU**

48 - **ACTIVITES DE LUNDI DE FLEUR (UNIQUE CHARENTAIS)**

49 - **INFRASTRUCTURES LINEAIRES SACTRANSAIT**

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

ACTIVITES DES BORDS DE L'EAU ET DE BUISSON

1 - **Pratiques de maintenance traditionnelles (sauf fauche) (entretien de prairies humides...)**

2 - **Entretien des friches pastorales (sauf abricotiers) (sauf friches humides) (sauf 10 et après 1970) - Nombre de coupe = 20 coup**

ACTIVITES DE LUNDI DE FLEUR

3 - **Pratiques d'entretien traditionnelles (sauf fauche) (entretien de prairies humides...)**

4 - **Entretien des prairies humides**

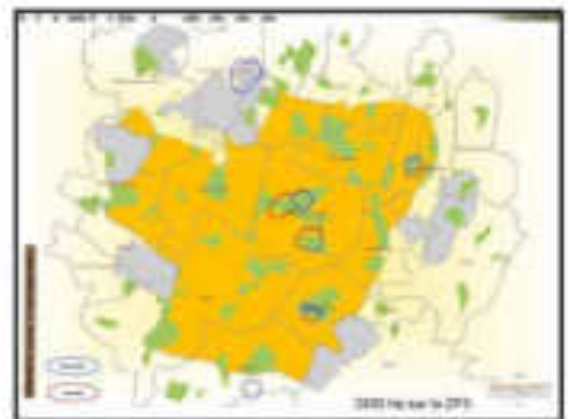
NATURA 2000
CHARTRE PNNO

ACTIVITES DES BORDS DE L'EAU ET DE BUISSON

1 - **Pratiques de maintenance traditionnelles (sauf fauche) (entretien de prairies humides...)**

2 - **Entretien des friches pastorales (sauf abricotiers) (sauf friches humides) (sauf 10 et après 1970) - Nombre de coupe = 20 coup**

3 - **Entretien des prairies humides (sauf fauche) (entretien de prairies humides...)**



NATURA 2000
CHARTRE PNNO

ACTIVITES DES BORDS DE L'EAU ET DE BUISSON

1 - **Pratiques de maintenance traditionnelles (sauf fauche) (entretien de prairies humides...)**

2 - **Entretien des friches pastorales (sauf abricotiers) (sauf friches humides) (sauf 10 et après 1970) - Nombre de coupe = 20 coup**

3 - **Entretien des prairies humides (sauf fauche) (entretien de prairies humides...)**

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

ACTIVITES DES BORDS DE L'EAU ET DE BUISSON

1 - **Pratiques de maintenance traditionnelles (sauf fauche) (entretien de prairies humides...)**


2 - **Entretien des friches pastorales (sauf abricotiers) (sauf friches humides) (sauf 10 et après 1970) - Nombre de coupe = 20 coup**

3 - **Entretien des prairies humides (sauf fauche) (entretien de prairies humides...)**

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 -14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN

Nom et prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
	ONEMA Vendée		Excusé
	Chambre d'agriculture de la Vendée		Excusé
ODIN Bruto	Directeur Délégué Grand-Ouest GDF/SUEZ Poitou-Charentes		Excusé
MACAIRE Jean-François	Président du Conseil Régional Poitou-Charentes		Excusé
	Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres		Excusé
ZABIATTA Gérard	Conseiller général du canton de Niort-Ouest, Coulon-Magné		Excusé
BRÉMAUD Dany	Vice présidente - Communauté d'Agglomération du Niortais		Excusée
	CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels Poitou- Charentes)		Excusé
	Le SIFDS sera représenté représenté par Monsieur LETANG Guy délégué de Saint-Pompain		

Site Natura 2000 « Plaine de Niort - Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 - 14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN

Nom et prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
FERRON Jean-François	Conseiller général du canton de Champdeniers-Saint-Denis		Excusé
BRUN Laurent	Chef de Service Gestion et Patrimoine VINCI AUTOROULTE		Excusé
BELLONARD Lydie	Comité Régional Pays de la Loire		Excusé
	Confédération Paysanne Habitat		Excusé
LAUTIER Eric	Président du Comité Local de Protection de la Vallée de la Sèvre		Excusé
AUSARD ROBERT	Président de l'Association de Protection de la Vallée de la Sèvre		
TURPAUN André	OKEAL P&L		

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 -14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN

Nom et prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
Costantini Michèle	Commune ARGONNIÈRE	joel.sobland@orange.fr	
FAYE Etienne	CG79	etienne.faye@cg79.fr	
Bellat Anick/Isabelle Renaud	Collectif des propriétaires exploitants et usagers des sites N-2000	renaud.bellet@orange.fr	
CABOT Odile	PNR Narais		Excusez
PELLERIN Jacques	G.O.D.S Président		Excusez
PICHER Xavier	G.O.D.S Directeur	xavier@ornitho79.org	
SUDRARD Julien	LPO Vendée	sudrard@lpo.fr	
MENARD Gabriel	DRFDR		
MAILLET Elisabeth	Commune de St Féligy		

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 - 14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN

Nom, et prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
BIAENET Nathalie	ORSEMA SD79	sd79@orsema.fr	
FACHEL Sébastien	Syndicat d'Intérêt Local Seize Aulxys	S.fachel@seize.fr	
NOBIAENU Justine	Elu St Nazaire	justine.nobien@seize.fr	
LATY Karolella	Charge de mission ADT PACT Lamurats d'Anglo de Niort	karolella.laty@adp-niort.fr	
GELLÉ Emma	Mairie de Bault	emma.gelle@bault.fr	
SOUVAGET Fabrice	Mairie de Saint-Pompain	fabrice.souvaget@seize.fr	
PASSEBON Thierry	FNSERN 79 Niort	tyr.passebon@seize.fr	
SARROT-Rouvier Aurélien	SDPPRA Le Centre SPA	aurélien.sarrot@seize.fr	
ZEON - Le Christophe	OR 85	christophe.zeon@seize.fr	

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 -14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN

Nom et prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
LETANG Guy	JESS	Guy.letang@2000Doreuge.fr	
LOUDES Fabrice	COOP. de Guy 79		
BON Jean Pierre	Adjoint communal DECELEUF		
BAUSSON Florent	Elu Niort V. Active	Florent.bausson@edungeo.fr	
BOUQUON Thierry	Thierry Fay / Andani		
LEPOINTE Bruno	CA 79.	lepoine.bruno@gmail.com	
PETREAU Christophe	CODÉVER 79	christophe.petreau@stfr.fr	
BENSHOUHE SF	GODS	Jean Francois Cornitho 79	
CHIRON Damien	GODS	damien.cornitho79.org	

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 - 14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN

Nom, prénom	Organisme et / ou fonction	Adresse mail	Signature
Dorval Jeanne Emmanuelle	Dorval de agriculture Évaluation - Reproduction de plan de 75	emmanuelle.souze@deux-sevres- chambagri.fr	[Signature]
FLEURET Anne	Dorval évaluation - Pays de la Loire		[Signature]

III. REUNIONS PUBLIQUES ET ATELIERS TECHNIQUES

3.1 Soirée d'information du 22 mars 2012

- Invitation
- Affiche publique
- Excuses
- Inscriptions Groupes de travail

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



Niort, le 12 mars 2012

Madame, Monsieur,

La démarche de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord-Ouest a été présentée aux membres du Comité de Pilotage (COPIL) lors de la réunion du 21 février 2012 à Villes-en-Plaine, présidée par M. Jean-Jacques Boyer, secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Afin de tenir informés les habitants des communes concernées par le site, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et la délégation de la LPO Vendée organisent le **jeudi 22 mars à 20 heures 30, une réunion publique à la salle des fêtes de Champbertrand, commune de Villes-en-Plaine. Réunion à laquelle vous êtes aimablement conviés.**

Outre la présentation des opérateurs, des espèces ayant valu la désignation du site, des étapes et du calendrier de l'élaboration du DOCOB, des mesures agro-environnementales contractualisables sur le site, cette réunion sera également l'occasion d'inviter quelques volontaires intéressés par la démarche Natura 2000 à rejoindre les différents groupes de travail et d'échanges thématiques qui seront organisés pour encadrer les travaux du DOCOB.

En vous demandant, en tant que membres du COPIL, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Berthomé

Chargé de mission-coordonateur

NATURA

Plaine de Niort Nord-Ouest

Chez vous, c'est parti!



RÉUNION PUBLIQUE

2012
22 mars
20h30

Salle des fêtes

Champbertrand

Villiers-en-Plaine

Ardin
Béceleuf
Coulon
Faye-sur-Ardin
Saint-Maxire
Saint-Pompain
Saint-Rémy
Sainte-Ouenne
Surin
Villiers-en-Plaine

Benet
Nieul-sur-l'Autise
Saint-Hilaire-des-Loges



Organisée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
7 rue Crémieu 79000 NIORT
tel : 05 49 09 24 49 Mail : jeanfrancois@ornitho79.org

Association Loi 1901 - 1987 - 12, rue Oudon - 79000 Niort - France - 05 49 09 24 49 - www.ornitho79.org



MAIRIE
DE
SAINT-RÉMY
DEUX-SÈVRES
79410



Téléphone : 05 49 35 58 73
Téléfax : 05 49 35 58 73

MAIRIE
Madame le Maire
4 rue de l'église
79410 SAINT-RÉMY

A

Groupe ornithologique des Deux-Sèvres
NATURA 2000 Plaine de Niort nord-ouest
7 rue Crémeau
79000 NIORT

Saint Rémy, le 19 mars 2012

Objet :
Réunion publique

Monsieur,

Je vous remercie pour la réunion publique à la salle des fêtes de Champbertrand à Villiers en Plaine le jeudi 22 mars à 20 heures 30.

J'ai le regret de vous informer que je ne pourrai y assister en raison de notre conseil municipal et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,
Elisabeth MAILLARD

3.2 Atelier « Inventaire » du 18 octobre 2012

- Invitation
- Feuille de présence
- Excuses



Objet : Inventaires biologiques et socio-économiques
Zone de Protection Spéciale
« Plaine de Niort - Nord-Ouest »

Niort, 28 septembre 2012

Madame, Monsieur,

En tant que membre du Comité de Pilotage (COPS) et/ou des groupes de travail et d'échanges, vous êtes invités à participer aux différentes étapes et travaux de la démarche d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) et de la Charte du site Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord-Ouest.

Par la présente, je vous convie à

**une réunion de travail et d'échanges « inventaires »
le jeudi 18 octobre 2012, 9h30, à la salle des fêtes de Champbellard (Villiers-en-Plaine)**

Réunion au cours de laquelle, Damien Cheon et moi-même, nous vous présenterons respectivement les inventaires biologiques, socio-économique et d'aménagement du territoire. Présentations qui seront suivies d'une discussion en seconde partie.

Je vous rappelle l'importance de ces travaux d'inventaires qui constitueront « la photographie 2012 » du territoire de la Zone de Protection Spéciale (ZPS). Ce travail, par recoupement des enjeux biologiques et des données socio-économiques, permettra par la suite de réaliser un diagnostic, qui à son tour déterminera les objectifs de développement durable du site.

Comptant vivement sur votre présence, et en vous demandant, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Berthomé
Chargé de mission-coordonneur Natura 2000



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@omniho2s.org <http://www.omniho2s.org>
05 49 06 24 40



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST"



AUTIN

IES
IRT
102
05 49 09 24 49

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES INVENTAIRE BIOLOGIQUE
 Jeudi 18 Octobre 2012 Villiers-en-Plaine

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél - Courriel	Signature
FICHET	Xavier	Directeur GODE	05 49 09 24 49 xavier@omitho79.org	
	Adresse	48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT		
CHIRON	Damien	Chargé de missions GODE	05 49 09 24 49 damien@omitho79.org	
	Adresse	48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT		
LAMBERT	Pierre	Préfet de Deux-Sèvres		Excusé, représenté par Jean-François MOREL DOT
	Adresse			
BREHAUD	Christian	Maire Saint-Maxire		Excusé
	Adresse			
MAILLARD	Elsabeth	Maire Saint-Rémy		Excusée
	Adresse			
GAUTHIER	Eric	Président Conseil Général 79		Excusé
	Adresse			
MATHE	Agnès	DIRECCTE Poitou-Charentes		Excusée
	Adresse			
		Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique		Excusé
	Adresse			
Monsieur PARRAS		STAP 79		Excusé
	Adresse			
ZABATTA	Gérard	Conseil Général 79		Excusé
	Adresse			
RIMBAULT	Jean-François	Agriculteur		Excusé
	Adresse			

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES INVENTAIRE BIOLOGIQUE
 Jeudi 18 Octobre 2012 Villiers-en-Plaine

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél - Courriel	Signature
		Fédération de la Pêche 79		Excusé
	Adresse			
MERCERON	Jean-Claude	SYDEV 85		Excusé
	Adresse			
DELECHAT	Didier	Syndicat des Eaux du Centre Ouest		Excusé
	Adresse			
LARTIGE	Jean-Pierre	Grange		Excusé
	Adresse			
GUTHARD	Virginie	CAN Val de Poitou	virginie.guthard@orange.fr 02 43 87 11 63	
	Adresse			
AVOINE	Fredine	Fédération Départementale des Chasseurs	05 49 09 24 49 fredine@orange.fr	
	Adresse			
DEPOM	Thomas	Agriculteur	05 46 33 55 86	
	Adresse			
DUBART	Jean-Pierre	Agriculteur	jeanpierre.dubart@orange.fr	
	Adresse			
GUTHARD MATHIEU	Jean	Agriculteur	02 49 02 37 44	
	Adresse			
PERON	Nadine	Comité d'étude Ombre et Profondeurs 79	06 71 93 03 05 02 51 36 83 63	
	Adresse			
CAHUI	Julie	Comité de l'Agro-Éco-Chambre d'Agriculteurs 79	05 45 51 86 50 julie.cahui@orange.fr	
	Adresse			

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES INVENTAIRE BIOLOGIQUE
 Jeudi 18 Octobre 2012 Villiers-en-Plaine

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél. - Courriel	Signature
MOUZAM	Isabelle	Responsable du p. d'oiseaux C. d. Deux-Sevres	05 49 28 79 92 i.mouzy@ccr.fr	
Position	Les Plais du Temple	France 42000		
Adresse	Popinière	Opération Adjoint	05 49 28 79 92 i.mouzy@ccr.fr	
BOUVIER	Philippe	Villiers-en-Plaine Adjoint		
Adresse				
REDIGNY	Francis	Adjoint		
Adresse	Les Plais du Temple			
POISSON	Thierry	Adjoint		
Adresse	Les Plais du Temple			
BELY	Louis-Philippe	ASPER agriculteur	05 49 06 78 22 lph.bely@orange.fr	
Adresse	35240 S'HILHARD DES LOGES			
PAILLAT	André	Agriculteur retraité	05 49 06 78 22 and.pallat@orange.fr	
Adresse	35240 S'HILHARD DES LOGES			
VILCHIN	Francis		05 49 06 78 22 franc.vilchin@orange.fr	
Adresse	35240 S'HILHARD DES LOGES			
PAILLAT	Christian		05 49 06 78 22 christian.paillat@orange.fr	
Adresse	35240 S'HILHARD DES LOGES			
BOUVIER	M. BONNET	Christian	05 49 06 78 22 christian.bonnet@orange.fr	
Adresse	Maître et conseiller général du Canton de Coulange / P. Bely			

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES INVENTAIRE BIOLOGIQUE
 Jeudi 18 Octobre 2012 Villiers-en-Plaine

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél. - Courriel	Signature
GUILLON	Antoine	AGRICULTEUR - C. d'Orléans	05 49 06 78 22 antoine.guillon@orange.fr	
Adresse	35240 S'HILHARD DES LOGES			
MORIEU	SOEL	AGRICULTEUR	05 49 06 78 22 soel.morieu@orange.fr	
Adresse	Changy 41000			
MOREL	DDT 78	Changy 41000	05 49 06 78 22 morel@orange.fr	
Adresse				
SEBANDY	Jean-Philippe	AGRICULTEUR	05 49 06 78 22 sebandy@orange.fr	
Adresse				
TEORA	Philippe	SD ENERGIES	05 49 06 78 22 teora@orange.fr	
Adresse				
CHAMERON	Frédérique	DDT 78	05 49 06 78 22 chameron@orange.fr	
Adresse				
YOUTHES				
Adresse				
GUEGNARD	Aurélien			
Adresse				
Adresse				
Adresse				
Adresse				



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur Jean-François BERTHOMÉ
Chargé de mission-coordonateur Natura
2000
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Nat. 4564/LH

Niort, le 16 Octobre 2012

Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier, et je vous en remercie, à une réunion de travail et d'échanges "Inventaires", le jeudi 18 octobre 2012 à 09 h 30, à la salle des fêtes de Chambertrand, à NIORT.

Étant retenu ce jour-là par des engagements pris antérieurement, je ne serai pas en mesure de m'y rendre et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric GAUTIER

Président du Conseil Général



Jean-Pierre Larège

Délégué Régional du Poitou-Charentes
30 rue Salvador Allende
86000 Poitiers cedex
05 49 01 52 00
jeanpiere.larage@orange.com

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Jean-François Berthomé
Chargé de mission-coordonnateur Natura
2000
48 rue Fouquet de Lata
79000 Niort

Poitiers, le 12 octobre 2015

Objet : Inventaires biologique et socio-économiques, Zone de Protection Spéciale, « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Monsieur,

J'ai bien reçu votre invitation pour la réunion de travail et d'échanges du jeudi 18 octobre.
Mon collaborateur des Deux-Sèvres et moi-même sommes retenus par d'autres obligations, et nous ne
pourrions pas participer et nous vous prions d'accepter nos excuses.
Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre Larège
Délégué Régional



MAIRIE
Madame le Maire
4 rue de l'église
79410 SAINT-RÉMY

A

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Saint Rémy, le 11 octobre 2012

Monsieur,

Je vous remercie pour la convocation à une réunion de travail et d'échanges « inventaires » du jeudi 18 octobre 2012.

J'ai le regret de vous informer que je ne pourrai y assister étant indisponible et vous prie de bien vouloir m'excuser.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,
Elisabeth MAILLARD

4 rue de l'Église – 79410 SAINT-RÉMY – Tel. 05 49 15 66 78 / Fax 05 49 15 58 72
E-mail : communes@saintremy17vauange.fr

La Roche-Sur-Yon, le 11 octobre 2012

Monsieur Jean-François BERTHOMÉ
Chargé de mission - coordinateur Natura 2000
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 Rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'inviter à une réunion de travail le jeudi 18 octobre à Villiers-en-Plaine concernant la zone de protection spéciale « Plaine de Niort - Nord Ouest ».

Retenu par des obligations antérieures, je ne pourrai assister à cette réunion et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Sénateur de la Vendée

Jean-Claude MERCIERON

282
COMMUNES
ADHÉRENTES

3 rue de l'Horloge Jean
CS 80003
85204 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. 02 51 45 88 00
fax 02 51 45 88 11
sydev@sydev-vendee.fr
www.sydev-vendee.fr



FEDERATION DES DEUX-SEVRES POUR LA
PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE

33 rue du Galuchet - BP 88301
79045 NIORT Cedex 9

☎ 09-49-09-25-30 - 09-49-25-04-17

✉ peche79@club-internet.fr

Tout droits réservés - Toute réimpression est formellement interdite



Nouveaux horaires d'ouverture au public à partir du 01/10/2012 :

Lundi matin : fermé - Lundi après-midi : 14H00 - 16H00

Du mardi au vendredi : 9H00 - 13H00 et 14H00 - 16H00

11 octobre 2012

Nos réf. : AR/ND/12-676

Vos réf. : Votre courriel reçu le 28/09/2012

Dossier suivi par :

Objet : NATURA 2000 Plaine de Niort Nord-Ouest
Réunion le 18/10/2012

A l'attention de M. Jean-François BERTHOME

Monsieur,

Pour faire suite à votre invitation citée en référence, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Fédération des DEUX-SEVRES pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ne pourra pas participer à votre réunion prévue le jeudi 18 octobre 2012, à laquelle vous avez eu l'amabilité de l'inviter.

Toutefois, nous vous serions extrêmement reconnaissant de bien vouloir nous adresser le compte-rendu de cette réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Po/ le Président

La Directrice

A. ROUET

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX SEVRES
NATURA 2000 Plaine de Niort Nord-Ouest
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT



Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

Groupe Ornithologique
M. BERTHOME
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Echiré, le 12 octobre 2012

Ref : DD/NW/12.54

Objet : Site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest »

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 28 septembre concernant le site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » et la réunion du groupe de travail programmée le 18 octobre à Villiers en Plaine.

Il ne sera malheureusement pas possible de représenter le Syndicat des Eaux du Centre-ouest à cette réunion et je vous demande de bien vouloir m'en excuser.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Didier DELECHAT



Syndicat des Eaux du Centre-Ouest
Bouillon - 79410 Echiré
Tel. : 05 49 06 99 22 / Télécopie : 05 49 06 96 70

De : Raphaël GRIMALDI CREN [<mailto:grimaldi@cren-poitou-charentes.org>]

Envoyé : mercredi 17 octobre 2012 18:03

À : 'BERTHOME J. F. (GODS) (jean-francois.berthome@wanadoo.fr)'

Objet : TR: Courrier

Salut Jean-François,

Merci pour l'invitation, mais il nous sera pas possible d'y participer.

Merci de nous excuser.

Bonne réunion.

Raphaël GRIMALDI
Responsable Antenne Deux-Sèvres
Tél. 05 49 73 20 02

Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes
Antenne Deux-Sèvres : 45, rue Villersexel - 79000 Niort
Toutes nos coordonnées sur <http://www.cren-poitou-charentes.org/>



membre du [réseau des Conservatoires d'espaces naturels](#)



Bonjour,

Madame Agnès MATHE de la DIRECCTE Poitou-Charentes a bien reçu votre courrier l'invitant à participer à la réunion du 18 octobre 2012 ayant pour objet « Inventaires biologiques et socio-économiques Zone de protection spéciale « Plaine de Niort Nord Ouest » ».

Malheureusement, étant retenue par des obligations antérieures, elle ne pourra être présente à cette réunion, et vous prie de bien vouloir l'en excuser.

Cordialement.

Sandrine AUFORD
DIRECCTE
Pôle 3E
DEIE

05.49.50.20.50.



Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier à la réunion de travail et d'échanges "inventaires" qui aura lieu le jeudi 18 octobre 2012 à 9 heures 30, et je vous en remercie.

Je ne pourrai y assister, étant retenu par d'autres engagements, et je vous demande de bien vouloir m'excuser.

Avec mes regrets,

Cordialement.

Gérard ZABATTA
Conseiller général de Niort-Ouest, Magné, Coulon

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 28 septembre 2012, par lequel vous m'invitez à participer à votre réunion de travail et d'échanges « inventaires » le jeudi 18 octobre 2012 à 9h30.

Malheureusement, mon emploi du temps ne me permettra pas d'être parmi vous et je m'en excuse.

Cordialement

Le Maire

Christian BREMAUD

Bonjour,

Au vu de l'agenda de la Présidente du Syndicat de Pays, je vous informe que Nicole BRÉMAUD s'excuse et ne pourra assister à la réunion de travail et d'échanges "Inventaires" qui aura lieu le jeudi 18 octobre à Champbertrand.

Cordialement

Isabelle LANDRÉ
Syndicat de Pays du Marais poitevin des Deux-Sèvres
39 ter rue André Giannésini - BP 18
79270 FRONTENAY ROHAN ROHAN
05.49.04.65.94



Pays du Marais Poitevin
des Deux-Sèvres

Objet : Inventaires biologique et socio-économiques

Zone de Protection Spéciale

"Plaine de Niort Nord-Ouest"

A l'attention de Jean-François Berthomé.

Monsieur,

Le CBNSA ne pourra pas être présent à la réunion du jeudi 18 octobre 2012 à Villiers-en-Plaine à laquelle nous étions conviés et vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Nous sommes intéressés par les documents qui seront présentés lors de cette réunion et/ou le compte-rendu.

Vous en remerciant par avance,

Bien cordialement.

--

Laurence PERRET
Assistante de direction

Conservatoire Botanique National
Sud-Atlantique
Domaine de Certes
47 avenue de Certes
33980 AUDENGE

Tél. : 05 57 76 18 07
<http://www.cbnsa.fr>

bonjour M. Berthomé,

M. Parras, ABF, vous prie de bien vouloir l'excuser mais il ne sera pas présent à votre réunion du 18 octobre à Villiers, étant pris par d'autres obligations.

cordialement,
la secrétaire



DOCOB Plaine de Niort Nord-Ouest



Inscriptions aux groupes de travail et d'échanges

RÉUNION PUBLIQUE - Jeudi 22 mars 2012, VILLIERS-EN-PLAINE

Nom Prénoms	Fonction Qualité Institution Organisme Appartenance	Adresse Téléphone	Signature	Groupes de travail et d'échanges			Inscrit par le D.O.C.O.B.
				Ornithologie	Agriculture	Aménagement du territoire	
REDIERE FABIEN		06 93 25 25 62	<i>[Signature]</i>				
BOURNAISIAN ISABELLE	Commune de Villiers-en-Plaine	4 rue de la Gare 79100 Villiers-en-Plaine 06 84 50 22 41	<i>[Signature]</i>	X	X	X	
GUINOT GUY	Agriculteur	06 81 62 01 18	<i>[Signature]</i>		X	X	
AIGAUDINS PASCAL	Service territorial Département de la Nièvre	15 15 16 16 33	<i>[Signature]</i>	X		X	
DUBREUIL JEAN-PIERRE	Maître de Forêt	Jean Pierre DUBREUIL 22610 Villiers-en-Plaine jean.pierre.dubreuil@nièvre.fr	<i>[Signature]</i>	X	X	X	



3.3 Atelier « Inventaire socio-économique et aménagement du territoire » du 20 décembre 2012

- Invitation
- Feuille de présence
- Excuses

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



Niort le : 30/11/2012

Objet : inventaire socio-économique,
diagnostic et grands objectifs

Madame, Monsieur,

En tant que membre du Comité de Pilotage (COPIL) et/ou des groupes de travail et d'échanges, vous êtes invité(s) à participer aux différentes étapes et travaux de la démarche d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) et de la Charte du site Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord-Ouest.

Par la présente, je vous convie à

une réunion de travail et d'échanges

le jeudi 20 décembre, 9 heures, à la salle des fêtes de Champbertrand (Villiers-en-Plaine)

Réunion au cours de laquelle, après un rappel des grands enjeux biologiques vous sera présenté l'inventaire socio-économique et d'aménagement du territoire complétant ainsi « La photographie 2012 » du territoire de la zone de Protection Spéciale (ZPS) ébauchée lors de la réunion du 18 octobre*.

Dans une seconde partie, nous aborderons le diagnostic et les grands objectifs de développement durable du site qui seront également soumis à discussion.

Je vous rappelle l'importance des ces travaux préliminaires qui permettent, dans le courant de l'année 2013, d'établir le programme d'actions et la charte Natura 2000.

Comptant vivement sur votre présence, et en vous demandant, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bernhamé
Chargé de mission-coordonnateur Natura 2000

*Vous pouvez télécharger le diaporama Inventaire Biologique à partir du lien suivant: <http://niort-nord-ouest.natura2000.fr/>



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org - <http://www.ornitho79.org>
05 49 00 24 49



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST"



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@omito79.org <http://www.omito79.org>

05 49 09 24 49

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



Niort le : 30/11/2012

Objet : Inventaire socio-économique,
diagnostic et grands objectifs

Madame, Monsieur,

En tant qu'exploitant(e) agricole, acteur(trice) essentiel(le) du territoire de la Plaine de Niort Nord-Ouest, vous êtes invité(e) à participer librement aux différentes étapes et travaux de la démarche Natura 2000 qui aboutiront au final au Document d'Objectifs (DOCOB) du site. Soit un programme de mesures afin d'assurer un état favorable à l'avifaune de plaine d'intérêt communautaire de la Zone de Protection Spéciale (ZPS). Mesures auxquelles vous pouvez participer à l'élaboration et/ou amélioration et qui seront par la suite contractualisées sous forme de Mesures Agro-environnementales et de Charte Natura 2000.

Par la présente, je vous convie à

une réunion de travail et d'échanges

le jeudi 20 décembre, 9 heures, à la salle des fêtes de Chambertrand (Villiers-en-Plaine)

Réunion au cours de laquelle, après un rappel des grands enjeux biologiques vous sera présenté l'inventaire socio-économique et d'aménagement du territoire complétant ainsi la photographie 2012 à du territoire de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) ébauchée lors de la réunion du 18 octobre.

Dans une seconde partie, nous aborderons le diagnostic et les grands objectifs de développement durable du site qui seront également soumis à discussion.

Je vous rappelle l'importance des ces travaux préliminaires qui permettront, dans le courant de l'année 2013, d'établir le programme d'actions et la charte Natura 2000.

Comptant vivement sur votre présence, et en vous demandant, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Berthomé
Chargé de mission-coordonnateur Natura 2000

Ce courrier a été expédié à 250 personnes et structures.

*Vous pouvez télécharger le diaporama inventaire biologique à partir du lien suivant : <http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org - <http://www.ornitho79.org>
05 49 09 24 49



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST"



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@omtho79.org <http://www.omtho79.org>

05 49 03 24 49

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL - INVENTAIRE SOCIO ECO. - DIAGNOSTIC
Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél. - Courriel	Signature
BEAUFLORE	Jean-François	Chargé de la ZPS Niort	05 49 09 26 49 jeanfrancois@aini.fr	
Adresse	GODS 18 rue de la Libération 49100 NIORT	Paris - Ile de France	05 43 05 76 68	
Adresse	19 Rue de la Libération			
DALEY	Christine	Directrice - Parc naturel régional de Sologne	05 49 09 26 49	
Adresse	30 Avenue de la République 49100 NIORT	Centre de la Région de la Loire	Christine.Daley@aini.fr	
Adresse	111 Route de Villiers-en-Plaine			
CAULAT	Nicolas	CAN. Aménagement Terroir	05 49 19 11 22 nicolas.caulat@aini.fr	
Adresse	1704 Le Baudouin 49100 NIORT			
Adresse	1704 Le Baudouin 49100 NIORT			
Village	Ennon	Le Village Municipal de Niort	05 49 09 26 49	
Adresse	35 route de la Chapelle			
BOINARD	François	agriculteur	francoisboinard@aini.fr	
Adresse	20 Rue de la Chapelle 49100 NIORT			
MARON	Philippe	Agriculteur	philippe.maron@aini.fr	
Adresse				
LOUDES	Roland	Comité Départemental de la Loire-Atlantique	05 49 09 26 49	
Adresse				
CHAMPAGNE	Fabienne	BBVA ES	02 54 44 33 45 fabienne.champagne@aini.fr	
Adresse	19 Rue Montaigne - 85024 LA ROCHE-SUR-YON			

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL - INVENTAIRE SOCIO ECO. - DIAGNOSTIC
Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél. - Courriel	Signature
BONNET	Christian	Président Communauté de Communes Gâtine Aizise		Excusé
Adresse	Coulonges-sur-l'Autize			
MAUNAY	René	Maire de Saint-Maxire		Excusé
Adresse	Saint-Maxire			
		Syndicat des Eaux du Centre Ouest		Excusé
Adresse	Beaulieu 79410 Echiré			
		Synd. Dep. Propriété Privé Rural Agricole Vendée		Excusé
Adresse	La Roche-sur-Yon			
ZABATTA	Gérard	Conseil Général 79		Excusé
Adresse	Maison du Département 79000 NIORT			
GAUTIER	Eric	Président Conseil Général 79		Excusé
Adresse	Maison du Département 79000 NIORT			
MILLET	Bernard	Conseil Général 79		Excusé
Adresse	Maison du Département 79000 NIORT			
BONNIN	Pascal	Fédération Chasse 85		Excusé
Adresse	85000 LA ROCHE-SUR-YON			
		Président Conseil Général Vendée		Excusé
Adresse	85000 LA ROCHE-SUR-YON			
Rouet	Anita	Fédération de la Pêche		Excusé
Adresse	79000 NIORT			
		Agence de l'eau Loire-Bretagne		Excusé
		86000 POITIERS		

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLaine DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL-INVENTAIRE SOCIO ECO.-DIAGNOSTIC
Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél. - Courriel	Signature
CHIRON	Dominique	Groupement Ornithologique		
Adresse	58 Rue Rouget de Lisle	79000 Niort	daniela.bernath@orange.fr	
BERTHELE	Jean-François	CCOIS Changement de Parcours pour faune ornithologique		
Adresse	68 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT		jeanfrancois.berthel@orange.fr	
FCHAT	Karlion	Directeur / CCOIS	054322449 karl@pernitho.org	
Adresse	28 Rue Rouget de Lisle 79 Niort			
YOU	Thérèse	Coordonnatrice / CCOIS	054322449 therese.you@orange.fr	
Adresse				
JOLYS	Jean-Yves	CCOIS / Bénévoles	054322449 jeanyves.jolys@orange.fr	
Adresse				
TURPAUD	André	Directeur Supérieur de la Faune		
Adresse			andrea.turpaud@developpement.gouv.fr	
DUBREUIL	Jean-Pierre	Coordonnateur		
Adresse			jeanpierre.dubreuil@orange.fr	
Guthompson Sébastien / Jean-Philippe Caradot		Parc International des Neiges Poitou	0. caradot@parc-neiges-poitou.fr	
Adresse				
PEON Nadine		Chambre d'Agriculture 75	0251362543 nadine.peon@orange.fr	
Adresse				
CREU Julie		Chambre d'Agriculture 75	0543511650 - Julie.creu@orange.fr	
Adresse				

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLaine DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL-INVENTAIRE SOCIO ECO.-DIAGNOSTIC
Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél. - Courriel	Signature
RENAUDEAU	JEAN-PAUL	Secrétaire Chambre d'Agriculture 75	06 72 26 21 16 jeanpaul.renaudau@orange.fr	
Adresse				
BRUSSER	Daniel	adjoint technique de la chambre		
Adresse				
GUINDOT	Daniel	agriculteur Villiers-en-Plaine	06 81 67 01 48	
Adresse				
ENCREVE	Pascal	agriculteur Villiers-en-Plaine	06 81 83 49 15 pascal.encreve@orange.fr	
Adresse				
BOUTHIER	Thierry	exploitant agricole avec les agriculteurs	06 08 61 68 86	
Adresse	St-Hilaire des Landes			
SOLLET	Gilles	exploitant agricole avec les agriculteurs	06 33 59 33 73	
Adresse	SEVERE			
GRANZA J.P.	Jean-Pascal	exploitant agricole avec les agriculteurs Bénévoles de la Chambre d'Agriculture 75	06 81 06 43 22	
Adresse				
Guillemain V.	Christiane	exploitant agricole CCOIS	06 81 06 43 22	
Adresse				
THOUVENOT J.		SAIIL COOPERATIF de la Région Poitou	06 81 58 21 50 jthouvenot@orange.fr	
Adresse	St-Pierre			
TEORA	Pierre	Technicien - SD ENERGIES	05 45 25 41 44 pierre.teora@orange.fr	
Adresse	45 quai de la République 79000 NIORT			
PAILLIARD	Dominique	Agriculteur indépendant	06 81 06 43 22	
Adresse	50000 Agreste			
MORIN		Agriculteur indépendant Villiers-en-Plaine	06 81 06 43 22	
Adresse				

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINES DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL-INVENTAIRE SOCIO-ÉCO.-DIAGNOSTIC
 Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tel. - Courriel	Signature
AUDURIER	FREDERIC	DEPARTEMENT DES CHASSEURS	francesco@chasse-76.fr	
Adresse	2 bis à Champroux 76200 LA CASSE			
BELY	Jean-Marc	Associé - chargé d'entretien responsable PCC	05 35 65 78 22 jean.bely@orange.fr	
Adresse	Barce 85240 Saint-Hilaire-des-Lignes			
MOREL	Jean-François	DDT73 / NDDME	Jean-François Morel jean-francois.morel@ddt73.fr	
Adresse	Les Chaignes	Syndicat des Vaux Patruin		
DAVID	Daniel	CG Maine BENET	daniel.david@maine-benet.fr	
Adresse				
INFEH	Philippe	DREAL PC		
Adresse				
PARENTAUD	Dany	Syndicat de chasse / chasse PCC		
Adresse				
MOUNET	Isabelle	CCI		
Adresse				
Adresse				
Adresse				
Adresse				
Adresse				
Adresse				



VENDÉE
Conseil Général

Groupes Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

**Direction de l'Environnement
et de l'Aménagement**

Document n° : 004/0000
N° de dossier : 0014/001156
Site : OASIS n° 2010111116
La Roche-sur-Yon, le

14 DEC. 2012

Monsieur,

Par courrier en date du 30 novembre 2012, vous me faites parvenir une invitation à une réunion de travail et d'échanges relative au Document d'Objectifs et de la Charte du site Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord-Ouest, qui se tiendra le 20 décembre à 9 h 00, à Villiers-en-Plaine.

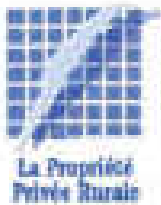
Ayant pris des engagements antérieurs, je ne pourrai être présent à cette réunion et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général
Le Directeur Général Adjoint
de l'Environnement et de l'Aménagement,


Georges DUBREZ

Conseil Général
Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
40 rue de Maréchal Foch - 85023 La Roche-sur-Yon cedex 3
Tél. 02 51 34 48 48 - Fax. 02 51 62 19 88 - www.vendee.fr



Syndicat Départemental de la Propriété Privée
Rurale et Agricole de la Vendée
13 rue de Lorraine - 85000 - LA ROCHE SUR YON

10 Décembre 2012

Monsieur Jean François BERTHOME
Chargé de Mission - Coordinateur NATURA 2000
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48, rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer à la réunion du 20 décembre concernant l'élaboration du DCOB et de la Charte NATURA 2000 de la Plaine de NIORT Nord-Ouest.

Notre représentante, Madame SACHOT-PONCINS, n'est malheureusement pas libre ce jour-là, et beaucoup de nos bénévoles ont déjà organisé leur emploi du temps. Nous regrettons que cette réunion importante ait été fixée à cette période de l'année.

Nous vous demandons, pour l'avenir, de bien vouloir adresser directement les invitations à :

Madame SACHOT-PONCINS Catherine
Barrière - 85200 SERIGNE

Avec nos remerciements et nos excuses pour le 20 décembre,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.



Gérard ZABATTA
Vice-président du Conseil général
Conseiller général du canton
de Niorz-Nord-Ouest, Couaon et Magny

Monsieur Jean-François BERTHOMÉ
Chargé de mission-coordonateur
Natura 2000
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

N° : 07/06/79

Niort, le 12 décembre 2012

Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier et je vous en remercie, à la réunion de travail et d'échanges dans le cadre de la démarche d'élaboration du document d'objectifs et de la Charte du site Natura 2000 de la plaine de Niort-Nord-Ouest, prévue le jeudi 20 décembre 2012, à 9h00, à la salle des fêtes de Chambertrand.

Etant retenu ce jour-là par des engagements pris antérieurement, je ne serai pas en mesure de m'y rendre et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Gérard ZABATTA



Saint-Benoît le 14 décembre 2012

Agence Certifiée ISO 9001

Délégation Poitou-Charentes
Service SATAM

Samuel ANDRE
Tel : 05 49 38 00 82
Fax : 05 49 38 00 81
samuel.andre@eau.loire-bretagne.fr

Niort : Saint-Benoît/MMSA
Viel : Votre courrier du 30 novembre 2012

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
GROUPE ORNITHOLOGIQUE
DES DEUX SEVRES
48 RUE ROUGET DE LISLE
79000 NIORT

Objet : Inventaire socio-économique, diagnostic et grands objectifs – le 20 décembre 2012

Affaire suivie par Samuel ANDRE

Monsieur le Président,

Vous m'invitez à assister à la réunion qui se tiendra le 20 décembre prochain à Villiers-en-Plaine et je vous en remercie.

Retenu par des engagements antérieurs, j'ai le regret de vous faire connaître qu'il ne me sera pas possible de m'y rendre, ni de m'y faire représenter.

Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence à cette réunion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

S. ANDRE



**FEDERATION DES DEUX-SEVRES POUR LA
PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE**

33 rue du Galuchet - BP 88301
79043 NIORT Cedex 9

☎ 05 49 76 25 33 - 05 49 73 01 17

✉ peche79@clubinternet.fr

Site Internet : www.peche-et-d'eau-sevres.com



Nouveaux horaires d'ouverture au public à partir du 01/10/2012 :
Lundi matin - fermé - Lundi après-midi : 14H00 - 16H30
Du mardi au vendredi : 9H00 - 12H00 // 14H00 - 16H30

17 décembre 2012

Nos réf. : AR/ND/12-801

Vos réf. : Votre courrier du 30/11/2012

Dossier suivi par :

Objet : NATURA 2000 Plaine de Niort Nord-Ouest
Réunion le jeudi 20 décembre 2012

A l'attention de M. Jean-François BERTHOME

Monsieur,

Pour faire suite à votre invitation citée en référence, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Fédération des DEUX-SEVRES pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ne pourra pas participer à votre réunion prévue le jeudi 20 décembre 2012, à laquelle vous avez eu l'amabilité de l'inviter.

Toutefois, nous vous serions extrêmement reconnaissant de bien vouloir nous adresser le compte-rendu de cette réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Po/ le Président
La Directrice

A. ROUET

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Monsieur Jean-François BERTHOME
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL,

Monsieur Jean-François BERTHOME
Chargé de Mission Coordinateur Natura
2000
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

RÉF. 46208/LM

Niort, le 17 Décembre 2012

Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier, et je vous en remercie, à une réunion de travail le jeudi 20 décembre 2012 à 09 h 00, à la salle des Fêtes de Champiertrand, à VILLIERS-EN-PLAINE.

Etant retenu ce jour-là par des engagements pris antérieurement, je ne saurais pas en mesure de m'y rendre et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric GAUTIER



Président du Conseil Général



Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

**Groupe Ornithologique des Deux-
Sèvres**

M. Jean-François BERTHOME
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort

Echiré, le 5 décembre 2012

Réf : DD/NM/12.65

Objet : Site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » - Réunion de travail

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 30 novembre dernier concernant le site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » et la réunion de travail et d'échanges programmée le 20 décembre à Villiers en Plaine.

Il ne sera malheureusement pas possible de représenter le Syndicat des Eaux du Centre-ouest à cette réunion et je vous demande de bien vouloir m'en excuser.

Je vous remercie par avance de me faire parvenir un compte-rendu de cette réunion.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Didier DELECHAT



Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

Beaulieu - 79410 Echiré

Tél : 05 49 06 99 22 / Télécopie : 05 49 06 96 70

-----Message d'origine-----

De : Pascal BONNIN [<mailto:pbonnin@chasseurdefrance.com>]

Envoyé : mardi 18 décembre 2012 10:40

À : JFB (jeanfrancois@ornitho79.org)

Objet : Réunion ZPS du 20/12 à Villiers en Plaine

Bonjour,

Ayant d'autre engagement par ailleurs le même jour, je vous prie de bien vouloir nous excuser à la réunion du Jeudi 20 décembre à Villiers en Plaine.

Bien cordialement,

Pascal BONNIN

Responsable Technique

Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée Les Minées - Route de Château Fromage BP 393 -

85010 LA ROCHE SUR YON Cédex Ligne directe :

02.51.47.89.28 Portable : 06.03.20.23.77 Mail :

pbonnin@chasseurdefrance.com<<mailto:pbonnin@chasseurdefrance.com>>

Madame, Monsieur,

La commune de Saint-Maxire a bien reçu votre invitation du 30 novembre 2012, par laquelle vous nous invitez à participer à votre réunion de travail et d'échanges le Jeudi 20 décembre 2012 à 9 heures, à la salle des fêtes de Champbertrand.

Malheureusement notre emploi du temps actuel ne nous permettra pas d'être parmi vous et nous vous prions de nous en excuser.

Cordialement,

Le secrétariat

Monsieur Bernard MILLET
Conseiller général de NIORT-NORD

a bien reçu l'invitation à la réunion de travail et d'échanges qui aura lieu le jeudi 20 décembre 2012 à 9 heures,
à Champbertrand, et il vous en remercie.

Retenu par d'autres engagements, il ne pourra y assister et vous demande de bien vouloir l'excuser.

Avec ses regrets.

Cordialement.

Pour Bernard MILLET
Conseiller général

Isabelle PREVOST

Cabinet / Secrétaire du groupe
"Gauche Solidaire"
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac - Porte 2022
79000 NIORT

Tél. : 05.49.06.78.07
Fax : 05.49.06.77.50



3.4 Atelier « Diagnostic et objectifs » du 8 septembre 2010

- Invitation
- Feuille de présence
- Excuses

3.5 Ateliers « Agriculture » et « Aménagement du territoire » du 5 juin 2014

- Invitation
- Feuille de présence
- Excuses

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



Niort, le 12 mai 2014

Objet : Projets de Fiches Actions et de Charte Natura 2000

Madame, Monsieur,

En tant que membre du Comité de Pilotage (COPIL) et/ou des groupes de travail et d'échanges, ou encore, en tant qu'exploitant agricole, acteur essentiel du territoire de la Plaine de Niort nord-ouest, vous êtes invité(e) à participer librement aux différents travaux de la démarche Natura 2000 qui aboutiront au final au Document d'Objectifs (DOCOB) du site, soit un programme de mesures afin d'assurer un état de conservation favorable à l'avifaune de plaine d'intérêt communautaire de la Zone de Protection Spéciale (ZPS). Actions, à l'élaboration et/ou amélioration desquelles vous pouvez participer et qui seront par la suite contractualisées sous forme de Mesures Agro-environnementales, de Contrats et de Charte Natura 2000.

Le Comité de Pilotage (COPIL) du site et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Poitou-Charentes (CSRPN) ont validé la première étape de l'élaboration du DOCOB : inventaires, diagnostic et grands objectifs de conservation. Cette phase de l'élaboration du DOCOB, à laquelle vous avez pu participer, a été déterminante car elle constitue le socle sur lequel a été établi le projet du programme d'actions* et celui de Charte Natura 2000* qui vous seront bientôt soumis pour discussion et amendements.

C'est pourquoi, aujourd'hui, je vous convie à une journée de réunions de travail et d'échanges thématiques (au choix) afin de recueillir vos avis.

le jeudi 5 juin, salle des fêtes de Champbertrand (commune de Villiers-en-Plaine)

le matin à 9h30 – thème **AMANAGEMENT** du TERRITOIRE
l'après-midi à 14h30 – thème **AGRICULTURE**

Comptant vivement sur votre présence, et en vous demandant, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

Jean-François Barthomé
Chargé de mission-coordonnateur Natura 2000

*Afin de préparer ces deux réunions, à partir du LUNDI 26 MAI, vous pourrez télécharger les documents de travail depuis la page d'accueil de :

<http://niort.nord-ouest.n2000.fr/>

Si vous souhaitez une version papier de ces documents, veuillez prendre contact avec nous à l'adresse ci-dessous

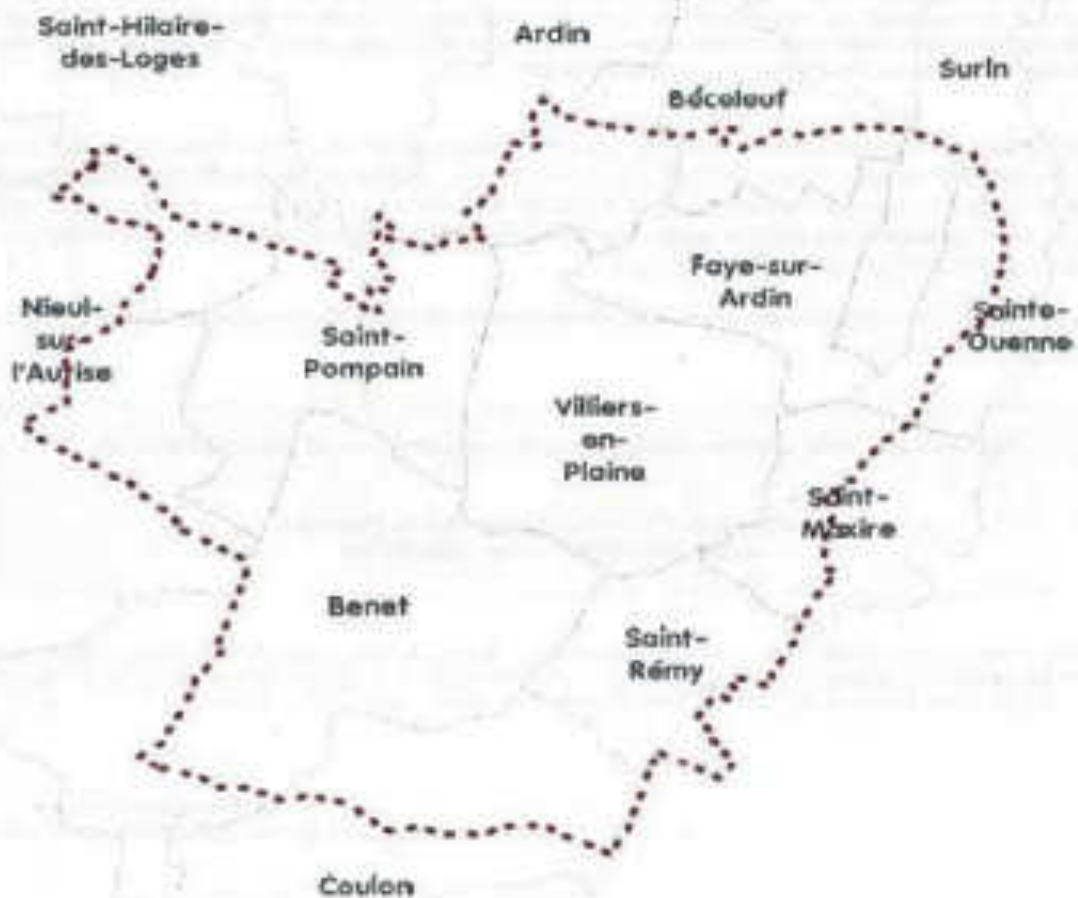
Ce courrier a été adressé à 282 personnes ou organismes

Observer
connaître
et protéger
Les oiseaux sauvages

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>
06 40 09 34 40



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST"



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@omitho79.org <http://www.omitho79.org>

05 49 00 24 40

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
 GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 FICHES ACTIONS ET CHARGES NATUREL 2000
 Jeudi 5 JUILLET 2014 Villiers-en-Plaine -

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	TÉL. - COUVERT	Signature
LOUVER	Robert	CDU 85 79	01 47 30 11 11	
DAHANIS	Tony	CDOS 79	voir carte de visite	
CHAUBOT	Claude	Conseil Général 79	Claude.chaubot@79.fr	
TRIEFFENAU	Danielle	4 ^{ème} Vice-Présidente CCCA	danielle.trieffenu@orange.fr	
YVAN	Daniel	Mairie de Bond	daniel.yvan@orange.fr	
VILLAIN	Isabelle	Smicelle Ardennes	05 43 21 30 59 isabelle.villain@orange.fr	
MOREL	Jean-François	DDT 79	jean-francois.morel@orange.fr	
CHAMPAGNE	Friederique	DDTM 85	friederique.champagne@orange.fr	
GELLÉ	Renée	adjoint Bond	renee.gelle@orange.fr	
HOUSAY	Isabelle	CCI Deux-Sèvres	isabelle.housay@orange.fr	
Mougenot	Patrick	Conseil de Villiers-en-Plaine	09 74 24 83 28 Patrick.mougenot@orange.fr	

ELABORATION DU DOCUMENT DOBECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
 GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES AGRICULTURE
 FICHES ACTIONS ET CHARTE NATURE 2000
 Jeudi 5 JUIN 2014 Villiers-en-Plaine --

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél. - Courriel	Signature
MERTHOTTÉ Adresse	Loïc-François Miro Nibret	Chambre d'Agriculteurs deux-sevres	05.49.04.22.49 jeanfalcon@univ-niort.fr	
DUREL Adresse	Ulana	DEEAL PC		
HEGLIER Adresse	GROGES	Comités d'Anjou	0622468507	
BOUTIER Adresse	Thierry	esprit nat agricole associ conseiller municipal	0622468507	
PASSEBIN Adresse	Thierry			
LAURET Adresse	Yves Paul	Va. Poular		
CHAMBERVILLE Adresse	SCILLE Frédérique	C.C.G.A. DBTM 85	Fédération Chambervill @ vendée .gouv .fr	
PELON Adresse	Nadine	Chambre d'Agriculture 85	regulus .pehon @ vendée .chambergn .fr	
GUEROT Adresse	Chloé	Syndicat des éleveurs de chèvre du Gers	chambre - Gers	
CREU Adresse	Judith	Chambre d'Agriculture 85	c.burd .seco@orange.fr Joudu@deux-sevres .chambergn .fr	
BELMONT Adresse	Nadine	CPA 85	Chambre d'Agriculture 85	

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
 GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES AGRICULTURE
 FICHES ACTIONS et CHARTRE NATURE 2000
 Jeudi 5 JUIN 2014 Villiers-en-Plaine --

NOM	PRENOM	FONCTION/ORGANISME	Tél. - Courriel	Signature
SURINARD Adresse	Judith	LPD 85	judith@lepe.fr	
CHIRIN Adresse	Dominic	GAZS	domin@domboff.fr	
FICHERT Adresse	Xavier	GAZS		
ARRIOT Adresse	Odile	INA Nevers	→ Excusée	
Adresse				
Adresse				
Adresse				
Adresse				
Adresse				
Adresse				
Adresse				



M. PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur Jean François BERTHOME
Chargé de Mission Coordinateur Natura 2000
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

M. LHOUMPT

Niort, le 26 Mai 2014

Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier, et je vous en remercie, à une journée de réunions de travail et d'échanges thématiques sur le thème de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture, le jeudi 5 juin 2014 à 09 h 30, salle des Fêtes de Champbertrand, à VILLIERS-EN-PLAINE.

Etant retenu ce jour-là par des engagements pris antérieurement, je ne serai pas en mesure de m'y rendre et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric GAUTIER

Président du Conseil Général



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

**Direction de l'Environnement
et de l'Aménagement**
L'Environnement

Docum. créé par : **Docu-Métrie**
N° d'origine : **00 01 04 01 01**
Séq. : **0000 n° 201400007**

La date de création : **3 JUIN 2014**

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
M. Jean-François BERTHOME
Chargé de mission-coordonateur Natura 2000
48 Rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Monsieur,

Par courrier en date du 19 mai 2014, vous me faites parvenir une invitation relative au Comité de pilotage de la démarche Natura 2000, le jeudi 5 juin 2014.

Ayant pris des engagements antérieurs, je ne pourrai être présent à cette réunion et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général,
Le Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture
et de la Pêche,


Claude ROY

Conseil Général
Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
48 rue du Maréchal Foch - 85023 La Roche sur Yon cedex 3
Tél. 02 51 24 48 48 - Fax. 02 51 62 10 06 - www.vendee.fr



**FEDERATION DES DEUX-SEVRES POUR LA
PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE**

33 rue du Galuchet - BP 88301
79043 NIORT Cedex 9
☎ 05-49-08-23-33 - ☎ 05-49-73-34-17
✉ peche79@ckla-internet.fr
Site Internet : www.peche79.deux-sevres.com



4 juin 2014

Nos réf. : PL/ND/14-573

Vos réf. : Votre invitation du 12/05/2014

Dossier suivi par :

Objet : NATURA 2000 Plaine de Niort Nord Ouest
Réunion le jeudi 5 juin 2014

A l'attention de M. Jean-François BERTHOME

Monsieur,

Pour faire suite à votre invitation citée en référence, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Fédération des DEUX-SEVRES pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ne pourra pas participer à votre réunion prévue le jeudi 5 juin 2014, à laquelle vous avez eu l'amabilité de l'inviter.

Toutefois, nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir nous adresser le compte-rendu de cette réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Po/ le Président
Le Secrétaire

N. DUGAS

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Monsieur Jean-François BERTHOME
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT



MAIRIE
Madame le Maire
4 rue de l'église
79410 SAINT-RÉMY

A

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES D-S.
48 RUE ROUGET DE LISLE
79000 NIORT

Saint Rémy, le 26 mai 2014

Objet:

Projet de Fiches Actions et de Charte Natura 2000

Monsieur,

J'ai bien reçu votre invitation pour la journée de réunions de travail et d'échanges thématiques du jeudi 5 juin à Villiers-En-Plaine.

J'ai le regret de vous informer que je ne pourrai y assister et vous prie de bien vouloir m'excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Le Maire

Élisabeth MAILLARD

4 rue de l'Église – 79410 SAINT-REMY – Tél 03 49 35 66 78 Fax 03 49 35 58 72
Email : communes@saintremy@orange.fr

Monsieur,

En réponse à votre invitation à la réunion du jeudi 05 juin 2014 organisée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site NATURA 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest »,

nous vous faisons savoir que le SIEDS sera représenté par le délégué de la commune de Villiers-en-Plaine, à savoir : M Moulineau Patrick.

Cordialement.



Etienne CHATEIGNER
Réfèrent Territorial
Service Relations aux Collectivités
echateigner@sieds.fr
05 49 32 32 77 - 06 79 77 13 71

Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres
14, rue Notre Dame - CS 98803 - 79 028 NIORT Cedex
Standard : 05 49 32 32 80 - Fax : 05 49 32 32 70
www.sieds.fr

Bonjour,

Vous nous avez conviés à la réunion du 5 juin pour le site Natura 2000 plaine de Niort NO. Notre délégation ne sera pas représentée. Cette ZPS étant majoritairement sur la délégation ONCFS Poitou-Charentes Limousin, celle-ci est votre interlocutrice.

Cordialement



Jean-francois MAILLARD
Chargé d'études et de développement
Délégation - Cellule Technique
Délégation interrégionale Bretagne-Pays de la Loire
02 51 25 03 95
06 09 25 31 47
jean-francois.maillard@oncfs.gouv.fr

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre invitation aux réunions du 5 juin 2014 destinées à échanger sur les projets de fiches actions et de charte Natura 2000 et nous vous en remercions.

Pour des raisons d'indisponibilités à cette date, nous ne pourrions malheureusement pas assister à cette réunion. Nous tenons néanmoins à vous informer que la CAN est sensible à la gestion et la préservation de ces espaces, et engage actuellement une démarche Biodiversité sur son territoire. Nous ne manquerons pas d'évoquer cette zone Natura 2000 avec vous et plus généralement la biodiversité, tant dans nos réflexions CAN que dans la suite de vos travaux notamment liés à cette zone.

Nous vous remercions par avance de nous rendre destinataire du compte-rendu et des suites de cette réunion et restons à votre disposition pour en discuter ensemble.

Comptant sur votre compréhension,
Bien cordialement,

Manuella Baty

Chargée de mission Aménagement du Territoire – SCoT
Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation

NOUVEAU NUMERO - Ligne directe : 05 17 38 80 21

Interne :

80

21

Communauté d'Agglomération du Niortais
140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex



Bonjour,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer aux projets de fiches actions et de charte Natura 2000 pour le jeudi 5 juin à la salle des fêtes de Champbertrand.

Nous vous informons que Monsieur Tony DAHAIS et Monsieur Robert LOUDES seront présent au titre du CDOS 79 sur la réunion du matin.

Bien cordialement.

--



Emilie
Agent administratif et **HUREAU**
d'accueil

Maison des Sports des Deux-Sèvres
28, rue de la Blauderie
CS 38539
79025 NIORT CEDEX
Tél. : 05 49 06 61 10 - Fax : 05 49 06 61 14
E-mail : cdos79@franceolympique.com
Site du CDOS 79 : <http://deuxsevres.franceolympique.com>

Monsieur,

Monsieur Gérard ZABATTA, Conseiller général du canton de NIORT-OUEST, a bien reçu votre invitation pour les réunions sur le thème Aménagement du Territoire et Agriculture, prévues le jeudi 5 juin 2014 et il vous en remercie.

Cependant, retenu par d'autres obligations, il ne pourra pas y être présent et vous prie de bien vouloir l'en excuser.

Vous en souhaitant bonne réception recevez mes cordiales salutations.

Dominique BOUTEILLER

Assistante de Direction

Cabinet du Président

Conseil général des Deux-Sèvres

Maison du Département

Mail Lucie Aubrac

CS 58880

79028 NIORT CEDEX

Tél : 05 49 06 63 07

Fax : 05 49 06 77 80

Email : Dominique.Bouteiller@cg79.fr



IV. Echanges de courriers



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

20 AVRIL 2013

NIORT, le

Préfecture
Direction du Développement Local et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
Docteur en chef par Mme GANTVET
☎ 02 49 08 49 52
Courriel : contact-pref@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur,

Le lundi 22 avril 2013, j'ai organisé à la préfecture, une rencontre, relative aux nuisances sonores provoquées par un ball-trap situé sur la commune de Saint-Rémy, à laquelle vous n'avez pas pu participer.

Toutefois, selon votre demande, je vous adresse, ci-joint, le relevé de conclusions de cette réunion.

Je vous transmets également copie du courrier adressé à Mme le Maire de Saint-Rémy faisant état des mesures actées et préconisées lors de ladite réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Monsieur Jean-François BERTHOMÉ
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

1, rue Du Commerce - BP 023 - 79000 NIORT CEDEX 3 - Téléphone : 02 49 08 49 08 - Télécopie : 02 49 31 08 07



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du Développement Local et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
Dossier suivi par Mme CAMYET
☎ 02 49 34 49 32
Courriel : contact@prefet27.gouv.fr

Niort le 21 AVRIL 2013

Le Préfet des Deux-Sèvres

à
Madame le Maire de Saint-Rémy
4, rue de l'Eglise
79410 SAINT-REMY

OBJET : Réunion du 22 avril 2013 relative aux nuisances sonores provoquées par un ball-trap situé sur la commune de SAINT-REMY.

P.J. : Calendrier saison 2013 du stand du ball trap à Saint-Rémy.

Par courrier du 3 avril dernier, je vous ai convié à participer à la réunion que j'ai organisée le lundi 22 avril 2013 à la préfecture, relative aux nuisances sonores et environnementales provoquées par le Ball-Trap Club Niortais situé sur votre commune.

Compte tenu de votre indisponibilité pour assister à cette réunion, je tiens à vous communiquer la teneur des mesures actées, en particulier au regard de votre arrêté municipal du 31 janvier 2013 portant réglementation des horaires du ball trap à Saint-Rémy.

Les parties ont bien pris acte de la fermeture du stand, le dimanche, prescrite par l'arrêté, hormis pour les compétitions qui pourront s'y dérouler, ce jour, toutes les deux semaines de septembre à mars et une fois par mois d'avril à août.

Mme CASCAIL, présidente de l'association des Habitants de Buffevent a toutefois préconisé une évolution dudit arrêté, dans le sens de la prise en considération des jours fériés au même titre que les dimanches.

De plus, compte tenu de l'arrêté précité et du calendrier des compétitions 2013 établi conjointement par le Ball-Trap Club Niortais et le Ball Trap Club d'Aunis (ci-joint en copie), les parties ont convenu, sur ma proposition, dans une logique de compensation, la suppression du dimanche de compétition fixé le 25 août 2013, en contrepartie du maintien de trois dimanches de compétitions au mois de juin. Elles ont accepté, pour l'année 2013, cette modification du calendrier au lieu de deux dimanches autorisés d'avril à août selon l'arrêté municipal.

Copie transmise pour information à :

- Mme Emmanuelle CASCAIL, présidente de l'association des habitants de Buffevent
- M. Guy SCHELTUS, président du Ball-trap - Club Niortais
- M. Joël NEALI, président du Ball-Trap Club d'Aunis
- Mme le Député-Maire de Niort.

Enfin, les parties ont, d'un commun accord, acquiescé à l'édification d'une butte de terre, la seule susceptible de mettre un terme de manière efficace aux nuisances sonores et ont exposé leur souhait d'une adaptation du plan local d'urbanisme (P.L.U.), afin de permettre cet aménagement.

Partant du consensus exprimé par les parties, il vous appartient, avec en tant que de besoin l'appui des services techniques de l'Etat, d'examiner l'opportunité de mettre en œuvre une procédure de révision simplifiée du P.L.U. dont la compétence vous revient.

Par ailleurs, j'ai souhaité communiquer à la Gendarmerie, le calendrier du stand de tir pour la saison 2013 ainsi que l'arrêté municipal précité pour le respect de son application, notamment en cas de demande d'intervention de la part des riverains.

Le bureau de l'environnement (Mme GANVET - 05-49-08-69-52) et les services de la Direction Départementale des Territoires (05-49-06-89-40) sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir au sujet de ce dossier.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Simon FETET



COPIE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du Développement Local et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
Dirigé(e) par Mme GANIVET
☎ 02 49 09 49 32
Espace d'information publique/accès direct aux services

**REUNION DU 22 AVRIL 2013 RELATIVE AUX NUISANCES
PROVOQUEES PAR LE BALL-TRAP
SITUE A SAINT-REMY**

Sous la présidence de M. Simon FETET, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, une rencontre s'est tenue à la préfecture le 22 avril 2013 à 15H00 relative aux nuisances sonores et environnementales provoquées par le ball-trap situé sur la commune de Saint-Rémy.

Étaient présents :

- Mme Emmanuelle CASCAIL, présidente de l'association des habitants de Buffévent accompagnée de Mme Jacqueline ROCHEREUL, vice-présidente, Mme Jacqueline PONCELET, secrétaire, et de MM. François CASCAIL et Rodolphe COULVIER,
- M. Guy SCHLETUS, président du Ball-trap Club Niortais,
- M. Joël NEAU, président du Ball-Trap Club d'Aunis,
- Mme Régine GALLOT, responsable du service des sports à la mairie de Niort accompagné de M. Goulven LE LUHERNE, directeur de la prévention des risques majeurs et militaires.

Étaient absents excusés :

- Mme le Député-Maire de Niort,
- Mme le Maire de Saint-Rémy,

-M. Jean-François BERTHOME, chargé de mission Natura 2000 du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GÔDS), opérateur local pour l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la zone de protection spéciale de Niort Nord-Ouest.

Assistaient également à la réunion :

- M. Jean-Loup LEVELU, Unité territoriale de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) ;
- M. Philippe PAILLAUD, chargé de mission - préfecture des Deux-Sèvres ;
- Mme Catherine GANIVET, Bureau de l'environnement - préfecture des Deux-Sèvres.

M. le Secrétaire Général rappelle le contexte. Il s'agit de nuisances sonores provenant du ball-trap situé sur la commune de Saint-Rémy, mais touchant des habitants de communes voisines et en particulier la commune de Niort. Ces nuisances ont poussé l'association des habitants de Buffevent à intervenir auprès des services de la préfecture.

Comme prévu lors d'une première réunion qui a eu lieu le 6 septembre 2012, cette rencontre est organisée avec pour objectif de faire le point sur l'évolution du dossier et notamment sur les dispositions prises pour permettre la poursuite de l'activité du ball-trap dans un contexte non perturbant pour le voisinage.

M. le Secrétaire Général propose le déroulement de la réunion en deux temps :

- 1) Faire le point sur le calendrier des compétitions établi pour 2013, au vu de l'arrêté municipal du 31 janvier 2013 de Mme le Maire de Saint -Rémy portant réglementation des horaires du ball-trap sur sa commune ;
- 2) Faire le point sur la nuisance sonore au vu des dernières mesures acoustiques.

1- le point sur le calendrier du stand établi pour 2013.

M. le Secrétaire Général évoque tout d'abord les mesures prises dans le cadre de l'arrêté municipal précité et en particulier son article 2, au regard duquel le stand de tir est fermé le dimanche, à l'exception des compétitions qui peuvent se dérouler ce jour au rythme d'une fois par mois, d'avril à août, et toutes les deux semaines de septembre à mars. Il est également précisé que les jours de compétition, les horaires sont libres.

A partir du calendrier du stand 2013, des observations sont faites concernant les compétitions et les stages.

Concernant les compétitions

Alors que M. le Secrétaire Général demande la position des parties sur les jours et horaires fixés, Mme CASCAIL relève l'imprécision de l'arrêté municipal. De plus, après avoir fait remarquer que le ball-trap est ouvert du lundi au samedi, Mme CASCAIL sollicite, au vu du calendrier des compétitions 2013 diffusé sur internet, un samedi de fermeture après un week-end de compétition.

Concernant le samedi 22 juin 2013, mentionné dans le calendrier comme jour de compétition.

M. SCHELTUS précise que l'activité de cette journée sera en fait identique à celle d'un samedi ordinaire, avec le respect des horaires habituels de tirs soit de 10h à 12h et de 14h à 19 h.

M. SCHELTUS indique de plus que concernant l'activité du lundi 1^{er} juillet au vendredi 5 juillet 2013, les lundi et mardi après-midi, seront consacrés à des stages de formation de jeunes allemands, dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de l'office des sports franco-allemand, avec une compétition amicale le vendredi 5 juillet 2013 aux horaires habituels.

Concernant le vendredi 12 avril après-midi, M. NEAU indique que les tirs se sont déroulés comme à l'ordinaire de 14h à 17h à raison de 55 tirs par minute.

Alors qu'est soulevée la difficulté d'adapter l'organisation des compétitions à l'article 2 de l'arrêté municipal du 31 janvier 2013, M. SCHELTUS fait remarquer avoir programmé une seule compétition entre avril et septembre 2013 ; toutefois les fédérations de tutelle ont imposé une compétition en juin.

Au vu d'une part, des dispositions fixées par ledit arrêté municipal et d'autre part, du calendrier des compétitions établi par le Ball Trap Club Niortais et le Ball Trap Club d'Aunis, qui pour partie, sont tributaires des décisions fédérales, M. le Secrétaire Général propose la mise en place d'une démarche de compensation.

Ainsi, compte tenu que l'arrêté municipal prévoit une ouverture possible le dimanche, une seule fois par mois, d'avril à août, la programmation de compétitions lors de deux dimanches au mois de juin pourrait être compensée par la fermeture du stand, un autre dimanche de la période estivale.

M. NEAU ayant indiqué la possibilité de fermer le ball-trap le dimanche 25 août 2013, cette compétition est annulée et le processus de compensation est acté par les parties sous l'égide de M. le Secrétaire Général qui rappelle que l'esprit de l'arrêté municipal est ainsi respecté.

Alors que M. CASCAIL rappelle l'intensification du bruit depuis que le Ball Trap-Club d'Aunis exerce son activité à Saint-Rémy et précise que cette association est désormais déclarée à la préfecture des Deux-Sèvres, M. le Secrétaire Général souligne que la compétence de la Préfecture sur ce dernier point se limite à l'enregistrement de la déclaration de l'association.

Mme GALLOT indique la sensibilisation de la ville de Niort au problème de nuisances sonores posé par le ball-trap à Saint-Rémy avec une recherche de solutions pour la pratique d'une discipline qu'elle souligne olympique. Elle évoque notamment la tenue de plusieurs réunions à la mairie de Niort sur ce dossier et rappelle le soutien apporté par la municipalité de Niort à cette association à hauteur de 2500 €, dans le cadre des manifestations sportives.

Elle considère que l'établissement d'un calendrier des compétitions est une avancée, même si les stages n'y sont pas mentionnés.

M. SCHELTUS acquiesce à la demande de M. le Secrétaire Général pour la transmission du calendrier des compétitions à la Gendarmerie, laquelle sera informée du motif de cette transmission.

Mme CASCAIL rappelle que l'association des habitants de Buffevent avait demandé la fermeture du ball trap non seulement le dimanche mais également les jours fériés et préconise une évolution de l'arrêté municipal dans ce sens.

Alors que M. CASCAIL exprime le souhait du calcul du nombre d'heures d'ouverture du ball trap avant et après l'arrivée du Ball Trap Club d'Aunis, M. SCHELTUS précise que la présence du Ball -Trap Club d'Aunis est sans incidence puisque les jours d'ouverture sont identiques.

M. le Secrétaire Général

- propose d'écrire à Mme le Maire de Saint-Rémy pour relayer l'ensemble des mesures actées et envisager une éventuelle évolution de l'arrêté municipal quant à la considération des jours fériés comme des dimanches.

- demande à M. CASCAIL, au regard de la situation actuelle à savoir l'interdiction de fonctionnement du stand le dimanche sauf compétitions, de le tenir informé de ses contacts avec Mme le Maire de Saint-Rémy sur ce point.

Face au souhait de M. CASCAIL de la fermeture du stand un samedi, après un week-end de compétitions, M. SCHELTUS fait remarquer que si la fermeture un lundi qui suit une compétition se comprend, cette position est difficile à appliquer au samedi dès lors qu'une partie non négligeable des tireurs travaillent en semaine. Il souligne également que la quasi-totalité des compétitions s'étalent en juillet -août.

Concernant les stages.

Alors que Mme CASCAIL fait remarquer que le calendrier a été établi sur la base de concours, Mme ROCHEREUL précise que l'association des habitants de Buffévent avait demandé un calendrier des stages.

M. SCHELTUS indique être dans l'incapacité d'établir un tel calendrier, la décision du nombre de stages relevant de la fédération nationale de Tir. Néanmoins, les horaires prévus par l'arrêté municipal seront respectés.

A la demande de M. le Secrétaire Général sur la possibilité d'une information sur les dates de stages, M. SCHELTUS répond qu'il est en mesure d'assurer une telle communication que lors de la connaissance des stages, soit environ 3 semaines à un mois avant le stage.

M. SCHELTUS s'engage toutefois à communiquer ces informations dès que possible.

Alors que M. le Secrétaire Général demande quelle peut être l'influence des stages sur l'environnement, M. SCHELTUS indique que le bruit est fonction du type de stage et n'est pas systématiquement plus important qu'en période ordinaire.

Les mesures acoustiques réalisées depuis la réunion du 6 septembre 2012 sont alors présentées.

II- le point sur la nuisance sonore au vu des dernières mesures acoustiques.

M. LEVELU indique que les récentes mesures ont été faites au domicile de deux plaignants et notamment de M. CASCAIL sur la base d'un tir maximum par jour soit 10 heures représentant 15600 tirs.

Compte tenu des variations météorologiques, la nuisance est fluctuante et toujours à la limite de la réglementation dans un sens comme dans l'autre.

Le fonctionnement du ball trap est susceptible de provoquer une nuisance acoustique notamment dans le cas présent, au domicile de M. CASCAIL.

M. LEVELU relève que les travaux sur les fosses ont permis d'améliorer la situation qui reste toutefois fragile.

Il semble que seule la construction d'une hutte de terre puisse mettre un terme aux nuisances sonores. Toutefois le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Rémy précise que sont interdits les exhaussements ou affouillements du sol d'une superficie supérieure à 100 m² et d'une hauteur supérieure à 2 mètres. Aussi, les travaux envisagés dépassant ces seuils, seule une dérogation au PLU de Saint-Rémy permettrait leur réalisation.

Face à ce problème d'urbanisme, M. le Secrétaire Général évoque la possibilité du recours à la procédure simplifiée du PLU.

Après avoir précisé que le ball trap est situé en zone agricole (zone A) du PLU, et nécessite un déclassement pour permettre l'édification d'une hutte de terre, M. SCHELTUS se dit prêt à réaliser cet aménagement pour régler le problème de nuisances sonores.

A la proposition de Mme CASCAIL de pose de feuillage, M. LEVELU fait observer que seule une hutte de terre est en mesure d'arrêter efficacement le bruit.

Alors que Mme CASCAIL demande le délai de mise en œuvre pour la révision simplifiée d'un PLU, M. le Secrétaire Général précise que cette décision est de la compétence du maire.

A la question de M. CASCAIL sur le refus éventuel de Mme le Maire de Saint-Rémy de vouloir mettre en œuvre cette procédure, M. le Secrétaire Général expose les différentes voies de recours et étapes d'une possible procédure contentieuse, dans les deux mois suivants un rejet implicite d'une demande de modification du PLU.

Alors que les parties expriment leur accord pour l'édification d'une butte de terre et donc d'une demande de modification du PLU, condition pour sa réalisation, M. le Secrétaire Général demande à M. SCHELTUS de lui faire parvenir une vue cadastrale du site pour faire le point avec la Direction Départementale des Territoires et examiner les éventuelles incidences de la construction d'une butte sur un site classé Natura 2000.

M. LE LUHERNE ayant fait mention des travaux d'acoustique réalisés dans les fosses, M. SCHELTUS indique que les botes de paille sont une solution de substitution. Mme ROCHEREUL ajoute, quant à elle, que les abords de la ville de Niort, à hauteur de l'Avenue de Nantes, ne sont pas de ce fait très esthétiques.

Il ressort donc de la réunion les points majeurs suivants :

- l'accord des parties sur le calendrier des compétitions 2013, moyennant le recours au processus de compensation, à savoir la suppression du dimanche de compétition fixé le 25 août 2013 pour l'acceptation de trois dimanches de compétitions au mois de juin (au lieu de 2 dimanches autorisés d'avril à août selon l'arrêté municipal) ;
- la demande de Mme CASCAIL d'une évolution de l'arrêté municipal, selon un souhait déjà émis, à savoir la prise en compte des jours fériés au même titre que les dimanches ;
- la communication du calendrier du stand pour la saison 2013 par la préfecture à la Gendarmerie ;
- l'envoi d'un courrier par la préfecture à Mme le Maire de Saint-Rémy pour relayer l'ensemble des mesures actées au cours de la réunion notamment l'accord des parties sur l'édification d'une butte de terre en vue de régler le problème de nuisances sonores, un tel aménagement nécessitant la révision simplifiée du PLU ;
- l'engagement de M. SCHELTUS à transmettre au bureau de l'environnement de la Préfecture une vue cadastrale du site ;
- l'engagement, par les services de l'Etat, d'une analyse destinée à préciser les délais de procédure envisageables et examiner les incidences éventuelles de la construction d'une butte de terre sur un site classé Natura 2000.

M. le Secrétaire Général conclut la réunion en précisant qu'une copie du courrier adressé à Mme le Maire de Saint-Rémy sera transmise à l'ensemble des participants à cette réunion.

Niort, le 26 avril 2013.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Simon FETET



Copie



CALENDRIER DU STAND

Saison 2013

3 Février	Aunis	100 FU + 100 DTL
3 Mars	Aunis	100 FU + 100 CS
13-14 Avril	Aunis	Présélection FU
17-18-19-20 Mai	Aunis	Concours 400 FU
9 Juin	Aunis	Ligue FU
23 Juin	Niort	Circuit National SO
12-13-14 Juillet	Niort	CDF SO et EDT
19-20 Juillet	Aunis	« Botte de paille »
1 Décembre	Aunis	100 FU



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfet
Direction du Développement Local et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
Cabinet assuré par Mme GARNVET
☎ 02 49 98 49 32
Courriel : cabinet.garnvet@deux-sevres.gouv.fr

NIORT, le

12 AVRIL 2013

Monsieur,

Lors de la réunion du 22 avril 2013 organisée à la préfecture relative aux nuisances sonores et environnementales provoquées par le ball trap situé sur la commune de Saint-Rémy, un certain nombre de mesures ont été actées.

Parmi celles-ci, les services de l'Etat se sont engagés à réaliser une analyse destinée à préciser les délais de procédure envisageables pour la construction d'une boîte de terre et l'examen des incidences éventuelles d'une telle édification sur un site classé Natura 2000.

Par courrier du 12 juillet 2013, j'ai communiqué à Mme le Maire de Saint-Rémy la teneur de cette analyse dont il ressort les points suivants :

- En égard à la localisation du ball trap, la réalisation d'un zonage naturel indicé type N loisirs donnant une limite à cet équipement et permettant un règlement adapté pour la maîtrise de ses activités est préconisée et la procédure de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) apparaît la plus adaptée à cette réalisation.

- Le ball trap étant situé à l'intérieur du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-ouest », la révision allégée devra, si elle est entreprise, être accompagnée d'une évaluation environnementale dont l'ampleur devra tenir compte du règlement de la nouvelle zone.

- Cette révision devra définir une limite à cette zone, un règlement spécifique, et s'appuyer sur un projet d'intégration acoustique, écologique et paysagère du site à son environnement.

Monsieur Jean-François BERTHOME
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Copie transmise pour information à :

Mme le Maire de Saint-Rémy

M. le Directeur Départemental des territoires

M. le Directeur de la santé publique - Agence régionale de la santé

J'ajoute que cette révision allégée, procédure nécessitant une enquête publique, devra faire l'objet d'un examen par la commission départementale de conservation des espaces agricoles. Par ailleurs, le PLU devra être rendu compatible avec le SCoT de la communauté d'agglomération de Niort (CAN), dans un délai de 3 ans suivant son approbation et qu'il devra intégrer les dispositions de la loi valant engagement national pour l'environnement avant le 1^{er} janvier 2016.

Il est à noter également que si le PLU permet à terme ce type de travaux, ils demeurent soumis à une procédure de déclaration de travaux, ou de permis d'aménager en fonction de la superficie en cause.

Par ailleurs, l'appréciation d'effets « significatifs » ou « d'incidences notables dommageables » du projet sera appréhendé au niveau de l'évaluation des incidences. Or, s'il est démontré que la réalisation de travaux telle que l'élévation d'une butte de terre est de nature à porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000, la révision allégée ne pourra pas être approuvée.

Enfin, compte tenu de la complexité de l'intégration du rehaussement envisagé du merlon actuel (h= 5 m) à une hauteur de 15 m dans un site localisé en point haut de la plaine, j'ai proposé la conduite d'une réflexion globale sur le site avec toutes les options possibles : maintien de l'activité de loisirs (aménagement supplémentaire merlon, mur, etc ...) ou voire l'option d'une délocalisation.

S'agissant de l'arrêté municipal du 31 janvier 2013 portant réglementation des horaires de ball trap à Saint Rémy et dont la compétence, je le rappelle, appartient au maire de la commune, il a été suggéré, à Mme le Maire de Saint-Rémy, dans le courrier précité, de faire évoluer ledit arrêté en référence aux propos tenus lors de la réunion du 22 avril 2013.

S'agissant de la note technique de l'Agence Régionale de Santé (ARS) relative à l'étude acoustique du 26 novembre 2012, je ne peux qu'en confirmer les conclusions selon lesquelles la nuisance reste fluctuante et toujours à la limite de la réglementation dans un sens comme dans l'autre, que l'on prenne en compte ou pas le correctif météorologique pour les mesures au domicile de M. et Mme CASCAL. Je précise que cette étude acoustique s'appuie sur une fréquentation maximale théorique des différents pas de tir et qu'il paraît donc peu vraisemblable que, même par fréquentation importante, ce nombre soit atteint.

Je tenais à vous faire part de ces informations qui sont transmises à l'ensemble des parties concernées par ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Simon FETET

Niort le : 3 mai 2013

M. CHARIOT Michaël
Chef du service Agriculture
et Territoires
DDT 79
18, Avenue de Paris - BP 526
79021 NIORT CEDEX 9

Monsieur,

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, en tant qu'opérateur local pour l'élaboration du DOCOB du site FR 5402013 dit de « la Plaine de Niort Nord-Ouest », et avec le consentement de la DREAL Poitou-Charentes, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est amené à entreprendre une enquête auprès des agriculteurs de la Zone de Protection Spéciale, et notamment les éleveurs, afin de connaître l'emplacement de leur siège d'exploitation et leur éventuelle intention d'implantation de bâtiment agricole sur des zones que nous avons dénommées « zones de tranquillité » pour les Outardes canepetières et l'avifaune associée en période de reproduction.

Pour simplifier ce travail d'enquête et ainsi économiser un temps précieux, je sollicite auprès de vous, la fourniture des coordonnées des agriculteurs ayant des parcelles déclarées PAC sur ces « zones de tranquillité ».

Afin de faciliter la recherche par vos services, vous trouverez ci-joint la liste des PACANO correspondant aux exploitations ayant au moins une parcelle sur les dites zones.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le chef de service, l'expression de notre considération.

Jean-François Berthomé
Chargé de mission- coordinateur
du site FR 5402013



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>
05 49 00 24 49

M. Bonin,

À la fin du mois de septembre dernier, j'ai contacté M. Boinineau pour obtenir sur cartes papier (à défaut de données SIG), le périmètre des réserves de chasse sur les quatre communes vendéennes (Benet, Oulmes, Nieuil-sur-l'Autise et Saint-Hilaire-des-Loges) de la Zone de Protection Spéciale de Niort Nord-Ouest.

Il avait répondu favorablement à ma demande et m'avait dit que c'était vous qui me ferait parvenir ces documents.

N'ayant toujours rien reçu, et n'ayant pu vous joindre directement par téléphone, je vous adresse ce mèl.

Afin de finaliser la carte des réserves du site (le côté deux-sévrien est terminé) et de pouvoir la présenter complète le 20 décembre prochain lors d'un prochain groupe de travail et d'échanges sur les inventaires socio-économiques, pourriez-vous me faire parvenir ces informations dans les meilleurs des délais possibles.

En vous remerciant d'avance,
Bien cordialement

Jean-François Berthomé

Chargé de mission-coordonateur Natura 2000.

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, opérateur local, mandaté par la DREAL Poitou-Charentes, pour l'élaboration du DOCument d'Objectifs (DOCOB) du site Niort Nord-Ouest.



Fiche technique

Maître d'ouvrage

MEDDTL

Structure porteuse

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de POITOU-CHARENTES
Suivi de la démarche : Catherine Ménard.

Opérateur

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES (GODS)

48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05 49 09 24 49

Coordination : Jean-François BERTHOMÉ (GODS).

Crédits artistiques

Buchet A. (GODS).

Référence à utiliser

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES, BERTHOMÉ J.F., coord. CHIRON D. (2015). *Annexes administratives du Document d'objectifs du site FR5412013 ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest*. GODS, Niort, 2015, 196 pages.





NATURA 2000

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE NATURA 2000

Nom du site Natura 2000 : Plaine de Niort-Nord-Ouest

Code Natura 2000 : FR5412013

Désignation en Zone de Protection Spéciale : 26/08/2003

Superficie : 17 051 ha

Départements : Deux-Sèvres, Vendée

Communes concernées :

- en Deux-Sèvres : Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouene, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine
- en Vendée : Benet, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges

Arrêté inter-préfectoral d'approbation du DOCOB : 09/11/2015

CARTE DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)



DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

Au bénéfice des oiseaux ayant valu la désignation du site Natura 2000, le DOCOB est le document de référence pour la gestion de la ZPS. Il notifie les éléments de diagnostic issus du croisement des inventaires biologiques et socio-économiques réalisés en 2012. Il expose les grandes orientations de gestion du site :

- assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux,
- garantir la protection physique et la tranquillité des espèces,
- communiquer auprès de tous les habitants du site,
- organiser le suivi de la mise en œuvre du DOCOB.

Il décline en 20 fiches hiérarchisées un programme d'actions à mettre en œuvre afin de garantir les meilleures conditions d'un maintien ou de restauration de l'état de conservation des espèces dites « d'intérêt communautaire » ciblées. Il propose enfin un outil de contractualisation : la Charte Natura 2000 en complément des Mesures Agro-environnementales éligibles sur le site.

AGIR CONCRETEMENT

Chacun, à son niveau, peut s'engager pour la préservation des oiseaux menacés.

Mesures Agro-Environnementales climatiques

Une MAEc est un engagement contractuel volontaire, entre un exploitant agricole et l'Etat. Sous réserve que leurs parcelles soient situées en zone d'intérêt, les agriculteurs peuvent ainsi s'engager dans les mesures de leur choix pendant 5 années.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est animateur, entre autres, sur le territoire enjeu Avifaune de la plaine de Niort Nord-Ouest. Vous trouverez les mesures éligibles et le contact de la personne ressource pour vous renseigner ou étudier les possibilités au sein de votre exploitation sur la page du site www.ornitho79.org/etudes-et-protection/agriculture

Charte Natura 2000

Déclinée sous forme d'une liste d'engagements et de recommandations de gestion présentés par fiche, la charte peut s'appliquer à des grands types de milieux présents sur des parcelles : champs cultivés, jachères, prairies, arbres, haies, boisements ou vignes. Elle peut aussi être relative à des activités en vigueur sur le site : gestion des bords de chemins et routes, activités de chasse, de loisirs de plein air ou encore à la gestion des infrastructures électriques linéaires.

Protection des nids de busards

Chaque été, en partenariat avec des agriculteurs impliqués, des bénévoles et salariés fortement mobilisés du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et de la LPO Vendée se mettent en campagne pour assurer la mise en défens des nids de busards en prévision des fauches et des moissons. Ainsi, depuis 2008, près de 380 nids ont été suivis permettant l'envol de 780 jeunes, très majoritairement des busards cendrés.

CONTACTS ET LIENS UTILES

Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) - DDT(M) : 85, 79
Service Natura 2000

Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
Pays de la Loire et Poitou-Charentes :
Service Natura 2000

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05.49.09.24.49
www.ornitho79.org

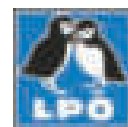
LPO Vendée
La Brétinière
85000 La Roche-sur-Yon
02.51.46.21.91
<http://vendee.lpo.fr/>

Site internet de la ZPS Niort nord-ouest : <http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>

A télécharger sur les sites internet des DREAL :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

- Le document d'objectifs Natura 2000
- La Charte Natura 2000
- Plans, projets, manifestations et activités soumis à évaluation des incidences
- Les formulaires de demande d'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



LA PLAINE DE « NIORT NORD-OUEST »



ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

A peine incisée par quelques vallées sèches, la plaine calcaire au nord-ouest de Niort, s'étirant jusqu'au sud Vendée, est l'un de ces vastes espaces agricoles du centre-ouest de notre pays qui laissent l'impression d'un océan végétal de cultures intensives de céréales et d'oléoprotéagineux. Seuls points de repère sous le vaste ciel, des pylônes électriques de lignes à très haute tension ou des éoliennes se dégagent sur l'horizon et, de-ci, de-là, un habitat compact, apparemment seul témoignage de vie.

Et pourtant, là, dans ces vastes étendues d'une apparente uniformité, évolue au fil des saisons, un riche cortège d'oiseaux sauvages fort de plus de 140 espèces, dont entre autres : Busards cendré, Saint-Martin et des roseaux, Cédicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Outarde canepetière, Gorgebleue à miroir blanc, Milan noir, Pluviers doré et guignard, ...

Riche biodiversité certes ! Mais fragile et menacée ! C'est pourquoi, en 2003, l'État français a inscrit la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort nord-ouest » au réseau européen Natura 2000. Avec une volonté affichée de faire cohabiter nature sauvage et activités humaines respectueuses et responsables, il a entamé une démarche originale d'élaboration d'un plan de gestion concerté appelé Document d'Objectifs (DOCOB) et d'une mise en œuvre volontaire et contractuelle de celui-ci.

Natura 2000, apporte moyens financiers et outils pour relever le formidable pari collectif de préserver la vie sauvage, ici, dans un milieu très fortement artificialisé. Voir chaque année évoluer dans les airs les joyaux de la biodiversité locale sera la fierté de tous ceux qui s'engageront à relever ce défi.



LE CORTEGE DES OISEAUX DES PLAINES CULTIVÉES

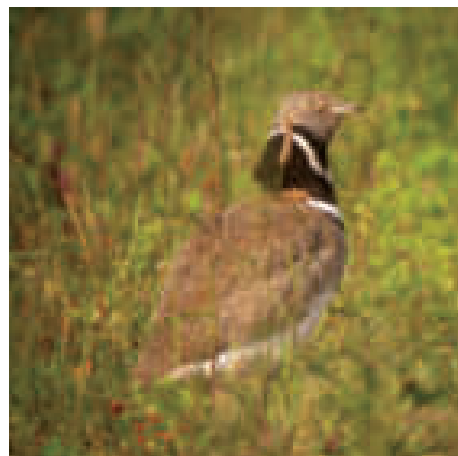


L'**œdicnème criard** parfois surnommé « courlis de terre », est un oiseau des plaines cultivées, des vignobles, plus rarement des régions bocagères à dominante polycultures. L'espèce est considérée comme vulnérable au niveau international. La région Poitou-Charentes est reconnue d'importance nationale pour cette espèce, tandis que la ZPS Niort nord-ouest accueille chaque année entre 70 et 100 couples soit **près de 5 % des effectifs régionaux**.

L'œdicnème criard est présent sur l'ensemble de la ZPS, à l'exception du secteur sud-ouest du site. En période de rassemblement postnuptial précédent leur migration, les œdicnèmes apparaissent fidèles à certaines parcelles où ils se regroupent d'année en année.

L'**Outarde canepetière** est un des derniers oiseaux de grande taille des plaines françaises. A ce titre, elle est devenue un oiseau emblématique des plaines deux-sévriennes. La santé des populations d'Outarde canepetière constitue un des meilleurs indicateurs biologiques de la capacité de nos plaines cultivées à accueillir l'avifaune spécifique de ces milieux.

En 2000, 10 à 12 mâles chanteurs représentaient une population non négligeable sur la zone, ce qui contribua largement à la désignation de cette ZPS. Aujourd'hui, le site n'accueille quasiment plus d'outarde en période de reproduction. A l'automne, quelques individus en rassemblement bien localisé attestent de la présence historique de l'espèce sur ce site.



La recolonisation de l'espèce sur la ZPS « **Plaine de Niort nord-ouest** » constitue l'**objectif majeur de la mise en œuvre du DOCOB**.

Cette reconquête dépend clairement des mesures agro-environnementales qui permettent de contractualiser avec les agriculteurs pour l'implantation de couverts herbacés et des pratiques culturales plus compatibles avec les exigences de l'espèce.



Busard cendré mâle

Les **busards** sont des rapaces au vol léger et élégant, fréquentant des espaces plutôt ouverts, où leur principale ressource alimentaire est constituée de petits rongeurs. Ces espèces nichent au sol (céréales, prairies...) ce qui les rend particulièrement vulnérables, notamment envers les pratiques agricoles actuelles. Les trois espèces nicheuses en Deux-Sèvres sont le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux.

Le **Busard cendré** est le plus petit des trois espèces de busards d'Europe occidentale, avec une silhouette légère et élégante. En Poitou-Charentes, première région française en termes d'effectifs, c'est **la plaine de Niort nord-ouest qui accueille la plus forte densité de Busards cendrés nicheurs**. L'espèce utilise l'ensemble de la ZPS en tant que territoire de chasse, et très majoritairement les céréales pour nicher. Pouvant atteindre jusqu'à 70 couples nicheurs (10 % de l'effectif régional), lorsque la ressource alimentaire est abondante, cette population est suivie et protégée par une équipe de bénévoles et de salariés fortement mobilisés.

Le **Busard Saint-Martin** est de taille intermédiaire entre le Busard cendré et le Busard des roseaux, lui conférant un vol plus lourd et papillonnant. Il est visible toute l'année sur le site qui accueille 6 à 10 couples en reproduction.

Le **Busard des roseaux** est un rapace de la taille d'une buse variable, avec une tête et un corps moins gros, des ailes plus longues et plus étroites. Le Busard des roseaux est visible toute l'année sur le site abritant 2 à 5 couples.



La **Pie-grièche écorcheur** a l'allure d'un petit rapace qui niche dans les haies et buissons épineux. L'espèce affectionne les zones pâturées et les maillages de couverts herbacés gérés de manière extensive qu'elle trouve principalement dans la limite sud-ouest du site Natura 2000.

Ce secteur constitue le principal des **deux noyaux des 20 à 30 couples** de la ZPS. Ces effectifs sont remarquables à l'échelle de la ZPS où les haies sont devenues très rares.

GARANTIR LES BESOINS ÉCOLOGIQUES DES ESPÈCES

MILIEUX HERBACÉS : assurer le gîte et le couvert

La clé pour garantir et assurer l'avenir de la biodiversité dans les plaines céréalières est de maintenir une mosaïque de surfaces herbacées gérées de manière extensive. Luzernières, prairies, jachères, limites entre parcelles, bords de chemins sont des éléments de milieu indispensables, abritant les oiseaux et leurs jeunes et pourvoyant leur ressource alimentaire : feuilles, graines et insectes.

TRANQUILLITÉ : des récoltes précautionneuses

Par nature, les oiseaux de plaine nichent au sol dans les milieux herbeux et cultivés. La réussite de la reproduction dépend alors fortement des interventions mécanisées dans les parcelles sélectionnées pour nicher. En Deux-Sèvres, plus de 95 % des effectifs de Busard cendré nichent en milieu céréalier et les jeunes sont souvent incapables de s'envoler face au danger. Pour éviter la destruction de ces auxiliaires de cultures, il faut toute l'attention et la bienveillance des agriculteurs, qui de plus en plus nombreux participent aux opérations de mise en place de protections des nids.



Protection d'un nid de busard



Barre d'effarouchement © T. Guillemot - L'Agriculteur Normand

Nid de busard

UN TERRITOIRE DE VIE : maintenir l'espace vital

Depuis quelques décennies les plaines dans l'aire péri-urbaine de Niort se sont fortement artificialisées : bâti, voies de circulation, lignes électriques, éoliennes... Ces aménagements réduisent et fragmentent le territoire des oiseaux qui évoluent dans de vastes paysages ouverts et « fuient », plus ou moins, selon les espèces, la présence humaine, notamment lors de la période de reproduction. Une attention particulière doit être portée à limiter la contraction de leur domaine vital.

